Perspectives des migrations internationales 2017

41E ÉDITION



OCDE

Perspectives des migrations internationales 2017

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2017), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris.
http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr

ISBN 978-92-64-27651-2 (print)
ISBN 978-92-64-27659-8 (PDF)
ISBN 978-92-64-27661-1 (epub)

Série : Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Photo credits: Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produitsmultimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*.Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Cette publication est la 41e édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations internationales. Le rapport comprend quatre chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un panorama des tendances récentes des flux et des politiques migratoires. Le chapitre 2 contient une analyse approfondie de la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les changements majeurs dans les politiques de soutien à l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 3 examine les tendances majeures des migrations familiales vers les pays de l'OCDE, en s'appuyant sur un large éventail de sources et mettant en évidence les défis émergeants pour la gestion des migrations pour raisons familiales. Il examine l'évolution des flux d'immigration familiale au cours des dernières années, montrant que la famille est le premier motif de migration, les migrations familiales représentant presque 40 % des entrées et entre le quart et la moitié des immigrés. Le chapitre décrit les caractéristiques démographiques des migrants pour raisons familiales qui résident dans les pays de l'OCDE, leurs niveaux d'éducation, leurs compétences linguistiques et leur situation sur le marché du travail en comparaison avec les autres migrants.

Le chapitre 4 présente des notes spécifiques à chaque pays et des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger et les naturalisations.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales de l'OCDE est l'œuvre commune des membres de la Division des migrations internationales au sein de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1, 2 et 4 sont le fruit d'un travail collectif de la Division des Migrations internationales incluant des contributions de John Salt (University College London). Le chapitre 3 a été rédigé par Jonathan Chaloff (OCDE) et Friedrich Poeschel (OCDE). *Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Le travail de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Le travail éditorial a été effectué par Mireia Sirol Carrillo.*

Suivez les publications de l'OCDE sur :




http://twitter.com/OECD_Pubs


http://www.facebook.com/OECDPublications


http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871



http://www.youtube.com/oecdilibrary



http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : *http://dx.doi.org*, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Table des matières

Éditorial : Intégration, intégration, intégration : le défi pour les politiques migratoires nationales et internationales . . . 7
Résumé . . . 11

Chapitre 1. **Tendances récentes des migrations internationales – flux et politiques** . . . 15
Introduction . . . 16
Évolutions récentes des migrations internationales . . . 17
Évolution récente des politiques . . . 42
Notes . . . 60
Références . . . 61
Annexe 1.A1. Tableaux et graphiques supplémentaires . . . 62

Chapitre 2. **Situation des migrants sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE** . . . 67
Introduction . . . 68
Évolutions récentes de la situation des migrants sur le marché du travail dans la zone OCDE . . . 69
Évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE . . . 85
Notes . . . 102
Références . . . 102
Annexe 2.A1. Tableaux et graphiques complémentaires . . . 104

Chapitre 3. **Portrait des migrations familiales dans les pays de l'OCDE** . . . 117
Introduction . . . 118
Analyse des flux de migrants familiaux . . . 120
Mieux comprendre la composition sociodémographique des flux d'immigration familiale . . . 131
Les politiques d'immigration familiale dans les pays de l'OCDE . . . 140
Le devenir des migrants familiaux : informations tirées des données en termes d'effectifs . . . 148
Principaux obstacles à l'amélioration de la gestion de l'immigration familiale . . . 169
Conclusions . . . 176
Notes . . . 177
Références . . . 178
Références des bases de données . . . 180
Annexe 3.A1. Chiffres et tableaux complementaires . . . 181

Chapitre 4. **Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires** 185

Allemagne 186
Australie 188
Autriche 190
Belgique 192
Bulgarie 194
Canada 196
Chili 198
Corée 200
Danemark 202
Espagne 204
Estonie 206
États-Unis 208
Fédération de Russie 210
Finlande 212
France 214
Grèce 216
Hongrie 218
Irlande 220
Israël 222
Italie 224
Japon 226
Lettonie 228
Lituanie 230
Luxembourg 232
Mexique 234
Norvège 236
Nouvelle-Zélande 238
Pays-Bas 240
Pologne 242
Portugal 244
République slovaque 246
République tchèque 248
Roumanie 250
Royaume-Uni 252
Slovénie 254
Suède 256
Suisse 258
Turquie 260

Notes et sources des tableaux du chapitre 4 262

Annexe statistique 263
Introduction 264
Remarques générales 264
Entrées et sorties de personnes étrangères 266
Entrées de demandeurs d'asile 293
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 313
Acquisitions de la nationalité 355

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE 378

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication 380

Éditorial : Intégration, intégration, intégration : le défi pour les politiques migratoires nationales et internationales

Le pic de la crise humanitaire des réfugiés est derrière nous : les flux sans précédent observés au cours de la deuxième moitié de l'année 2015 et début 2016 ont diminué au cours de l'année passée. Au cours des six premiers mois de l'année 2017, le nombre de débarquements sur les côtes européennes a atteint 72 000, des arrivées légèrement moins nombreuses qu'en 2014, et surtout près de 12 fois moindres que dans la deuxième moitié de 2015. Beaucoup de ceux arrivés en Europe pour fuir des pays en conflit resteront vraisemblablement un certain temps, au moins jusqu'à ce que leurs pays d'origine retrouvent la sécurité. Il est désormais temps de se concentrer sur la manière d'aider ces gens à s'installer dans leurs nouveaux pays d'accueil et à s'intégrer sur le marché du travail. Ce qui demande de repenser les politiques nationales et la coopération internationale.

Alors que la plupart des pays européens souffraient toujours des conséquences de la grande récession, l'importance soudaine des flux de demandeurs d'asile a alimenté les inquiétudes des populations : comment les gouvernements peuvent-ils gérer des flux aussi importants et comment peuvent-ils intégrer efficacement les migrants qui vont rester ? L'opinion publique est souvent demandeuse de politiques d'admission des futurs migrants plus sélectives et restrictives, voire d'une fermeture totale des frontières. En effet, par le passé, l'intégration a pu laisser souvent à désirer. *Les indicateurs de l'intégration des immigrés : Trouver ses marques*, rapport OCDE-UE de 2015, montre très clairement que les chances dans la vie sont trop souvent déterminées par le pays d'origine des gens plutôt que par leurs capacités ou leurs ambitions. L'écart entre les taux de chômage des personnes nées dans le pays et ceux des immigrés s'est accru dans beaucoup de pays depuis 2007 et est désormais de presque 5 points de pourcentage en Europe. Par ailleurs, les enfants d'immigrés ont en moyenne nettement moins de chances d'être dans les 25 % des élèves les plus performants à l'école que leurs homologues de même niveau social relativement désavantagé mais ayant des parents nés dans le pays. En outre, la majorité des générations précédentes de migrants familiaux et de réfugiés ont mis 5 à 10 ans pour être en emploi en Europe et au moins 15 à 20 ans pour atteindre le niveau d'emploi des personnes nées dans le pays, quand ils l'ont atteint.

Améliorer l'intégration des immigrés et de leurs enfants, y compris les réfugiés, est essentiel dans la perspective de construire un avenir plus prospère et plus inclusif. Dans de nombreux pays de l'OCDE, la prise de conscience accrue de la nécessité de faciliter l'installation des réfugiés nouvellement arrivés est allée de pair avec une plus grande mobilisation de différents acteurs : les autorités nationales et locales, les services publics de l'emploi et autres agences publiques concernées, le système éducatif, les ONG, les employeurs et les syndicats, ainsi que la société civile au sens large. L'initiative récente de

la Commission européenne « Les employeurs ensemble pour l'intégration » se base sur cette dynamique positive. Les exemples sont nombreux d'actions individuelles ou collectives à l'échelon local pour accueillir les réfugiés, dans la veine de l'initiative « bienvenue aux réfugiés » et des programmes de parrainage privé. Ils attirent de nombreux candidats dans la plupart des pays. De façon plus générale, dans de nombreux cas, des fonds supplémentaire ont été mis à disposition pour favoriser l'intégration et faire face à des besoins croissants.

Comme le montre cette édition des *Perspectives*, des changements importants sont en train d'être réalisés de façon à mieux intégrer les réfugiés et de façon plus efficace. Des méthodes novatrices de prestation de services ont été testées, s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies. Le programme d'intégration accéléré en Suède et la toute première loi sur l'intégration en Allemagne sont des exemples emblématiques de ces changements. Dans certains pays, les politiques publiques ont encore un certain retard mais les appels à l'action se font plus nombreux. Il y a clairement un élan positif pour de nouvelles réformes au niveau national en faveur de l'intégration des migrants, de tous les migrants et pas seulement des réfugiés.

L'intégration n'est pas uniquement une question domestique. Il existe des arguments forts pour une coopération internationale dans ce domaine:

- Les coûts économiques, politiques et sociaux associés à une intégration déficiente dans un pays peuvent avoir des retombées négatives pour les autres.
- Dans un contexte de diversité croissante, le développement de sociétés inclusives, unies et harmonieuses aura un impact positif sur les relations internationales.
- De meilleurs résultats en matière d'intégration sont essentiels pour la relation entre migration et développement – les migrants ne pourront contribuer au développement de leurs pays d'origine que dans la mesure où leurs compétences sont bien utilisées dans leurs pays d'accueil.

Compte tenu de leurs implications globales, il est surprenant que les questions d'intégration soient largement absentes de l'agenda international. Dans le cadre des Nations unies, les débats se sont concentrés jusqu'à récemment sur les droits des immigrés, mais pas nécessairement sur leurs résultats. Même au niveau de l'UE, l'intégration reste une compétence nationale. Cette situation est enfin en train d'évoluer. Par exemple, l'intégration des migrants réguliers et des réfugiés sur le marché du travail a été inscrite cette année à l'ordre du jour des pays du G20. Les ministres de l'emploi du G20 ont noté que « l'emploi joue un rôle clé dans la promotion de l'intégration durable de plus de 130 millions de migrants réguliers, d'environ 5 millions de réfugiés et d'un nombre important de migrants de retour dans le G20 » ; ils ont également identifié des politiques promouvant une intégration juste et efficace des migrants réguliers et des réfugiés. Il s'agit d'une première étape importante, mais cet effort doit évoluer vers un agenda international ambitieux en matière d'intégration – au sein duquel il sera important d'inclure des objectifs mesurables.

L'application des Objectifs de développement durable, en particulier dans leur dimension de « ne laisser personne de côté », offre une opportunité unique de concevoir un système de suivi mondial en matière d'intégration des immigrants et de leurs enfants à travers les différents pays de destination, tout en couvrant les principaux aspects liés à l'intégration.

Nous devons également saisir l'opportunité unique offerte par l'élaboration du Pacte mondial des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants pour mettre la question cruciale de l'intégration au cœur du débat des politiques internationales dans le domaine. Le temps presse, notamment pour le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En s'appuyant sur le texte de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, le contenu doit à présent faire l'objet d'une négociation afin d'établir un Pacte durable avec un impact tangible.

Nous sommes à la croisée des chemins, et il ne s'agit plus seulement de prendre des mesures concrètes pour l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société. Il s'agit désormais de faire des politiques d'intégration une priorité non seulement au niveau national mais également au niveau mondial.



Stefano Scarpetta,
Directeur de la Direction de l'emploi,
du travail et des affaires sociales, OCDE

Résumé

Grandes tendances

En 2016, les entrées de migrants à caractère permanent dans les pays de l'OCDE ont augmenté pour la troisième année consécutive, selon des données préliminaires. Environ 5 millions de personnes sont venues s'installer dans les pays de l'OCDE en 2016, un chiffre nettement supérieur au précédent pic, observé en 2007, avant la crise économique.

Les migrations humanitaires ont été le principal moteur de cette hausse en 2015/16 ; elles ont représenté 1.5 million de personnes entre janvier 2015 et décembre 2016. En 2015, les migrations pour raisons familiales ainsi que la libre circulation au sein de l'Union européenne représentaient chacune environ un tiers de l'ensemble des migrations permanentes vers les pays de l'OCDE. Les cinq principaux pays d'origine en 2015 étaient la Chine, la Syrie, la Roumanie, la Pologne et l'Inde. Parmi les nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE, 29% venaient d'un autre pays de l'OCDE.

Les migrations temporaires ont elles aussi augmenté dans l'OCDE. En 2015, les migrations internationales intra-entreprises ont augmenté de plus de 10 % et le détachement de travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne a augmenté de 3 %. Le recrutement international de travailleurs saisonniers a augmenté dans de nombreux pays, particulièrement rapidement en Pologne.

En 2016, comme en 2015, les pays de l'OCDE ont enregistré plus de 1.6 million de nouvelles demandes d'asile. Parmi elles, près des trois quarts ont été enregistrées dans les pays européens de l'OCDE. Les Syriens représentaient plus de 20 % des demandes dans la zone OCDE, et les Afghans 13 %. L'Allemagne a enregistré 720 000 nouvelles demandes d'asile formelles en 2016 et est le pays de l'OCDE qui a reçu le plus de demandes par rapport à la taille de sa population (0.9 %).

En réponse à la demande croissante de protection internationale, de nombreux pays de l'OCDE ont augmenté l'ampleur de leurs programmes de réinstallation. Les conditions offertes aux personnes sous protection en dehors de la Convention du HCR de 1951 sont par contre devenues moins favorables dans plusieurs pays. De nombreux pays sont également en train de mettre en place des contrôles aux frontières plus stricts et de renforcer leur vérification des entrées et du séjour. Dans le même temps, les pays de l'OCDE continuent de passer en revue et d'améliorer leurs politiques pour attirer des travailleurs étrangers hautement qualifiés, des entrepreneurs et des investisseurs, en diversifiant les voies d'entrée qui leurs sont offertes et en leur offrant de meilleures conditions de séjour.

En 2016, le taux d'emploi des populations immigrées dans l'OCDE est resté relativement stable à 67.4 %, une augmentation d'un point de pourcentage comparé à l'année précédente. Les taux de chômage des personnes nées à l'étranger sont quant à eux demeurés plus élevés que ceux des personnes nées dans le pays, en particulier en Europe.

À la faveur de la crise des réfugiés, des efforts ont été fournis pour définir les mesures les plus à même de faciliter l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et demandeurs d'asile arrivés récemment. De nombreux pays de l'OCDE ont diversifié leur offre en matière d'intégration pour proposer des mesures plus personnalisées et les mettre en adéquation avec les besoins du marché du travail. Dans le même temps, l'importance a été mise sur les interventions précoces, à commencer par exemple par l'évaluation des compétences, ainsi que sur l'accélération du processus d'intégration, y compris par le biais du raccourcissement de la durée des programmes. Quelques pays ont rendu la participation aux programmes d'intégration obligatoire.

Les migrations familiales

Les migrations familiales, qui peuvent être divisées en quatre grandes catégories (formation d'une famille, membres de famille accompagnant les migrants de travail, regroupement familial et adoption internationale), ont constitué le principal motif de migration permanente vers la zone OCDE ces dernières années. Comparé aux autres groupes de migrants, les adultes qui migrent pour des raisons familiales s'intègrent lentement sur le marché du travail du pays hôte.

Les migrations familiales comprennent une grande variété de migrants depuis les nouveau-nés jusqu'aux personnes âgées, des personnes de tous niveaux de qualification et originaires de tous les pays. Cette diversité distingue les migrations familiales des autres types de migrations. Elle résulte d'un phénomène complexe qui répond à différentes règles régissant les migrations familiales dans les pays de l'OCDE.

L'expansion des droits au cours des décennies précédentes a été accompagnée par des conditions plus exigeantes pour l'éligibilité et la délivrance de permis de séjour aux migrants familiaux. La gestion des migrations familiales devient plus complexe lorsqu'elle qu'elle cherche à réconcilier des priorités distinctes et des objectifs politiques concurrents. Si les migrations familiales nécessitent d'être gérées, un certain nombre de contraintes limitent les possibilités d'une telle gestion. Les politiques de migration familiale font actuellement face à quatre défis majeurs : comment mieux anticiper les niveaux des entrées pour raisons familiales ; comment équilibrer les règles qui régissent les migrations familiales avec le besoin pour les pays de rester attractifs pour certains types de migrants de travail ; comment utiliser les conditions de la migration familiale en vue d'accélérer leur intégration ; et dans quelle mesure le droit au regroupement familial doit s'appliquer aux mineurs non accompagnés.

Principales conclusions

Les migrations n'ont jamais été aussi élevées depuis 2007

- Les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE atteignaient 4.7 millions d'entrées en 2015 (+7 % comparé à 2014), et devraient avoisiner 5 millions d'entrées en 2016, selon des données préliminaires.
- En 2016, les pays de l'OCDE ont enregistré plus de 1.6 million de demandes d'asile, comme en 2015. Environ 1.5 million de personnes se sont vu accorder une protection internationale pendant ces deux années.
- En 2015, plus de 1.5 million de permis d'études ont été délivrés à des étudiants du supérieur dans la zone OCDE.
- La population née à l'étranger était de 124 millions de personnes dans les pays de l'OCDE en 2015.

L'intégration des immigrés sur le marché du travail se rétablit lentement

- Dans l'OCDE, plus de deux immigrés sur trois sont en emploi. Dans l'ensemble, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger y a atteint 8.3 % en 2016, et 12.4 % dans les pays européens de l'OCDE, soit 1.8 % et 4.3 % de plus, respectivement, que celui des personnes nées dans le pays.
- les migrants sont surreprésentés dans les emplois comportant des tâches répétitives, ce qui accroît leur risque de perdre leur emploi à mesure que l'automatisation progresse. Dans les pays européens de l'OCDE, 47 % des travailleurs nés à l'étranger occupent des emplois de cette nature.

Les migrations pour raisons familiales

- Plus de 1.6 million de migrants familiaux ont obtenu un permis de séjour dans l'OCDE en 2015, ce qui représente près de 40 % des flux totaux d'immigration permanente.
- Le regroupement familial est décalé dans le temps par rapport aux migrations économiques, mais réagit également aux politiques définissant les conditions, les délais de traitement et les règles des autres filières d'immigration.
- La formation d'une famille est un déterminant de plus en plus important et croissant de l'immigration familiale. Dans de nombreux pays de l'OCDE, plus de 10 % de l'ensemble des mariages unissent un ressortissant national et un étranger.
- Par rapport aux autres groupes de migrants, les migrants familiaux adultes s'intègrent plus lentement au marché du travail du pays d'accueil. En Europe, leurs taux d'emploi n'atteignent des niveaux similaires en moyenne à ceux des autres catégories de migrants et des personnes nées dans le pays qu'après plus de 20 ans.
- L'immigration pour raisons familiales des conjoints et des enfants d'étrangers est soumise à des conditions de revenu ou d'hébergement dans la plupart des pays de l'OCDE. Ces restrictions sont moins fréquentes pour les conjoints et enfants de ressortissants. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont ajouté des conditions de maîtrise de la langue et d'intégration au cours de la dernière décennie, sans qu'un effet sur le devenir professionnel des migrants familiaux ait vraiment été mis en évidence.

Chapitre 1

Tendances récentes des migrations internationales – flux et politiques

Ce chapitre donne un aperçu des développements récents intervenus dans le domaine des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Après un bref examen des tendances des flux migratoires en 2016, il analyse ensuite en détail l'évolution des migrations permanentes entre 2007 et 2015, selon les pays et par grandes catégories de migration. La section suivante couvre les migrations temporaires de travail, notamment les travailleurs saisonniers, les travailleurs détachés et les vacanciers actifs. Le chapitre traite ensuite de l'augmentation inédite du nombre de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, puis décrit la mobilité internationale des étudiants, la composition des flux migratoires par sexe et par pays d'origine, l'évolution des effectifs de la population née à l'étranger, et l'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE. Le chapitre se termine par une section sur les politiques portant sur les principaux changements apportés aux cadres de gestion des migrations, notamment dans l'Union européenne au cours des années 2015-16.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

En 2016, la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans la zone OCDE était estimée en moyenne à 1.7 %, en légère baisse par rapport à 2015. En parallèle, le taux de chômage a diminué d'un point de pourcentage entre 2014 et 2016, pour atteindre 6.3 % en 2016, soit environ 6 millions de chômeurs de moins en deux ans. Dans ce contexte économique contrasté, les flux migratoires ont augmenté en 2015 et en 2016, sous la double impulsion de l'afflux de réfugiés et de l'accroissement de la mobilité intra-européenne.

En effet, depuis 2014, les flux migratoires dans les pays de l'OCDE ont été fortement affectés par la crise humanitaire résultant du conflit syrien et de l'instabilité persistante en Lybie et en Irak. Cette situation a provoqué des départs massifs de demandeurs d'asile vers l'Europe et la Turquie, entraînant avec eux la résurgence d'autres routes migratoires en provenance d'Asie et d'Afrique sub-saharienne. En conséquence, la part des migrants ayant obtenu un statut humanitaire est particulièrement élevée en 2015 et en 2016.

Ce chapitre propose un aperçu des tendances les plus récentes, puis donne une vision globale des flux migratoires internationaux et des politiques migratoires. Il détaille les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE, les entrées par catégorie, les migrations temporaires de main-d'œuvre et les entrées d'étudiants en mobilité internationale. Il prête également une attention particulière à l'évolution récente des flux de demandeurs d'asile. Le chapitre donne ensuite un aperçu des effectifs de personnes nées à l'étranger et des acquisitions de nationalité. La deuxième partie de ce chapitre comporte une section traitant des principaux développements récents en matière de politiques régissant l'entrée et le séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE.

Principaux résultats

- Les données préliminaires portent à près de 5 millions le total d'entrées permanentes au cours de l'année 2016, soit un flux en augmentation de 7 % par rapport à 2015, évolution équivalente à celle observée l'année précédente.
- Les migrations humanitaires ont été le principal moteur de cette hausse et ont concerné plus d'un demi-million de personnes en 2015. L'augmentation de ces migrations devrait également peser sur l'évolution des flux en 2016. Les migrations familiales et les migrations au sein des espaces de libre circulation restent toutefois prépondérantes, et représentent chacune un tiers du total des flux.
- En 2015, le recrutement international de travailleurs saisonniers a augmenté de 11 % dans les pays non européens de l'OCDE. Une hausse importante a également été constatée en Pologne (+80 % en 2015).
- Au sein de l'Union européenne (UE), le nombre de travailleurs communautaires sous contrat local et détachés par leur employeur dans d'autres pays de l'Union atteint près de 1.5 million en 2015, soit une hausse de 80 % sur dix ans.

- Le nombre de nouvelles demandes d'asile enregistrées dans les pays de l'OCDE est resté quasi stable en 2016 (-1%) par rapport à 2015 qui constituait une année record.
- L'Allemagne a enregistré à elle seule 720 000 premières demandes d'asile en 2016, soit 44 % du total de la zone OCDE. Avec 335 000 nouveaux requérants dans les pays de l'OCDE, la Syrie reste de loin le premier pays d'origine des demandeurs d'asile, en dépit d'une baisse en valeur absolue en 2016 de 10 % par rapport à 2015.
- En 2016, l'Allemagne, avec un ratio de 9 000 demandeurs d'asile pour un million d'habitants, est de loin le principal pays d'accueil des demandeurs d'asile dans la zone OCDE en termes relatifs. L'Autriche et la Grèce suivent avec un ratio supérieur à 4 500 pour un million d'habitants puis la Suisse (3 000).
- En 2014, plus de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays de l'OCDE, dont 21 % de Chinois.
- En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentent 8 % de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur inscrits dans les pays de l'OCDE en 2014. Ils représentent 13 % de l'ensemble des étudiants inscrits en master et 22 % de ceux inscrits en doctorat, soit environ 1.3 million de personnes au total.
- Dans la zone OCDE, la délivrance de premiers titres de séjour pour études est en hausse de 11 % en 2015. Un million et demi d'étudiants ont bénéficié d'un tel titre.
- La part de femmes dans les flux migratoires internationaux a décliné depuis 2009 pour atteindre 47 % en 2015. Cela s'explique par la baisse des flux familiaux, catégorie de migration où les femmes sont généralement surreprésentées et par l'augmentation des migrations humanitaires dans lesquelles les femmes sont sous-représentées. Près des trois quarts des pays de l'OCDE ont accueilli plus d'hommes migrants que de femmes en 2015.
- Dans les pays de l'OCDE, 124 millions de personnes étaient nées à l'étranger en 2015, soit, en moyenne, 13 % de la population totale contre 9.5 % en 2000, 46 % vivaient dans un pays de l'UE ou d'un pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et 35 % aux États-Unis.
- En réaction à une demande croissante en matière de protection internationale, la plupart des pays ont renforcé leurs programmes de réinstallation, bien que les engagements pris n'aient pas encore été tous mis en œuvre.
- Les conditions des bénéficiaires d'une protection humanitaire sont néanmoins devenues moins favorables dans de nombreux pays.
- Les pays continuent d'améliorer et de renforcer leurs politiques pour attirer les travailleurs étrangers hautement qualifiés, entrepreneurs et investisseurs, en leur offrant de nouvelles voies d'accès et de meilleures conditions de séjour.
- Une tendance se dessine vers un contrôle plus rigoureux des frontières et des vérifications plus strictes en matière d'entrée et de séjour.

Évolutions récentes des migrations internationales

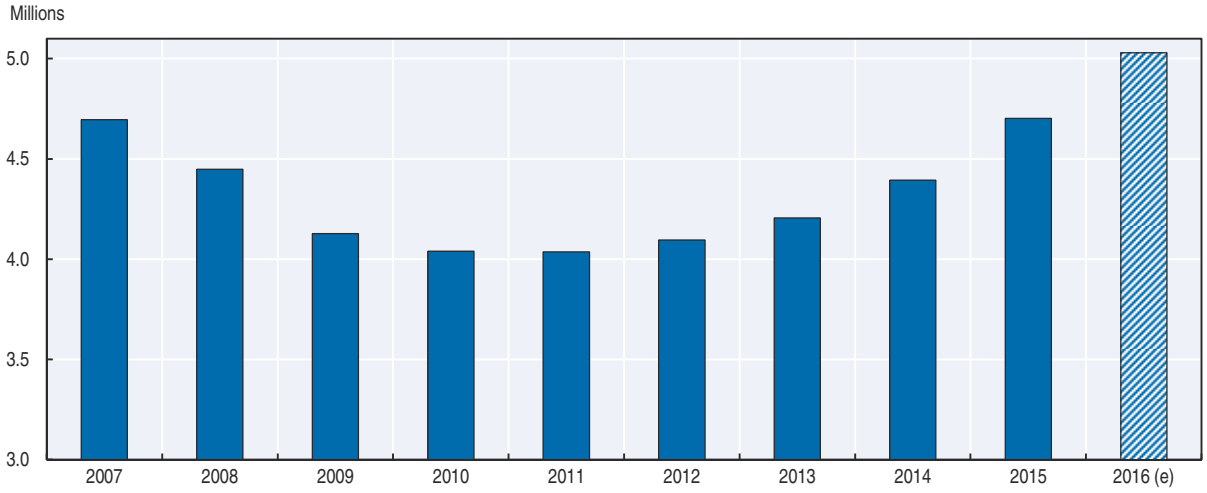
Tendances provisoires pour 2016

Les effets de la crise des réfugiés sur les mouvements migratoires vers les pays de l'OCDE se sont prolongés en 2016. Les données préliminaires indiquent que les pays de l'OCDE ont enregistré environ 5 millions de nouvelles entrées permanentes en 2016, soit une hausse

de 7 % par rapport à 2015 (voir graphique 1.1).

L'Allemagne a reçu environ 30 % de nouveaux migrants de plus en 2016 qu'en 2015[1], hausse liée à l'arrivée de réfugiés, même si les autres catégories de migrants se sont maintenues à des niveaux élevés. La Suède, les Pays-Bas et la Finlande ont également vu l'immigration augmenter (+26 %, 14 % et +8 %, respectivement), en lien avec l'accueil de réfugiés.

Graphique 1.1. **Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2007-16**



Note : Les données de 2007 à 2015 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquelles elles sont disponibles (cela représente 95 % du total des entrées dans les pays de l'OCDE) ainsi que des données non standardisées pour les autres pays. Les données 2016 sont estimées sur la base des taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les statistiques nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518330

Selon des données partielles, une tendance à la hausse se dessine au Canada, en Corée, en Espagne et au Japon. La plus forte augmentation de l'immigration entre 2015 et 2016 a été observée en Islande (près de +60 %).

Parmi les 25 pays pour lesquels on dispose de chiffres, au moins partiels, seuls trois ont connu une baisse sensible de l'immigration, à savoir Israël (-13 %), le Royaume-Uni (-6 %) et le Danemark (-5 %). Les flux migratoires ont été relativement stables en Australie, en Autriche, en Irlande, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suisse.

Évolution des flux migratoires par pays de destination et par catégorie en 2015

En 2015, les pays de l'OCDE ont enregistré environ 4.7 millions d'entrées permanentes de ressortissants étrangers (voir tableau 1.1). Cela ramène l'immigration vers la zone OCDE à son niveau record de 2007. Les États-Unis, principal pays de destination de l'OCDE, a compté 1.05 million de nouveaux immigrés en 2015 (+3 %). Depuis quatre ans, l'Allemagne est le deuxième pays de destination de l'OCDE. Elle a enregistré près de 700 000 entrées permanentes en 2015, avec une nouvelle forte hausse de près de 20 %. L'afflux de réfugiés qu'a connu l'Allemagne en 2015 est responsable de cette augmentation, mais ces chiffres ne reflètent pas la totalité du phénomène car une grande partie des demandes d'asile effectuées en Allemagne au cours de l'année 2015 n'ont été traitées qu'en 2016. Par ailleurs, les autres catégories de migration se sont maintenues à des niveaux élevés. Les flux migratoires permanents vers le Royaume-Uni s'élèvent à 380 000 personnes en 2015, en légère

Tableau 1.1. **Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2007-15**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation (%)		
										2015/14	2014/13	2015/07
Données standardisées												
États-Unis	1 052 400	1 107 100	1 130 200	1 043 300	1 062 400	1 031 900	990 800	1 016 500	1 051 000	3	3	-5
Allemagne	232 900	228 300	201 500	222 500	290 800	400 200	468 800	574 500	686 000	19	23	200
Royaume-Uni	386 900	358 100	387 100	428 400	352 300	312 000	310 500	365 400	378 800	4	18	6
Canada	237 600	248 100	253 100	281 300	249 300	258 300	262 800	261 300	271 800	4	-1	10
France	207 000	213 800	210 500	221 100	227 600	245 800	255 600	251 900	256 500	2	-1	20
Australie	191 900	205 900	221 000	208 500	219 500	245 100	253 500	231 400	226 200	-2	-9	10
Espagne	645 600	386 700	315 300	280 400	273 200	196 300	180 400	183 600	194 900	6	2	-50
Italie	571 900	490 400	390 300	355 700	317 300	274 400	251 400	204 100	160 900	-21	-19	-67
Pays-Bas	76 800	87 000	87 400	93 800	104 200	99 900	109 200	124 100	146 800	18	14	69
Suisse	122 200	139 100	114 800	115 000	124 300	125 600	135 600	134 600	131 200	-3	-1	-6
Suède	79 900	76 200	75 800	66 700	69 700	80 800	91 100	100 300	102 900	3	10	35
Belgique	83 100	95 000	95 500	96 700	95 600	99 000	93 600	98 600	102 100	4	5	7
Autriche	47 100	49 500	45 700	45 900	55 200	70 800	70 800	80 900	102 000	26	14	106
Japon	108 500	97 700	65 500	55 700	59 100	66 400	57 300	63 900	81 800	28	12	-16
Corée	44 200	39 000	36 700	51 100	56 900	55 600	66 700	75 700	80 700	7	13	107
Danemark	26 400	41 200	33 400	37 400	36 700	39 700	47 700	55 100	66 700	21	16	62
Nouvelle-Zélande	51 700	51 200	47 500	48 500	44 500	42 700	45 100	49 900	54 600	9	11	7
Norvège	43 900	49 300	48 900	56 800	61 600	59 900	60 300	55 600	53 700	-3	-8	9
Irlande	82 600	61 100	33 000	23 500	26 300	24 300	28 200	30 500	35 500	16	8	-42
Mexique	6 800	15 100	23 900	26 400	21 700	21 000	55 000	43 500	34 400	-21	-21	128
République tchèque	100 600	76 200	38 200	28 000	20 700	28 600	27 800	38 500	31 600	-18	38	-59
Portugal	42 800	65 700	53 800	41 200	34 300	27 900	26 400	30 500	31 200	2	16	-53
Finlande	17 500	19 900	18 100	18 200	20 400	23 300	23 900	23 600	21 400	-9	-1	8
Luxembourg	..	..	..	..	..	17 500	18 000	19 000	19 400	2	6	
Nombre total de personnes												
Tous pays	**4 460 300**	**4 201 600**	**3 927 200**	**3 846 100**	**3 823 600**	**3 847 000**	**3 930 500**	**4 113 000**	**4 322 100**	5	5	3
Pays d'installation	1 533 600	1 612 300	1 651 800	1 581 600	1 575 700	1 578 000	1 552 200	1 559 100	1 603 600	3	0	-1
Pays membres de l'UE ci-dessus	2 601 100	2 249 100	1 985 600	1 959 500	1 924 300	1 940 500	2 003 400	2 180 600	2 336 700	7	9	4
Dont : libre circulation	1 254 000	965 500	784 800	800 700	897 100	1 006 900	1 045 500	1 215 000	1 243 200	2	16	29
Évolution annuelle												
Tous pays		-6	-7	-2	-1	1	2	5	5			
Pays d'installation		5	2	-4	0	0	-2	0	3			
Pays membres de l'UE ci-dessus		-14	-12	-1	-2	1	3	9	7			
Dont : libre circulation		-23	-19	2	12	12	4	16	2			
Données nationales (non standardisées)												
Chili	79 400	68 400	57 100	63 900	76 300	105 100	132 100	138 000	166 500	21	4	143
Pologne	40 600	41 800	41 300	41 100	41 300	47 100	46 600	32 000	86 100	169	-31	106
Grèce	46 300	41 500	35 800	35 400	33 000	32 000	31 300	29 500	34 000	15	-6	-18
Israël	18 100	13 700	14 600	16 600	16 900	16 600	16 900	24 100	27 900	16	43	104
Hongrie	22 600	35 500	25 600	23 900	22 500	20 300	21 300	26 000	25 800	-1	22	-27
Slovénie	30 500	43 800	24 200	11 300	18 000	17 300	15 700	18 400	19 900	8	17	-55
Estonie	2 000	1 900	2 200	1 200	1 700	1 100	1 600	1 300	7 300	462	-19	284
Islande	9 300	7 500	3 400	3 000	2 800	2 800	3 900	4 300	5 000	16	10	-33
Lettonie	3 500	3 500	2 700	2 800	3 000	3 700	3 500	4 500	4 400	-2	29	26
République slovaque	14 800	16 500	14 400	12 700	8 200	2 900	2 500	2 400	3 800	58	-4	-77
Turquie	..	..	..	29 900	..	..	..	..	..	..	..	..
Tous pays (hors Turquie)	**267 100**	**274 100**	**221 300**	**241 800**	**223 700**	**248 900**	**275 400**	**280 500**	**380 700**	36	2	39
Évolution annuelle	..	3	-19	9	-7	11	11	2	36			

Note : Les données ne comprennent que les étrangers. Les entrées comprennent les changements de statut, à savoir les résidents avec un statut temporaire qui obtiennent un droit de séjour à long terme. Les ruptures de série sont indiquées par un « | ». Les séries ont été révisées pour plusieurs pays, notamment pour la Belgique, la France et le Royaume-Uni.

.. Non disponible.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520686

augmentation (+4 %) du fait des arrivées en provenance d'autres pays de l'Union européenne, alors que le nombre d'immigrés originaires de pays tiers a diminué légèrement.

Trois autres pays de l'OCDE ont accueilli plus de 200 000 nouveaux immigrés permanents en 2015 : le Canada (272 000), la France (256 000) et l'Australie (226 000). Pour ces pays, les évolutions par rapport à 2014 ont été d'ampleur relativement faible, mais la hausse de 2 % observée en France a suffi à placer l'immigration permanente à son niveau le plus haut depuis le début des années 70. L'immigration vers l'Espagne a poursuivi sa reprise en 2015 (+6 %), alors qu'en Italie la forte hausse de l'immigration à caractère humanitaire s'est produite dans un contexte général de réduction de l'immigration (21 % au total).

Dans plusieurs autres pays européens de l'OCDE, l'augmentation du nombre de réfugiés a eu pour effet une augmentation sensible de l'immigration totale en 2015. C'est le cas par exemple du Danemark (+21 %), de l'Autriche (+19 %) et des Pays-Bas (+18 %). L'immigration s'est également accrue fortement en Irlande (+16 %), principalement en raison d'une augmentation des flux de libre circulation. À l'inverse, la baisse des entrées de ressortissants de l'Union européenne en Suisse a entraîné une légère baisse de l'immigration permanente dans le pays (-3 %).

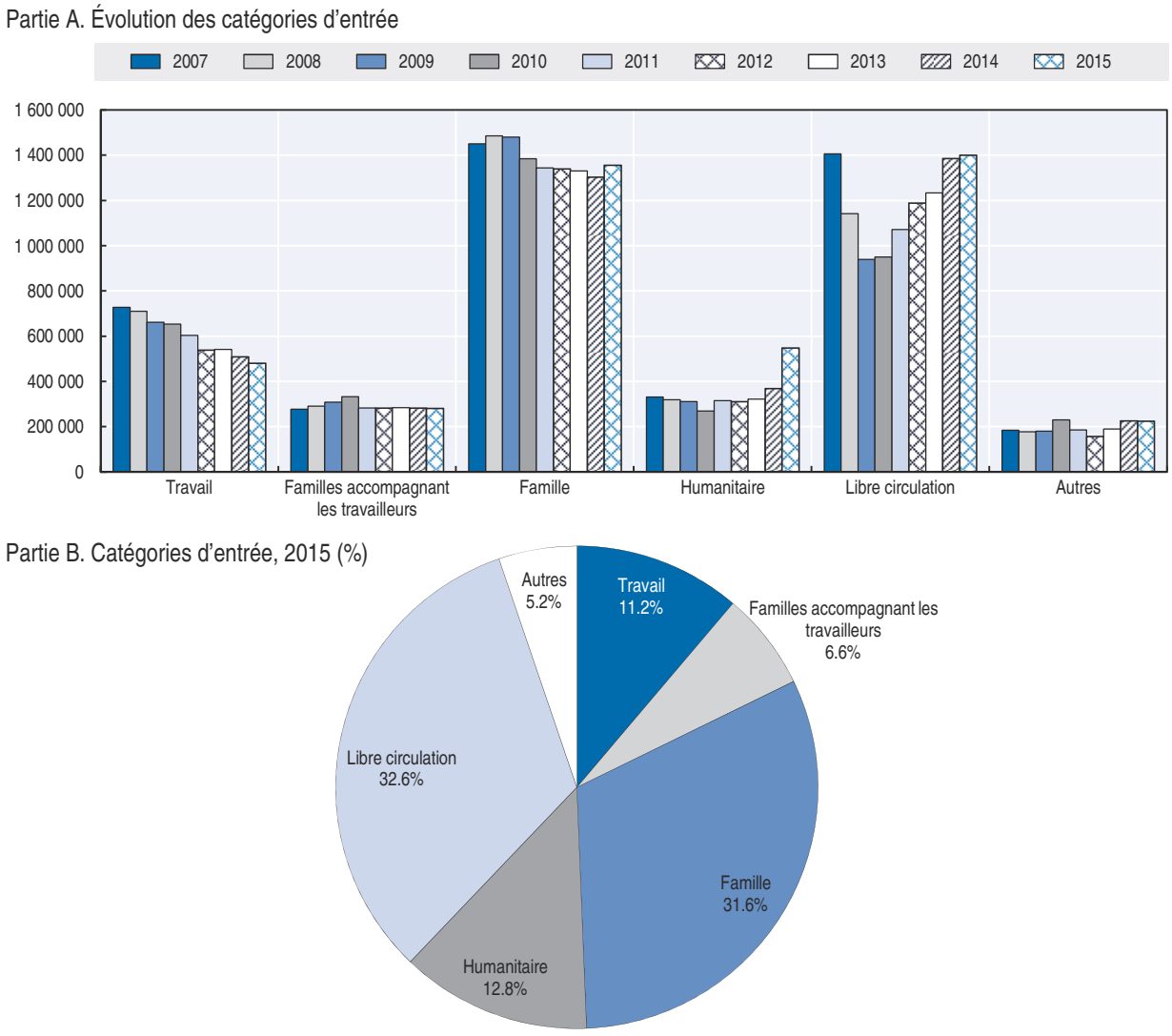
Avec 82 000 nouveaux immigrés en 2015, le Japon a connu une augmentation de 28 % de l'immigration à caractère permanent par rapport à 2014. Parmi les autres évolutions remarquables, la Nouvelle-Zélande et la Corée ont enregistré trois années consécutives de hausse des flux d'immigration.

Les migrations familiales représentaient près de la moitié des migrations hors libre circulation en 2015. Pour la première fois depuis 2008, elles ont augmenté en 2015, de plus de 4 %. Cette hausse est portée principalement par l'évolution observée aux États-Unis, qui en ont reçu environ 680 000 en 2015, soit 30 000 de plus qu'en 2014 (voir tableau 1.A1.2). Une augmentation des migrations familiales est également observée en Allemagne, en Belgique, au Danemark, au Japon, et dans une moindre mesure, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse. Les flux de migrants familiaux ont en revanche baissé de façon notable en Finlande, en Italie, au Mexique et au Portugal.

Les migrations de travail vers l'ensemble de la zone OCDE sont en baisse de 6 % en 2015 (voir graphique 1.2). Cette baisse est principalement imputable à la baisse des flux observée en Italie, même si ce type de flux a également diminué au Danemark, en Corée, au Mexique, en Norvège et au Royaume-Uni. Les migrations de travail ont toutefois augmenté dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, parfois de façon très substantielle, comme au Luxembourg et au Japon (+40 % dans ces deux pays), ainsi qu'en Irlande et en Nouvelle-Zélande (+20 %). L'Autriche, l'Espagne, la France, les Pays-Bas et le Portugal ont eux aussi attiré sensiblement plus de travailleurs étrangers en 2015 qu'en 2014. Les variations sont modestes dans les autres pays.

Le conflit en Syrie a généré de nombreux déplacements de Syriens au cours des dernières années. La plupart d'entre eux se sont rendus dans les pays voisins de la Syrie, la Turquie étant le principal pays de destination. Toutefois, les demandes d'asile dans les autres pays de l'OCDE ont également fortement augmenté. Certains demandeurs ont pu obtenir le statut de réfugié dès 2015 ce qui s'est traduit par une augmentation des migrations humanitaires de près de 50 % pour l'ensemble de la zone OCDE cette année. En 2015, un migrant permanent sur huit était un migrant humanitaire, soit environ 550 000 personnes. Les pays de destination principaux sont les États-Unis et l'Allemagne, qui ont accordé le statut de réfugié à environ 150 000 personnes chacun en 2015. Les autres principaux pays

Graphique 1.2. **Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, 2007-15**



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518349

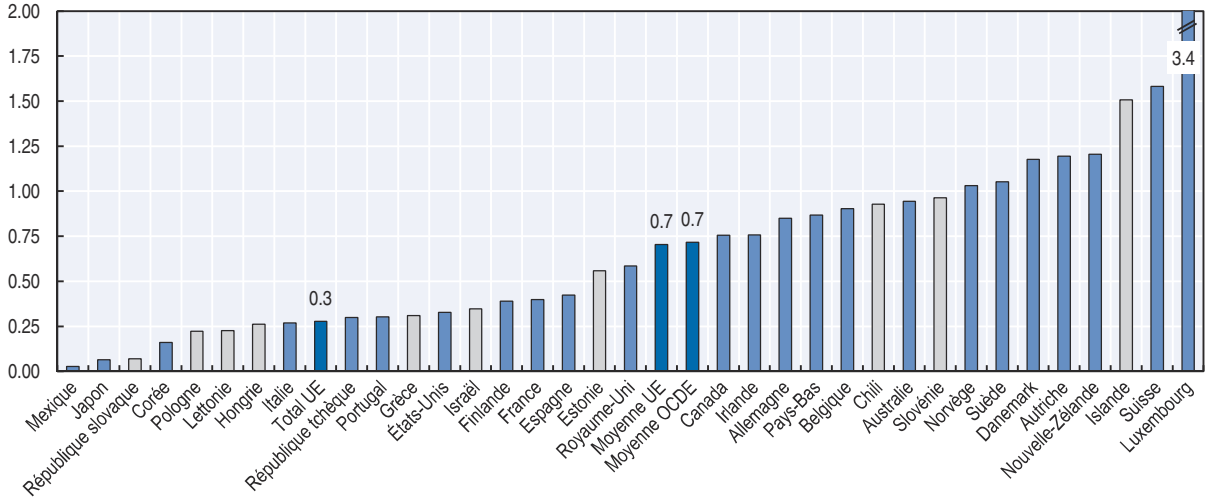
d'accueil sont les Pays-Bas, le Canada, la Suède et l'Italie. La quasi-totalité des pays de l'OCDE ont toutefois observé une hausse des migrations humanitaires.

En 2015, près d'un tiers des mouvements migratoires se sont effectués au sein des zones de libre circulation. En hausse de 1.3 % par rapport à 2014, ils ont retrouvé leur niveau historiquement élevé de 2007. Ainsi, plus de 400 000 ressortissants de pays de l'UE/AELE se sont installés en Allemagne, le principal pays de destination, un chiffre stable par rapport à l'année passée. L'immigration intra-européenne a également été particulièrement marquée au Royaume-Uni (+9 %) ainsi qu'en Autriche, en Espagne et en Irlande. La Finlande, l'Italie, la Norvège et la Suisse sont parmi les pays qui ont connu au contraire une baisse de ce type d'arrivées.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les entrées permanentes ont représentées 0.7 % de la population en 2015 (graphique 1.3). Si la moyenne dans l'UE est identique, les migrations permanentes de ressortissants non communautaires n'ont représentées que 0.3 % de la population totale de l'Union européenne.

Graphique 1.3. **Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2015**

Pourcentage de la population totale



Note : Les données pour les pays qui apparaissent en gris ne sont pas standardisées. La moyenne UE est la moyenne des pays de l'UE présentés dans le graphique. Le « total UE » correspond aux entrées de ressortissants de pays tiers dans les pays de l'UE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, en pourcentage de la population totale.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518368

Les migrations saisonnières et temporaires de travail vers les pays en de l'OCDE en 2015

Cette section présente l'évolution récente de quelques catégories de migrations saisonnières et temporaires de travail. Sont présentés successivement les migrations saisonnières qui concernent essentiellement des postes requérant peu de qualifications dans l'agriculture et dans le tourisme ; les transferts intra-entreprises (essentiellement des postes de direction et autres postes d'encadrement et de personnel hautement qualifié) ; la mobilité intra-européenne de travailleurs détachés et enfin les migrations de stagiaires et vacanciers actifs.

Travailleurs saisonniers

Les programmes de travail saisonnier, souvent principale composante de l'immigration peu qualifiée, permet à des travailleurs de venir exercer une activité pour une période généralement inférieure à six mois dans l'année (parfois neuf). Ce type d'immigration est très encadré, parfois par le biais d'accords bilatéraux signés avec les pays d'origine. Le retour dans le pays d'origine à l'issue de la période de travail fait partie intégrante de ces programmes qui ne permettent pas en général les changements de statut. Le recrutement est généralement soumis à un examen de la situation de l'emploi et une limite numérique annuelle peut être imposée.

Majoritairement liées aux activités agricoles, les migrations de travail saisonnier peuvent aussi concerner des activités non agricoles qui présentent des pics d'activité saisonniers, notamment dans le secteur du tourisme. L'octroi de permis de séjour pour

travail saisonnier est toutefois limité aux travailleurs du secteur agricole au Canada (Programme des travailleurs agricoles saisonniers), en Finlande, en Suède (y compris secteur forestier) et en Nouvelle-Zélande (*Programme Recognised Seasonal Employer*).

Dans le contexte spécifique de l'Union européenne, les migrations saisonnières concernent une proportion non négligeable de ressortissants de pays voisins ou proches (Polonais en Allemagne, Espagnols et Italiens en France, etc.), qui bénéficient désormais de la libre circulation et ne nécessitent donc pas de permis de travail. Sous l'effet de l'élargissement de l'Union européenne, les flux de saisonniers en provenance de nouveaux pays membres ont progressivement disparu des statistiques de permis et sont aujourd'hui plus difficiles à estimer.

La hausse de l'immigration saisonnière agricole est particulièrement soutenue aux États-Unis (programme H-2A) depuis 2012 (+21 % en 2015 par rapport à 2014), (voir tableau 1.2). Le nombre de visas délivrés à des travailleurs saisonniers non agricoles (visas H-2B) a également augmenté pour atteindre 70 000 en 2015, ce qui reste toutefois nettement en deçà du pic historique de 2007 (130 000). Les travailleurs saisonniers aux États-Unis sont majoritairement originaires du Mexique (85 %), les autres principaux pays d'origine sont la Jamaïque (4 %), le Guatemala (3 %) et l'Afrique du Sud (2 %).

Au Canada, le flux de travailleurs saisonniers connait une augmentation constante mais modérée depuis 2010. Plus de 30 000 travailleurs ont été admis en 2015. Dans les autres pays non européens de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, on observe une relative stabilité. C'est le cas notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande où les flux sont contingentés. En Australie, le programme mis en place en 2012 permet de recruter des travailleurs peu qualifiés dans neuf pays, essentiellement dans le secteur horticole. En Nouvelle-Zélande également, les saisonniers viennent majoritairement des îles du Pacifique – y compris des Fidji depuis 2014 – pour travailler dans les secteurs horticoles et viticoles. Le nombre d'entrées avoisine le plafond qui a par ailleurs augmenté pour la deuxième année consécutive à 9 500 en 2016. Au Mexique, les travailleurs saisonniers, guatémaltèques ou béliziens obtiennent un permis de travail frontalier pour exercer des travaux agricoles, essentiellement dans le Chiapas. Près de 15 000 de ce type sont octroyés chaque année depuis 2013 (bien en deçà des 70 000 distribués en 2000).

Au sein de l'Union européenne et à l'exception de la Pologne, les besoins de main-d'œuvre saisonnière sont en partie satisfaits par les migrations intra-européennes et le recours aux programmes d'immigration saisonnière de ressortissants de pays tiers est relativement limité. Au cours des dernières années, la baisse du nombre de permis délivrés est essentiellement due au fait que les ressortissants bulgares et roumains n'ont plus besoin de permis de travail depuis le 1er janvier 2014. Toutefois, les flux de travailleurs saisonniers exprimés en équivalent année pleine représentaient en 2015 environ un quart des flux de travailleurs permanents à destination des pays européens pour lesquels des données sont disponibles (hors Pologne).

La Pologne est une exception notable, car les entrées de travailleurs saisonniers y progressent rapidement (+80 % en 2015, soit 321 000 travailleurs). Depuis son accession à l'Union européenne en 2004, la Pologne a connu une période de forte croissance économique et une forte émigration qui ont pu générer des besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs notamment l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière. Les autorités polonaises ont créé une procédure simplifiée permettant à un employeur de recruter temporairement des ressortissants de pays tiers.

Tableau 1.2. **Travailleurs qui ont obtenu un permis de travail saisonnier par principal pays de destination, 2007-15**

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015	2015/2014	2015/2007
		Milliers									Équivalent année pleine	Évolution (%)	
Travailleurs saisonniers dans les principaux pays de l'OCDE hors UE	États-Unis (H-2A, travailleurs agricoles)	51	64	60	56	55	65	74	89	108	108	+21	+76
	États-Unis (H-2B, travailleurs non agricoles)	130	94	45	47	51	50	58	68	70	70	+2	-47
	Canada	22	24	23	24	25	26	28	30	31	31	+3	+37
	Mexique	27	23	29	27	28	22	15	15	16	8	+8	-46
	Nouvelle-Zélande	7	10	8	8	8	8	8	9	10	7	+5	+42
	Australie	..	0	0	..	0	1	1	2	3	2	+58	-
	Norvège	3	2	2	2	3	2	2	3	2	1	-10	-1
	Total	**238**	**218**	**168**	**165**	**170**	**174**	**187**	**216**	**240**	**226**	**+11**	**-9**
Travailleurs saisonniers dans les pays de l'UE (hors ressortissants des pays de l'UE)	Pologne	..	..	..	73	..	..	..	176	321	166	+82	..
	Finlande	14	12	13	12	12	14	14	14	12	6	-14	+0
	Autriche	33	40	36	31	18	13	15	7	7	3	-3	-78
	France	19	12	7	6	6	6	6	7	7	3	+2	-66
	Suède	2	4	7	5	4	6	6	3	4	2	+31	+22
	Italie	65	42	35	28	15	10	8	5	4	3	-26	-93
	Espagne	16	42	6	9	5	4	3	3	3	2	-6	-80
	Belgique	17	20	10	6	6	10	11	0	..	..	..	..
	Allemagne	300	285	295	297	168	4	-	-	-	-	Programme arrêté	
	Royaume-Uni	17	16	20	20	20	21	20	-	-	-	Programme arrêté	
	Total	**482**	**473**	**429**	**486**	**253**	**87**	**82**	**215**	**357**	**185**	**+66**	**-55**
Total		**720**	**691**	**596**	**651**	**423**	**262**	**269**	**430**	**597**	**412**	**+39**	**-40**

Note : Nombre de permis saisonniers délivrés, à l'exception de la France qui comptabilise les entrées effectives de travailleurs saisonniers. Le libre accès au marché du travail a été progressivement accordé aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union européenne, par conséquent ces séries ne couvrent pas un nombre constant de pays d'origine depuis 2007. Les données peuvent comprendre des étrangers qui sont déjà présents dans le pays.
Un équivalent année pleine est estimé à partir de la durée maximale de travail autorisée dans l'année, à l'exception de la Pologne où l'estimation est produite à partir de la répartition des permis selon leur durée (en trois groupes).
Autriche : Nombre de personnes ayant obtenu dans l'année le statut de travailleur saisonnier ou de travailleur agricole. Depuis 2011, les ressortissants des huit nouveaux pays membres de l'Union européenne ont accès au marché du travail.
France : un travailleur saisonnier qui change d'employeur est à nouveau comptabilisé dans le flux.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520705

L'Autriche a ajusté par quatre fois entre 2012 et 2016 les limites numériques pour les travailleurs saisonniers. En Espagne et en Italie, où les secteurs agricoles et de la construction employaient un nombre important de travailleurs saisonniers extra-communautaires, la baisse du nombre de permis délivrés est imputable à la dégradation de la conjoncture économique. Le flux de saisonniers en Italie est inférieur au contingent fixé à 13 000 en 2016, niveau similaire à celui de l'année précédente. Les effectifs de travailleurs saisonniers en France et en Norvège restent stables avec respectivement 6 700 et 2 300 travailleurs accueillis chaque année.

Les entrées de travailleurs saisonniers dans les autres pays de l'Union européenne sont de faible ampleur ou inexistantes. L'Allemagne, qui recevait exclusivement des saisonniers en provenance d'autres pays de l'Union européenne, ne délivre plus de permis depuis 2013. Le Royaume-Uni a, quant à lui, clos son programme à la fin 2013.

Les principaux flux de travailleurs saisonniers ressortissants de pays tiers proviennent notamment de la Fédération de Russie en Finlande, d'Ukraine en Pologne et en Autriche,

du Maroc et de la Tunisie en France, d'Inde, du Maroc et de l'Albanie en Italie, et du Maroc en Espagne. En Suède, les flux sont presque exclusivement composés de ressortissants thaïlandais venus pour les cueillettes. En Norvège, plus d'un tiers proviennent du Viet Nam.

Transferts intra-entreprises

La mobilité entre les établissements des entreprises multinationales est généralement facilitée par des conditions particulières. La délivrance du permis peut être conditionnée à un niveau minimal de revenu et de compétences (Royaume-Uni) ou à un test du marché du travail (Australie, seuls les dirigeants d'entreprise sont exemptés). Elle est, depuis 2014, encadrée en Europe par une Directive européenne qui est en cours de transposition dans les États membres. C'est aux États-Unis que le plus grand nombre de ces titres sont délivrés, suivis par le Royaume-Uni, le Canada et l'Allemagne (voir tableau 1.3). Le nombre de permis délivrés est en légère augmentation en 2015 sans pour autant retrouver le niveau d'avant la crise économique de 2008. Les hausses notables sont observées en Espagne et en Irlande.

Tableau 1.3. **Transferts intra-entreprises vers les principales destinations de l'OCDE, 2008-15**

Nombre de permis délivrés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	2015/2008
	Milliers								Évolution (%)	
États-Unis	84.1	64.7	74.7	70.7	62.4	66.7	71.5	78.5	+10	-7
Royaume-Uni	47.0	22.0	29.2	29.7	29.3	33.2	36.6	36.4	-1	-23
Canada	8.2	7.6	10.4	11.0	12.3	11.4	11.3	9.9	-13	+20
Allemagne	5.7	4.4	5.9	7.1	7.2	7.8	9.4	9.1	-3	+61
Australie	6.0	6.0	6.0	8.2	10.1	8.9	..	7.8	-	+30
Japon	7.3	5.2	5.8	5.3	6.1	6.2	7.2	7.2	-0	-1
Espagne	1.3	0.9	0.7	0.8	0.9	..	1.6	2.8	+72	+108
France	1.5	2.0	2.2	2.8	2.7	2.4	2.3	2.3	+0	+55
Irlande	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	+38	+104
Luxembourg	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	+17	-
Autriche	0.2	0.1	0.2	0.2	..	0.1	0.1	0.1	-13	-24
Total	**(161.7)**	**113.4**	**135.6**	**136.3**	**(131.6)**	**(137.5)**	**(140.9)**	**155.2**	+10	-4

Note : Non compris les transferts à l'intérieur de l'Espace économique européen (EEE). Le total pour les années 2008 et 2012-14 (entre parenthèses) est basé sur un nombre plus restreint de pays pour lesquels les données sont disponibles.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520724

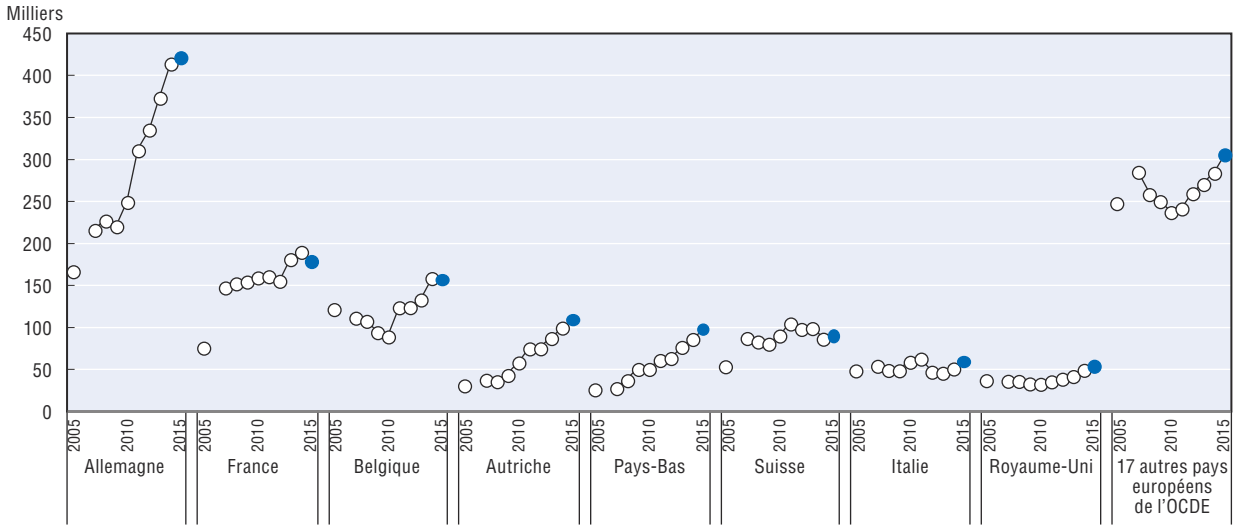
Au Royaume-Uni, les transferts intra-entreprises représentent environ 70 % des migrations dans le cadre du Tier 2. En novembre 2016, sur les conseils du *Migration Advisory Committee*, le Gouvernement britannique a relevé le seuil salarial pour les transferts intra-entreprises de court terme à 30 000 GBP et, en avril 2017, il a instauré une taxe annuelle de 1 000 GBP par travailleur pour financer la formation des travailleurs résidents.

Travailleurs détachés en Europe

La Directive européenne sur le détachement (1996) prévoit que, sous certaines conditions, les entreprises ont la possibilité de détacher des travailleurs sous contrat local dans d'autres pays de l'Union européenne et de l'AELE. En règle générale, les détachements sont limités à 24 mois mais leur durée moyenne est nettement inférieure (98 jours). Plus de 2 millions de déclarations de détachement ont été enregistrées en 2015 pour environ 1.5 million

de personnes. En dix ans, le nombre de travailleurs détachés a augmenté de 79 %, passant de 821 000 en 2005 à 1.47 million en 2015 (voir graphique 1.4). Les travailleurs détachés représentent 0.4 % de l'emploi dans l'Union européenne en équivalent temps plein mais l'importance relative de ces flux varie considérablement d'un pays à l'autre.

Graphique 1.4. **Évolution du nombre de travailleurs détachés par pays de destination européen de l'OCDE, 2005-15**



Note : Les chiffres sont basés sur les émissions de formulaires E101 et, à partir du 1er mai 2010, de documents portables A1.
Source : Données de la Commission européenne compilées par Pacolet et De Wispelaere (2016).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518387

Parmi les différents pays européens qui reçoivent des travailleurs détachés en 2015, l'Allemagne reste le principal pays de destination (29 % des détachés) mais le nombre de travailleurs détachés y est stable en 2015. Des baisses sont même observées dans les deuxième et troisième pays de destination, à savoir la France et la Belgique. Les détachements progressent par contre de plus de 10 % en Suisse et en Italie. En solde, l'Allemagne, suivie de la Suisse et de la Belgique sont les principaux pays receveurs et la Pologne, la Slovénie et la République slovaque les principaux pays émetteurs (voir graphique 1.5).

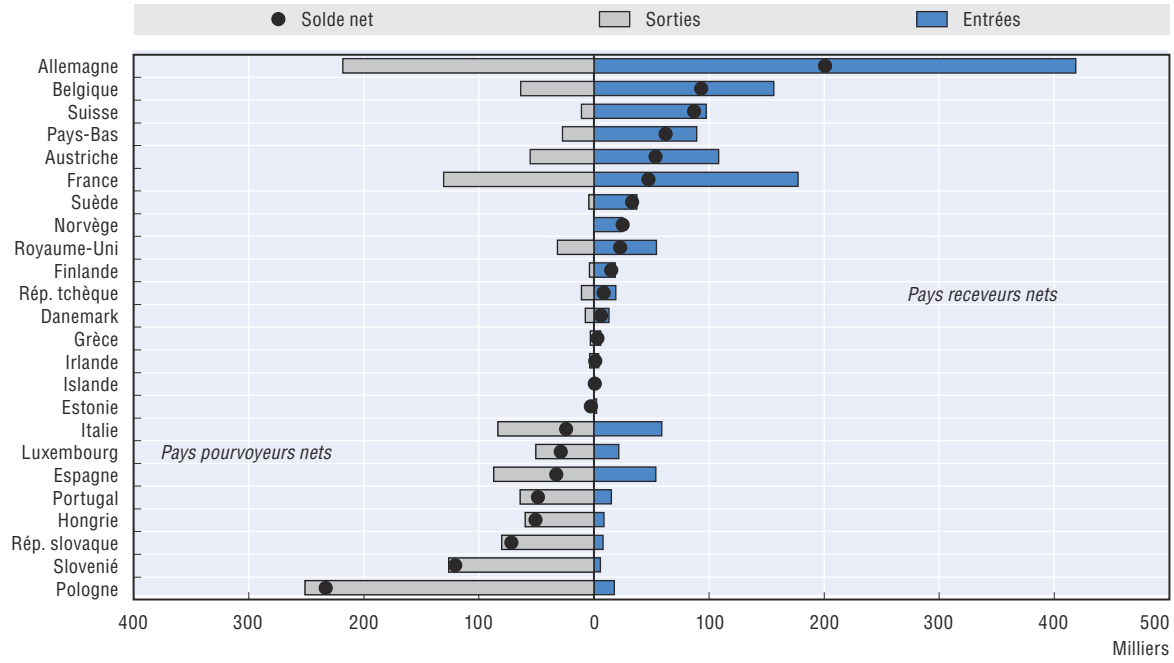
En 2015, les détachements concernent principalement le secteur de la construction (42 %), pour ce qui concerne les travailleurs détachés dans un seul pays, et le secteur des transports (plus d'un tiers des détachements) pour les travailleurs détachés dans au moins deux pays.

Une proposition de révision de la Directive sur les travailleurs détachés a été introduite en mars 2016, essentiellement demandée par les pays receveurs nets. Dans l'attente de cette révision, plusieurs pays ont intensifié les contrôles antifraudes et les pénalités aux contrevenants.

Stagiaires et vacanciers actifs

Les programmes de vacanciers actifs qui permettent à des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle (et d'étudier à temps partiel) à l'étranger sur la base d'accords bilatéraux réciproques sont particulièrement développés dans les pays traditionnels d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États Unis), qui comptabilisent 90 % de l'ensemble des entrées de cette catégorie (voir tableau 1.4).

Graphique 1.5. **Entrées, sorties et solde net de travailleurs détachés dans les pays de l'UE/AELE en 2015**



Note : Les chiffres sont basés sur les émissions de formulaires E101 et, à partir du 1er mai 2010, de documents portables A1. Les pays non OCDE qui appartiennent à l'Union européenne ou à l'AELE ne sont pas présentés mais sont compris dans le calcul du total des entrées et sorties.
Source : Données de la Commission européenne compilées par Pacolet et De Wispelaere (2016).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518406

En Australie, 227 000 jeunes sont entrés par ce biais en 2015. Dans ce pays, le programme de vacanciers actifs permet, entre autres, de répondre à des besoins de main-d'œuvre saisonniers notamment dans le secteur agricole, minier ou de la construction. Suite à la publication en juin 2015 du livre blanc sur le développement des provinces septentrionales, le programme introduit dans ces provinces des conditions plus favorables de renouvellement pour les candidats dans certains secteurs. Entre 2014 et 2015, les entrées de vacanciers actifs en Australie ont baissé pour la seconde année consécutive. Le nombre de vacanciers actifs en provenance d'un pays ayant signé un accord avec l'Australie avant juin 2005 (*subclass 417*, nombre de visas non plafonné et permis renouvelables une fois) diminue pour les principaux pays d'origine que sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. S'agissant des pays ayant intégré le programme plus récemment (*subclass 462*), les entrées progressent, notamment pour les deux principaux pays d'origine que sont les États-Unis et le Chili. La Chine, qui participe également au programme depuis 2015, a atteint sa limite numérique (5 000 jeunes) dès la première année.

Les États-Unis restent la seconde destination des vacanciers actifs, même si le « *Summer Work Travel Program* » n'a pas retrouvé l'ampleur qu'il avait avant la crise de 2007/08 après trois années de hausse consécutives. La Nouvelle-Zélande est la troisième destination pour les vacanciers actifs et les effectifs y sont en progression constante ; le nombre de vacanciers actifs a presque doublé entre 2007 et 2015. Le programme canadien de vacanciers actifs *Expérience internationale Canada* a quant à lui légèrement diminué en 2015 pour la seconde année consécutive.

Tableau 1.4. **Entrées de stagiaires et de vacanciers actifs dans quelques pays de l'OCDE, 2007-15**

	Pays de destination	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	2015/2007
						Milliers					Évolution (%)	
Vacanciers actifs	Australie	136.4	157.6	194.1	183.2	192.9	223.0	258.2	239.6	226.8	-5	+66
	États-Unis	147.6	152.7	116.4	118.2	97.6	79.8	86.4	90.3	95.0	+5	-36
	Nouvelle-Zélande	35.3	39.5	40.1	43.3	43.1	48.7	54.7	61.3	65.2	+6	+85
	Canada	29.4	35.3	40.1	42.9	46.2	48.3	46.1	43.4	40.5	-7	+38
	Royaume-Uni	39.4	34.8	25.2	21.3	20.7	19.6	20.9	23.5	25.3	+8	-36
	Japon	5.8	5.9	7.4	10.1	7.5	9.3	9.1	8.1	10.4	+28	+81
	France	..	..	..	..	..	..	..	4.7	4.9	+4	-
	Irlande	..	..	..	1.6	1.3	1.4	2.0	2.3	2.5	+11	-
	Corée	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	1.0	1.2	1.3	1.4	+3	+381
	Danemark	..	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.8	+40	-
	Italie	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.7	+36	+68
	Total	**(394.6)**	**(426.9)**	**(424.2)**	**(421.8)**	**(410.9)**	**(431.9)**	**(479.5)**	**475.7**	**473.5**	**-0**	**+20**
Stagiaires	Japon	102.0	101.9	80.5	77.7	82.3	85.9	83.9	98.7	112.7	+14	+10
	Corée	14.2	13.6	11.4	11.8	13.3	12.2	12.5	15.1	17.0	+13	+20
	Australie	6.4	5.4	5.3	3.7	3.5	3.8	3.6	3.5	4.4	+25	-30
	Allemagne	4.8	5.4	4.8	4.9	4.9	4.1	3.9	3.8	4.3	+13	-11
	États-Unis	3.1	3.4	2.1	1.8	2.1	2.9	2.7	2.2	1.7	-25	-46
	Nouvelle-Zélande	1.2	1.1	1.3	1.4	1.3	1.1	1.2	1.1	1.1	+8	-3
	Danemark	3.2	3.1	2.2	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.1	-31	-67
	Suède	0.6	0.7	0.7	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	-5	-20
	Norvège	0.4	0.3	0.3	0.1	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	-5	-34
	Finlande	..	..	..	..	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	-23	-
	Suisse	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	+110	+6
	Total	**(135.9)**	**(135)**	**(108.6)**	**(103.7)**	**109.8**	**112.3**	**110.2**	**127.0**	**143.3**	**+13**	**+5**

Note : Le tableau ne présente que les pays qui comptent au moins 100 stagiaires ou vacanciers actifs.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520743

En dehors des pays traditionnels d'installation, les programmes de vacanciers actifs sont beaucoup moins développés. Les pays européens de l'OCDE ne représentent ainsi que 7 % des entrées de cette catégorie en 2015, dans quatre cas sur cinq au Royaume-Uni.

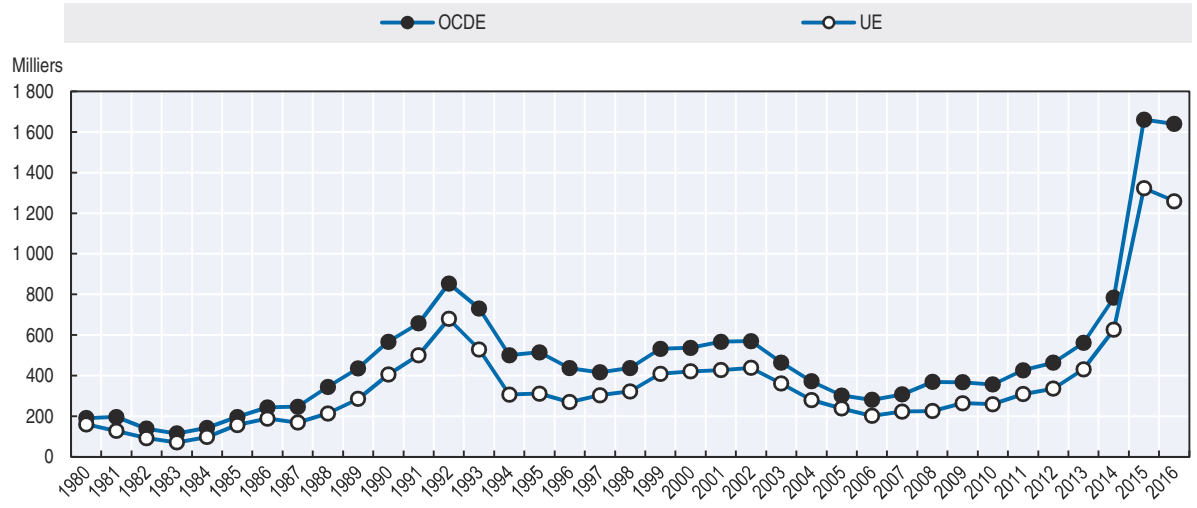
En 2015, le Japon reçoit quant à lui 80 % des 143 000 étrangers entrés dans un pays de l'OCDE pour y effectuer un stage (voir tableau 1.4). Ce type d'entrées est en forte augmentation au Japon en 2015 (+14 %). Les stages y sont rémunérés et d'une durée maximale d'un an renouvelable une fois, pour une période de deux ans. Cet apport de main-d'œuvre permet de répondre à des besoins spécifiques dans certains secteurs industriels. Les autres pays de l'OCDE délivrent relativement peu de titres de séjour pour un stage.

Demandeurs d'asile

Après avoir enregistré en 2015 le plus grand nombre de demandeurs d'asile depuis la Seconde Guerre mondiale (1.66 million), les pays de l'OCDE ont connu une nouvelle année de forte demande, avec 1.64 million de demandes en 2016 (voir graphique 1.6). Près des trois quarts des demandes ont été enregistrées dans un pays de l'Union européenne.

La relative persistance de la demande d'asile entre 2015 et 2016 est en réalité pour partie un artéfact statistique lié à la durée des délais d'enregistrement des demandes d'asile dans certains pays, comme en Allemagne. Les nouvelles arrivées de demandeurs d'asile ont fortement baissé après le premier trimestre de 2016.

Graphique 1.6. **Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne**



Note : *Les* données relatives à 2016 sont préliminaires.
Source : HCR, Eurostat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518425

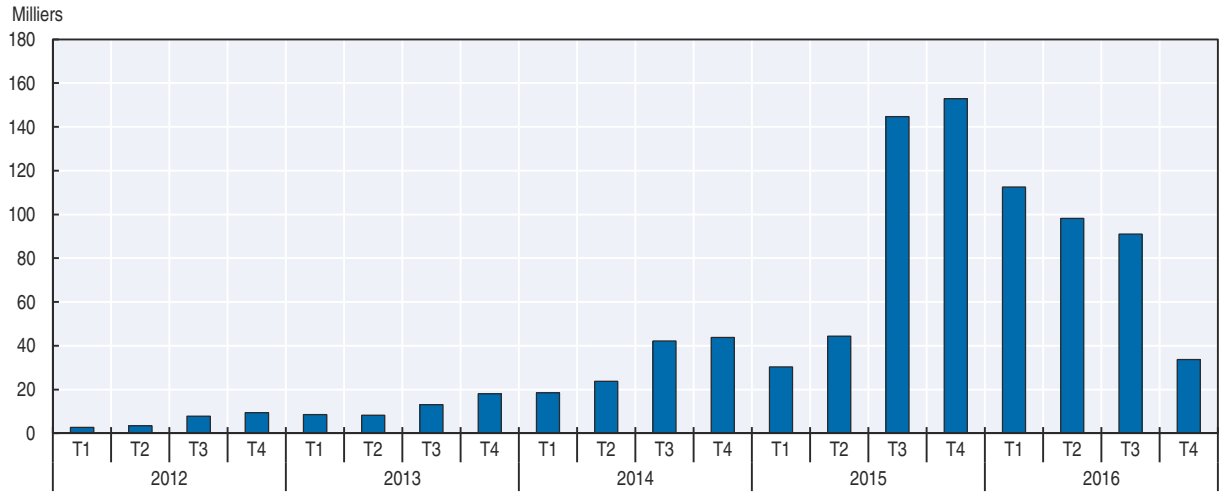
Par ailleurs, les chiffres de demandeurs d'asile ne rendent pas compte de la situation en Turquie. Début 2017, plus de 2.9 millions de Syriens étaient enregistrés en Turquie, contre 2.5 million début 2016. La quasi-totalité d'entre eux bénéficient d'un statut de protection temporaire sans avoir eu à déposer de demandes d'asile. La Turquie est le premier pays d'accueil de réfugiés dans la zone OCDE depuis six ans.

Près de la moitié des premières demandes d'asile enregistrées dans les pays de l'OCDE en 2016 provient de trois pays : Syrie, Afghanistan et Iraq. La Syrie reste de loin le premier pays d'origine des demandeurs d'asile (voir graphique 1.8). Plus de 330 000 demandeurs d'asile syriens ont ainsi été enregistrés, soit 23 % du total, contre 9 % en 2013. Après le pic atteint au quatrième trimestre 2015 (150 000 demandeurs d'asile syriens enregistrés dans la zone OCDE), le nombre de requérants a chuté de près d'un tiers au cours des trois premiers mois de 2016, et s'est stabilisé depuis autour de 90 000 demandes environ par trimestre, avant de tomber à 33 000 lors du dernier trimestre de 2016 (voir graphique 1.7).

L'Afghanistan, avec 215 000 premières demandes d'asile (13 % du total), reste le deuxième pays d'origine, malgré une baisse de 15 % par rapport à 2015. Enfin, l'Iraq, avec près de 155 000 demandes (9 %), est en troisième position, malgré une diminution de plus d'un tiers par rapport à 2015. En parallèle, l'année 2016 a connu un véritable tarissement des premières demandes d'asile en provenance des Balkans, le nombre de ressortissants de Serbie (et du Kosovo) arrivant par ce biais ayant été divisé par dix, ceux d'Albanie ont été réduits de 65 %. Un autre important groupe de candidats à une protection internationale, mais dans une moindre mesure, est composé de ressortissants du Pakistan (51 000 premières demandes, chiffre stable par rapport à 2014), d'Iran (56 000, +40 %) et en provenance d'Afrique subsaharienne (notamment le Nigeria, avec plus de 50 000 premières demandes, soit 50 % d'augmentation par rapport à 2015). Le pays d'origine et le profil des demandeurs d'asile restent très diversifiés, bien plus que lors des crises précédentes.

Pour la quatrième année consécutive, l'Allemagne a enregistré le plus grand nombre de demandes d'asile en 2016 parmi les pays de l'OCDE. Avec 675 000 premières demandes,

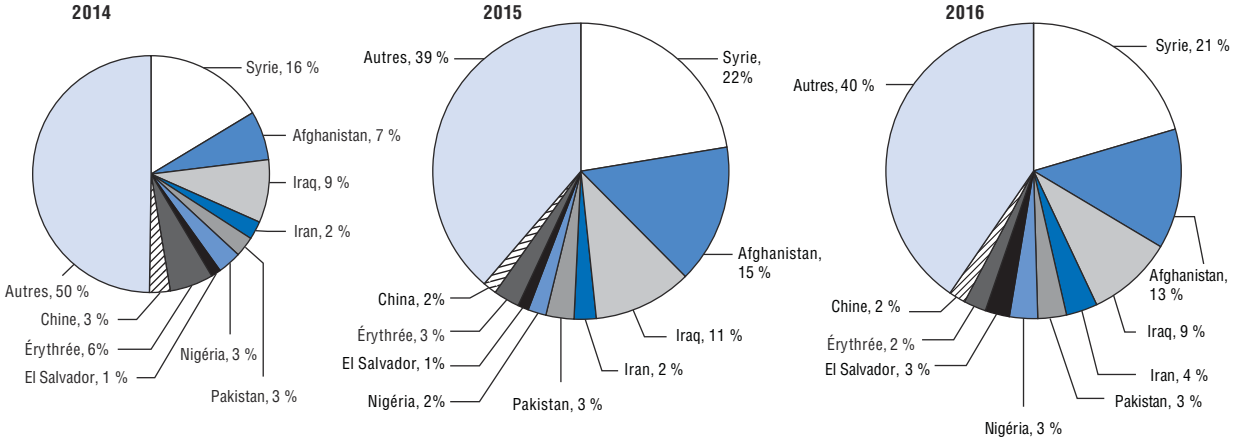
Graphique 1.7. **Nouvelles demandes d'asile déposées par des Syriens dans les pays de l'OCDE, du 1er trimestre 2012 au 4e trimestre 2016**



Note : Les données relatives à 2016 sont préliminaires.
Source : HCR.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518444

Graphique 1.8. **Répartition des nouveaux demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2014-16**



Note : Les données relatives à 2016 sont préliminaires.
Source : HCR.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518463

dont 5 % de mineurs non accompagnés l'Allemagne représente à elle seule 46 % du total de la zone OCDE (voir tableau 1.5). Les deux tiers de ces demandes proviennent de trois pays : la Syrie (37 %), l'Afghanistan (18 %) et l'Iraq (13 %). Si l'Allemagne a connu une année record en termes de demandes d'asile enregistrées en 2016, dans les faits, la majorité des demandeurs concernés étaient déjà arrivés en 2015 (voir plus haut). D'après le système de pré-enregistrement EASY, 320 000 personnes sont entrées en 2016 en Allemagne pour faire une demande de protection et ont été affectées à un centre d'accueil, contre 1.1 million en 2015.

Les États-Unis (260 000 premières demandes), l'Italie (120 000), la France et la Turquie (un peu moins de 80 000 chacun), se classent juste après l'Allemagne. Le nombre de nouveaux demandeurs d'asile en Grèce a été multiplié par quatre entre 2015 et 2016,

Tableau 1.5. **Nouvelles demandes d'asile par pays de destination, 2012-16**

	Moyenne annuelle 2012-14	2015	2016	Évolution absolue 2015-16	Évolution 2015-16 (%)	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2016 ou année la plus récente)	Trois principales origines des demandeurs d'asile (2016 ou année la plus récente)
Allemagne	115 540	441 900	722 360	+280 460	+63	8 952	Syrie, Afghanistan, Iraq
États-Unis	76 410	172 740	261 970	+89 230	+52	814	El Salvador, Mexique, Guatemala
Italie	35 370	83 240	122 120	+38 880	+47	2 042	Nigéria, Pakistan, Gambie
France	58 040	74 300	77 890	+3 590	+5	1 209	Soudan, Afghanistan, Haïti
Turquie	52 890	133 590	77 850	-55 740	-42	990	Afghanistan, Iraq, Iran
Grèce	8 890	11 370	49 850	+38 480	+338	4 548	Syrie, Iraq, Pakistan
Autriche	20 000	85 620	39 950	-45 670	-53	4 673	Afghanistan, Syrie, Iraq
Royaume-Uni	29 550	39 970	38 380	-1 590	-4	593	Iran, Pakistan, Iraq
Hongrie	20 550	174 430	28 070	-146 360	-84	2 847	Afghanistan, Syrie, Pakistan
Australie	11 980	12 360	27 630	+15 270	+124	1 153	Malaisie, Iran, Sri Lanka
Suisse	22 260	38 120	25 870	-12 250	-32	3 117	Érythrée, Afghanistan, Syrie
Canada	14 410	16 070	23 830	+7 760	+48	663	Nigéria, Hongrie, Chine
Suède	57 470	156 460	22 410	-134 050	-86	2 291	Syrie, Afghanistan, Iraq
Pays-Bas	15 030	43 100	18 410	-24 690	-57	1 087	Syrie, Érythrée, Albanie
Espagne	4 110	13 370	16 270	+2 900	+22	353	Venezuela, Syrie, Ukraine
Belgique	14 740	38 700	14 670	-24 030	-62	1 298	Syrie, Afghanistan, Iraq
Japon	3 470	7 580	10 900	+3 320	+44	86	Indonésie, Népal, Turquie
Pologne	9 510	10 250	9 840	-410	-4	255	Fédération de Russie, Tadjikistan, Ukraine
Mexique	1 210	3 420	8 780	+5 360	+157	69	Honduras, El Salvador, Guatemala
Israël	1 420	5 010	8 150	+3 140	+63	1 011	Érythrée, Soudan, Nigéria
Corée	1 750	5 710	7 540	+1 830	+32	150	Chine, Égypte, Pakistan
Danemark	9 310	21 230	6 240	-14 990	-71	1 101	Syrie, Afghanistan, Iraq
Finlande	2 960	32 270	5 320	-26 950	-84	967	Iraq, Afghanistan, Syrie
Norvège	11 400	30 520	3 200	-27 320	-90	614	Érythrée, Syrie, Afghanistan
Chili	230	630	2 300	+1 670	+265	128	Colombie, Venezuela, République dominicaine
Irlande	970	3 280	2 240	-1 040	-32	478	Pakistan, Albanie, Zimbabwe
Luxembourg	1 240	2 300	1 940	-360	-16	3 404	Syrie, Serbie (et Kosovo), Albanie
Portugal	330	900	1 460	+560	+62	141	Ukraine, Guinée, Afghanistan
Slovénie	230	260	1 260	+1 000	+385	609	Afghanistan, Syrie, Iraq
République tchèque	550	1 250	1 210	-40	-3	115	Ukraine, Iraq, Chine
Islande	150	360	1 130	+770	+214	3 424	Ex-Rép. youg. de Macédoine, Albanie, Iraq
Nouvelle-Zélande	220	350	390	+40	+11	86	Chine, Inde, Iraq
Lettonie	220	330	340	+10	+3	173	Syrie, Afghanistan, Inde
République slovaque	320	270	100	-170	-63	18	Pakistan, Algérie, Ukraine
Estonie	70	230	70	-160	-70	53	Syrie, Cisjordanie et bande de Gaza, Soudan
Total OCDE	**602 800**	**1 661 490**	**1 639 940**	**-21 550**	**-1**	**1 283**	**Syrie, Afghanistan, Iraq**
Pays non OCDE					+0		
Bulgarie	4 100	20 160	18 910	-1 250	-6	2 645	Afghanistan, Iraq, Syrie
Roumanie	2 010	1 270	1 875	+605	+48	96	Syrie, Iraq, Pakistan
Malte	1 890	1 700	1 740	+40	+2	4 143	Libye, Syrie, Érythrée
Lituanie	400	290	320	+30	+10	111	Syrie, Russie, Iraq

Note : Le symbole « .. » signifie « non disponible ». Les données pour 2016 sont préliminaires.
Source : HCR, Eurostat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520762

s'établissant à près de 50 000. À l'inverse, le nombre de requérants a fortement chuté dans un grand nombre de pays européens qui avaient connu un pic historique en 2015. Le nombre de premières demandes a ainsi été divisé par deux en Autriche, par six en Hongrie, par sept en Suède, par huit en Finlande et par neuf en Norvège. Hors Allemagne, le nombre de premières demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a en fait chuté de 25 % entre 2015 et 2016.

Contrairement à ce qui est observé dans la majorité de l'Europe, où les demandeurs d'asile sont majoritairement originaires de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq, certains pays se singularisent par des pays de provenance des requérants différents. L'Italie par exemple reçoit principalement des demandes émanant de pays d'Afrique subsaharienne, comme le Nigeria et la Gambie, mais aussi du Pakistan. Le principal pays d'origine des demandeurs d'asile en France est le Soudan, et au Royaume-Uni, l'Iran. Les pays non européens par ailleurs sont peu affectés par la demande d'asile en provenance du Moyen-Orient. Ainsi, aux États-Unis, la plupart des requérants sont originaires d'Amérique latine. Le Nigeria et la Chine font partie des premier pays d'origine des demandeurs d'asile au Canada.

Lorsque l'on rapporte les flux d'entrée de demandeurs d'asile à la population du pays d'accueil, la zone OCDE a reçu, en 2016, 1 200 demandes pour un million d'habitants. Alors que les pays plus petits ont généralement les plus forts ratios de demandeurs d'asile par habitant, en 2016, l'Allemagne est de loin le premier pays d'accueil de l'OCDE par rapport à sa population, avec près de 9 000 requérants pour un million d'habitants. Viennent ensuite l'Autriche et la Grèce, avec plus de 4 500 demandes par million d'habitants, suivis de la Suisse (3 000). Hormis l'Allemagne, l'Italie est un des rares pays plus peuplés à atteindre 2 000 demandes par million d'habitants. À l'inverse, le Royaume-Uni a reçu moins de 600 demandes d'asile pour un million d'habitants en 2016 et le Japon moins de 100.

Les flux de demandeurs d'asile en 2015 et 2016 ont été d'une telle ampleur que l'afflux a mis sous pression les systèmes administratifs dans plusieurs pays de l'OCDE. Les délais

Tableau 1.6. **Nombre d'entrées permanentes pour raisons humanitaires, 2007-15**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015-16 (%)
Australie	14 158	11 729	14 854	14 553	13 976	13 759	20 019	13 768	13 756	..
Autriche	7 002	5 539	4 982	4 749	5 757	4 099	4 920	7 563	15 803	+102
Belgique	2 122	2 537	2 305	2 818	3 951	4 419	4 937	6 146	8 119	+44
Canada	39 160	32 484	33 383	33 435	36 092	31 988	31 113	28 596	35 955	..
Danemark	1 278	1 453	1 376	2 124	2 249	2 583	3 889	6 104	10 849	-28
Finlande	2 083	2 153	3 011	3 168	2 226	2 836	3 038	2 877	3 533	+17
France	9 901	11 655	12 732	12 083	11 606	12 232	12 107	14 104	16 551	+26
Allemagne	50 944	37 491	11 107	11 828	11 036	18 092	30 667	42 393	143 246	+208
Irlande	579	588	366	153	132	112	182	224	334	+47
Italie	7 726	10 019	9 573	4 303	7 155	5 989	14 395	20 580	29 615	+20
Japon	129	417	531	429	287	130	175	144	125	..
Corée	13	32	74	47	38	60	36	633	234	..
Luxembourg	..	..	..	..	..	100	164	235	253	+314
Mexique	..	..	..	222	262	389	198	348	615	..
Pays-Bas	12 340	7 330	9 590	10 010	10 690	5 268	9 970	19 429	41 216	+27
Nouvelle-Zélande	3 769	3 678	3 109	2 807	2 741	3 032	3 385	3 551	3 784	..
Norvège	5 930	4 757	6 189	5 328	5 389	5 721	6 725	6 287	8 916	+99
Portugal	122	82	52	57	65	100	135	110	195	+64
Espagne	544	277	341	595	967	520	463	1 583	1 020	+572
Suède	18 290	11 173	11 119	12 073	12 651	17 355	28 904	35 642	36 645	+106
Suisse	5 425	6 348	5 370	6 655	5 755	4 212	5 061	6 355	7 051	-6
Royaume-Uni	14 190	2 825	3 110	4 931	13 003	11 434	21 266	17 191	18 187	-29
États-Unis	136 125	166 392	177 368	136 291	168 460	150 614	119 630	134 242	151 995	..
Tous pays	**331 830**	**318 959**	**310 542**	**268 659**	**314 488**	**295 044**	**321 379**	**368 105**	**547 997**	**..**
Tous les pays européens	138 476	104 227	81 223	80 875	92 632	94 972	146 659	186 588	341 280	+111

Source : 2007-15 : *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*. Évolution 2015-16 : Eurostat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520781

d'enregistrement des demandes mais surtout les délais de décision ont donc largement augmenté. En conséquence, un grand nombre de demandeurs d'asile arrivés ces deux dernières années sont toujours en attente d'une décision, et ne seront susceptibles d'obtenir un statut de protection internationale qu'en 2017, voire en 2018. Du fait des taux de reconnaissance élevés pour les syriens qui constituent le groupe de requérants le plus important, le nombre de migrants permanents pour raisons humanitaires a progressé de 47 % pour atteindre en 2015 son plus haut niveau depuis la mise en place des statistiques standardisées de l'OCDE (voir tableau 1.6).

Plus de 530 000 migrants, dont 330 000 en Europe, ont obtenu une protection internationale à l'issue de l'examen de leur demande d'asile en 2015 dans les pays de l'OCDE. Les États-Unis et l'Allemagne ont reçu chacun respectivement plus d'un quart des nouveaux migrants humanitaires de l'ensemble de la zone, et sont suivis par les Pays-Bas (8 %), la Suède et le Canada (7 % chacun).

Le nombre de migrants humanitaires a progressé dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, et plus particulièrement en Europe : il a triplé en Allemagne, doublé aux Pays-Bas, et progressé de plus de 40 % en Norvège et en Italie.

Étudiants en mobilité internationale

La mobilité internationale des étudiants s'inscrit dans un contexte plus général d'internationalisation des études supérieures, et implique des mouvements migratoires importants. En 2015, la zone OCDE a enregistré une hausse des flux d'étudiants en mobilité internationale de 11 % par rapport à 2014. Un million et demi d'étudiants étrangers ont obtenu un premier titre de séjour dans un pays de l'OCDE en 2015 (voir tableau 1.7). Les États-Unis reçoivent 42 % de l'ensemble des entrées d'étudiants étrangers (près de 650 000) et le Royaume-Uni 15 % (230 000). Ils sont suivis par l'Australie (125 000), le Japon (100 000), le Canada (83 000) et la France (70 000).

La quasi-totalité des pays de l'OCDE ont ainsi connu une hausse des entrées d'étudiants étrangers en 2015. Leur nombre a progressé de plus de 20 % au Royaume-Uni, au Japon, en Pologne, aux Pays-Bas, en République tchèque, en République slovaque et en Slovénie. Il n'a diminué significativement qu'en Italie et au Mexique. Sur la période 2008-15, l'augmentation est de près de 50 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

En 2014, plus de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays de l'OCDE (voir tableau 1.8). Ces données de stock ne sont pas complètement comparables avec les données de flux. D'une part, un certain nombre d'étudiants en mobilité internationale font un séjour de courte durée, ce qui fait qu'ils sont inclus dans les flux mais ne sont plus présents au moment de la mesure du stock (à une date donnée). D'autre part, les données de stock intègrent les étudiants en mobilité qui bénéficient de la libre circulation (intra-européenne, Australie – Nouvelle-Zélande), et ne sont donc pas toujours enregistrés dans les flux.

Les principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale sont les États-Unis, avec plus de 840 000 étudiants inscrits, le Royaume-Uni (430 000), l'Australie (260 000), la France (235 000) et l'Allemagne (210 000). Les États-Unis représentent 27 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale inscrits dans la zone OCDE et les pays membres de l'Union européenne 47 % (soit 1.4 million). Alors que les pays européens de l'OCDE reçoivent en moyenne un peu plus de femmes que d'hommes parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants de sexe masculin sont majoritaires dans les pays non européens.

Tableau 1.7. **Entrées d'étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE, 2008-15**

Nombre de permis délivrés

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014	2015/2008
	Milliers								Évolution (%)	
États-Unis	340.7	331.2	385.2	447.4	486.9	534.3	595.6	644.2	+8	+89
Royaume-Uni	222.7	268.5	271.3	247.0	198.8	183.2	177.2	229.1	+29	+3
Australie	121.4	93.8	76.3	75.0	91.3	121.1	125.4	126.3	+1	+4
Japon	58.1	66.1	63.5	49.9	57.6	70.0	82.5	99.6	+21	+71
Canada	45.9	50.3	56.3	62.1	69.6	75.3	80.7	83.5	+3	+82
France	52.3	58.7	65.5	65.1	59.0	63.0	65.2	70.0	+7	+34
Allemagne	22.2	24.2	23.5	21.2	32.3	36.9	40.4	44.1	+9	+99
Espagne	19.7	20.1	22.9	32.8	26.3	25.9	27.7	31.2	+13	+58
Pologne	4.5	5.3	7.3	3.9	6.0	16.9	22.9	29.8	+30	+567
Nouvelle-Zélande	20.0	20.5	22.7	19.6	17.1	23.0	28.6	28.3	-1	+42
Corée	15.1	15.8	16.8	15.6	15.4	19.2	21.9	23.4	+7	+55
Pays-Bas	8.9	9.9	10.5	10.7	10.7	12.5	12.3	14.9	+21	+69
Italie	25.1	24.2	17.6	24.1	18.5	16.2	15.0	14.2	-6	-43
Suisse	11.0	11.1	12.4	11.7	11.3	12.3	10.9	11.9	+9	+8
Suède	11.2	13.5	14.2	6.8	7.1	7.6	9.3	9.4	+2	-16
Danemark	7.4	6.1	5.8	5.8	6.2	7.0	7.4	8.2	+11	+12
Mexique	..	..	4.6	4.8	5.1	7.4	10.7	6.8	-36	..
Autriche	3.0	3.1	3.5	4.6	4.7	4.6	5.4	5.9	+10	+98
Finlande	4.8	4.3	4.5	5.5	5.5	5.4	5.6	5.9	+5	+21
Belgique	6.4	6.8	5.2	5.2	5.3	5.5	5.8	5.8	+1	-9
Hongrie	7.8	4.2	4.0	3.7	3.9	5.4	5.1	5.8	+13	-25
République tchèque	1.4	1.2	1.4	1.0	1.9	2.3	2.5	5.5	+118	+285
Norvège	2.7	3.0	3.4	4.1	4.9	4.3	4.6	3.8	-17	+41
Portugal	3.5	4.0	5.3	6.3	7.9	4.0	2.8	2.7	-3	-22
Chili	..	..	..	2.2	2.2	2.0	2.3	2.3	+1	..
République slovaque	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.7	0.9	1.3	+37	+385
Lettonie	0.3	0.1	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.1	+6	+328
Estonie	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	1.0	+27	+191
Slovénie	0.1	0.4	0.4	0.6	0.6	0.3	0.5	0.9	+82	+521
Islande	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	+5	+126
Grèce	1.4	1.5	1.3	1.3	0.8	1.0	0.4	0.3	-20	-80
Luxembourg	..	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	+2	..
Total	**1018.3**	**1048.9**	**1106.4**	**1139.4**	**1158.9**	**1268.7**	**1371.9**	**1517.8**	**+11**	**+49**

Note : Ces données font référence aux étudiants du supérieur en mobilité internationale, y compris ceux inscrits dans des cours de langue. Les formations professionnelles ne sont pas comprises.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520800

En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentent 8 % de l'ensemble des étudiants du supérieur inscrits dans les pays de l'OCDE. Cette part est deux fois plus élevée en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et au Royaume-Uni, et atteint même 44 % dans les établissements d'enseignement supérieur au Luxembourg. Par contre, les étudiants en mobilité internationale représentent une part relativement faible de la population étudiante dans un grand nombre de pays d'Asie, d'Europe centrale et du Sud, mais aussi aux États-Unis. La proportion des étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau de diplôme où ils sont inscrits. En moyenne dans l'OCDE, ils représentent ainsi 13 % de l'ensemble des étudiants inscrits en master et 22 % de ceux inscrits en doctorat, soit environ 1.3 million de personnes au total. La présence dans les doctorats d'étudiants en mobilité internationale est particulièrement importante dans un certain nombre de pays.

Tableau 1.8. **Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2014**

	Total (milliers)	Étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur				Part d'étudiants en mobilité internationale dans chaque niveau d'enseignement (%)		
		Dont : Originaires des pays de l'OCDE (%)	*Dont :* Originaires des pays de l'UE28 (%)	*Dont :* Femmes (%)	Évolution 2013-14 (%)	Enseignement supérieur (total)	Master ou équivalent	Doctorat ou équivalent
Australie	266	10	3	47	+6	18	40	34
Autriche	65	73	71	53	-8	15	18	25
Belgique	56	52	51	57	+24	11	20	37
Canada	135	21	10	45	+12	10	14	27
Chili	3	2	1	44	+8	0	3	4
République tchèque	41	67	66	53	+3	10	12	14
Danemark	30	68	65	54	+2	10	17	30
Estonie	2	69	63	47	+19	4	5	8
Finlande	23	23	18	43	+4	7	12	19
France	235	21	17	52	+3	10	13	40
Allemagne	211	34	28	49	+7	7	12	7
Grèce	28	6	50	53	..	4	..	..
Hongrie	23	55	50	50	+12	7	15	8
Islande	1	78	67	63	..	7	6	20
Irlande	14	42	29	50	+11	7	14	23
Israël	10	44	18	59	-2	3	4	5
Italie	88	19	23	59	-6	5	4	13
Japon	133	12	2	48	-2	3	8	19
Corée	52	8	1	52	-6	2	6	8
Lettonie	4	48	45	43	+28	5	5	7
Luxembourg	3	78	78	50	+3	44	68	85
Mexique	8	0	0	..	..	0	1	3
Pays-Bas	71	60	61	54	+3	10	17	37
Nouvelle-Zélande	49	20	4	43	+18	19	23	45
Norvège	9	37	33	51	+0	3	7	20
Pologne	35	26	18	53	+25	2	3	2
Portugal	15	17	15	52	+2	4	5	16
République slovaque	11	81	75	58	+9	6	7	9
Slovénie	2	16	46	57	-3	3	4	8
Espagne	48	37	33	53	-8	2	5	..
Suède	25	39	34	48	-0	6	9	33
Suisse	50	71	66	50	+5	17	28	53
Turquie	48	6	7	31	-11	1	3	5
Royaume-Uni	429	33	27	51	+3	18	37	42
États-Unis	842	24	7	45	+7	4	9	35
Pays UE-OCDE	**1 431**	**36**	**33**	**51**	**+4**	**8**	**13**	**22**
Total OCDE	**3 067**	**29**	**36**	**48**	**+5**	**6**	**12**	**27**
Moyenne OCDE	**..**	**37**	**34**	**50**	**..**	**8**	**13**	**22**

Note : Ces données font référence à l'année scolaire 2013-14. Les données relatives à la République tchèque, l'Italie, la Corée, la République slovaque et la Turquie font référence aux étudiants étrangers au lieu des étudiants en mobilité internationale. Les données du Canada, de l'Islande et du Mexique font référence à 2012 au lieu de 2013, et les évolutions portent sur la période 2012-13.
Source : OCDE, *Base de données de Regards sur l'éducation.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520819

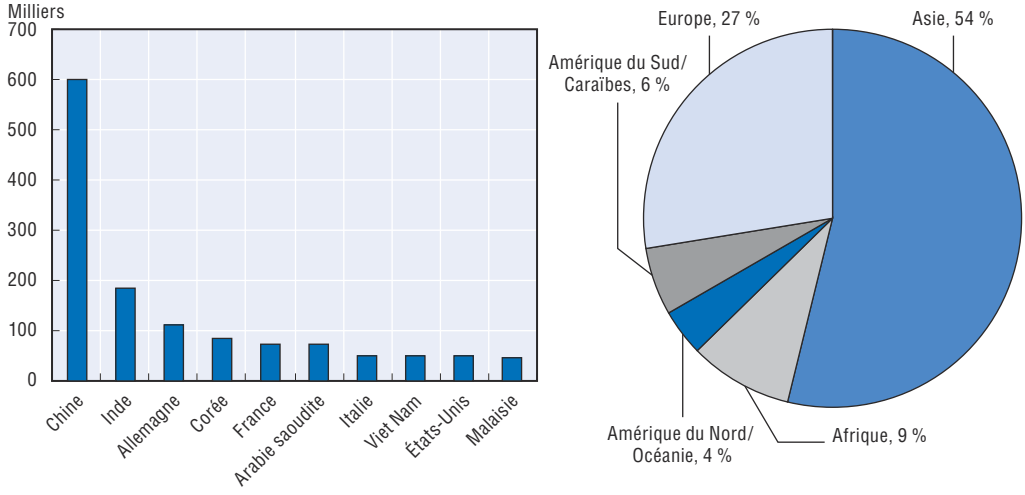
Un étudiant en doctorat sur deux est ainsi en mobilité internationale en Suisse, et plus de deux sur cinq en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en France. Dans un pays de l'OCDE sur trois, la part d'étudiants en mobilité internationale en doctorat est supérieure à 25 %.

Plus de la moitié des étudiants en mobilité internationale dans la zone OCDE sont originaires d'un pays d'Asie, et plus d'un-quart d'un pays d'Europe. Les ressortissants chinois,

malgré une diminution du nombre d'inscrits de 7 % entre 2013 et 2014, restent de loin le plus important contingent d'étudiants en mobilité internationale dans la zone OCDE, avec 600 000 inscrits (voir graphique 1.9). Ils sont suivis par les étudiants indiens (186 000, en progression de 13 %) et les Allemands (112 000). Malgré une diminution du nombre d'inscrits de 20 %, la Corée reste le quatrième pays d'origine des étudiants en mobilité internationale (avec 86 000). Par ailleurs, la France et l'Arabie Saoudite comptent plus de 70 000 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays de l'OCDE. Les étudiants originaires d'un pays de l'OCDE représentent 29 % des étudiants en mobilité internationale dans l'ensemble de la zone, et 36 % dans ces pays également membres de l'Union européenne.

Graphique 1.9. **Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE selon le pays d'origine, 2014**

Partie A. Dix principaux pays d'origine (milliers)
Partie B. Distribution par région d'origine (pourcentage)



Note : L'Asie inclut l'Asie occidentale.
Source : OCDE, *Base de données de Regards sur l'éducation.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518482

Pays d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE

L'examen des migrations à caractère permanent ou temporaire présenté dans les sections précédentes repose sur des définitions standardisées dont le but est de rendre comparables l'ampleur et la composition des mouvements migratoires entre les pays. Ces données ne sont pas encore disponibles par pays ou région d'origine, sauf pour quelques pays. L'examen des données de registres de population et autres sources ad hoc permettent d'identifier les origines des migrants arrivés récemment. Bien que ces chiffres doivent être analysés avec prudence parce qu'ils ne sont pas toujours strictement comparables entre les pays, ils donnent néanmoins une indication sur l'ampleur et la composition des flux de migrants selon leur pays d'origine.

Pendant plus de dix ans, les six principaux pays d'origine des nouveaux immigrés sont restés quasiment inchangés, à savoir par ordre d'importance décroissante : Chine, Roumanie, Pologne, Inde, Mexique et Philippines. En 2015, si la Chine reste au premier rang, la Syrie[2] a pris la deuxième place. Le nombre d'entrées de ressortissants syriens a triplé entre 2014 et 2015, représentant désormais plus de 6 % de l'ensemble des flux enregistrés vers les pays de l'OCDE (voir tableau 1.9). Ces chiffres n'incluant pas la Turquie, on peut donc penser

Tableau 1.9. **Immigration vers les pays de l'OCDE, 50 principaux pays d'origine, 2005-15**

	Moyenne 2005-14 (milliers)	2014 (milliers)	2015 (milliers)	% du total des entrées dans l'OCDE 2015	Évolution 2014-15 (%)	Changement de rang comparé à 2014	Changement de rang comparé à 2005-14
Chine	508	556	540	7.8	-3	0	0
Syrie	27	129	430	6.2	234	7	49
Roumanie	314	389	425	6.1	9	-1	-1
Pologne	277	303	306	4.4	1	-1	-1
Inde	236	285	268	3.9	-6	-1	-1
Philippines	166	160	181	2.6	13	-1	0
Mexique	170	155	180	2.6	16	-1	-2
Italie	87	154	171	2.5	11	-1	5
Viet Nam	93	126	152	2.2	20	1	2
Afghanistan	25	46	140	2.0	205	26	46
États-Unis	131	145	138	2.0	-5	-3	-4
Bulgarie	80	125	126	1.8	1	-1	5
Iraq	39	44	123	1.8	182	25	24
Royaume-Uni	131	122	123	1.8	1	-2	-6
France	91	121	116	1.7	-4	-2	-3
Ukraine	84	69	110	1.6	60	8	-1
Allemagne	122	113	109	1.6	-3	-3	-8
Pakistan	82	80	99	1.4	25	1	-2
Hongrie	58	99	99	1.4	0	-3	4
Espagne	50	104	94	1.4	-9	-5	9
Albanie	54	34	91	1.3	164	29	4
Maroc	119	82	84	1.2	2	-5	-13
Russie	75	80	80	1.2	0	-4	-5
Croatie	23	62	76	1.1	24	2	35
Cuba	52	60	66	1.0	10	2	1
Serbie	46	61	66	1.0	8	0	2
Brésil	85	68	66	1.0	-3	-4	-15
Portugal	54	76	66	0.9	-13	-9	-3
Corée	73	71	65	0.9	-8	-9	-11
Thaïlande	55	87	64	0.9	-27	-15	-7
République dominicaine	58	59	61	0.9	4	-3	-9
Serbie	31	57	60	0.9	6	-3	12
Iran	40	51	60	0.9	17	-2	1
Turquie	62	54	54	0.8	1	-4	-14
Nigéria	41	44	53	0.8	21	2	-3
Grèce	28	45	53	0.8	16	-1	11
Bangladesh	44	49	51	0.7	4	-5	-8
Népal	25	43	47	0.7	9	0	15
Érythrée	12	34	46	0.7	33	11	46
Algérie	40	41	45	0.6	10	-1	-7
Pays-Bas	36	38	43	0.6	11	0	-4
Canada	42	46	42	0.6	-8	-9	-11
Colombie	73	70	40	0.6	-43	-22	-24
Australie	35	36	39	0.6	7	0	-4
Égypte	31	38	39	0.6	1	-3	-2
Bosnie-Herzégovine	26	35	37	0.5	6	-1	4
Japon	36	34	37	0.5	9	4	-8
OCDE	1 775	1 985	2 043	29	3		
Non OCDE	3 741	4 120	4 996	71	21		
UE28	1 590	1 995	2 078	30	4		
Total	5 515	6 105	7 039	100	15		

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520838

que l'importance des migrations en provenance de Syrie vers la zone OCDE durant ces dernières années est bien plus ample.

Les citoyens roumains ont été 10 % plus nombreux à s'installer dans un pays de l'OCDE en 2015 qu'en 2014, et représentent également un peu plus de 6 % du total. Cette augmentation s'est portée sur deux pays seulement, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui ont accueilli les deux tiers de l'émigration de ressortissants roumains vers les pays de l'OCDE en 2015. La Pologne et l'Inde suivent aux quatrième et cinquième rangs avec respectivement 4.4 % et 3.9 %. Les Philippines restent en sixième position, devant le Mexique. Ces deux pays représentent chacun 2.6 % des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, juste devant l'Italie (2.5 %) dont les ressortissants ont également été nettement plus nombreux à quitter leur pays pour un autre pays de l'OCDE en 2015 (+11 %). La destination principale des Italiens reste l'Allemagne, mais le Royaume-Uni, qui a attiré 10 000 Italiens en 2015 est celle qui a connu la plus forte augmentation. La hausse régulière du nombre de Vietnamiens émigrant au Japon (environ +50 % depuis 2011) place le Viet Nam devant l'Afghanistan en tant que pays d'origine des flux vers les pays de l'OCDE. Les États-Unis occupent quant à eux le dixième rang.

Parmi les pays membres de l'Union européenne, en dehors des pays précédemment mentionnés, la Croatie et la Grèce ont également observé des départs plus nombreux de leurs ressortissants, avec des hausses respectives de 24 %, principalement vers l'Allemagne pour la Croatie, et de 16 %, principalement vers le Royaume-Uni, pour la Grèce. L'émigration de ressortissants bulgares s'est quant à elle stabilisée à un niveau élevé en 2015.

Pour le Royaume-Uni en tant que pays d'origine, la tendance est remarquablement stable depuis plusieurs années, qu'il s'agisse du nombre de départs (122 000 en 2015) ou de leur répartition vers les principaux pays de destination (Australie, Espagne, États-Unis, Allemagne, Nouvelle-Zélande). Après un pic observé en 2014, l'émigration de Français vers les pays de l'OCDE s'est légèrement tassée, principalement en raison d'un plus faible nombre de nouvelles installations au Royaume-Uni. Les départs de Français vers Israël étaient en revanche à leur plus haut niveau historique en 2015. Enfin, l'émigration en provenance d'Espagne et du Portugal était léger repli en 2015.

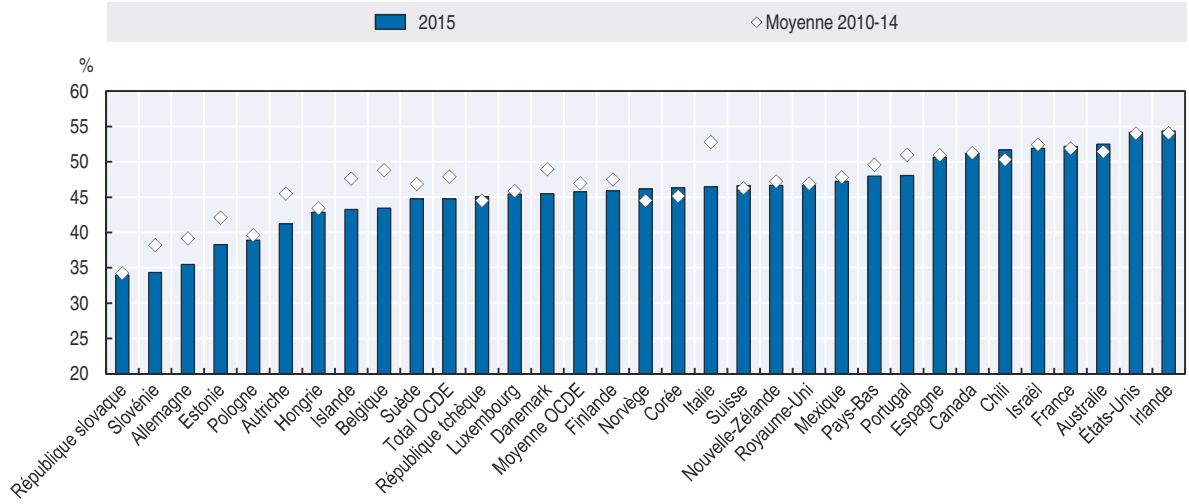
Entrées de femmes migrantes

La part des femmes dans les flux migratoires à destination des pays de l'OCDE a culminé en 2009, année au cours de laquelle un migrant sur deux était une femme. Depuis, cette part a progressivement décliné, et l'on comptait 47 % de femmes parmi les nouveaux migrants à destination des pays de l'OCDE en 2015 (voir graphique 1.10). Cela s'explique en partie par une évolution importante de la composition des flux par catégorie d'entrée : au cours des six dernières années, les migrations de travail (y compris au sein des zones de libre circulation), au plus bas en début de période, ainsi que les migrations pour raisons humanitaires, deux catégories où les hommes sont le plus souvent surreprésentés, ont augmenté proportionnellement plus que les autres types de migration, au premier rang desquels figurent les migrations familiales (voir graphique 1.1). Cette tendance à la baisse de la part des femmes parmi les nouveaux migrants est assez générale puisqu'elle est observée dans trois quarts des pays. En particulier, cette part a considérablement diminué en 2015 par rapport aux cinq années précédentes en Italie (-6 points de pourcentage), en Belgique (-5 points) et en Autriche (-4 points).

En 2015, seulement huit pays de l'OCDE ont accueilli plus de femmes migrantes que d'hommes. La part de femmes migrantes est la plus élevée en Irlande, aux États-Unis, en

Australie et en France. Dans ces pays (à l'exception de l'Australie), la composition des flux par sexe est relativement stable, traduisant la prédominance des flux familiaux. En Australie, l'augmentation de la proportion de femmes est en partie causée par l'évolution de la composition des flux par origine, avec une progression positive des flux en provenance d'Asie, comptant traditionnellement plus de femmes que d'hommes. À l'inverse, la part des femmes dans les flux de nouveaux migrants en Allemagne, en Autriche et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est est, selon les données disponibles, inférieure à 45 %.

Graphique 1.10. **Part des femmes dans le total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2010-15**



Note : Le total de l'OCDE fait référence au nombre total de femmes migrantes en proportion de tous les migrants à destination des pays de l'OCDE. La moyenne de l'OCDE est simplement la moyenne de tous les pays du tableau. Les données pour le Chili et le Danemark se réfèrent à 2014 au lieu de 2015, et à 2009-13 au lieu de 2010-14.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

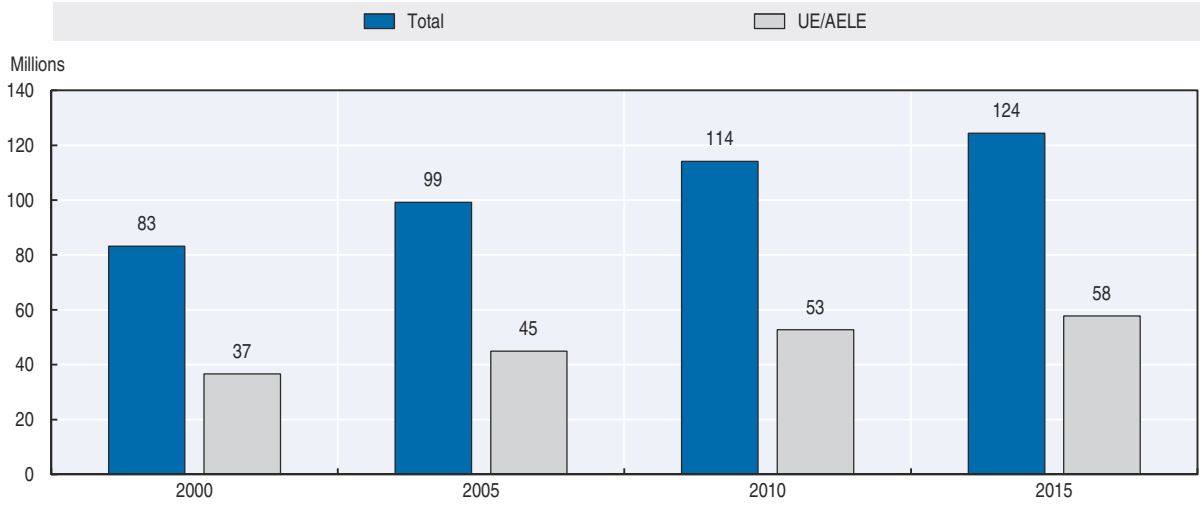
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518501

Population née à l'étranger

Dans les pays de l'OCDE, la population née à l'étranger est passée à 124 millions de personnes en 2015 (voir graphique 1.11). Entre 2000 et 2010, la population née à l'étranger a gagné un peu plus de 3 millions de personnes chaque année, mais depuis, elle n'en a gagné que 2 millions par an en moyenne, même si le taux de croissance s'est accru en fin de période. Sur ces 124 millions de personnes nées à l'étranger, 46 % vivent dans un pays de l'UE/AELE et 35 % aux États-Unis. Cela correspond à une hausse de la population née à l'étranger aux États-Unis et dans l'UE/AELE de, respectivement, 43 % et 57 % par rapport à 2000. La hausse de la population née à l'étranger représentait un tiers de la hausse de la population totale des États-Unis.

La part moyenne de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE est quant à elle passée de 9.5 % en 2000 à 13 % en 2015 (voir graphique 1.12). Cette part est la plus élevée au Luxembourg (46 % de la population totale), en Suisse (29 %), en Australie (28 %) et en Nouvelle-Zélande (23 %). La croissance positive de la population immigrée est constatée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de quelques pays où la population immigrée est vieillissante (Estonie, Lettonie, Israël et Pologne). Dans quelques pays de la zone UE/AELE, la croissance de la population immigrée a été la plus soutenue sur cette

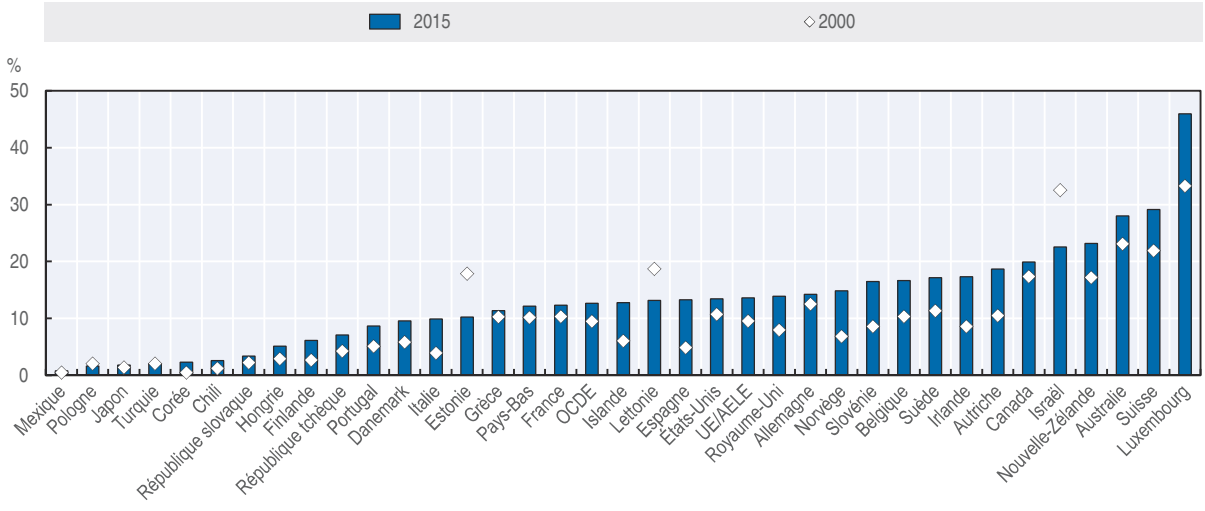
Graphique 1.11. **Nombre de personnes nées à l'étranger dans la zone OCDE, 2000-15**



Note : Données 2015 estimées pour la République tchèque, la France, l'Irlande, le Portugal, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Les données pour les États-Unis comprennent une part indéterminée d'immigrés en situation irrégulière.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales et Eurostat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518520

Graphique 1.12. **Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2015**



Note : Les données font référence à l'année 2000 ou l'année la plus proche et à 2015 ou l'année la plus proche. Les moyennes OCDE et UE/AELE sont des moyennes simples des taux présentés. Japon et Corée : les données font référence à la population étrangère au lieu de la population née à l'étranger.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Eurostat.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518539

période (+13 points de pourcentage au Luxembourg ; +9 en Irlande ; +8 en Autriche, en Norvège, en Slovénie et en Espagne).

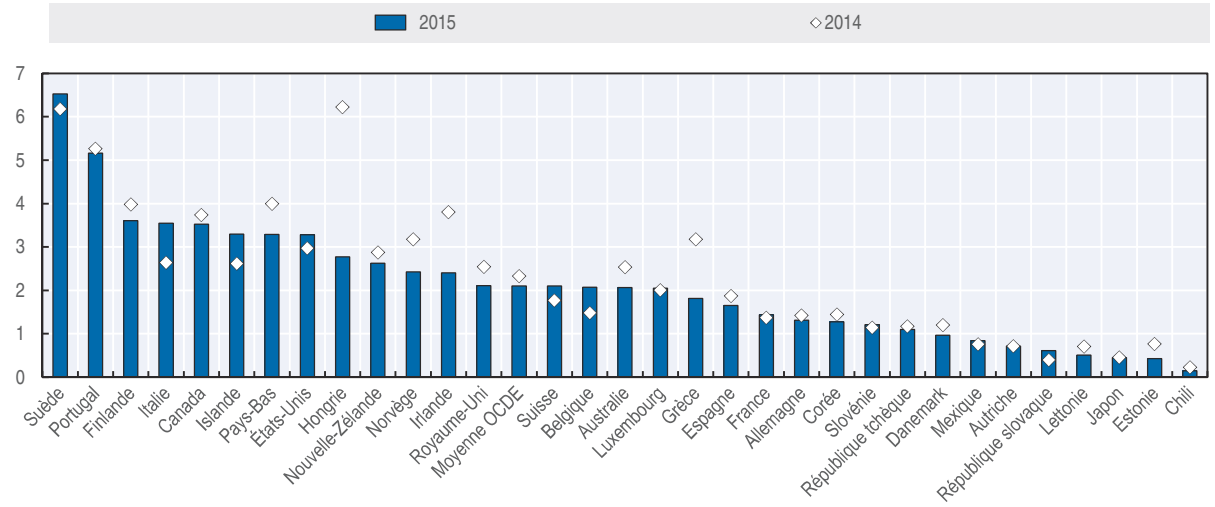
Acquisitions de la nationalité

En 2015, un peu plus de 2 millions de personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, en légère augmentation (+3 %) par rapport à 2014. Cela se situe toutefois dans la moyenne des dix dernières années, au cours desquelles 20 millions d'étrangers sont

devenus citoyens d'un pays de l'OCDE. Près de 800 000 personnes sont devenues citoyens d'un pays de l'Union européenne. L'Italie a accordé la nationalité à près de 180 000 personnes en 2015, soit 50 000 de plus qu'en 2014. Les nationalités suisse, belge et française ont été octroyées en plus grand nombre également. Enfin, 730 000 personnes sont devenues des citoyens américains (+12 %) ; et 250 000 sont désormais Canadiens.

La Suède est en tête des pays de l'OCDE lorsque les acquisitions de nationalité sont exprimées en pourcentage de la population étrangère (voir graphique 1.13), 6.5 % des

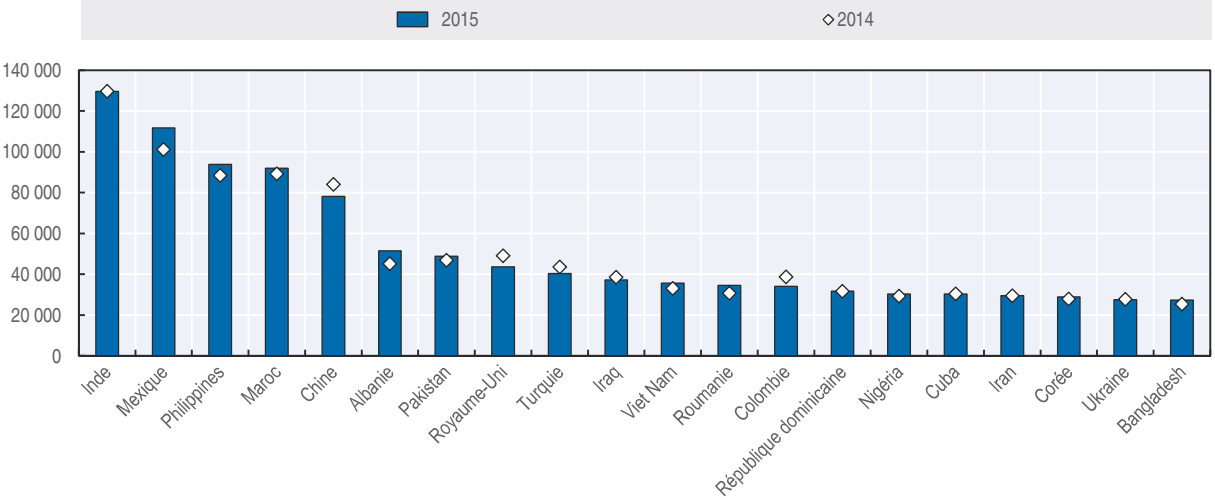
Graphique 1.13. **Acquisitions de la nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2014 et 2015**



Note : Australie, Canada, Chili et Nouvelle-Zélande : les données font référence à la population née à l'étranger au lieu de la population étrangère. La moyenne OCDE est à la moyenne des pays présentés dans le graphique.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518558

Graphique 1.14. **Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 principaux pays de nationalité précédente, 2014 et 2015**



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518577

étrangers résidant en Suède au 1er janvier 2015 sont devenus Suédois au cours de l'année. Le Portugal suit avec 5.2 %. Six autres pays présentent un taux d'acquisition supérieur à 3 % à savoir la Finlande, l'Italie, le Canada, l'Islande, les Pays-Bas et les États-Unis.

Les cinq principaux pays d'origine des étrangers naturalisés sont l'Inde (130 000 personnes), le Mexique (112 000), les Philippines (94 000), le Maroc (92 000) et la Chine (78 000) (voir graphique 1.14). Ils sont désormais suivis par l'Albanie, dont 52 000 ressortissants ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE en 2015, soit 6 400 de plus qu'en 2014 (+14 %).

Évolution récente des politiques

Stratégies et systèmes

En 2015-16, quatre pays ont effectué un vaste examen de leurs stratégies. Le cinquième Plan de base japonais, élaboré en 2015, présente les priorités du gouvernement, depuis l'attraction de talents étrangers jusqu'à la prévention de l'emploi illégal. En juillet 2015, le gouvernement de la République tchèque a approuvé sa stratégie migratoire, qui énonce sept principes classés par ordre d'importance. Le Chili est en train de définir sa première stratégie migratoire globale, dans le but de disposer d'un cadre juridique plus complet pour gérer les flux migratoires. En décembre 2015, un Conseil interministériel sur la politique migratoire (CPM) a été mis sur pied pour coordonner les actions des divers acteurs institutionnels dans le domaine des migrations. Son mandat couvre l'intégration, le travail, l'humanitaire et l'émigration. La stratégie nationale d'immigration de la Roumanie, élaborée en 2015, vise à harmoniser la gestion de l'immigration avec les normes de l'UE.

Quelques pays ont réorganisé leurs systèmes et leurs procédures migratoires, pour des raisons diverses. À la suite du référendum organisé en Suisse en 2014 pour limiter l'immigration étrangère dans le pays, les autorités nationales ont poursuivi leurs pourparlers avec l'UE concernant la possibilité d'imposer des quotas à l'immigration européenne. En décembre 2016, le parlement suisse a voté une loi qui impose aux employeurs dans les régions et secteurs où le taux de chômage est supérieur à la moyenne de diffuser les vacances d'emploi via les services publics régionaux de placement avant de procéder au recrutement. Si cette mesure n'est pas suffisante, des mesures complémentaires pourraient être prises pour limiter l'immigration. Le gouvernement australien examine actuellement un rapport de la Commission de productivité qui a été présenté devant le parlement en septembre 2016 sur la prise en considération de l'impact budgétaire de l'immigration en tant que facteur principal pour déterminer le nombre d'entrées temporaires et permanentes dans le pays. La Finlande a procédé à un certain nombre de changements administratifs et, en juin 2016, son parlement a adopté un amendement législatif en vertu duquel les fonctions administratives relatives à l'immigration qui sont assurées par la police et les garde-frontières vont être transférées au service finlandais de l'immigration. Sur la période 2015-16, la Russie a réorganisé son service fédéral d'immigration. En avril 2016, l'agence indépendante, la Direction générale russe des questions migratoires, a été dissoute, et une nouvelle Direction générale des questions migratoires a été créée au sein du ministère de l'Intérieur. Le but était de supprimer les doublons administratifs et de réaliser des économies budgétaires.

Si plusieurs pays, essentiellement en Europe de l'Est, ont cherché ces dernières années à encourager leurs ressortissants établis à l'étranger à rentrer, il semble que cette tendance ait largement fait son temps, seuls quelques pays comme le Mexique et la Lituanie définissent de nouvelles mesures dans ce sens. Le Mexique a en effet lancé un nouveau

programme qui fournit à ses ressortissants une aide à la réintégration à leur retour des États-Unis. En juin 2016, la Lituanie a adopté un Plan d'action spécial visant à réduire l'émigration, à renforcer le retour de ses ressortissants et à resserrer les liens avec sa diaspora.

Politiques d'asile

La demande croissante de protection internationale…

En 2015 et 2016, l'asile est resté une préoccupation politique majeure dans de nombreux pays de l'OCDE. Rien d'étonnant compte tenu du nombre accru des entrées de demandeurs d'asile et de la persistance des conflits et de l'instabilité politique dans plusieurs régions, notamment en Syrie et en Iraq. Pour faire face à la demande grandissante de protection internationale, les pays de l'OCDE ont adopté plusieurs mesures.

… a entraîné une augmentation des réinstallations

Quelques pays ont augmenté le nombre de places disponibles pour les réfugiés qui entrent légalement sur leur territoire, notamment en provenance de la Syrie et de l'Iraq.

En septembre 2015, la Nouvelle-Zélande a décidé d'accueillir en urgence à titre exceptionnel 600 réfugiés syriens, en plus des 750 places déjà disponibles dans le cadre de son Programme de quota de réfugiés. Le gouvernement australien a renforcé son programme humanitaire de 12 000 places supplémentaires pour les réfugiés déplacés en Syrie et en Iraq pour les années 2016-17. En 2016, le gouvernement canadien a décidé d'admettre 25 000 réfugiés syriens, et a mis au point une série de programmes pilotes pour favoriser leur intégration. Le gouvernement américain a fait passer son quota de 70 000 réfugiés en 2015 à 85 000 en 2016. Le quota pour 2017, initialement fixé à 110 000 réfugiés, a été abaissé à 50 000 par la nouvelle administration en janvier 2017.

Les États membres de l'UE ont poursuivi leurs programmes de réinstallation, respectant ainsi l'engagement pris au niveau européen en juillet 2015[3] de réinstaller 22 000 réfugiés d'ici la fin de 2017. Dans le cadre de cet accord, 17 États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, le Lichtenstein, la Norvège et la Suisse, avaient réinstallé près de 14 000[4] réfugiés début février 2017. Les États membres de l'UE ont également mis en œuvre des initiatives humanitaires nationales ou dépassé le quota fixé au niveau européen. En 2016, l'Autriche a décidé de mettre en œuvre un troisième Programme d'admission humanitaire (HAP III) pour 400 réfugiés syriens sur la période 2016-17. Le Programme irlandais de protection des réfugiés, qui a été approuvé par le gouvernement en septembre 2015, prévoit l'admission de 1 040 réfugiés syriens du Liban d'ici la fin de 2017 aux fins de leur réinstallation. La Belgique a multiplié par deux le quota de réfugiés réinstallés qui était initialement prévu pour 2015, le faisant passer à 300 personnes, tandis que la Suède a augmenté le nombre de places disponibles au titre de la réinstallation de 1 900 à 5 000 par an. Face au conflit en Ukraine, en 2015, la Lituanie a adopté une résolution pour réinstaller sur son territoire les personnes d'ascendance lituanienne et les membres de leur famille établis dans certaines régions de l'Ukraine.

… des changements législatifs concernant les arrivées spontanées, en particulier les procédures d'asile et les conditions d'accueil

L'Australie a diversifié les formes de protection temporaire pour les demandeurs d'asile entrés illégalement sur son territoire, en mettant en place en juillet 2015 un nouveau type de visa de protection temporaire, le *Safe Haven Enterprise Visa* (SHEV). Par rapport au visa de protection temporaire (TPV), le SHEV est valable plus longtemps (cinq ans au lieu de trois) et

permet aux personnes déjà présentes sur le territoire de demander d'autres visas, à condition qu'elles aient vécu ou travaillé dans certaines régions d'Australie.

Dans l'UE, le nombre élevé d'arrivées spontanées a entraîné divers changements législatifs. Certains de ces changements ont découlé de deux Directives de l'UE qui devaient être transposées dans la législation nationale d'ici mi-2015 : la Directive relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale (refonte) (2013/32/UE) et la Directive établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (2013/33/UE). Les objectifs généraux des deux directives étaient d'harmoniser les conditions d'accueil et les procédures d'asile afin de prévenir les déplacements secondaires et de renforcer l'équité et la rapidité des procédures d'asile. D'autres nouvelles mesures ont été tout particulièrement adoptées pour faire face à la forte hausse des demandes d'asile.

Dans plusieurs pays de l'UE, des mesures spéciales ont été prises pour accélérer la procédure d'asile, par exemple dans le cas où le demandeur vient d'un pays considéré comme sûr ou que la demande est jugée sans fondement. Aux Pays-Bas, les autorités ont dressé une nouvelle liste de « pays sûrs », et ont mis en place, en mars 2016, un dispositif à voies multiples afin de traiter les demandes d'asile aussi efficacement que possible en répartissant immédiatement les demandeurs d'asile dans telle ou telle voie en fonction de la procédure les concernant.

L'Irlande, qui n'est pas liée par les Directives de l'UE, a promulgué en décembre 2015 une Loi relative à la protection internationale, laquelle a instauré une procédure de demande unique pour toutes les formes de protection internationale, harmonisant ainsi ses modalités de traitement des demandes avec celles des autres États membres de l'UE, et a prévu la désignation des pays d'origine sûrs. La Norvège a elle aussi mis en place le refus de traitement des demandes lorsque les demandeurs d'asile ont déjà résidé dans un pays tiers sûr.

Certains pays ont assoupli les conditions permettant aux demandeurs d'asile de travailler. En 2015, la Belgique a réduit de six à quatre mois la période pendant laquelle les demandeurs d'asile n'ont pas accès au marché du travail, la Bulgarie a autorisé les demandeurs d'asile à travailler au bout de trois mois, et l'Italie a fixé ce délai à deux mois à compter du dépôt de la demande. La République tchèque a réduit de moitié cette période d'attente, laquelle est désormais de six mois. Conformément à la Directive de l'UE, la République slovaque a elle aussi diminué le délai d'attente de 12 à 9 mois.

À la suite de la fermeture de la route des Balkans en avril 2016, le gouvernement grec a adopté une nouvelle loi portant amendement des procédures de traitement des demandes d'asile, du régime aux frontières, du premier accueil et du droit de travailler pour les bénéficiaires d'une protection internationale. La loi prévoit d'octroyer automatiquement aux demandeurs d'asile, dont la demande dans le cadre de l'ancien système est en instance depuis plus de cinq ans, un permis de séjour de deux ans pour des raisons humanitaires. La mesure est censée réduire l'arriéré des 18 500 demandes en instance.

… des difficultés d'ordre pratique

Dans de nombreux pays de l'UE, le nombre accru d'arrivées spontanées a posé des difficultés pratiques au niveau des capacités d'accueil et de traitement des demandes. Par conséquent, des mesures non seulement législatives, mais aussi pratiques, ont été mises en œuvre pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Pour faire face à une situation d'urgence qui s'aggravait rapidement, fin février 2016, le gouvernement grec a mis sur pied un organe de coordination interministériel pour la gestion de la crise des réfugiés, lequel est chargé d'organiser et de coordonner la gestion des arrivées et la création de centres d'accueil. Un plan d'action d'urgence a également été défini pour essayer de trouver une solution d'hébergement pour 100 000 demandeurs d'asile. Le plan a mis à disposition 50 000 places dans des structures d'accueil et 50 000 places supplémentaires dans des hôtels ou d'autres centres près de grandes zones urbaines.

En juillet 2015, le Luxembourg a élaboré un plan d'urgence pour l'accueil des demandeurs d'une protection internationale, et sept nouveaux centres de premier accueil ont ouvert leurs portes fin 2015. Face à l'afflux d'immigrés, la Roumanie a aussi approuvé un décret d'urgence sur le contrôle aux frontières, la protection de la santé publique et l'évaluation du statut des étrangers, en vertu duquel la police des frontières pourrait créer des centres ponctuels à la frontière en cas d'arrivées massives ou de leur imminence.

En 2015, la Belgique et la Suède ont augmenté le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil pour les demandeurs d'asile. Aux Pays-Bas, un Comité ministériel temporaire sur les migrations a été créé pour coordonner l'accueil des demandeurs d'asile. Le gouvernement italien a simplifié les procédures permettant aux autorités locales d'accueillir, sur la base du volontariat, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le cadre du système d'accueil intégré couvrant l'ensemble du territoire national. Il a également mis au point des incitations pour accroître le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés accueillis par le biais du système décentralisé des collectivités locales.

En France, une nouvelle loi relative à l'asile, approuvée en juillet 2015, est entrée en vigueur le 1er novembre 2015. Le problème de longue date des demandeurs d'asile qui campaient près de Calais en attendant de pouvoir passer au Royaume-Uni a été réglé en octobre 2016 avec le démantèlement du bidonville de Calais. Les individus qui y logeaient ont été répartis à travers le pays dans des centres d'accueil et d'orientation, qui sont les structures d'hébergement temporaire qui ont été mises en place en application de la loi de 2015.

En Suède, une loi relative à l'hébergement municipal a été approuvée par le parlement suédois le 1er mars 2016. Conformément à la nouvelle loi, les municipalités sont tenues d'accueillir les migrants ayant obtenu l'asile, alors qu'auparavant elles ne participaient à cet accueil que sur la base du volontariat. La loi cible les municipalités qui comptent un nombre très faible de réfugiés et vise à offrir à ces derniers un meilleur accès au logement et à accélérer leur intégration.

En Allemagne, une nouvelle Loi relative à l'intégration est entrée en vigueur en août 2016. La loi modifie les conditions d'accueil. Les réfugiés sont désormais tenus de rester trois ans dans la région (Bundesland) qui leur a été attribuée pendant la procédure d'asile, même si la restriction peut être levée pour des raisons de liens familiaux ou s'ils trouvent un emploi ailleurs. Les régions peuvent aussi restreindre la résidence dans chacune d'elles si elles le souhaitent, ou interdire tout séjour dans certaines zones.

Après août 2015, l'Estonie a augmenté le nombre d'agents de surveillance des frontières pour faire face à d'éventuelles arrivées massives de réfugiés et a préparé des hébergements temporaires. En septembre 2015, le gouvernement finlandais a mis sur pied un centre de premier enregistrement des demandeurs d'asile à sa frontière avec la Suède. Après un séjour dans le centre d'enregistrement, les demandeurs d'asile seraient répartis dans des centres d'accueil. En outre, les compétences d'enquête en matière d'asile sont passées des services de police au service finlandais de l'immigration, et l'entretien d'enquête (pour établir

l'identité du demandeur) a été associé à l'entretien d'asile (pour déterminer les motifs de la demande d'asile) dans le cadre d'une seule rencontre.

Confrontée à la difficulté pratique d'accueillir des flux importants de migrants, l'Autriche a choisi de limiter le nombre d'arrivées spontanées. Un décret d'urgence autorise le refus d'entrée sur le territoire des demandeurs d'asile potentiels à la frontière dès qu'un certain plafond (en 2016 : 37 500 demandeurs d'asile) est atteint. De même, en août 2016, le gouvernement danois a proposé une mesure visant à refuser des demandeurs d'asile à la frontière étant donné que le Règlement de Dublin n'était de fait pas appliqué, en introduisant un « frein d'urgence » dans la loi danoise sur les étrangers. La Norvège a approuvé un amendement pour autoriser le refus d'entrée des demandeurs d'asile à la frontière en cas d'arrivées extraordinairement nombreuses.

… et a conduit certains pays à durcir les conditions d'octroi de la protection internationale

Plusieurs pays ont limité les droits attachés au statut de protection internationale, en particulier la durée du séjour et le droit au regroupement familial pour les bénéficiaires d'une protection internationale.

En juillet 2016, la Suède a voté une loi provisoire visant à limiter les possibilités pour les demandeurs d'asile et les membres de leur famille d'obtenir des permis de séjour. L'Autriche et le Danemark ont durci les conditions de séjour des bénéficiaires d'une protection temporaire, par exemple en limitant l'accès aux avantages économiques. Le Danemark, ainsi que la Suède et l'Autriche, ont aussi limité la durée des permis de séjour accordés aux réfugiés. De la même façon, depuis mars 2016, les autorités norvégiennes peuvent révoquer le statut de réfugiés et le permis de séjour temporaire si le ressortissant étranger n'a plus besoin de protection. En Finlande, un amendement législatif approuvé en septembre 2016 a réduit de 30 à 21 jours le délai pour déposer un recours contre la décision relative à l'asile.

Au Royaume-Uni, un amendement à la loi sur l'immigration en 2016 a autorisé les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés des campements de Calais (France) à entrer au Royaume-Uni sous réserve de certaines vérifications, mais début 2017 le processus a été restreint.

Réponse de l'Union Européenne

Le mécanisme de répartition au sein de l'Union européenne des demandeurs d'asile en provenance de l'Italie et de la Grèce (appelé « relocalisation »), convenu par les États membres de l'UE en septembre 2015[5], continue d'être mis en œuvre. Au mois de février 2017, on comptait 11 966 demandeurs d'asile relocalisés dans la plupart des pays de l'UE, mais également au Lichtenstein, en Suisse et en Norvège. Si ce nombre reste très en-dessous des deux engagements initiaux visant à relocaliser 20 000 et 140 000 demandeurs d'asile d'ici la fin de 2017 (moins 54 000 places réservées dans le cadre du programme de réinstallation de la Turquie), dans l'ensemble le nombre de demandeurs d'asile relocalisés par mois a toutefois augmenté au fil du temps.

En 2016, l'UE a mis en place des « hotspots » pour faciliter l'identification précoce, la relocalisation et le retour des demandeurs d'asile ayant atteint les côtes italiennes et grecques. En février 2017, quatre « hotspots » étaient opérationnels en Italie et cinq en Grèce.

Outre les progrès décrits ci-avant en matière de réinstallation, en juillet 2016, la Commission européenne a proposé un Règlement établissant un cadre permanent de l'UE pour la réinstallation et une procédure unifiée dans l'ensemble de l'UE[6]. La Commission a

aussi présenté trois autres propositions pour achever la réforme du Régime d'asile européen commun : un règlement instituant une procédure commune en matière de protection internationale (qui abroge la Directive en vigueur, dite refondue, sur les procédures)[7] ; un règlement établissant des normes harmonisées sur les conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale et sur un statut uniforme de protection internationale ; et une Directive refondue énonçant les normes relatives à l'accueil des demandeurs d'une protection internationale[8].

Ces propositions font suite à la première série de mesures proposées par la Commission en avril 2016 pour réformer le Régime d'asile européen commun, notamment le Règlement refondu établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale (le « Règlement de Dublin ») et un mandat révisé et renforcé pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Le Règlement de Dublin proposé prévoit un « mécanisme d'équité » eu égard à la répartition des demandeurs d'asile lorsque tel ou tel pays est confronté à un nombre exceptionnellement élevé de demandes d'asile.

La déclaration UE-Turquie, datée de mars 2016, a également été appliquée durant l'année 2016. Elle prévoyait un rôle plus actif de la Turquie dans la prévention des franchissements illégaux de frontières, le retour en Turquie des Syriens arrivant en Grèce en dehors des voies légales, et pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, la réinstallation dans l'UE d'un Syrien résidant en Turquie. En conséquence, le nombre de franchissements illégaux de frontières a considérablement chuté. Au mois de février 2017, 3 098 personnes avaient été réinstallées dans l'UE[9], tandis qu'en décembre 2016, 748 avaient été renvoyées en Turquie[10].

À la suite de la proposition de la Commission européenne en décembre 2015, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, qui se situe dans le prolongement de Frontex, a été officiellement lancée en octobre 2016, avec des compétences renforcées en matière de coopération aux frontières et de gestion des retours. La nouvelle agence de l'UE sera en mesure d'intervenir sans demande préalable des États membres de l'UE chaque fois qu'elle repèrera des défaillances susceptibles de menacer l'espace Schengen.

Migrations économiques

En général, les pays ont continué de faciliter l'admission des travailleurs qualifiés…

Quelques pays de l'OCDE ont continué de faciliter l'admission des travailleurs qualifiés, en assouplissant les conditions d'entrée des programmes existants ou en établissant de nouveaux dispositifs. L'Estonie a allongé la liste des professions non soumises aux quotas en incluant les travailleurs dans le domaine des technologies de l'information et les créateurs d'entreprises. En novembre 2015, le gouvernement tchèque a approuvé le projet de « Procédure spéciale pour les salariés très qualifiés venant de l'Ukraine », dans le but d'accélérer la procédure d'octroi d'une carte de salarié aux ressortissants ukrainiens très qualifiés. Un projet analogue axé sur les ressortissants ukrainiens qualifiés est entré en vigueur en août 2016. En avril 2015, l'Italie a simplifié et accéléré les procédures d'embauche des travailleurs étrangers hautement qualifiés dans le cadre de la Carte bleue européenne, pour les employeurs ayant signé un mémorandum d'entente avec le gouvernement.

En 2016, la Turquie a adopté une loi générale relative aux migrations de travail, la Loi sur la main-d'œuvre internationale, qui vise à attirer des travailleurs hautement qualifiés

par le biais d'une sélection fondée sur les besoins économiques du pays. La loi crée aussi un nouveau permis pour les étrangers hautement qualifiés, la « carte turquoise ». Les qualifications des immigrés, leurs contributions à la science et à la technologie, ainsi que les activités et investissements qui ont des retombées positives sur l'économie turque, font partie des conditions de délivrance des nouveaux permis au titre de la carte turquoise. Le système à points pour l'attribution de la carte n'a pas encore été mis en place, mais la carte devrait être délivrée à partir de mi-2017.

En dehors des pays de l'OCDE, en 2015, la Lituanie a modifié sa législation afin de supprimer l'obligation, pour les étrangers ayant achevé leurs études ou leur formation sur son territoire, de justifier d'une expérience professionnelle pour obtenir un permis de travail.

Au niveau de l'UE, le Parlement et le Conseil européens ont étudié la proposition de nouvelle directive de la Commission européenne visant à attirer les travailleurs très qualifiés dans l'UE (Directive relative à la Carte bleue européenne)[11]. La directive proposée vise à assouplir les conditions d'entrée pour les travailleurs très qualifiés, en leur octroyant des droits élargis, notamment au regard de la mobilité, et en harmonisant davantage le cadre réglementaire.

Plusieurs pays ont affiné leur législation nationale pour rendre leur politique d'immigration qualifiée plus sélective. Afin de donner la priorité aux travailleurs migrants bien rémunérés et très qualifiés, la Nouvelle-Zélande a augmenté le nombre de points que les candidats potentiels doivent obtenir dans la catégorie des travailleurs migrants qualifiés et a relevé le niveau exigé de compétences en langue anglaise. La Nouvelle-Zélande a aussi mis en place un dispositif régional par le biais duquel les demandeurs qui possèdent une offre d'emploi en dehors d'Auckland reçoivent davantage de points. En 2016, le Danemark a augmenté le seuil salarial de 375 000 DKK à 400 000 DKK pour accéder au dispositif *Pay Limit* qui vise à faciliter l'entrée des étrangers dont la rémunération potentielle est supérieure à un certain niveau, et a instauré une révision annuelle de ce seuil. En juin 2016, le programme danois de la carte verte a été fermé aux nouvelles demandes, mais les personnes déjà titulaires d'une carte verte peuvent toujours prétendre à une extension de leur permis si elles remplissent les critères habituels. Le Royaume-Uni a durci les conditions d'entrée des travailleurs migrants qualifiés (niveau 2) et, sur une recommandation de son Comité consultatif sur les migrations, a relevé le seuil salarial minimum pour les travailleurs qualifiés de 20 800 GBP à 30 000 GBP (soit environ 35 000 EUR ou 37 500 USD), avec effet en avril 2017.

Le Canada a modifié le système à points d'Entrée Express, qui est le principal système de gestion de l'immigration économique permanente. Les changements, les premiers depuis la création d'Entrée Express en 2015, ont pris effet en novembre 2016. Des points sont désormais attribués pour une gamme élargie d'offres d'emploi, et pour les diplômés ayant achevé leurs études au Canada. Un nombre inférieur de points est désormais attribué pour une offre d'emploi. De plus, les candidats disposent de plus de temps pour présenter une demande de résidence permanente s'ils reçoivent une invitation dans ce sens.

En France, une nouvelle loi relative au droit des étrangers, promulguée et entrée en vigueur en 2016, prévoit un certain nombre de dispositions pour les étrangers hautement qualifiés, notamment la création d'une carte de séjour unique portant la mention « passeport talent ». La carte, d'une durée maximale de quatre ans, est délivrée au demandeur principal et aux membres de sa famille. Peuvent l'obtenir les anciens étudiants en master diplômés en France et possédant une offre d'emploi (proposant deux fois le salaire minimum), les salariés des entreprises innovantes (gagnant deux fois le salaire minimum),

les entrepreneurs très qualifiés et/ou innovants, le personnel clé (gagnant trois fois le salaire minimum), les chercheurs, les détenteurs de la Carte bleue européenne, les employés transférés au sein d'une entreprise (gagnant 1.8 fois le salaire minimum) et les artistes, écrivains ou animateurs de renommée internationale. Ces catégories (à l'exception du personnel clé) ne sont pas dispensées du test du marché du travail.

Le Japon est en train de réduire la période d'attente obligatoire avant l'obtention du statut de résident permanent pour les étrangers les mieux classés dans son système à points dans la catégorie des professionnels étrangers hautement qualifiés. La durée de séjour obligatoire avant l'obtention de la résidence permanente sera réduite à un an pour les étrangers obtenant le plus grand nombre de points, et à trois ans pour le niveau suivant, par rapport à cinq ans auparavant. En dehors du système à points, dix années sont encore requises.

Les États-Unis ont publié en novembre 2016 une règle finale qui précise et harmonise les directives et pratiques officielles et qui énonce des directives précises sur la flexibilité et la transférabilité de l'emploi pour certains travailleurs non immigrants, en particulier ceux qui ont été parrainés par un employeur pour obtenir le statut de résident permanent légal dans le cadre d'un programme de visa fondé sur l'emploi. La règle établit aussi les délais de grâce pour différentes catégories de détenteurs de visa.

De nombreux pays de l'UE ont modifié leur législation pour mettre en œuvre la Directive de l'UE sur les transferts intragroupe de cadres, d'experts et de stagiaires, la date limite étant le mois de novembre 2016. Dans quelques pays, par exemple en Espagne, en République tchèque et en Roumanie, ce processus a simplifié la réglementation applicable aux entreprises pour transférer leurs employés dans des pays de l'UE. Au contraire, le Royaume-Uni, qui n'est pas lié par la Directive de l'UE, a complexifié les transferts intragroupe en élevant le seuil salarial à 41 500 GBP pour les cadres supérieurs des TIC et les travailleurs spécialisés.

Si les pays de l'OCDE se sont de façon générale concentrés davantage sur les travailleurs qualifiés, quelques pays ont également modifié leurs stratégies relatives aux travailleurs peu qualifiés. En particulier, en 2016, la Corée a adopté un système à points pour les travailleurs étrangers peu qualifiés, qui se fonde sur le niveau en langue coréenne, l'expérience professionnelle et le niveau de compétences professionnelles. Le système s'applique aux travailleurs qui souhaitent renouveler leur permis au terme de leur première période de travail temporaire. Les quotas de travailleurs étrangers peu qualifiés pour les secteurs des petits établissements au fort potentiel de croissance ont augmenté de 20 % et ont été assouplis. Aussi, la période pendant laquelle les employeurs doivent chercher à recruter des travailleurs nationaux disponibles avant de faire appel à des travailleurs étrangers peu qualifiés a été raccourcie, passant de deux semaines à une semaine dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Le livre blanc du gouvernement australien sur le développement du nord de l'Australie a annoncé un nouveau programme pilote de cinq ans qui donnerait accès à près de 250 ressortissants de Kiribati, Nauru et Tuvalu à un visa de travail pluriannuel (deux ans, avec la possibilité de demander une troisième année supplémentaire) pour occuper des emplois peu qualifiés dans le nord de l'Australie.

En mars 2016, le gouvernement israélien a revu son système de permis de travail pour les travailleurs palestiniens et un quota supérieur a été mis en place.

En Bulgarie, le test du marché du travail pour s'assurer de la nécessité d'embaucher un travailleur étranger a été supprimé, et une liste de métiers en tension a été établie à la place. La liste serait actualisée chaque année et dressée en consultation avec les entreprises. La

Lituanie a raccourci la durée exigée d'expérience professionnelle pour qu'un étranger puisse venir travailler sur son territoire, la faisant passer de deux ans sur les trois dernières années à un an sur les deux dernières années. La Lituanie a aussi allongé d'un à deux ans la durée du permis temporaire pour des raisons professionnelles. Enfin, de nombreux pays de l'UE ont transposé dans leur législation nationale la Directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier, dont la transposition devait intervenir au plus tard en septembre 2016.

… et d'attirer les investisseurs et les entrepreneurs

Les pays de l'OCDE cherchent activement à attirer les investisseurs et les entrepreneurs étrangers, dans le but d'accroître les investissements et de créer des emplois dans l'intérêt de l'économie nationale. Dans certains cas, les pays ont renforcé les droits dont jouissent ces catégories ; dans d'autres, ils ont simplifié les formalités administratives ou mis au point des programmes ciblés.

Des mesures spéciales ont été prises dans un certain nombre de pays pour attirer les investisseurs. En 2016, le Luxembourg a mis en place une nouvelle catégorie de permis de séjour pour les investisseurs. En 2015, la Corée a augmenté les quotas d'investisseurs privés et a autorisé l'entrée des parents en tant que membres de la famille accompagnateurs, si l'investissement est supérieur à 1 milliard KRW (environ 900 000 USD) et que 50 % ou plus de leurs employés permanents sont des ressortissants coréens. Aux Pays-Bas, la validité du premier permis de résidence des dirigeants de start-ups a été prolongée d'un an à trois ans et le système à points utilisé pour sélectionner les investisseurs a été simplifié. L'investissement doit désormais remplir au moins deux des critères suivants : création d'emplois, innovation et contribution non financière.

La Nouvelle-Zélande a élaboré une stratégie visant à attirer les investissements sur la période 2015-17, dans le but de multiplier par deux le niveau d'investissement dans le pays grâce aux catégories d'investisseurs étrangers pour atteindre 7 milliards USD d'ici décembre 2017. En Australie, des réformes ont été mises en œuvre en juillet 2015 concernant le régime de visa pour les investisseurs importants (*Significant Investor Visa*) dans le cadre du Programme d'innovation et d'investissement des entreprises (*BIIP*). Les nouveautés sont notamment un cadre pour l'investissement dans des actifs répondant à un certain nombre de critères (*Complying Investment Framework, CIF*) et un régime de visa pour les grands investisseurs (*Premium Investor Visa, PIV*). Le CIF encourage l'investissement dans les nouvelles entreprises et la promotion de la commercialisation locale des innovations de la recherche et du développement. Le PIV est conçu pour relancer l'économie australienne en attirant des individus fortunés : il requiert un investissement de 15 millions AUD dans des actifs répondant à un certain nombre de critères, et permet de demander la résidence permanente au bout de 12 mois.

En janvier 2015, le Canada a lancé le Programme pilote de capital de risque pour les immigrants investisseurs pour attirer jusqu'à 60 investisseurs étrangers dont le patrimoine s'élève à 10 millions CAD et qui investiraient 2 millions CAD sur une période d'environ 15 ans, sous réserve qu'ils remplissent les conditions requises en matière d'éducation et de compétences linguistiques.

Quelques pays ont modifié leurs critères d'investissement pour stimuler l'investissement réel au lieu de simplement viser l'obtention du statut de résident. La Bulgarie a multiplié par deux le niveau d'investissement requis, de 125 000 BGN (environ 70 000 USD) à 250 000 BGN,

et a stipulé que la participation devait être supérieure à 50 % dans l'entreprise bulgare, avec 10 nouveaux emplois à temps complet (cinq précédemment) prévus pour les ressortissants bulgares. En juillet 2016, des changements ont été apportés à la Loi relative à l'immigration en Lettonie pour augmenter le montant de l'investissement requis de 35 000 EUR à 50 000 EUR et pour préciser la procédure de contrôle des impôts versés par la société d'investissement. La France inclut les investisseurs dans son nouveau programme Passeport Talent, le seuil étant fixé à 500 000 EUR.

Des mesures transversales ont aussi été prises pour attirer les entrepreneurs. En avril 2016, la Finlande a lancé un projet pour améliorer le système du permis de séjour pour les investisseurs, les entrepreneurs et les experts employés par les entreprises, en se concentrant sur les petites et moyennes entreprises en croissance dans le domaine de la technologie et de l'innovation. La Lituanie a facilité les procédures d'immigration pour les investisseurs et les entrepreneurs en donnant la priorité au traitement de leurs demandes. En Nouvelle-Zélande, une nouvelle catégorie de visa (*Global Impact Visa, GIV*) est entrée en vigueur en novembre 2016. Le GIV permet aux pouvoirs publics de mettre en place des partenariats avec le secteur privé afin d'attirer et de soutenir les entrepreneurs, investisseurs et start-ups à potentiel élevé qui ne cadrent pas avec les politiques en vigueur pour créer des entreprises novatrices en Nouvelle-Zélande. Le programme se trouve dans une phase pilote de quatre ans, avec 100 entrées par an.

On observe de plus en plus la mise en place de dispositifs ciblés sur les dirigeants de start-ups, analogues à ceux lancés précédemment au Chili (Start-up Chile) et en France (French Tech Ticket), qui sont distincts des programmes de visas mais qui font l'objet d'un traitement accéléré. Le projet pilote axé sur les start-ups en Espagne fournit aux dirigeants de start-ups étrangères qui remplissent les conditions requises un budget de 10 000 EUR, des espaces de bureaux gratuits à Madrid ou à Barcelone et des services spécialisés de mentorat pour faciliter le processus de financement ainsi que d'autres services, sous certaines conditions. Les Pays-Bas ont mis en place un nouveau visa en janvier 2015, pour les dirigeants de start-ups innovantes parrainées par un facilitateur expérimenté. Les dirigeants de start-ups peuvent obtenir un permis d'un an pour développer leurs idées, délai à l'issue duquel ils peuvent passer au programme indépendant pour les entrepreneurs. Le passage vers ce dispositif a été facilité en 2016.

En Australie, en septembre 2016, un nouveau visa a été mis en place pour les entrepreneurs aux idées novatrices qui disposent d'un soutien financier de 200 000 AUD en provenance d'un tiers désigné souhaitant développer ou commercialiser des idées novatrices en Australie. Le visa pour les entrepreneurs ouvre la voie à la résidence permanente. Aux États-Unis, la réglementation relative aux entrepreneurs internationaux (*International Entrepreneur Rule*) a été publiée en janvier 2017. À compter de juillet 2017, cette mesure exécutive facilitera l'entrée aux États-Unis, avec un statut conditionnel (*parole status*), des entrepreneurs dont les jeunes pousses ont un potentiel important de croissance rapide et de création d'emplois. Pour en bénéficier, les entrepreneurs doivent obtenir au moins 100 000 USD de subventions publiques ou 250 000 USD de la part d'un investisseur éligible.

L'accès des immigrés à certains droits a aussi été réexaminé

Quelques pays ont amélioré l'accès aux droits pour certaines catégories d'immigrés. Au Danemark, les conditions de séjour pour les chercheurs ont été assouplies ; ils peuvent désormais passer six mois en dehors du Danemark sans perdre leurs droits de résidence et d'emploi. En 2015, le Chili a mis en place un nouveau visa de travail pour permettre aux

travailleurs étrangers de changer d'employeur sans perdre leur statut au regard de l'immigration. En 2016, l'Estonie a allongé de 180 à 270 jours par an la période durant laquelle un travailleur étranger peut occuper un emploi à court terme. En Bulgarie, la Loi relative aux migrations de travail et à la mobilité des travailleurs, qui est en vigueur depuis mai 2016, prévoit l'égalité de traitement des salariés étrangers, des nationaux et des citoyens de l'UE.

En ce qui concerne le droit de résidence permanente, en Turquie, la Loi relative à la main-d'œuvre internationale qui a été adoptée en juillet 2016 donne pendant au moins huit ans aux étrangers titulaires d'un permis de résidence de longue durée ou d'un permis de travail légal le droit de demander un permis de travail à durée illimitée. La Corée a réduit de cinq à un an la durée obligatoire de résidence préalable pour quelques catégories professionnelles avant l'obtention d'un visa de résidence permanente (F-5).

En mars 2016, le Royaume-Uni a pris des mesures pour lutter contre les pratiques abusives liées à la dépendance des employés de maison venant de l'étranger vis-à-vis de leurs employeurs, en leur octroyant une plus grande mobilité sur le marché du travail, afin qu'ils puissent accepter des emplois autres que celui pour lequel ils ont été initialement admis. Des dispositions analogues ont été prises pour les individus admis au titre du Niveau 5 pour travailler comme employés de maison au service de diplomates.

Des changements administratifs visant à améliorer la gestion de l'immigration ont été approuvés

Quelques pays ont pris des initiatives administratives visant à renforcer l'efficacité de leur système d'immigration pour les travailleurs. En novembre 2016, l'Australie a préconisé des réformes sur la base d'un examen de la plupart des sous-catégories de visas rattachées aux programmes de visas pour les travailleurs qualifiés et les activités temporaires. L'examen, qui a débuté en 2014, vise à améliorer l'efficacité du système et à trouver de nouveaux modèles pour gérer l'immigration des travailleurs qualifiés. En mai 2015, l'Irlande a mis en place la *Trusted Partner Initiative* (*TPI*), conçue pour faciliter les procédures administratives que doivent suivre les partenaires de confiance enregistrés pour embaucher des travailleurs migrants en simplifiant le processus de demande pour quasiment toutes les catégories de permis de travail. Aucun droit d'inscription n'est exigé dans le cadre de cette initiative et le statut est valable pendant deux ans.

Migrations familiales

Quelques pays ont continué de durcir les règles relatives aux migrations familiales. En 2016, la Belgique a allongé de six à neuf mois la durée maximale de la procédure de regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers, et de trois à cinq ans la période durant laquelle des contrôles peuvent être faits pour déterminer si les conditions requises pour le regroupement familial sont encore remplies. En mai 2016, le Danemark a supprimé deux dérogations aux conditions à observer pour le regroupement familial, rendant de ce fait cette procédure plus restrictive. Le Danemark a supprimé la non-obligation de justifier de liens forts avec le Danemark (« condition de rattachement ») pour les parrains titulaires de la nationalité danoise ou demeurant légalement au Danemark depuis 26 ans[12]. En outre, le Danemark a aussi supprimé une exemption spéciale qui s'appliquait aux demandeurs d'un regroupement familial ayant des enfants âgés de plus de 8 ans, dans les cas où seul l'un des deux parents vivait au Danemark : ces requérants étaient auparavant dispensés de prouver la capacité de leurs enfants à parvenir à une intégration réussie (« condition d'ancrage ») s'ils présentaient leur demande de regroupement familial dans un délai de deux ans à compter

de la date à laquelle le parrain avait rempli les conditions requises pour pouvoir soumettre cette demande[13].

La Suède a limité les conditions dans lesquelles les bénéficiaires d'une protection subsidiaire peuvent présenter une demande de regroupement familial à certaines circonstances exceptionnelles. La Finlande a durci les critères du regroupement pour les bénéficiaires d'une protection internationale ou temporaire en juin 2016, en leur demandant de justifier d'un niveau suffisant de moyens de subsistance. L'Autriche, le Danemark et la Norvège ont renforcé la réglementation applicable aux demandes de regroupement familial émanant de bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

Quelques autres pays ont instauré des mesures visant à faciliter les migrations familiales. Le Canada a pris plusieurs initiatives clés en 2015, notamment : le retrait du statut de résident permanent conditionnel pour les nouveaux époux, en vertu duquel la réunification de partenaires sans enfant engagés dans une relation depuis moins de 2 ans était soumise à un délai d'attente de deux ans avant l'octroi du statut de résident permanent autonome ; le doublement du plafond des demandes pour les parents et les grands-parents, de 5 000 à 10 000 ; l'accélération des délais de traitement des demandes dans la catégorie des époux ; et l'étude des possibilités d'utilisation du système Entrée Express pour offrir davantage d'options aux demandeurs ayant des frères et sœurs au Canada.

En 2016, Israël a relevé le quota pour le regroupement familial des Falashas (anciens Juifs d'Éthiopie). Une nouvelle législation au Luxembourg en juin 2016 a accéléré le processus de réunification familiale pour les détenteurs de la Carte bleue européenne et les employés transférés au sein d'une entreprise. En Lituanie, depuis 2015, les étrangers peuvent faire venir les membres de leur famille immédiatement s'ils enseignent dans un établissement d'enseignement ou un institut scientifique ; s'ils ont investi au moins 260 000 EUR dans une entreprise qui a créé au moins cinq emplois ; s'ils sont transférés au sein d'une entreprise pour une période ne dépassant pas 3 ans ; ou s'ils ont obtenu une protection subsidiaire.

Dans plusieurs pays, les politiques relatives aux migrations familiales visent à protéger les personnes les plus vulnérables. Afin de lutter contre les mariages forcés dans les cas de formation de fanille, en 2016 la Norvège a exigé que les deux personnes soient âgées d'au moins 24 ans avant la formation/la fondation de la famille. Aux Pays-Bas, une nouvelle loi sur la prévention des mariages forcés est entrée en vigueur en décembre 2015.

Trois pays ont pris des mesures spécialement ciblées sur les enfants. L'Australie a adopté de nouvelles règles concernant les visas des enfants, qui sont censées faciliter l'adoption internationale (ou réunir d'autres enfants avec leurs familles australiennes). Le Mexique a mis en place un nouveau protocole conçu pour faciliter et simplifier les procédures administratives pour les enfants immigrés accompagnés et non accompagnés. En 2015-16, des travaux ont également été lancés au Canada pour renforcer l'intégrité du parrainage familial, notamment via la protection renforcée des femmes vulnérables dans le système d'immigration, et pour relever l'âge maximum des enfants à charge de 19 à 22 ans.

Étudiants internationaux

Les pays souhaitent en général attirer davantage d'étudiants internationaux…

Avec l'internationalisation des systèmes d'enseignement supérieur et l'accroissement des effectifs d'étudiants en dehors de leurs pays d'origine, il est devenu indispensable de

réguler les flux. La plupart des pays ont pris des mesures pour attirer davantage d'étudiants internationaux dans leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Diverses incitations sont employées pour attirer les étudiants internationaux. Un visa « parcours étudiant » est mis à l'essai en Nouvelle-Zélande ; il autorise un étudiant à suivre jusqu'à trois programmes d'études consécutifs avec un seul visa étudiant, lequel peut être octroyé pour une durée maximale de cinq ans. En juillet 2016, de grandes réformes du programme de visa étudiant ont pris effet en Australie, dans le but de simplifier les procédures et d'adopter une approche plus ciblée. Le nombre de sous-catégories du visa étudiant a été réduit de huit à deux et un cadre unique simplifié du risque migratoire a été mis en place pour aider les étudiants à satisfaire aux exigences financières et linguistiques.

L'offre de places supplémentaires et la réduction des droits d'inscription sont d'autres incitations pour attirer les étudiants internationaux. La Roumanie accorde des places et des bourses d'études spéciales aux étudiants étrangers et encourage la mobilité des étudiants entre les établissements en autorisant de telles démarches dans le cadre de son régime de visa. Le quota des admissions d'étudiants internationaux pour suivre un enseignement gratuit dans les universités russes est passé en 2016 à 15 000 admissions par an (10 000 auparavant). En septembre 2016, le Conseil israélien pour l'enseignement supérieur a publié un nouveau programme de six ans qui a notamment pour but d'accroître le nombre d'étudiants internationaux, en le faisant passer de 12 000 en 2016 à 25 000 d'ici 2022. Il est désormais plus facile aussi pour les étudiants internationaux d'étudier aux Pays-Bas pendant plus de 90 jours, vu que l'obligation de demander un permis de résidence temporaire a été supprimée.

Quelques pays ont limité l'accès à l'enseignement pour les étudiants internationaux, essentiellement pour prévenir toute utilisation abusive des voies d'immigration destinées aux étudiants. Depuis le début de 2016, les établissements d'enseignement supérieur en Finlande peuvent faire payer des droits d'inscription aux étudiants non originaires de l'Espace économique européen. En 2015, l'Irlande a raccourci la liste des programmes d'études éligibles aux fins de l'immigration. En mars 2016, le Royaume-Uni a durci les conditions de séjour des étudiants internationaux : ils ne peuvent pas prolonger leur séjour au Royaume-Uni pour suivre un cursus à un niveau d'études inférieur au cursus précédent, et les conditions selon lesquelles ils peuvent changer de cursus sans obtenir de nouveau visa ont été restreintes.

… et les retenir sur le marché du travail

De nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures en vue de retenir les étudiants internationaux une fois diplômés et de les encourager à entrer sur le marché du travail.

Les mesures clés visent à allonger la période de recherche d'emploi après l'obtention du diplôme. La Norvège a prolongé de 6 à 12 mois la validité du permis permettant aux étudiants internationaux et aux chercheurs de rechercher un emploi. Pour les étudiants internationaux diplômés désireux d'entrer sur le marché du travail coréen, le visa pour la recherche d'emploi a été prolongé d'un an à deux ans et, s'ils souhaitent créer une nouvelle entreprise, l'investissement minimum requis a été réduit, passant de 300 millions KRW (275 000 USD) à 100 millions KRW. Depuis mars 2016, les diplômés internationaux aux Pays-Bas peuvent demander un permis de séjour dans un délai de trois ans après l'obtention de leur diplôme (un an auparavant) et l'obligation d'obtenir un permis de travail durant la première année a été supprimée. En Italie, le gouvernement s'efforce de faire redémarrer le

programme *Start-up Hub*, lancé fin 2014 dans le but de retenir les étudiants étrangers, mais aussi les immigrés déjà établis en Italie, en facilitant les procédures permettant de passer du statut étudiant au statut de dirigeant de start-up.

Les trois États baltes ont facilité l'entrée des étudiants internationaux sur leur marché du travail. L'Estonie autorise désormais les étudiants internationaux, ainsi que les chercheurs, les enseignants et les conférenciers, à rester sur son territoire et à y travailler pendant 183 jours après l'expiration de leurs permis de séjour. En Lettonie, depuis juillet 2016, les étudiants préparant un premier diplôme d'enseignement supérieur peuvent travailler 20 heures par semaine, et les étudiants de master ou de doctorat peuvent travailler sans limitation de durée. Les étudiants ayant décroché leur diplôme de master ou leur doctorat ont le droit de demander un permis de séjour temporaire pour une période de six mois, durant laquelle ils peuvent rechercher un emploi. En 2015, la Lituanie a facilité l'entrée sur son marché du travail des étudiants internationaux après l'obtention de leur diplôme. Ils peuvent obtenir une Carte bleue européenne s'ils acceptent un emploi hautement qualifié sans avoir à quitter le pays ni à justifier d'une expérience professionnelle.

L'Australie a consolidé la voie d'accès à la résidence permanente pour les diplômés très qualifiés dans certains domaines. Cinq points supplémentaires sont en effet attribués dans le cadre du test à points pour l'immigration de main-d'œuvre qualifiée aux étudiants ayant obtenu leur doctorat en Australie dans les domaines suivants : sciences, technologie, ingénierie, mathématiques, ou technologies de l'information et des communications.

Si l'Irlande a précisé en 2015 la réglementation relative au nombre d'heures que les étudiants internationaux préparant un premier diplôme d'enseignement supérieur étaient autorisés à travailler pendant des périodes de vacances fixes, une exception a été faite pour les étudiants relevant du programme *Graduate Scheme*. Les étudiants titulaires d'une licence spécialisée ont le droit de travailler jusqu'à 40 heures par semaine pendant douze mois, et ceux qui sont titulaires d'une licence ordinaire sont autorisés à le faire jusqu'à 40 heures par semaine pendant six mois dès réception des résultats de leurs examens de fin d'études supérieures.

Immigration irrégulière et emploi illégal de travailleurs étrangers

Les mesures sur l'immigration irrégulière ont porté sur trois éléments principaux : empêcher les étrangers d'entrer illégalement sur le territoire national, dissuader l'emploi des immigrés en situation irrégulière, et renvoyer les immigrés dans leurs pays d'origine.

Les efforts déployés pour combattre le trafic illicite de migrants se sont poursuivis…

Dans l'UE, quelques pays ont mis en place des mesures pour enrayer le phénomène de l'immigration irrégulière en luttant contre les passeurs. En particulier, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie et les Pays-Bas ont durci les peines encourues par les individus impliqués dans la facilitation de l'immigration irrégulière. En décembre 2015, la Belgique a adopté un plan d'action contre le trafic illicite de migrants, pour la période 2015-18. En outre, elle a organisé de nouvelles campagnes de prévention et de dissuasion dans des pays tiers, spécialement conçues aussi pour sensibiliser les candidats à l'émigration au trafic illicite des êtres humains.

Au niveau de l'UE, en mai 2015, la Commission européenne a publié un plan d'action contre le trafic illicite de migrants, pour la période 2015-20. Ce plan présente dans le détail des mesures spécifiques pour renforcer les réponses judiciaires et policières apportées à ce fléau, notamment la révision de la législation européenne en la matière, afin d'améliorer la

collecte et le partage d'informations, de développer la prévention et l'assistance aux migrants vulnérables, et de renforcer la coopération avec les pays tiers.

À la suite de l'arrêt de la Haute Cour, en Israël, un nouvel amendement à la Loi de prévention des infiltrations a été approuvé en janvier 2016. La durée maximale de détention de tous les nouveaux immigrés clandestins dans un établissement fermé, mais aussi du séjour obligatoire dans un établissement ouvert de ceux pouvant prétendre à une protection de groupe, a été fixée à 12 mois.

… de même que ceux visant à réduire les séjours en situation irrégulière, l'emploi illégal et l'exploitation

Quatre pays ont instauré de nouvelles sanctions pour l'emploi illégal de travailleurs immigrés. Aux Pays-Bas, une amende forfaitaire a été remplacée par un régime plus différencié en fonction de la catégorie de l'employeur (qui fait la distinction entre personne morale et personne physique) et de la gravité du non-respect de la législation sur le travail. Les sanctions sont plus élevées pour des violations répétées, si plusieurs étrangers sont impliqués ou si le travailleur étranger est en situation irrégulière. En 2015, la République tchèque a différencié les rôles des employés, des employeurs et des agences intermédiaires dans l'emploi illégal. Les règles ont été durcies pour les travailleurs étrangers qui continuent de travailler après l'expiration de leur permis. Les amendes minimales pour l'emploi d'un travailleur illégal ont diminué, passant de 250 000 à 50 000 CZK (mais elles peuvent atteindre 10 millions CZK), dans le cadre d'une stratégie visant à distinguer les responsabilités des employeurs de celles des prestataires des agences de l'emploi qui sont plus souvent responsables d'infractions à la législation sur le travail. En 2016, la Bulgarie a mis en place de nouvelles amendes allant de 1 280 EUR à 2 550 EUR pour les employeurs qui embauchent des immigrés en situation irrégulière. En 2015, la Russie a mis en place une interdiction d'entrée différenciée (allant de trois à dix ans) pour les travailleurs qui prolongent leur séjour sans autorisation, en fonction de la gravité de l'infraction. La Loi britannique sur l'immigration, votée en 2016, confie aux propriétaires, aux banques et autres agents la responsabilité de vérifier que les individus qui utilisent leurs services se trouvent légalement dans le pays, faute de quoi ils s'exposent à des amendes.

Une forme spéciale d'emploi illégal est l'exploitation du travail. Des pays ont adopté des mesures pour combattre le trafic illicite d'êtres humains à des fins d'exploitation. La réforme du code pénal espagnol en 2015 a autorisé la confiscation des biens, effets et revenus des personnes condamnées pour la traite d'êtres humains. En 2015, en Lituanie, une série de mesures a été adoptée pour lutter contre la traite, notamment en vue d'améliorer l'identification des victimes, les procédures préalables au procès et la coordination des autorités compétentes. La nouvelle stratégie du Luxembourg face à l'exploitation de la prostitution, du proxénétisme et de la traite d'êtres humains à des fins sexuelles, qui a été mise en place en juin 2016, prévoit des campagnes de sensibilisation et renforce le cadre législatif. De nouvelles mesures prises en France en 2015 visent à octroyer plus de droits aux victimes de trafic d'êtres humains et un plan d'action national a été lancé pour améliorer la coopération en matière de répression afin de démanteler les réseaux de trafiquants.

Pour apaiser les craintes d'une concurrence à la baisse des salaires dans les secteurs peu qualifiés, en conséquence de l'application limitée du salaire minimum national (en particulier dans l'horticulture), la Loi britannique de 2016 sur l'immigration a désigné un nouveau Directeur chargé de l'application des mesures du marché du travail pour garantir

un plus grand respect de la législation. En mai 2015, le gouvernement australien a annoncé des mesures pour combattre l'exploitation des travailleurs dans le cadre du programme de visa des vacanciers actifs, notamment sur le plan de la rémunération. La République slovaque a instauré de nouvelles règles en janvier 2016 pour les employeurs qui affectent des travailleurs à l'étranger. Ils sont obligés de fournir par écrit au salarié des informations sur les conditions de travail et d'emploi et d'en informer l'Inspection du travail nationale ou régionale, laquelle pourrait imposer des amendes pouvant atteindre 100 000 EUR aux employeurs qui manqueraient à leurs obligations.

Renvoyer les demandeurs d'asile déboutés a été une priorité

Compte tenu de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ces dernières années, la plupart des politiques de retour ont ciblé les demandeurs d'asile déboutés. Les pays se sont efforcés d'améliorer leur capacité de retour forcé mais aussi de prêter assistance aux candidats au retour volontaire.

En ce qui concerne les retours forcés, le Danemark et la Belgique ont en 2015 intensifié leurs efforts pour renvoyer les demandeurs d'asile déboutés ainsi que les immigrés en situation irrégulière et ceux ayant enfreint le droit pénal. Conformément à la Loi irlandaise relative à la protection internationale (décembre 2015), les requérants qui n'obtiennent pas l'autorisation de rester dans le pays pour quelque motif que ce soit et qui n'optent pas pour un retour volontaire font l'objet d'un arrêté d'expulsion.

L'aide aux retours volontaires fait partie depuis juillet 2015 des obligations statutaires du Service finlandais de l'immigration et des centres d'hébergement, y compris la prise en charge des frais de voyage et la mise à disposition d'allocations discrétionnaires. Deux pays ont mis un terme à leurs programmes de retour volontaire assisté. Ayant compris que l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme d'aide au retour n'avait que peu d'impact sur les décisions des étrangers/demandeurs d'asile déboutés de rentrer dans leurs pays d'origine, la Norvège a décidé de fermer certains programmes de retour. De la même façon, au vu de l'utilisation abusive des dispositions relatives à l'aide au rapatriement, les Pays-Bas ont exclu des projets d'aide supplémentaire au rapatriement les requérants originaires de la Mongolie et du Kosovo.

Au niveau de l'UE, en septembre 2015, la Commission européenne a lancé le plan d'action de l'UE en matière de retour et un manuel sur le retour pour énoncer des lignes directrices non contraignantes sur l'exécution efficace et humaine des opérations de retour et pour mettre en commun les meilleures pratiques. En mars 2017, la Commission européenne a lancé un plan d'action renouvelé en matière de retour. Reconnaissant l'impact global limité des retours, le nouveau plan propose un ensemble complet de mesures pour accroître l'aide financière aux États membres de l'UE, améliorer l'échange d'informations, et coopérer avec les pays tiers, en vue de renforcer l'efficacité des retours à la fois forcés et volontaires.

Pour faire face à tous les enjeux liés à l'immigration clandestine, la Turquie a adopté une approche globale. En mars 2015, le gouvernement a en effet établi un document stratégique et un plan d'action national sur l'immigration irrégulière comportant six axes d'action : renforcer les mesures de lutte contre le crime organisé lié aux migrations ; réduire l'immigration de travailleurs clandestins par le biais de politiques globales ; consolider le système de retour (reconduite à la frontière) pour les immigrés clandestins ; procéder systématiquement à la collecte, à l'analyse et au partage des données ; respecter les droits fondamentaux des immigrés clandestins ; et renforcer la coopération régionale et internationale.

Frontières et sécurité

La tendance générale est au durcissement des contrôles à la frontière et au renforcement de leur efficacité

Plusieurs mesures prises en matière de sécurité aux frontières reposent sur la consolidation des systèmes et des échanges d'informations. En novembre 2015, la Suisse a rejoint le système mondial de coopération en matière de visas qui permet aux autorités compétentes dans chaque pays de garder la trace des demandes répétées déposées dans d'autres ambassades pour un visa qui a déjà été refusé. En juillet 2015, l'Estonie a incorporé le Règlement n° 603/2013 relatif à la création d'Eurodac dans son propre système d'information, ce qui a permis de comparer les empreintes digitales des demandeurs d'une protection internationale dans l'ensemble des pays de l'UE. Les mesures ont été durcies en Lituanie en 2015 concernant la communication d'informations sur la menace éventuelle que représente un étranger ayant demandé un permis de séjour temporaire pour la sécurité nationale ou l'ordre public. La Roumanie a approuvé un décret d'urgence qui définit le cadre juridique relatif à l'intégration des activités de contrôle aux frontières, en cas d'arrivées massives de migrants.

En Australie, la mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation des risques au niveau des visas a été annoncée, afin d'améliorer l'estimation, à un stade précoce, des menaces terroristes et criminelles pour l'Australie dès le dépôt des demandes de visa. Ce dispositif viendrait compléter et renforcer les moyens existants de renseignement et d'évaluation des risques, en consolidant un grand nombre d'informations sur l'immigration et les frontières en temps réel, ce qui permettrait d'identifier des menaces générales et d'établir un profil des risques automatisé. Le Canada a mis en place une nouvelle condition à l'entrée sur son territoire, l'autorisation de voyage électronique (AVE), pour la plupart des ressortissants étrangers bénéficiant d'une exemption de visa qui arrivent au Canada par les airs. L'autorisation AVE permet au Canada de contrôler au préalable ces voyageurs et de simplifier leur arrivée à la frontière.

La nouvelle administration américaine du Président Trump a signé un certain nombre de décrets, avec des conséquences au plan politique. En mars 2017, un décret a interdit provisoirement l'entrée sur le sol américain des ressortissants de l'Iran, de la Libye, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie et du Yémen, avec des exceptions pour certaines catégories de visas et des exemptions au cas par cas. À la suite d'une contestation en justice, le décret n'est plus appliqué depuis avril 2017.

Au niveau de l'UE, en avril 2016, la Commission a publié une proposition révisée de Règlement sur la mise en place d'un système d'entrée/sortie pour l'espace Schengen, ce nouveau dispositif devant remplacer le système en vigueur d'apposition manuelle de cachets sur les passeports pour les courts séjours et être plus efficace pour effectuer les contrôles aux frontières et pour détecter les faux papiers.

Les arrivées accrues de migrants et les déplacements irréguliers au sein des pays européens ont conduit certains pays à prendre des mesures pour renforcer les contrôles aux frontières. Quelques pays ont amplifié les contrôles ou amélioré les infrastructures physiques aux fins de la surveillance des frontières. Les Pays-Bas ont renforcé la surveillance mobile à leurs frontières avec la Belgique et l'Allemagne et ont augmenté le nombre d'aéroports tenus de fournir aux autorités des renseignements détaillés sur les passagers.

Plusieurs pays de l'UE ont rétabli les contrôles aux frontières dans l'espace de libre circulation de Schengen. En septembre 2015, l'Allemagne a provisoirement suspendu

l'Accord de Schengen et a rétabli les contrôles à sa frontière autrichienne ; ce fut ensuite au tour de l'Autriche de rétablir les contrôles aux frontières avec la Hongrie et la Slovénie. En novembre 2015, la Suède et la Norvège ont temporairement remis en place les contrôles d'identité dans tous les moyens de transport public, du Danemark vers la Suède, et de la Suède, de l'Allemagne et du Danemark vers la Norvège, tandis que le Danemark a quant à lui rétabli provisoirement les contrôles aux frontières avec l'Allemagne en janvier 2016. En février 2017, le Conseil de l'Union européenne a recommandé à ces pays de prolonger les contrôles aux frontières intérieures, au vu des circonstances exceptionnelles qui continuaient de menacer le fonctionnement général de l'espace Schengen. La France, qui a initialement rétabli les contrôles aux frontières pour la conférence des Nations Unies sur le climat en 2015, les a prolongés compte tenu de la menace terroriste permanente. Sur la période 2015-16, des contrôles provisoires aux frontières ont également été établis à la frontière hongro-slovène dans les deux sens pour de brèves périodes.

Quelques pays ont mis en place de nouveaux obstacles physiques pour prévenir les déplacements irréguliers. L'Autriche a construit des clôtures le long de sa frontière sud-orientale avec la Slovénie, et la Bulgarie a prolongé son mur à sa frontière sud et installé un dispositif de surveillance supplémentaire. Un système de vidéo-surveillance d'une portion de la frontière avec Kaliningrad a été installé par la Lituanie. Le mur aux abords du tunnel sous la Manche à Calais a été consolidé fin 2016.

Accords bilatéraux

Les pays ont continué de conclure des accords bilatéraux, le plus fréquemment en rapport avec les flux de travailleurs à la fois qualifiés et moins qualifiés. En février 2016, l'Australie a annoncé une voie d'accès supplémentaire à la résidence permanente pour les citoyens néozélandais admissibles dans la catégorie des travailleurs qualifiés indépendants du régime de visa pour les travailleurs migrants fondé sur un système à points. Dans l'intervalle, dans le cadre d'un accord de libre-échange avec la Corée, qui est entré en vigueur en décembre 2015, la Nouvelle-Zélande a augmenté le nombre de places disponibles au titre du Programme de vacanciers actifs coréens, a donné accès à ce programme à certains stagiaires et a créé une catégorie de travail spécialisé pour 200 ressortissants coréens par an exerçant des professions spécifiques. En 2016, Israël a signé un accord sur un programme pilote avec le Népal pour des travailleurs dans les domaines du bâtiment et de l'agriculture, avec l'Ukraine pour plusieurs groupes différents de travailleurs qualifiés dans différents secteurs, et avec la Bulgarie, la Moldova et la Roumanie pour des travailleurs du bâtiment. Dans le contexte de l'élargissement de l'union économique eurasienne, la Russie a décidé d'autoriser les citoyens de l'Arménie (à compter de janvier 2015) et du Kirghizistan (à compter d'août 2015) à travailler en Russie sans permis ni test supplémentaire. Les diplômes et les certificats ont été reconnus et les travailleurs migrants autorisés à faire venir les membres de leur famille et à bénéficier de garanties sociales de base.

La lutte contre l'immigration irrégulière a donné lieu à deux accords. En 2015, la Lituanie et le Bélarus ont publié un plan d'action conjoint pour lutter contre l'immigration clandestine. En novembre 2015, le Mexique et Cuba ont signé un mémorandum d'entente conçu pour prévenir et combattre l'immigration irrégulière, le trafic de migrants et les violations des droits de l'homme, mais aussi pour améliorer les processus relatifs aux documents migratoires et faciliter les retours.

En octobre 2015, le Luxembourg et le Cabo Verde ont signé un accord bilatéral pour la gestion coordonnée des flux migratoires et des initiatives de développement fondées sur la

solidarité. L'accord prévoit des dispositions sur les échanges au service de l'expérience professionnelle, sur la réintégration des Capverdiens de retour et sur les réadmissions.

Certains accords bilatéraux ont découlé d'initiatives relatives aux visas de visiteurs, censées réduire les lourdeurs administratives. L'Australie a mis en place deux dispositifs, avec l'Indonésie (novembre 2015) et la Chine (mai 2016), avec comme objectifs le développement du tourisme, l'amélioration de la mobilité des jeunes et le renforcement des liens commerciaux. Ces dispositifs permettent aux visiteurs indonésiens d'obtenir un visa à entrées multiples valable trois ans, au lieu d'un an, en Australie. Quant aux ressortissants chinois, ils vont pouvoir bénéficier, à titre d'expérimentation, d'un visa de visiteurs valable dix ans, à la fois pour le tourisme et les affaires, qui leur permettra de séjourner en Australie pendant trois mois maximum à chaque entrée, mais pas d'y travailler. En février 2016, le Royaume-Uni a approuvé une exemption de visa électronique pour les détenteurs du passeport koweitien, qui leur permet de se rendre au Royaume-Uni à des fins de tourisme, d'affaires ou d'études pendant une durée maximale de six mois.

Notes

1. En Allemagne, bien que les arrivées physiques de demandeurs d'asile sur le territoire soient bien inférieures en 2016 à ce qu'elles étaient en 2015, le délai de traitement des demandes conduit à une très forte augmentation des flux migratoires totaux.
2. Les chiffres pour la Syrie dans ce tableau n'incluent pas les flux vers la Turquie. La situation de la Turquie vis-à-vis de la crise syrienne est traitée dans ce chapitre au cours de la partie sur les demandeurs d'asile.
3. Conseil de l'Union européenne (2015), Résultats de la 3405e session du Conseil, Justice et affaires intérieures, *www.consilium.europa.eu/fr/meetings/jha/2015/07/st11097_fr15_pdf*.
4. Commission européenne (2017), Relocalisation et réinstallation, état des lieux, 8 février 2017 *https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20170208_factsheet_on_relocation_and_resettlement_en.pdf*.
5. Décision (UE) 2015/1601 du Conseil du 22 septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce, *http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015D1601&from=IT* ; Décision (UE) 2015/1523 du Conseil du 14 Septembre 2015 instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce, *http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015D1523&from=EN*.
6. *https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-468-FR-F1-1.PDF*.
7. Commission européenne (2016), Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union et abrogeant la directive 2013/32/UE, *http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-467-FR-F1-1.PDF*.
8. Commission européenne (2016), Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection, et modifiant la directive 2011/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, *http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2016%3A0466%3AFIN*.
9. Commission européenne (2017), Relocalisation et réinstallation, état des lieux, 8 février 2017 *https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20170208_factsheet_on_relocation_and_resettlement_en.pdf*.
10. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil (2016), Quatrième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, *https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20161208/4th_report_on_the_progress_made_in_the_implementation_of_the_eu-turkey_statement_fr.pdf*.

11. Commission européenne (2016), Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi nécessitant des compétences élevées, *http://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/directive_conditions_entry_residence_third-country_nationals_highly_skilled_employment_en.pdf* 2016/0176 (COD).
12. Cette décision a fait suite à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 24 mai 2016 dans l'affaire Biao c. Danemark (n 38590/10).
13. Cette décision a fait suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, Affaire C-561/14 : Arrêt de la Cour (Grande chambre) du 12 avril 2016 (demande de décision préjudicielle du Østre Landsret – Danemark) – Caner Genc/Integrationsministeriet.

Références

Pacolet, J. et F. De Wispelaere (2016), « Posting of workers: Report on A1 portable documents issued in 2014 », *Réseau d'experts en statistiques FMSSFE*, Bruxelles, Commission européenne.

OCDE (2016), *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-fr*.

ANNEXE 1.A1

Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau 1.A1.1. **Tendances des flux migratoires, 2016**

	2015	2016	Évolution (%)	Période couverte	Nombre de mois
Australie	223 700	218 500	-2	Juil.-juin	12
Autriche	103 000	105 600	3	Janv.-déc.	12
Belgique	90 500	96 600	7	Janv.-déc.	12
Canada	271 800	297 000	9	Janv.-déc.	12
Chili	166 500	175 000	5	Janv.-déc.	12
République tchèque	31 600	35 100	11	Janv.-déc.	12
Danemark	76 300	72 200	-5	Janv.-déc.	12
Estonie	7 400	7 700	4	Janv.-déc.	12
Finlande	17 800	19 100	8	Janv.-déc.	12
France	235 800	245 600	4	Janv.-déc.	12
Allemagne	686 000	892 500	30	Janv.-déc.	12
Grèce	..	..	..	..	..
Hongrie	..	..	..	..	..
Islande	5 000	7 900	58	Janv.-déc.	12
Irlande	57 200	58 200	2	Mai-avril	12
Israël	31 000	26 900	-13	Janv.-déc.	12
Italie	..	..	..	..	..
Japon	64 100	74 200	16	Janv.-déc.	12
Corée	69 500	82 300	18	Janv.-oct.	10
Lettonie	..	..	..	..	..
Luxembourg	16 500	18 600	13	Janv.-déc.	12
Mexique	34 400	34 900	1	Janv.-déc.	12
Pays-Bas	174 700	199 000	14	Janv.-déc.	12
Nouvelle-Zélande	54 600	55 700	2	Janv.-déc.	12
Norvège	61 900	65 700	6	Janv.-déc.	12
Pologne	..	..	..	..	..
Portugal	..	..	..	..	..
République slovaque	..	..	..	..	..
Slovénie	..	..	..	..	..
Espagne	134 100	158 300	18	Janv.-juin	6
Suède	113 900	143 000	26	Janv.-déc.	12
Suisse	112 300	109 600	-2	Janv.-déc.	12
Turquie	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	548 000	514 000	-6	Janv.-déc.	12
États-Unis	..	..	..	..	..

Note : Pour la France et la Belgique, les seules données disponibles pour 2016 portent les flux en provenance de pays non membres de l'UE28. Le total 2016 est estimé en faisant l'hypothèse de flux intra-européens stables entre 2015 et 2016.
Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales* et sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520857

Tableau 1.A1.2. **Entrées permanentes vers les pays de l'OCDE par catégorie, 2015**

	Travail		Familles accompagnant les travailleurs		Famille		Humanitaire		Autres		Libre circulation	
Australie	59 543	*-3*	68 231	*2*	61 085	*0*	13 756	*0*	238	*-30*	23 365	*-14*
Autriche	5 311	*8*	1 078	*16*	9 466	*-2*	15 803	*109*	408	*38*	70 901	*23*
Belgique	4 948	*4*			26 206	*13*	8 119	*32*			62 789	*-3*
Canada	76 688	*-2*	93 710	*8*	65 490	*-3*	35 955	*26*	0			
Danemark	7 483	*-6*	3 826	*-9*	11 693	*102*	10 849	*78*	5 056	*5*	27 824	*6*
Finlande	1 438	*3*			8 523	*-11*	3 533	*23*	296	*-11*	7 624	*-20*
France	25 552	*12*			103 739	*-1*	16 551	*17*	22 325	*-3*	88 328	*1*
Allemagne	27 108	*-3*			82 440	*29*	143 246	*238*	6 118	*8*	427 058	*-2*
Irlande	4 811	*20*	227	*32*	3 444	*36*	334	*49*			26 700	*13*
Italie	13 800	*-72*	473	*-72*	48 169	*-19*	29 615	*44*	5 045	*-4*	63 775	*-7*
Japon	41 256	*41*			26 097	*16*	125	*-13*	14 347	*19*		
Corée	1 082	*-8*	4 622	*-11*	29 455	*5*	234	*-63*	45 563	*12*		
Mexique	8 668	*-16*			16 530	*-21*	615	*77*	8 593	*-27*		
Luxembourg	971	*41*	0		1 546	*18*	253	*8*	165	*19*	16 491	*-1*
Pays-Bas	13 119	*10*	0		20 987	*3*	41 216	*112*			71 443	*-1*
Nouvelle-Zélande	13 914	*19*	14 116	*16*	17 209	*-2*	3 784	*7*			4 894	*11*
Norvège	2 875	*-23*			12 162	*10*	8 916	*42*			29 741	*-14*
Portugal	6 670	*9*			10 151	*-7*	195	*77*	1 142	*18*	13 073	*6*
Espagne	33 568	*6*			39 478	*1*	1 020	*-36*	12 695	*36*	108 126	*6*
Suède	3 855	*4*	568	*-62*	32 043	*2*	36 645	*3*			29 760	*6*
Suisse	1 849	*-1*			20 955	*7*	7 051	*11*	2 809	*-8*	98 584	*-5*
Royaume-Uni	58 044	*-10*	19 465	*-12*	29 796	*9*	18 187	*2*	24 014	*7*	229 311	*9*
États-Unis	68 624	*-3*	75 423	*-6*	678 978	*5*	151 995	*13*	76 011	*-11*		

Note : Les chiffres en italique représentent l'évolution entre 2014 et 2015. Les données ne comprennent que les étrangers.
Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520876

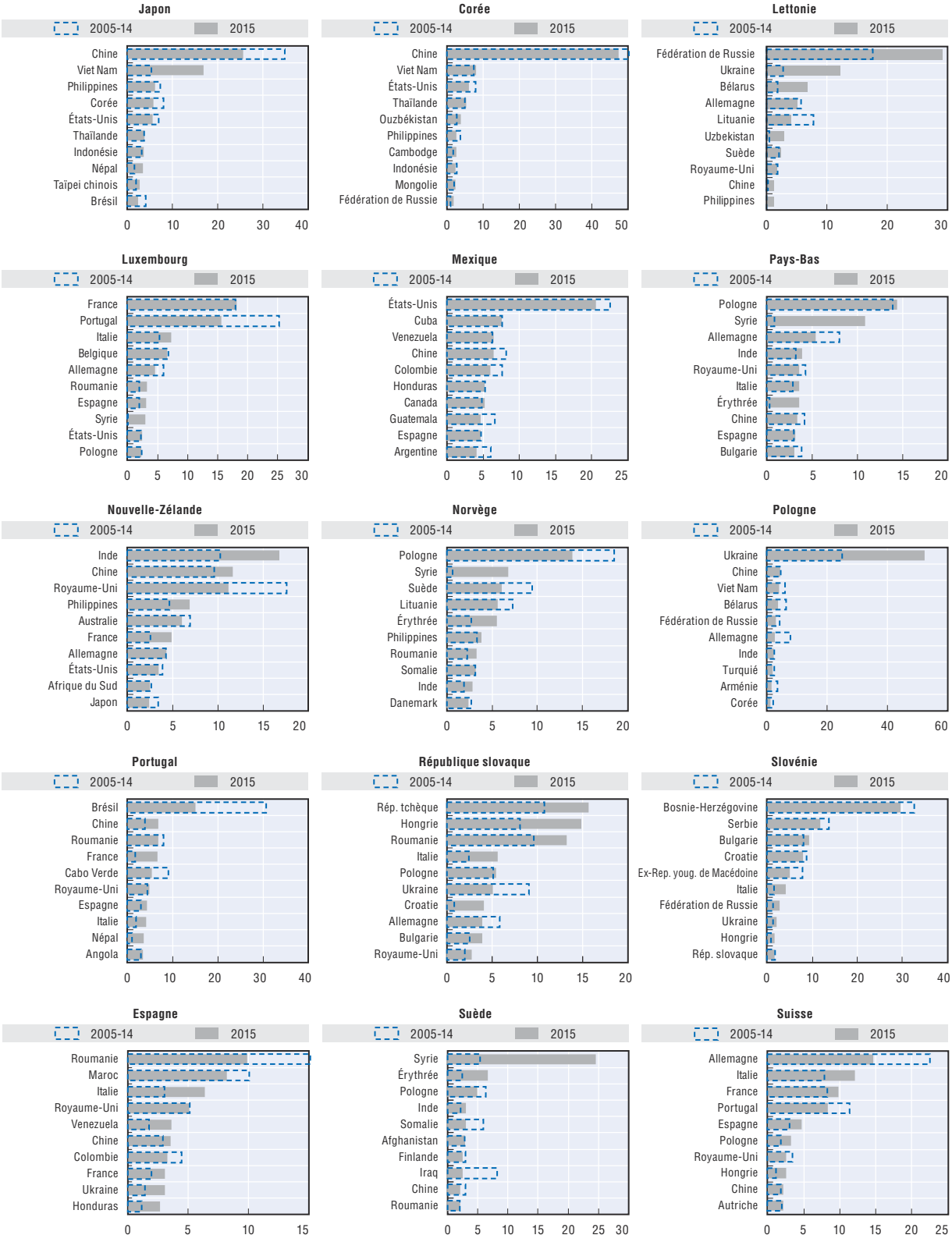
Graphique 1.A1.1. **Évolution des entrées de migrants par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2005-14 et 2015**

Dix principaux pays d'origine en 2015, en pourcentage du total des entrées



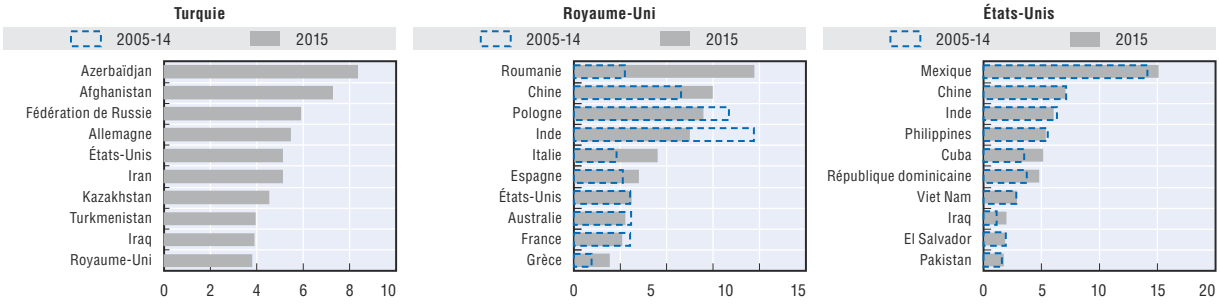
Graphique 1.A1.1. **Évolution des entrées de migrants par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2005-14 et 2015** *(suite)*

Dix principaux pays d'origine en 2015, en pourcentage du total des entrées



Graphique 1.A1.1. **Évolution des entrées de migrants par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2005-14 et 2015** *(suite)*

Dix principaux pays d'origine en 2015, en pourcentage du total des entrées



Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518596

Chapitre 2

Situation des migrants sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Ce chapitre examine l'évolution de la situation des immigrés dans les pays de l'OCDE sur le marché du travail sur la période 2011-16. Dans une perspective plus longue, il observe ensuite l'évolution du chômage chez les immigrés depuis la crise économique mondiale de 2007/08 en suivant les adaptations de l'emploi immigré sur la période. Il analyse ensuite les effets potentiels du progrès technique en observant en particulier comment l'automatisation des tâches répétitives peut influer sur la demande future en travailleurs immigrés. Enfin, ce chapitre s'intéresse aux changements récents en matière de politique d'intégration dans les pays membres de l'OCDE, notamment aux mesures qui visent directement l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Près d'une décennie après le début de la crise financière, le lent redressement du marché du travail a laissé d'importants segments de la population active enfermée dans de longues périodes de chômage. Dans ce contexte, l'accroissement substantiel des flux de migration à destination des pays de l'OCDE observé en 2015-16 a porté la situation des migrants sur le marché de l'emploi au premier plan du débat public. Le présent chapitre examine l'évolution récente des principaux résultats du marché du travail des migrants dans les pays de l'OCDE et des mesures adoptées par les pays de l'OCDE pour favoriser l'intégration de ces immigrés et de leurs enfants.

Principales conclusions

- Le taux d'emploi des migrants est resté relativement stable dans la zone OCDE en 2016, passant en moyenne de 66.4 % en 2015 à 67.4 % en 2016. Dans l'ensemble, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger y a atteint 8.3 % en 2016, et 12.4 % dans les pays européens de l'OCDE, soit 1.8 % et 4.3 % de plus, respectivement, que celui des personnes nées dans le pays. Ces chiffres globaux masquent cependant une hétérogénéité considérable entre les pays.
- Dans la zone OCDE, les travailleurs immigrés quittent les secteurs en déclin, comme celui de la construction où leur concentration a diminué de plus de 20 % au cours des sept dernières années.
- Certaines catégories de migrants se relèvent relativement bien de la crise. Au Canada et aux États-Unis, les taux de chômage des immigrés peu qualifiés ont respectivement reculé de 1.8 et 4.1 points de pourcentage entre 2011 et 2016. Les taux d'emploi des travailleurs seniors se sont fortement redressés, affichant une hausse de 3.6 points aux États-Unis, de 6.7 points dans les pays européen de l'OCDE et de 5.4 points au Canada.
- D'autres catégories de migrants subissent encore les conséquences de la crise. En Europe, où la reprise a été plus lente, les travailleurs peu qualifiés éprouvent des difficultés à sortir du marasme, et font simultanément face à une progression des taux de chômage et à un recul des taux d'activité. Les jeunes migrants sont dans une situation particulièrement difficile, et ont vu leur taux d'activité chuter de plus de 10 % depuis 2007, aux États-Unis comme dans les pays européens de l'OCDE.
- Dans la majorité des pays de l'OCDE, les immigrés occupent plus souvent que les personnes nées dans le pays des emplois comportant des tâches répétitives. Cela accroît leur risque de perdre leur emploi à mesure que l'automatisation progresse. Dans les pays européens de l'OCDE, 47 % des travailleurs nés à l'étranger occupent des emplois de cette nature. Cette surreprésentation semble de surcroît augmenter avec le temps.
- Dans la mesure où les immigrés éprouvent davantage de difficultés à perfectionner leurs compétences et à effectuer une reconversion professionnelle pour répondre à l'évolution de la demande de main d'œuvre, les coûts d'ajustement qu'entraîne l'automatisation les

toucheront probablement de manière disproportionnée. En l'absence de mesures politiques spécifiques, leur exposition au chômage de longue durée risque d'augmenter.

- De nombreux efforts ont été déployés, dans les pays de l'OCDE, pour élaborer des mesures appropriées en vue de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des réfugiés et des demandeurs d'asile récemment arrivés :
  - Une répartition uniforme des migrants humanitaires dans les pays ;
  - Les gouvernements ont de plus en plus souvent recours à des mesures individualisées et des mesures d'insertion correspondant aux besoins du marché du travail ;
  - Des efforts ont été fournis dans de nombeux pays de l'OCDE pour simplifier les processus d'intégration en rassemblant les informations pertinentes en un lieu unique, en les rendant accessibles dès les phases liminaires du procesus et en améliorant la coordination entre les intervenants ;
  - De nombreux pays expérimentent des façons d'accélérer l'intégration, notamment par le raccourcissement de la durée des programmes pertinents et, dans de nombreux cas, en rendant ces programmes obligatoires ;
  - À travers l'OCDE, les politiques mettent l'accent sur la reconnaissance des qualifications étrangères et le bilan des compétences ;
  - Dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, une plus grande implication des employeurs et des partenaires sociaux dans l'intégration des réfugiés ;
  - Mesures visant à améliorer la communication relative aux politiques de migration et d'intégration avec le public.

Évolutions récentes de la situation des migrants sur le marché du travail dans la zone OCDE

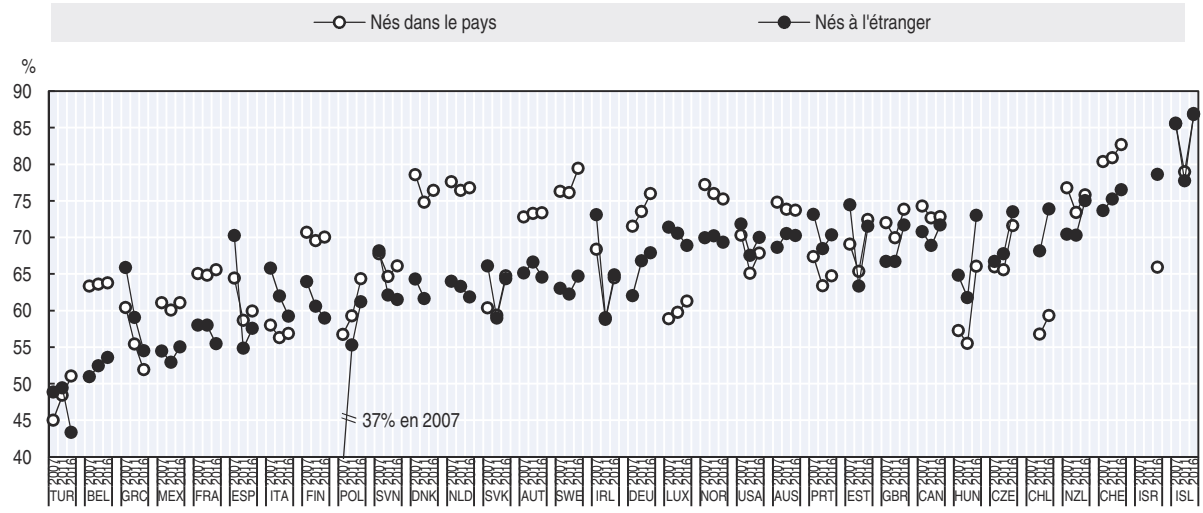
Cette section examine l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle compare leur situation, dans le temps et par rapport aux populations nées dans le pays, pour tenter de définir les facteurs qui sous-tendent ces modifications. Elle analyse aussi en quoi les résultats sur le marché du travail sont associés aux caractéristiques démographiques de la population immigrée, et de quelle manière l'emploi de différentes catégories de migrants a réagi à la transformation du marché du travail. Elle étudie pour finir l'incidence que l'évolution de la demande de main d'œuvre pourrait avoir sur les travailleurs immigrés à moyen terme.

Dans certains pays de l'OCDE, les taux d'emploi des immigrés se redressent après avoir subi les conséquences aiguës de la crise financière

La situation de la population immigrée sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE a connu une légère embellie en 2016, le taux d'emploi passant en moyenne de 66.4 % en 2015 à 67.4 % en 2016. Ce chiffre global masque néanmoins des situations nationales très hétérogènes. Si le taux d'emploi des immigrés en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada a progressé jusqu'à dépasser le niveau affiché avant la crise, il reste inférieur de près de deux points au niveau de 2007 aux États-Unis, malgré une hausse de 0.8 point entre 2015 et 2016. Dans les pays européens de l'OCDE, le bilan global est encore moins favorable, la situation variant toutefois d'un pays à l'autre. Dans certains de ces pays, comme le Royaume-Uni, la Suisse et la Suède, les taux d'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays ont progressé. Dans certains des pays où les taux d'emploi – celui des

immigrés notamment – ont été durement frappés par la récession – comme l'Irlande, l'Espagne et la Grèce – celui des immigrés se redresse. Dans ces pays les personnes nées à l'étranger comblent progressivement l'écart par rapport au taux d'emploi des personnes nées dans le pays, qui s'était creusé au plus profond de la crise. Dans d'autres pays, dont la France ou l'Allemagne, l'année 2016 a été marquée par un écart grandissant entre ces deux groupes (voir le graphique 2.1 et l'annexe 2.A1.1 pour une évolution indexée des taux d'emploi).

Graphique 2.1. **Taux d'emploi par lieu de naissance, 2007, 2011 et 2016**



Note : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans) pour le taux d'emploi. Les données concernant le Canada et la Turquie sont celles de 2008 au lieu de 2007. Les données concernant le Chili sont celles de 2015 au lieu de 2016. Les données relatives aux pays européens et à la Turquie portent uniquement sur les trois premiers trimestres, sauf celles de l'Espagne, de la Norvège, et du Portugal, qui portent sur l'ensemble de l'année. Les pays sont rangés par ordre croissant des taux d'emploi des personnes nées à l'étranger en 2016.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

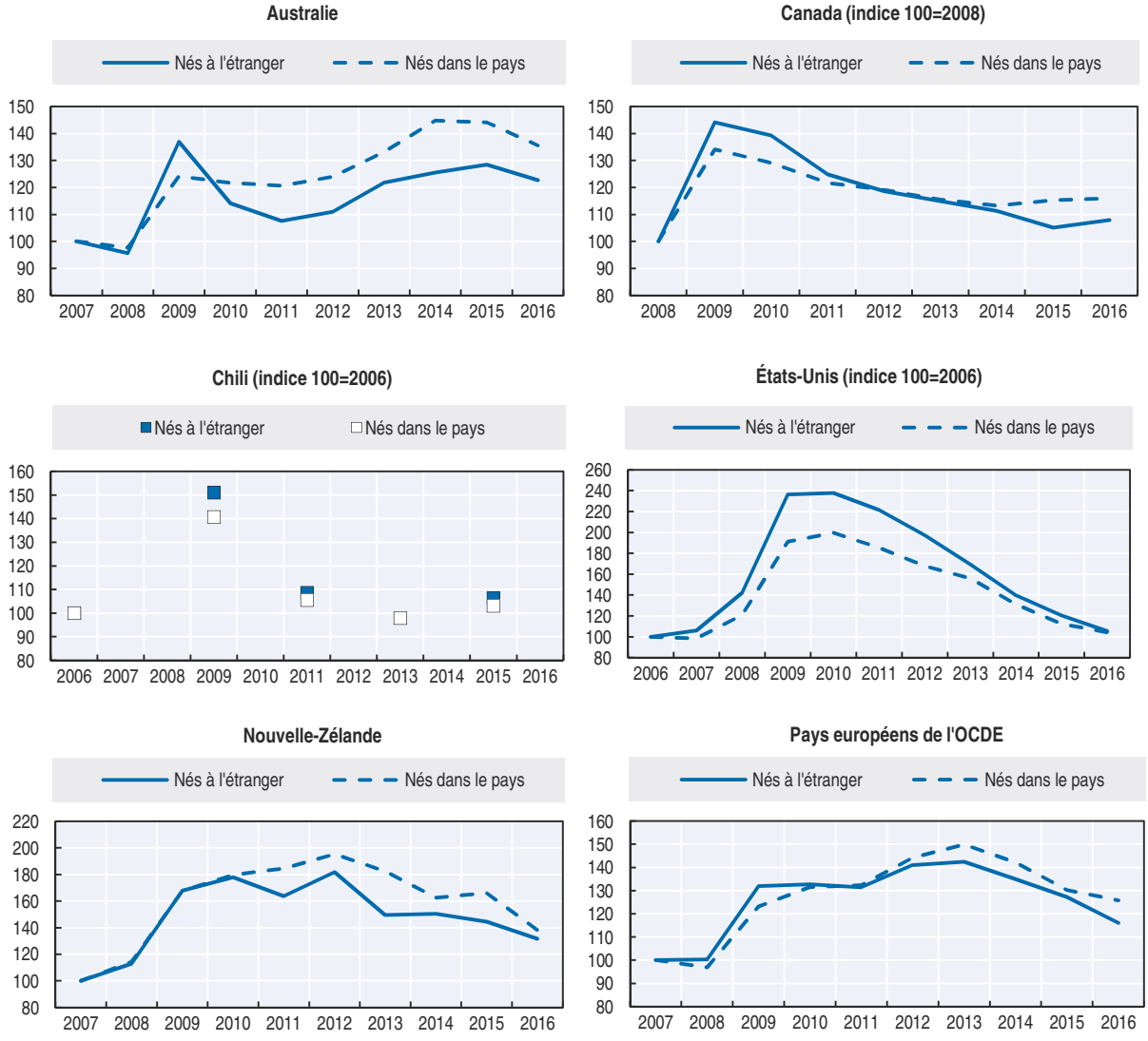
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518615

Dans de nombreux pays de l'OCDE, la récession a eu une incidence immédiate plus intense sur les immigrés que sur les personnes nées dans le pays. Le taux de chômage des travailleurs nés à l'étranger a globalement atteint 8.3 % en 2016 dans l'OCDE, et 12.4 % dans les pays européens de l'OCDE, chiffres supérieurs de 1.8 et 4.3 points, respectivement, à ceux des seconds. Le taux de chômage des immigrés a reculé de 0.9 point dans l'OCDE, et de 1.2 point dans les pays européens de l'OCDE entre 2015 et 2016. Au total, le nombre de chômeurs immigrés en 2016 est inférieur de 519 000 à celui de l'année précédente, mais demeure supérieur de 905 000 à celui de 2008.

Le graphique 2.2 illustre l'évolution à plus long terme des taux de chômage des personnes nées dans le pays et des immigrés pendant les années qui ont suivi le ralentissement économique. Les taux sont indexés sur ceux de 2007, avant le début de la récession, de manière à mettre en évidence la disparité des courbes d'évolution. Pour les États-Unis, le taux de chômage a été indexé sur l'année 2006 pour tenir compte du fait que la crise y a débuté plus tôt que dans les autres pays. Dans de nombreux pays de l'OCDE, après un choc initial violent, les taux de chômage des immigrés se sont au cours des années suivantes rapprochés plus rapidement des niveaux antérieurs à la crise que ceux des personnes nées dans le pays.

Graphique 2.2. **Évolution des taux de chômage par pays de naissance dans quelques pays, 2006-16**

Indice 100 = 2007, sauf indication contraire



Note : Les données font référence à la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données concernant les États-Unis ont été indexées sur l'année 2006 pour tenir compte de ce que la crise y a débuté plus tôt.

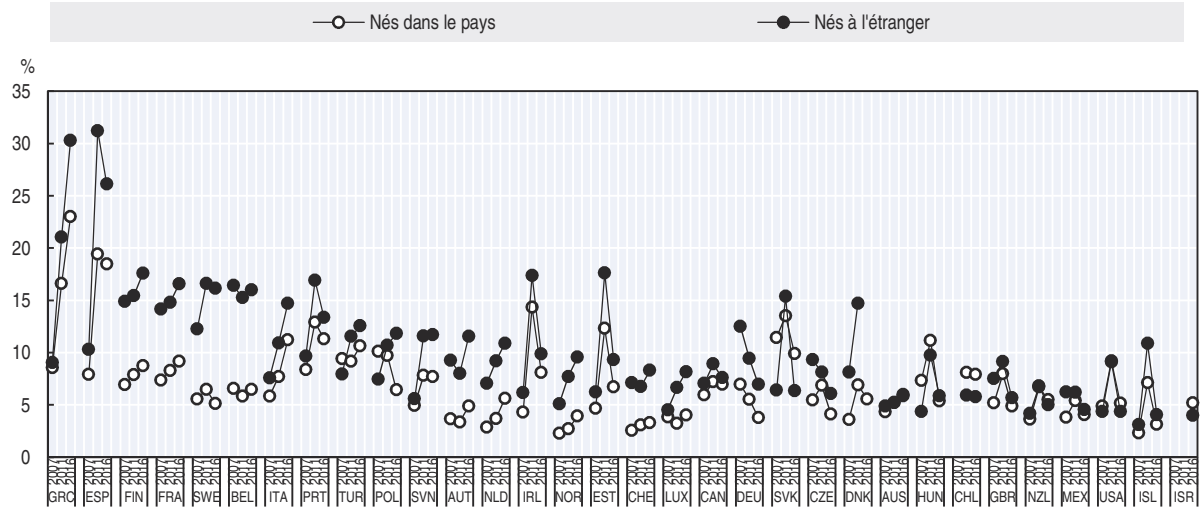
Source : Pays européens : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN); États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518634

Dans les pays européens de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés a augmenté de 40 % entre 2007 et 2009, celui des personnes nées dans le pays de 20 %[1]. Si, depuis lors, le taux de chômage des personnes nées dans le pays a continué de progresser fortement jusqu'en 2013, celui des immigrés a en revanche enregistré une hausse plus tempérée. Qui plus est, il diminue depuis 2013 au même rythme que celui des personnes nées dans le pays. L'écart qui était déjà observable s'est toutefois légèrement creusé depuis 2007. Au plan national, les pays européens continuent d'afficher des taux de chômage très divers ; il en va de même de l'écart entre le taux de chômage des immigrés et celui des personnes nées dans le pays. Dans des pays comme la Finlande, la France, la Suède, l'Autriche, les

Pays-Bas et la Norvège, un écart déjà substantiel a été accentué par la crise – le taux de chômage des immigrés ayant continué d'augmenter ou, dans le cas de la Suède, n'ayant pas diminué au même rythme que celui des personnes nées dans le pays (graphique 2.3). Dans les pays d'installation (comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande) les disparités en termes de chômage se sont réduites. Cela se vérifie également au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, en Allemagne. L'importance relative de la migration de travail, y compris dans le cadre des mouvements intra-européens, explique en partie ce résultat favorable.

Graphique 2.3. **Taux de chômage par lieu de naissance, 2007, 2011 et 2016**



Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données concernant le Canada et la Turquie sont celles de 2008 au lieu de 2007. Les données concernant le Chili sont celles de 2015 au lieu de 2016. Les données relatives aux pays européens et à la Turquie portent uniquement sur les trois premiers trimestres, sauf celles de l'Espagne, de la Norvège, et du Portugal, qui portent sur l'ensemble de l'année. Les pays sont classés par ordre croissant des taux de chômage des personnes nées à l'étranger en 2016.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël and Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518653

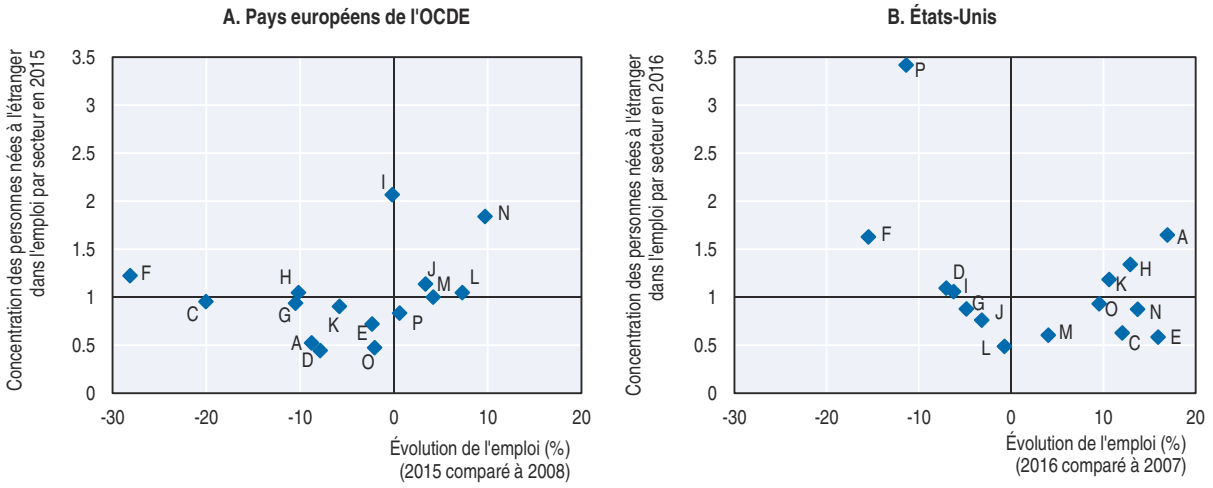
La courbe des taux de chômage suit dans une certaine mesure celle des taux d'emploi. Cela tient à ce que, jusqu'ici, les taux d'activité ont relativement bien résisté à la crise dans la majorité des pays de l'OCDE. Cela dit, dans certains pays – comme l'Allemagne – qui ont accueilli de nombreux primo-arrivants en 2015 et 2016, l'écart grandissant entre le taux d'emploi des immigrés et celui des personnes nées dans le pays n'apparaît pas encore dans les taux de chômage.

Travailleurs immigrés et évolution de la demande de main d'œuvre

Lorsque l'on examine l'évolution des taux d'emploi et de chômage, il est important de garder à l'esprit que des fluctuations interviennent sous l'effet des variations de la demande de travail, mais aussi d'ajustements de l'offre de main d'œuvre qui peuvent être plus prononcés dans le cas des immigrés.

Le graphique 2.4, partie A, montre que dans les pays européens de l'OCDE, la concentration des travailleurs immigrés dans les secteurs – comme la santé et l'assistance sociale, l'intermédiation financière et l'administration publique – où l'emploi a progressé entre 2008 et 2015, est généralement plus forte que celle des personnes nées dans le pays.

Graphique 2.4. **Concentration des personnes nées à l'étranger dans les secteurs en croissance, 2006/07 et 2015/16**



A. Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture
C. Industries extractives
D. Industrie manufacturière
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F. Construction
G. Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques
H. Hôtels et restaurants
I. Transports et communications
J. Activités financières
K. Immobilier, location et services aux entreprises
L. Administration publique et défense
M. Enseignement
N. Santé et action sociale
O. Services collectifs, sociaux et personnels
P. Ménages privés

Note : La population de référence est la population immigrée âgée de 15 à 64 ans. La concentration des immigrés dans un secteur donné est mesurée par le rapport du pourcentage des immigrés travaillant dans ce secteur (sur l'emploi immigré total) au pourcentage des personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur l'emploi autochtone total).
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2008 et 2015 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2007 et 2016.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518672

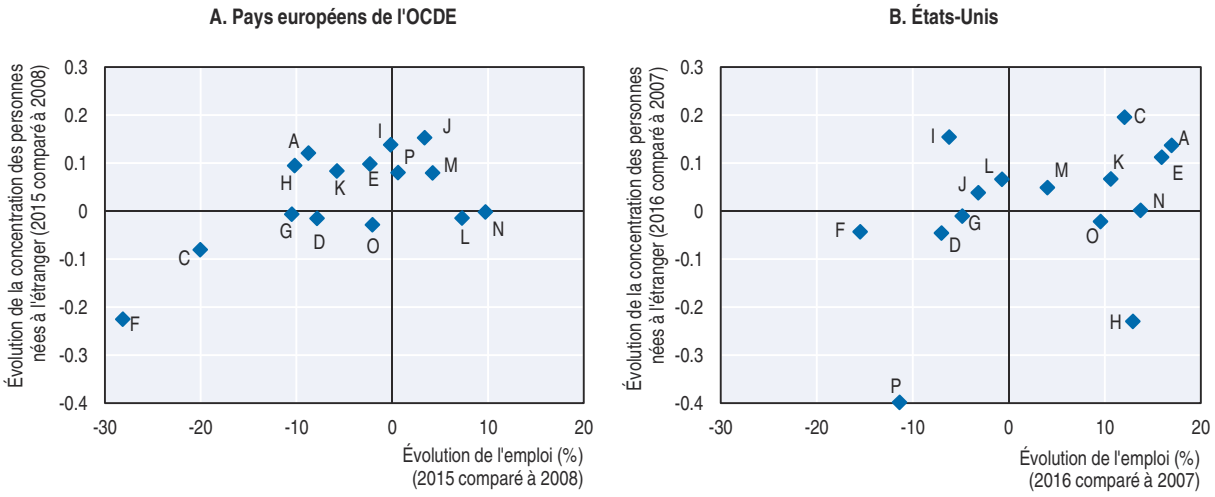
Cela étant, les immigrés sont également concentrés dans des secteurs qui ont connu des réductions d'emploi – notamment la construction. Aux États-Unis (partie B), ils le sont aussi dans des secteurs où des pertes d'emploi massives sont intervenues – notamment les ménages privés, la construction, l'industrie manufacturière – mais aussi dans des secteurs en expansion, comme l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration, et l'immobilier.

La concentration sectorielle des immigrés s'est renforcée ou est demeurée stable dans les secteurs où l'emploi a relativement bien résisté à la récession, comme l'éducation, mais aussi dans des secteurs qui en ont subi le contrecoup négatif, comme celui du commerce, réparation automobile et d'articles domestiques (graphique 2.5). Dans les pays européens de l'OCDE, toutefois, la concentration des immigrés dans le secteur de la construction, que la crise économique de 2007-08 a durement frappé, est très perceptible. Il en va de même aux États-Unis, où l'ajustement semble avoir été encore plus marqué dans le secteur des services domestiques. En revanche, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en Europe, et dans celui des transports aux États-Unis, le pourcentage de main d'œuvre immigrée a augmenté alors que l'emploi total y reculait. Des sorties d'emploi sélectives dans ces secteurs pourraient expliquer ce phénomène.

Le risque de déclassement a augmenté pour les travailleurs immigrés

Étant donné le nombre de possibilités offertes aux migrants – en termes de soutien familial, d'assurance chômage ou de reprise des études – les travailleurs immigrés sont

Graphique 2.5. **Variations dans la concentration des personnes nées à l'étranger dans les secteurs en croissance, 2007/08 et 2015/16**



Note : La population de référence est la population immigrée âgée de 15 à 64 ans. La concentration des immigrés dans un secteur donné est mesurée par le rapport du pourcentage des immigrés travaillant dans ce secteur (sur l'emploi immigré total) au pourcentage des personnes nées dans le pays dans ce secteur (sur l'emploi autochtone total). La variation est la différence entre le ratio à la fin de la période et celui au début de la période.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2008 et 2015 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2007 et 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518691

plus enclins à bénéficier d'un salaire minimum inférieur, et donc des emplois de qualité moindre lorsque la situation économique s'aggrave. Autrement dit, ils sont plus susceptibles d'occuper des emplois temporaires, à temps partiel, et moins qualifiés pendant les crises économiques (OCDE, 2009).

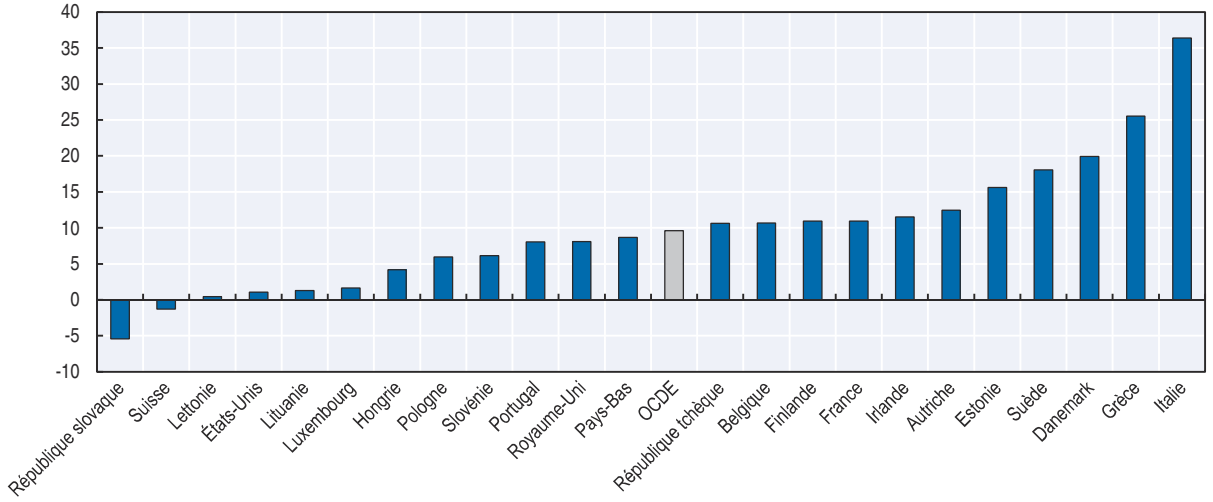
Cela se vérifie pour les travailleurs immigrés en général, mais aussi pour les diplômés de l'enseignement supérieur qui constituent en moyenne plus d'un tiers de la main d'œuvre immigrée dans les pays de l'OCDE. Il a été amplement démontré que le marché du travail attribue une valeur inférieure à l'éducation et à l'expérience acquises par les immigrés en dehors de leur pays d'accueil (voir par exemple OCDE, 2007 et 2014 ; Nordin, 2007 ; Ferrer et Riddell, 2008 ou Dustmann et Preston, 2012 et 2013, entre autres nombreuses références). Le graphique 2.6 illustre dans quelle mesure les migrants diplômés de l'enseignement supérieur occupent plus souvent que les personnes nées dans le pays des emplois pour lesquels ils sont déclassés dans certains pays de l'OCDE. Les disparités en termes de déclassement, entre personnes nées à l'étranger et les personnes nés dans le pays, sont particulièrement prononcées dans les pays nordiques, comme le Danemark et la Suède, et dans les pays d'Europe du Sud comme l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

Dans la majorité des pays de l'OCDE, les taux de déclassement des immigrés semblent particulièrement élevés au cours des cinq premières années de résidence (graphique 2.7). On peut supposer que plus les immigrés passent de temps dans le pays hôte, plus ils sont en mesure de trouver un emploi mieux adapté à leurs qualifications.

Dans le contexte d'atonie de la demande de main-d'oeuvre qui caractérise le marché du travail de nombreux pays de l'OCDE depuis quelques années, nombreux immigrés récemment arrivés risquent d'éprouver des difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau de formation. Le graphique 2.8 montre bel et bien des taux de déclassement supérieurs chez les immigrés arrivés au cours des cinq années précédant 2014-15 que chez

Graphique 2.6. **Écart de taux de déclassement entre les travailleurs nés à l'étranger et les travailleurs nés dans le pays, 2015**

Écarts en points de pourcentage

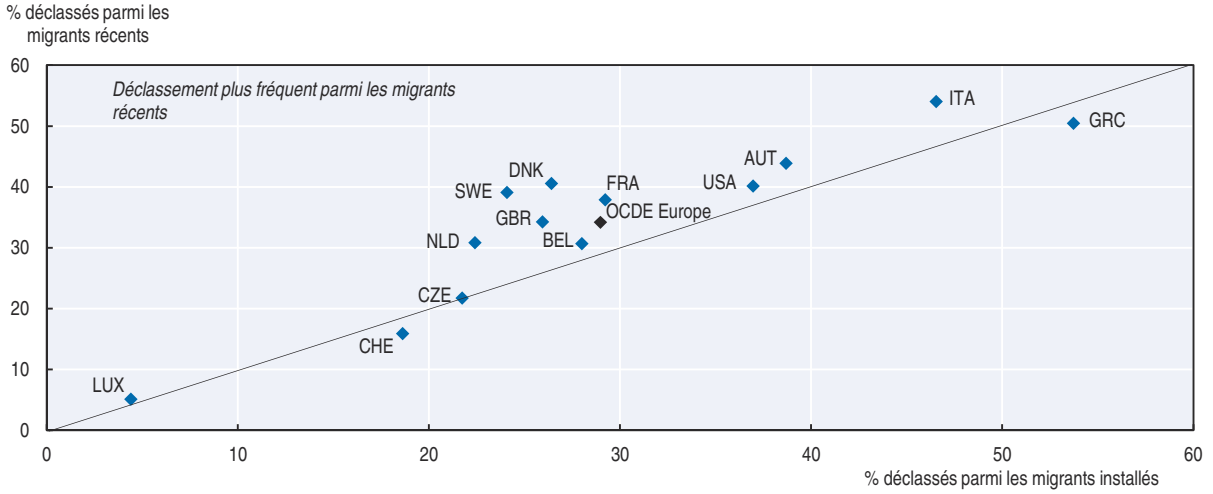


Note : Les données pour les États-Unis sont celles de 2016. La population de référence est la population âgée de 15 à 64 ans ayant un niveau d'éducation élevé non scolarisée.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2015 ; États-Unis : *Current Population Survey* 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518710

Graphique 2.7. **Taux de déclassement des migrants récents et installés, 2015**



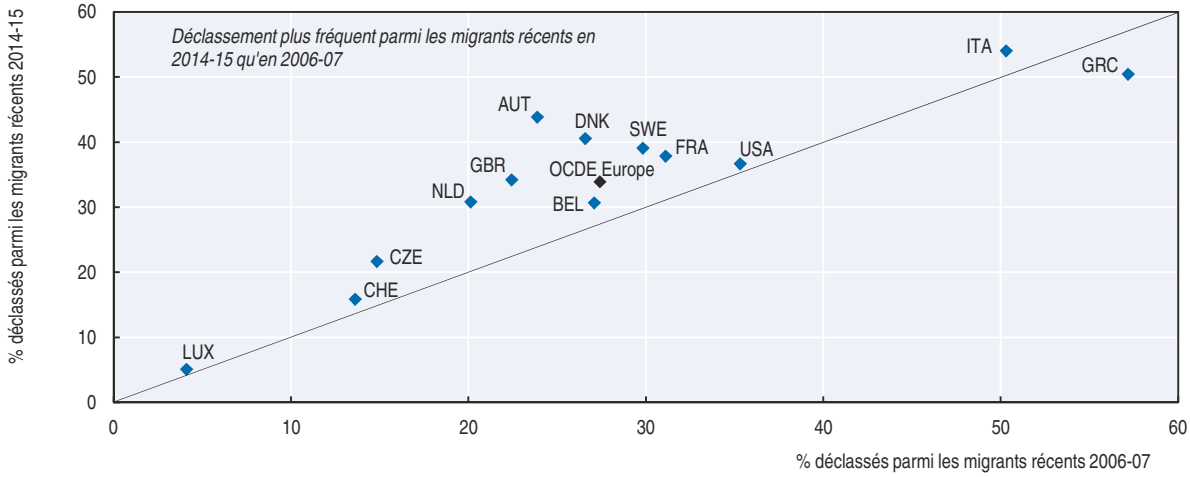
Note : Les données pour les États-Unis sont celles de 2016. La population de référence est la population âgée de 15 à 64 ans ayant un niveau d'éducation élevé non scolarisée.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2015 ; États-Unis : *Current Population Survey* 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518729

ceux arrivés au cours des cinq années précédant 2006-07. Plus précisément, les taux de déclassement des migrants récents en 2014-15 étaient supérieurs de 10 points à ceux de 2006-07 dans plusieurs pays de l'OCDE dont l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ces taux supérieurs de déclassement des migrants arrivés après le déclenchement de la crise ne sont cependant pas observables dans certains des pays où elle a le plus durement frappé l'emploi, comme l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Graphique 2.8. **Taux de déclassement des migrants récents, 2006-07 et 2014-15**



Note : Les données pour les États-Unis sont celles de 2016. La population de référence est la population âgée de 15 à 64 ans non scolarisée.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat); États-Unis : *Current Population Surveys*.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518748

Cela tient peut-être à ce que les flux migratoires à destination de ces pays ont sensiblement fléchi au cours de ces années, et que peu de nouveaux immigrés ont pu y trouver un emploi, quel que soit leur niveau de compétences.

Certaines catégories d'immigrés s'en sortent mieux que d'autres

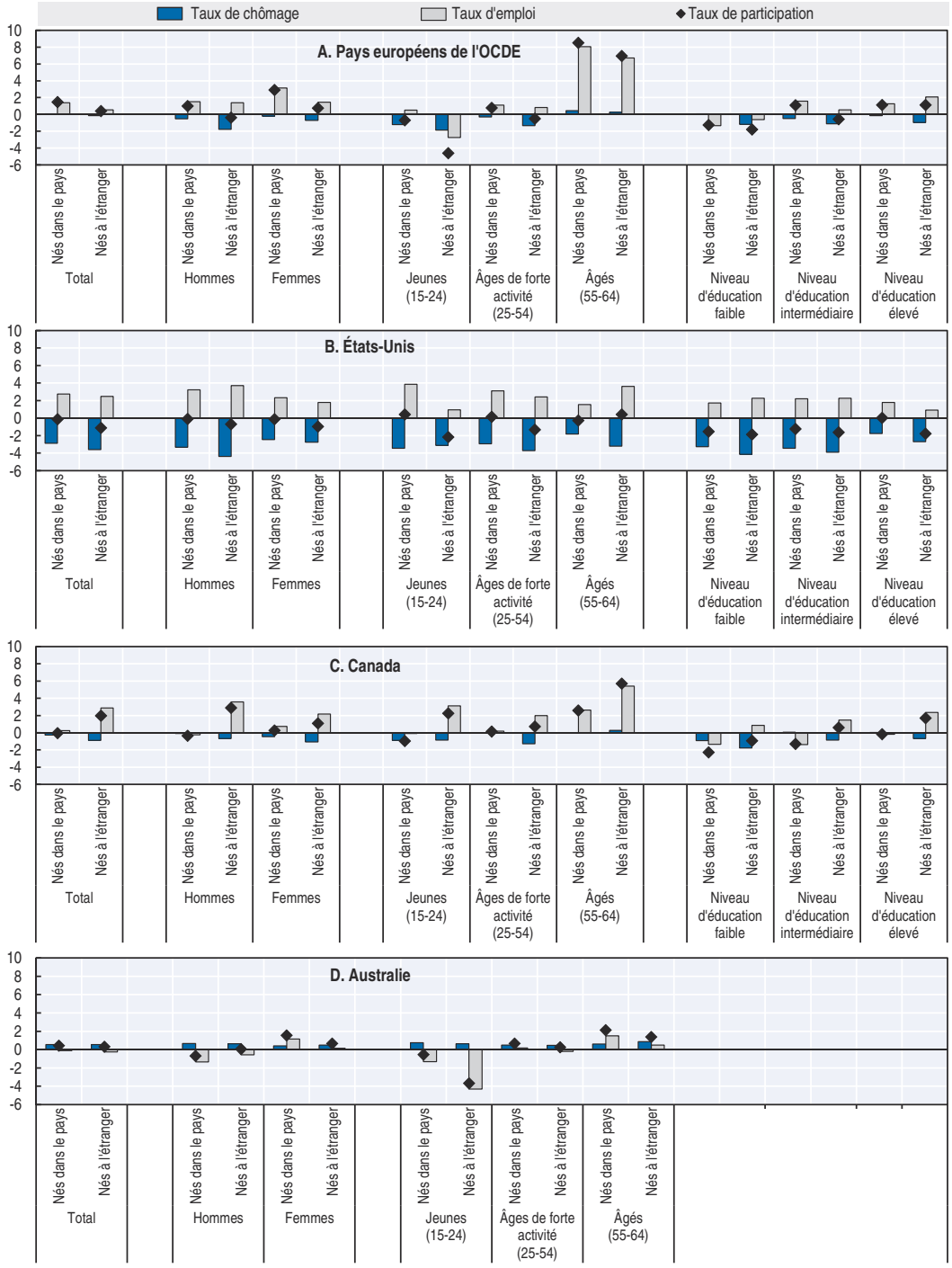
Pour définir dans quelle mesure la composition démographique de la population immigrée influe sur les indicateurs globaux du marché du travail, le graphique 2.9 décompose les variations des taux d'emploi, de chômage et d'activité selon les groupes démographiques – par sexe, par niveau d'éducation et par âge.

Aux États-Unis, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a augmenté de 2.5 points entre 2011 et 2016. Cette hausse tient cependant essentiellement à la progression du taux d'emploi des hommes. Le redressement du taux d'emploi des femmes, chez les immigrées comme chez les personnes nées dans le pays, a été plus modéré que celui des hommes, mais la progression du taux d'emploi des immigrées a été particulièrement faible. En fait, si le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger a augmenté plus rapidement que celui des hommes nés dans le pays (d'un demi-point de pourcentage), l'inverse se vérifie chez les femmes, et l'augmentation du taux d'emploi des femmes nées à l'étranger a été inférieure d'un demi-point à celle du taux d'emploi des femmes nées dans le pays. Cette situation s'explique par le fait que le taux d'emploi des hommes immigrés a été plus durement ébranlé par la crise et a donc plus de terrain à regagner (voir annexe 2.A1.2) ; elle peut aussi indiquer que d'autres facteurs que la morosité du marché du travail feraient obstacle à l'emploi des femmes immigrées depuis la crise. Le même schéma est observable au Canada, alors qu'en Australie et en Europe, l'écart de croissance des taux d'emploi des hommes et femmes immigrés est moins prononcé. En Australie, toutefois, l'emploi paraît plus dynamique chez les femmes nées à l'étranger, leur taux d'emploi étant resté constant, contrairement à celui des hommes immigrés.

Les taux de chômage masculin et féminin ont diminué aux États-Unis et au Canada. Cependant si, aux États-Unis, le recul du taux de chômage des hommes immigrés a été

Graphique 2.9. **Évolution de la situation sur le marché du travail selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2016 comparé à 2011**

Points de pourcentage



Note : La population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans), y compris pour le taux de chômage. Ainsi, la somme du taux d'emploi et du taux de chômage donne le taux de participation. Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau inférieur au niveau secondaire supérieur, un « niveau d'éducation intermédiaire » au secondaire supérieur ou au postsecondaire non supérieur, un « niveau d'éducation élevé » aux études supérieures. Les données pour les pays européens portent sur les trois premiers trimestres uniquement.

Source : Partie A : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat). Partie B : *Current Population Surveys*. Partie C : Enquêtes sur la population active. Partie D : Enquêtes sur la population active.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518767

supérieur de 2.4 points à celui des femmes, c'est le taux de chômage des femmes immigrées qui a accusé une baisse plus prononcée au Canada. Qui plus est, aux États-Unis, le repli du taux de chômage des femmes tient en partie à la baisse du taux d'activité des femmes immigrées alors qu'au Canada, ces dernières ont vu leur taux de chômage diminuer alors même que leur taux d'activité augmentait – comme leurs homologues masculins.

Les taux d'emploi des travailleurs immigrés possédant un niveau d'éducation élevé augmentent au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au Canada et aux États-Unis, cette hausse du taux d'emploi des immigrés est observée pour tous les niveaux d'éducation, et a résisté aux évolutions du marché du travail qui ont diminué les taux d'emploi des travailleurs nés dans le pays au niveau d'éducation faible et moyen au Canada. En Europe, les taux d'emploi des immigrés n'ont progressé que chez ceux possédant un niveau d'éducation élevé, ceux des moins instruits ayant en revanche reculé.

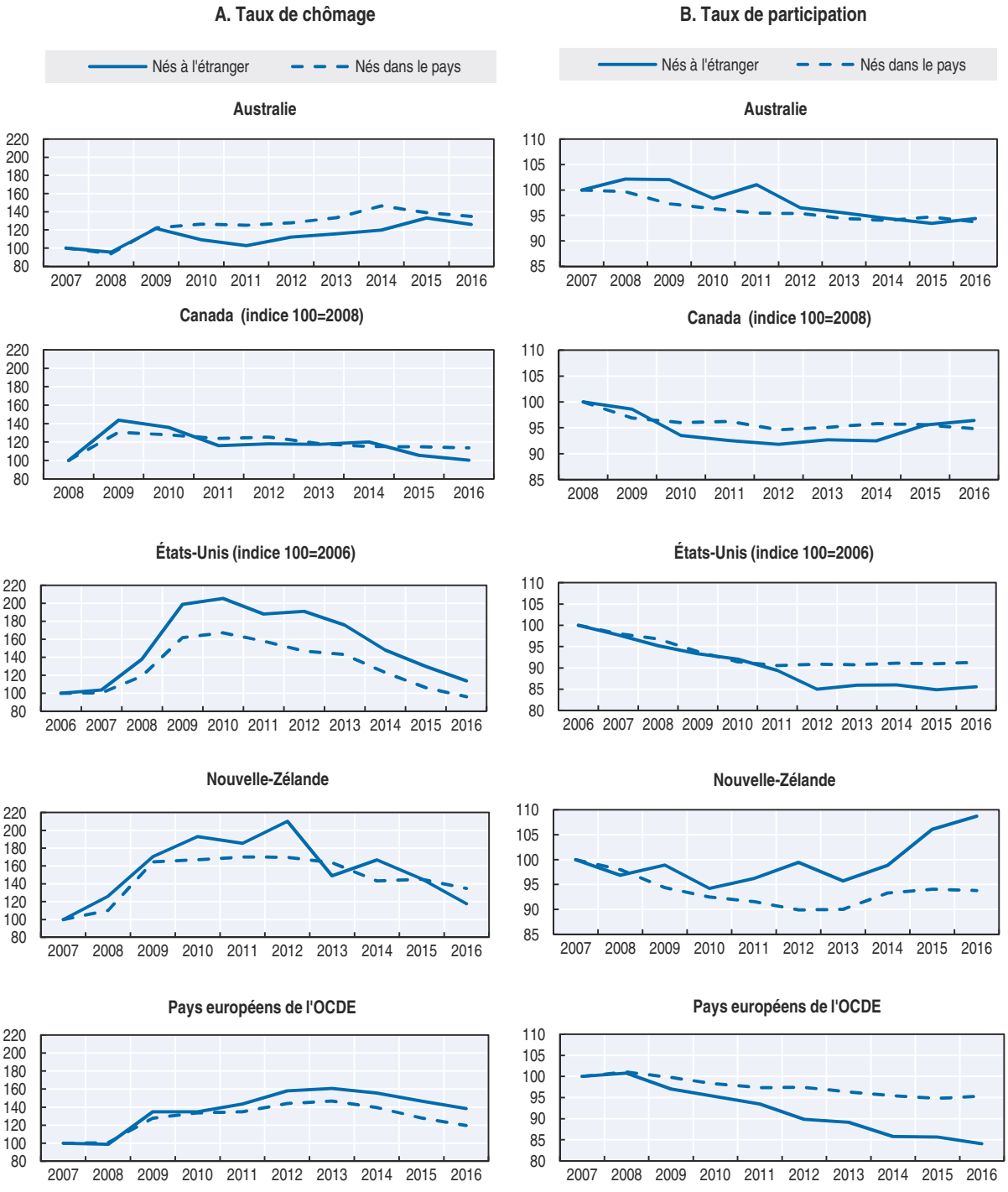
Au Canada et aux États-Unis, les taux de chômage ont fléchi, ou sont demeurés à peu près constants, entre 2011 et 2016, pour tous les niveaux d'éducation. Cette chute a été particulièrement prononcée chez les immigrés peu ou moyennement instruits aux États-Unis, puisqu'elle est de 4.1 et 3.9 points de pourcentage respectivement. Les taux de chômage des immigrés peu et moyennement instruits au Canada ont suivi une évolution similaire, et reculé respectivement de 1.8 et 0.9 points de pourcentage. S'agissant de ces deux catégories, ce repli est en partie dû à la baisse des taux d'activité, les travailleurs découragés cessant de chercher un emploi. Au Canada, les travailleurs immigrés moyennement instruits – qui, à l'instar de leurs homologues très instruits, ont vu leur taux de chômage baisser et leur taux d'activité augmenter simultanément – ont dérogé à ce schéma. En Europe, les travailleurs immigrés possédant un faible niveau d'éducation éprouvent des difficultés à rebondir au lendemain de la récession, et ont vu leur taux de chômage augmenter et leurs taux d'activité diminuer simultanément.

Le graphique 2.9 fait clairement apparaître des évolutions, des taux d'activité notamment, qui étaient masquées au niveau agrégé. Au Canada, aux États-Unis, en Europe et, dans une moindre mesure, en Australie, les taux d'emploi et d'activité des travailleurs immigrés âgés augmentent depuis la crise, peut-être parce que ces derniers doivent rester plus longtemps en emploi pour aider d'autres membres de la famille. En Europe et au Canada, les taux d'activité de cette catégorie ont respectivement progressé de 6.1 et 5.7 points de pourcentage.

Les jeunes immigrés quittent le marché du travail

La profonde récession de 2007-08 a durement frappé les jeunes, les jeunes immigrés comptant parmi les plus vulnérables. Dans une conjoncture durablement déprimée, bon nombre d'entre eux ont eu des difficultés à prendre pied sur le marché du travail et aujourd'hui, près de dix ans plus tard, nombreux sont ceux qui sont toujours chômeurs, et deviennent en outre inemployables. Les difficultés auxquelles sont confrontés les demandeurs d'emploi sont exacerbées pour les jeunes immigrés dont beaucoup, outre qu'ils ont une expérience professionnelle limitée, sont titulaires de qualifications étrangères que les employeurs connaissent mal et maîtrisent parfois mal la langue de leur pays d'accueil. Le graphique 2.10 illustre l'évolution des taux de chômage (partie A) et d'activité (partie B) des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans certains pays de l'OCDE. Aux États-Unis et dans les pays européens de l'OCDE, les taux de chômage des jeunes immigrés ont considérablement augmenté après la crise. Cela se vérifie en termes absolus, comme illustré ici, mais aussi en termes relatifs, en comparaison à l'ensemble des immigrés (graphique 2.2).

Graphique 2.10. **Évolution des taux de chômage et de participation des jeunes (15-24 ans), par pays de naissance, dans quelques pays de l'OCDE, 2007-16**



Note : Indice 100 = 2007, sauf indication contraire

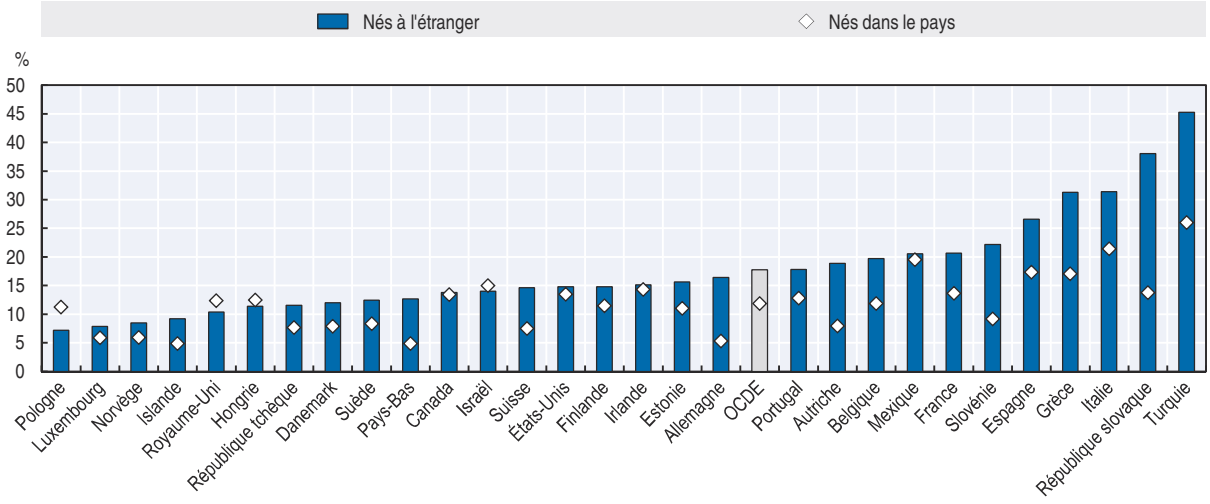
Source : Pays européens : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518786

Les taux de chômage élevés des immigrés semblent avoir eu des répercussions profondes sur les taux d'activité. Comme le montre le graphique 2.9, le taux d'activité des jeunes immigrés a reculé de plus de 2 points de pourcentage aux États-Unis, alors qu'il marque une légère progression chez les jeunes nés dans le pays depuis 2011. En Australie, le taux d'activité des jeunes immigrés a fléchi de pas moins de 3.7 points. Si le choix de certains de ces jeunes de poursuivre leurs études peut en partie expliquer cette chute, elle tient aussi peut-être à ce que d'autres se sont découragés de chercher un emploi. En Australie et au Canada, les jeunes immigrés ne semblent pas avoir été confrontés à la même hausse du chômage, et si le chômage de cette catégorie a considérablement augmenté en Nouvelle-Zélande, il ne paraît pas pour l'instant avoir eu d'incidence négative sur leur taux d'activité.

Le graphique 2.11 illustre le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (NEET). Dans la majorité des pays de l'OCDE, les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées dans cette catégorie, ce qui fait que le taux moyen de NEET chez les jeunes immigrés des pays de l'OCDE est supérieur de 30% (ou de six points de pourcentage) à celui des jeunes nés dans le pays. Ce chiffre masque cependant des variations appréciables d'un pays à l'autre, et si, en République slovaque, en Turquie, en Grèce, en Slovénie, en Allemagne, en Autriche et en Italie, l'écart entre le taux de NEET des immigrés et celui des personnes nées dans le pays est supérieur à 10 points, ailleurs – notamment en Pologne, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Israël et au Canada –, les taux de NEET des immigrés sont similaires ou inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays.

Graphique 2.11. **Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui n'est ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2016 ou dernière année disponible**



Note : Les données concernant les pays européens et la Turquie portent sur l'année 2015.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)*; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518805

Pour les jeunes, le chômage, surtout lorsqu'il se prolonge, peut se traduire à longue échéance par des rémunérations inférieures et un taux de chômage plus élevé, et avoir des conséquences négatives sur la santé (voir par exemple OCDE, 2016 ; Bell et Blanchflower, 2011 ; et Strandh et al., 2014). La reprise vacillante et sporadique de l'emploi dans plusieurs pays européens de l'OCDE n'a pas permis de vaincre les multiples handicaps auxquels sont

confrontés les jeunes migrants. Des taux de chômage élevés accompagnés d'une chute des taux d'activité et d'une forte inactivité parmi les NEET nés à l'étranger risquent, si rien n'est fait pour y remédier, d'imposer pendant de longues années des coûts, aux individus comme à la société.

À plus long terme, les travailleurs immigrés risquent d'être victimes des effets de l'accroissement de l'automatisation

Bien que la reprise soit plus vigoureuse pour les travailleurs immigrés en âge de forte activité que pour d'autres catégories de migrants, ils risquent, à plus long terme, d'être plus vulnérables à l'évolution structurelle et aux suppressions d'emploi que les migrants plus jeunes, qui ont encore la possibilité de compléter leur éducation et leur formation. En effet, si de nombreuses études ont été consacrées au lien entre la main d'œuvre migrante et les perspectives salariales et professionnelles des travailleurs nés dans le pays, le débat public à ce sujet ignore généralement les facteurs potentiellement plus influents et plus fondamentaux qui déterminent la demande de main d'œuvre immigrée et née dans le pays – ceux qui découlent des évolutions techniques.

Alors que la demande de main d'œuvre, changeante par nature, évoluait d'une tendance à favoriser les travailleurs instruits vers le phénomène plus récemment établi de la polarisation des emplois, le débat sur les progrès techniques influençant les compétences a cédé la place au débat sur les progrès technologiques influençant les tâches répétitives (OCDE, 2017). Selon cette hypothèse, les emplois qui font en grande partie intervenir des tâches routinières disparaissent, la technologie étant de plus en plus en mesure d'effectuer celles-ci. Or, la technique peut en parallèle compléter le travail humain dans d'autres tâches complexes, accroître la productivité et, par contrecoup, renforcer la demande de travailleurs chargés d'effectuer des tâches que les ordinateurs ne peuvent réaliser. Cette évolution incite les travailleurs qui ne disposent pas de la formation requise pour occuper des postes plus pointus à quitter les emplois industriels à revenu intermédiaire pour des emplois de service à faible revenu.

Dans ce contexte, les travailleurs immigrés, étant donné l'éventail de compétences dont ils disposent et leur concentration dans certaines catégories d'emplois, risquent davantage d'être privés de leur emploi. En effet, Peri et Sparber (2009), s'appuyant sur les chiffres de l'emploi aux États-Unis, démontrent que si les travailleurs nés dans le pays sont plus concentrés dans les emplois qui réclament l'exécution de tâches fondées sur la communication et le langage, les travailleurs immigrés sont généralement spécialisés dans les métiers qui font appel à des compétences plus manuelles et physiques. Dans une étude plus récente consacrée aux professions qui exigent des diplômes d'études supérieures, Peri et Sparber (2011) ont à nouveau constaté que les personnes nées dans le pays se spécialisent dans les métiers qui valorisent les compétences interactives et de communication tandis que les immigrés sont concentrés dans les domaines qui réclament davantage de compétences quantitatives et analytiques.

Le graphique 2.12 montre que, dans l'immense majorité des pays de l'OCDE, les travailleurs immigrés sont concentrés de manière disproportionnée dans les professions où les tâches répétitives dominent – les plus exposées à l'automatisation. Dans les pays du Sud de l'Europe comme la Grèce, l'Espagne et l'Italie, où la migration de main d'œuvre peu qualifiée a été dominante ces dernières années, ces professions répétitives représentent plus de 40 % de l'emploi des immigrés (soit 5 à 10 points de pourcentage de plus que pour les personnes nées dans le pays). Toutefois, dans certaines régions d'Europe occidentale et

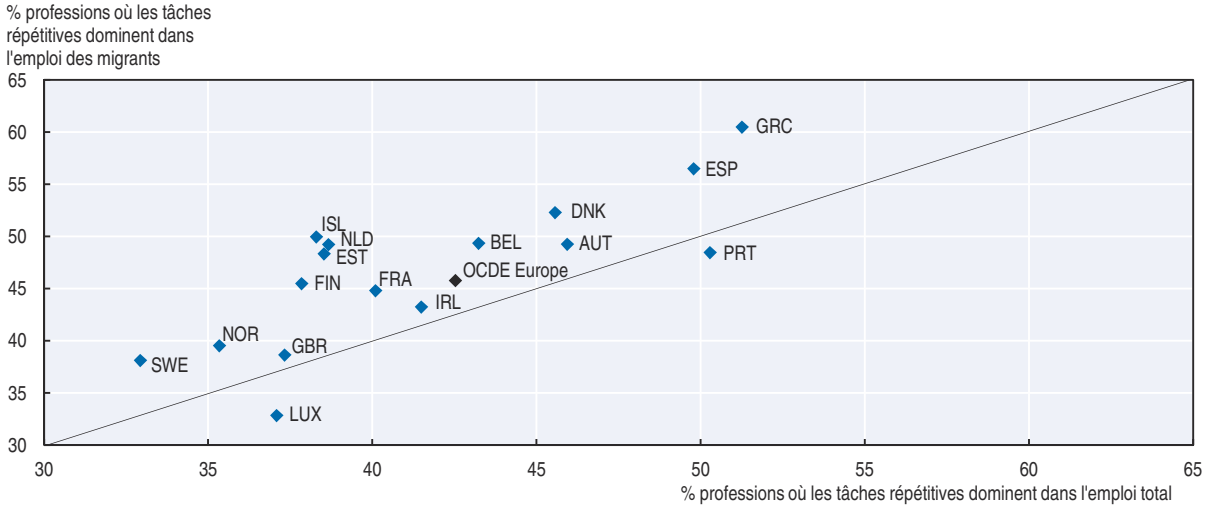
Encadré 2.1. **Évaluer le pourcentage d'emplois répétitifs**

L'analyse présentée dans ce chapitre se fonde sur l'indice synthétique des activités répétitives *Routine Task Intensity* (RTI), mis au point par Autor, Levy et Murnane (2003) et rattaché à la classification internationale type des professions (CITP) des Nations Unies utilisée en Europe par Goos et al. (2014). L'indice RTI est basé sur un ensemble de tâches exigées pour un emploi, telles que décrites en détail dans le *Dictionary of Occupational Titles* (DOT) du *Department of Labour* des États-Unis, ce qui permet de classer les professions recensées en fonction de la composition et de l'intensité de leur contenu répétitif, abstrait et manuel. Ces mesures sont ensuite regroupées pour former un indicateur synthétique de l'intensité des tâches routinières par profession. L'indicateur augmente en fonction de la place qu'occupent ces tâches et diminue en fonction de l'importance des tâches abstraites et manuelles.

Cette méthode présente des inconvénients, notamment celui de devoir supposer que les professions sont composées des mêmes tâches dans les différents pays, et les difficultés liées au rapprochement entre les classifications des professions des différents pays. Dernièrement, Arntz et al. (2016) ont démontré que la structure des tâches et leur intensité diffèrent au sein d'une même profession.

Source : Voir Autor, Levy et Murnane (2003), Autor et Dorn (2013) et Goos et al. (annexe en ligne) pour de plus amples détails, et Arntz et al. (2016) pour une autre méthode.

Graphique 2.12. **Part des professions répétitives dans l'emploi total et dans l'emploi des personnes nées à l'étranger dans quelques pays européens de l'OCDE, 2015**



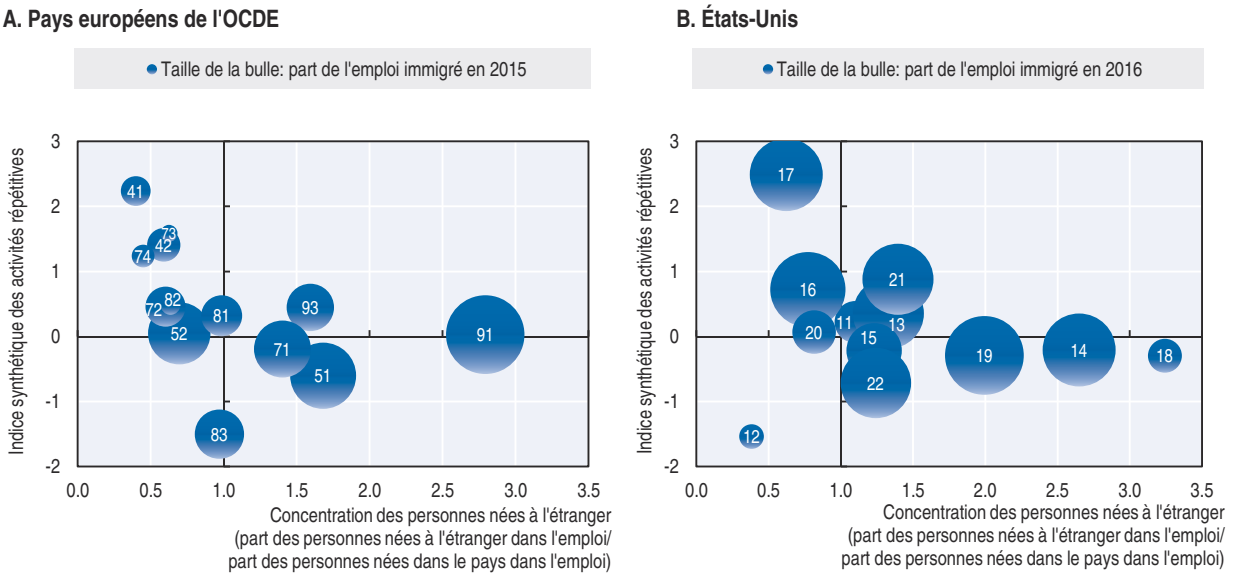
Note : Les emplois répétitifs sont ceux dont l'intensité en tâches répétitives est supérieure à zéro (encadré 2.1). Les professions pour lesquelles des emplois ne sont recensés que dans un petit nombre de pays ont été écartées (CITP 11, 92 et 61) – voir l'annexe en ligne de Goos et al. (2014) pour de plus amples détails.
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ; Indice synthétique des activités répétitives (RTI) de Goos et al. (2014).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518824

dans les pays nordiques, où l'automatisation est déjà plus avancée, la place qu'occupent les professions essentiellement composées de tâches répétitives est plus restreinte parmi les immigrés – surtout dans les pays, comme le Royaume-Uni et le Luxembourg, où le niveau d'éducation de la population immigrée est plus proche de celui de la population née dans le pays.

La dichotomie binaire entre les professions qui exigent la réalisation de tâches répétitives et non répétitives masque toutefois des variations notables en ce qui concerne la présence de travailleurs immigrés dans ces métiers[2]. En conséquence, le graphique 2.13 illustre la concentration des migrants dans les professions peu ou moyennement rémunérées en regard d'un indice de l'intensité en tâches répétitives établi par Autor et Dorn (2013), qui donne une idée de la place qu'occupent les tâches répétitives dans ces métiers (voir l'encadré 2.1 pour une description du contenu de l'indice). Le graphique 2.13 montre dans quelle mesure la majorité des immigrés présents dans des métiers comportant des tâches répétitives travaille dans des professions où les tâches effectuées sont classées comme étant seulement marginalement répétitives. La concentration des immigrés (à savoir le rapport entre le pourcentage de la profession dans l'emploi immigré total et son pourcentage dans l'emploi des personnes nées dans le pays) est plus forte dans les activités de ménage, une catégorie professionnelle pour laquelle l'indice des tâches répétitives est proche de zéro.

Graphique 2.13. **Concentration de l'emploi immigré et intensité en tâches répétitives**



41	Employés de bureau
42	Employés de réception, guichetiers et assimilés
51	Personnel des services directs aux particuliers
52	Commerçants et vendeurs
71	Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens
72	Métiers qualifiés de la métallurgie et de la construction mécanique
73	Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
74	Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique
81	Conducteurs de machines et d'installations fixes
82	Ouvriers de l'assemblage
83	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre
91	Aides de ménage
93	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports

11	Aides-soignants
12	Services de protection
13	Cuisiniers et serveurs
14	Entretien et propreté des bâtiments et des jardins
15	Soins et services aux personnes
16	Vente et activités connexes
17	Soutien administratif
18	Agriculture, pêche et sylviculture
19	Construction et extraction
20	Installation, entretien et réparation
21	Production
22	Transport et déplacements de matériaux

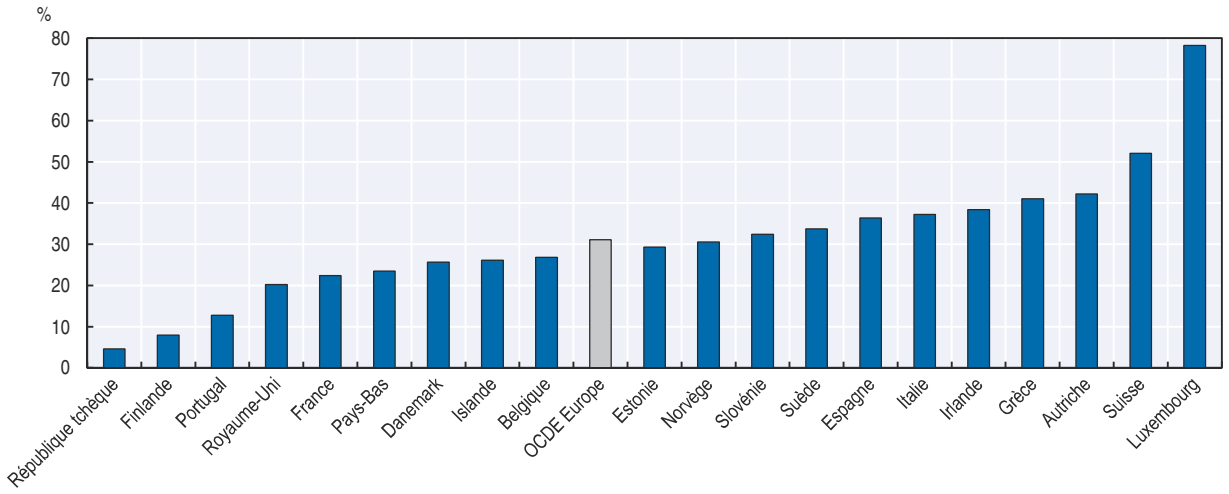
Note : La population de référence est la population immigrée âgée de 15 à 64 ans. La concentration des immigrés dans une profession donnée est mesurée par le rapport du pourcentage d'immigrés dans ce métier (sur l'emploi immigré total) au pourcentage de personnes nées dans le pays dans la profession (sur le total des personnes nées dans le pays en emploi).

Source : Pays européens : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) 2015 ; États-Unis : *Current Population Survey*, 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518843

En effet, les migrants sont fortement représentés dans cette catégorie professionnelle dans de nombreux pays de l'OCDE. En Suisse et au Luxembourg, plus de la moitié des travailleurs employés comme aides ménagers sont nés à l'étranger (graphique 2.14).

Graphique 2.14. **Concentration des personnes nées à l'étranger dans la profession des aides ménagers, 2015**



Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat).

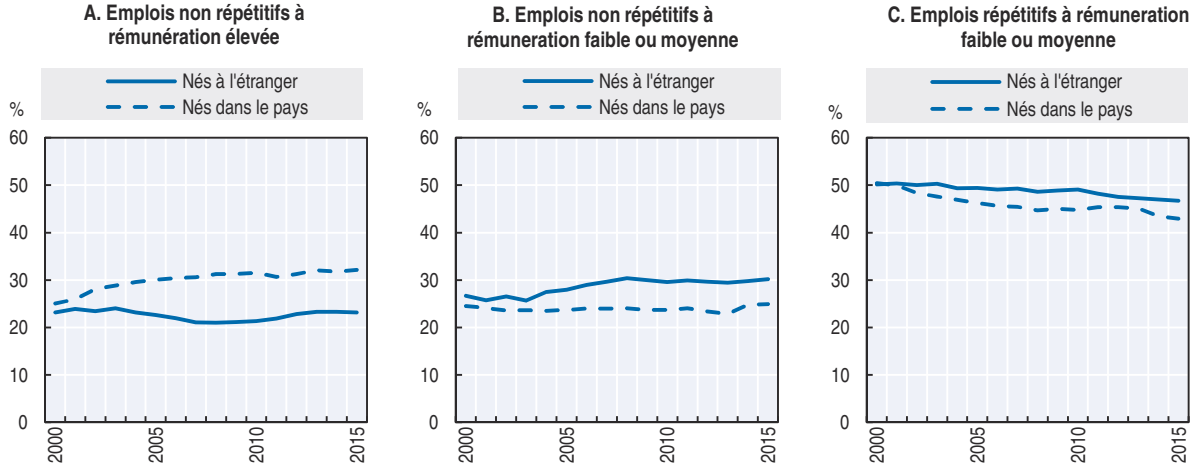
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518862

La concentration de l'emploi dans les métiers répétitifs diminue au fil du temps car ces tâches sont de plus en plus automatisées (Autor et Dorn, 2013, pour les États-Unis, et Goos et al., 2014, pour une analyse portant sur l'Europe). Deux possibilités s'offrent généralement aux travailleurs qui quittent ces professions : ils peuvent soit perfectionner leurs compétences et accéder à des métiers qui font appel à des qualifications plus complexes qui complètent les nouvelles technologies, soit opter pour des métiers de service peu qualifiés.

Si certains éléments donnent à penser que l'automatisation incite les travailleurs nés dans le pays à rechercher des emplois plus complexes qui réclament des compétences de communication, les migrants qui, souvent, ont une maîtrise imparfaite de la langue, de la culture et des normes du pays d'accueil, et dont les réseaux professionnels sont plus restreints, risquent d'être pénalisés. Cela se vérifie tout particulièrement pour ceux qui ont un faible niveau d'éducation et sont concentrés dans les emplois plus répétitifs. Le graphique 2.15 montre l'évolution du pourcentage d'emplois répétitifs, d'emplois non répétitifs moyennement rémunérés, et d'emplois non répétitifs bien rémunérés chez les personnes nées dans le pays et les immigrés dans les pays européens de l'OCDE. Si l'emploi répétitif recule depuis quinze ans pour l'ensemble des travailleurs, sa part chez les immigrés n'a diminué que dans des proportions négligeables. En parallèle, la concentration des travailleurs nés dans le pays dans les emplois bien rémunérés consistant en tâches non répétitives a augmenté. Cet ajustement n'est pas visible chez les travailleurs immigrés, qui sont en revanche de plus en plus concentrés dans les emplois non répétitifs peu et moyennement rémunérés.

Cette analyse liminaire indique que les migrants sont surreprésentés dans les métiers comportant des tâches répétitives, et sont donc plus exposés au risque de perte d'emploi face aux progrès de l'automatisation. Cette surreprésentation semble en outre augmenter

Graphique 2.15. **L'emploi par type de profession dans les pays européens de l'OCDE, 2000-15**



Note : Ne comprend ni la Suisse, ni les pays accédant à l'Union européenne en 2014 ou après. Les emplois répétitifs sont ceux dont l'intensité des tâches répétitives est supérieure à zéro (voir encadré 2.1). Les professions faiblement, moyennement et bien rémunérées sont définies en fonction du salaire moyen tel qu'établi dans Goos et al. (2014) au moyen du Panel communautaire des ménages (PCM) et des Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Suivant Goos et al. (2014), on a fait appel pour cette analyse aux données de 16 pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. Par ailleurs, les professions pour lesquelles seuls quelques emplois ont été recensés dans les pays ont été écartées. (CITP 11, 92 et 61) – voir l'annexe en ligne de Goos et al. (2014) pour de plus amples détails.
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ; Indice synthétique des activités répétitives (RTI) de Goos et al. (2014).

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933518881*

avec le temps. Néanmoins, les « catégories professionnelles » recouvrent des emplois qui font appel à un large éventail de tâches, et bon nombre des métiers répétitifs dans lesquels les immigrés sont concentrés sont ceux dans lesquels l'intensité des tâches répétitives est relativement faible. Leur contenu devrait s'adapter et évoluer face aux progrès techniques ; il est donc peu probable que les professions répétitives disparaissent complètement.

Quoi qu'il en soit, dans la mesure où les migrants risquent d'éprouver davantage de difficultés pour perfectionner leurs compétences et se reconvertir professionnellement en réponse à l'évolution de la demande de main d'œuvre (en raison d'obstacles linguistiques ou d'un accès plus restreint à la formation professionnelle et continue), les coûts d'ajustement dérivant de l'automatisation devraient peser de manière disproportionnée sur eux. Et, en l'absence de mesures adaptées, leur vulnérabilité au chômage de longue durée risque d'augmenter.

Évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Au cours de l'année 2016 et au début de 2017, la politique d'intégration a connu de nombreuses évolutions dans différents pays de l'OCDE. Plusieurs d'entre elles sont liées à la crise des réfugiés et à l'arrivée massive de demandeurs d'asile et de réfugiés, qui ont mis à rude épreuve les mécanismes d'intégration de bon nombre des pays de l'OCDE, en Europe notamment. Mais si les nouvelles mesures ont en grande part été élaborées dans le contexte de l'afflux récent de réfugiés, les programmes créés sont souvent ouverts à d'autres catégories de migrants, et vont influer sur la façon dont les pays de l'OCDE gèrent l'intégration des immigrés en général. Cette section présente les récentes réformes des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE ainsi qu'en Bulgarie, en Fédération de Russie, en Lituanie et en Roumanie.

Un nombre grandissant de pays mettent l'accent sur l'élaboration de mesures adaptées aux migrants

Les immigrés, lorsqu'ils arrivent, présentent des niveaux d'éducation, des expériences professionnelles, des profils socioéconomiques et des caractéristiques familiales distincts. Aucun programme d'intégration ne satisfait aux besoins de tous. Un nombre croissant de pays ont donc défini des parcours d'intégration ciblés, adaptés aux besoins de chacun. La formation linguistique – une composante fondamentale des programmes d'intégration dans tous les pays de l'OCDE – est par exemple proposée sous forme modulaire dans la moitié des pays de l'OCDE au moins. En 2016, la France a instauré des parcours de formation linguistique plus ciblés en scindant le programme destiné aux nouveaux arrivés en trois filières assorties d'échelles de progression et d'orientations thématiques distinctes. Dans la même veine, la Lettonie a divisé la formation linguistique en trois niveaux successifs dont chacun est composé de deux sous-niveaux pour assurer une acquisition plus progressive de la langue. Les autorités prévoient en outre de mettre en place des cours de soutien pour ceux qui échouent à l'examen linguistique. La Finlande et la République tchèque ont elles aussi récemment repensé leur programme d'intégration dans l'idée d'y intégrer des formations linguistiques plus personnalisées.

Les pays où des programmes d'intégration ciblés existent de longue date continuent de les adapter de manière à mieux répondre aux besoins des nouveaux arrivants. La Suède, par exemple, a introduit en 2016 des cours supplémentaires spécifiquement destinés aux nouveaux arrivés diplômés de l'enseignement supérieur pour leur permettre d'accéder plus rapidement aux emplois qualifiés. Israël a récemment établi des mesures d'intégration destinées à des catégories particulières d'immigrés permanents, à savoir ceux en provenance de France, de Belgique et d'Éthiopie. La Norvège a fractionné son programme « Débouchés Professionnels » en trois sous-programmes pour mieux cibler différentes catégories de migrants. Elle a en outre assoupli les programmes d'enseignement primaire et secondaire destinés aux migrants adultes. Au sein de son programme d'initiation, elle a élargi les possibilités d'utiliser et de combiner l'enseignement primaire et secondaire inférieur avec l'enseignement secondaire supérieur, et avec les mesures relatives à l'emploi.

Enfin, pour satisfaire aux besoins de différentes catégories de migrants, les programmes d'intégration doivent être organisés à des heures et dans des endroits accessibles aux migrants assujettis à des contraintes horaires. Les programmes d'apprentissage en ligne assurent une certaine flexibilité à cet égard. La Belgique a récemment mis en place une plateforme numérique, « Netbox », pour la formation au néerlandais.

Aligner les mesures d'intégration et les besoins du marché du travail

Un objectif fondamental de la plupart des programmes d'intégration consiste à assurer le plus rapidement possible l'insertion professionnelle des migrants. Or, auparavant, de nombreux dispositifs d'intégration, les cours de langues notamment, n'étaient pas particulièrement définis en fonction des besoins du marché du travail. Cette situation évolue graduellement du fait que les pays de l'OCDE font une place grandissante aux aspects liés à l'emploi dans leurs programmes d'intégration. On citera tout particulièrement les cours de langue adaptés à des métiers précis ou assurés directement sur le lieu de travail. La Finlande, par exemple, a lancé en 2016 un projet expérimental qui offre à 2 000 immigrés une formation à visée professionnelle dans l'objectif de les intégrer au marché du travail dans un délai de quatre mois. À l'issue de cette période, la formation se poursuit sur le lieu de travail et met l'accent sur la langue, la culture, et les compétences professionnelles. L'Allemagne propose

différentes sortes de formations linguistiques à vocation professionnelle qui comportent des stages et des visites sur place. Le budget alloué à l'apprentissage linguistique à visée professionnelle a plus que doublé, passant de 179 millions EUR en 2016 à 470 millions EUR en 2017.

En application du principe directeur « Travailler dès le premier jour », les autorités danoises ont apporté en 2016 divers amendements à la loi sur l'intégration de manière à faciliter l'insertion professionnelle des nouveaux migrants familiaux et humanitaires. Les cours de danois sont désormais encore plus centrés sur l'emploi et peuvent être organisés sur le lieu de travail ou en dehors des horaires de travail. Les primo-arrivants sont généralement considérés « aptes à travailler » et sont censés suivre une formation professionnelle, à moins qu'ils ne soient jugés inadmissibles pour des raisons de santé ou d'autres motifs. Pour les migrants dont les compétences ne sont pas encore suffisantes pour entrer sur le marché du travail, un programme d'enseignement de base de deux ans a été mis sur pied, qui associe un enseignement en classe et un stage rémunéré. L'amendement a en outre instauré des incitations financières pour les municipalités, qui perçoivent maintenant une prime de 25 000 DKK (environ 3 400 EUR) pour chaque migrant obtenant un emploi régulier en 2016 et en 2017, les prestations sociales accordées aux nouveaux migrants ayant pour leur part été supprimées dans le but de renforcer les incitations à travailler. En Norvège, la « Loi d'initiation » a été amendée de manière à mieux harmoniser les programmes de formation professionnelle et les programmes d'insertion individuelle. Enfin, la Lettonie débat actuellement du financement des formations linguistiques sur le lieu de travail.

Simplifier le processus d'intégration en regroupant les informations pertinentes en un lieu unique et en les diffusant dès ses premières phases

Le regroupement des informations pertinentes en un lieu unique accroît la transparence du processus d'intégration et permet d'orienter les nouveaux migrants vers les services dont ils ont besoin. Dernièrement, plusieurs pays ont mis au point des solutions techniques innovantes pour communiquer largement ces informations aux migrants peu après leur arrivée. La Finlande, par exemple, a créé une application mobile (TEMWISIT) qui oriente les nouveaux immigrés vers les services compétents et aide les fonctionnaires à conseiller leurs clients. Dans le même ordre d'idée, la Suède a lancé la plateforme « Setel.in », qui réunit les applications et sites web intéressant les nouveaux venus sur un seul site. Des mesures similaires ont récemment été prises en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, et dans plusieurs autres pays de l'OCDE.

D'autres pays ont opté pour des moyens d'information plus classiques. En Estonie, le Conseil de la police et des gardes-frontière signale désormais aux nouveaux arrivants la possibilité de participer à des programmes d'intégration pour faciliter leur installation dans le pays. Le Portugal a rédigé un guide d'accueil à l'intention des nouveaux venus, et la Lettonie a établi en mai 2016 plusieurs Centres d'information pour migrants partout dans le pays. Ces centres font fonction de guichet unique et fournissent des renseignements et un appui à tous les ressortissants de pays non européens récemment arrivés en Lettonie, y compris aux demandeurs d'asile.

Améliorer la coordination entre parties prenantes

La politique d'intégration est une question transversale qui concerne de nombreux domaines et niveaux de l'administration publique. L'élaboration et la mise en œuvre de

mesures d'intégration efficaces appellent en conséquence la coordination de différents échelons de l'administration publique, des prestataires de services et des associations de la société civile. Plusieurs pays ont récemment intensifié leurs efforts en vue d'améliorer la coopération entre les intervenants concernés. Au Canada, le ministère fédéral pour l'Immigration, les Réfugiés et la Citoyenneté a renforcé la collaboration entre l'État fédéral, les provinces et les territoires dans le but de mettre en place une approche plus stratégique et coordonnée à la conception et la prestation de formations linguistiques dans le pays. En Autriche, trois ministères – le ministère de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, et le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs – ont défini en avril 2016 une stratégie commune pour favoriser l'acquisition de la langue allemande par les nouveaux arrivants et ont accepté de mieux coordonner et harmoniser leurs offres de cours respectives. En Norvège, le ministère de l'Éducation, celui du Travail et celui de l'Enfance et de l'Égalité ont mis au point une stratégie commune en vue de coordonner leurs programmes d'apprentissage destinés aux adultes. Entre autres, la stratégie prévoit un renforcement de la coordination des programmes d'apprentissage du norvégien et des programmes d'études sociales proposés dans le cadre du programme d'initiation aux nouveaux arrivants. D'autres pays ont fait appel aux réseaux régionaux et locaux pour coordonner les acteurs locaux et gérer plus efficacement les fonds. La République tchèque, par exemple, a créé un réseau de douze centres régionaux d'aide à l'intégration pour coordonner les efforts des autorités, des ONG et d'autres acteurs locaux. Ce réseau permet de fournir des informations, des conseils et des programmes d'intégration, et coordonner le développement de projets d'intégration locaux cofinancés par le Fonds social européen. En Irlande, des comités de développement communautaire coordonnent les prestataires de conseils et de formation locaux dans le cadre du programme d'insertion sociale et d'animation communautaire. La Grèce et la Suisse, en revanche, ont renforcé la capacité de coordination à l'échelon central. La Grèce a créé, fin 2016, un ministère de la Politique migratoire, établi un organisme de coordination central chargé de gérer la crise des réfugiés, et nommé un secrétaire spécial à la communication sur les migrations ; la Suisse a mis en place un nouveau secrétariat pour la coordination et l'assurance-qualité de la formation linguistique. Au niveau européen, le nouveau Plan d'action pour l'intégration (encadré 2.2) prévoit également une approche plus coordonnée à l'utilisation des fonds de l'UE destinés à financer les mesures nationales d'intégration.

Encadré 2.2. **Le Plan d'action pour l'intégration de la Commission européenne**

En juin 2016, la Commission européenne a présenté un Plan d'action pour l'intégration dans le cadre d'un vaste ensemble de mesures annoncé dans l'Agenda européen en matière de migration. Le plan présente un cadre d'action commun et des mesures d'accompagnement pour aider les pays membres de l'UE à poursuivre le développement et le renforcement de leurs politiques nationales d'intégration à l'intention des ressortissants de pays tiers (non membres de l'UE). Bien que les politiques d'intégration relèvent avant tout de la compétence nationale des États membres, le plan vise à coordonner les actions et politiques qu'ils ont adoptées en matière d'intégration et définit des mesures stratégiques, opérationnelles et financières pour stimuler et soutenir les efforts qu'ils déploient pour favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers. Le plan propose des mesures dans plusieurs domaines prioritaires :

Encadré 2.2. **Le Plan d'action pour l'intégration de la Commission européenne** *(suite)*

- mesures d'intégration préalables au départ et à l'arrivée, en particulier pour les personnes ayant manifestement besoin d'une protection internationale qui font l'objet d'une réinstallation ;
- éducation, emploi et formation professionnelle ;
- accès aux services essentiels ;
- participation active et inclusion sociale.

Le plan propose en outre une approche plus stratégique et mieux coordonnée pour l'utilisation des fonds de l'UE destinés à financer les mesures nationales d'intégration. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe, la Commission favorisera également l'intégration sur le marché du travail grâce à différents outils visant à améliorer les compétences des migrants, mais aussi à reconnaître et à exploiter leurs qualifications existantes. Globalement, le plan d'action souligne qu'il n'est ni nécessaire, ni souhaitable, que le soutien à l'intégration des ressortissants de pays tiers se fasse au détriment de mesures utiles à d'autres groupes ou minorités vulnérables ou défavorisés.

Les pays s'efforcent d'accélérer l'intégration, notamment en limitant la durée des programmes

Outre les efforts visant à améliorer l'information relative aux mesures d'intégration et la coordination de ces dernières, plusieurs pays ont tenté d'accélérer le processus d'intégration au cours de l'année 2016. En France, la réforme du contrat d'accueil et d'intégration des ressortissants de pays tiers a ramené de 400 heures à 200 heures la durée maximum de la formation linguistique assurée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Suite à des accords tripartites conclus en 2016, le Danemark a ramené de trois ans à un an la durée de son programme d'intégration destiné aux primo-arrivants, ceux-ci ayant la possibilité de le suivre pendant quatre années supplémentaires s'ils ne parviennent pas à trouver un emploi. Les municipalités sont tenues de commencer la formation aux fins d'intégration dans le mois suivant l'arrivée des migrants, et le délai entre les différentes mesures des politiques actives du marché du travail est désormais limité à six semaines. Dans une logique similaire, le nouveau programme pilote d'intégration de la Finlande vise à intégrer les nouveaux arrivés au marché du travail dans un délai de quatre mois. La Lettonie a ramené de deux ans à un an la période maximale de formation linguistique financée par l'État afin d'en rehausser l'efficience. La Lituanie a également ramené à 12 mois la durée de l'aide à l'intégration financée par l'État dans les municipalités.

Une tendance continue à rendre les mesures d'intégration obligatoires

Au cours de l'année 2016, face au problème croissant de l'intégration des migrants, plusieurs pays européens ont adopté des mesures d'intégration qui s'appliquent obligatoirement aux nouveaux venus. Dans la partie flamande de la Belgique, les participants au programme d'intégration sont tenus d'obtenir un certificat d'intégration civique à l'issue du programme et doivent depuis 2016 réussir un examen et démontrer qu'ils ont atteint un certain niveau de néerlandais. En Wallonie aussi le programme d'intégration des primo-arrivants est devenu obligatoire en 2016. La région de Bruxelles a également annoncé le lancement d'un parcours d'intégration obligatoire à compter de 2017. En France,

les réformes récentes ont rendu obligatoire la participation aux cours de formation linguistique et d'éducation civique, de même que l'acquisition du niveau A1 de français, pour obtenir un permis de séjour pluriannuel après un an de résidence dans le pays. L'obtention du niveau A2 est requise pour obtenir une carte de séjour permanent après cinq ans de résidence dans le pays. En 2016, les Pays-Bas ont instauré pour les nouveaux titulaires de permis un parcours de « déclaration de participation » obligatoire qui devrait s'insérer dans un programme obligatoire d'intégration civique en 2017. Au Danemark, la non-participation au programme d'intégration récemment renforcé peut entraîner une baisse des prestations monétaires. Au début de 2017, les autorités autrichiennes ont adopté une nouvelle proposition législative qui prévoit d'imposer une « année d'intégration » aux réfugiés et à certains demandeurs d'asile. La participation y sera obligatoire pendant 12 mois au moins, ou jusqu'à ce que les participants trouvent un emploi.

La question de la reconnaissance des qualifications étrangères et de l'évaluation des compétences demeure prioritaire

La reconnaissance officielle des qualifications étrangères améliore sensiblement les perspectives d'emploi des migrants qualifiés. Cette question est au centre des mesures mises en place depuis un certain temps déjà, et, au cours de l'année 2016, d'autres modifications ont été apportées aux dispositifs et mesures relatifs à la reconnaissance des diplômes dans les pays de l'OCDE. L'Autriche a mis en œuvre en juillet 2016 une loi détaillée sur la reconnaissance des qualifications étrangères. Celle-ci établi un droit à l'évaluation à tous les niveaux des certificats et diplômes et simplifie la procédure – depuis les diplômes de l'enseignement secondaire jusqu'à ceux de l'enseignement supérieur en passant par les études post-secondaires et l'apprentissage. Dans la même veine, la Norvège a ajouté à son mécanisme de reconnaissance des diplômes étrangers de nouvelles procédures d'évaluation de l'enseignement professionnel secondaire et supérieur. Aux Pays-Bas, depuis 2016, les immigrés formés à l'étranger ont la possibilité de suivre une procédure gratuite de reconnaissance de leurs diplômes dans le cadre du programme d'intégration civique. Le Luxembourg a récemment présenté une loi au parlement en vue d'appliquer la Directive européenne 2013/55/UE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Au Chili, les migrants résidant légalement dans le pays peuvent depuis 2016 faire valider officiellement leurs compétences professionnelles par « *ChileValora* », la Commission du système national de certification des compétences professionnelles. En mars 2016, Israël a introduit une nouvelle réglementation qui autorise les dentistes formés à l'étranger et justifiant d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins à pratiquer dans le pays. En outre, les médecins exerçant une spécialité demandée sur le marché du travail israélien peuvent maintenant travailler de manière encadrée dans les hôpitaux israéliens et obtenir une licence sans avoir à passer d'examens. À l'inverse, la Pologne a durci en 2016 les exigences linguistiques pour la reconnaissance des diplômes médicaux obtenus dans une autre langue que le polonais.

La Suède a récemment déployé des efforts substantiels pour satisfaire à la demande croissante d'évaluation des diplômes étrangers. Entre autres mesures, elle a relevé les fonds alloués au Conseil national pour l'enseignement supérieur, l'organisme public chargé de valider les qualifications étrangères. Elle a également investi des sommes considérables dans l'élargissement des programmes-passerelles qui permettent aux migrants munis de diplômes étrangers en droit et en médecine, et de diplômes d'infirmier, de dentiste, d'enseignement et – à compter de 2017 – en pharmacie, de suivre la formation requise pour exercer leur profession en Suède. Les autorités ont ainsi investi 25 millions SEK en 2016 et

prévoient d'y investir encore 75 millions SEK en 2017, 220 millions SEK en 2018, et 340 millions SEK en 2019 (soit respectivement y 2.7, 7.8, 22.9 et 35.4 millions EUR).

Enfin, plusieurs pays ont conclu des accords bilatéraux ou multilatéraux de reconnaissance mutuelle des diplômes. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, par exemple, ont décidé de reconnaître mutuellement leurs diplômes d'enseignement secondaire et de master, tandis que la Pologne et la Lituanie ont chacune conclu des accords de reconnaissance mutuelle des qualifications de l'enseignement supérieur avec la Chine.

Plusieurs pays ont pris des mesures pour lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants

En 2015 et 2016, et au début de 2017, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté de nouveaux cadres d'action, ou renforcé ceux qui existaient, pour lutter contre la discrimination à l'encontre des migrants. En Finlande, une nouvelle loi sur la discrimination est entrée en vigueur en 2015, qui assure une protection plus étendue à cet égard. Cette loi a également élargi l'obligation d'établir un programme de promotion de l'égalité, celle-ci ne se limitant plus aux autorités publiques mais étant étendue aux prestataires de services éducatifs, aux établissements d'enseignement et aux employeurs. Israël a élaboré un nouveau programme interministériel visant à sensibiliser à la discrimination à l'encontre des migrants juifs en provenance d'Éthiopie et à la combattre, et à prendre des mesures destinées à augmenter la proportion de Juifs éthiopiens parmi les effectifs de l'administration publique. Suite à un examen des dispositions nationales en matière d'égalité de traitement, les autorités suédoises ont instauré en 2017 des mesures actives de lutte contre la discrimination sur le lieu de travail et dans l'éducation. Les Pays-Bas ont annoncé en 2016 un nouveau plan d'action pour combattre la discrimination. Celui-ci prête une attention particulière à certains groupes, comme les communautés musulmane, noire ou juive, et se concentre sur la prévention et la sensibilisation, le renforcement de la coopération et des infrastructures, le rôle des autorités locales et sur la nécessité de procéder à de futures études. L'Autriche a mis en service une ligne téléphonique d'urgence pour les victimes de discrimination, et l'Espagne a mis sur pied des programmes visant à sensibiliser les élèves à la diversité dans les établissements scolaires.

De nouvelles mesures visant à faciliter l'intégration des enfants immigrés dans le système éducatif ont été introduites

Divers pays de l'OCDE se sont efforcés d'aider les écoles à mieux répondre aux besoins des élèves immigrés. Le Portugal, par exemple, leur a fourni un kit interculturel constitué d'outils pédagogiques en ligne et destinés aux enseignants. La Norvège a créé un site web d'aide à l'enseignement pour les cycles primaire et secondaire présenté en sept langues. Au Danemark, des consultants du ministère de l'Éducation ont travaillé en coopération avec les établissements pour améliorer le niveau scolaire des enfants bilingues. Au cours de l'année scolaire 2016-17, ces travaux ont porté sur l'accueil, l'intégration et l'enseignement des enfants ayant récemment immigré. Depuis août 2016, les communes danoises ont la possibilité d'instaurer un enseignement primaire spécial pour ces enfants. Dans le même ordre d'idée, la Pologne a établi en 2016 la possibilité pour les communes d'organiser dans les écoles publiques des classes d'accueil spéciales pour les enfants de primo-arrivants et d'émigrants polonais ne maîtrisant pas la langue. Les enfants sont admis en classe d'accueil pendant un an ou, dans des cas exceptionnels, deux ans. L'Autriche aussi a créé en mai 2016 des classes de soutien linguistique pour les élèves primo-arrivants, en complément de

l'enseignement ordinaire. Les autorités ont en outre relevé à 18 ans l'âge minimum d'obtention du certificat obligatoire de fin d'études afin de réduire le nombre de jeunes migrants dépourvus d'un tel diplôme. Dans la même veine, la Norvège a amendé en 2016 sa loi sur l'éducation de manière à permettre aux élèves de suivre plus longtemps l'enseignement primaire ou de premier cycle du secondaire avant d'aborder l'enseignement secondaire supérieur, ou en parallèle avec celui-ci. Cette réglementation devrait particulièrement profiter aux élèves immigrés qui arrivent vers la fin du cycle primaire ou du premier cycle secondaire. La Suède a permis aux jeunes immigrés inscrits au programme de garantie pour la jeunesse de suivre une formation à la langue suédoise. Enfin, la Norvège a introduit quatre heures d'accueil gratuites par jour dans les maternelles pour tous les enfants âgés de 3 à 5 ans de familles à faible revenu.

Plusieurs pays ont assoupli l'accès à la citoyenneté

L'obtention de la nationalité du pays hôte est souvent considérée comme le couronnement d'une trajectoire d'intégration réussie. En même temps, le fait même d'être titulaire de la nationalité du pays hôte peut faciliter l'intégration, l'immigré apportant ainsi aux employeurs et à la société en général la preuve de sa motivation et de son intention de rester. La naturalisation est donc un instrument majeur de la politique d'intégration.

Au cours de l'année 2016, plusieurs pays de l'OCDE ont assoupli l'accès à la citoyenneté – en particulier pour les enfants immigrés. À la suite d'un référendum, la Suisse a facilité, sous réserve de certaines conditions, l'accès à la nationalité des jeunes nés et éduqués en Suisse dont la famille vit en Suisse depuis trois générations. Le Chili a abaissé de 21 à 18 ans l'âge auquel les étrangers peuvent déposer une demande de naturalisation. Il encourage en outre les enfants nés entre 1996 et 2014 à faire cette demande. La Lituanie a aboli l'obligation de choisir entre deux nationalités à l'âge de 21 ans pour les personnes ayant acquis la double nationalité à la naissance. En Estonie, plusieurs amendements à la politique de citoyenneté sont en cours, qui concernent les enfants, afin de diminuer le nombre de personnes de nationalité indéterminée.

Outre les mesures visant à faciliter la procédure pour les enfants, les conditions ont également été assouplies pour d'autres catégories de migrants. La Pologne, par exemple, a raccourci de deux ans à un an de séjour légal le délai à l'issue duquel les personnes d'origine polonaise et les titulaires de la « carte de Polonais » peuvent demander la citoyenneté. La Roumanie a facilité l'acquisition de la nationalité des personnes qui ont sensiblement contribué à préserver et promouvoir la culture roumaine.

Enfin, quelques pays prévoient de faciliter de manière plus générale l'accès des migrants à la nationalité. Le Canada a proposé au début de 2016 un amendement à sa loi sur la citoyenneté, qui permet aux immigrés de remplir plus facilement les conditions nécessaires pour obtenir la citoyenneté et supprime la possibilité de révoquer la citoyenneté canadienne des binationaux pour des raisons d'intérêt national. Au Luxembourg, le gouvernement a proposé de ramener de 7 à 5 ans la durée de séjour requise pour la naturalisation après le rejet par référendum d'une proposition antérieure visant à étendre le droit de vote aux résidents étrangers.

Une tendance en cours pour restreindre l'accès à la nationalité et pour introduire des motifs menant à sa révocation

Quelques pays, allant à l'encontre de la tendance générale qui vise à favoriser l'accès à la citoyenneté, ont décidé de le restreindre ou de faciliter la révocation de la nationalité,

selon certaines conditions. S'agissant de la révocation, l'Australie et les Pays-Bas ont introduit en 2016 des dispositions visant à destituer de leur nationalité les personnes ayant participé à des activités terroristes. Dans le même ordre d'idées, le Portugal a introduit des motifs justifiant le rejet de demande de nationalité de personnes liées à des pratiques terroristes.

Les Pays-Bas ont décidé de prolonger la période minimum de séjour requise pour la naturalisation, qui est passée de 5 à 7 ans, et la Norvège a institué en 2017 un examen oral de langue et d'éducation civique comme condition d'accès à la citoyenneté.

Améliorer la communication publique d'informations relatives aux politiques d'immigration et d'intégration

Dans le contexte de la crise des réfugiés, l'opinion publique est devenue beaucoup plus attentive à la politique migratoire et plusieurs pays de l'OCDE prêtent attention à ce phénomène. Le gouvernement du Canada, par exemple, a lancé en juillet 2016 une « conversation nationale sur l'immigration » pour veiller à ce que la politique nationale en la matière corresponde aux idées et opinions de la population canadienne. Les Canadiens sont priés d'y participer par le biais d'une présentation écrite en ligne, ainsi que dans le cadre de consultations très diverses, dont des tables rondes dirigées par le ministre et le secrétaire parlementaire dans toutes les régions du pays, la mobilisation des intervenants par des représentants du ministère, et la recherche sur l'opinion publique. Le ministère de l'Intérieur tchèque a créé un site web consacré à l'immigration et établi un « Groupe de travail Médias sur l'immigration » en vue d'améliorer la communication avec le public sur les questions liées à l'immigration et l'intégration. La Grèce a nommé en septembre 2016 un Secrétaire spécial chargé de coordonner les communications officielles sur les politiques relatives à l'immigration et aux réfugiés.

Au Royaume-Uni, une crainte répandue dans l'opinion publique est que les réfugiés soient servis les premiers, avant d'autres catégories défavorisées de la population. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, les services destinés aux migrants humanitaires sont souvent perçus comme portant atteinte à la qualité des mesures et services proposés aux ressortissants nationaux. Pour combattre cette idée, une coalition de plus de 30 établissements d'enseignement et ONG ont mis sur pied la campagne « *Equal Access* » qui milite en faveur de l'égalité des droits des demandeurs d'asile et des étudiants nés dans le pays pour l'accès à l'éducation. En Finlande, les ministères de la Justice et de l'Emploi ont lancé conjointement le programme « *TRUST – Good Relations in Finland* » pour lutter contre les discriminations et renforcer les relations et le respect mutuel entre les réfugiés et les résidents des communes dotées de centres d'accueil.

Changements récemment apportés aux politiques pour favoriser l'intégration des réfugiés et de leurs enfants

Les pays de l'OCDE ont accueilli un nombre sans précédent de demandeurs d'asile au cours des deux dernières années, quoique dans des proportions très diverses. Des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration de mesures adaptées pour faciliter l'intégration de ces nouveaux venus au marché du travail et à la société. Cette section décrit les récentes modifications apportées aux mesures concernant les personnes qui ont engagé une procédure de demande d'asile (les demandeurs d'asile) ou celles à qui l'asile ou une autre forme de protection internationale a été accordée (par souci de simplicité, elles sont toutes désignées sous le nom de « réfugiés » ou « migrants humanitaires » dans ce qui suit).

De nouveaux financements sont alloués à l'élaboration de nouvelles mesures d'intégration ou à l'amélioration des mesures existantes

En 2016, les politiques d'intégration des réfugiés ont été profondément remaniées. Les dispositifs en place ont été adaptés de manière à mieux satisfaire aux besoins des réfugiés, et de nouvelles mesures sont entrées en vigueur, souvent au gré des circonstances. De nombreux pays ont investi des sommes considérables pour les affermir et les améliorer, et pour compléter les mesures initiales par de nouvelles dispositions. En toute logique, les plus gros investissements ont généralement été observés dans les pays qui ont vu arriver des flux importants de réfugiés.

L'Allemagne, par exemple, qui a enregistré 440 000 demandes d'asile en 2015 et 720 000 en 2016, a porté les fonds fédéraux alloués à l'enseignement général de la langue de 244 millions EUR en 2015 à 559 millions EUR en 2016 et à 610 millions EUR en 2017. Le budget alloué à l'apprentissage de la langue à des fins professionnelles est passé de 179 millions EUR en 2016 à 470 millions EUR en 2017. Les salaires des enseignants d'allemand ont en outre été augmentés. Depuis janvier 2016, les États fédéraux perçoivent 670 EUR par demandeur d'asile et par mois. En décembre 2016, une enveloppe annuelle complémentaire de deux milliards EUR, réservée aux mesures d'intégration, a été allouée aux États fédéraux pour 2017 et 2018.

La Suède, qui en 2015 a accueilli le nombre le plus élevé de demandeurs d'asile par habitant jamais enregistré dans un pays de l'OCDE, a consacré près de 1 % de son PIB à répondre à la crise des réfugiés en 2016, 534 millions SEK (57.8 millions EUR) ont ainsi été investi dans des mesures d'intégration. Il s'agit, entre autres, de nouveaux programmes linguistiques et de réformes du programme de suédois pour les immigrés, de dispositifs d'évaluation et de validation des compétences des demandeurs d'asile. L'indemnité versée aux communes par arrivant a en outre été relevée, ce qui devrait représenter un coût budgétaire supplémentaire de 1.1 milliard SEK en 2016 (119 millions EUR) et de 2.6 milliards SEK (272 millions EUR) en 2017.

L'Autriche a affecté un budget spécial de 250 millions EUR par an à l'intégration des réfugiés, essentiellement pour financer la formation linguistique et l'éducation et la formation des enfants réfugiés. En 2016, une enveloppe additionnelle de 70 millions EUR a été réservée à l'aide à l'insertion professionnelle des réfugiés. Les autorités norvégiennes ont augmenté de 1.3 milliard NOK les dépenses inscrites au budget pour l'immigration et l'intégration, et affecté 59 millions NOK (6.4 millions EUR) aux mesures d'intégration dans le budget national révisé présenté en mai 2016. Ces fonds financeront un éventail de nouvelles mesures à l'appui de l'installation des réfugiés, dont des mesures d'intégration rapide des demandeurs d'asile. Les communes reçoivent en outre depuis 2017 des subventions supplémentaires pour l'installation des réfugiés. La Finlande, où le nombre de demandes d'asile a été multiplié par neuf entre 2014 et 2015, a accordé une rallonge financière de 20 millions EUR à la formation à l'intégration des immigrés adultes, entre autres mesures.

Au Luxembourg, l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, un établissement public qui gère la loterie nationale, a alloué 12 millions EUR aux associations et aux organisations non gouvernementales pour appuyer leur action en faveur de l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les financements sont répartis sur 80 projets qui couvrent différents aspects de l'intégration, notamment la santé, le soutien psychologique, le sport, la culture, la formation, l'emploi, les échanges interculturels et le logement.

Divers pays moins fortement touchés par la crise des réfugiés ont également augmenté les financements à l'appui de l'intégration des migrants humanitaires. L'Espagne, par exemple, a porté l'enveloppe budgétaire nationale affectée à l'accueil et à l'intégration des demandeurs d'asile et des migrants humanitaires à 253 millions EUR en 2016. Sur ce montant, 24 millions EUR ont été affectés à des ONG, soit une somme supérieure de 150 % au montant prévu pour 2015. Au Danemark, la loi de finances de 2016 a inscrit au budget des dépenses d'un montant de 6.5 milliards DKK (874 millions EUR) pour l'intégration, soit plus du triple du montant inscrit au budget de 2013. Une enveloppe supplémentaire de 1 milliard DKK (134 millions EUR) a été allouée en 2017 et 2018 aux efforts d'intégration des communes, essentiellement pour la fourniture de logements adéquats. Des fonds à hauteur de 30 millions DKK (4 millions EUR) ont en outre été accordés aux communes présentant un potentiel d'intégration élevé pour qu'elles renforcent leurs mesures en matière d'intégration au marché du travail local. La Pologne a augmenté son aide financière aux migrants humanitaires pendant le programme d'intégration d'un an, et élargi l'accès au programme et aux prestations connexes aux membres de leur famille arrivés dans le cadre de la réunification familiale, tandis que les Pays-Bas ont relevé les financements accordés aux communes pour organiser l'accompagnement social des nouveaux titulaires de permis.

En dehors de l'Europe, les États-Unis ont consacré, durant l'exercice 2015, 1.56 milliard USD à l'administration de l'un des plus importants programmes de réinstallation de l'OCDE. Les autorités canadiennes estiment à 385 millions CAD (254 millions EUR) les coûts liés à la réinstallation et à l'accueil de réfugiés syriens en 2015-16, et la Nouvelle-Zélande a annoncé en 2016 une enveloppe de 17.2 millions NZD (10.8 millions EUR) pour financer l'accueil de 500 réfugiés syriens.

En parallèle, quelques pays ont réduit les prestations et indemnités destinées aux réfugiés pendant la période d'aide publique à l'intégration. C'est le cas de la Lituanie et de la Lettonie. Le Danemark a diminué les prestations accordées aux demandeurs d'asile, et la Slovénie a établi des frais administratifs sur les certificats de langue.

Pour ceux qui ont vocation à s'installer dans le pays, une intervention au plus tôt demeure prioritaire

En nombre croissant, les pays de l'OCDE ont facilité l'accès aux mesures d'intégration rapide des demandeurs d'asile ayant de bonnes chances de rester (pour une vue d'ensemble, voir OCDE, 2016). L'objectif consiste à profiter de la durée de la procédure d'asile pour assurer leur formation linguistique, l'évaluation de leurs compétences et leur préparation au marché du travail de manière à raccourcir le délai qui leur sera nécessaire pour trouver un emploi et devenir autonomes. Néanmoins, dans la plupart des pays, les mesures d'aide initiale sont encore peu développées et, lorsqu'elles le sont, les délais d'attente, pour les cours de langue par exemple, sont parfois longs. Au cours de 2016, de nombreux efforts ont donc été déployés pour offrir davantage de formations linguistiques aux demandeurs d'asile.

La nouvelle loi allemande sur l'intégration, par exemple, vise à offrir davantage de programmes d'intégration aux demandeurs d'asile qui présentent de bonnes chances d'être autorisés à rester. La Norvège a établi des « centres d'accueil et d'intégration » spéciaux, dans lesquels les demandeurs d'asile dont la demande d'asile a des chances d'être acceptée participent à un programme de qualification à temps plein qui comprend des cours de langues et une formation de 50 heures à la culture et à la société norvégiennes. Ces centres expérimentent en outre un outil d'autoinscription en ligne afin de recenser les compétences

et qualifications des demandeurs d'asile et, sur la base des résultats, leur offrir une orientation professionnelle individualisée. En Suède, le programme « Suédois dès le premier jour » apporte des financements aux associations éducatives et aux universités populaires pour qu'elles organisent des cours de langue et d'intégration civique destinés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui vivent dans des centres d'accueil.

L'évaluation des compétences constitue un élément central

L'évaluation précoce des compétences permet d'établir des profils plus précis des demandeurs d'asile, et ainsi d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail et de guider les décisions de transfert. Si de nombreux pays ont inséré des bilans des compétences dans leurs programmes d'intégration destinés aux migrants humanitaires, ceux qui évaluent les compétences dès la procédure d'asile sont plus rares. Outre la Norvège et l'Allemagne, où le bilan initial des compétences assuré dans le cadre du programme modèle « Intervention précoce » a récemment été ancré par la loi, le Danemark a pris des mesures en 2016 pour procéder au recensement et à la reconnaissance systématiques des qualifications et compétences des réfugiés. Pendant la procédure d'asile, les demandeurs sont interrogés sur leur niveau de diplôme dans les centres d'hébergement et, si l'asile leur est accordé, ces informations sont communiquées à la commune où ils sont installés. Pour aider les centres d'hébergement à procéder aux évaluations, l'Agence danoise pour l'enseignement supérieur a mis en place une permanence téléphonique chargée de fournir des conseils sur la reconnaissance des diplômes étrangers. La Suède a également pris des mesures à cet égard et commencé en juin 2016 à allouer des fonds supplémentaires au service public de l'emploi pour qu'il recense le parcours éducatif et l'expérience professionnelle des demandeurs d'asile. On citera pour exemple le programme « pilote d'intégration ABO » qui permet aux demandeurs d'asile de procéder à un bilan préliminaire de leurs compétences et de créer un portefeuille électronique au moyen d'une application mobile.

Quelques mesures initiales sont destinées aux enfants réfugiés. En septembre 2016, la Grèce a présenté un programme en vue d'organiser un enseignement préscolaire dans les centres d'accueil et de faciliter l'accès aux établissements scolaires locaux des enfants d'âge scolaire vivant dans des centres d'hébergement. Le Luxembourg a décidé d'exonérer les demandeurs d'asile des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, et le Chili a de son côté facilité l'accès des enfants de migrants irréguliers aux prestations éducatives et scolaires.

L'objectif central est de permettre aux primo-arrivants d'accéder à l'emploi le plus rapidement possible

Les migrants humanitaires sont souvent confrontés à des obstacles plus considérables que les autres migrants pour accéder à l'emploi et, en l'absence de mesures ciblées, il leur faut parfois du temps pour entrer sur le marché du travail. Dans ce contexte, de nombreux pays de l'OCDE ont déployé des efforts soutenus pour accélérer l'insertion professionnelle des migrants humanitaires récemment arrivés, par exemple en raccourcissant le temps d'attente imposé aux demandeurs d'asile pour accéder au marché du travail. En Allemagne, où les demandeurs d'asile peuvent entrer sur le marché du travail après trois mois, sous certaines conditions, la majorité des districts les dispensent désormais temporairement de la « vérification de priorité » qui évalue si un demandeur d'emploi allemand ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne répond aux conditions requises pour le poste. De la même manière, la Grèce a voté en avril 2016 une loi qui a aboli le test de marché du travail et

l'obligation d'obtenir un permis de travail pour les demandeurs d'asile enregistrés. Contrairement aux demandeurs d'asile, les réfugiés bénéficient généralement d'un accès total et immédiat au marché du travail du pays hôte. Toutefois, les personnes bénéficiant d'une protection temporaire constituent souvent une exception. En Turquie, avant 2016, elles ne pouvaient présenter une demande de permis de travail que si elles étaient titulaires d'un permis de séjour, ce qui était très rarement le cas. Depuis 2016, les réfugiés syriens en Turquie peuvent déposer une demande de permis de travail, valide dans le lieu d'enregistrement, six mois après avoir été enregistrés au titre du régime de protection temporaire.

Plusieurs pays ont mis en place des mesures actives du marché du travail à l'intention des demandeurs d'asile et des réfugiés. En Finlande, les ONG sont autorisées à soutenir les projets de création d'entreprise des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil. Les autorités régionales sont encouragées à recenser, développer et retenir les talents, l'accent étant mis sur la contribution à l'innovation et à la création d'entreprises locales. En 2015-16, le Royaume-Uni a accordé à 2 500 migrants humanitaires des prêts pour financer des programmes d'enseignement et de formation professionnels et des programmes de formation en entreprise dans l'objectif manifeste de favoriser leur employabilité et leur reconversion. La Suède a ouvert son programme de stages de formation et d'emplois d'initiation professionnelle aux réfugiés récemment arrivés pour permettre à ceux qui n'avaient pas achevé leurs études d'obtenir un certificat professionnel tout en travaillant à temps partiel. En Allemagne, la nouvelle loi sur l'intégration autorise les personnes tolérées (à savoir celles dont la demande d'asile a été rejetée mais qui, pour des raisons particulières, ne peuvent être expulsées) et les demandeurs d'asile inscrits à des programmes d'enseignement et de formation professionnels à rester dans le pays pendant la durée de leur formation. S'ils trouvent un emploi à l'issue de la formation, un permis de séjour de deux ans leur est accordé. Dans le cas contraire, ils ont six mois pour trouver un emploi. La loi prévoit également 100 000 « emplois aidés » dans le cadre desquels les participants perçoivent 0.80 EUR de l'heure, en sus des prestations sociales dont ils continuent de bénéficier. L'Allemagne a par ailleurs instauré au sein de son Service volontaire fédéral un programme spécial pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les participants perçoivent une aide mensuelle sous condition de ressources et peuvent suivre un stage de langue intensif initial de quatre semaines suivi de cours supplémentaires pendant leur période de volontariat.

Enfin, pour les nouveaux arrivés dotés de compétences recherchées sur le marché du travail, les parcours d'intégration dits « rapides » se généralisent. La Norvège a récemment institué le système initialement lancé par la Suède qui consiste à associer un bilan des compétences professionnelles à un programme-passerelle adapté et à une expérience professionnelle en vue d'accorder un permis national. Entre-temps, la Suède a mis au point une nouvelle procédure rapide pour les migrants entrepreneurs récemment arrivés.

Adoption de nouvelles mesures pour la reconnaissance du niveau atteint par les migrants qui ne peuvent justifier de leurs diplômes

Souvent, les réfugiés instruits ne peuvent justifier de leurs qualifications, ou ont vu leurs études interrompues par les persécutions ou par la guerre, ce qui constitue un obstacle aux procédures courantes de reconnaissance des diplômes qui reposent généralement sur une évaluation des diplômes. Pour remédier à ce problème, un nombre grandissant de pays ont mis en place des procédures d'évaluation spécifiques pour les réfugiés dépourvus de documents officiels attestant leur qualification. Ces procédures consistent en entretiens, en

tests d'aptitude, en observations sur le lieu de travail ou en un examen d'échantillons de travail. En Autriche, une procédure de cet ordre est actuellement mise au point sous les auspices de la nouvelle loi sur la reconnaissance des qualifications. En Belgique, des procédures spéciales ont été mises en place pour remédier au problème de l'absence de justificatifs des demandeurs d'asile et des réfugiés et permettre la validation gratuite des compétences concernées. L'Agence norvégienne pour l'assurance qualité dans l'éducation (NOKUT) expérimente actuellement un dispositif d'évaluation du niveau des personnes qui affirment avoir suivi des études supérieures. Dans le même ordre d'idées, le Conseil suédois de l'enseignement supérieur teste une mesure spéciale qui permet aux personnes ne disposant pas de documents suffisants ou complets attestant leurs qualifications étrangères de faire procéder à un véritable bilan de leurs compétences par un établissement d'enseignement supérieur. La Pologne a facilité l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur, ou la poursuite de leurs études s'ils sont diplômés de l'université mais ne possèdent pas le diplôme et ne peuvent l'obtenir en raison de la situation politique dans leur pays d'origine. Pareillement, au Luxembourg, un groupe de travail interdisciplinaire composé d'universitaires et de représentants de l'État ont élaboré un projet en vue d'évaluer les qualifications universitaires des réfugiés dépourvus de diplômes et leur permettre de s'inscrire et de poursuivre leurs études à l'Université du Luxembourg.

Les partenaires sociaux et les employeurs sont de plus en plus souvent associés aux mesures d'intégration

Les employeurs et partenaires sociaux sont des acteurs de premier plan dans l'intégration des réfugiés. Il n'est donc pas surprenant que, dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, leur participation aux politiques d'intégration prenne de l'ampleur, surtout dans les pays où le dialogue social est bien développé. En Autriche, dans le cadre du programme de contrôle des compétences pour l'insertion professionnelle des réfugiés, le service public de l'emploi, les ONG, les conseils sectoriels et les employeurs rassemblent des informations sur le marché du travail et assurent le bon appariement de l'offre et de la demande moyennant des services d'orientation professionnelle et de placement en entreprise. Expérimenté en 2015, le programme a été progressivement mis en œuvre en 2016. En Allemagne, les chambres de commerce régionales proposent aux petites et moyennes entreprises des conseils et des formations portant sur la mise en application de programmes d'apprentissage sur le lieu de travail, d'emplois et de stages auxquels participent des réfugiés. Le projet est soutenu par un réseau d'entreprises versées dans la formation et le recrutement de réfugiés, qui font part de leur expérience et conseillent leurs pairs.

Divers nouveaux programmes ont également été lancés pour aider les employeurs qui acceptent de former ou de recruter des réfugiés. Le programme italien d'intégration en est un exemple, qui apporte une aide financière aux employeurs pour qu'ils mettent sur pied des programmes de stage à l'intention des réfugiés. L'Autriche promeut l'emploi des réfugiés moyennant une dotation pour des placements en entreprise versée aux employeurs. Par ailleurs, un projet de loi présenté par le gouvernement autrichien au début de 2017 prévoit d'aider les employeurs qui embauchent des réfugiés pendant leur nouvelle « année d'intégration » obligatoire. La Suède a chargé 200 organismes de l'administration centrale de procurer une expérience professionnelle aux nouveaux arrivants au cours de la période 2016-18. De plus gros employeurs du secteur privé, qui emploient 100 réfugiés au moins, ont bénéficié d'un soutien adapté et d'un ensemble d'avantages du service public de l'emploi dans le cadre du programme « 100 Club ».

En mars 2016, dans le cadre du programme « Unis pour une meilleure intégration », le gouvernement danois a conclu avec les partenaires sociaux et 98 communes des accords tripartites portant sur plus de 80 mesures d'intégration au marché du travail. La plupart des mesures ont été mises en œuvre par des amendements à la loi sur l'intégration et par une nouvelle loi sur « la formation de base à l'intégration » (IGU), entrée en vigueur le 1er juillet 2016. Les entreprises qui recrutent des réfugiés ou des migrants au titre du regroupement familial dans l'année qui suit leur arrivée bénéficient d'une prime de 5 300 EUR, celles qui les recrutent au cours de leur deuxième année de séjour reçoivent 4 000 EUR.

La société civile joue un rôle actif dans le processus d'intégration

Sans le soutien des citoyens et en l'absence de collectivités locales accueillantes, les politiques d'intégration sont généralement inefficaces – tant sur le plan de l'exécution technique que du point de vue de la cohésion sociale. La crise des réfugiés a suscité pléthore d'initiatives visant à mobiliser la participation des citoyens et des associations locales aux programmes d'aide et d'intégration des réfugiés. En Allemagne, 11 % de la population déclarent avoir aidé des demandeurs d'asile ou des réfugiés.

Les programmes de parrainage communautaire, amplement utilisés dans des pays de l'OCDE non européens comme le Canada et l'Australie, gagnent du terrain et ont récemment été adoptés au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande. Lancé en août 2016, le programme britannique encourage les organismes de bienfaisance, les organismes confessionnels, les églises et les entreprises à aider les réfugiés réinstallés au Royaume-Uni. En parallèle, un service en ligne a été établi qui permet à la population de faire des donations, y compris pour mettre à disposition des logements vacants et indépendants pour une durée minimum de douze mois. Les autorités locales peuvent préciser le type de donations dont elles ont le plus besoin pour prêter assistance aux réfugiés dans leur région.

La France propose de verser 1 500 EUR par an par réfugié à tout organisme caritatif capable de trouver des logements pour 50 réfugiés au moins. Les personnes disposées à accueillir des réfugiés doivent être en mesure de fournir une chambre privative et de s'engager pour cinq mois au moins. Au Portugal, les organisations de la société civile ont créé une plateforme nationale à l'appui de la réinstallation des réfugiés dans les communes portugaises. Un portail internet et une campagne nationale assurent la sensibilisation et fournissent régulièrement des informations actualisées. Au Luxembourg, la Croix-Rouge assure depuis avril 2016 le fonctionnement du Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale (LISKO) chargé d'accompagner, d'orienter et d'aider les réfugiés qui vivent dans des centres d'accueil ou des logements sociaux pendant tout le processus d'intégration dans la société. Financé par le ministère de la Famille et de l'Intégration, le LISKO apporte une aide individuelle, avec la compréhension interculturelle requise et l'appui de traducteurs, et établit le lien entre les réfugiés et les services sociaux, les associations et la population locale. Dix travailleurs sociaux à temps plein définissent les plans d'intégration individuels, priorité étant donnée aux cours de langue, à la recherche de logements et à la reconnaissance des qualifications étrangères. Les besoins particuliers sont communiqués aux autorités municipales, qui les regroupent alors dans un plan d'intégration communal.

La Suisse, le Luxembourg et la Suède aussi ont récemment encouragé les activités bénévoles de citoyens dans le domaine de l'intégration. La Suisse, par exemple, a lancé un dialogue tripartite portant sur l'intégration des réfugiés et soutient dans tout le pays un éventail de projets visant à favoriser les rencontres entre citoyens et réfugiés. Le Luxembourg a préparé à l'intention des résidents des guides municipaux d'information qui présentent les

possibilités de bénévolat à l'appui de l'intégration des nouveaux venus. Une assistance téléphonique destinée aux bénévoles complète le programme. La Suède a augmenté les financements afin de mettre les citoyens à contribution en tant que guides et contacts familiaux des réfugiés.

La répartition des migrants humanitaires entre les communes demeure un objectif politique central

L'installation des réfugiés est coûteuse et peut mettre à rude épreuve les capacités de logement local et les communautés d'accueil. Assez naturellement, de nombreux gouvernement s'efforcent donc de répartir les migrants humanitaires uniformément dans le pays. Or, toutes les régions et communes n'acceptent pas de plein gré les nouveaux arrivants, ce qui a conduit certains gouvernements à obliger les autorités locales à accueillir des réfugiés. Cela a apparemment été récemment le cas en Suède et en Autriche, où l'administration centrale est autorisée à construire des centres d'accueils dans des régions qui n'ont pas rempli leur quota d'accueil. En Italie, le ministère de l'Intérieur et l'Association nationale des communes ont adopté d'un commun accord, en 2016, un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile et migrants humanitaires enregistrés. La participation au dispositif demeure volontaire pour les communes, mais est encouragée par des incitations financières. Le budget de 2016 a alloué 100 millions EUR à cette fin. Au Luxembourg, l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) a intensifié ses efforts pour communiquer aux communes des informations sur l'accueil des demandeurs d'asile au cours de session dédiées et par des documents distribués. L'OLAI a par ailleurs lancé un programme temporaire de subvention des loyers payés par les réfugiés et d'autres résidents figurant sur la liste d'attente du Fonds national du logement et étoffé les effectifs responsables de la question du logement.

Certains pays, quoique leur nombre reste limité, tiennent compte des aspects liés à l'emploi, comme le profil de compétences des migrants et la situation du marché du travail local, lorsqu'ils répartissent les migrants humanitaires sur leur territoire. C'est le cas de l'Estonie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et, depuis peu, du Danemark. Suite à un accord conclu avec les partenaires sociaux et les autorités locales au début de 2016, le programme danois de répartition des migrants humanitaires s'efforce désormais d'apparier les compétences individuelles à la demande locale de main d'œuvre. La Finlande aussi expérimente actuellement un nouveau modèle d'accueil qui prend en considération les caractéristiques socioéconomiques des réfugiés de manière à ce qu'ils soient transférés dans une région offrant des emplois ou des formations adaptés. En Allemagne, les autorités régionales peuvent maintenant obliger les réfugiés à rester trois ans dans la région à laquelle ils ont été assignés durant leur procédure d'asile. Cette restriction peut toutefois être levée si les réfugiés trouvent un emploi ou entament des études.

Élaborer des modèles d'accueil rentables adaptés aux mineurs non accompagnés

Ces dernières années, le nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés dans les pays de l'OCDE a enregistré une hausse sans précédent. La plupart de ces pays disposent de structures d'hébergement réservées à ces mineurs, car ils comptent parmi les migrants les plus vulnérables. Cela dit, ces structures d'accueil spécifiques sont coûteuses et l'accès y est limité, surtout dans les endroits où les arrivées ont été massives. Pour remédier à ce problème, plusieurs pays ont ajusté les modes d'accueil existants pour les mineurs non accompagnés, ou en ont créé de nouveaux, et facilité ainsi la tâche des communes pour trouver des logements adaptés à ce groupe.

C'est notamment le cas de la Suède. Après avoir accueilli le pourcentage le plus élevé de mineurs non accompagnés des pays européens de l'OCDE en 2015, le pays a créé en 2016 un nouveau mode de logement, « l'hébergement subventionné », pour compléter les placements en famille d'accueil ou en maison de santé. Par ailleurs, un nouveau modèle d'affectation a été mis en œuvre pour répartir plus uniformément ces mineurs entre les communes. Il est en outre prévu de réviser le mécanisme d'indemnisation de l'administration centrale et d'y introduire à compter du milieu de 2017 des remboursements forfaitaires différenciés selon les différentes formes de placement des mineurs non accompagnés à leur arrivée. Les Pays-Bas ont mis en application un modèle d'accueil en 2016 : les mineurs non accompagnés de moins de 15 ans sont placés dans des familles d'accueil, ceux âgés de plus de 15 ans sont logés dans des centres d'accueil surveillés de petite taille. Le modèle vise également à les regrouper dans la même région pour assurer la continuité des soins de santé et des études. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement britannique met en place une stratégie basée sur le recours à des logements subventionnés en complément des familles d'accueil et qui organise la formation de personnel spécialisé. En République slovaque, où les mineurs non accompagnés étaient auparavant logés dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile, un amendement à la loi relative à l'asile a établi la possibilité de les placer dans des foyers d'enfants, y compris ceux âgés de plus de 18 ans. Enfin la Belgique a facilité l'accès de ces mineurs aux programmes d'intégration individuels et rédigé un guide pour améliorer les informations communiquées à ces jeunes et à leurs représentants légaux.

Les pouvoirs publics améliorent les services de santé pour les réfugiés

Les réfugiés souffrent souvent de traumatismes ou ont été victimes de blessures physiques pendant leur fuite. Les problèmes de santé peuvent constituer un obstacle fondamental à l'intégration ; aussi plusieurs pays de l'OCDE ont-ils récemment pris des mesures pour y remédier. En avril 2016, le Canada a entièrement rétabli les prestations de santé pour les réfugiés, qui avaient été sensiblement réduites auparavant. En vertu du régime en vigueur, les réfugiés ont droit à la même couverture de santé que les Canadiens bénéficiaires de l'assistance sociale. Il en va de même pour les réfugiés dans de nombreux autres pays de l'OCDE, notamment le Danemark, où, une fois installés dans une commune, ceux-ci se voient attribuer un médecin de famille local et ont accès gratuitement aux traitements médicaux, au même titre que les citoyens danois. Par ailleurs, depuis avril 2016, les communes danoises sont tenues de procéder à des examens médicaux des nouveaux arrivants et de leurs familles dans les premiers temps suivant leur installation, ceci afin d'assurer le suivi des problèmes de santé décelés pendant la phase de demande d'asile. En 2016, la Nouvelle-Zélande a augmenté les financements destinés à la réalisation de bilans de santé et à la vaccination initiaux, ainsi qu'aux services de santé mentale et d'invalidité aux réfugiés syriens relocalisés ; la Suède a pour sa part annoncé en 2016 l'amplification de l'accès aux services de santé mentale des demandeurs d'asile et des nouveaux arrivants souffrant de traumatismes, grâce à un investissement annuel de 40 millions SEK (4.4 millions EUR).

Des programmes pilotes pour tester l'efficacité des nouvelles mesures et assurer une meilleure utilisation des fonds publics

À l'heure où de nombreux pays sont confrontés à des défis sans précédant en matière d'intégration, un bilan de l'efficacité des politiques s'impose. Des évaluations solides sont une condition préalable à l'amplification des mesures en vigueur. Ces deux dernières

années, de nombreux pays ont mis en œuvre des programmes pilotes pour guider l'allocation des financements. C'est notamment le cas du programme allemand « Intervention précoce », qui avait fait l'objet d'un suivi avant d'être consacré dans la loi pour l'évaluation initiale des compétences. Plus récemment, la Finlande a entrepris d'élaborer, avec l'aide de huit projets pilotes régionaux, un modèle de service pour la phase initiale d'intégration de tous les immigrés adultes. Le modèle de service « Partir d'un bon pied » est cofinancé par le Fonds social européen et fournit des orientations et des conseils, une évaluation initiale des compétences professionnelles et linguistiques, et une formation initiale d'intégration. Il est organisé en coopération avec les communes, les bureaux locaux de l'emploi et les ONG. D'autres projets pilotes visent à mettre au point un modèle de service post-intégration pour les immigrés qui ont mené à terme la formation d'intégration mais n'ont pas encore trouvé d'emploi. L'expérience acquise dans le cadre de ces projets guidera l'élaboration d'un nouveau modèle national de services d'intégration, « Kotona Suomessa » (Chez soi en Finlande).

Le Canada a mis en œuvre 35 petits projets pilotes à l'appui de l'intégration sociale et professionnelle de plus de 2 000 réfugiés syriens dans tout le pays. Les projets portent sur l'apprentissage informel de la langue, les liens avec la communauté, l'emploi et l'utilisation des technologies. Ont été réalisés dans ce cadre des bilans de compétences et des orientations professionnelles dans les centres d'hébergement temporaires ; des séances portant sur la santé mentale, l'éducation des enfants et les relations saines ; des activités pour les enfants et les familles ; et des activités destinées aux jeunes, comme l'amélioration des compétences en informatique.

Notes

1. Il convient de noter que ce chiffre se fonde sur les trois premiers trimestres uniquement et, comme les taux de chômage des travailleurs immigrés sont souvent supérieurs au premier trimestre, ils ne sont pas directement comparables à ceux observés ailleurs.
2. À vrai dire, la définition de ce qui constitue une profession répétitive ou non répétitive a fait débat dans la littérature (voir par exemple Frey et Osborne (2013) et Arntz et al. (2016) pour d'autres définitions du contenu répétitif des professions). Ce chapitre suit toutefois Goos et al. (2014) en ce qu'il privilégie un indicateur standard des tâches qui composent une profession et fait appel à l'indice d'intensité des tâches répétitives utilisé par Autor et Dorn (2013) (voir l'encadré 2.1 pour une description du contenu de cet indice).

Références

Autor, D. (2015), « Why Are There Still So Many Jobs? The History and Future of Workplace Automation », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n° 3, pp. 3-30.

Autor, D. et D. Dorn (2013), « Inequality and Specialization: The Growth of Low-Skill Service Jobs in the United States », *American Economic Review*, vol. 103, n° 5, pp. 1553-1597.

Autor, D., F. Levy et R. Murnane (2003), « The Skill Content of Recent Technological Change: An Empirical Exploration », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 4, pp. 1279-1333.

Acemoglu, A. et P. Restrepo (2016), « The Race between Machine and Man: Implications of Technology for Growth, Factor Shares and Employment », *NBER Working Paper* n° 22252.

Bell, D. et D. Blanchflower (2011), « Young people and the Great Recession », *Oxford Review of Economic Policy 2011*, vol. 27, n° 2, pp. 241-267, *http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/grr011*.

Bessen, J. (2016), « How Computer Automation Affects Occupations: Technology, Jobs, and Skills", *Boston University School of Law, Law and Economics Working Paper*, *http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2690435*.

Damas de Matos, A. et T. Liebig (2014), « Les qualifications des immigrés sur le marché du travail : comparaison entre l'Europe et les États-Unis », *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-9-fr*.

D'Amuri, F. et G. Peri (2014), « Immigration, Jobs, And Employment Protection: Evidence From Europe Before And During The Great Recession », *Journal of the European Economic Association, European Economic Association*, vol. 12, n° 2, pp. 432-464.

Ferrer, A. et W.C. Riddell (2008), « Education, Credentials and Immigrant Earnings", *Revue canadienne d'économique*, vol. 41, n° 1.

Foged, M. et G. Peri (2016), « Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data », *American Economic Journal: Applied Economics,* vol. 8, n° 2, pp. 1-34, *http://pubs.aeaweb.org/doi/pdfplus/10.1257/app.20150114*.

Frey, C. et M. Osborne (2013), « The Future of Employment: How Susceptible Are Jobs to Computerization? », *Oxford Martin School Working Paper*, University of Oxford.

Goos, M., A. Manning et A. Salomons (2014), « Explaining Job Polarization: Routine-Biased Technological Change and Offshoring », *American Economic Review.*

Jauer, J.et al (2014), « Migration as an Adjustment Mechanism in the Crisis? A Comparison of Europe and the United States », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 155, Editions OCDE, Paris.

Nordin, M. (2007), « Immigrants' Returns to Schooling in Sweden », *IFAU Working Paper,* n° 12.

OCDE (2017), *Perspectives de l'Emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr*.

OCDE (2016), *Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/soc_glance-2016-fr*.

OCDE (2014), *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-fr*.

OCDE (2013), *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr*.

OCDE (2007), *Perspectives des migrations internationales 2007*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2007-fr*.

Peri, G. et C. Sparber (2011), « Highly-educated immigrants and native occupational choice », *Industrial Relations*, vol. 50, n° 3, pp. 385-411.

Peri, G. et C. Sparber (2009), « Task specialization, immigration, and wages », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 1, n° 3, pp. 135-169.

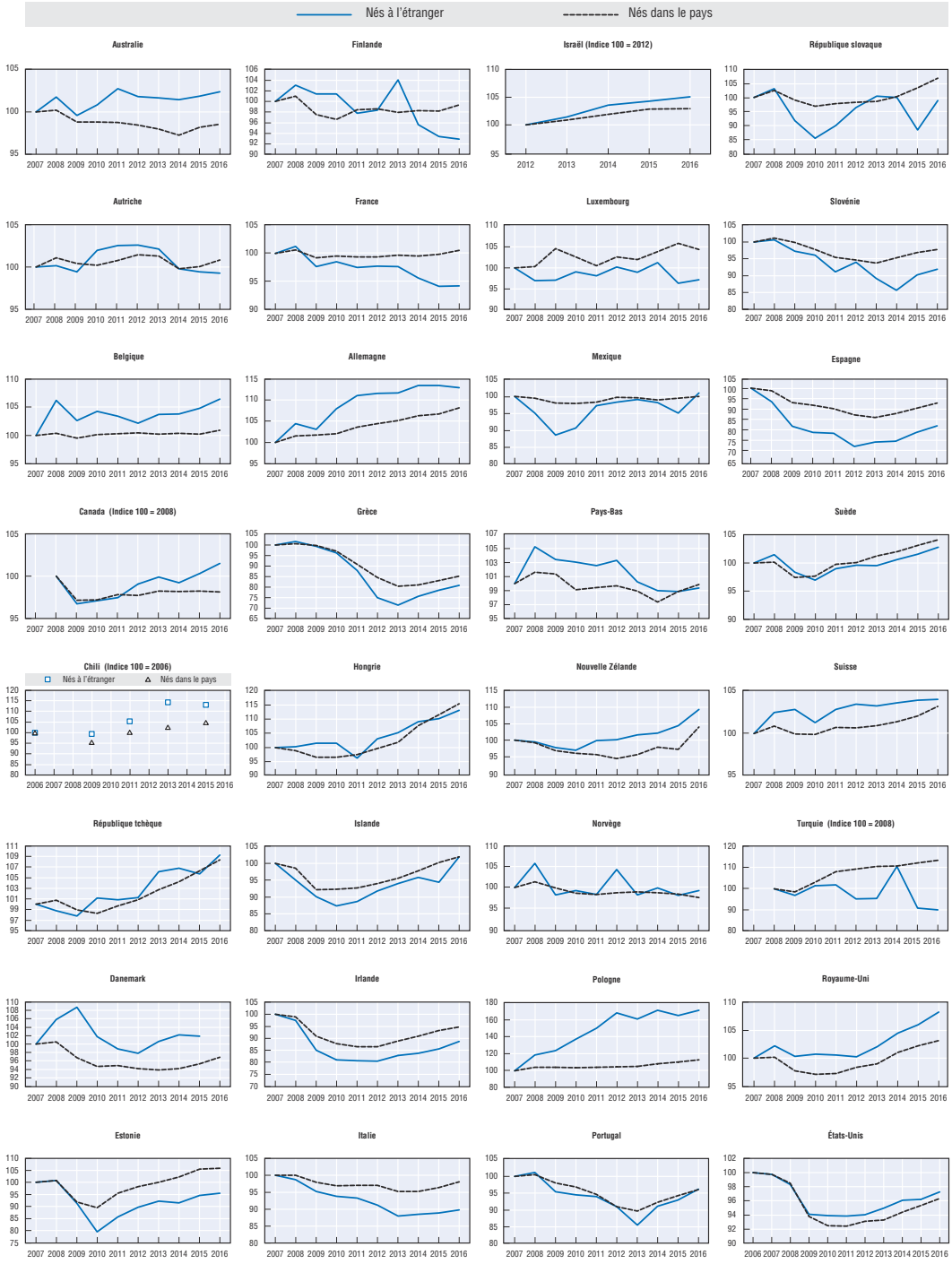
Strandh, M. et al. (2014), « Unemployment and mental health scarring during the life course », *European Journal of Public Health*, vol. 24, n° 3, pp. 440-445, *http://dx.doi.org/10.1093/eurpub/cku005*.

ANNEXE 2.A1

Tableaux et graphiques complémentaires

Graphique 2.A1.1. **Évolution du taux d'emploi selon le lieu de naissance et le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2007-16**

Indice 100 = 2007, sauf indication contraire



Note : Les données font référence à la population active âgée de 15 à 64 ans. Les séries présentent une rupture pour l'Irlande (2008-09), la Suisse (2009-10) et le Royaume-Uni (2008-09). Les données pour les États-Unis ont été indexées à l'année 2006 pour tenir compte du fait que la crise y a débuté plus tôt.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518900

Tableau 2.A1.1. **Taux d'emploi, de chômage et de participation selon la région de naissance dans quelques pays de l'OCDE, en 2008 (2007 aux États-Unis), 2011 et 2016**

Pourcentages

	Région de naissance	Taux d'emploi			Tauxde chômage			Taux de participation		
		2008	2011	2016	2008	2011	2016	2008	2011	2016
Australie	Autre Océanie	77.5	76.9	77.3	4.6	6.1	6.1	81.3	81.9	82.3
	Europe	71.4	73.6	75.8	3.1	3.8	4.3	73.7	76.5	79.2
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	49.1	48.2	46.4	8.9	9.5	11.8	53.9	53.3	52.6
	Afrique subsaharienne	75.0	76.2	73.3	5.1	5.3	7.9	79.1	80.5	79.6
	Asie	67.6	67.6	67.2	5.8	5.8	6.2	71.8	71.7	71.7
	Amériques	74.1	73.9	74.8	4.5	5.3	6.2	77.6	78.1	79.7
	Nés à l'étranger (total)	**69.8**	**70.5**	**70.3**	**4.7**	**5.2**	**6.0**	**73.2**	**74.4**	**74.7**
	Nés dans le pays	**75.0**	**73.8**	**73.7**	**4.2**	**5.2**	**5.8**	**78.2**	**77.9**	**78.3**
Canada	Afrique subsaharienne	68.7	66.7	67.9	10.4	12.6	11.0	76.6	76.4	76.3
	Afrique du Nord	62.2	63.8	67.2	16.1	14.8	11.7	74.1	74.9	76.1
	Moyen-Orient	60.5	59.0	61.0	10.7	12.1	12.4	67.8	67.1	69.6
	Asie	69.9	67.7	72.2	7.1	8.8	6.4	75.3	74.2	77.1
	Europe	73.0	73.0	76.0	5.2	6.6	5.6	77.1	78.1	80.4
	Océanie	82.0	75.3	78.9	3.9	6.7	5.6	85.4	80.7	83.5
	Amérique du Nord	76.1	72.2	70.1	5.0	5.6	7.4	80.1	76.5	75.7
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	72.3	70.2	72.8	8.5	10.6	10.0	79.0	78.5	80.9
	Nés à l'étranger (total)	**70.7**	**68.9**	**71.7**	**7.2**	**8.9**	**7.6**	**76.1**	**75.6**	**77.6**
	Nés dans le pays	**74.3**	**72.7**	**72.8**	**6.0**	**7.2**	**6.9**	**79.0**	**78.3**	**78.3**
États-Unis	Mexique	70.3	65.2	69.0	4.9	10.2	4.5	74.0	72.6	76.3
	Autres pays d'Amérique centrale	77.0	69.9	73.0	4.7	10.7	4.3	80.8	78.3	75.7
	Amérique du Sud et Caraïbes	73.2	68.6	71.5	4.9	10.7	5.4	76.9	76.8	77.9
	Canada	74.1	70.3	76.1	3.6	5.7	2.4	76.9	74.5	75.8
	Europe	73.4	71.1	73.1	3.6	7.4	3.6	76.1	76.8	74.0
	Afrique	70.4	66.9	69.7	6.0	11.4	5.7	75.0	75.5	70.6
	Asie	70.9	67.4	68.1	3.4	7.0	3.6	73.4	72.5	71.2
	Autres régions	68.5	63.0	66.2	4.7	10.1	7.0	71.8	70.1	**73.2**
	Nés à l'étranger (total)	**71.8**	**67.5**	**70.0**	**4.4**	**9.1**	**4.3**	**75.1**	**74.3**	**71.5**
	Nés dans le pays	**70.3**	**65.1**	**67.9**	**4.9**	**9.2**	**5.2**	**73.9**	**71.7**	76.3
Nouvelle-Zélande	Autre Océanie	68.3	65.7	72.5	5.7	8.7	5.4	72.4	72.0	76.6
	Europe	78.7	79.5	81.0	3.0	3.4	3.6	81.2	82.2	84.0
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	49.7	53.8	56.0	13.4	12.2	14.7	57.3	61.3	65.7
	Afrique subsaharienne	75.3	76.5	80.7	5.1	6.5	5.1	79.4	81.8	85.0
	Asie	63.5	64.3	71.4	4.8	7.0	5.7	66.7	69.1	75.7
	Amérique du Nord	68.6	76.7	81.5	4.6	2.1	2.9	71.9	78.3	83.9
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	64.5	78.8	81.9	6.8	6.0	3.3	69.2	83.8	84.7
	Autre Océanie	68.3	65.7	72.5	5.7	8.7	5.4	72.4	72.0	76.6
	Nés à l'étranger (total)	**69.9**	**70.3**	**75.0**	**4.6**	**6.1**	**5.0**	**73.3**	**74.9**	**79.0**
	Nés dans le pays	**76.3**	**73.4**	**75.8**	**4.0**	**6.2**	**5.5**	**79.4**	**78.3**	**80.2**
Pays européens de l'OCDE	UE28 + AELE	70.0	68.3	70.9	7.3	11.0	9.7	75.6	76.8	78.6
	Autres pays européens	63.0	59.3	58.5	9.3	14.4	16.7	69.4	69.3	70.3
	Afrique du Nord	55.4	48.5	46.6	15.7	24.9	25.6	65.7	64.6	62.7
	Afrique subsaharienne	67.7	60.7	62.3	11.8	18.5	16.5	76.7	74.4	74.6
	Moyen-Orient	54.2	51.3	50.1	15.5	21.8	21.4	64.1	65.7	63.8
	Amérique du Nord	69.8	67.5	70.0	4.7	6.9	4.8	73.2	72.4	73.6
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	70.9	62.2	61.1	11.9	21.9	20.4	80.5	79.7	76.7
	Asie	63.2	62.4	64.5	7.5	9.8	8.1	68.3	69.1	70.1
	Autres régions	65.8	63.8	65.0	6.3	9.5	12.4	70.3	70.4	74.2
	Nés à l'étranger (total)	**66.8**	**63.4**	**63.0**	**9.3**	**14.2**	**14.1**	**73.6**	**73.9**	**73.4**
	Nés dans le pays	**65.8**	**63.8**	**67.6**	**6.3**	**9.5**	**8.1**	**70.3**	**70.4**	**73.6**

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64) pour les taux d'emploi et de participation et la population active âgée de 15 à 64 ans pour les taux de chômage. Les pays européens de l'OCDE ne comprennent pas l'Allemagne et la Turquie parce l'information sur la région de naissance est indisponible pour ces pays. S'agissant des pays européens de l'OCDE, les chiffres cités pour la Suisse en 2008 correspondent au deuxième trimestre seulement. Il n'est pas possible d'harmoniser davantage les régions d'origine entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat. Les données pour les pays européens correspondent aux trois premiers trimestres seulement.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active 2008, 2011 et 2016 ; États-Unis : *Current Population Surveys* 2007, 2011 et 2016.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519603

Tableau 2.A1.2. **Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	73.3	70.9	..	63.4	60.1	73.3	71.6	63.5	80.6	65.6	73.4	73.9	56.9	65.9	68.2	64.5	70.0	51.9	55.0	58.3	77.4	56.0	58.8	75.9	76.2	58.8	61.4	59.6	64.0	74.8	46.3	64.7
	2012 Q2	73.8	73.3	..	64.0	61.4	72.8	72.6	63.9	80.5	66.5	73.8	74.4	56.9	67.0	70.7	65.2	70.3	51.4	56.3	58.7	80.9	56.5	60.6	76.1	76.7	59.7	61.5	59.8	63.8	76.6	49.9	65.7
	2012 Q3	73.5	73.6	..	64.9	61.5	72.2	73.6	64.1	81.1	67.0	74.3	74.4	56.5	68.3	70.9	65.4	70.8	50.5	57.4	59.0	81.7	56.3	62.2	76.3	76.7	60.2	61.1	60.1	64.3	77.6	49.9	66.0
	2012 Q4	73.8	72.6	..	63.9	60.8	71.9	72.9	63.8	81.3	67.0	74.5	74.0	55.7	67.4	68.7	65.0	71.2	49.9	57.1	59.3	79.3	56.0	61.3	76.2	76.2	60.0	59.7	59.3	64.2	75.9	49.6	65.9
	2012	**73.6**	**72.6**	**..**	**64.1**	**60.9**	**72.5**	**72.7**	**63.8**	**80.9**	**66.5**	**74.0**	**74.2**	**56.5**	**67.1**	**69.6**	**65.0**	**70.6**	**50.9**	**56.4**	**58.9**	**79.8**	**56.2**	**60.7**	**76.1**	**76.5**	**59.7**	**60.9**	**59.7**	**64.1**	**76.2**	**48.9**	**65.6**
	2013 Q1	73.1	71.6	..	64.2	60.0	72.7	71.8	63.0	81.3	66.8	73.9	73.5	55.0	67.1	67.7	64.6	70.7	48.8	55.8	59.4	78.1	55.0	59.5	75.5	76.0	58.7	59.1	59.8	62.8	75.5	47.9	65.0
	2013 Q2	73.4	73.4	..	64.6	61.1	72.5	73.0	64.1	80.7	67.8	74.5	74.3	55.4	69.1	70.5	65.3	70.8	49.2	57.7	60.2	81.9	55.3	60.4	75.7	76.5	59.8	60.2	59.8	63.2	77.2	50.8	65.9
	2013 Q3	73.2	73.8	..	65.1	60.9	73.6	73.8	64.1	80.8	68.0	74.7	74.4	56.0	69.0	70.3	65.7	71.4	49.1	58.7	60.9	84.3	55.2	59.3	75.6	76.6	60.7	61.0	60.0	64.7	78.7	50.3	66.2
	2013 Q4	73.4	73.0	..	64.8	61.6	74.7	72.8	63.3	81.9	68.2	75.1	73.6	55.8	68.6	68.2	65.0	71.6	48.4	59.2	61.4	81.1	55.3	61.9	75.3	75.9	60.8	61.4	59.8	63.5	77.2	49.2	65.8
	2013	**73.3**	**73.0**	**58.1**	**64.7**	**60.9**	**73.4**	**72.8**	**63.6**	**81.2**	**67.7**	**74.5**	**73.9**	**55.6**	**68.5**	**69.2**	**65.1**	**71.1**	**48.9**	**57.9**	**60.5**	**81.2**	**55.2**	**60.3**	**75.5**	**76.3**	**60.0**	**60.4**	**59.8**	**63.5**	**77.2**	**49.6**	**65.7**
	2014 Q1	72.6	71.6	..	65.3	60.4	75.0	71.8	63.2	80.8	67.9	74.4	72.8	55.6	68.1	67.7	64.5	71.8	48.6	60.5	60.8	80.5	54.8	62.6	74.4	75.5	60.3	61.1	60.2	62.9	76.3	48.0	65.6
	2014 Q2	72.9	73.3	..	65.6	60.5	74.7	72.5	63.5	80.9	68.5	74.7	74.0	56.6	70.4	70.6	65.1	72.1	49.3	61.2	61.4	84.2	55.2	60.3	74.7	76.6	61.3	62.2	60.7	64.9	78.0	50.9	66.8
	2014 Q3	72.6	73.9	..	65.3	60.4	75.0	73.3	64.1	81.3	69.3	75.2	74.9	57.1	70.3	70.4	65.1	72.7	50.0	62.4	62.4	84.8	55.5	61.3	75.4	76.5	62.5	63.0	61.3	65.3	79.3	50.3	66.8
	2014 Q4	72.8	72.9	..	65.1	60.5	76.1	72.7	64.3	82.9	69.7	75.3	74.9	57.3	70.2	68.3	64.8	73.0	49.4	62.4	62.9	82.8	55.7	61.8	75.4	75.9	62.6	62.5	61.6	64.9	77.2	49.3	66.9
	2014	**72.7**	**72.9**	**..**	**65.3**	**60.4**	**75.2**	**72.6**	**63.8**	**81.5**	**68.9**	**74.9**	**74.2**	**56.6**	**69.8**	**69.2**	**64.9**	**72.4**	**49.3**	**61.6**	**61.9**	**83.1**	**55.3**	**61.5**	**75.0**	**76.1**	**61.7**	**62.2**	**60.9**	**64.5**	**77.7**	**49.6**	**66.5**
	2015 Q1	72.7	71.5	..	65.2	60.2	75.3	72.0	63.6	82.4	69.4	74.8	74.5	57.0	70.3	67.8	64.5	73.0	49.3	62.2	62.7	83.7	55.2	63.3	75.5	75.5	61.9	62.5	61.9	64.3	77.0	48.5	66.4
	2015 Q2	73.5	73.6	..	66.2	60.6	74.6	72.3	63.7	81.6	70.1	74.7	75.3	58.3	72.1	70.0	65.2	72.8	50.7	63.6	63.4	85.8	55.9	65.4	76.1	76.4	62.6	63.7	62.6	65.8	78.6	51.3	67.5
	2015 Q3	73.4	74.1	..	66.3	60.7	73.7	73.8	63.6	81.5	70.5	75.3	75.3	58.8	74.0	70.6	65.5	73.3	51.4	64.6	63.8	86.4	56.4	62.4	76.5	76.4	63.5	63.9	63.0	66.9	80.0	51.3	67.4
	2015 Q4	74.3	72.7	..	65.8	61.6	74.8	73.0	63.7	82.5	70.8	75.8	75.2	59.1	71.9	68.3	65.1	73.8	51.2	64.7	63.9	84.7	56.3	61.0	76.4	75.3	63.7	63.9	63.5	65.6	78.5	50.2	67.3
	2015	**73.5**	**73.0**	**59.3**	**65.9**	**60.8**	**74.6**	**72.8**	**63.6**	**82.0**	**70.2**	**75.2**	**75.1**	**58.3**	**72.1**	**69.2**	**65.1**	**73.2**	**50.6**	**63.8**	**63.4**	**85.2**	**55.9**	**62.6**	**76.1**	**75.9**	**62.9**	**63.5**	**62.8**	**65.7**	**78.5**	**50.3**	**67.2**
	2016 Q1	73.6	71.2	..	65.5	60.5	75.0	72.4	63.5	82.8	71.0	75.5	75.7	59.1	70.7	68.2	65.1	73.6	50.8	64.9	63.6	84.7	56.0	60.1	76.1	75.1	63.7	63.6	64.2	64.6	78.1	49.7	67.3
	2016 Q2	74.0	73.4	..	66.1	61.0	75.7	73.2	63.7	82.5	71.6	75.7	76.7	59.8	73.1	70.7	65.7	73.8	52.1	66.2	64.5	87.4	57.4	62.0	76.8	75.4	64.4	64.6	64.9	66.7	79.9	52.1	68.0
	2016 Q3	73.4	73.6	..	66.1	61.5	75.8	74.5	64.1	82.6	72.2	76.7	76.8	60.4	73.5	71.2	65.9	74.0	52.7	67.0	65.3	88.2	57.2	61.7	77.3	75.6	64.9	65.5	65.1	66.9	80.4	51.3	68.1
	2016 Q4	73.8	73.1	..	66.0	61.4	76.7	73.8	65.1	83.5	72.8	77.0	75.8	60.4	71.9	69.2	65.5	74.2	51.9	67.3	65.6	86.1	57.1	63.2	77.3	74.9	65.1	65.3	65.3	66.7	78.9	50.2	68.0
	2016	**73.7**	**72.8**	**..**	**65.9**	**61.1**	**75.8**	**73.4**	**64.1**	**82.9**	**71.6**	**76.2**	**76.3**	**59.9**	**72.3**	**70.0**	**65.6**	**73.9**	**51.9**	**66.4**	**64.8**	**86.6**	**56.9**	**61.8**	**76.9**	**75.2**	**64.5**	**64.7**	**64.9**	**66.2**	**79.3**	**50.8**	**67.9**
Nés à l'étranger	2012 Q1	70.0	68.3	..	74.5	52.1	71.0	64.6	51.8	75.4	66.3	66.8	60.8	51.7	66.5	61.7	57.0	65.0	50.9	62.1	58.1	75.6	59.5	70.8	62.9	69.3	58.1	67.5	60.7	63.5	61.8	44.3	67.0
	2012 Q2	70.1	70.2	..	74.9	53.6	70.4	66.3	51.7	76.4	66.6	68.2	60.9	52.2	68.0	64.7	57.7	66.3	49.5	65.4	59.3	80.4	60.9	71.4	63.3	72.4	63.1	67.7	63.0	63.5	63.5	45.0	67.9
	2012 Q3	69.9	70.9	..	74.5	53.2	70.2	66.3	52.1	76.8	68.0	68.4	61.9	53.0	67.8	65.5	58.3	67.2	50.4	67.9	59.0	79.3	60.2	71.3	64.1	71.9	66.1	66.7	62.9	64.3	63.4	47.5	68.0
	2012 Q4	70.0	70.8	..	75.3	55.8	70.5	65.1	52.3	75.9	68.0	68.4	61.0	51.5	66.5	63.4	57.4	67.2	47.5	70.6	59.0	81.0	59.4	71.9	62.3	70.0	61.3	63.7	67.4	64.2	62.6	47.5	67.8
	2012	**70.0**	**70.1**	**..**	**74.8**	**53.6**	**70.5**	**65.6**	**52.0**	**76.1**	**67.3**	**68.0**	**61.1**	**52.1**	**67.2**	**63.8**	**57.6**	**66.5**	**49.6**	**66.6**	**58.8**	**79.0**	**60.0**	**71.3**	**63.1**	**70.9**	**61.9**	**66.4**	**63.7**	**63.9**	**62.8**	**46.1**	**67.7**
	2013 Q1	70.0	69.6	..	76.2	54.7	71.4	64.1	53.0	75.0	67.6	67.5	61.9	50.0	69.8	62.0	56.0	66.5	45.8	68.8	58.7	79.7	58.3	71.5	60.9	68.8	60.0	61.7	69.4	57.4	61.7	45.9	67.4
	2013 Q2	70.1	71.3	..	75.6	53.3	71.6	65.6	51.8	76.3	69.9	68.3	63.6	51.1	71.3	65.8	57.0	67.0	47.3	67.7	60.2	79.2	57.9	70.5	60.9	70.2	59.6	62.1	64.5	61.0	63.6	47.7	68.7
	2013 Q3	69.6	71.7	..	75.6	55.5	70.6	66.5	53.3	76.0	70.6	69.0	63.4	50.8	67.2	63.4	57.6	68.0	48.7	66.7	61.7	80.4	58.1	73.6	61.4	71.1	59.5	63.1	64.4	62.8	63.5	47.2	69.0
	2013 Q4	69.4	69.8	..	76.0	52.6	72.5	64.5	52.8	76.3	71.1	68.2	62.7	51.0	65.5	62.5	57.0	68.5	48.5	67.8	61.6	80.4	58.2	70.6	61.7	70.9	58.0	63.4	67.6	60.8	62.5	45.5	68.4
	2013	**69.7**	**70.6**	**74.2**	**75.8**	**54.0**	**71.5**	**65.2**	**52.7**	**75.9**	**69.8**	**68.3**	**62.9**	**50.7**	**68.4**	**63.4**	**56.9**	**67.5**	**47.6**	**67.8**	**60.5**	**79.9**	**58.1**	**71.5**	**61.2**	**70.3**	**59.2**	**62.6**	**66.4**	**60.5**	**62.9**	**46.6**	**68.4**
	2014 Q1	69.1	68.9	..	77.6	53.0	72.0	63.1	53.1	75.2	72.1	67.5	60.7	49.9	63.4	60.1	55.8	68.4	48.1	69.4	60.6	76.7	57.5	70.0	60.2	69.4	67.4	65.6	62.4	58.3	61.7	47.3	68.4
	2014 Q2	69.6	70.4	..	76.7	55.1	71.5	66.0	53.9	77.0	73.1	68.2	64.3	52.5	66.5	61.4	56.5	69.6	50.5	69.2	61.1	85.6	59.1	73.7	61.7	70.1	67.3	66.7	63.9	60.6	63.1	47.4	69.1
	2014 Q3	69.6	70.5	..	77.0	51.9	71.2	65.9	51.8	76.2	71.1	69.5	65.9	53.3	70.4	61.3	56.9	70.0	52.0	70.2	61.5	83.3	58.9	70.8	61.2	69.5	58.5	67.1	69.0	57.8	65.2	46.7	69.7
	2014 Q4	70.0	70.8	..	78.4	53.8	73.0	64.6	52.3	76.8	71.0	68.4	64.5	53.6	72.1	60.0	56.2	69.5	50.7	72.8	61.5	82.5	57.9	73.5	62.3	70.2	58.2	67.1	69.5	56.0	64.1	44.2	69.4
	2014	**69.6**	**70.1**	**..**	**77.4**	**53.4**	**71.9**	**64.9**	**52.8**	**76.3**	**71.8**	**68.4**	**63.9**	**52.3**	**68.0**	**60.7**	**56.4**	**69.4**	**50.3**	**70.4**	**61.2**	**81.9**	**58.4**	**72.0**	**61.4**	**69.8**	**63.0**	**66.6**	**66.1**	**58.2**	**63.5**	**46.3**	**69.1**
	2015 Q1	69.9	69.8	..	78.2	49.2	74.0	63.3	54.0	76.2	70.2	68.3	62.8	52.9	66.3	58.2	55.3	69.5	48.1	70.5	60.4	75.9	57.0	68.8	60.8	67.7	64.6	65.7	65.8	56.8	62.6	43.6	68.5
	2015 Q2	70.1	71.0	..	77.1	50.7	73.4	64.9	50.8	77.0	71.1	68.3	62.1	55.3	68.6	58.9	55.6	70.1	53.4	72.5	62.1	84.0	59.0	72.3	61.9	68.4	55.8	69.3	60.5	62.7	63.9	44.8	69.3
	2015 Q3	69.4	71.5	..	78.0	53.7	72.4	65.6	55.0	76.1	71.1	68.8	64.2	56.4	74.4	59.3	56.2	71.5	54.7	72.0	63.8	82.8	59.2	68.3	61.0	69.0	57.8	68.7	56.3	64.3	65.0	44.2	69.2
	2015 Q4	70.3	71.4	..	78.6	53.5	74.2	64.9	53.3	76.8	72.1	68.1	65.3	56.4	71.9	60.6	54.8	71.0	53.0	69.1	64.0	80.4	59.2	69.9	60.6	69.5	65.4	68.3	51.2	61.6	64.7	44.8	69.9
	2015	**69.9**	**70.9**	**73.9**	**78.0**	**51.8**	**73.5**	**64.7**	**53.3**	**76.5**	**71.1**	**68.4**	**63.6**	**55.2**	**70.2**	**59.3**	**55.5**	**70.5**	**52.2**	**71.1**	**62.6**	**80.7**	**58.6**	**69.5**	**61.1**	**68.6**	**60.7**	**68.0**	**58.4**	**61.3**	**64.1**	**44.4**	**69.2**
	2016 Q1	70.1	70.8	..	77.5	55.9	74.2	63.2	52.8	76.2	72.6	68.0	67.0	55.6	67.8	57.4	54.6	70.9	52.1	70.3	63.5	83.7	58.2	70.2	61.1	69.7	63.5	67.7	58.0	60.4	63.1	41.2	69.3
	2016 Q2	70.2	71.8	..	78.8	53.4	74.5	64.9	54.4	76.9	74.4	67.8	66.9	57.4	75.4	58.7	55.7	71.9	55.6	74.8	65.1	88.3	59.4	68.2	62.2	68.7	57.7	70.8	63.8	61.8	64.8	44.6	70.2
	2016 Q3	70.2	72.2	..	79.3	55.8	74.6	65.5	53.5	76.4	73.5	67.8	65.8	58.8	70.8	60.9	56.0	72.3	55.8	74.2	66.0	87.1	60.0	68.2	62.2	70.1	62.2	71.4	70.1	62.4	66.0	44.3	70.4
	2016 Q4	70.6	71.9	..	78.8	55.0	76.8	64.6	55.9	76.8	75.4	68.2	67.4	58.4	69.3	57.8	54.8	72.4	51.2	76.0	65.8	87.0	59.2	69.6	62.3	68.4	67.0	71.7	68.6	65.3	65.5	45.4	70.0
	2016	**70.3**	**71.7**	**..**	**78.6**	**55.0**	**75.0**	**64.6**	**54.1**	**76.6**	**73.5**	**68.0**	**66.8**	**57.6**	**70.8**	**59.0**	**55.3**	**71.9**	**53.7**	**73.8**	**65.1**	**86.6**	**59.2**	**69.0**	**62.0**	**69.2**	**62.6**	**70.4**	**64.7**	**62.4**	**64.9**	**43.9**	**70.0**

Tableau 2.A1.2. **Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	78.2	72.1	..	68.2	77.8	78.7	75.3	68.1	85.2	73.5	77.3	75.8	61.8	67.5	68.9	67.9	74.0	61.3	59.8	61.8	79.3	65.4	63.9	80.5	77.8	65.1	64.8	66.4	66.1	75.9	66.1	68.0
	2012 Q2	78.5	75.4	..	69.1	79.0	77.9	77.0	68.8	85.3	74.5	77.8	76.3	61.7	68.3	71.8	68.6	74.5	60.8	61.2	62.0	82.5	65.8	66.9	80.6	78.2	66.4	64.9	66.6	66.5	77.6	70.0	69.4
	2012 Q3	78.1	76.5	..	69.4	79.2	76.8	77.7	68.4	85.9	75.1	78.5	76.5	61.5	71.5	71.9	68.9	75.1	60.0	62.3	62.8	83.5	66.0	66.8	80.7	78.4	67.1	64.1	67.2	67.8	78.8	70.7	70.2
	2012 Q4	78.6	74.4	..	68.5	78.3	77.2	77.1	67.5	86.2	74.8	78.6	76.6	60.4	70.8	69.9	68.2	75.3	59.1	62.3	62.6	80.5	65.3	67.6	80.2	77.5	66.6	62.8	66.4	67.6	77.2	70.0	69.7
	2012	**78.3**	**74.6**	**..**	**68.8**	**78.6**	**77.7**	**76.8**	**68.2**	**85.6**	**74.5**	**78.1**	**76.3**	**61.4**	**69.5**	**70.6**	**68.4**	**74.7**	**60.3**	**61.4**	**62.3**	**81.4**	**65.6**	**66.3**	**80.5**	**78.0**	**66.3**	**64.2**	**66.7**	**67.0**	**77.4**	**69.2**	**69.3**
	2013 Q1	77.9	72.7	..	68.8	77.7	77.8	75.3	67.0	85.5	74.5	77.3	76.0	59.6	69.9	67.9	67.6	74.5	57.9	60.5	63.3	79.5	64.0	64.0	79.3	77.1	65.2	61.9	66.5	65.7	76.7	67.5	68.5
	2013 Q2	78.1	75.3	..	68.8	78.3	77.7	76.9	68.7	84.9	75.6	78.1	76.3	60.1	71.6	71.4	68.3	74.8	58.4	63.4	64.0	83.7	64.2	64.8	79.6	78.0	66.5	63.1	66.6	66.2	78.2	70.6	69.5
	2013 Q3	78.0	76.6	..	70.1	78.3	78.2	77.7	67.4	85.0	76.0	78.3	75.9	61.0	72.4	71.8	68.7	75.5	58.4	64.7	65.1	87.1	64.4	66.1	79.7	78.3	67.5	64.2	66.5	68.0	80.1	70.8	70.1
	2013 Q4	77.9	74.9	..	69.8	79.0	79.3	76.9	67.1	85.5	76.0	78.7	75.8	60.5	71.2	68.8	67.8	75.8	57.4	65.0	65.9	83.3	64.1	66.6	79.5	77.1	67.2	64.5	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2
	2013	**78.0**	**74.8**	**71.0**	**69.4**	**78.3**	**78.2**	**76.7**	**67.5**	**85.2**	**75.5**	**78.1**	**76.0**	**60.3**	**71.3**	**70.0**	**68.1**	**75.2**	**58.0**	**63.4**	**64.6**	**83.2**	**64.2**	**65.3**	**79.5**	**77.6**	**66.6**	**63.4**	**66.3**	**66.6**	**78.3**	**69.6**	**69.3**
	2014 Q1	77.4	72.9	..	69.3	78.0	80.0	75.1	66.7	84.3	75.7	77.8	75.2	60.0	70.9	68.0	67.2	75.7	57.1	66.2	65.2	82.8	63.4	68.4	78.9	76.8	66.3	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6
	2014 Q2	77.3	75.1	..	69.8	77.9	80.0	76.1	66.7	84.4	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.0	76.1	58.0	67.0	65.7	87.3	64.1	65.4	79.2	78.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7
	2014 Q3	76.8	76.6	..	69.6	78.2	79.5	77.4	66.9	84.9	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.8	68.3	76.9	58.6	68.7	67.3	87.3	64.7	65.2	79.8	78.0	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2
	2014 Q4	77.0	74.9	..	69.8	78.4	80.5	76.2	67.4	85.5	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.7	76.9	57.7	68.3	67.7	84.4	64.3	67.6	79.6	76.8	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3
	2014	**77.1**	**74.9**	**..**	**69.6**	**78.2**	**80.0**	**76.2**	**66.9**	**84.8**	**76.8**	**78.3**	**76.5**	**61.5**	**72.8**	**69.7**	**67.8**	**76.4**	**57.9**	**67.6**	**66.5**	**85.5**	**64.1**	**66.6**	**79.4**	**77.4**	**68.2**	**65.4**	**67.6**	**67.6**	**78.5**	**69.6**	**70.2**
	2015 Q1	77.0	72.6	..	69.5	78.0	79.9	75.0	66.5	85.0	76.7	77.8	76.4	62.0	72.8	68.0	67.2	76.9	57.7	68.0	67.6	86.1	63.7	66.6	79.7	77.0	68.1	65.6	68.4	68.0	77.8	67.9	69.8
	2015 Q2	77.6	75.4	..	70.9	78.3	79.4	75.6	66.9	84.5	77.6	77.6	77.6	63.3	75.6	70.3	67.9	76.7	59.1	69.8	68.6	88.7	64.7	70.6	80.2	77.5	68.7	66.3	69.4	69.1	79.3	70.8	71.4
	2015 Q3	77.5	76.9	..	70.8	78.4	78.0	77.0	66.5	84.3	78.0	78.6	78.1	64.3	78.1	71.4	68.2	77.5	60.0	71.0	69.1	89.7	65.9	67.4	80.6	77.5	70.1	66.9	69.8	71.0	80.5	71.5	71.6
	2015 Q4	78.0	74.4	..	70.2	78.9	79.4	76.3	66.3	85.0	78.4	79.0	77.8	64.0	74.7	68.7	67.6	78.2	59.6	71.1	68.4	85.0	65.2	64.5	80.5	76.6	70.2	67.0	70.2	68.8	79.4	69.6	70.7
	2015	**77.5**	**74.8**	**71.1**	**70.4**	**78.4**	**79.2**	**76.0**	**66.5**	**84.7**	**77.7**	**78.2**	**77.5**	**63.4**	**75.3**	**69.6**	**67.7**	**77.3**	**59.1**	**70.0**	**68.4**	**87.4**	**64.9**	**66.7**	**80.3**	**77.1**	**69.2**	**66.5**	**69.5**	**69.2**	**79.3**	**69.9**	**70.9**
	2016 Q1	77.5	72.1		69.3	77.9	79.5	75.1	66.6	85.3	78.4	78.5	77.6	64.1	73.1	68.6	67.6	77.7	59.5	71.2	68.0	86.8	64.6	65.4	80.4	75.9	69.9	66.2	70.5	67.3	78.6	68.7	70.7
	2016 Q2	77.8	74.9		70.1	78.4	80.1	76.3	67.6	85.4	78.8	78.8	78.9	64.8	76.0	72.1	68.3	77.7	60.8	72.7	69.0	90.7	66.2	66.6	81.0	76.3	70.6	67.8	71.6	69.4	80.3	71.4	71.9
	2016 Q3	77.1	76.2		70.6	79.0	80.2	77.8	67.7	85.7	79.5	79.7	79.4	65.6	78.2	72.3	68.7	77.8	61.6	73.4	70.2	91.6	66.3	64.8	81.4	76.4	71.6	68.8	71.6	70.0	80.9	70.9	72.4
	2016 Q4	77.6	74.7		70.1	79.1	80.9	77.2	67.7	86.1	79.9	79.8	78.2	65.3	74.9	70.1	68.2	77.7	60.6	73.8	70.4	88.8	65.8	66.8	81.5	75.5	71.8	68.4	71.7	68.6	79.4	69.5	71.6
	2016	**77.5**	**74.5**		**70.0**	**78.6**	**80.2**	**76.6**	**67.4**	**85.6**	**79.1**	**79.2**	**78.5**	**65.0**	**75.5**	**70.8**	**68.2**	**77.7**	**60.6**	**72.8**	**69.4**	**89.5**	**65.7**	**65.9**	**81.1**	**76.0**	**71.0**	**67.8**	**71.4**	**68.8**	**79.8**	**70.1**	**71.6**
Nés à l'étranger	2012 Q1	79.0	74.4	..	77.6	62.2	78.4	71.6	60.6	83.0	77.8	76.3	66.1	54.1	69.4	67.3	64.4	75.3	61.2	70.5	62.4	76.4	71.9	79.2	71.4	72.5	65.9	69.9	65.8	70.7	65.9	61.7	77.2
	2012 Q2	78.7	76.1	..	78.2	64.1	76.2	74.5	60.1	84.6	77.9	77.0	65.0	54.6	73.7	69.4	66.0	77.0	57.9	71.3	64.3	84.0	73.7	79.4	71.6	75.9	67.7	68.3	71.4	71.4	68.4	62.8	78.7
	2012 Q3	78.2	77.3	..	78.0	62.9	75.9	75.4	59.4	85.3	81.5	77.8	65.7	55.4	72.7	71.0	67.4	77.7	58.6	75.9	64.7	84.9	73.0	78.9	71.5	76.3	76.5	68.6	67.4	70.5	68.3	69.2	79.4
	2012 Q4	78.6	76.6	..	78.0	66.9	76.7	72.4	59.8	83.5	80.8	77.3	67.5	53.9	68.3	67.6	67.0	76.6	54.7	76.0	65.4	83.6	70.7	79.2	69.9	75.8	74.9	65.5	69.1	73.0	67.6	64.3	78.6
	2012	**78.6**	**76.1**	**..**	**78.0**	**64.0**	**76.8**	**73.5**	**60.0**	**84.1**	**79.5**	**77.1**	**66.1**	**54.5**	**70.9**	**68.9**	**66.2**	**76.7**	**58.1**	**73.5**	**64.2**	**82.1**	**72.3**	**79.2**	**71.1**	**75.2**	**71.1**	**68.1**	**68.4**	**71.4**	**67.5**	**64.5**	**78.5**
	2013 Q1	78.5	74.9	..	78.8	67.0	78.0	70.5	60.1	82.1	79.3	76.0	66.3	51.7	70.9	67.7	65.0	75.1	53.5	75.5	64.5	81.6	68.3	79.2	69.5	74.4	72.8	63.3	75.8	69.6	66.3	60.9	78.1
	2013 Q2	78.3	77.3	..	78.8	68.8	77.9	74.0	60.0	83.4	80.4	77.2	67.5	54.1	79.2	70.2	66.2	75.8	55.6	80.1	67.1	83.2	68.3	77.1	68.6	74.7	68.9	64.5	70.7	70.1	67.9	64.3	80.2
	2013 Q3	77.2	78.2	..	78.6	70.1	77.3	74.9	61.2	83.3	81.5	77.9	67.2	52.8	71.6	69.6	67.7	78.2	58.1	78.3	68.9	83.6	69.1	81.2	67.6	75.2	70.6	63.6	68.7	74.1	68.2	64.4	80.4
	2013 Q4	77.2	75.4	..	78.2	67.1	80.0	71.6	60.8	84.6	81.3	77.5	68.1	54.3	66.1	68.1	66.3	77.9	58.2	80.2	68.9	82.4	68.6	80.0	69.4	75.7	65.7	64.9	75.4	71.0	67.1	64.1	79.8
	2013	**77.8**	**76.5**	**83.3**	**78.6**	**68.2**	**78.3**	**72.7**	**60.5**	**83.3**	**80.6**	**77.2**	**67.3**	**53.2**	**71.9**	**68.9**	**66.3**	**76.7**	**56.3**	**78.4**	**67.4**	**82.7**	**68.6**	**79.4**	**68.8**	**75.0**	**69.5**	**64.1**	**72.5**	**71.3**	**67.4**	**63.5**	**79.6**
	2014 Q1	77.0	74.0	..	79.7	67.6	78.7	68.1	61.4	82.9	84.3	76.2	67.3	52.6	70.1	65.5	63.9	78.4	57.6	82.6	67.7	75.4	67.0	73.7	66.9	74.3	73.5	67.6	75.2	67.4	66.5	63.1	79.7
	2014 Q2	77.6	76.2	..	78.7	71.1	79.1	71.6	60.6	83.6	84.2	76.5	70.6	56.3	76.8	67.0	63.8	79.5	59.0	83.9	68.7	85.7	69.4	81.7	69.8	74.3	72.0	69.7	76.3	69.5	67.6	67.0	81.0
	2014 Q3	77.7	77.7	..	79.1	63.1	78.2	72.9	58.7	83.9	84.9	77.6	73.2	57.7	73.8	66.2	63.8	79.6	60.7	82.1	68.9	87.9	69.5	80.1	70.3	75.7	72.6	70.9	82.0	64.4	69.5	65.8	81.9
	2014 Q4	78.5	77.3	..	80.6	68.9	79.8	71.8	60.6	84.5	82.9	77.6	72.2	57.3	77.3	65.7	63.8	78.4	58.4	82.5	68.7	87.8	68.8	80.1	71.7	74.5	69.9	69.6	81.9	65.6	68.7	62.6	80.9
	2014	**77.7**	**76.3**	**..**	**79.5**	**67.7**	**79.0**	**71.1**	**60.3**	**83.7**	**84.1**	**77.0**	**70.9**	**56.0**	**74.6**	**66.1**	**63.8**	**79.0**	**58.9**	**82.7**	**68.5**	**84.3**	**68.7**	**78.9**	**69.7**	**74.7**	**72.1**	**69.5**	**78.6**	**66.8**	**68.1**	**64.6**	**80.9**
	2015 Q1	79.1	76.4	..	79.8	64.4	81.7	69.9	61.8	83.4	81.9	76.5	69.4	56.6	72.2	62.7	62.3	78.5	56.2	79.5	67.9	75.2	67.7	75.7	69.9	71.9	74.6	68.5	73.4	64.0	66.4	64.9	80.2
	2015 Q2	78.8	78.2	..	79.0	66.8	80.7	72.3	56.3	84.5	82.5	75.9	69.5	60.3	72.7	66.1	62.7	78.7	61.4	83.3	69.3	85.4	70.2	75.7	70.8	72.9	67.7	72.1	66.6	70.9	67.7	65.1	81.6
	2015 Q3	78.1	79.6	..	80.6	66.9	79.4	73.3	64.0	83.3	83.5	77.2	71.1	61.3	80.0	65.1	63.7	79.7	63.8	84.4	71.2	89.3	71.3	74.9	70.9	73.4	70.0	73.1	63.5	71.5	68.8	63.9	82.1
	2015 Q4	79.3	78.6	..	81.0	68.2	80.8	71.3	60.1	83.6	83.7	77.4	72.3	61.9	77.4	66.7	63.1	79.7	63.1	82.1	71.4	87.1	71.0	75.6	70.4	74.6	81.3	72.4	56.5	69.7	68.0	64.3	81.4
	2015	**78.8**	**78.2**	**83.9**	**80.1**	**66.6**	**80.6**	**71.7**	**60.5**	**83.7**	**82.9**	**76.8**	**70.6**	**60.0**	**75.7**	**65.2**	**62.9**	**79.1**	**61.0**	**82.4**	**69.9**	**84.5**	**70.0**	**75.4**	**70.5**	**73.2**	**73.1**	**71.5**	**65.0**	**69.0**	**67.7**	**64.6**	**81.3**
	2016 Q1	79.0	77.2	..	79.4	71.3	81.1	68.4	60.0	81.6	83.3	75.5	72.2	61.6	73.3	64.7	61.9	80.2	62.9	80.9	71.5	89.5	70.7	75.5	70.4	74.2	79.0	71.8	65.6	65.7	66.1	61.5	80.9
	2016 Q2	78.7	78.3	..	80.9	67.4	81.4	71.5	62.3	84.0	85.3	75.2	71.5	63.1	81.8	65.4	64.1	81.0	66.9	84.6	73.2	87.7	72.2	74.9	69.8	72.7	68.4	74.2	74.6	66.7	68.6	67.9	82.3
	2016 Q3	78.5	79.4	..	80.9	72.1	81.3	72.9	61.1	83.5	85.8	75.0	72.5	65.0	76.8	68.8	64.4	81.5	66.4	83.3	74.7	90.1	72.3	74.6	70.0	75.7	72.1	74.6	76.4	70.7	70.7	66.6	82.6
	2016 Q4	78.9	79.4	..	80.2	69.3	83.7	70.2	64.8	84.2	85.3	75.5	73.8	64.7	75.1	66.8	63.9	82.0	62.9	81.6	74.2	89.8	71.6	74.9	69.2	73.6	72.6	73.3	77.7	74.9	69.4	67.7	81.3
	2016	**78.8**	**78.6**	**..**	**80.3**	**70.1**	**81.9**	**70.8**	**62.1**	**83.4**	**84.9**	**75.3**	**72.5**	**63.6**	**76.7**	**66.4**	**63.6**	**81.2**	**64.8**	**82.6**	**73.4**	**89.3**	**71.7**	**75.0**	**69.8**	**74.1**	**72.6**	**73.4**	**73.3**	**69.4**	**68.7**	**65.9**	**81.8**

Tableau 2.A1.2. **Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	68.4	69.7	..	58.5	43.9	68.1	67.9	58.8	75.9	57.5	69.3	71.9	51.8	64.3	67.5	61.1	66.1	42.6	50.4	54.9	75.5	46.5	53.4	71.3	74.5	52.6	58.2	52.7	61.9	73.6	26.5	61.6
	2012 Q2	69.0	71.2	..	58.8	45.4	67.9	68.1	58.9	75.7	58.2	69.7	72.5	51.9	65.7	69.5	61.8	66.1	42.1	51.6	55.4	79.3	47.1	54.0	71.4	75.1	53.1	58.4	52.9	60.9	75.5	29.8	62.1
	2012 Q3	69.0	70.6	..	60.2	45.3	67.8	69.4	59.7	76.3	58.7	70.0	72.2	51.2	65.1	69.9	62.0	66.5	41.3	52.6	55.2	79.8	46.4	57.6	71.7	74.9	53.4	58.2	52.9	60.7	76.4	29.2	62.0
	2012 Q4	69.1	70.7	..	59.3	44.9	67.0	68.7	60.0	76.3	59.0	70.4	71.3	50.7	64.0	67.6	61.8	67.1	41.0	52.0	56.0	78.0	46.6	54.7	72.0	74.8	53.4	56.8	52.2	60.6	74.6	29.1	62.3
	2012	**68.9**	**70.5**	**..**	**59.2**	**44.9**	**67.7**	**68.5**	**59.4**	**76.0**	**58.3**	**69.8**	**72.0**	**51.4**	**64.8**	**68.6**	**61.7**	**66.4**	**41.8**	**51.7**	**55.4**	**78.2**	**46.7**	**54.9**	**71.6**	**74.8**	**53.1**	**57.9**	**52.7**	**61.0**	**75.0**	**28.7**	**62.0**
	2013 Q1	68.2	70.4	..	59.4	43.9	68.0	68.3	58.9	77.0	58.9	70.4	70.8	50.2	64.4	67.6	61.6	66.9	40.0	51.3	55.6	76.6	45.9	54.7	71.6	74.8	52.3	56.4	53.0	59.9	74.3	28.3	61.6
	2013 Q2	68.7	71.5	..	60.3	45.4	67.7	69.0	59.5	76.5	59.7	70.7	72.2	50.6	66.5	69.6	62.3	66.8	40.3	52.2	56.4	80.0	46.3	55.7	71.6	74.8	53.0	57.4	53.0	60.0	76.2	31.0	62.4
	2013 Q3	68.5	71.0	..	60.0	45.0	69.2	69.8	60.8	76.4	59.8	71.0	72.8	50.9	65.6	68.8	62.7	67.2	40.1	52.8	56.7	81.4	45.8	52.4	71.3	74.9	54.0	57.9	53.5	61.2	77.1	29.9	62.4
	2013 Q4	68.8	71.2	..	59.6	45.7	70.3	68.6	59.5	78.1	60.2	71.3	71.2	51.1	66.1	67.7	62.3	67.5	39.5	53.6	56.9	78.9	46.3	57.3	71.0	74.7	54.4	58.4	53.8	60.0	76.1	29.1	62.5
	2013	**68.6**	**71.0**	**46.6**	**59.8**	**45.0**	**68.8**	**68.9**	**59.7**	**77.0**	**59.6**	**70.8**	**71.7**	**50.7**	**65.7**	**68.4**	**62.2**	**67.1**	**40.0**	**52.5**	**56.4**	**79.1**	**46.1**	**55.0**	**71.4**	**74.8**	**53.4**	**57.6**	**53.3**	**60.3**	**75.9**	**29.6**	**62.2**
	2014 Q1	67.7	70.2	..	61.2	44.3	70.1	68.5	59.6	77.1	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.0	68.0	40.2	54.8	56.5	78.0	46.0	56.5	69.7	74.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7
	2014 Q2	68.4	71.5	..	61.3	44.5	69.7	68.9	60.2	77.2	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.2	68.1	40.8	55.5	57.0	80.9	46.3	55.0	70.0	75.2	54.7	59.1	54.1	61.9	77.1	30.7	63.1
	2014 Q3	68.3	71.1	..	60.9	44.0	70.6	69.2	61.2	77.6	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.0	68.4	41.5	56.4	57.6	82.3	46.3	57.3	70.9	75.0	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6
	2014 Q4	68.5	70.9	..	60.2	44.2	72.0	69.1	61.1	80.2	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.0	69.0	41.3	56.6	58.2	81.1	46.9	55.9	71.1	75.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.5	63.5
	2014	**68.3**	**70.9**	**..**	**60.9**	**44.3**	**70.6**	**68.9**	**60.5**	**78.0**	**60.7**	**71.4**	**71.8**	**51.7**	**66.8**	**68.8**	**62.1**	**68.4**	**40.9**	**55.8**	**57.3**	**80.6**	**46.4**	**56.1**	**70.4**	**74.8**	**55.2**	**59.1**	**54.3**	**61.2**	**76.8**	**29.5**	**63.0**
	2015 Q1	68.3	70.4	..	60.8	44.0	71.0	68.9	60.6	79.7	61.8	71.7	72.6	51.9	67.8	67.5	61.9	69.1	41.0	56.6	57.8	81.2	46.6	59.8	71.2	73.9	55.8	59.5	55.3	60.5	76.1	29.0	63.1
	2015 Q2	69.2	71.8	..	61.3	44.5	69.9	69.0	60.3	78.6	62.4	71.9	72.9	53.1	68.5	69.6	62.6	68.9	42.4	57.5	58.2	82.8	47.0	60.2	71.9	75.2	56.5	61.2	55.6	62.3	77.8	31.6	63.7
	2015 Q3	69.3	71.2	..	61.5	44.6	69.5	70.5	60.7	78.6	62.7	72.0	72.4	53.2	70.0	69.9	62.8	69.1	42.8	58.4	58.6	83.1	46.7	57.3	72.4	75.2	57.0	61.1	56.2	62.6	79.4	31.0	63.4
	2015 Q4	70.6	71.0	..	61.3	45.7	70.5	69.7	60.9	79.9	62.9	72.6	72.5	54.0	69.1	67.9	62.6	69.5	42.8	58.5	59.5	84.4	47.2	57.4	72.1	74.0	57.3	60.9	56.8	62.2	77.5	30.6	64.1
	2015	**69.4**	**71.1**	**48.8**	**61.2**	**44.7**	**70.2**	**69.5**	**60.7**	**79.2**	**62.5**	**72.1**	**72.6**	**53.0**	**68.9**	**68.7**	**62.5**	**69.2**	**42.3**	**57.7**	**58.5**	**82.9**	**46.9**	**58.4**	**71.9**	**74.6**	**56.7**	**60.7**	**56.0**	**61.9**	**77.7**	**30.5**	**63.6**
	2016 Q1	69.7	70.4		61.6	44.5	70.7	69.6	60.4	80.4	63.4	72.4	73.6	53.9	68.2	67.9	62.7	69.6	42.3	58.7	59.3	82.6	47.3	54.7	71.7	74.2	57.4	61.1	57.7	61.8	77.5	30.4	64.0
	2016 Q2	70.3	71.8		62.0	45.0	71.5	69.9	59.7	79.6	64.2	72.6	74.5	54.6	70.2	69.2	63.2	70.0	43.5	59.9	60.1	83.8	48.5	57.2	72.5	74.5	58.1	61.6	58.1	63.9	79.4	32.7	64.3
	2016 Q3	69.6	71.0		61.3	45.5	71.6	71.0	60.4	79.5	64.6	73.7	74.1	55.1	68.8	70.0	63.1	70.2	44.0	60.7	60.4	84.5	47.9	58.6	73.2	74.7	58.3	62.3	58.5	63.6	79.9	31.4	64.0
	2016 Q4	70.1	71.5		61.9	45.3	72.6	70.2	62.4	80.7	65.6	74.2	73.3	55.4	69.0	68.2	62.9	70.7	43.3	61.0	60.7	83.2	48.2	59.6	72.9	74.2	58.4	62.4	58.9	64.7	78.3	30.8	64.6
	2016	**69.9**	**71.2**		**61.7**	**45.1**	**71.6**	**70.2**	**60.7**	**80.0**	**64.5**	**73.2**	**73.9**	**54.7**	**69.1**	**68.8**	**63.0**	**70.1**	**43.3**	**60.1**	**60.1**	**83.5**	**48.0**	**57.5**	**72.6**	**74.4**	**58.1**	**61.9**	**58.3**	**63.5**	**78.8**	**31.3**	**64.2**
Nés à l'étranger	2012 Q1	61.1	62.6	..	71.7	40.6	64.2	58.4	43.4	68.1	54.1	57.8	56.3	49.5	64.5	56.5	50.3	55.6	41.1	54.9	54.0	74.9	49.2	62.5	55.3	66.1	50.4	65.2	56.2	54.6	58.0	31.9	56.7
	2012 Q2	61.5	64.7	..	72.0	43.0	64.8	59.0	44.1	68.3	55.1	60.0	57.5	50.0	64.1	60.2	50.0	56.5	41.5	60.3	54.6	76.6	50.5	63.5	55.9	69.0	57.7	67.2	56.4	54.6	58.9	32.4	57.1
	2012 Q3	61.8	65.0	..	71.5	42.4	64.6	58.3	45.2	68.2	54.5	59.4	58.5	50.8	63.8	60.1	50.1	57.4	42.6	60.6	53.9	73.3	49.9	63.1	57.5	67.4	54.8	65.0	59.0	57.3	58.9	31.0	56.7
	2012 Q4	61.6	65.5	..	72.9	42.6	64.5	58.7	45.4	68.2	54.7	59.9	55.1	49.3	65.1	59.4	48.6	58.6	40.8	65.5	53.1	78.6	50.2	64.5	55.4	64.1	45.4	62.0	66.0	54.6	57.9	33.3	57.2
	2012	**61.5**	**64.5**	**..**	**72.0**	**42.2**	**64.5**	**58.6**	**44.5**	**68.2**	**54.6**	**59.3**	**56.8**	**49.9**	**64.4**	**59.1**	**49.8**	**57.0**	**41.5**	**60.4**	**53.9**	**75.8**	**50.0**	**63.4**	**56.0**	**66.7**	**51.7**	**64.8**	**59.7**	**55.2**	**58.4**	**32.1**	**56.9**
	2013 Q1	61.9	64.8	..	73.9	40.6	65.1	58.4	46.2	67.8	55.3	59.3	57.6	48.5	68.9	56.6	47.9	58.6	38.7	62.6	53.2	78.1	49.9	63.9	53.4	63.0	45.1	60.3	64.1	44.2	57.3	34.6	56.8
	2013 Q2	62.0	65.7	..	72.8	37.3	65.6	58.4	44.3	69.2	58.9	59.9	60.3	48.3	65.7	61.8	48.6	59.0	39.5	56.7	53.9	75.6	49.2	63.8	54.2	65.7	49.3	60.0	58.8	51.2	59.5	35.7	57.4
	2013 Q3	62.2	65.5	..	73.0	40.5	64.4	59.1	45.6	68.7	58.8	60.5	60.4	49.0	64.0	57.0	48.5	58.6	40.0	56.3	54.8	77.6	48.9	65.5	56.0	66.7	48.5	62.6	60.2	50.5	59.0	33.5	58.1
	2013 Q4	61.8	64.5	..	74.1	38.0	65.3	58.2	44.9	68.2	60.6	59.3	58.1	47.9	65.0	57.2	48.7	59.8	39.7	57.4	54.5	78.5	49.5	60.6	54.8	66.0	48.2	62.2	59.3	49.5	58.3	30.2	57.2
	2013	**62.0**	**65.1**	**66.7**	**73.4**	**39.0**	**65.1**	**58.5**	**45.3**	**68.5**	**58.4**	**59.8**	**59.1**	**48.4**	**65.9**	**58.2**	**48.4**	**59.0**	**39.5**	**58.3**	**54.1**	**77.5**	**49.4**	**63.4**	**54.6**	**65.4**	**47.7**	**61.3**	**60.5**	**48.9**	**58.5**	**33.5**	**57.4**
	2014 Q1	61.3	64.2	..	75.7	38.8	65.8	58.5	45.2	67.6	59.5	59.1	54.7	47.5	58.4	54.7	48.6	59.3	39.4	58.2	53.8	77.7	49.6	66.3	54.4	64.0	60.8	64.1	50.1	48.2	57.1	32.8	57.2
	2014 Q2	61.8	64.9	..	74.9	39.3	64.3	60.9	47.7	70.4	61.9	60.1	58.1	49.1	58.4	55.6	50.2	60.6	42.8	56.7	54.0	85.6	50.4	65.8	54.6	65.7	63.3	64.3	52.1	51.1	58.9	29.5	57.5
	2014 Q3	61.8	63.8	..	75.1	42.2	64.7	59.4	45.3	68.5	57.5	61.6	59.2	49.4	67.4	56.1	51.0	61.2	44.2	60.1	54.5	79.7	50.0	61.4	53.3	63.1	45.1	63.9	57.7	50.8	61.1	30.3	57.5
	2014 Q4	62.0	64.8	..	76.7	39.3	66.5	58.3	44.4	69.3	59.2	59.6	57.3	50.3	67.1	54.3	49.6	61.3	43.7	63.4	54.7	77.5	48.7	66.6	54.2	65.7	47.2	65.0	59.2	46.4	59.9	27.5	57.9
	2014	**61.7**	**64.4**	**..**	**75.6**	**39.9**	**65.3**	**59.3**	**45.6**	**69.0**	**59.5**	**60.1**	**57.4**	**49.1**	**62.5**	**55.2**	**49.9**	**60.6**	**42.5**	**59.5**	**54.3**	**80.0**	**49.7**	**65.0**	**54.1**	**64.6**	**54.2**	**64.3**	**54.7**	**49.1**	**59.3**	**29.8**	**57.5**
	2015 Q1	61.2	63.7	..	76.8	35.6	66.8	57.2	46.9	69.0	58.3	60.1	57.1	49.6	61.7	54.1	49.1	61.1	41.1	63.0	53.5	76.6	48.0	61.7	52.9	63.3	56.0	63.3	59.7	49.3	59.1	24.5	57.2
	2015 Q2	61.7	64.4	..	75.4	35.5	66.5	58.1	45.9	69.3	60.2	60.9	55.9	50.9	65.5	52.3	49.2	62.2	46.4	62.9	55.5	82.6	49.7	68.7	54.4	63.6	46.1	67.0	55.3	53.8	60.4	27.2	57.3
	2015 Q3	61.0	64.0	..	75.9	40.1	65.7	58.5	46.7	68.9	58.6	60.5	57.7	51.9	68.8	54.2	49.6	63.7	46.5	60.6	57.0	75.8	49.1	61.5	52.4	64.3	43.4	65.3	50.6	56.1	61.6	26.9	56.4
	2015 Q4	61.6	64.8	..	76.8	38.5	67.8	59.0	47.0	70.0	60.2	59.0	58.6	51.3	66.4	54.9	47.5	63.0	43.9	57.5	57.3	72.3	49.2	63.9	52.0	64.1	51.4	65.0	46.9	53.0	61.7	27.4	58.5
	2015	**61.4**	**64.2**	**65.1**	**76.2**	**37.4**	**66.7**	**58.2**	**46.6**	**69.3**	**59.3**	**60.1**	**57.3**	**50.9**	**65.4**	**53.9**	**48.8**	**62.5**	**44.4**	**61.0**	**55.8**	**76.8**	**49.0**	**63.3**	**52.9**	**63.8**	**49.3**	**65.2**	**53.1**	**53.0**	**60.7**	**26.5**	**57.4**
	2016 Q1	61.5	64.7	..	75.7	40.3	67.5	58.6	45.9	70.7	61.8	60.7	62.6	50.1	64.4	51.3	48.3	62.3	42.1	61.0	56.2	77.8	47.7	64.8	53.2	65.2	51.1	64.4	54.4	54.9	60.3	24.3	57.9
	2016 Q2	61.9	65.7	..	77.0	39.9	67.7	58.8	46.8	69.7	63.4	60.7	62.8	52.4	70.2	52.7	48.3	63.2	45.4	65.9	57.5	91.4	48.6	61.2	55.8	64.0	47.6	67.9	54.1	56.5	61.3	26.3	58.4
	2016 Q3	62.1	65.5	..	78.0	38.5	68.1	58.9	46.3	69.2	61.7	60.2	59.4	53.4	65.9	53.7	48.8	63.6	46.2	64.9	57.9	84.9	49.8	62.2	55.6	64.5	51.4	68.7	64.6	54.0	61.7	25.7	58.6
	2016 Q4	62.6	65.1	..	77.7	40.8	70.2	59.5	47.5	69.4	66.1	60.6	61.1	52.8	63.5	49.8	47.1	63.4	41.0	70.5	57.9	86.3	48.9	64.4	56.4	63.7	62.7	70.3	60.4	55.3	61.8	26.4	59.0
	2016	**62.0**	**65.3**	**..**	**77.1**	**39.9**	**68.4**	**58.9**	**46.6**	**69.8**	**63.3**	**60.5**	**61.5**	**52.2**	**66.0**	**51.9**	**48.1**	**63.1**	**43.7**	**65.5**	**57.4**	**85.3**	**48.8**	**63.1**	**55.2**	**64.3**	**53.4**	**67.8**	**58.1**	**55.2**	**61.3**	**25.7**	**58.5**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquête sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519622

Tableau 2.A1.3. **Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16**

Pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	5.8	7.7	..	7.3	5.1	7.2	3.9	5.4	3.1	7.1	5.3	7.3	21.9	11.5	7.8	8.8	8.0	22.1	12.0	14.6	6.6	10.4	4.6	5.1	2.6	10.7	15.2	14.1	8.5	6.7	9.5	8.8
	2012 Q2	5.1	7.0	..	7.1	4.9	6.8	4.1	5.5	2.7	6.7	4.9	7.1	22.4	9.9	8.5	8.3	7.9	23.0	11.1	14.7	6.8	10.2	3.2	4.9	2.8	10.0	15.3	13.7	8.1	7.3	7.4	8.3
	2012 Q3	5.2	7.1	..	7.5	5.3	7.3	4.4	6.2	3.6	7.0	4.9	6.7	23.2	9.2	6.9	8.3	8.0	24.2	10.6	14.8	4.5	9.6	3.8	5.0	2.7	10.0	16.2	13.7	9.1	5.9	7.9	8.4
	2012 Q4	5.1	6.5	..	7.6	5.0	7.0	4.0	6.5	3.2	7.2	4.6	6.3	23.9	8.9	6.8	9.4	7.5	25.2	10.8	13.4	4.8	11.2	3.6	5.4	2.6	10.2	17.3	14.5	9.5	6.0	8.4	7.7
	2012	**5.3**	**7.1**	**..**	**7.4**	**5.1**	**7.1**	**4.1**	**5.9**	**3.1**	**7.0**	**4.9**	**6.8**	**22.9**	**9.9**	**7.5**	**8.7**	**7.8**	**23.6**	**11.1**	**14.4**	**5.7**	**10.4**	**3.8**	**5.1**	**2.7**	**10.2**	**16.0**	**14.0**	**8.8**	**6.5**	**8.3**	**8.3**
	2013 Q1	6.0	7.4	..	7.1	5.0	6.9	4.6	6.6	3.1	7.5	5.3	7.2	24.9	10.1	8.6	9.5	7.7	26.4	11.7	13.1	5.7	12.2	3.9	6.3	2.8	11.4	17.9	14.6	10.5	7.1	9.6	8.3
	2013 Q2	5.6	7.0	..	6.7	5.2	6.8	4.2	6.6	2.9	6.8	4.7	6.2	24.4	8.0	9.0	8.9	7.6	26.3	10.3	13.5	6.5	11.4	3.5	6.4	3.0	10.6	16.6	14.1	10.0	7.4	8.1	7.8
	2013 Q3	5.6	7.0	..	6.7	5.4	6.4	4.6	7.1	3.5	7.0	4.7	6.6	23.8	7.7	6.8	8.7	7.7	26.3	9.9	12.7	3.9	10.8	5.0	6.5	2.8	9.9	15.8	14.1	9.2	5.7	8.9	7.7
	2013 Q4	5.7	6.2	..	6.1	4.8	6.3	4.5	7.0	2.9	6.8	4.5	5.9	24.0	8.4	7.5	9.2	7.0	27.0	9.2	11.4	4.3	12.2	4.1	6.7	2.6	9.9	15.6	14.3	9.3	5.7	9.0	6.9
	2013	**5.7**	**6.9**	**7.5**	**6.7**	**5.1**	**6.6**	**4.5**	**6.8**	**3.1**	**7.0**	**4.8**	**6.5**	**24.3**	**8.6**	**8.0**	**9.1**	**7.5**	**26.5**	**10.2**	**12.7**	**5.1**	**11.7**	**4.1**	**6.5**	**2.8**	**10.4**	**16.5**	**14.3**	**9.7**	**6.5**	**8.9**	**7.7**
	2014 Q1	6.6	7.3	..	6.0	5.0	6.2	4.9	7.4	3.3	6.9	5.0	6.7	24.0	8.3	8.8	9.7	6.6	26.9	8.3	11.6	5.1	13.0	3.8	7.3	2.9	10.7	15.5	14.2	10.5	6.9	10.3	7.2
	2014 Q2	6.0	6.9	..	5.9	5.1	5.5	4.6	6.6	3.2	6.1	4.5	5.7	22.9	6.7	9.3	9.0	6.1	25.8	8.2	11.5	6.0	11.9	4.0	6.9	2.8	9.2	14.3	13.2	9.3	6.9	8.9	6.4
	2014 Q3	6.3	6.7	..	6.9	5.4	5.6	4.7	6.8	4.0	5.9	4.4	5.9	22.2	7.6	7.2	9.2	6.2	24.9	7.5	11.1	3.8	11.5	6.2	6.4	3.0	8.3	13.4	13.0	9.2	5.5	10.2	6.6
	2014 Q4	6.1	6.1	..	6.2	4.5	6.2	4.5	6.6	2.9	5.8	4.3	5.6	22.2	6.7	8.1	10.1	5.5	25.4	7.2	9.8	4.1	12.9	3.5	6.3	2.8	8.2	13.7	12.7	9.3	5.7	10.8	5.7
	2014	**6.3**	**6.8**	**..**	**6.3**	**5.0**	**5.9**	**4.7**	**6.9**	**3.3**	**6.2**	**4.5**	**6.0**	**22.8**	**7.3**	**8.3**	**9.5**	**6.1**	**25.8**	**7.8**	**11.0**	**4.8**	**12.3**	**4.4**	**6.7**	**2.9**	**9.1**	**14.2**	**13.3**	**9.6**	**6.2**	**10.0**	**6.5**
	2015 Q1	6.9	7.3	..	5.6	4.4	6.3	4.6	6.9	2.9	6.0	4.5	5.9	22.2	6.5	9.3	9.9	5.4	25.8	7.8	9.5	3.6	12.5	4.6	6.7	3.1	8.7	13.9	12.5	9.5	6.4	11.4	6.1
	2015 Q2	6.1	6.9	..	5.1	4.5	5.9	4.6	6.5	2.8	4.9	4.2	5.2	20.9	6.5	10.5	9.1	5.4	24.1	6.9	9.6	5.3	11.8	-	6.2	3.6	7.5	12.2	11.3	9.1	6.4	9.5	5.5
	2015 Q3	6.1	6.9	..	5.9	4.8	6.3	4.7	6.9	3.7	4.9	3.9	5.5	19.9	5.2	8.0	9.1	5.4	23.6	6.5	9.0	3.3	10.2	5.3	6.0	3.6	7.1	12.2	11.3	8.5	4.7	10.2	5.5
	2015 Q4	5.8	6.4	..	5.5	4.3	5.5	4.6	7.1	3.3	4.5	3.9	5.2	19.7	6.2	8.5	9.8	4.8	23.9	6.2	8.4	3.1	11.4	4.3	6.0	3.2	7.0	12.6	11.0	8.2	4.6	10.6	5.1
	2015	**6.2**	**6.9**	**7.9**	**5.5**	**4.5**	**6.0**	**4.6**	**6.8**	**3.2**	**5.1**	**4.1**	**5.4**	**20.7**	**6.1**	**9.1**	**9.5**	**5.2**	**24.4**	**6.8**	**9.1**	**3.9**	**11.5**	**4.4**	**6.2**	**3.4**	**7.6**	**12.7**	**11.5**	**8.8**	**5.5**	**10.4**	**5.6**
	2016 Q1	6.4	7.6	..	5.3	4.2	5.9	5.0	6.4	3.2	4.4	4.1	5.6	19.5	6.4	9.3	9.8	4.9	24.2	6.0	8.1	3.2	11.7	3.8	6.2	4.1	7.1	12.4	10.4	8.3	5.6	11.0	5.5
	2016 Q2	5.8	6.8	..	4.9	4.1	5.2	4.9	6.6	3.0	3.9	3.7	5.4	18.8	6.5	9.7	8.8	4.8	22.6	5.1	8.4	3.8	11.3	3.1	5.7	4.0	6.2	11.2	9.7	7.6	5.6	9.5	5.1
	2016 Q3	5.7	7.0	..	5.5	4.2	5.2	4.7	6.3	3.7	4.0	3.5	5.7	17.9	7.2	7.2	8.8	5.0	22.1	4.9	7.7	2.3	10.7	5.1	5.0	4.1	6.0	10.9	9.6	7.1	4.2	11.4	5.3
	2016 Q4	5.5	6.3	..	5.0	3.7	5.7	4.3	5.6	2.9	3.6	3.3	5.4	17.6	6.5	7.7	9.5	4.6	22.8	4.4	6.7	2.6	11.9	3.6	4.9	3.5	5.6	10.7	9.2	8.0	4.3	12.2	4.8
	2016	**5.8**	**6.9**	**..**	**5.2**	**4.0**	**5.5**	**4.7**	**6.3**	**3.2**	**4.1**	**3.6**	**5.5**	**18.5**	**6.7**	**8.7**	**9.2**	**4.8**	**23.0**	**5.1**	**7.7**	**3.0**	**11.4**	**3.9**	**5.4**	**3.9**	**6.2**	**11.3**	**9.7**	**7.7**	**4.9**	**11.0**	**5.2**
Nés à l'étranger	2012 Q1	5.5	8.9	..	5.0	9.0	8.0	9.1	17.0	7.5	9.3	9.4	16.0	35.2	13.0	15.2	15.8	10.2	31.3	11.8	18.1	10.7	15.0	7.1	11.2	7.8	-	18.6	-	10.6	16.3	12.7	9.2
	2012 Q2	5.3	8.5	..	5.0	8.8	7.1	8.7	15.5	6.5	8.9	8.3	14.9	34.4	13.4	14.4	14.8	8.8	33.2	11.1	17.3	11.6	13.3	4.8	11.4	6.7	-	18.3	-	10.2	16.1	12.5	7.7
	2012 Q3	5.2	8.4	..	5.5	6.5	7.9	8.7	16.6	6.5	8.6	8.2	14.5	33.2	13.3	13.0	13.3	9.2	33.4	9.0	17.3	9.1	11.9	7.5	10.7	5.7	-	19.1	-	11.4	15.7	9.0	7.8
	2012 Q4	5.5	8.0	..	5.3	4.9	7.4	9.3	18.3	7.6	8.7	8.2	13.4	35.2	12.0	14.2	15.7	9.2	37.4	6.6	16.4	-	15.1	6.4	11.9	7.0	10.9	21.5	-	11.4	16.2	11.4	7.9
	2012	**5.4**	**8.4**	**..**	**5.2**	**7.3**	**7.6**	**8.9**	**16.9**	**7.0**	**8.9**	**8.5**	**14.7**	**34.5**	**12.9**	**14.2**	**14.9**	**9.3**	**33.8**	**9.5**	**17.3**	**9.5**	**13.8**	**6.4**	**11.3**	**6.8**	**6.9**	**19.4**	**11.6**	**10.9**	**16.1**	**11.4**	**8.1**
	2013 Q1	6.2	8.6	..	4.8	5.8	6.5	11.5	18.1	8.5	9.0	8.9	13.5	37.3	11.0	15.4	17.4	9.6	40.1	10.1	17.0	7.9	17.6	6.9	13.2	8.7	10.9	23.0	-	19.1	16.9	10.9	8.1
	2013 Q2	6.0	7.9	..	4.5	5.6	5.9	9.3	16.6	7.4	8.1	8.3	12.2	35.2	10.4	14.6	15.8	8.8	38.2	8.4	16.4	10.8	17.3	8.5	13.1	7.8	10.7	23.0	-	15.7	16.5	11.7	6.6
	2013 Q3	5.9	8.3	..	4.8	7.1	6.6	9.0	17.1	7.8	8.0	7.7	11.7	35.5	10.6	15.1	15.0	9.2	37.0	11.2	15.4	8.4	15.2	6.3	13.3	7.7	14.2	21.1	13.6	12.5	16.0	10.7	6.7
	2013 Q4	5.7	8.1	..	4.6	8.8	6.1	9.9	17.2	7.3	8.1	7.7	12.3	35.0	12.0	14.3	16.7	7.9	36.6	10.1	14.3	7.1	16.7	8.1	13.9	7.1	13.1	20.0	-	14.5	16.3	11.1	6.5
	2013	**5.9**	**8.2**	**3.9**	**4.7**	**6.9**	**6.2**	**9.9**	**17.2**	**7.7**	**8.3**	**8.1**	**12.4**	**35.8**	**11.0**	**14.8**	**16.2**	**8.9**	**38.0**	**9.9**	**15.7**	**8.6**	**16.7**	**7.5**	**13.4**	**7.8**	**12.2**	**21.8**	**10.7**	**15.3**	**16.4**	**11.1**	**7.0**
	2014 Q1	6.6	8.3	..	4.8	6.2	7.5	11.3	16.2	8.7	7.1	8.5	14.8	36.3	11.9	16.0	17.9	7.9	37.6	8.5	15.0	12.2	18.1	9.0	14.7	8.5	12.0	17.9	-	14.9	17.3	13.7	6.9
	2014 Q2	6.0	8.1	..	4.8	7.4	6.1	9.2	17.1	7.5	6.4	7.8	11.6	33.1	10.9	18.1	16.5	7.2	34.7	5.2	14.3	5.9	15.6	5.9	12.9	7.2	10.9	16.7	-	11.4	17.7	11.5	5.6
	2014 Q3	5.9	8.5	..	4.5	7.6	6.2	9.8	18.7	7.3	6.9	7.5	11.7	31.7	8.8	15.7	15.1	6.9	32.4	6.3	13.3	6.5	14.8	6.6	11.3	7.9	14.4	16.7	-	12.1	15.5	11.7	5.2
	2014 Q4	5.9	6.9	..	4.4	5.9	5.3	10.3	18.4	7.1	7.7	7.8	11.2	32.1	-	17.3	16.7	6.4	33.4	3.9	11.4	5.7	17.2	7.1	12.5	8.2	10.9	16.4	-	13.6	15.1	13.9	5.3
	2014	**6.1**	**8.0**	**..**	**4.6**	**6.8**	**6.3**	**10.1**	**17.6**	**7.7**	**7.0**	**7.9**	**12.3**	**33.3**	**9.3**	**16.8**	**16.6**	**7.1**	**34.5**	**6.0**	**13.5**	**7.6**	**16.4**	**7.2**	**12.9**	**7.9**	**12.1**	**16.9**	**7.4**	**13.0**	**16.4**	**12.7**	**5.8**
	2015 Q1	6.6	7.4	..	4.1	4.6	6.5	11.4	18.2	7.8	7.8	8.0	12.7	32.7	8.3	18.9	18.0	6.5	36.1	7.2	12.7	11.4	17.1	9.6	13.2	11.4	10.7	17.7	-	13.9	17.3	12.3	5.7
	2015 Q2	6.1	7.4	..	4.1	5.3	6.1	11.1	18.2	7.5	6.9	7.7	13.0	30.4	7.8	18.0	17.6	6.7	30.9	6.0	11.5	-	15.6	6.3	12.3	9.7	15.2	13.8	-	11.6	17.3	10.5	4.9
	2015 Q3	6.6	7.8	..	4.2	6.1	6.1	9.7	14.9	8.0	6.3	7.4	12.3	28.3	6.5	17.2	16.6	6.6	29.8	6.6	11.3	6.6	13.8	9.8	11.1	10.0	8.8	13.7	16.2	10.6	14.8	15.2	4.7
	2015 Q4	5.6	7.2	..	4.6	5.4	5.4	10.6	16.8	8.1	6.3	7.8	10.9	27.9	8.5	15.9	17.2	6.1	31.2	7.5	10.3	-	16.1	7.8	11.9	10.5	-	13.8	20.7	11.8	15.5	13.3	4.5
	2015	**6.2**	**7.5**	**5.8**	**4.3**	**5.4**	**6.0**	**10.7**	**17.0**	**7.9**	**6.8**	**7.7**	**12.2**	**29.8**	**7.8**	**17.5**	**17.3**	**6.4**	**32.0**	**6.8**	**11.4**	**7.0**	**15.7**	**8.7**	**12.1**	**10.4**	**10.6**	**14.8**	**13.6**	**11.9**	**16.2**	**12.8**	**5.0**
	2016 Q1	6.3	8.1	..	4.6	3.3	5.4	11.6	17.7	9.5	6.7	7.2	12.0	28.9	8.9	18.6	18.1	6.1	33.3	7.3	10.0	-	15.9	7.5	11.9	9.8	12.7	16.7	14.6	14.2	16.9	13.0	4.8
	2016 Q2	5.8	7.7	..	3.6	4.6	5.0	11.2	14.4	7.5	5.9	6.7	10.9	26.8	6.7	18.8	16.0	5.5	29.0	5.3	10.0	-	14.6	8.4	10.5	10.0	13.6	12.0	-	9.8	16.5	10.2	4.0
	2016 Q3	5.8	7.6	..	3.9	5.9	4.9	11.9	15.9	7.9	5.7	7.0	11.5	24.5	12.0	15.4	15.6	5.5	28.6	4.8	9.6	5.0	13.7	8.6	10.3	9.5	10.9	12.0	-	11.0	15.1	14.2	4.3
	2016 Q4	5.9	6.9	..	3.9	4.3	4.7	11.1	15.0	7.9	5.2	6.5	11.3	24.4	8.1	16.4	17.1	5.1	32.0	5.6	7.7	-	15.4	7.8	9.6	9.6	-	12.5	-	9.5	15.1	12.6	4.3
	2016	**6.0**	**7.6**	**..**	**4.0**	**4.5**	**5.0**	**11.4**	**15.7**	**8.2**	**6.1**	**6.8**	**11.4**	**26.1**	**9.0**	**17.6**	**16.7**	**5.5**	**30.7**	**5.8**	**9.3**	**4.1**	**14.9**	**8.1**	**10.6**	**9.7**	**10.2**	**13.3**	**6.2**	**11.1**	**15.9**	**12.6**	**4.3**

Tableau 2.A1.3. **Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Hommes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	5.9	9.0	..	7.0	5.2	6.7	3.7	5.2	3.0	6.3	5.8	7.7	21.4	12.7	8.7	8.9	8.8	18.9	12.4	18.0	7.4	9.8	5.1	4.8	3.2	10.3	15.1	13.9	8.5	6.9	9.3	9.5
	2012 Q2	5.1	7.7	..	6.8	4.9	6.3	4.2	5.4	2.5	5.8	5.0	7.4	22.2	11.3	9.3	8.3	8.7	19.7	11.6	18.4	6.8	9.6	3.4	4.6	3.4	9.3	15.5	13.4	7.9	7.5	7.1	8.7
	2012 Q3	5.5	7.0	..	7.2	5.2	6.9	4.4	5.9	3.7	5.9	5.0	6.8	22.5	9.3	7.1	8.2	8.6	20.6	10.9	18.1	4.7	8.8	3.6	4.7	2.8	9.1	16.8	13.0	8.5	6.1	7.1	8.4
	2012 Q4	5.2	7.2	..	7.6	5.0	6.6	4.0	6.9	3.2	6.2	4.7	6.4	23.3	9.3	7.4	9.4	8.1	21.9	11.0	16.8	5.4	10.5	2.8	5.2	3.2	9.5	17.3	14.0	9.3	6.2	7.7	8.0
	2012	**5.4**	**7.7**	**..**	**7.1**	**5.1**	**6.7**	**4.1**	**5.8**	**3.1**	**6.0**	**5.1**	**7.1**	**22.3**	**10.6**	**8.1**	**8.7**	**8.6**	**20.3**	**11.5**	**17.8**	**6.1**	**9.7**	**3.7**	**4.8**	**3.1**	**9.6**	**16.2**	**13.6**	**8.6**	**6.7**	**7.8**	**8.6**
	2013 Q1	6.1	8.4	..	6.9	5.0	6.2	4.7	6.5	3.1	6.6	5.7	7.3	24.3	10.8	9.6	9.8	8.4	23.2	12.5	15.7	5.8	11.4	4.9	6.4	3.2	10.9	18.3	14.2	10.4	7.3	9.0	9.0
	2013 Q2	5.6	7.8	..	6.5	5.2	6.1	4.3	6.4	2.9	5.7	5.1	5.9	23.7	8.4	10.0	9.0	8.4	22.9	10.3	16.1	7.4	10.9	3.2	6.5	3.5	10.0	16.7	13.8	9.9	7.6	7.4	8.3
	2013 Q3	5.8	6.9	..	6.2	5.3	5.9	4.5	7.1	3.5	5.8	5.0	6.8	22.9	8.0	7.2	8.7	8.3	23.0	9.7	15.0	4.0	10.4	5.2	6.5	2.7	9.2	15.5	13.7	8.5	5.6	7.9	8.0
	2013 Q4	6.0	7.0	..	5.8	4.7	5.8	4.2	7.3	3.2	5.6	4.7	5.5	23.2	8.6	8.0	9.2	7.7	23.7	9.0	13.3	4.1	11.7	3.8	6.5	2.8	9.3	15.2	14.5	8.9	5.9	8.0	7.4
	2013	**5.9**	**7.5**	**6.6**	**6.4**	**5.1**	**6.0**	**4.4**	**6.8**	**3.2**	**5.9**	**5.1**	**6.4**	**23.5**	**9.0**	**8.7**	**9.2**	**8.2**	**23.2**	**10.4**	**15.0**	**5.4**	**11.1**	**4.3**	**6.5**	**3.1**	**9.8**	**16.4**	**14.0**	**9.4**	**6.6**	**8.1**	**8.2**
	2014 Q1	6.4	8.7	..	6.0	4.9	5.6	4.8	7.8	3.4	5.9	5.4	6.5	23.2	9.1	9.6	10.1	7.3	23.9	8.2	13.8	6.0	12.5	4.3	7.0	3.2	10.4	15.6	14.3	10.2	7.3	9.7	8.1
	2014 Q2	6.1	7.7	..	5.6	5.1	5.0	4.9	7.1	3.3	5.1	4.9	5.5	22.0	7.8	10.1	9.3	6.6	22.5	8.1	13.8	5.8	11.1	4.1	6.6	3.2	8.8	14.0	13.0	8.6	7.2	8.1	6.6
	2014 Q3	6.6	6.9	..	6.6	5.4	4.8	4.7	7.0	3.8	4.8	4.6	6.1	20.9	8.2	7.7	9.2	6.5	21.8	7.2	12.6	3.6	10.8	6.8	6.2	3.1	7.6	12.7	12.4	8.1	5.8	9.1	6.5
	2014 Q4	6.3	6.7	..	5.9	4.4	5.7	4.9	6.9	2.9	4.9	4.5	5.8	21.1	6.6	9.1	10.5	6.0	22.3	7.2	11.8	4.5	12.0	3.7	6.0	3.2	7.7	13.4	12.0	8.8	6.1	9.8	5.9
	2014	**6.3**	**7.5**	**..**	**6.0**	**5.0**	**5.3**	**4.8**	**7.2**	**3.4**	**5.2**	**4.8**	**6.0**	**21.8**	**7.9**	**9.1**	**9.8**	**6.6**	**22.6**	**7.7**	**13.0**	**5.0**	**11.6**	**4.7**	**6.5**	**3.2**	**8.6**	**13.9**	**12.9**	**8.9**	**6.6**	**9.2**	**6.8**
	2015 Q1	7.0	8.7	..	5.6	4.4	5.7	5.1	7.6	3.2	5.2	5.0	6.2	20.9	7.8	10.3	10.4	5.9	22.3	7.8	11.4	3.0	12.2	4.4	6.4	3.5	8.6	13.2	11.8	8.6	6.6	10.5	6.7
	2015 Q2	6.2	7.9	..	5.0	4.4	5.2	5.0	7.1	2.8	4.1	4.5	5.2	19.5	6.6	11.1	9.5	5.8	20.7	6.8	10.9	4.7	11.5	-	5.9	4.2	7.4	12.3	10.1	8.3	6.6	8.5	5.8
	2015 Q3	6.4	7.2	..	5.6	4.6	5.9	5.1	7.1	3.6	4.0	4.2	5.1	18.4	4.7	8.3	9.4	5.7	20.0	6.2	10.3	3.1	9.8	4.8	5.7	3.9	6.8	12.0	10.1	7.2	5.0	8.8	5.4
	2015 Q4	6.1	7.4	..	4.9	4.2	5.2	4.8	7.7	3.1	3.7	4.2	5.1	18.3	6.1	9.1	10.2	5.0	20.4	6.0	10.3	4.1	11.0	5.0	5.7	3.4	6.9	12.7	9.6	7.9	4.7	9.5	5.5
	2015	**6.4**	**7.8**	**7.2**	**5.3**	**4.4**	**5.5**	**5.0**	**7.4**	**3.2**	**4.3**	**4.5**	**5.4**	**19.3**	**6.3**	**9.7**	**9.9**	**5.6**	**20.9**	**6.7**	**10.7**	**3.7**	**11.1**	**4.4**	**5.9**	**3.7**	**7.4**	**12.6**	**10.4**	**8.0**	**5.7**	**9.3**	**5.8**
	2016 Q1	6.7	9.2	..	5.1	4.2	5.4	5.4	6.7	3.4	3.8	4.3	5.7	18.1	7.1	10.1	10.4	5.2	20.4	6.0	9.9	4.0	11.4	3.1	5.9	4.9	7.1	12.8	9.4	7.8	6.1	10.1	5.9
	2016 Q2	5.7	8.0	..	4.9	4.1	4.8	5.4	6.7	2.9	3.5	4.0	5.2	17.2	7.8	9.9	9.2	5.1	18.8	5.3	9.8	3.2	10.6	-	5.4	5.2	6.4	11.3	8.6	7.0	5.9	8.7	5.3
	2016 Q3	5.9	7.4	..	5.1	4.1	5.1	4.9	6.2	3.5	3.4	3.8	5.2	16.4	7.1	7.3	8.6	5.3	18.2	4.9	9.2	2.1	10.1	5.8	4.6	4.6	5.8	10.7	8.7	6.6	4.5	9.5	5.3
	2016 Q4	5.8	7.1	..	4.6	3.6	5.4	4.6	6.1	2.8	3.0	3.6	5.3	16.3	7.3	8.2	9.7	5.0	19.0	4.4	7.8	2.4	11.2	3.7	4.5	4.2	5.5	10.7	8.6	8.0	4.6	10.3	5.1
	2016	**6.0**	**7.9**	**..**	**4.9**	**4.0**	**5.2**	**5.1**	**6.5**	**3.2**	**3.4**	**3.9**	**5.3**	**17.0**	**7.3**	**8.9**	**9.5**	**5.2**	**19.1**	**5.2**	**9.2**	**2.9**	**10.8**	**3.9**	**5.1**	**4.7**	**6.2**	**11.4**	**8.8**	**7.4**	**5.3**	**9.7**	**5.4**
Nés à l'étranger	2012 Q1	4.8	8.5	..	5.0	10.9	7.2	9.0	17.8	7.3	8.1	9.7	15.0	37.0	15.3	14.8	16.4	9.4	30.7	10.6	21.0	10.3	13.1	6.6	10.0	9.2	-	19.2	-	8.4	17.5	12.9	9.0
	2012 Q2	4.7	8.3	..	5.2	9.6	6.6	9.7	15.1	5.7	8.0	8.5	13.9	36.3	15.1	14.4	14.3	7.6	34.3	12.8	19.5	11.4	12.0	3.5	10.6	8.1	-	20.3	-	7.3	16.4	11.1	7.1
	2012 Q3	4.8	8.2	..	6.0	6.6	8.2	9.0	17.7	5.4	6.2	8.3	13.8	35.7	12.9	12.8	13.0	7.9	34.5	9.4	18.9	-	10.3	5.6	10.4	5.6	-	19.2	-	9.4	16.6	6.9	6.9
	2012 Q4	5.3	7.9	..	5.4	4.0	6.5	10.6	19.6	6.7	6.9	8.3	11.2	36.9	16.3	15.9	15.4	8.4	39.2	6.7	18.2	-	14.0	5.8	11.1	6.2	-	21.9	-	8.2	17.2	11.6	7.0
	2012	**4.9**	**8.2**	**..**	**5.4**	**7.8**	**7.1**	**9.6**	**17.6**	**6.3**	**7.3**	**8.7**	**13.5**	**36.5**	**14.9**	**14.5**	**14.8**	**8.3**	**34.6**	**9.8**	**19.4**	**9.1**	**12.4**	**5.4**	**10.5**	**7.2**	**-**	**20.1**	**-**	**8.3**	**16.9**	**10.6**	**7.5**
	2013 Q1	6.1	8.7	..	5.5	5.7	5.1	12.9	20.1	8.1	8.5	9.5	12.6	39.6	12.9	14.7	17.4	9.1	40.8	9.7	18.6	-	17.1	6.2	12.1	7.8	-	23.6	-	14.5	17.6	12.5	7.6
	2013 Q2	5.9	7.5	..	5.0	5.3	5.3	9.8	17.9	7.2	7.0	8.3	11.0	35.9	-	15.7	16.0	8.3	37.8	-	17.2	-	16.8	7.9	12.9	7.9	-	22.7	-	11.8	17.3	11.3	6.2
	2013 Q3	5.7	7.7	..	5.8	7.1	6.1	9.0	17.6	7.6	6.8	7.8	12.0	38.1	-	14.5	14.5	8.1	35.1	8.7	16.1	-	14.8	5.7	14.0	7.0	-	22.8	-	7.7	16.2	8.5	6.1
	2013 Q4	5.6	8.2	..	5.6	9.3	5.0	9.9	17.1	6.0	7.1	7.8	9.8	35.8	15.6	13.0	16.1	6.8	35.2	6.3	15.2	-	15.0	6.3	13.6	7.0	-	20.8	-	10.1	16.8	10.3	6.1
	2013	**5.8**	**8.0**	**4.1**	**5.5**	**6.9**	**5.4**	**10.4**	**18.2**	**7.2**	**7.3**	**8.3**	**11.4**	**37.4**	**11.2**	**14.5**	**16.0**	**8.1**	**37.3**	**7.4**	**16.7**	**9.1**	**15.9**	**6.5**	**13.1**	**7.4**	**-**	**22.5**	**11.8**	**11.0**	**17.0**	**10.6**	**6.5**
	2014 Q1	6.4	8.2	..	5.8	6.6	6.6	12.4	17.1	8.3	5.8	9.1	13.3	37.5	13.1	16.3	18.7	6.6	36.2	-	15.8	14.7	17.8	12.1	15.0	7.8	-	18.5	-	10.6	17.6	13.5	6.3
	2014 Q2	5.4	7.7	..	4.9	6.4	4.4	10.1	19.3	7.0	5.3	8.2	9.8	33.7	-	18.0	16.8	6.3	34.2	-	14.7	-	15.5	5.0	12.2	7.4	-	17.5	-	9.3	18.2	10.6	5.2
	2014 Q3	5.2	7.7	..	5.0	9.0	5.5	10.5	19.7	7.0	5.2	7.8	10.7	32.2	-	15.4	15.2	6.2	31.7	-	14.2	-	13.9	4.7	9.8	5.6	-	15.8	-	13.0	15.8	9.4	4.3
	2014 Q4	5.5	6.6	..	4.9	7.0	4.3	10.2	18.6	6.2	6.5	8.1	9.7	32.8	-	16.2	16.1	5.4	33.0	-	11.9	-	15.3	6.4	11.9	9.5	-	17.3	-	11.8	15.0	13.1	4.8
	2014	**5.7**	**7.5**	**..**	**5.2**	**7.2**	**5.2**	**10.8**	**18.7**	**7.1**	**5.7**	**8.3**	**10.8**	**34.0**	**8.8**	**16.5**	**16.7**	**6.1**	**33.8**	**4.0**	**14.2**	**7.3**	**15.6**	**7.1**	**12.2**	**7.6**	**9.8**	**17.2**	**-**	**11.1**	**16.6**	**11.6**	**5.1**
	2015 Q1	6.2	7.2	..	4.7	6.1	5.9	11.7	18.2	7.8	7.1	8.5	11.0	33.2	-	19.1	18.3	5.5	35.9	6.2	13.5	17.0	15.8	8.0	12.0	10.8	-	18.5	-	13.8	17.5	10.7	5.6
	2015 Q2	5.7	6.8	..	4.4	6.3	5.1	11.7	21.0	6.9	6.2	8.3	11.9	29.8	-	17.3	18.9	5.8	31.2	-	13.1	-	14.5	6.6	12.1	9.6	-	15.5	-	9.1	17.3	9.5	4.5
	2015 Q3	6.2	6.7	..	3.9	6.2	5.8	10.0	15.7	7.6	4.2	7.9	11.1	28.5	-	16.1	16.8	6.0	28.9	4.7	13.1	-	13.1	8.6	10.1	10.6	-	12.7	-	8.7	15.4	15.3	3.8
	2015 Q4	5.0	6.8	..	4.6	4.7	5.0	11.3	16.8	8.0	3.8	7.5	9.2	26.6	-	15.6	17.3	5.6	29.5	5.5	11.8	-	14.7	7.6	10.3	9.6	-	12.4	-	8.3	16.1	12.6	4.0
	2015	**5.8**	**6.9**	**4.9**	**4.4**	**5.8**	**5.5**	**11.1**	**17.9**	**7.6**	**5.3**	**8.1**	**10.8**	**29.5**	**7.0**	**17.0**	**17.8**	**5.7**	**31.4**	**5.2**	**12.9**	**7.8**	**14.5**	**7.8**	**11.1**	**10.2**	**8.1**	**14.9**	**-**	**10.0**	**16.5**	**12.1**	**4.4**
	2016 Q1	5.5	8.7	..	5.1	3.3	5.2	13.0	18.8	9.5	5.4	7.7	9.7	27.4	-	16.3	18.3	5.3	29.5	5.7	11.5	-	14.3	6.9	10.6	9.9	-	14.8	-	14.1	18.2	14.3	4.4
	2016 Q2	5.3	7.4	..	3.2	6.0	4.5	12.0	13.5	6.3	4.6	7.1	10.9	25.7	-	17.2	16.1	4.6	26.1	4.7	10.7	-	12.5	7.3	9.6	11.0	-	11.5	-	9.1	17.3	9.8	3.3
	2016 Q3	5.4	6.9	..	4.2	5.0	4.8	12.8	16.1	7.2	2.7	7.4	9.8	23.1	11.6	12.8	15.2	4.7	26.2	-	9.4	-	12.5	7.7	9.8	8.6	-	12.7	-	7.7	15.3	14.1	3.5
	2016 Q4	5.3	6.6	..	4.3	5.4	4.2	11.7	15.2	7.2	5.0	7.0	9.3	22.8	-	14.0	16.0	4.1	28.8	6.1	7.5	-	13.7	7.5	8.1	9.3	-	13.5	-	6.8	15.9	10.4	3.8
	2016	**5.4**	**7.4**	**..**	**4.2**	**4.9**	**4.7**	**12.4**	**15.9**	**7.6**	**4.5**	**7.3**	**9.9**	**24.7**	**9.9**	**15.1**	**16.4**	**4.7**	**27.6**	**5.1**	**9.8**	**4.5**	**13.2**	**7.3**	**9.6**	**9.7**	**-**	**13.1**	**-**	**9.4**	**16.6**	**12.2**	**3.8**

Tableau 2.A1.3. **Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	5.8	6.4	..	7.8	4.8	7.7	4.1	5.8	3.3	8.1	4.8	6.8	22.5	10.2	6.8	8.6	7.1	26.2	11.5	10.4	5.7	11.4	3.9	5.4	1.9	11.1	15.3	14.5	8.5	6.5	10.1	8.0
	2012 Q2	5.2	6.3	..	7.5	5.0	7.2	3.9	5.6	2.9	7.9	4.7	6.8	22.7	8.4	7.7	8.3	6.9	27.2	10.4	10.2	6.9	11.0	3.0	5.3	2.2	10.8	15.2	14.1	8.4	7.0	8.2	7.9
	2012 Q3	4.8	7.2	..	7.8	5.5	7.6	4.4	6.6	3.4	8.3	4.8	6.5	24.0	9.1	6.7	8.4	7.2	28.8	10.2	10.6	4.4	10.6	4.1	5.3	2.5	11.0	15.6	14.6	9.7	5.8	9.7	8.4
	2012 Q4	5.0	5.7	..	7.7	5.0	7.4	4.1	5.9	3.1	8.5	4.6	6.1	24.7	8.5	6.1	9.3	6.9	29.4	10.6	9.4	4.0	12.3	4.6	5.7	2.1	11.1	17.2	15.1	9.7	5.8	10.2	7.3
	2012	**5.2**	**6.4**	**..**	**7.7**	**5.1**	**7.5**	**4.1**	**5.9**	**3.2**	**8.2**	**4.7**	**6.6**	**23.5**	**9.0**	**6.8**	**8.7**	**7.0**	**27.9**	**10.7**	**10.1**	**5.2**	**11.3**	**3.9**	**5.4**	**2.2**	**11.0**	**15.8**	**14.6**	**9.1**	**6.3**	**9.5**	**7.9**
	2013 Q1	5.9	6.2	..	7.3	5.0	7.7	4.4	6.7	3.2	8.6	4.8	7.0	25.7	9.4	7.5	9.2	6.9	30.4	10.8	10.0	5.5	13.2	2.7	6.2	2.4	12.0	17.5	15.1	10.5	6.9	11.0	7.6
	2013 Q2	5.6	6.2	..	7.0	5.1	7.4	4.0	6.8	3.0	8.2	4.4	6.5	25.2	7.5	7.9	8.7	6.7	30.5	10.3	10.5	5.6	11.9	3.8	6.2	2.5	11.3	16.4	14.5	10.1	7.2	9.6	7.3
	2013 Q3	5.4	7.0	..	7.3	5.6	6.8	4.8	7.1	3.4	8.5	4.4	6.4	24.9	7.4	6.4	8.6	7.1	30.6	10.0	9.8	3.8	11.5	4.7	6.6	2.9	10.9	16.0	14.6	10.0	5.9	11.2	7.4
	2013 Q4	5.4	5.4	..	6.5	4.8	6.9	4.7	6.7	2.5	8.1	4.4	6.2	25.0	8.2	7.0	9.2	6.3	31.2	9.3	9.0	4.4	13.0	4.4	6.8	2.4	10.6	16.1	14.2	9.7	5.5	11.3	6.5
	2013	**5.6**	**6.2**	**8.7**	**7.0**	**5.1**	**7.2**	**4.5**	**6.8**	**3.0**	**8.4**	**4.5**	**6.5**	**25.2**	**8.1**	**7.2**	**8.9**	**6.7**	**30.7**	**10.1**	**9.8**	**4.9**	**12.4**	**3.9**	**6.4**	**2.6**	**11.2**	**16.5**	**14.6**	**10.1**	**6.4**	**10.8**	**7.2**
	2014 Q1	6.9	5.9	..	6.0	5.0	6.8	4.9	6.9	3.2	8.1	4.5	6.8	24.9	7.4	7.9	9.3	5.9	30.7	8.4	8.9	4.2	13.8	3.2	7.6	2.4	11.1	15.4	14.0	10.8	6.5	11.6	6.4
	2014 Q2	5.9	6.0	..	6.2	5.0	6.1	4.3	6.0	3.1	7.4	4.0	5.9	24.0	5.4	8.5	8.7	5.6	30.0	8.3	8.7	6.1	13.0	3.9	7.1	2.4	9.8	14.7	13.5	10.1	6.6	10.6	6.1
	2014 Q3	5.9	6.5	..	7.3	5.4	6.4	4.6	6.7	4.1	7.4	4.3	5.8	23.9	7.1	6.7	9.3	5.7	29.0	7.7	9.2	4.1	12.4	5.5	6.6	2.9	9.1	14.2	13.7	10.4	5.2	12.7	6.7
	2014 Q4	5.9	5.3	..	6.6	4.7	6.7	4.2	6.3	2.9	6.9	4.0	5.3	23.5	6.7	7.0	9.7	5.0	29.3	7.3	7.5	3.7	14.0	3.3	6.7	2.4	8.8	14.0	13.6	10.0	5.2	13.1	5.5
	2014	**6.1**	**5.9**	**..**	**6.5**	**5.0**	**6.5**	**4.5**	**6.5**	**3.3**	**7.4**	**4.2**	**6.0**	**24.1**	**6.7**	**7.5**	**9.2**	**5.5**	**29.8**	**7.9**	**8.6**	**4.5**	**13.3**	**4.0**	**7.0**	**2.5**	**9.7**	**14.6**	**13.7**	**10.3**	**5.9**	**12.0**	**6.1**
	2015 Q1	6.7	5.7	..	5.6	4.3	6.9	4.0	6.1	2.6	6.9	4.0	5.6	23.6	5.1	8.4	9.3	4.9	30.3	7.9	7.2	4.3	13.0	4.7	7.0	2.8	8.8	14.6	13.4	10.5	6.1	13.4	5.4
	2015 Q2	5.9	5.7	..	5.2	4.7	6.7	4.2	5.8	2.8	6.0	3.8	5.2	22.7	6.4	9.8	8.7	4.9	28.3	7.1	7.9	5.9	12.2	-	6.6	2.9	7.5	12.1	12.8	9.9	6.2	11.7	5.3
	2015 Q3	5.8	6.5	..	6.2	5.0	6.7	4.2	6.7	3.9	6.0	3.5	5.9	21.7	5.8	7.7	8.9	5.1	28.1	6.7	7.5	3.6	10.9	5.8	6.2	3.4	7.5	12.5	12.8	10.0	4.5	13.3	5.6
	2015 Q4	5.4	5.4	..	6.2	4.5	5.8	4.4	6.4	3.4	5.5	3.6	5.2	21.3	6.3	7.8	9.4	4.5	28.2	6.4	6.2	2.2	12.0	-	6.3	3.0	7.2	12.5	12.6	8.5	4.4	13.1	4.7
	2015	**6.0**	**5.8**	**8.8**	**5.8**	**4.6**	**6.5**	**4.2**	**6.2**	**3.2**	**6.1**	**3.7**	**5.5**	**22.3**	**5.9**	**8.4**	**9.0**	**4.8**	**28.7**	**7.0**	**7.2**	**4.0**	**12.0**	**4.4**	**6.5**	**3.0**	**7.8**	**12.9**	**12.9**	**9.7**	**5.3**	**12.8**	**5.2**
	2016 Q1	6.1	5.9	..	5.6	4.2	6.4	4.5	6.1	2.9	5.0	3.8	5.5	21.3	5.7	8.3	9.2	4.5	28.8	6.0	6.0	2.4	12.2	4.7	6.6	3.1	7.0	12.0	11.6	9.0	5.1	12.9	5.0
	2016 Q2	5.8	5.6	..	4.8	4.1	5.6	4.4	6.5	3.1	4.6	3.4	5.6	20.7	5.2	9.4	8.4	4.4	27.3	4.9	6.6	4.5	12.1	-	6.0	2.8	6.0	11.1	11.0	8.3	5.2	11.3	4.9
	2016 Q3	5.5	6.6	..	6.0	4.4	5.4	4.6	6.4	3.9	4.8	3.2	6.3	19.6	7.3	7.1	9.1	4.6	27.0	4.9	6.0	2.6	11.5	4.4	5.4	3.7	6.2	11.0	10.7	7.6	3.9	15.3	5.2
	2016 Q4	5.1	5.4	..	5.4	3.7	6.0	4.0	5.1	3.0	4.3	2.9	5.6	19.1	5.6	7.1	9.2	4.0	27.6	4.5	5.3	2.9	12.8	-	5.3	2.6	5.8	10.7	10.0	7.9	4.0	16.1	4.4
	2016	**5.6**	**5.9**	**..**	**5.4**	**4.1**	**5.9**	**4.4**	**6.0**	**3.2**	**4.7**	**3.3**	**5.7**	**20.2**	**5.9**	**8.0**	**9.0**	**4.4**	**27.7**	**5.1**	**6.0**	**3.1**	**12.2**	**4.0**	**5.8**	**3.0**	**6.3**	**11.2**	**10.8**	**8.2**	**4.5**	**13.9**	**4.9**
Nés à l'étranger	2012 Q1	6.3	9.3	..	5.0	5.4	8.8	9.3	15.8	7.6	11.0	9.0	16.9	33.4	11.1	15.7	15.1	11.0	32.2	13.0	14.6	11.1	17.1	7.7	12.6	6.2	-	18.0	-	13.9	15.0	12.3	9.4
	2012 Q2	6.0	8.8	..	4.9	7.7	7.6	7.6	16.0	7.4	10.1	8.0	15.9	32.3	12.0	14.4	15.3	10.2	31.8	9.2	14.8	11.8	14.8	6.3	12.2	5.2	-	16.3	-	14.3	15.9	14.3	8.5
	2012 Q3	5.8	8.7	..	5.1	6.3	7.7	8.2	15.2	7.9	12.0	8.0	15.3	30.5	13.6	13.1	13.6	10.9	32.0	8.5	15.5	-	13.8	9.9	10.9	5.9	-	19.0	-	14.2	14.7	12.5	9.0
	2012 Q4	5.9	8.1	..	5.1	6.6	8.3	7.7	16.7	8.8	11.5	8.1	15.7	33.5	-	12.2	16.0	10.1	35.0	6.4	14.2	-	16.3	7.1	12.8	7.9	-	21.1	-	15.7	14.9	11.1	9.0
	2012	**6.0**	**8.7**	**..**	**5.1**	**6.5**	**8.1**	**8.2**	**15.9**	**7.9**	**11.2**	**8.2**	**15.9**	**32.4**	**11.2**	**13.8**	**15.0**	**10.6**	**32.7**	**9.2**	**14.8**	**9.9**	**15.5**	**7.8**	**12.1**	**6.3**	**-**	**18.6**	**-**	**14.5**	**15.1**	**12.6**	**9.0**
	2013 Q1	6.5	8.5	..	4.2	5.9	8.0	9.9	15.4	8.9	9.9	8.1	14.5	34.9	-	16.1	17.3	10.1	39.3	10.6	15.1	-	18.2	7.7	14.5	9.6	-	22.4	-	25.9	16.2	8.6	8.8
	2013 Q2	6.1	8.3	..	4.0	6.3	6.5	8.7	14.9	7.5	9.8	8.3	13.3	34.4	12.9	13.4	15.6	9.4	38.6	12.9	15.4	12.4	17.8	9.2	13.2	7.7	-	23.2	-	20.7	15.4	12.3	7.2
	2013 Q3	6.0	8.9	..	3.8	7.1	7.1	8.9	16.4	8.0	9.7	7.7	11.5	32.8	11.7	15.9	15.6	10.5	39.3	14.1	14.5	-	15.6	7.1	12.6	8.7	24.6	19.4	-	19.1	15.7	14.0	7.4
	2013 Q4	5.7	8.0	..	3.7	7.8	7.2	9.8	17.3	8.8	9.5	7.6	14.7	34.2	-	15.7	17.5	9.1	38.5	14.2	13.2	-	18.5	10.6	14.2	7.3	-	19.2	-	20.6	15.8	12.5	7.1
	2013	**6.1**	**8.4**	**3.7**	**3.9**	**6.8**	**7.2**	**9.3**	**16.0**	**8.3**	**9.7**	**7.9**	**13.5**	**34.1**	**10.8**	**15.2**	**16.5**	**9.8**	**38.9**	**12.8**	**14.5**	**8.1**	**17.5**	**8.6**	**13.6**	**8.3**	**21.1**	**21.0**	**-**	**21.4**	**15.8**	**11.9**	**7.6**
	2014 Q1	6.9	8.5	..	3.8	5.6	8.6	10.1	14.9	9.3	8.9	7.8	16.4	35.1	-	15.6	17.0	9.5	39.4	12.8	14.0	10.2	18.5	5.3	14.5	9.4	18.1	17.4	-	20.8	17.1	14.1	7.8
	2014 Q2	6.7	8.4	..	4.6	9.0	7.9	8.3	14.3	8.0	7.9	7.3	13.6	32.6	13.9	18.3	16.2	8.3	35.3	7.3	13.8	-	15.7	7.0	13.6	7.0	-	16.1	-	14.4	17.3	13.4	6.2
	2014 Q3	6.6	9.5	..	4.1	5.6	7.1	9.1	17.5	7.7	9.3	7.0	12.8	31.1	-	16.0	14.9	7.7	33.2	8.8	12.3	-	15.7	9.0	13.0	10.7	-	17.6	-	10.9	15.1	15.8	6.4
	2014 Q4	6.4	7.3	..	4.0	4.0	6.4	10.4	18.2	8.2	9.3	7.5	13.0	31.4	-	18.7	17.4	7.5	33.8		10.8	-	19.5	8.0	13.2	6.6	-	15.6	-	16.0	15.3	15.4	5.9
	2014	**6.6**	**8.4**	**..**	**4.1**	**6.1**	**7.5**	**9.5**	**16.3**	**8.3**	**8.8**	**7.4**	**13.9**	**32.6**	**9.7**	**17.2**	**16.4**	**8.2**	**35.4**	**8.3**	**12.7**	**7.9**	**17.4**	**7.3**	**13.6**	**8.4**	**14.8**	**16.7**	**-**	**15.7**	**16.2**	**14.8**	**6.6**
	2015 Q1	7.2	7.5	..	3.6	2.0	7.1	11.1	18.2	7.9	8.8	7.4	14.4	32.1	-	18.7	17.7	7.6	36.3	8.2	11.6	-	18.6	11.7	14.6	12.1	-	17.0	-	14.0	17.2	15.8	5.9
	2015 Q2	6.7	8.1	..	3.8	3.3	7.3	10.5	14.8	8.2	7.7	6.8	14.2	31.1	-	18.7	15.9	7.7	30.7	7.7	9.6	-	17.0	6.0	12.6	9.8	16.9	12.3	-	15.0	17.4	12.4	5.6
	2015 Q3	7.2	9.0	..	4.4	5.9	6.5	9.4	13.9	8.5	9.2	6.8	13.7	28.1	-	18.3	16.2	7.3	30.8	9.0	9.0	-	14.8	11.3	12.3	9.3	-	14.5	-	13.1	14.3	14.9	6.0
	2015 Q4	6.3	7.7	..	4.7	6.7	5.7	9.8	16.8	8.3	9.5	8.1	12.8	29.3	-	16.3	17.2	6.7	33.3	9.9	8.6	-	17.8	8.1	13.7	11.5	-	15.0	-	16.2	14.9	14.5	5.1
	2015	**6.8**	**8.1**	**6.7**	**4.1**	**4.5**	**6.7**	**10.2**	**16.0**	**8.2**	**8.8**	**7.3**	**13.8**	**30.1**	**8.6**	**18.0**	**16.8**	**7.3**	**32.8**	**8.7**	**9.7**	**6.1**	**17.0**	**9.7**	**13.3**	**10.7**	**13.7**	**14.7**	**18.1**	**14.6**	**15.9**	**14.4**	**5.7**
	2016 Q1	7.3	7.5	..	4.1	3.5	5.6	10.0	16.2	9.5	8.4	6.5	14.2	30.5	-	20.9	17.8	7.1	37.8	9.2	8.1	-	17.7	8.3	13.3	9.3	22.8	18.3	-	14.3	15.7	10.2	5.5
	2016 Q2	6.5	8.1	..	3.9	2.1	5.5	10.2	15.5	8.7	7.5	6.1	11.0	27.9	-	20.4	15.8	6.5	32.5	5.9	9.1	-	17.1	9.8	11.4	8.9	19.9	12.4	-	10.6	15.5	11.1	4.8
	2016 Q3	6.4	8.5	..	3.7	7.8	5.0	10.8	15.6	8.8	9.3	6.5	13.4	25.9	12.5	18.2	16.1	6.4	31.4	6.2	9.9	-	15.1	9.7	10.8	10.4	16.4	11.5	-	15.1	14.8	14.4	5.4
	2016 Q4	6.7	7.4	..	3.5	2.4	5.3	10.4	14.7	8.6	5.5	5.9	13.7	26.0	-	19.2	18.1	6.4	35.7	5.0	7.9	-	17.5	7.1	11.0	9.2	-	11.7	-	13.1	14.3	16.4	4.9
	2016	**6.7**	**7.9**	**..**	**3.8**	**3.9**	**5.3**	**10.4**	**15.5**	**8.9**	**7.6**	**6.2**	**13.0**	**27.6**	**8.3**	**19.7**	**17.0**	**6.6**	**34.4**	**6.6**	**8.8**	**-**	**16.9**	**8.7**	**11.6**	**9.5**	**14.2**	**13.5**	**-**	**13.3**	**15.1**	**13.2**	**5.2**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519641

Tableau 2.A1.4. **Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16**

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes et femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	77.9	76.9	..	68.4	63.3	79.0	74.5	67.1	83.2	70.6	77.5	79.7	72.9	74.5	74.0	70.6	76.1	66.6	62.5	68.3	82.9	62.5	61.6	80.0	78.2	65.9	72.4	69.4	70.0	80.2	51.2	71.0
	2012 Q2	77.8	78.8	..	68.9	64.6	78.1	75.7	67.6	82.8	71.2	77.6	80.1	73.3	74.4	77.3	71.1	76.3	66.7	63.3	68.8	86.9	62.9	62.6	80.0	78.9	66.4	72.7	69.3	69.4	82.6	53.9	71.6
	2012 Q3	77.6	79.2	..	70.1	64.9	77.8	77.0	68.3	84.1	72.1	78.1	79.7	73.5	75.2	76.2	71.4	76.9	66.7	64.2	69.3	85.5	62.2	64.7	80.3	78.8	66.9	72.9	69.6	70.7	82.5	54.2	72.0
	2012 Q4	77.8	77.7	..	69.2	64.0	77.4	75.9	68.2	83.9	72.2	78.2	78.9	73.2	73.9	73.7	71.7	77.0	66.8	64.0	68.5	83.2	63.1	63.6	80.5	78.3	66.8	72.2	69.4	70.9	80.8	54.1	71.4
	2012	**77.8**	**78.1**	**..**	**69.2**	**64.2**	**78.1**	**75.8**	**67.8**	**83.5**	**71.5**	**77.8**	**79.6**	**73.2**	**74.5**	**75.3**	**71.2**	**76.6**	**66.7**	**63.5**	**68.7**	**84.6**	**62.7**	**63.1**	**80.2**	**78.6**	**66.5**	**72.5**	**69.4**	**70.3**	**81.5**	**53.4**	**71.5**
	2013 Q1	77.8	77.3	..	69.1	63.2	78.2	75.2	67.4	84.0	72.2	78.0	79.1	73.3	74.7	74.1	71.4	76.6	66.4	63.2	68.4	82.8	62.6	61.9	80.6	78.2	66.3	72.0	70.0	70.2	81.3	53.0	70.9
	2013 Q2	77.8	78.9	..	69.3	64.4	77.8	76.2	68.7	83.2	72.7	78.2	79.2	73.3	75.1	77.5	71.6	76.6	66.8	64.4	69.7	87.6	62.4	62.6	80.8	78.8	66.8	72.1	69.6	70.2	83.4	55.3	71.5
	2013 Q3	77.6	79.3	..	69.7	64.4	78.6	77.4	69.1	83.7	73.1	78.4	79.6	73.5	74.8	75.4	71.9	77.3	66.7	65.1	69.7	87.8	61.9	62.4	80.9	78.8	67.4	72.4	69.9	71.3	83.4	55.3	71.7
	2013 Q4	77.8	77.9	..	69.0	64.7	79.7	76.2	68.1	84.3	73.1	78.6	78.1	73.5	75.0	73.8	71.6	77.0	66.3	65.2	69.2	84.7	63.0	64.6	80.7	78.0	67.4	72.8	69.8	70.0	81.9	54.0	70.7
	2013	**77.7**	**78.4**	**62.8**	**69.3**	**64.1**	**78.6**	**76.2**	**68.3**	**83.8**	**72.8**	**78.3**	**79.0**	**73.4**	**74.9**	**75.2**	**71.6**	**76.9**	**66.5**	**64.5**	**69.3**	**85.6**	**62.5**	**62.9**	**80.7**	**78.5**	**67.0**	**72.3**	**69.8**	**70.4**	**82.5**	**54.4**	**71.2**
	2014 Q1	77.7	77.2	..	69.4	63.6	79.9	75.5	68.2	83.6	72.9	78.3	78.0	73.1	74.3	74.2	71.5	76.9	66.5	65.9	68.8	84.8	63.0	65.0	80.2	77.7	67.5	72.4	70.1	70.3	81.9	53.5	70.7
	2014 Q2	77.5	78.8	..	69.7	63.7	79.1	76.0	68.0	83.5	73.0	78.2	78.5	73.4	75.5	77.8	71.5	76.8	66.5	66.6	69.3	89.5	62.7	62.9	80.2	78.8	67.5	72.6	70.0	71.6	83.8	55.8	71.4
	2014 Q3	77.4	79.2	..	70.2	63.8	79.4	76.9	68.8	84.7	73.7	78.6	79.7	73.4	76.1	75.8	71.8	77.4	66.6	67.5	70.2	88.2	62.7	65.4	80.6	78.9	68.2	72.7	70.4	71.9	84.0	56.0	71.5
	2014 Q4	77.6	77.6	..	69.4	63.4	81.1	76.1	68.9	85.4	74.0	78.7	79.4	73.7	75.3	74.3	72.1	77.2	66.3	67.3	69.7	86.3	63.9	64.0	80.5	78.1	68.2	72.5	70.6	71.6	81.9	55.2	70.9
	2014	**77.6**	**78.2**	**..**	**69.7**	**63.6**	**79.9**	**76.1**	**68.5**	**84.3**	**73.4**	**78.5**	**78.9**	**73.4**	**75.3**	**75.5**	**71.7**	**77.1**	**66.5**	**66.8**	**69.5**	**87.2**	**63.1**	**64.3**	**80.4**	**78.4**	**67.8**	**72.5**	**70.3**	**71.4**	**82.9**	**55.1**	**71.1**
	2015 Q1	78.1	77.2	..	69.1	63.0	80.4	75.5	68.3	84.8	73.8	78.3	79.2	73.3	75.2	74.8	71.6	77.2	66.5	67.5	69.3	86.8	63.2	66.3	80.9	78.0	67.9	72.6	70.7	71.1	82.2	54.7	70.7
	2015 Q2	78.2	79.0	..	69.7	63.5	79.3	75.8	68.1	83.9	73.8	78.0	79.4	73.7	77.1	78.2	71.7	76.9	66.8	68.3	70.1	90.6	63.3	67.1	81.1	79.2	67.6	72.6	70.5	72.4	84.0	56.6	71.5
	2015 Q3	78.2	79.5	..	70.4	63.8	78.6	77.4	68.3	84.6	74.1	78.4	79.6	73.4	78.1	76.8	72.1	77.5	67.3	69.1	70.1	89.4	62.8	65.9	81.4	79.2	68.4	72.8	71.1	73.1	84.0	57.1	71.4
	2015 Q4	78.9	77.7	..	69.7	64.3	79.2	76.5	68.5	85.3	74.1	78.9	79.3	73.5	76.6	74.6	72.1	77.5	67.2	69.0	69.8	87.5	63.5	63.8	81.3	77.8	68.5	73.0	71.4	71.4	82.3	56.1	71.0
	2015	**78.3**	**78.4**	**64.4**	**69.7**	**63.7**	**79.4**	**76.3**	**68.3**	**84.7**	**73.9**	**78.4**	**79.4**	**73.5**	**76.7**	**76.1**	**71.9**	**77.3**	**66.9**	**68.5**	**69.8**	**88.6**	**63.2**	**65.5**	**81.2**	**78.6**	**68.1**	**72.8**	**70.9**	**72.0**	**83.1**	**56.1**	**71.1**
	2016 Q1	78.6	77.1	..	69.2	63.1	79.7	76.2	67.9	85.6	74.2	78.7	80.2	73.4	75.5	75.2	72.2	77.4	67.1	69.1	69.3	87.6	63.4	62.4	81.1	78.2	68.5	72.6	71.6	70.5	82.7	55.8	71.2
	2016 Q2	78.6	78.8	..	69.5	63.6	79.8	76.9	68.2	85.1	74.6	78.7	81.1	73.6	78.2	78.2	72.1	77.5	67.3	69.8	70.4	90.8	64.7	64.0	81.4	78.6	68.6	72.7	71.9	72.3	84.6	57.6	71.7
	2016 Q3	77.8	79.2	..	69.9	64.2	80.0	78.2	68.4	85.8	75.2	79.5	81.5	73.6	79.1	76.7	72.3	77.9	67.7	70.5	70.8	90.3	64.0	65.0	81.4	78.9	69.1	73.5	72.1	71.9	84.0	57.8	71.9
	2016 Q4	78.1	78.0	..	69.5	63.7	81.3	77.1	69.0	86.0	75.5	79.6	80.1	73.3	76.9	74.9	72.4	77.7	67.2	70.5	70.3	88.4	64.7	65.5	81.3	77.6	69.0	73.1	72.0	72.5	82.5	57.2	71.4
	2016	**78.3**	**78.3**	**..**	**69.5**	**63.6**	**80.2**	**77.1**	**68.4**	**85.6**	**74.7**	**79.1**	**80.7**	**73.5**	**77.4**	**76.7**	**72.2**	**77.6**	**67.3**	**70.0**	**70.2**	**89.3**	**64.2**	**64.3**	**81.3**	**78.3**	**68.8**	**73.0**	**71.9**	**71.8**	**83.4**	**57.1**	**71.5**
Nés à l'étranger	2012 Q1	74.0	74.9	..	78.4	57.2	77.1	71.1	62.3	81.5	73.1	73.7	72.4	79.8	76.5	72.8	67.7	72.3	74.1	70.3	70.9	84.7	70.0	76.2	70.8	75.2	61.3	83.0	70.5	71.1	73.9	50.7	73.7
	2012 Q2	74.0	76.8	..	78.9	58.8	75.8	72.6	61.2	81.7	73.1	74.4	71.5	79.6	78.5	75.5	67.7	72.7	74.2	73.6	71.7	91.0	70.3	75.0	71.4	77.7	66.0	82.9	70.6	70.8	75.7	51.4	73.6
	2012 Q3	73.7	77.5	..	78.8	56.8	76.2	72.6	62.4	82.1	74.5	74.5	72.4	79.3	78.2	75.2	67.3	74.1	75.7	74.6	71.4	87.3	68.4	77.0	71.8	76.3	70.8	82.5	73.0	72.6	75.3	52.2	73.7
	2012 Q4	74.1	76.9	..	79.5	58.7	76.1	71.8	64.1	82.1	74.5	74.5	70.4	79.6	75.6	73.9	68.1	74.0	76.0	75.5	70.5	86.1	70.0	76.8	70.7	75.3	68.7	81.1	73.6	72.5	74.7	53.6	73.5
	2012	**74.0**	**76.5**	**..**	**78.9**	**57.9**	**76.3**	**72.0**	**62.5**	**81.9**	**73.8**	**74.3**	**71.7**	**79.6**	**77.2**	**74.3**	**67.7**	**73.3**	**75.0**	**73.6**	**71.1**	**87.3**	**69.7**	**76.2**	**71.2**	**76.1**	**66.4**	**82.4**	**72.0**	**71.7**	**74.9**	**52.0**	**73.7**
	2013 Q1	74.6	76.2	..	80.0	58.0	76.3	72.4	64.6	81.9	74.3	74.1	71.5	79.7	78.3	73.3	67.8	73.6	76.5	76.5	70.7	86.5	70.7	76.8	70.2	75.3	67.3	80.1	76.6	71.0	74.3	51.5	73.3
	2013 Q2	74.5	77.4	..	79.1	56.5	76.1	72.3	62.1	82.3	76.1	74.5	72.4	78.8	79.6	77.0	67.7	73.5	76.5	73.9	72.1	88.8	70.0	77.0	70.0	76.2	66.7	80.7	73.4	72.3	76.2	54.1	73.6
	2013 Q3	73.9	78.1	..	79.4	59.7	75.6	73.1	64.3	82.4	76.8	74.8	71.9	78.8	75.1	74.7	67.8	74.9	77.2	75.1	72.9	87.8	68.4	78.5	70.8	77.1	69.4	79.9	74.5	71.7	75.6	52.9	74.0
	2013 Q4	73.6	75.9	..	79.7	57.6	77.1	71.6	63.7	82.3	77.4	73.9	71.5	78.4	74.4	72.9	68.5	74.3	76.6	75.4	71.8	86.6	69.8	76.9	71.6	76.4	66.7	79.3	73.3	71.0	74.7	51.2	73.1
	2013	**74.1**	**76.9**	**77.2**	**79.6**	**58.0**	**76.3**	**72.3**	**63.7**	**82.2**	**76.2**	**74.3**	**71.8**	**78.9**	**76.9**	**74.4**	**67.9**	**74.1**	**76.7**	**75.2**	**71.9**	**87.4**	**69.7**	**77.3**	**70.7**	**76.2**	**67.5**	**80.0**	**74.4**	**71.5**	**75.2**	**52.4**	**73.5**
	2014 Q1	74.0	75.2	..	81.5	56.6	77.9	71.1	63.4	82.4	77.6	73.8	71.3	78.4	72.0	71.5	68.0	74.4	77.0	75.9	71.3	87.3	70.2	77.0	70.7	75.8	76.5	80.0	70.0	68.5	74.6	54.9	73.5
	2014 Q2	74.0	76.6	..	80.5	59.4	76.1	72.7	65.1	83.3	78.1	73.9	72.7	78.6	74.7	75.0	67.7	75.0	77.3	73.0	71.4	91.0	70.0	78.3	70.8	75.6	75.6	80.0	70.3	68.4	76.7	53.6	73.3
	2014 Q3	74.0	77.0	..	80.6	56.1	76.0	73.0	63.7	82.2	76.4	75.1	74.6	78.1	77.2	72.7	67.0	75.2	77.0	75.0	71.0	89.1	69.1	75.8	69.1	75.5	68.3	80.6	72.8	65.8	77.1	52.9	73.5
	2014 Q4	74.4	76.1	..	82.0	57.2	77.1	72.1	64.1	82.7	77.0	74.2	72.7	79.0	76.2	72.6	67.5	74.3	76.0	75.7	69.5	87.5	70.0	79.1	71.2	76.4	65.4	80.3	72.3	64.8	75.6	51.3	73.2
	2014	**74.1**	**76.2**	**..**	**81.2**	**57.3**	**76.8**	**72.2**	**64.1**	**82.6**	**77.3**	**74.2**	**72.8**	**78.5**	**74.9**	**72.9**	**67.6**	**74.7**	**76.8**	**74.9**	**70.8**	**88.7**	**69.8**	**77.6**	**70.4**	**75.8**	**71.6**	**80.2**	**71.3**	**66.9**	**76.0**	**53.0**	**73.4**
	2015 Q1	74.9	75.4	..	81.6	51.6	79.2	71.4	66.1	82.7	76.2	74.2	72.0	78.6	72.3	71.8	67.5	74.3	75.3	76.0	69.2	85.7	68.8	76.2	70.1	76.4	72.3	79.8	71.4	65.9	75.7	49.8	72.7
	2015 Q2	74.7	76.7	..	80.3	53.5	78.2	73.0	62.1	83.2	76.4	74.0	71.4	79.5	74.5	71.8	67.4	75.1	77.4	77.1	70.2	88.5	70.0	77.2	70.6	75.7	65.8	80.5	67.5	70.9	77.3	50.0	72.9
	2015 Q3	74.3	77.5	..	81.4	57.2	77.1	72.6	64.7	82.7	75.9	74.3	73.2	78.6	79.6	71.6	67.3	76.5	77.8	77.1	72.0	88.7	68.7	75.7	68.6	76.6	63.4	79.6	67.1	71.9	76.3	52.1	72.6
	2015 Q4	74.4	77.0	..	82.5	56.6	78.4	72.6	64.1	83.6	76.9	73.8	73.3	78.2	78.6	72.0	66.2	75.6	77.0	74.7	71.4	84.4	70.5	75.8	68.7	77.6	70.5	79.3	64.5	69.9	76.6	51.6	73.2
	2015	**74.6**	**76.7**	**78.4**	**81.4**	**54.7**	**78.2**	**72.4**	**64.2**	**83.1**	**76.3**	**74.1**	**72.5**	**78.7**	**76.2**	**71.8**	**67.1**	**75.4**	**76.9**	**76.3**	**70.7**	**86.8**	**69.5**	**76.1**	**69.5**	**76.6**	**67.9**	**79.8**	**67.6**	**69.6**	**76.5**	**50.9**	**72.9**
	2016 Q1	74.8	77.0	..	81.2	57.9	78.4	71.5	64.1	84.2	77.8	73.3	76.1	78.1	74.4	70.5	66.6	75.5	78.0	75.8	70.6	88.2	69.2	75.9	69.3	77.3	72.7	81.3	68.0	70.4	76.0	47.3	72.9
	2016 Q2	74.5	77.8	..	81.7	55.9	78.4	73.1	63.5	83.1	79.1	72.7	75.1	78.5	80.8	72.2	66.3	76.0	78.3	79.0	72.4	91.5	69.5	74.4	69.5	76.3	66.8	80.4	69.5	68.5	77.6	49.7	73.1
	2016 Q3	74.5	78.2	..	82.6	59.3	78.4	74.4	63.6	83.0	77.9	72.9	74.3	77.9	80.4	71.9	66.4	76.5	78.2	77.9	73.0	91.7	69.6	74.6	69.4	77.4	69.8	81.1	70.1	70.2	77.8	51.6	73.6
	2016 Q4	75.0	77.3	..	82.0	57.4	80.6	72.7	65.7	83.4	79.5	73.0	76.1	77.2	75.5	69.1	66.1	76.3	75.3	80.5	71.2	89.6	70.1	75.4	69.0	75.7	70.4	81.9	68.6	72.2	77.1	51.9	73.1
	2016	**74.7**	**77.6**	**..**	**81.9**	**57.6**	**79.0**	**72.9**	**64.2**	**83.4**	**78.3**	**73.0**	**75.4**	**77.9**	**77.8**	**71.6**	**66.4**	**76.1**	**77.5**	**78.3**	**71.8**	**90.3**	**69.6**	**75.1**	**69.3**	**76.7**	**69.8**	**81.2**	**69.0**	**70.3**	**77.1**	**50.2**	**73.2**

Tableau 2.A1.4. **Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	83.1	79.2	..	73.3	82.1	84.4	78.2	71.8	87.8	78.5	82.0	82.1	78.7	77.4	75.5	74.5	81.2	75.6	68.3	75.3	85.7	72.5	67.3	84.6	80.4	72.5	76.3	77.1	72.2	81.5	72.9	75.1
	2012 Q2	82.7	81.7	..	74.1	83.1	83.2	80.3	72.7	87.4	79.1	82.0	82.3	79.3	77.0	79.2	74.8	81.5	75.7	69.2	76.0	88.6	72.9	69.2	84.5	80.9	73.2	76.8	76.9	72.2	83.9	75.3	76.0
	2012 Q3	82.7	82.3	..	74.8	83.6	82.6	81.3	72.7	89.2	79.9	82.6	82.0	79.4	78.9	77.4	75.1	82.2	75.5	69.9	76.7	87.5	72.4	69.3	84.7	80.7	73.8	77.0	77.3	74.1	83.9	76.1	76.6
	2012 Q4	83.0	80.2	..	74.1	82.5	82.7	80.3	72.5	89.0	79.7	82.5	81.8	78.7	78.0	75.5	75.3	81.9	75.7	70.0	75.3	85.1	73.0	69.6	84.6	80.1	73.6	76.0	77.2	74.6	82.3	75.9	75.8
	2012	**82.8**	**80.9**	**..**	**74.1**	**82.8**	**83.2**	**80.0**	**72.4**	**88.4**	**79.3**	**82.3**	**82.1**	**79.0**	**77.8**	**76.9**	**74.9**	**81.7**	**75.6**	**69.3**	**75.8**	**86.7**	**72.7**	**68.9**	**84.6**	**80.5**	**73.3**	**76.5**	**77.1**	**73.3**	**82.9**	**75.1**	**75.9**
	2013 Q1	83.0	79.4	..	73.9	81.8	83.0	79.0	71.7	88.3	79.7	82.0	82.0	78.7	78.4	75.1	75.0	81.4	75.4	69.1	75.1	84.4	72.3	67.3	84.6	79.7	73.2	75.8	77.5	73.3	82.8	74.2	75.3
	2013 Q2	82.8	81.6	..	73.6	82.6	82.7	80.3	73.3	87.4	80.2	82.3	81.1	78.7	78.3	79.3	75.1	81.6	75.8	70.7	76.3	90.3	72.1	67.0	85.1	80.8	73.9	75.8	77.2	73.5	84.6	76.3	75.8
	2013 Q3	82.8	82.3	..	74.7	82.7	83.1	81.4	72.5	88.1	80.7	82.4	81.4	79.2	78.7	77.3	75.2	82.4	75.8	71.7	76.6	90.8	71.9	69.7	85.3	80.5	74.4	76.0	77.1	74.3	84.9	76.8	76.2
	2013 Q4	82.9	80.5	..	74.1	82.9	84.2	80.3	72.3	88.3	80.5	82.6	80.3	78.7	78.0	74.8	74.7	82.1	75.3	71.5	76.0	86.9	72.6	69.3	85.1	79.3	74.1	76.0	76.8	73.3	83.1	75.3	74.7
	2013	**82.9**	**80.9**	**76.0**	**74.1**	**82.5**	**83.2**	**80.3**	**72.5**	**88.0**	**80.3**	**82.3**	**81.2**	**78.8**	**78.3**	**76.6**	**75.0**	**81.9**	**75.6**	**70.7**	**76.0**	**88.0**	**72.2**	**68.3**	**85.0**	**80.1**	**73.9**	**75.9**	**77.2**	**73.6**	**83.8**	**75.7**	**75.5**
	2014 Q1	82.6	79.8	..	73.7	82.1	84.8	78.9	72.3	87.3	80.4	82.2	80.5	78.2	78.0	75.3	74.7	81.7	75.0	72.2	75.6	88.1	72.5	71.5	84.9	79.4	74.0	75.9	77.3	72.9	83.1	75.3	74.6
	2014 Q2	82.3	81.3	..	73.9	82.1	84.2	80.0	71.8	87.3	80.8	81.8	81.0	78.6	79.3	78.9	74.9	81.5	74.8	73.0	76.2	92.7	72.2	68.1	84.8	80.5	74.4	76.1	77.4	74.1	84.9	77.2	75.7
	2014 Q3	82.2	82.3	..	74.5	82.7	83.5	81.3	71.9	88.3	81.3	82.6	82.4	78.8	79.7	76.7	75.3	82.3	74.9	74.0	77.0	90.5	72.5	70.0	85.1	80.6	75.1	76.2	77.8	75.0	85.0	77.6	76.2
	2014 Q4	82.3	80.3	..	74.2	82.1	85.3	80.1	72.4	88.1	81.3	82.4	81.5	78.8	79.0	75.9	75.6	81.9	74.3	73.7	76.7	88.3	73.1	70.2	84.7	79.3	74.9	76.0	77.8	75.0	83.4	76.4	74.8
	2014	**82.3**	**81.0**	**..**	**74.1**	**82.3**	**84.4**	**80.1**	**72.1**	**87.7**	**81.0**	**82.3**	**81.3**	**78.6**	**79.0**	**76.7**	**75.1**	**81.8**	**74.8**	**73.2**	**76.4**	**89.9**	**72.5**	**69.9**	**84.9**	**80.0**	**74.6**	**76.0**	**77.6**	**74.3**	**84.1**	**76.6**	**75.3**
	2015 Q1	82.8	79.5	..	73.6	81.7	84.8	79.1	72.0	87.8	81.0	81.9	81.5	78.5	78.9	75.8	75.0	81.7	74.3	73.8	76.3	88.8	72.6	69.7	85.2	79.8	74.5	75.6	77.6	74.3	83.4	75.9	74.8
	2015 Q2	82.8	81.9	..	74.6	81.9	83.8	79.6	72.0	86.9	80.9	81.2	81.9	78.6	80.9	79.1	75.1	81.4	74.5	74.9	77.0	93.0	73.1	72.4	85.2	80.8	74.2	75.6	77.2	75.4	85.0	77.3	75.8
	2015 Q3	82.8	82.8	..	75.1	82.2	82.9	81.2	71.5	87.4	81.3	82.0	82.3	78.8	82.0	77.8	75.3	82.2	75.0	75.7	77.1	92.6	73.0	70.7	85.5	80.6	75.2	76.1	77.7	76.5	84.7	78.4	75.7
	2015 Q4	83.1	80.4	..	73.9	82.4	83.8	80.1	71.8	87.8	81.4	82.4	82.1	78.3	79.5	75.5	75.3	82.3	74.9	75.7	76.2	88.6	73.3	67.9	85.4	79.3	75.3	76.7	77.7	74.7	83.4	76.8	74.8
	2015	**82.9**	**81.1**	**76.6**	**74.3**	**82.0**	**83.8**	**80.0**	**71.8**	**87.5**	**81.1**	**81.9**	**81.9**	**78.6**	**80.3**	**77.1**	**75.2**	**81.9**	**74.7**	**75.0**	**76.6**	**90.8**	**73.0**	**69.8**	**85.3**	**80.1**	**74.8**	**76.0**	**77.5**	**75.2**	**84.1**	**77.1**	**75.3**
	2016 Q1	83.1	79.4	..	73.0	81.3	84.1	79.4	71.4	88.3	81.5	82.0	82.3	78.3	78.7	76.4	75.4	82.0	74.7	75.8	75.4	90.4	72.9	67.5	85.4	79.9	75.2	75.9	77.9	72.9	83.6	76.5	75.2
	2016 Q2	82.5	81.4	..	73.7	81.7	84.1	80.7	72.5	87.9	81.6	82.1	83.1	78.2	82.4	80.1	75.2	81.9	74.9	76.7	76.6	93.7	74.1	68.6	85.6	80.4	75.4	76.4	78.3	74.6	85.3	78.2	75.9
	2016 Q3	82.0	82.2	..	74.5	82.4	84.5	81.8	72.2	88.8	82.3	82.8	83.8	78.5	84.2	78.0	75.2	82.1	75.3	77.2	77.3	93.6	73.7	68.8	85.4	80.1	76.0	77.1	78.5	74.9	84.8	78.3	76.5
	2016 Q4	82.4	80.4	..	73.4	82.1	85.6	80.9	72.1	88.6	82.3	82.8	82.6	78.1	80.8	76.4	75.5	81.8	74.9	77.2	76.4	91.0	74.1	69.4	85.4	78.9	76.0	76.6	78.4	74.6	83.3	77.5	75.4
	2016	**82.5**	**80.9**	**..**	**73.7**	**81.9**	**84.6**	**80.7**	**72.0**	**88.4**	**81.9**	**82.4**	**83.0**	**78.3**	**81.5**	**77.7**	**75.3**	**82.0**	**74.9**	**76.7**	**76.4**	**92.2**	**73.7**	**68.6**	**85.5**	**79.8**	**75.7**	**76.5**	**78.3**	**74.3**	**84.2**	**77.6**	**75.7**
Nés à l'étranger	2012 Q1	83.0	81.3	..	81.7	69.8	84.5	78.7	73.7	89.5	84.7	84.4	77.8	85.8	82.0	79.0	77.0	83.2	88.2	78.9	79.0	85.1	82.7	84.8	79.4	79.9	69.3	86.5	77.1	77.2	79.8	70.9	84.9
	2012 Q2	82.6	83.0	..	82.5	70.9	81.6	82.6	70.8	89.8	84.6	84.1	75.5	85.8	86.8	81.1	77.0	83.3	88.0	81.8	79.9	94.9	83.8	82.2	80.1	82.6	70.1	85.7	81.9	77.0	81.7	70.6	84.7
	2012 Q3	82.1	84.2	..	83.0	67.4	82.7	82.8	72.2	90.2	86.9	84.9	76.2	86.1	83.5	81.5	77.5	84.3	89.6	83.7	79.8	92.5	81.3	83.5	79.8	80.8	78.0	85.0	80.2	77.7	81.9	74.3	85.2
	2012 Q4	83.0	83.1	..	82.4	69.7	82.1	81.0	74.4	89.5	86.8	84.4	76.0	85.4	81.5	80.4	79.2	83.6	90.0	81.4	80.0	88.8	82.2	84.1	78.6	80.8	77.6	83.9	79.3	79.5	81.7	72.8	84.5
	2012	**82.7**	**82.9**	**..**	**82.4**	**69.4**	**82.7**	**81.3**	**72.8**	**89.7**	**85.7**	**84.4**	**76.4**	**85.7**	**83.3**	**80.5**	**77.7**	**83.6**	**88.9**	**81.5**	**79.6**	**90.3**	**82.5**	**83.7**	**79.5**	**81.0**	**73.6**	**85.3**	**79.7**	**77.8**	**81.3**	**72.2**	**84.9**
	2013 Q1	83.5	82.0	..	83.4	71.1	82.2	81.0	75.1	89.4	86.6	84.0	75.9	85.6	81.4	79.3	78.7	82.6	90.2	83.6	79.3	90.3	82.4	84.5	79.1	80.7	78.2	82.9	85.0	81.4	80.4	69.6	84.6
	2013 Q2	83.2	83.6	..	82.9	72.6	82.3	82.0	73.0	89.9	86.4	84.2	75.8	84.5	85.4	83.3	78.9	82.6	89.5	83.8	81.0	91.6	82.1	83.7	78.8	81.1	70.5	83.4	82.1	79.5	82.1	72.4	85.5
	2013 Q3	81.8	84.8	..	83.4	75.4	82.4	82.3	74.3	90.1	87.4	84.5	76.3	85.3	78.8	81.4	79.1	85.1	89.5	85.8	82.2	92.6	81.1	86.1	78.6	80.9	74.4	82.4	81.4	80.3	81.5	70.4	85.6
	2013 Q4	81.8	82.1	..	82.8	74.1	84.2	79.5	73.4	90.0	87.4	84.0	75.5	84.6	78.4	78.2	79.1	83.6	89.7	85.5	81.2	89.4	80.7	85.4	80.3	81.3	71.3	82.0	81.1	79.0	80.6	71.4	84.9
	2013	**82.6**	**83.1**	**86.8**	**83.1**	**73.3**	**82.8**	**81.2**	**74.0**	**89.8**	**87.0**	**84.2**	**75.9**	**85.0**	**80.9**	**80.5**	**78.9**	**83.5**	**89.7**	**84.6**	**80.9**	**91.0**	**81.6**	**84.9**	**79.2**	**81.0**	**73.7**	**82.7**	**82.2**	**80.0**	**81.1**	**71.0**	**85.1**
	2014 Q1	82.3	80.7	..	84.6	72.4	84.3	77.7	74.1	90.4	89.5	83.8	77.6	84.1	80.6	78.3	78.6	83.9	90.3	86.5	80.4	88.4	81.5	83.8	78.7	80.6	78.6	82.9	82.8	75.3	80.7	73.0	85.0
	2014 Q2	82.0	82.6	..	82.8	76.0	82.8	79.7	75.1	89.9	89.0	83.3	78.3	84.9	83.4	81.7	76.7	84.8	89.6	87.0	80.5	90.5	82.1	85.9	79.5	80.2	81.6	84.5	83.8	76.6	82.6	74.9	85.5
	2014 Q3	82.0	84.1	..	83.3	69.3	82.8	81.4	73.1	90.2	89.6	84.2	82.0	85.2	82.2	78.3	75.2	84.8	88.9	85.6	80.2	92.5	80.8	84.0	78.0	80.2	82.8	84.2	83.9	74.0	82.6	72.6	85.6
	2014 Q4	83.1	82.8	..	84.7	74.1	83.4	79.9	74.4	90.1	88.7	84.5	79.9	85.2	80.8	78.4	76.1	82.9	87.1	85.7	78.0	92.1	81.2	85.6	81.4	82.4	76.4	84.1	84.1	74.3	80.7	72.0	85.0
	2014	**82.4**	**82.5**	**..**	**83.9**	**73.0**	**83.3**	**79.7**	**74.2**	**90.1**	**89.2**	**83.9**	**79.5**	**84.8**	**81.8**	**79.2**	**76.7**	**84.1**	**89.0**	**86.2**	**79.8**	**90.9**	**81.4**	**84.8**	**79.4**	**80.8**	**79.9**	**83.9**	**83.6**	**75.1**	**81.7**	**73.1**	**85.3**
	2015 Q1	84.3	82.4	..	83.7	68.5	86.8	79.1	75.6	90.5	88.1	83.6	78.0	84.7	77.8	77.5	76.2	83.1	87.7	84.7	78.5	90.5	80.4	82.2	79.4	80.6	81.0	84.1	75.6	74.3	80.4	72.7	84.9
	2015 Q2	83.5	83.9	..	82.6	71.3	85.1	81.9	71.3	90.7	88.0	82.8	78.8	85.8	79.0	80.0	77.3	83.5	89.1	87.2	79.8	90.5	82.0	81.0	80.5	80.6	78.5	85.4	72.1	78.0	81.9	72.0	85.4
	2015 Q3	83.2	85.3	..	83.9	71.4	84.3	81.4	76.0	90.1	87.1	83.8	80.0	85.7	84.3	77.6	76.6	84.7	89.8	88.5	81.9	94.1	82.0	81.9	78.9	82.1	74.3	83.7	69.0	78.3	81.3	75.5	85.4
	2015 Q4	83.4	84.3	..	84.8	71.6	82.0	80.3	72.2	90.9	87.1	83.7	79.7	84.4	83.8	79.0	76.2	84.5	89.4	86.8	80.9	91.0	83.2	81.8	78.4	82.5	86.0	82.7	67.1	76.0	81.0	73.6	84.7
	2015	**83.6**	**84.0**	**88.2**	**83.7**	**70.8**	**85.3**	**80.7**	**73.7**	**90.5**	**87.6**	**83.5**	**79.2**	**85.2**	**81.4**	**78.5**	**76.6**	**83.9**	**89.0**	**86.9**	**80.3**	**91.6**	**81.9**	**81.8**	**79.3**	**81.5**	**79.5**	**84.0**	**71.0**	**76.7**	**81.1**	**73.5**	**85.1**
	2016 Q1	83.6	84.6	..	83.7	73.7	85.6	78.6	73.9	90.2	88.1	81.9	80.0	84.9	83.1	77.3	75.8	84.7	89.2	85.8	80.8	94.5	82.5	81.1	78.7	82.4	79.0	84.3	65.6	76.4	80.8	71.7	84.6
	2016 Q2	83.1	84.6	..	83.5	71.7	85.3	81.3	72.1	89.7	89.5	80.9	80.2	84.9	89.8	79.0	76.5	84.9	90.6	88.8	82.0	91.4	82.5	80.8	77.2	81.7	74.7	83.9	74.6	73.3	83.0	75.3	85.1
	2016 Q3	83.0	85.3	..	84.5	75.9	85.3	83.6	72.9	90.0	88.2	81.0	80.4	84.6	86.8	78.8	76.0	85.6	90.0	86.6	82.4	94.7	82.6	80.8	77.6	82.9	77.4	85.4	76.4	76.6	83.5	77.5	85.6
	2016 Q4	83.3	85.0	..	83.8	73.3	87.3	79.5	76.4	90.7	89.7	81.2	81.4	83.8	81.0	77.7	76.1	85.5	88.3	86.8	80.2	93.3	82.9	81.0	75.3	81.1	77.5	84.7	77.7	80.4	82.6	75.6	84.5
	2016	**83.2**	**84.9**	**..**	**83.9**	**73.7**	**85.9**	**80.8**	**73.8**	**90.2**	**88.9**	**81.2**	**80.5**	**84.5**	**85.1**	**78.2**	**76.1**	**85.2**	**89.5**	**87.0**	**81.4**	**93.4**	**82.6**	**80.9**	**77.2**	**82.0**	**77.1**	**84.6**	**73.3**	**76.6**	**82.5**	**75.0**	**84.9**

Tableau 2.A1.4. **Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2012-16** *(suite)*

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Femmes

		AUS	CAN	CHL	ISR	MEX	NZL	AUT	BEL	CHE	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2012 Q1	72.6	74.4	..	63.4	46.1	73.8	70.9	62.4	78.4	62.5	72.9	77.1	66.9	71.6	72.4	66.9	71.1	57.7	57.0	61.3	80.0	52.5	55.5	75.3	76.0	59.2	68.7	61.6	67.7	78.8	29.5	67.0
	2012 Q2	72.9	75.9	..	63.6	47.7	73.3	70.9	62.4	77.9	63.2	73.1	77.8	67.1	71.7	75.3	67.4	71.0	57.9	57.7	61.7	85.2	52.9	55.6	75.4	76.8	59.6	68.8	61.6	66.5	81.2	32.5	67.4
	2012 Q3	72.5	76.1	..	65.3	48.0	73.4	72.7	63.9	79.0	64.0	73.5	77.2	67.4	71.6	74.9	67.7	71.7	58.0	58.6	61.8	83.5	51.9	60.1	75.8	76.9	60.1	68.9	62.0	67.3	81.1	32.3	67.7
	2012 Q4	72.7	75.0	..	64.2	47.3	72.4	71.6	63.8	78.7	64.5	73.8	75.9	67.4	69.9	72.0	68.1	72.1	58.1	58.1	61.8	81.3	53.2	57.3	76.3	76.4	60.1	68.5	61.5	67.1	79.2	32.4	67.2
	2012	**72.7**	**75.4**	**..**	**64.1**	**47.3**	**73.2**	**71.5**	**63.1**	**78.5**	**63.6**	**73.3**	**77.0**	**67.2**	**71.2**	**73.7**	**67.5**	**71.5**	**57.9**	**57.8**	**61.6**	**82.5**	**52.6**	**57.2**	**75.7**	**76.5**	**59.7**	**68.7**	**61.7**	**67.1**	**80.1**	**31.7**	**67.3**
	2013 Q1	72.5	75.1	..	64.1	46.2	73.7	71.4	63.1	79.6	64.5	73.9	76.2	67.6	71.1	73.1	67.9	71.8	57.5	57.5	61.8	81.1	52.9	56.3	76.3	76.6	59.4	68.4	62.4	66.9	79.8	31.8	66.6
	2013 Q2	72.8	76.2	..	64.9	47.8	73.1	71.9	63.8	78.9	65.0	73.9	77.2	67.7	71.9	75.6	68.2	71.7	58.0	58.2	63.1	84.7	52.5	57.9	76.3	76.7	59.8	68.7	62.0	66.7	82.0	34.4	67.4
	2013 Q3	72.4	76.4	..	64.7	47.7	74.3	73.3	65.5	79.2	65.3	74.2	77.8	67.7	70.9	73.5	68.6	72.3	57.7	58.7	62.9	84.7	51.8	55.0	76.4	77.1	60.6	69.0	62.6	68.0	81.9	33.7	67.3
	2013 Q4	72.7	75.2	..	63.8	48.0	75.5	72.0	63.8	80.2	65.5	74.6	75.9	68.1	72.0	72.7	68.6	72.0	57.5	59.1	62.5	82.5	53.2	59.9	76.2	76.6	60.8	69.7	62.7	66.4	80.5	32.8	66.8
	2013	**72.6**	**75.7**	**51.0**	**64.4**	**47.4**	**74.2**	**72.2**	**64.1**	**79.4**	**65.1**	**74.2**	**76.8**	**67.8**	**71.5**	**73.7**	**68.3**	**72.0**	**57.7**	**58.4**	**62.5**	**83.2**	**52.6**	**57.3**	**76.3**	**76.8**	**60.1**	**68.9**	**62.4**	**67.0**	**81.1**	**33.2**	**67.0**
	2014 Q1	72.8	74.6	..	65.1	46.7	75.2	72.1	64.1	79.7	65.2	74.3	75.5	67.9	70.5	73.2	68.3	72.2	58.0	59.9	62.0	81.5	53.3	58.3	75.4	76.0	61.0	69.0	62.8	67.6	80.7	31.7	67.0
	2014 Q2	72.7	76.1	..	65.3	46.8	74.3	72.0	64.1	79.7	65.0	74.5	75.9	68.0	71.6	76.7	68.2	72.1	58.3	60.5	62.4	86.2	53.2	57.2	75.4	77.0	60.7	69.2	62.5	68.9	82.5	34.3	67.1
	2014 Q3	72.6	76.0	..	65.7	46.5	75.5	72.5	65.6	80.9	65.8	74.6	76.8	67.8	72.6	74.9	68.3	72.6	58.4	61.1	63.5	85.7	52.8	60.6	75.9	77.2	61.2	69.5	62.9	68.7	82.9	34.2	67.1
	2014 Q4	72.8	74.9	..	64.5	46.3	77.2	72.1	65.3	82.6	66.5	74.9	77.1	68.4	71.6	72.8	68.6	72.6	58.4	61.1	62.9	84.2	54.6	57.8	76.2	76.8	61.5	69.1	63.3	68.0	80.2	33.9	67.2
	2014	**72.7**	**75.4**	**..**	**65.1**	**46.6**	**75.5**	**72.2**	**64.8**	**80.7**	**65.6**	**74.6**	**76.3**	**68.0**	**71.6**	**74.4**	**68.4**	**72.4**	**58.3**	**60.6**	**62.7**	**84.4**	**53.5**	**58.5**	**75.7**	**76.8**	**61.1**	**69.2**	**62.9**	**68.3**	**81.6**	**33.5**	**67.1**
	2015 Q1	73.2	74.7	..	64.4	46.0	76.2	71.8	64.6	81.8	66.4	74.7	76.9	67.9	71.5	73.7	68.2	72.7	58.7	61.4	62.3	84.8	53.6	62.8	76.6	76.1	61.2	69.7	63.9	67.6	81.0	33.4	66.7
	2015 Q2	73.6	76.1	..	64.7	46.7	74.9	72.0	64.0	80.9	66.4	74.7	76.8	68.6	73.2	77.2	68.5	72.5	59.2	61.9	63.2	88.1	53.5	61.8	76.9	77.5	61.1	69.7	63.7	69.2	83.0	35.7	67.3
	2015 Q3	73.5	76.2	..	65.6	47.0	74.5	73.6	65.0	81.7	66.7	74.7	76.9	67.9	74.3	75.7	68.9	72.8	59.6	62.6	63.3	86.2	52.4	60.8	77.2	77.8	61.7	69.8	64.5	69.6	83.2	35.7	67.2
	2015 Q4	74.7	75.0	..	65.3	47.9	74.8	72.8	65.1	82.7	66.6	75.4	76.5	68.5	73.8	73.7	69.1	72.8	59.6	62.5	63.4	86.3	53.6	59.5	77.0	76.2	61.7	69.5	65.0	68.0	81.1	35.2	67.3
	2015	**73.7**	**75.5**	**53.5**	**65.0**	**46.9**	**75.1**	**72.6**	**64.7**	**81.8**	**66.5**	**74.9**	**76.8**	**68.3**	**73.2**	**75.1**	**68.7**	**72.7**	**59.3**	**62.1**	**63.0**	**86.3**	**53.3**	**61.1**	**76.9**	**76.9**	**61.4**	**69.7**	**64.3**	**68.6**	**82.1**	**35.0**	**67.1**
	2016 Q1	74.2	74.8	..	65.3	46.5	75.5	72.9	64.3	82.8	66.8	75.3	77.9	68.4	72.3	74.0	69.0	72.9	59.5	62.5	63.2	84.7	53.8	57.4	76.8	76.6	61.8	69.5	65.3	67.9	81.6	34.9	67.3
	2016 Q2	74.6	76.1	..	65.1	47.0	75.7	73.1	63.9	82.1	67.3	75.1	78.9	68.8	74.1	76.4	69.1	73.2	59.9	63.0	64.4	87.7	55.1	59.2	77.1	76.7	61.9	69.3	65.3	69.8	83.8	36.8	67.6
	2016 Q3	73.6	76.0	..	65.2	47.6	75.6	74.5	64.5	82.7	67.8	76.1	79.1	68.6	74.2	75.4	69.4	73.6	60.3	63.9	64.3	86.8	54.2	61.2	77.3	77.6	62.2	70.0	65.5	68.8	83.2	37.1	67.5
	2016 Q4	73.8	75.6	..	65.4	47.0	77.2	73.2	65.7	83.2	68.5	76.3	77.6	68.5	73.1	73.4	69.3	73.7	59.7	63.9	64.2	85.7	55.3	61.7	77.0	76.2	62.0	69.9	65.4	70.3	81.6	36.6	67.5
	2016	**74.1**	**75.6**	**..**	**65.3**	**47.0**	**76.0**	**73.4**	**64.6**	**82.7**	**67.6**	**75.7**	**78.4**	**68.6**	**73.4**	**74.8**	**69.2**	**73.3**	**59.9**	**63.3**	**64.0**	**86.2**	**54.6**	**59.9**	**77.1**	**76.8**	**62.0**	**69.7**	**65.4**	**69.2**	**82.5**	**36.4**	**67.5**
Nés à l'étranger	2012 Q1	65.2	69.0	..	75.5	43.0	70.4	64.3	51.6	73.7	60.8	63.5	67.8	74.3	72.5	67.0	59.3	62.5	60.6	63.1	63.2	84.3	59.4	67.7	63.3	70.5	53.2	79.5	64.8	63.4	68.2	36.3	62.6
	2012 Q2	65.5	70.9	..	75.7	46.6	70.2	63.9	52.5	73.8	61.3	65.2	68.3	73.9	72.9	70.3	59.0	63.0	60.8	66.4	64.0	86.9	59.3	67.8	63.6	72.8	61.2	80.3	61.7	63.7	70.1	37.8	62.4
	2012 Q3	65.6	71.3	..	75.4	45.2	70.0	63.6	53.3	74.0	61.9	64.6	69.0	73.2	73.9	69.2	58.0	64.5	62.6	66.3	63.8	81.8	57.9	70.1	64.6	71.6	62.8	80.3	66.6	66.7	69.0	35.4	62.3
	2012 Q4	65.5	71.2	..	76.9	45.7	70.3	63.6	54.5	74.8	61.8	65.2	65.3	74.2	70.8	67.7	57.9	65.2	62.7	70.0	61.9	83.5	60.0	69.4	63.6	69.6	58.4	78.6	69.0	64.7	68.1	37.4	62.8
	2012	**65.5**	**70.6**	**..**	**75.9**	**45.1**	**70.2**	**63.8**	**53.0**	**74.1**	**61.5**	**64.6**	**67.6**	**73.9**	**72.5**	**68.5**	**58.5**	**63.8**	**61.7**	**66.4**	**63.2**	**84.1**	**59.1**	**68.7**	**63.8**	**71.1**	**58.5**	**79.7**	**65.7**	**64.6**	**68.9**	**36.7**	**62.5**
	2013 Q1	66.1	70.8	..	77.2	43.1	70.7	64.8	54.6	74.5	61.3	64.5	67.4	74.5	76.1	67.5	57.9	65.2	63.6	70.0	62.7	83.5	61.0	69.2	62.4	69.7	54.7	77.6	69.7	59.7	68.4	37.8	62.3
	2013 Q2	66.0	71.6	..	75.8	39.8	70.2	64.0	52.1	74.8	65.3	65.3	69.5	73.7	75.4	71.4	57.6	65.2	64.4	65.1	63.6	86.3	59.9	70.3	62.5	71.2	62.6	78.2	65.3	64.6	70.4	40.8	61.9
	2013 Q3	66.1	71.8	..	75.8	43.6	69.3	64.9	54.6	74.7	65.2	65.6	68.2	72.8	72.5	67.8	57.5	65.5	65.9	65.5	64.1	83.6	58.0	70.5	64.1	73.0	64.4	77.6	67.7	62.4	70.1	38.9	62.7
	2013 Q4	65.5	70.2	..	76.9	41.2	70.3	64.5	54.3	74.8	67.0	64.2	68.1	72.9	71.4	67.8	59.0	65.8	64.6	66.9	62.8	83.9	60.8	67.7	63.8	71.2	60.9	77.0	65.1	62.4	69.1	34.6	61.6
	2013	**66.0**	**71.1**	**69.3**	**76.4**	**41.9**	**70.1**	**64.5**	**53.9**	**74.7**	**64.7**	**64.9**	**68.3**	**73.5**	**73.9**	**68.6**	**58.0**	**65.4**	**64.6**	**66.9**	**63.3**	**84.3**	**59.9**	**69.4**	**63.2**	**71.3**	**60.5**	**77.6**	**66.9**	**62.3**	**69.5**	**38.0**	**62.1**
	2014 Q1	65.8	70.2	..	78.6	41.2	72.0	65.1	53.2	74.5	65.3	64.1	65.5	73.2	65.5	64.8	58.6	65.5	64.9	66.8	62.6	86.5	60.9	70.0	63.7	70.6	74.3	77.6	57.7	60.9	68.9	38.2	62.1
	2014 Q2	66.2	70.9	..	78.5	43.2	69.9	66.4	55.7	76.6	67.1	64.8	67.3	72.8	67.8	68.0	60.0	66.0	66.1	61.2	62.6	91.4	59.8	70.7	63.2	70.6	70.3	76.6	57.4	59.7	71.2	34.1	61.4
	2014 Q3	66.2	70.4	..	78.3	44.7	69.6	65.3	54.8	74.2	63.4	66.2	67.8	71.7	72.8	66.8	60.0	66.4	66.2	65.9	62.1	86.4	59.3	67.5	61.3	70.6	54.7	77.6	63.4	57.0	72.0	35.9	61.5
	2014 Q4	66.2	69.9	..	79.8	40.9	71.1	65.1	54.4	75.5	65.3	64.4	65.8	73.3	71.8	66.7	60.1	66.3	66.0	66.2	61.3	83.1	60.5	72.4	62.4	70.3	54.8	77.0	62.6	55.2	70.7	32.6	61.5
	2014	**66.1**	**70.4**	**..**	**78.8**	**42.5**	**70.6**	**65.5**	**54.5**	**75.2**	**65.3**	**64.9**	**66.6**	**72.7**	**69.3**	**66.6**	**59.6**	**66.1**	**65.8**	**65.0**	**62.2**	**86.8**	**60.1**	**70.2**	**62.6**	**70.5**	**63.7**	**77.2**	**60.2**	**58.2**	**70.7**	**35.0**	**61.6**
	2015 Q1	66.0	68.9	..	79.7	36.3	71.9	64.4	57.3	74.9	63.9	64.9	66.7	73.1	68.0	66.5	59.6	66.1	64.5	68.7	60.5	81.6	58.9	69.9	61.9	71.9	64.9	76.3	68.0	57.3	71.4	29.1	60.8
	2015 Q2	66.1	70.1	..	78.4	36.7	71.7	64.8	53.9	75.5	65.2	65.3	65.2	73.8	70.9	64.4	58.5	67.4	66.9	68.1	61.4	86.4	59.8	73.1	62.2	70.5	55.5	76.4	63.6	63.3	73.1	31.1	60.7
	2015 Q3	65.8	70.4	..	79.4	42.6	70.3	64.5	54.2	75.3	64.5	64.9	66.8	72.3	74.9	66.3	59.2	68.7	67.3	66.6	62.6	82.8	57.6	69.3	59.7	70.8	50.6	76.4	65.6	64.6	71.8	31.6	60.0
	2015 Q4	65.8	70.2	..	80.5	41.3	71.9	65.5	56.5	76.3	66.5	64.1	67.3	72.5	73.3	65.5	57.3	67.5	65.9	63.9	62.6	76.4	59.8	69.5	60.3	72.4	56.8	76.5	62.4	63.3	72.5	32.0	61.7
	2015	**65.9**	**69.9**	**69.8**	**79.5**	**39.2**	**71.4**	**64.8**	**55.5**	**75.5**	**65.0**	**64.8**	**66.5**	**72.9**	**71.6**	**65.7**	**58.7**	**67.4**	**66.1**	**66.8**	**61.8**	**81.8**	**59.0**	**70.1**	**61.0**	**71.4**	**57.1**	**76.4**	**64.9**	**62.0**	**72.2**	**31.0**	**60.8**
	2016 Q1	66.4	70.0	..	78.9	41.8	71.5	65.1	54.8	78.1	67.5	64.9	73.0	72.1	69.0	64.8	58.8	67.0	67.7	67.2	61.1	81.8	58.0	70.6	61.4	72.0	66.2	78.8	68.3	64.1	71.6	27.1	61.3
	2016 Q2	66.2	71.5	..	80.2	40.8	71.6	65.4	55.4	76.4	68.5	64.6	70.5	72.7	73.7	66.2	57.4	67.6	67.3	70.0	63.3	91.4	58.6	67.8	63.0	70.3	59.4	77.5	64.0	63.2	72.6	29.5	61.3
	2016 Q3	66.3	71.6	..	81.0	41.8	71.7	66.0	54.9	75.9	68.0	64.4	68.6	72.0	75.3	65.7	58.1	68.0	67.4	69.2	64.2	89.5	58.7	68.9	62.3	72.0	61.5	77.6	64.6	63.6	72.4	30.0	61.9
	2016 Q4	67.0	70.3	..	80.5	41.8	74.2	66.4	55.7	75.9	70.0	64.4	70.8	71.4	70.1	61.6	57.5	67.7	63.8	74.3	62.8	86.3	59.3	69.3	63.3	70.1	62.7	79.5	60.4	63.6	72.1	31.6	62.0
	2016	**66.5**	**70.8**	**..**	**80.1**	**41.5**	**72.3**	**65.7**	**55.2**	**76.6**	**68.5**	**64.5**	**70.7**	**72.1**	**71.9**	**64.6**	**57.9**	**67.6**	**66.5**	**70.1**	**62.9**	**87.5**	**58.7**	**69.2**	**62.5**	**71.1**	**62.2**	**78.4**	**64.4**	**63.6**	**72.2**	**29.6**	**61.6**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc être effectuées entre les trimestres correspondants de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519660

Chapitre 3

Portrait des migrations familiales dans les pays de l'OCDE

Ce chapitre présente les tendances et enjeux principaux des migrations familiales vers les pays de l'OCDE, en s'appuyant sur un large éventail de sources et mettant en évidence les défis émergeants pour la gestion des migrations pour raisons familiales. La famille est le premier motif de migration. Les migrations familiales représentent presque 40 % des entrées et entre le quart et la moitié des immigrés même si leur part dans les migrations totales a diminué ces dernières années. Les migrations pour raisons familiales sont composées de différentes sous-catégories dont la formation d'une famille représente une part croissante. Le chapitre analyse les transformations récentes des politiques de migration familiale et souligne combien ces migrations sont partout permises mais réglementées, en particulier lorsque le parrain est étranger, et l'existence de limites à l'immigration des membres de famille indirects non dépendants. Le chapitre décrit les caractéristiques démographiques, niveaux d'éducation, compétences linguistiques et situation sur le marché du travail des migrants pour raisons familiales comparés aux autres migrants.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Les migrants quittant leur pays pour raisons familiales principalement constituent la première catégorie d'entrées dans la zone OCDE, et représentent pas moins des trois quarts des entrées annuelles dans certains pays. Ils forment toutefois un groupe hétérogène, qui inclut notamment des personnes accompagnant des migrants de travail ou des réfugiés, rejoignant des membres de leur famille ayant migré précédemment, ou formant de nouvelles cellules familiales avec des ressortissants des pays d'accueil. De même, les liens familiaux avec leurs compatriotes dans le pays de destination sont variés. Il peut s'agir de conjoints, d'enfants, de parents ou de frères et sœurs.

Malgré son importance relative, on en sait peu sur la dynamique récente des migrations familiales et sur l'impact des politiques d'immigration qui l'influencent. Les données relatives aux caractéristiques sociodémographiques des migrants familiaux sont particulièrement rares. Le présent chapitre vise à combler cette lacune en dressant, pour la première fois, un portrait exhaustif des migrants familiaux dans les pays de l'OCDE. Il répond aux questions suivantes : combien sont-ils ? Qui sont-ils ? Quelle est leur situation sur le marché du travail du pays de destination ? Quels sont les dernières tendances et principaux défis à venir en matière de migrations familiales ?

La première section examine l'évolution des flux d'immigration familiale à destination des pays de l'OCDE au fil du temps, et s'intéresse aux membres de la famille qui composent ces flux. La section suivante analyse les politiques relatives aux migrations. La troisième section s'intéresse aux stocks de migrants familiaux dans les pays de l'OCDE et donne des informations plus détaillées sur leurs caractéristiques, leur profil de séjour, et leur intégration sur le marché du travail. La dernière section examine les défis actuels et à venir en matière de politique d'immigration familiale.

Principaux résultats

- Depuis quelques années, les migrations familiales sont la principale filière d'immigration dans la zone OCDE. Plus de 1.6 million de migrants familiaux ont obtenu un permis de séjour dans l'OCDE en 2015, ce qui représente près de 40 % des flux totaux d'immigration permanente. En outre, en Europe, on estime qu'environ 40 % des mouvements intra-européens sont liés à des motifs familiaux, soit environ 400 000 personnes pour la seule année 2015.
- En 2014, les migrants familiaux représentaient entre un quart et la moitié de la population immigrée résidant dans les pays de l'OCDE.
- Les États-Unis ont accueilli près de la moitié de l'ensemble des migrants familiaux (46 %) ayant quitté leur pays pour la zone OCDE en 2015. Cependant, les flux de migrants familiaux à destination des États-Unis ont diminué ces dernières années, entrainant une baisse globale de ce type de flux à destination de la zone OCDE. Les pays d'installation (États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) représentent près des deux tiers de ces flux.

- Les enfants de moins de 15 ans représentaient plus d'un quart de l'ensemble des migrants familiaux ayant rejoint la zone OCDE en 2015, soit plus de 400 000 personnes au total, ou près de 10 % de tous les immigrés permanents et un quart de l'ensemble des migrants familiaux. Parmi ces enfants, en 2015, au moins 130 000 avaient moins de 4 ans.
- Les migrants familiaux forment un groupe hétérogène en termes d'âge, de catégories d'entrées et de nombreuses autres caractéristiques. Ils comptent de nombreux enfants et jeunes adultes, ainsi que des personnes plus âgées, des conjoints, et dans quelques cas des petits-enfants et des grands-parents.
- Les migrants familiaux ont des niveaux d'éducation disparates, avec d'importantes variations selon les sous-catégories de migrations. Au cours des dernières années, les niveaux d'éducation des migrants familiaux se sont globalement améliorés. L'augmentation de la part de personnes ayant un niveau d'éducation élevé a été plus forte parmi les migrants familiaux que parmi les personnes nées dans le pays.
- Les femmes sont presque toujours majoritaires parmi les différents types de migrants familiaux au sein des pays de l'OCDE, mais elles représentent rarement plus de 60 % du total.
- Par rapport aux autres groupes de migrants, les migrants familiaux adultes s'intègrent plus lentement au marché du travail du pays d'accueil. En Europe, selon des données historiques, leurs taux d'emploi n'atteignent des niveaux similaires en moyenne à ceux des autres catégories de migrants et des personnes nées dans le pays qu'après plus de 20 ans.
- Les migrations familiales sont étroitement liées aux migrations de travail. Lorsque les accompagnants sont autorisés, on en compte environ un pour chaque immigré économique principal. Les flux de migrants familiaux accompagnants dépendent directement des flux d'immigration de travail ou économique, et donc des politiques relatives aux migrations économiques.
- Le regroupement familial est décalé dans le temps par rapport aux migrations économiques, mais réagit également aux politiques définissant les conditions, les délais de traitement et les règles des autres filières d'immigration. Dans les pays d'Europe du Sud, par exemple, où l'immigration de travail a fortement diminué après la crise économique de 2007/08, le regroupement familial ne recule que maintenant.
- La formation d'une famille est un déterminant de plus en plus important et croissant de l'immigration familiale. Dans de nombreux pays de l'OCDE, plus de 10 % de l'ensemble des mariages unissent un ressortissant national et un étranger, ce qui conduit généralement à la délivrance d'un permis de séjour pour raisons familiales. Dans certains pays de l'OCDE, le mariage est devenu le premier motif d'immigration familiale.
- Bien que des dispositions relatives à l'immigration familiale soient en vigueur dans l'ensemble des pays de l'OCDE, il ne s'agit pas d'une catégorie d'immigration totalement non discrétionnaire, puisqu'il existe des règles qui encadrent les effectifs, les caractéristiques et les conditions. Les catégories telles que les conjoints et les enfants de ressortissants font généralement l'objet de restrictions moindres, alors que les membres de la famille des résidents étrangers doivent satisfaire un plus grand nombre de conditions, et ceux des migrants temporaires ne sont souvent pas admissibles.
- Ces dernières années, les migrants familiaux ont bénéficié d'un élargissement des droits accompagné d'un durcissement des conditions d'admissibilité et d'octroi des permis de séjour. L'immigration pour raisons familiales des conjoints et des enfants d'étrangers est

soumise à des conditions de revenu ou d'hébergement dans la plupart des pays de l'OCDE. Ces restrictions sont moins fréquentes pour les conjoints et enfants de ressortissants nationaux, mais existent dans certains pays. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont ajouté des conditions de maîtrise de la langue et d'intégration au cours de la dernière décennie, sans qu'un effet sur le devenir professionnel des migrants familiaux n'ait vraiment été mis en évidence.

- Dans le même temps, du fait de la concurrence entre les pays pour attirer les migrants très qualifiés, les membres de la famille des travailleurs immigrés très qualifiés ont commencé à bénéficier de dérogations aux règles et contraintes plus strictes applicables aux autres catégories de parrains étrangers.
- Étant donné l'ampleur des migrations familiales et leurs implications, on peut identifier un certain nombre de problématiques essentielles auxquelles les politiques en matière de migrations familiales doivent actuellement répondre. Il s'agit notamment de mieux anticiper les flux d'immigration familiale, et de définir les règles applicables aux migrations familiales en tenant compte de la nécessité de rester attractif pour les migrants de travail visés. Autre problématique, comment tirer parti des conditions applicables aux migrants familiaux pour accélérer leur intégration. Enfin, la prise en charge des mineurs isolés pose de plus en plus question.
- Aucun pays n'imagine une restriction totale de l'immigration familiale mais la plupart ont des difficultés à équilibrer les différents objectifs relatifs à la régulation de la migration familiale.

Analyse des flux de migrants familiaux

Les flux migratoires sont décomposés en catégories d'entrées principales (immigration de travail, familiale, humanitaire, libre circulation[1], études, autres), qui correspondent globalement aux principaux types de permis délivrés par les pays de l'OCDE. La catégorie « familiale » compte quatre sous-catégories principales : fondation d'une famille, famille accompagnante, regroupement familial et adoption internationale. Le tableau 3.1 présente les définitions courantes de ces sous-catégories d'immigration familiale. Ces sous-catégories sont fondées sur des similarités structurelles des migrations, comme leur motif spécifique (p. ex. pour former un couple ou fonder une famille avec un partenaire épousé récemment, ou pour poursuivre une vie de couple ou familiale commencée dans un autre pays) et le moment de la migration par rapport à celle du migrant principal (accompagnement du migrant principal ou regroupement ultérieur avec le migrant principal).

Tableau 3.1. **Définitions des sous-catégories des migrations pour raisons familiales**

Sous-catégorie	Définition
Formation d'une famille	Un résident ayant la nationalité du pays ou non épouse un(e) étranger(e) et parraine cette personne pour qu'elle soit admise dans le pays ou qu'elle change de statut.
Famille accompagnante	Les membres de famille sont admis en même temps que le migrant principal.
Réunification familiale	Les membres de famille immigrent après l'arrivée du migrant principal qui parraine leur admission. Les liens familiaux précèdent l'arrivée du migrant principal.
Adoption internationale	Un résident ayant la nationalité du pays ou non adopte un enfant de nationalité étrangère résidant à l'étranger.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519679

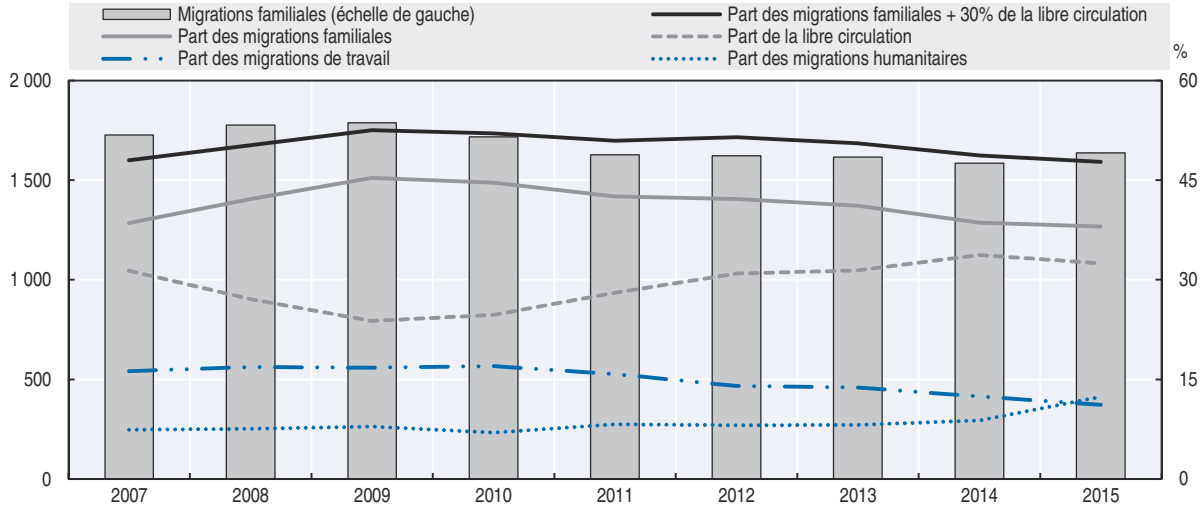
La présente section examine l'évolution récente des flux totaux de migration familiale dans le cadre d'une comparaison internationale, et par rapport à l'ensemble des migrations. Elle analyse ensuite la composition de ces flux par sous-catégorie de migrations familiales, et par caractéristiques principales des migrants familiaux.

La majeure partie des migrations à destination des pays de l'OCDE sont des migrations familiales

L'immigration familiale est la principale filière d'immigration dans les pays de l'OCDE. En 2015, plus de 1.6 million de migrants ont rejoint des pays de l'OCDE au titre d'un permis de séjour pour raisons familiales (graphique 3.1). Ce nombre était proche de 1.8 million en 2008/09, mais a légèrement diminué jusqu'en 2014.

Graphique 3.1. **Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie d'entrée, 2007-15**

Niveau des entrées pour raisons familiales (échelle de gauche) et part de chaque catégorie migratoire dans les entrées permanentes totales (échelle de droite)



Note : Les données pour les migrations familiales comprennent les membres de famille accompagnant les migrants de travail.
Source : OCDE, Base de données sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518919

En 2015, les migrants familiaux représentaient 38 % de l'ensemble des immigrés permanents dans les pays de l'OCDE. Ces dernières années, cette part a souvent dépassé 40 % pour approcher la moitié des flux totaux d'immigration permanente en 2009. Les migrants familiaux constituent la catégorie d'immigration permanente la plus importante, loin devant les migrants de travail et les migrants pour raisons humanitaires, qui représentaient respectivement 11 et 12 % des entrées totales d'immigrés permanents en 2015. Les migrations au sein des espaces de libre circulation, notamment entre les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), formaient la deuxième catégorie d'immigration en 2015, mais elle est susceptible d'inclure de nombreux migrants qui quittent leur pays pour raisons familiales et ne sont pas comptabilisés en tant que tels parce qu'ils ne sont pas officiellement titulaires d'un permis de séjour dans cette catégorie.

D'après le module ad hoc 2014 de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), environ 30 % des ressortissants des pays de l'UE qui se sont installés dans un autre pays de l'UE au cours des cinq années précédant l'enquête ont déclaré avoir migré pour des raisons « familiales » principalement (voir encadré 3.6 pour plus de détails).

D'après ce module, quelque 400 000 personnes ayant exercé leur droit à la libre circulation en 2015 peuvent être considérées comme des migrants familiaux. Si l'on intègre ce groupe à la catégorie des migrants familiaux, la part des migrants familiaux pourrait avoisiner 50 % des flux totaux d'immigration dans les pays de l'OCDE (graphique 3.1).

Comme le montre cet exemple, les migrants familiaux peuvent être définis de deux façons au moins : il peut s'agir de personnes titulaires un permis de séjour réservé aux migrants familiaux, ou de personnes qui migrent pour des raisons familiales. Le reste du présent chapitre définit les migrants familiaux sur la base de leur permis de séjour dès lors que des données en termes de flux migratoires sont utilisées (encadré 3.1), mais doit se référer à la définition fondée sur les auto-déclarations dès lors que des données en termes d'effectifs sont utilisées (encadré 3.5).

Encadré 3.1. **Sources des données internationales relatives aux flux de migrants familiaux**

Le présent chapitre s'appuie sur un certain nombre d'ensembles de données pour caractériser et analyser les flux annuels de migrants familiaux, par rapport aux flux d'autres migrants, et en part des flux totaux d'immigration. Outre les sources de données nationales, deux ensembles de données sont utilisés pour analyser les flux de migration familiale.

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales

La base de données sur les migrations internationales standardise les données relatives aux flux d'immigration légale enregistrés chaque année par les pays. Cette base de données couvre la plupart des pays membres de l'OCDE. Les données standardisées ne sont pas disponibles pour la Grèce, la Hongrie, l'Islande, Israël, la Lettonie, la Pologne, la République slovaque, la Slovénie et la Turquie. Pour la plupart des pays, des données annuelles sont disponibles à partir de 2000 environ jusqu'en 2015, mais pour certains, la série est limitée aux quelques dernières années.

Outre les flux annuels totaux, la base de données sur les migrations internationales indique les flux par catégorie d'immigration. En fonction des types de permis de séjour, les flux de migrants familiaux sont enregistrés dans deux catégories, les « migrants familiaux » et la « famille accompagnant les travailleurs ». Toutefois, cette dernière catégorie n'est déclarée séparément que pour un petit nombre de pays. Bien que la base de données indique à la fois les effectifs des flux d'immigration temporaire et permanente, ce chapitre prend uniquement en compte les flux d'immigration permanente.

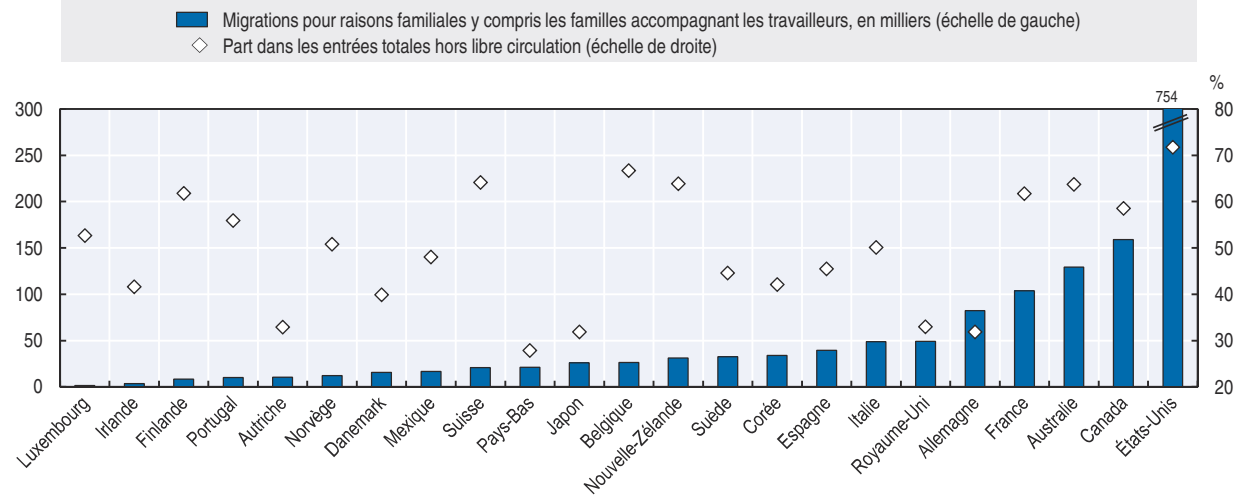
Eurostat Residence Permit Data Collection (EU Resper)

Eurostat constitue un ensemble de données sur les permis de séjour (« Resper ») à partir de sources nationales des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui se compose de pays membres de l'UE et de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse. Comme les ressortissants des pays de l'AELE n'ont pas besoin de permis de séjour pour séjourner dans un autre pays de l'AELE, les données relatives aux permis de séjour concernent uniquement les ressortissants de pays tiers, à savoir les ressortissants de pays non membres de l'AELE. Depuis 2008, des informations annuelles sont disponibles sur le nombre de premiers permis de séjour délivrés dans chaque pays, et sur le nombre total de permis de séjour en vigueur au 31 décembre. Ces données donnent également des informations sur certaines variables clés comme la catégorie d'immigration (familiale/activités rémunérées/études/autres), le sexe, l'âge et la nationalité du ressortissant du pays tiers qui a obtenu le permis de séjour, ainsi que la durée de validité du permis.

Les données sur les flux de migration familiale dans ce chapitre sous-estiment toujours les flux totaux de migrants familiaux car ils ne portent que sur les migrations permanentes. En effet, certaines catégories de migrants temporaires, notamment les transferts intra-entreprises et d'autres catégories de travailleurs immigrés temporaires très qualifiés, ont le droit d'être accompagnés de leur conjoint et de leurs enfants dans la plupart des pays. D'après des estimations grossières, au moins 200 000 personnes chaque année ont le droit de faire venir dans les pays de l'OCDE les membres de leur famille entrant dans ces catégories.

Le résultat selon lequel les migrants familiaux représentent la plus grande part des flux migratoires à destination de la zone OCDE est imputable au nombre particulièrement élevé de migrants familiaux dans plusieurs grands pays de l'OCDE (graphique 3.2). Les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) concentrent environ deux tiers des flux d'immigration familiale à destination des pays de l'OCDE. Les 754 000 migrants familiaux qui se sont installés aux États-Unis en 2015 – famille accompagnante incluse –, représentaient près de la moitié des flux d'immigration familiale à destination des pays de l'OCDE. Au cours de cette même année, 159 000 migrants familiaux se sont rendus au Canada et 129 000 en Australie.

Graphique 3.2. **Entrées pour raisons familiales dans les pays de l'OCDE, 2015**



Note : Seules les migrations permanentes sont prises en considération.
Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales*, *http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518938

Les pays européens de l'OCDE les plus peuplés constituent le deuxième grand groupe de pays de destination des migrants familiaux : il s'agit de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni. Avec plus de 104 000 migrants familiaux en 2015, comme l'année précédente, la France se classe en quatrième position en termes d'entrées de migrants familiaux dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne a enregistré une hausse significative par rapport à 2014, avec 82 000 entrées (contre 64 000). L'Italie et le Royaume-Uni ont reçu chacun quelque 50 000 migrants familiaux en 2015, contre environ 60 000 en 2014.

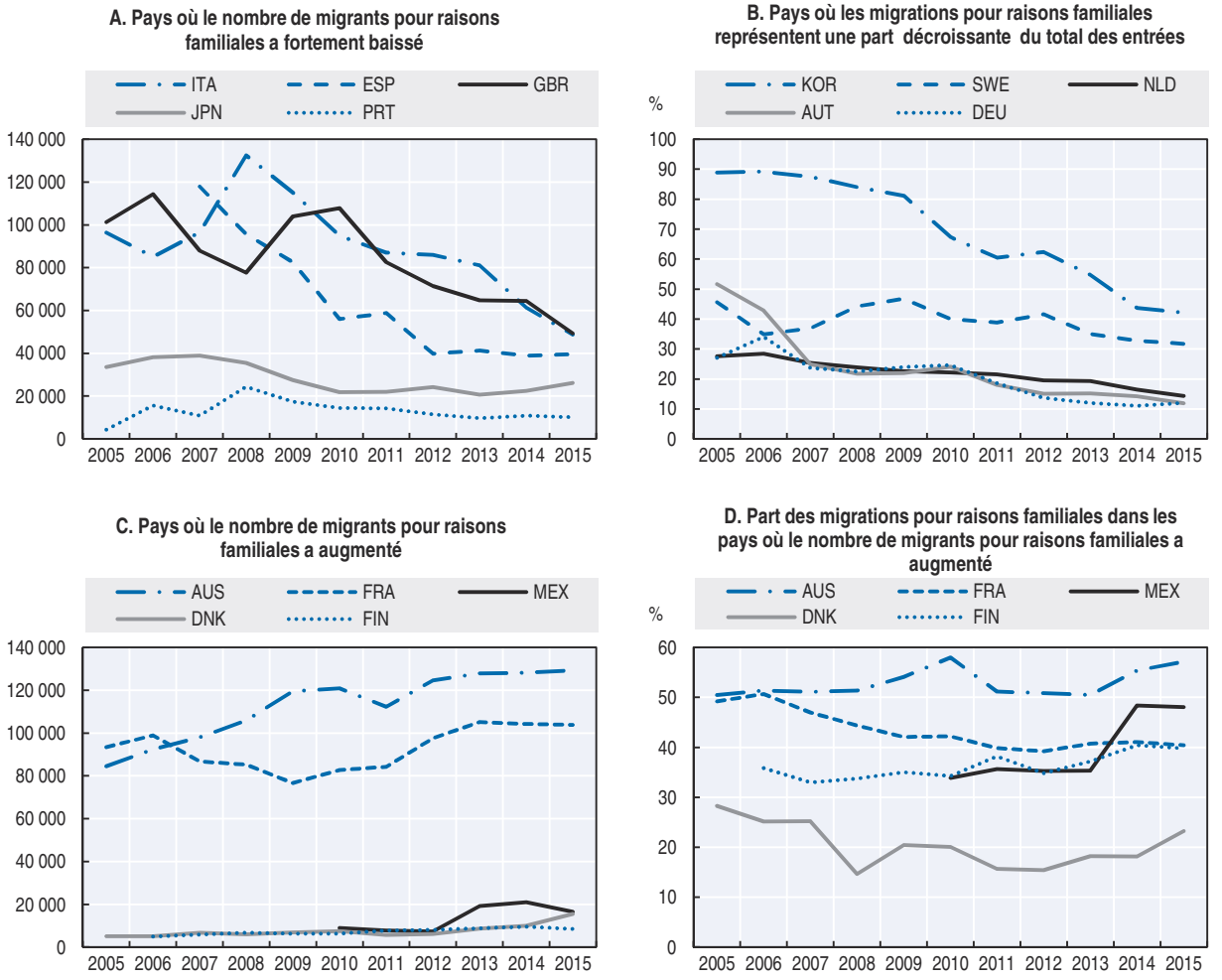
Parmi les pays de l'OCDE, ce sont les États-Unis qui enregistrent la part la plus importante de migrants familiaux (72 %). Alors que la part correspondante en France est également élevée (62 %), l'Allemagne enregistre la deuxième part la plus faible (32 %) après les Pays-Bas (28 %). En Corée, les flux de migrants familiaux représentent 42 % des entrées.

Au Mexique, le nombre relativement faible de migrants familiaux représente tout de même près de la moitié des flux d'immigration permanente à destination de ce pays.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'immigration familiale a reculé au cours des dernières années

En général, les migrations familiales répliquent les tendances des migrations globales, à quelques exceptions près. La diminution des flux annuels de migrants familiaux entre 2008 et 2014 est visible tant aux États Unis (10 %) que dans les pays européens de l'OCDE (20 %). En Europe, un important recul des flux d'immigration familiale a eu lieu, notamment dans les pays d'Europe du Sud membres de l'OCDE, à savoir l'Espagne, l'Italie et le Portugal : dans ces trois pays, les flux d'immigration familiale ont diminué de plus de moitié entre 2008 et 2015 (partie A du graphique 3.3). Cela s'est produit dans le contexte d'une baisse globale des migrations à destination de ces pays dans le sillage de la crise économique et financière mondiale de 2008. Dans une certaine mesure, cette observation vaut également pour le

Graphique 3.3. **Entrées de migrants pour raisons familiales dans quelques pays de l'OCDE, 2005-15**



Note : Les valeurs pour les années avant 2010 ne sont pas disponibles pour le Mexique, et la valeur pour l'année 2005 est indisponible pour la Finlande. Tous les flux comprennent les membres de famille accompagnant les migrants de travail.

Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518957

Royaume-Uni, où l'immigration totale a considérablement diminué entre 2010 et 2013, avant de repartir à la hausse en 2014 et 2015. À l'inverse, l'immigration familiale a augmenté en France, passant de 85 000 en 2008 à 104 000 en 2015 (partie C du graphique 3.3). Une croissance rapide de l'immigration familiale a également été observée au Danemark et en Finlande.

Une diminution de la part de l'immigration familiale a été observée en Allemagne, en Autriche, aux Pays Bas et en Suède (partie B du graphique 3.3). Puisque les niveaux absolus des flux d'immigration familiale étaient stables, voire en légère hausse dans ces pays, la diminution de la part de l'immigration familiale résulte de la croissance d'autres filières d'immigration au cours de cette période, principalement la libre circulation.

À l'extérieur de l'Europe, cette baisse est particulièrement frappante en termes absolus au Japon, où le nombre de migrants familiaux a été divisé par deux entre 2007 et 2013, dans un contexte de recul de l'immigration globale. En Corée, les flux de migrants familiaux ont été relativement stables au cours de cette période, mais leur part dans l'immigration permanente totale a considérablement diminué en raison d'une hausse du nombre d'étrangers d'origine coréenne obtenant un droit de séjour de type permanent. À l'inverse, les flux de migrants familiaux à destination du Canada ont varié entre 150 000 et 170 000 environ au cours de cette période, et ceux à destination de l'Australie ont enregistré une nette hausse tant en termes absolus qu'en termes relatifs[2] (129 000 en 2015, +22 % depuis 2008).

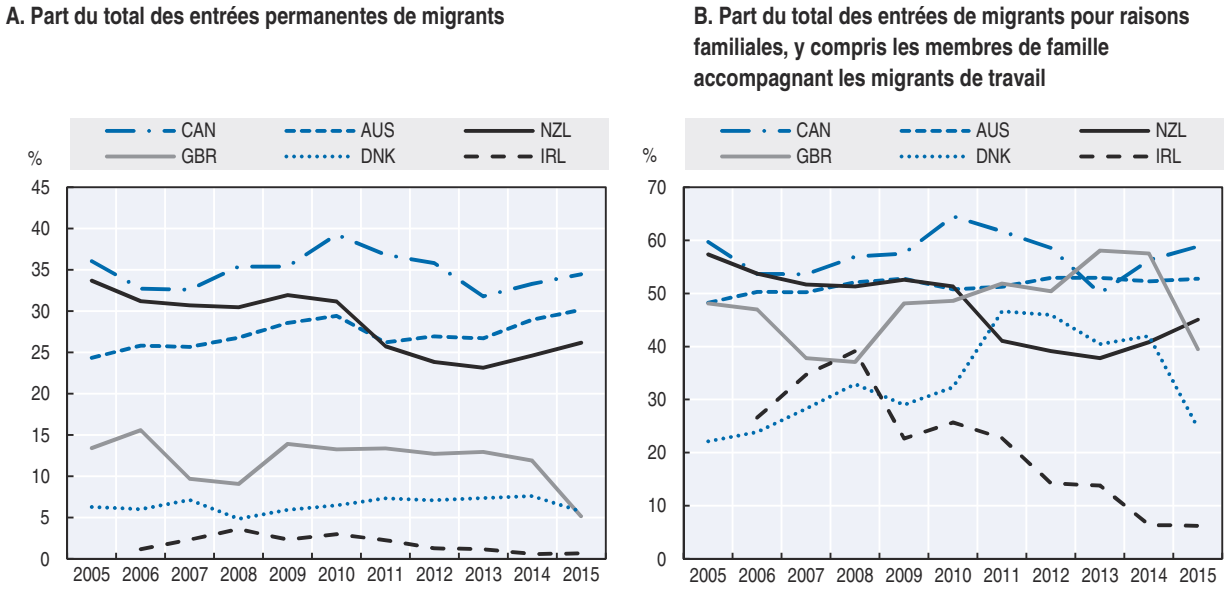
La famille accompagnant les travailleurs immigrés représente une catégorie d'entrée importante mais très volatile

Peu d'informations sont disponibles sur la composition détaillée des flux d'immigration familiale, comme les sous-catégories définies dans le tableau 3.1. Des données relatives à la famille accompagnant les travailleurs immigrés sont toutefois disponibles pour onze pays de l'OCDE[3]. Dans la plupart d'entre eux, elle représente une part considérable mais volatile de l'immigration totale et de l'immigration familiale (graphique 3.4).

La famille accompagnant les travailleurs dominait les flux d'immigration familiale à destination du Royaume-Uni en 2014, dans des proportions observées uniquement au Canada et en Australie par ailleurs, où elle représentait respectivement 58 et 53 % du total des entrées pour raison familiale (graphique 3.4, partie B). Au cours des dernières années, sa part n'a que légèrement augmenté en Australie, et a varié entre 50 et 65 % au Canada. En Nouvelle-Zélande, la part de la famille accompagnant les travailleurs immigrés dans les migrations familiales a diminué progressivement, et était un peu plus faible en 2015 (45 %) que par le passé. Au Danemark et en Irlande, la famille accompagnant les travailleurs représentait par le passé une part importante des flux d'immigration familiale, mais cette part a beaucoup diminué récemment.

À l'opposé des variations considérables observées dans les pays présentés dans le graphique 3.4, la part de la famille accompagnant les travailleurs immigrés est comparativement faible et stable en Autriche, en Corée, aux États-Unis, en Italie et en Suède. Entre 2005 et 2015, la famille accompagnant les travailleurs immigrés représentait chaque année moins de 10 % des flux d'immigration permanente, et au maximum 17 % des flux d'immigration familiale dans ces pays. Sauf réorganisation des flux migratoires, ces pourcentages devraient rester globalement stables au fil du temps : le flux de familles accompagnant les travailleurs immigrés est étroitement corrélé au flux d'immigration de travail, si bien qu'ils évoluent souvent dans la même direction, avec un effet correspondant sur le flux total d'immigration permanente.

Graphique 3.4. **Entrées de membres de famille accompagnant les travailleurs dans quelques pays de l'OCDE, 2005-15**



Note : La valeur pour l'année 2005 est indisponible pour l'Irlande.
Source : OCDE, *Base de données sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518976

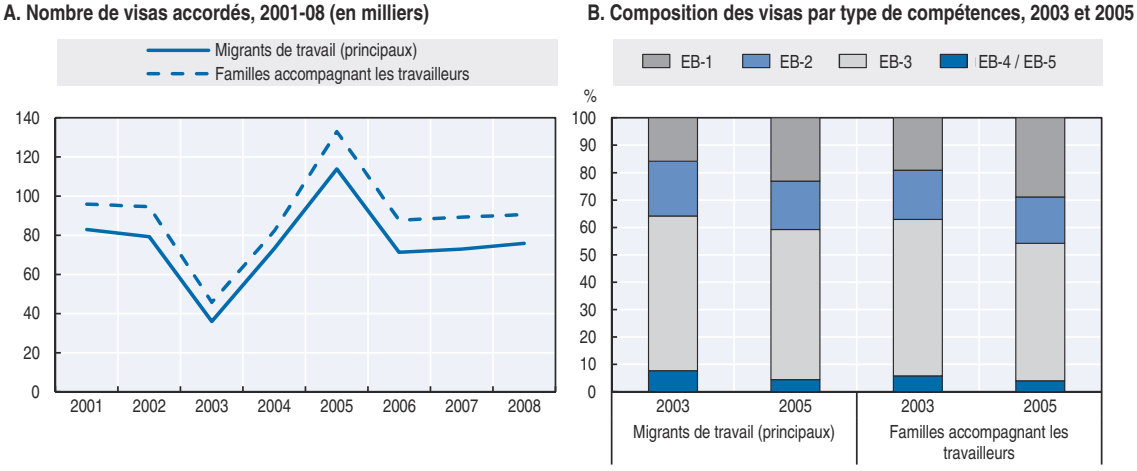
L'étroite corrélation entre le flux de travailleurs immigrés et le flux de familles accompagnantes a pu être observée dans le contexte d'une expérience naturelle menée aux États-Unis. Les autorités ayant octroyé un nombre exceptionnellement faible de visas de travail en 2003, les places restantes ont été « réintégrées » en 2005 (Jefferys et Rytina, 2006). Cela s'est traduit par une forte hausse du nombre de visas accordés aux migrants de travail entre 2003 et 2005, comme le montre la partie A du graphique 3.5. Le nombre de visas accordés aux familles accompagnantes a suivi de très près cette évolution – non seulement en termes de flux global de familles accompagnantes, mais au sein même des catégories de compétences spécifiques des travailleurs immigrés (partie B du graphique 3.5). Dans les différentes catégories de compétences, le nombre de familles accompagnantes a augmenté proportionnellement à la hausse de l'immigration de travail, si bien que la composition par catégorie de compétences a très peu évolué, malgré la forte hausse des effectifs globaux. Si cela semble couler de source puisque l'immigration de travail et les familles accompagnant les travailleurs sont liées par définition, les données indiquent que l'immigration familiale au sens large est étroitement corrélée à l'immigration de travail (voir encadré 3.2).

La fondation d'une famille représente une part croissante de l'immigration familiale dans plusieurs pays de l'OCDE

La fondation d'une famille, en général le mariage d'un résident (né dans le pays ou à l'étranger, ressortissant national ou étranger) avec un étranger (résident ou non) sont des déterminants importants des migrations familiales. Ces mariages ont des conséquences directes sur la situation du conjoint étranger au regard des règles déterminant la résidence, puisque le mariage confère au citoyen la capacité de parrainer son conjoint pour qu'il obtienne un permis de séjour[4].

Les données spécifiques relatives aux permis accordés au titre de la fondation d'une famille ne sont malheureusement disponibles que dans un petit nombre de pays de

Graphique 3.5. **Entrées additionnelles de migrants permises par la non utilisation auparavant de visas destinés aux migrants de travail aux États-Unis, 2001-08**



Note : EB-1, EB-2, EB-3 et EB-4/EB-5 font référence aux différents niveaux de compétences à l'intérieur de la catégorie des migrations de travail, et les membres de famille accompagnant les migrants de travail sont présentés suivant la catégorie du migrant de travail requérant principal.
Source : Sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933518995

Encadré 3.2. **Les flux d'immigration familiale sont en partie déterminés par l'immigration de travail**

Pour étudier de manière plus approfondie les liens entre l'immigration de travail et l'immigration familiale au sens large, le tableau 3.2 présente les pays où les flux de migrants de travail étaient fortement corrélés aux flux de migrants familiaux dans les années 2000-15. Lorsque des données relatives aux familles accompagnant les travailleurs immigrés sont disponibles, le tableau 3.2 fait la distinction entre cette catégorie et le reste du flux d'immigration familiale, et les corrélations entre chacune d'elles et les flux d'immigration de travail sont examinées. Étant donné le faible nombre d'années observées, de fausses corrélations peuvent facilement apparaître. Bien que les résultats ne soient donc que purement indicatifs, on obtient à peu près les mêmes après inclusion des années précédentes, lorsque c'est possible.

Tableau 3.2. **Corrélations entre les entrées de migrants de travail et de migrants pour raisons familiales, quelques pays de l'OCDE, 2000-15**

Coefficients de corrélation par paire (+ si ≥ 0.6 et < 0.8, ++ si ≥ 0.8, O si non applicable)

Corrélation des entrées de migrants de travail avec :	AUS	AUT	CAN	CHE	DEU	DNK	FRA	GBR	IRL	ITA	JPN	KOR	NLD	NOR	NZL	PRT	SWE	USA
les familles accompagnant les migrants de travail	++	++	+	O	O	++	O			+	O		O	O	+	O	++	++
Les migrants pour raisons familiales non compris les familles accompagnant les migrants de travail	++			O	O		O			+	O		O	O		O		
Les migrants pour raisons familiales y compris les familles accompagnant les migrants de travail	++		+							+	+			+	++	++		
Nombre d'années observées	13	13	16	12	15	13	15	12	14	12	16	16	15	13	15	15	16	16

Note: Dans les deux premières lignes, « non applicable » signifie que le dénombrement des membres de famille accompagnant les travailleurs migrants n'est pas disponible. Trop peu d'information étaient disponibles sur la période 2000-15 pour la Belgique, la Finlande, le Luxembourg, le Mexique et l'Espagne et par conséquent ces pays ont été exclus de la présente analyse.
Source: OCDE, *Base de données sur les migrations internationales*, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519698

Encadré 3.2. **Les flux d'immigration familiale sont en partie déterminés par l'immigration de travail** *(suite)*

D'après les résultats du tableau 3.2, les flux de familles accompagnant les travailleurs migrants sont fortement corrélés aux flux de ces travailleurs en Australie, en Autriche, au Danemark, aux États-Unis et en Suède. Des corrélations plus faibles mais toujours importantes sont observées au Canada, en Italie et en Nouvelle-Zélande. Comme on pourrait s'y attendre a priori, les flux de travailleurs immigrés et de familles accompagnant les travailleurs semblent donc corrélés dans un certain nombre de pays de l'OCDE au cours de la période 2000-15, mais pas dans tous : les corrélations ne semblent pas particulièrement importantes en Corée, aux États-Unis et en Irlande.

Les flux de travailleurs immigrés semblent également corrélés aux flux totaux d'immigration familiale, y compris de familles accompagnant les travailleurs immigrés (tableau 3.2). Des fortes corrélations apparaissent au cours des années 2000-15 en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Portugal, tandis que des corrélations moins marquées sont visibles au Canada, en Italie, au Japon et en Norvège. Cela indique que les flux d'immigration familiale à destination de ces pays sont partiellement liés aux flux d'immigration de travail. Dans certains pays du moins, cette corrélation est vraisemblablement imputable aux flux de familles accompagnant les travailleurs immigrés, puisque les flux de migrants familiaux n'appartenant pas à cette catégorie affichent rarement une forte corrélation avec les flux de travailleurs immigrés (seulement en Australie et en Italie). Dans la plupart des pays de l'OCDE présentés dans le tableau 3.2, toutefois, les corrélations entre les flux d'immigration de travail et les flux d'immigration familiale ne sont pas particulièrement importantes, si bien que les flux d'immigration familiale semblent plus souvent évoluer indépendamment des flux d'immigration de travail.

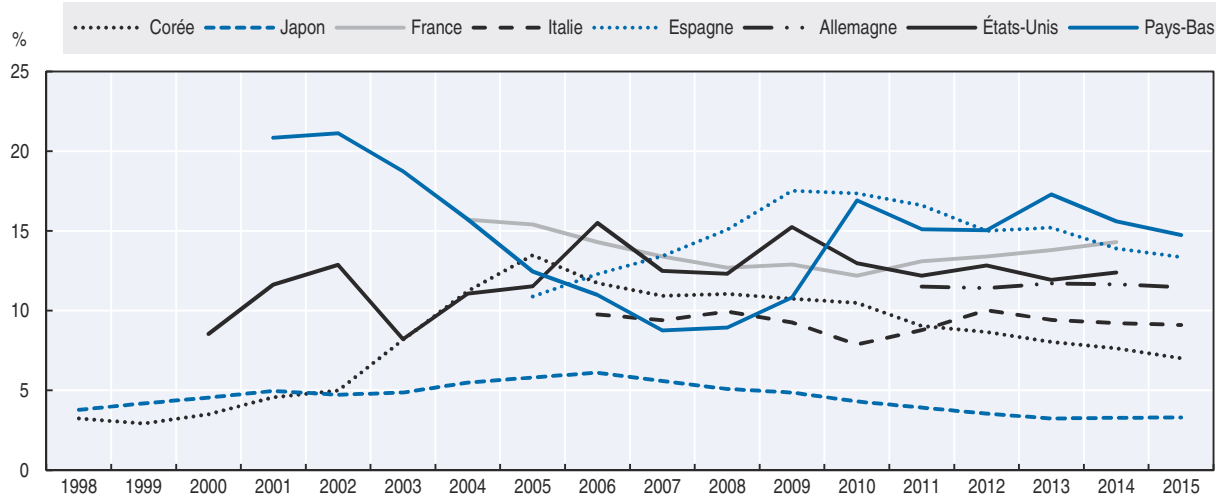
D'autres analyses utilisant la même approche ne parviennent pas à discerner un effet retardé de l'immigration de travail sur l'immigration familiale, ce qui indique que les flux de travailleurs immigrés n'ont pas d'impact sur les flux de migrants familiaux un ou deux ans plus tard. Les flux de réfugiés semblent totalement indépendants des catégories déclarées de flux d'immigration familiale dans les pays de l'OCDE, avec deux exceptions notables : au Danemark et aux États-Unis, les flux de réfugiés sont fortement corrélés aux flux de migrants familiaux englobant ou non la famille accompagnant les travailleurs immigrés au cours des années 2000 à 2015.

Dans certains pays de l'OCDE, les flux d'immigration familiale sont corrélés aux flux d'étudiants en mobilité internationale au cours de la période 2000-15. Au Danemark et en Norvège, une faible corrélation est observée entre les flux d'étudiants en mobilité internationale et les flux de migrants familiaux englobant ou non la famille accompagnant les travailleurs immigrés. Globalement, ces corrélations entre les différents flux migratoires soulignent que les flux d'immigration familiale ne sont pas aussi indépendants qu'on le pense la plupart du temps.

l'OCDE. En France, les conjoints de ressortissants nationaux représentent près de la moitié de l'immigration familiale totale (48 %). En Allemagne, ce pourcentage atteint 28 %, contre seulement 9 % aux États-Unis (plus 22 % pour les enfants de ressortissants des États-Unis, dont certains sont les enfants de conjoints étrangers). Au Japon, les conjoints et enfants de ressortissants japonais représentent également plus d'un quart (28 %) de l'immigration familiale totale.

Le graphique 3.6 présente la part des mariages entre un ressortissant et un non-ressortissant – « mariages mixtes » – dans certains pays de l'OCDE. Ces mariages ne sont pas nécessairement internationaux en soi (c'est-à-dire qu'ils n'induisent pas toujours de nouveaux flux migratoires) mais peuvent refléter dans certains pays la part importante d'étrangers dans la population résidente dans la tranche d'âge moyen du premier mariage.

Graphique 3.6. **Part du nombre total de mariages qui impliquent un ressortissant et un époux étranger/une épouse étrangère dans quelques pays de l'OCDE, 1998-2015**



Note : Les données pour la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Corée, et l'Espagne font référence aux mariages entre un ressortissant et un époux étranger/une épouse étrangère divisé par le nombre total de mariages. Pour les Pays-Bas, les données font référence à la part des "migrations pour mariage" entre un ancien résident et un époux étranger/une épouse étrangère qui entrent au Japon au moment du mariage ; le dénominateur comprend les mariages avec des étrangers résidents. Pour les États-Unis, les données font référence au nombre total de Cartes vertes délivrées à des époux/épouses de ressortissants (année fiscale) divisé par le nombre total de mariages (année calendaire).
Source : Instituts nationaux de statistiques ; États-Unis : Centers for Disease Control and Prevention et Department of Homeland Security.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519014

Il n'est pas surprenant, par exemple, que la part des mariages mixtes ait augmenté en Espagne dans les années 2000, lorsque la population de jeunes célibataires étrangers a augmenté. La présence de longue date de communautés immigrées peut également favoriser les mariages mixtes ; aux Pays-Bas, par exemple, la plupart des mariages impliquant des étrangers sont célébrés entre un résident, souvent issu de l'immigration, et un étranger, et 15 % des mariages célébrés en 2015 comptaient un époux arrivé aux Pays-Bas pour fonder une famille. Il convient toutefois de noter que le nombre total de mariages aux Pays-Bas diminue plus vite que le nombre de mariages internationaux, si bien que la part de ces derniers augmente.

La part élevée de mariages mixtes en Corée et au Japon, toutefois, n'est pas due à une part importante d'étrangers dans la population en âge de se marier, mais plutôt aux mariages internationaux dans lesquels le conjoint migre dans le but d'épouser un ressortissant national. Dans le cas de la Corée notamment, ces mariages sont souvent arrangés (Chaloff, 2012). La baisse constatée en Corée après 2005 est due à la mise en place d'un nouveau visa pour les ressortissants chinois d'origine coréenne, ce qui a permis à ce groupe d'accéder à une filière de migration autre que le mariage. En effet, la part des Chinois dans les mariages internationaux est passée de 60 % en 2003-05 à 30 % en 2011-15. Chung et al. (2016) donnent un aperçu de l'évolution historique des migrations par mariage à destination du Japon et de la Corée.

De nombreux pays de l'OCDE ne disposent pas d'un registre central des mariages ; ainsi, seules des données en termes d'effectifs issues de recensements ou d'enquêtes, permettant de connaître le pays de naissance et la nationalité des couples, sont disponibles. Dans ce cas, il est impossible de savoir si le conjoint était étranger au moment du mariage. Néanmoins, une part important des couples sont mixtes. Aux États-Unis, en 2013, 15.3 % de l'ensemble des couples mariés se composaient d'un ressortissant américain et d'un époux étranger ou

naturalisé, ce qui est conforme à la tendance illustrée par le graphique 3.6. En ce qui concerne les autres pays, seules des informations relatives au pays de naissance sont disponibles, mais elles mettent en évidence une part élevée de mariages impliquant des personnes nées à l'étranger. Au Canada, en 2011, 11.2 % des couples mariés comptaient un époux né au Canada et un autre né à l'étranger. En Australie (2015), 32 % des couples étaient composés de personnes nées dans des pays différents (soit l'Australie et un autre étranger, soit deux pays étrangers différents). La fondation d'une famille est donc un déterminant important des migrations familiales. À l'inverse, les adoptions internationales représentent une toute petite part – et une part décroissante – des flux d'immigration familiale à destination des pays de l'OCDE (encadré 3.3).

Encadré 3.3. **Déclin des adoptions internationales dans les pays de l'OCDE**

Les adoptions internationales représentent une part infime des flux d'immigration familiale à destination des pays de l'OCDE – en 2014, le nombre d'adoptions internationales était inférieur à 500 dans la plupart des pays de l'OCDE, d'après les données nationales compilées par Selman (2016). Faisaient exception les États-Unis (6 400 en 2014, 5 600 en 2015), l'Italie (2 200 en 2014 et 2015), la France, le Canada et l'Espagne (environ 1 000 chacun). En Espagne et en Italie, les adoptions internationales représentaient donc respectivement 4 et 2 % des flux d'immigration familiale en 2014, mais moins de 1 % au Canada, en France et aux États-Unis. La contribution démographique de l'adoption internationale pourrait être non négligeable dans certains pays : en Italie, les adoptions internationales représentaient 0.5 % du total des naissances en 2015. La Chine, la Russie et l'Éthiopie étaient les principaux pays d'origine au cours des dernières années, et sur l'ensemble de la période 2004-14. Au cours des décennies précédentes et jusqu'en 2006, la Corée était l'un des principaux pays d'origine des adoptions internationales.

Le nombre d'adoptions internationales était particulièrement bas en 2014 : dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels des données sur les adoptions internationales sont disponibles, les effectifs annuels ont commencé à diminuer peu après 2001, comme le montre le graphique 3.7, dans les principaux pays d'accueil des adoptions internationales. En Espagne, les adoptions internationales ont diminué régulièrement, passant à 800 en 2015 après avoir culminé à 5 500 en 2004. Au Canada, elles sont passées de 2 200 en 2003 à 900 en 2014 ; en France et en Italie, les chiffres ont rapidement diminué après 2010-11 (partie A du graphique 3.7). La chute la plus drastique a été enregistrée aux États Unis, où le nombre d'adoptions internationales est passé de 23 000 en 2004 à 5 600 en 2015 (partie B du graphique 3.7). Globalement, le nombre d'adoptions internationales dans les cinq pays d'accueil principaux a diminué de 70 % entre 2004 et 2014.

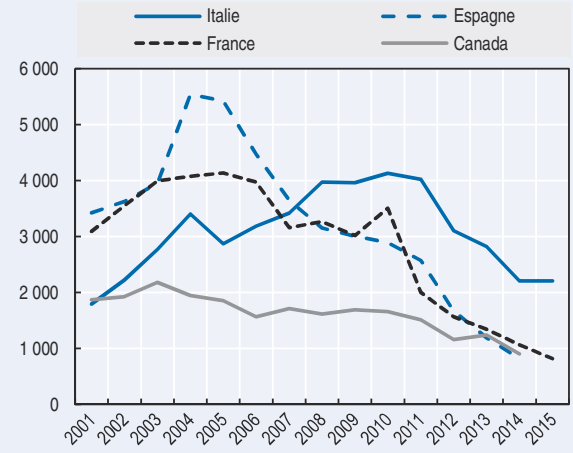
La diminution rapide des adoptions internationales contraste souvent avec le nombre comparativement stable d'adoptions nationales, par exemple les adoptions auprès du système de protection sociale de l'enfance aux États-Unis (partie B graphique 3.7). Le déclin des adoptions internationales est tout autant imputable aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Plusieurs grands pays d'origine comme la Chine, la Corée et la Russie ont davantage recours aux adoptions nationales. En 2007, la Chine a mis en place un certain nombre de conditions pour les parents adoptifs, qui doivent être essentiellement un couple hétérosexuel jouissant d'une bonne situation socio-économique (Vandivere et al., 2009), ce qui exclut notamment les femmes seules. Dans le cas de la Russie, l'une des raisons de la transition vers les adoptions nationales sont les scandales qui ont éclaté dans le contexte des adoptions internationales (Selman, 2009).

De nombreux pays ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis des adoptions internationales. Dans ce contexte, la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a cherché à définir des normes et des directives relatives aux adoptions internationales. Cette convention donne la priorité aux adoptions par des membres de la famille élargie de l'enfant, ainsi qu'aux adoptions nationales, au détriment des adoptions internationales. Dans la pratique, la Convention de la Haye a mis fin aux adoptions internationales dans certains pays d'origine. Par exemple, le Guatemala

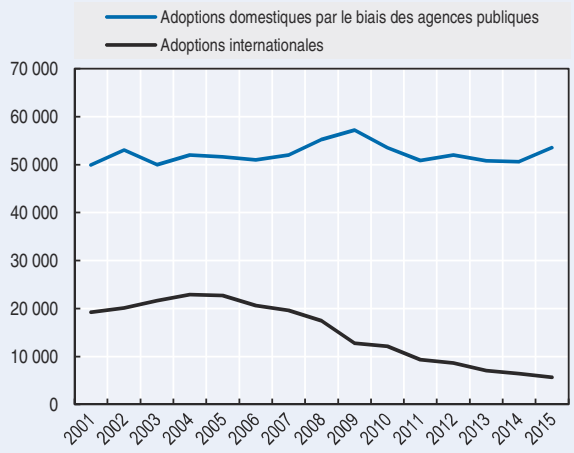
Encadré 3.3. **Déclin des adoptions internationales dans les pays de l'OCDE** *(suite)*

Graphique 3.7. **Adoptions internationales quelques pays de l'OCDE, 2001-15**

A. Adoptions internationales reçues au Canada, en France, Italie et Espagne, 2001-15



B. Adoptions internationales comparées aux adoptions domestiques par le biais des agences publiques, États-Unis, 2001-15



Note: Les données pour l'année 2015 n'étaient pas disponibles pour le Canada et Espagne.
Source: Selman, P. (2016), « Global Statistics for Intercountry Adoption : Receiving States et States of Origin 2004-15 », *https ://assets.hcch.net/docs/3bead31e-6234-44ae-9f4e-2352b190ca21.pdf* (for 2004-2015) ; Selman (2009) (pour 2001-03) ; AFCARS Reports No.10-No. 23, *www.acf.hhs.gov/cb/research-data-technology/statistics-research/afcars* (séries pour les agences publiques aux États-Unis).
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519033

était l'un des principaux pays d'origine des adoptions internationales, qui étaient presque exclusivement dirigées vers les États Unis (Selman, 2009). En application de la Convention de la Haye, les États-Unis ont suspendu les adoptions internationales au Guatemala parce que le système n'était pas conforme à la Convention (Shuman et Flango, 2013). En tant que pays d'origine, le Guatemala et le Viet Nam ont également mis fin aux adoptions internationales pour cette raison (Mignot, 2015).

Outre la baisse rapide du nombre d'enfants disponibles pour l'adoption, certains facteurs peuvent avoir entraîné une diminution du nombre de parents adoptifs disponibles. Parmi ces facteurs, on peut citer une meilleure disponibilité des traitements visant à améliorer la fertilité, ainsi que la crise économique qui peut avoir rendu plus difficile la prise en charge des coûts d'une adoption internationale (Shuman et Flango, 2013). Le Département américain de la Santé et des Services aux personnes (2016) estime les coûts de l'adoption internationale entre 20 000 et 50 000 USD, soulignant que ces coûts sont souvent supérieurs à ceux d'une adoption nationale, en raison des dépenses liées aux trajets et à l'immigration.

Mieux comprendre la composition sociodémographique des flux d'immigration familiale

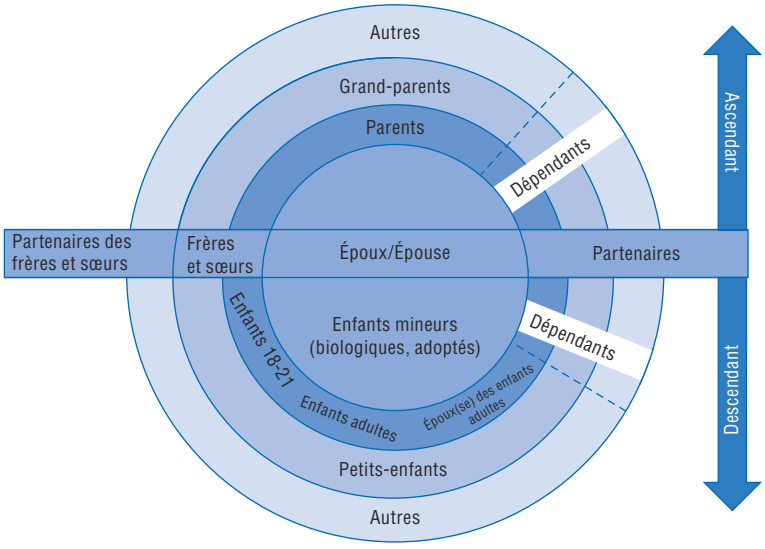
Les flux d'immigration entrant dans la catégorie des migrations familiales englobent une grande diversité de migrants : de tout âge, des nouveau-nés aux plus âgés, avec des niveaux de compétences variés, et originaires de tout pays. Cette diversité distingue les migrations familiales des autres filières d'immigration : la libre circulation et les migrations humanitaires concernent des migrants originaires d'un nombre restreint de pays d'origine, alors que les migrants de travail et les étudiants en mobilité internationale appartiennent à certains groupes d'âge et profils de compétences. Dans le même temps,

cela fait des migrations familiales un phénomène complexe associé à une multitude de contextes potentiels d'immigration, et régi par un ensemble de règles et de dispositions différentes liées aux politiques d'immigration familiale des pays de l'OCDE.

Migrants familiaux : un concept flexible

Si l'immigration familiale va bien au-delà de la notion de famille nucléaire (à savoir conjoint/partenaire et enfants mineurs), elle s'appuie également largement sur cette notion, du fait que les membres d'une famille nucléaire vivent très souvent dans le même foyer, et forment une cellule qu'il est difficile, voire douloureux de séparer. Le graphique 3.8 montre les différentes catégories de relations familiales utilisées dans la législation régissant les migrations familiales. Les relations avec les membres de la famille nucléaire sont généralement considérées comme les liens familiaux les plus étroits (relations directes), si bien que les lois relatives à l'immigration familiale leur donnent la priorité.

Graphique 3.8. **Notions de liens familiaux dans les politiques relatives aux migrations familiales**



Note : Dépendant signifie non autonome, handicapé, sans autre soutien.
Source : Secrétariat de l'OCDE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519052

Les cercles concentriques du graphique 3.8 illustrent la notion de relations familiales. Les enfants sont donc les seuls descendants considérés comme des relations familiales directes, et seuls les parents sont considérés comme les ascendants directs. En suivant le même raisonnement, les frères et sœurs ne sont pas des relations familiales directes, parce que la connexion entre eux passe uniquement par des parents communs. N'étant ni des ascendants ni des descendants, les frères et sœurs d'une personne sont disposés parallèlement, au même niveau généalogique. Étant donné que les époux sont des relations directes, les conséquences sur le plan légal sont : les époux des enfants peuvent être traités de la même façon que les enfants adultes directement apparentés, et les époux des frères et sœurs peuvent être traités de la même façon que les frères et sœurs.

La législation fait souvent la distinction entre les enfants à charge et non à charge. Les enfants mineurs sont considérés à charge en raison de leur âge, alors que les enfants adultes

sont considérés non à charge, sauf s'ils sont handicapés, ne peuvent survenir eux-mêmes à leurs besoins ou dépendent de facto de leurs parents. D'autres parents peuvent être légalement reconnus comme des personnes à charge de facto. Les parents ou les grands-parents notamment peuvent devenir dépendants en raison de leur âge avancé, d'un handicap ou d'une mauvaise santé. Dans la pratique, la dépendance est généralement corrélée à l'appartenance au même foyer. Les enfants mariés, par exemple, ne sont généralement pas considérés comme des membres de la famille nucléaire, puisque qu'ils constituent un foyer à part, et ne sont généralement pas considérés comme potentiellement à charge.

Toutefois, les notions de famille nucléaire, de relations directes et de personnes à charge ne sont pas clairement délimitées. Différentes situations peuvent survenir dans le cadre de la vie familiale, et conduire ou non à un traitement différent en vertu de la législation relative à l'immigration familiale. Pour ne mentionner que quelques exemples, si une personne n'est pas mariée à son partenaire, mais qu'elle est liée à lui par une forme de partenariat déclaré ou de cohabitation à long terme apparentée au mariage, son partenaire peut être traité ou non comme un conjoint. Lorsque les partenaires sont considérés comme un conjoint, il faut justifier d'une durée minimale de relation. Le fait que le partenaire soit ou non le parent d'enfants communs peut être pertinent sur le plan légal. Dans le cas des familles recomposées, les enfants mineurs d'un conjoint ou d'un partenaire peuvent être pris en compte dans certaines conditions particulières. Dans le cas d'un mariage polygame, un seul époux peut être considéré comme le conjoint. Ensuite, les enfants peuvent être adoptés plutôt que directement apparentés. Les enfants qui ont atteint la majorité (entre 18 et 21 ans) peuvent être traités soit comme des mineurs, soit comme des adultes. Les petits-enfants orphelins peuvent être traités de la même façon que les enfants, et même un parent éloigné d'un enfant mineur qui n'est pas pris en charge par ailleurs peut être reconnu comme son tuteur légal, et donc être traité comme un parent.

Pour donner un premier aperçu de la manière dont la législation relative à l'immigration familiale dans les pays de l'OCDE répond à la diversité des situations familiales, le tableau 3.3 indique pour chacun des pays de l'OCDE quels membres de la famille sont susceptibles de bénéficier du regroupement familial. Un membre de la famille est indiqué comme admissible dès lors qu'un ressortissant du pays de l'OCDE ou un résident étranger en situation régulière a le droit de faire venir ce membre de la famille. Bien que les droits des ressortissants s'étendent parfois à des membres de la famille plus éloignée que dans le cas des résidents étrangers en situation régulière, les résidents étrangers bénéficient souvent des mêmes droits que les ressortissants après une certaine durée de séjour régulier.

Sans exception, les conjoints et les enfants à charge peuvent bénéficier du regroupement familial dans tous les pays de l'OCDE, ce qui met en évidence une reconnaissance universelle des liens unissant la famille nucléaire. Dans le même temps, le tableau 3.3 met également en évidence la variété des politiques d'immigration familiale en ce qui concerne les partenaires non mariés, les enfants non à charge, les petits-enfants et les autres membres adultes de la famille. Alors que les partenaires déclarés ont droit au regroupement familial dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les fiancés y ont rarement droit. Les membres de famille adultes à charge sont à peu près aussi souvent admissibles que les partenaires déclarés. Bien que les parents non à charge ne soient admissibles que dans un tiers de l'ensemble des pays de l'OCDE, ils demeurent plus souvent admissibles que d'autres membres adultes non à charge de la famille, comme les frères et sœurs, les

Tableau 3.3. **Membres de famille de ressortissants du pays ou de résidents étrangers potentiellement éligibles pour une réunification familiale, pays de l'OCDE, 2017**

	Partenaires			Enfants			Autres adultes de la famille		
	Époux(se) légal	Partenaire enregistré	Fiancé(e)	Enfant dépendant	Enfant adulte/ marié	Petit enfant	Adulte dépendant avec lien de parenté	Parent	Frère, sœur, grand-parent, tante, oncle
Australie	oui	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui
Autriche	oui	oui		oui			oui		
Belgique	oui	oui	oui	oui			oui		
Canada	oui	oui		oui		oui		oui	oui
Chili	oui			oui	oui			oui	
République tchèque	oui			oui			oui		
Danemark	oui	oui	oui	oui				oui	
Estonie	oui			oui			oui		
Finlande	oui	oui		oui		oui	oui		
France	oui			oui					
Allemagne	oui			oui	oui	oui	oui	oui	oui
Grèce	oui			oui			oui		
Hongrie	oui	oui		oui			oui		
Islande	oui	oui		oui			oui		
Irlande	oui	oui		oui				oui	oui
Israël	oui			oui					
Italie	oui			oui			oui		
Japon	oui			oui					
Corée	oui			oui					
Lettonie	oui			oui	oui	oui		oui	oui
Luxembourg	oui			oui			oui		
Mexique	oui	oui		oui			oui	oui	
Pays-Bas	oui	oui		oui					
Nouvelle-Zélande	oui	oui		oui				oui	
Norvège	oui	oui	oui	oui	oui			oui	
Pologne	oui			oui			oui		
Portugal	oui	oui		oui			oui		
République slovaque	oui			oui		oui	oui		
Slovénie	oui			oui					
Espagne	oui	oui		oui			oui	oui	
Suède	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Suisse	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
Turquie	oui			oui					
Royaume-Uni	oui	oui	oui	oui			oui		
États-Unis	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Note : Parents et autres adultes de la famille sont indiqués éligibles s'ils sont éligibles sous ce titre, et non s'ils le sont seulement s'ils sont dépendants, auquel cas ils sont compris dans la colonne « adulte dépendant avec un lien de parenté ». Les enfants mineurs sont par défaut considérés comme enfants dépendants à moins qu'ils soient mariés. En Israël, les époux légaux/épouses légales sont seulement éligibles lorsqu'ils sont mariés à un(e) ressortissant(e), et leur éligibilité peut être soumise à des restrictions temporaires pour certaines nationalités.
Source : Sources nationales, en partie compilées par la Bibliothèque du Congrès (États-Unis) et le Réseau européen des migrations (EMN).
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519717

grands-parents, les oncles ou les tantes. Dans l'Union européenne, par exemple, la Directive de 2003 (encadré 3.4) permet une certaine flexibilité.

Les membres de la famille qui sont le moins souvent admissibles en soi sont les enfants adultes ou mariés, malgré leur lien familial direct : ils ne peuvent entrer par le biais du regroupement familial qu'en Allemagne, aux États-Unis, en Lettonie, en Norvège, en République tchèque, en Suède, et en Suisse (tableau 3.3). Dans plusieurs pays, les enfants

Encadré 3.4. **Définition des migrants familiaux dans la Directive européenne 2003/86/CE**

La Directive 2003/86/CE du Conseil relative au droit au regroupement familial accorde aux ressortissants de pays tiers résidant légalement dans un État membre de l'Union européenne, en vertu d'un permis de séjour d'une durée de validité d'un an ou plus, le droit de faire venir leur conjoint, leurs enfants mineurs (y compris adoptés) et les enfants de leur conjoint dans leur pays de résidence. Ce droit s'applique tant aux relations établies avant que le parrain n'arrive dans le pays membre qu'à celles établies après.

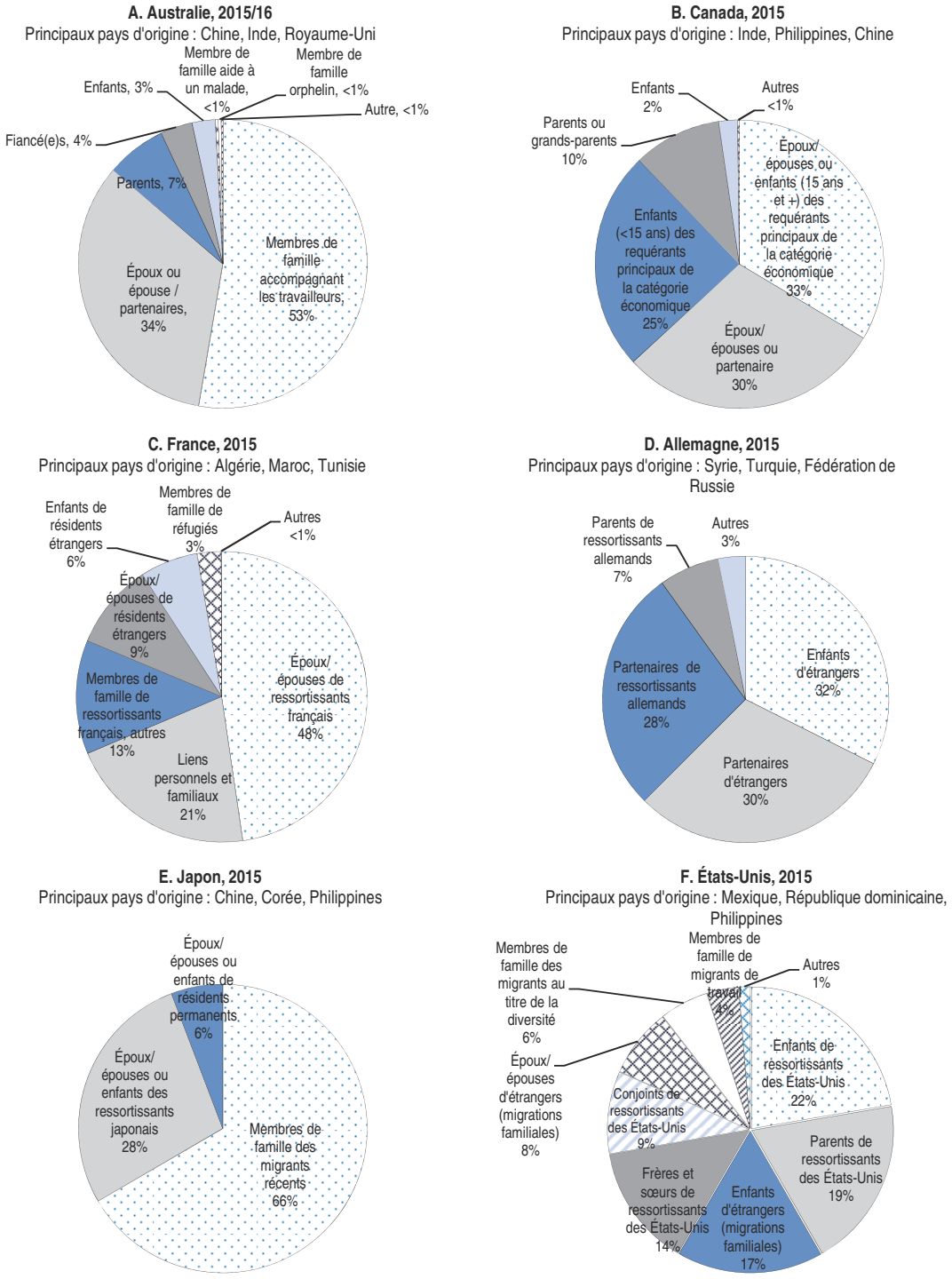
La Directive laisse les pays membres décider s'ils autorisent ou non les ressortissants de pays tiers à faire venir d'autres membres de la famille non nucléaire. Ces autres catégories incluent les parents dépendants en ascendance directe, les concubins ou partenaires déclarés, les enfants adultes à charge et les enfants mineurs à charge que le parrain a eus avec ses autres conjoints dans le cas d'un mariage polygame. En outre, reconnaissant la capacité des enfants à s'intégrer à un jeune âge, la Directive énonce la possibilité pour les pays membres de limiter le droit au regroupement familial pour les enfants âgés de plus de 12 ans dont la résidence principale n'est pas établie chez le parrain, et d'exiger que la demande de regroupement familial des enfants mineurs soit soumise avant qu'ils atteignent l'âge de 15 ans. Enfin, pour favoriser une meilleure intégration et éviter les mariages forcés, les États membres peuvent exiger que le parrain et son/sa conjoint(e) aient atteint un âge minimum (qui ne peut pas être fixé à plus de 21 ans) avant que son conjoint puisse le rejoindre.

non à charge ne sont pas admissibles, alors que les petits-enfants ou les membres adultes non à charge de la famille, en dehors des parents, peuvent être admissibles sous certaines conditions : c'est le cas en Australie, au Canada, en Finlande, en Irlande et en République slovaque. Les petits-enfants doivent être à charge (République slovaque) ou, en ce qui concerne les membres adultes non à charge de la famille, ils doivent jouer le rôle d'aidants (Australie) ou être les derniers membres survivants de la famille (Canada). Alors que les enfants non à charge peuvent entrer dans l'une des deux dernières catégories, il apparaît globalement que les enfants non à charge bénéficient d'un traitement moins favorable que les parents non à charge, et ne sont pas traités plus favorablement que les autres membres adultes non à charge de la famille ou les petits-enfants.

Autre dimension des différences mises en évidence par le tableau 3.3 : la législation relative à l'immigration familiale peut inclure l'ensemble ou la plupart des catégories de membres de la famille, ou se limiter à un très petit nombre. Toutes les catégories de membres de la famille présentées peuvent bénéficier du regroupement familial aux États-Unis et en Suède, et la plupart d'entre elles peuvent en bénéficier en Allemagne, Australie, Norvège et Suisse. À l'inverse, très peu de catégories de membres de la famille – uniquement la famille nucléaire dans l'ensemble – y ont droit en Corée, au Japon, au Luxembourg, en Pologne et en Turquie. En Israël, les conjoints de ressortissants israéliens y ont généralement droit, sous réserve de quelques exclusions liées à la nationalité, alors que les conjoints de résidents étrangers n'y ont pas droit.

Le graphique 3.9 présente la composition des flux d'immigration familiale par catégorie de membres de la famille dans certains pays de l'OCDE, sur la base des statistiques nationales de 2015. Tant en Australie qu'au Canada, les membres de famille (conjoints et enfants) accompagnant les migrants économiques représentent plus de la moitié des flux.

Graphique 3.9. **Composition du total des entrées pour raisons familiales dans quelques pays de l'OCDE selon les classifications nationales et principaux pays d'origine, 2015**



Note : Les principaux pays d'origine pour l'Australie et le Canada font référence respectivement au *Family stream* et aux familles parrainées. Les données pour les États-Unis comprennent seulement les primo-arrivants. Les principaux pays d'origine pour les États-Unis sont basés sur la catégorie famille et les parents immédiats de ressortissants des États-Unis y compris les changements de statut. Les principaux pays d'origine pour le Japon sont basés sur les époux/épouses de ressortissants japonais, et « migrants récents » fait référence aux immigrés qui ne sont pas résidents permanents au Japon.

Source : Sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519071

En dehors de ces membres de famille accompagnante, les conjoints et partenaires représentaient environ 80 % des flux d'immigration familiale en Australie, alors que les enfants n'en représentaient que 5 %. Au Canada, les enfants de moins de 15 ans représentent environ 43 % des membres de famille accompagnante et presque la totalité des enfants entrés pour raisons familiales. De la même manière, les enfants représentaient une part importante des flux d'immigration familiale à destination de l'Allemagne et des États-Unis (au moins 40 et 34 % respectivement). Parmi les pays qui ont déclaré les conjoints de ressortissants séparément, ce groupe représentait une part importante en France et dans une moindre mesure en Allemagne. Les parents (et les grands-parents le cas échéant) représentaient des parts considérables, notamment au Canada (10 % des flux familiaux totaux) et aux États-Unis (19 %), mais également en Australie et en Allemagne (7 % chacun). Parmi les pays présentés dans le graphique 3.9, les frères et sœurs ne représentaient une part important qu'aux États-Unis. Les flux d'immigration familiale à destination du Japon étaient dominés par les membres de la famille des migrants ne possédant pas le statut de résidents permanents, alors que les membres de la famille des résidents permanents ne représentaient que 6 % des flux.

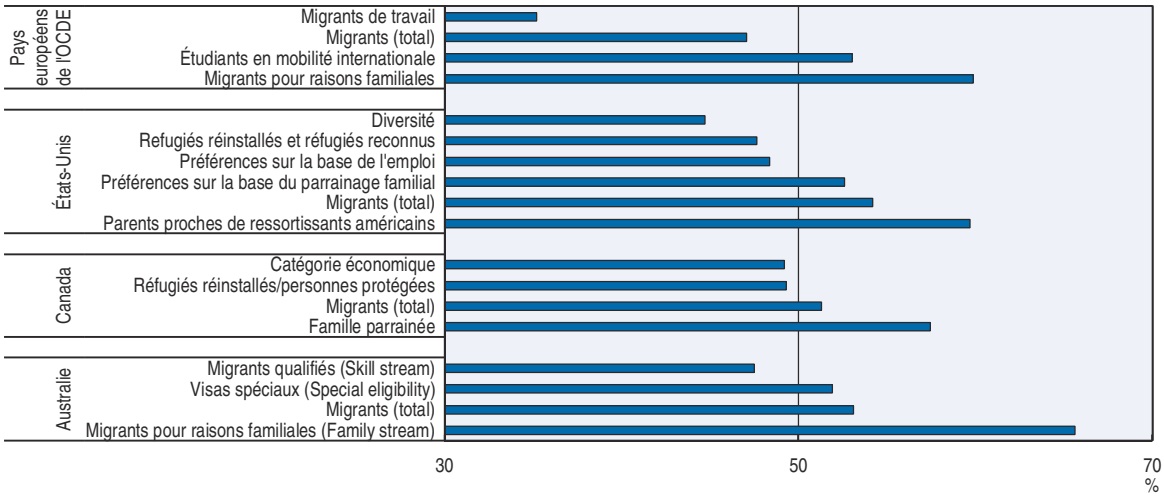
Les principaux pays d'origine des flux d'immigration familiale, comme l'indique le graphique 3.9, incluent souvent les pays d'origine de grands groupes d'immigrés présents de longue date : le Mexique dans le cas des États-Unis, la Chine et l'Inde dans le cas du Canada, la Turquie et la Fédération de Russie dans le cas de l'Allemagne. Dans le cas de la France, les trois pays d'origine principaux coïncident avec ceux des principaux groupes d'immigrés. Deux pays semblent faire régulièrement partie des principaux pays d'origine : la Chine est l'un des trois principaux pays d'origine des flux d'immigration familiale à destination de l'Australie, du Canada et du Japon. Les Philippines sont l'un des principaux pays d'origine des immigrés au Canada, au Japon et aux États-Unis.

Bien que les femmes dominent les flux d'immigration familiale, les hommes en représentent généralement au moins 40 %

Malgré l'importante hétérogénéité des personnes concernées par l'immigration familiale, une caractéristique vaut pour l'ensemble des pays de l'OCDE : les flux d'immigration familiale se composent majoritairement de femmes. Le graphique 3.10 montre que la part des femmes dans l'immigration familiale dépassait 50 % en 2015. Les femmes représentaient 53 % des migrants parrainés par un membre de la famille venus s'installer aux États Unis cette même année, et 60 % de ceux admis en tant que parents directs de ressortissants américains. De même, les femmes représentaient 60 % des migrants familiaux venus s'installer dans des pays européens de l'OCDE, 57 % des membres de la famille parrainés arrivant au Canada, et deux tiers des flux familiaux à destination de l'Australie.

Dans tous les cas, la part des femmes dans les flux d'immigration familiale (y compris les proches parents de citoyens américains, et les différentes catégories de préférences qui s'appliquent aux parents plus éloignés aux États-Unis) était plus importante que dans d'autres types de flux, de travailleurs immigrés notamment. Au Canada, aux États-Unis et en Australie, ces autres flux incluent également la famille accompagnante, par exemple la famille à charge des travailleurs immigrés. S'agissant des flux vers l'Australie, la part de femmes dans les personnes à charge des migrants principaux est disponible pour la période 2010/11 (Department of Immigration and Citizenship, 2011). Alors que les femmes représentaient 47 % du flux de travailleurs qualifiés en 2010-11, elles ne représentaient que

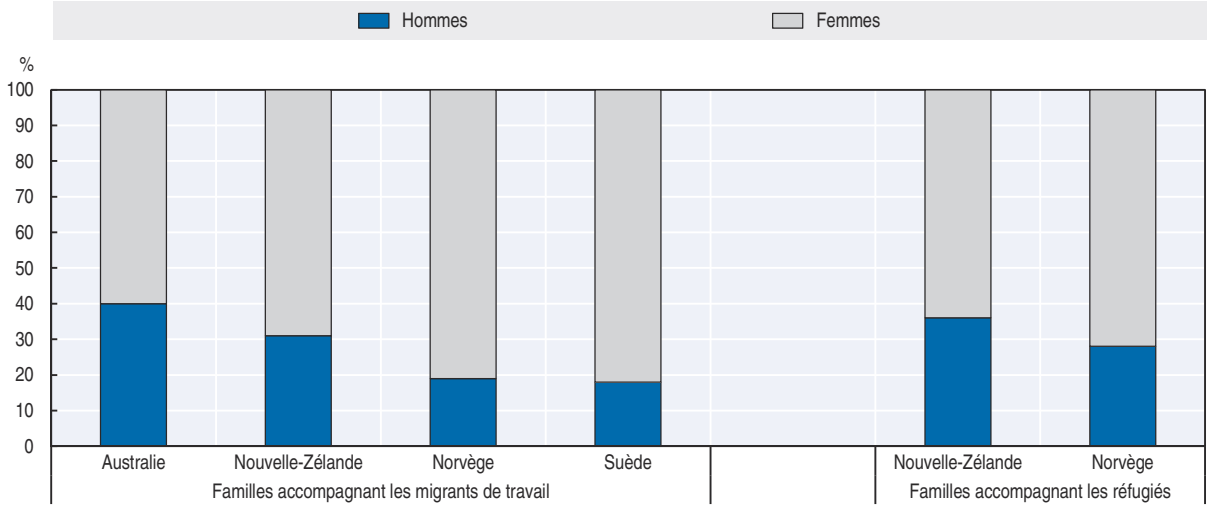
Graphique 3.10. **Part de femmes dans les entrées annuelles de migrants selon le type de permis, 2015**



Note : Les données pour l'Europe ne comprennent pas l'Allemagne, la Finlande et les Pays-Bas. Les données concernant la Diversité, les réfugiés réinstallés, les réfugiés reconnus, et les préférences sur la base de l'emploi aux États-Unis comprennent les membres de famille accompagnant les migrants de travail ; la même observation s'applique aux données pour le Canada et l'Australie.
Source : Europe : Données sur les permis de résidence (Eurostat) ; États-Unis, Canada, Australie : sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519090

Graphique 3.11. **Distribution par sexe des entrées de membres de famille accompagnant les migrants de travail, quelques pays de l'OCDE, 2011 ou dernière année disponible**



Note : Les données pour l'Australie font référence à 2010/11. Les données pour la Nouvelle-Zélande font référence à 2012/13 et excluent les moins de 20 ans. Les données pour la Norvège excluent les moins de 18 ans.
Source : Sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519109

35 % des migrants principaux, mais 60 % des personnes à charge. De même, le graphique 3.11 met en évidence la prédominance des femmes dans la famille accompagnante en Nouvelle-Zélande, en Norvège et en Suède. Ce graphique indique que les femmes sont également majoritaires dans les familles accompagnantes associées à d'autres flux migratoires que l'immigration familiale.

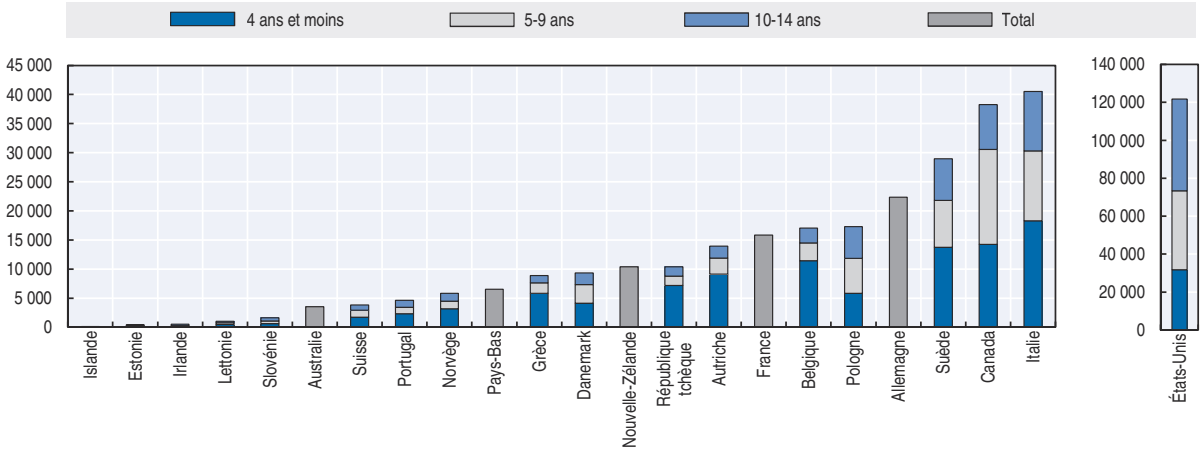
Puisque que l'on compte globalement autant de filles que de garçons parmi les enfants d'immigrés, la prédominance des femmes dans les migrations familiales est vraisemblablement imputable à une part particulièrement élevée de femmes parmi les migrants familiaux adultes, en l'occurrence les conjoints et les partenaires. Ce phénomène, connu sous le nom de « trailing wives », indique que dans un couple, l'homme est plus susceptible d'être le migrant principal que la femme, et que la femme est beaucoup plus susceptible d'être une migrante familiale qui accompagne le migrant principal ou le rejoint plus tard (p. ex. Cooke 2008). Selon des études empiriques sur le comportement migratoire des couples, cette différence pourrait être due aux convictions des couples quant au rôle de l'homme et de la femme, ce qui a pour effet que les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'accepter des propositions d'emploi nécessitant que le couple parte à l'étranger (voir p. ex. Bielby et Bielby, 1992). Ces différences entre hommes et femmes en termes de réaction vis-à-vis des possibilités de migration s'observent également dans les pays dont on estime qu'ils ont fortement réduit les inégalité hommes-femmes (voir Nivelainen, 2007 pour la Finlande ; Brandén, 2014 pour la Suède, et Junge et al., 2014 pour le Danemark). Récemment, la tendance a évolué. Notamment du fait de l'amélioration du niveau d'éducation des femmes dans les pays d'origine et de la demande croissante de main-d'œuvre étrangère dans les secteurs à prédominance féminine (p. ex. services domestiques, soins et santé), la part des femmes parmi les migrants principaux partant à l'étranger pour des raisons économiques ou pour suivre des études a augmenté (OCDE 2017a). Cela laisse présager un rééquilibrage de la composition par sexe de l'immigration familiale à l'avenir. En effet, les données récentes relatives à certains pays de l'Union européenne indiquent que les parrains des migrants familiaux sont autant des hommes que des femmes (Réseau européen des migrations, 2017).

Les flux d'immigration familiale vers les pays de l'OCDE concernent plus de 400 000 enfants par an

De nombreux enfants de moins de 15 ans se rendent dans les pays de l'OCDE dans le cadre des migrations familiales. En 2015, on comptait plus de 120 000 enfants parmi les migrants familiaux à destination des États-Unis, 40 000 à destination de l'Italie et presque autant à destination du Canada (graphique 3.12). Si l'on y ajoute les 22 000 migrants familiaux de moins de 18 ans ayant gagné l'Allemagne et les 16 000 minimum ayant gagné la France, les flux d'immigration familiale à destination des pays européens de l'OCDE présentés dans le graphique 3.12 incluent quelque 200 000 enfants de moins de 15 ans. Aucun chiffre n'est disponible pour l'Espagne, mais il est susceptible d'accroître significativement ces effectifs. On comptait au moins 14 000 enfants supplémentaires dans les flux à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le chiffre total pour l'ensemble des pays de l'OCDE devrait donc dépasser 400 000 enfants de moins de 15 ans, sans compter les enfants entrant dans la composition des flux de réfugiés.

Au moins 130 000 de ces enfants étaient âgés de moins de 4 ans. Du fait de l'insuffisance des données, ce chiffre n'inclut pas les jeunes enfants arrivant dans les principaux pays de destination, comme la France et l'Allemagne. Les enfants de moins de 4 ans sont beaucoup moins nombreux dans les flux d'immigration familiale à destination des États-Unis que dans ceux à destination des pays européens de l'OCDE : ils représentaient environ un quart des enfants arrivant aux États-Unis, contre plus de la moitié des enfants arrivant dans les pays européens de l'OCDE pour lesquels des informations par groupe d'âge sont disponibles.

Graphique 3.12. **Distribution par âge des enfants de moins de 15 ans dans les entrées de migrants pour raisons familiales, 2015 ou dernière année disponible**



Note : Les totaux sont présentés lorsque l'information par groupe d'âge n'est pas disponible. Les données par groupe d'âge pour les pays européens de l'OCDE comprennent aussi les enfants porteurs de permis de résidence pour des raisons autres que familiales, de travail, d'éducation ou d'asile. Les données pour les Pays-Bas font référence aux enfants de moins de 18 ans dans ces catégories en 2011. Les données pour les États-Unis et le Canada comprennent toutes les catégories sauf les réfugiés. Les données pour l'Allemagne font référence aux moins de 18 ans, les données pour la France ne comprennent pas les enfants relevant de la catégorie "Liens personnels et familiaux", et les données pour la Nouvelle-Zélande comprennent les requérants secondaires âgés de plus de 19 ans.
Source : Sources nationales et données sur les permis de résidence (Eurostat), *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519128*

Les politiques d'immigration familiale dans les pays de l'OCDE

Le cadre des migrations familiales est régi par la législation internationale, supranationale et nationale, la législation et la réglementation de certains pays de l'OCDE étant déterminée dans une large mesure par les engagements internationaux.

Les engagements internationaux régissant le regroupement familial

Le cadre des droits individuels à la vie familiale est fixé par un certain nombre d'accords internationaux. La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) dispose (art. 16) que tous les individus ont le droit de se marier et de fonder une famille, et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) engage les signataires à veiller à ce que les enfants ne soient pas involontairement séparés de leurs parents[5].

La Convention 143 de l'OIT sur les travailleurs immigrés (1975), ratifiée par 23 pays (dont cinq pays de l'OCDE : Italie, Norvège, Portugal, Slovénie et Suède) autorise – mais n'oblige pas – les signataires à « faciliter le regroupement familial de tous les travailleurs migrants résidant légalement sur son territoire » (art. 13)[6].

En Europe, un certain nombre d'instruments fixent le cadre général. La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1950) dispose (art. 8) que « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance » ; la Charte sociale européenne (1961) dispose (art. 19) que les pays doivent faciliter autant que possible le regroupement de la famille du travailleur migrant autorisé à s'établir lui-même sur le territoire ; et la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (1977) prend des dispositions (art. 12) en faveur du regroupement familial.

L'Union européenne a ouvert la voie en matière de droit au regroupement familial, avec tout d'abord la Directive du Conseil de 1964 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des États membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté (64/240/CEE), puis plusieurs autres directives au cours de cette même année. Plus récemment, la Directive du Conseil relative au droit au regroupement familial (2003) a établi des critères minimum en ce qui concerne la législation sur le regroupement familial des pays concernés par la directive (tous les pays de l'UE, à l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni). Cette directive dispose que les ressortissants d'un pays non membre de l'UE, titulaires d'un permis de séjour d'au moins un an et potentiellement admissibles à un séjour de longue durée, doivent être autorisés à faire venir des membres de leur famille (voir encadré 3.4). Des conditions de subsistance, d'intégration et de durée de séjour peuvent être imposées, mais il n'est pas possible d'exiger plus de deux ans de séjour en situation régulière.

Autre moteur important du regroupement familial dans l'UE, la Directive 2004/38/CE du Conseil relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, qui vise à garantir que les citoyens de l'UE dont les membres de la famille ne sont pas des ressortissants d'un pays de l'UE puissent s'installer dans l'UE sans que la nationalité des membres de leur famille ne représente un obstacle. Elle inclut les enfants jusqu'à l'âge de 21 ans, les parents à charge et d'autres membres de la famille à charge.

Législation nationale

La législation nationale régissant les migrations familiales a été élaborée parallèlement à ces instruments internationaux, et est souvent influencée par le cadre international. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les « raisons familiales » ont longtemps été un motif d'admission, bien que des catégories distinctes d'admission légale soient largement apparues pendant l'après-guerre.

Aux États-Unis, par exemple, le droit des citoyens à faire venir certains membres de leur famille a été garanti dès 1924. Il était soumis à des plafonds en fonction du pays d'origine, fixés sur la base du recensement de 1890, imposant effectivement des restrictions raciales. En 1952, les parents de citoyens américains ont été dispensés de ces plafonds. En 1965, les restrictions liées à l'origine ont été éliminées, et des quotas ont été fixés pour les membres de la famille des résidents permanents en situation régulière, ainsi que les frères et sœurs et les enfants adultes mariés des citoyens américains.

En Australie, l'immigration familiale est devenue une catégorie d'admission distincte en 1989. Au Canada, la loi sur l'immigration de 1952 laissait un certain pouvoir d'appréciation pour le regroupement familial des étrangers non européens, qui étaient auparavant exclus. Des catégories familiales plus vastes ont été créées en 1976. En Suisse, les migrations familiales étaient déjà couvertes par la loi de 1931 sur le séjour des étrangers.

En Europe occidentale, l'évolution des politiques de migration familiale de l'après-guerre jusqu'en 1990 s'est déroulée parallèlement aux programmes d'immigration de travail des principaux pays de destination. Les politiques de regroupement familial se sont plus particulièrement développées suite au déclin des programmes d'admission de travailleurs. L'Allemagne, par exemple, a mis fin au recrutement de main-d'œuvre immigrée en 1973, mais a continué d'admettre les membres de la famille des travailleurs résidents, sous la responsabilité des Länder. En 1998, le regroupement familial a été confié au gouvernement

fédéral. En Belgique, le regroupement familial a été codifié en 1980. En France, bien que l'installation des familles d'étrangers soit autorisée en vertu d'un décret de 1945, les réglementations régissant le regroupement familial ne sont apparues qu'en 1976. Aux Pays-Bas, le regroupement familial apparaît dans les règlements d'application de la loi sur les étrangers de 1965.

Les pays d'immigration plus récente ont adopté des dispositions spécifiques sur l'intégration des familles plus tardivement : l'Espagne en 1985, et l'Italie en 1989. Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, l'immigration familiale a été inscrite dans les nouvelles lois sur les étrangers entre le début et le milieu des années 90, après la chute du communisme. Les républiques slovaques et tchèques, par exemple, ont élaboré leurs premières dispositions explicites sur l'immigration familiale entre 1994 et 1997.

Caractéristiques essentielles des réglementations relatives à l'immigration familiale

La législation régissant l'immigration familiale dépend de plusieurs paramètres : le statut du parrain (ressortissant du pays d'accueil ou étranger, et dans ce dernier cas, type de permis) ; le lien de parenté (voir plus haut) ; et les caractéristiques individuelles du membre de la famille. Les conditions peuvent porter sur la durée de séjour du parrain, le niveau de revenu et l'hébergement, l'âge du partenaire et des enfants, et la maîtrise de la langue ou l'intégration. Ces mesures sont résumées dans le tableau 3.A1.1.

Statut du parrain

Comme nous l'avons vu plus haut, les ressortissants du pays d'accueil peuvent parrainer leur conjoint et leurs enfants mineurs sans restriction dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Les restrictions au regroupement avec les enfants mineurs des parrains ressortissants sont généralement les moins lourdes, et dans certains cas, il suffit simplement d'apporter la preuve d'un lien authentique. La fondation d'une famille, d'autre part, peut être soumise à un ensemble de conditions, et le regroupement avec les membres de la famille dépend des ressources et des caractéristiques du parrain et des membres de la famille.

Le droit des non-ressortissants à parrainer des membres de leur famille dépend de leur statut au regard du droit de séjour. Les immigrés de type permanent – titulaires d'un permis de séjour de longue durée et renouvelable, ou bénéficiant d'un droit de séjour permanent – ont généralement accès au regroupement familial. Ce n'est pas le cas des catégories temporaires, dont le droit de séjour n'est généralement pas renouvelable, bien qu'il existe des exceptions pour les étudiants, les chercheurs et les travailleurs temporaires dans la plupart des pays. Les catégories pour lesquelles aucun regroupement familial n'est autorisé sont par exemple les suivantes : les travailleurs saisonniers dans l'ensemble des pays de l'OCDE, et les travailleurs temporaires dans les programmes limités dans le temps, comme les programmes H-2A et H-2B aux États Unis, le système de permis de travail pour les travailleurs non qualifiés en Corée, les stagiaires techniques au Japon, et les travailleurs des secteurs des soins et de la construction en Israël. Les membres de la famille peuvent toutefois obtenir indépendamment un visa ou un permis visiteur temporaire, sans droit de séjour ni de travail.

Une durée de séjour minimale peut également être imposée aux étrangers avant qu'ils puissent parrainer leur famille. Dans les pays de l'UE concernés par la directive sur le regroupement familial, elle ne peut pas être supérieure à deux ans, et la plupart des pays de l'UE exigent une seule année de séjour (p. ex. Belgique et Pays-Bas), ou moins de deux ans (15 mois en République tchèque). La Grèce exige deux années. Le Danemark, qui n'est

pas concerné par la Directive de l'UE, impose trois années de séjour. Depuis 2010, la Norvège impose quatre années de séjour avant que certains groupes de migrants puissent parrainer un autre migrant en vue de fonder une famille. Des dérogations s'appliquent à la plupart des travailleurs immigrés hautement qualifiés, qui peuvent venir avec leur famille ; c'est le cas pour les titulaires de la Carte bleue européenne, qui autorise le regroupement familial dans un délai de six mois.

Restrictions d'âge applicables à la famille parrainée

Les membres de la famille proche peuvent être soumis à des limites d'âge. Les limites d'âge applicables aux migrations au titre du mariage visent généralement à réduire le risque de mariages forcés. Elles s'appliquent tant au parrain qu'à l'époux parrainé, pour éviter que des résidents soient obligés de se marier à une personne venant de leur pays d'origine. Des conditions d'âge minimum s'appliquent dans tous les pays de l'OCDE pour l'immigration des conjoints et partenaires. Dans la plupart des cas, l'âge minimum est fixé à l'âge de la majorité (18 ans), mais les pays ont tendance à le relever. En 2010, par exemple, le seuil est passé de 21 à 24 ans aux Pays-Bas, et de 18 à 21 ans en Autriche. En République tchèque, il est fixé à 20 ans. Au Danemark, il est fixé à 24 ans pour le parrain et son partenaire. En Norvège, il a été porté à 24 ans pour les deux époux en 2017, avec des dérogations possibles pour les couples lorsque les autorités sont convaincues que le mariage est contracté de plein gré. En Belgique et aux Pays-Bas, le seuil est fixé à 18 ans pour les couples formés avant la migration du parrain, et 21 ans pour les couples nouvellement formés. En Nouvelle Zélande, le mariage est possible dès 16 ans si le couple bénéficie d'une aide parentale.

Pour les enfants, l'âge maximum est généralement celui de la majorité (18 ans), bien qu'il puisse varier. Au Danemark, l'âge maximum des enfants est de 15 ans, bien que ceux âgés entre 15 et 18 ans puissent être admissibles en vertu de dérogations spéciales. Au Canada, l'âge maximum est de 19 ans, alors qu'il est de 21 ans aux États-Unis. Les enfants mariés âgés entre 16 et 18 ans peuvent être refusés. En Nouvelle-Zélande, les enfants non mariés âgés entre 18 et 24 ans peuvent être admis. En Irlande, les enfants âgés jusqu'à 23 ans peuvent être admis s'ils sont à la charge du parent et suivent des études à plein temps.

Dans la plupart des cas, les enfants peuvent bénéficier du regroupement familial même si l'un des parents vit à l'étranger. La Danemark évalue les demandes de regroupement avec les enfants âgés de plus de 8 ans, qui vivent avec un parent dans le pays d'origine, en fonction de leur « potentiel d'intégration ». Si l'on considère que la famille ne dispose pas de liens suffisants avec le Danemark, ni des moyens nécessaires pour s'intégrer, la demande peut être rejetée.

Dans les pays de l'OCDE autorisant le regroupement familial avec des parents plus éloignés, l'admission est généralement soumise à une condition d'âge minimum, et souvent, à une preuve de dépendance. Par exemple, en Espagne, le regroupement familial avec les ascendants a été limité aux membres de la famille âgés de plus de 65 ans, avec une certaine souplesse depuis 2011. Depuis 2012, le Royaume-Uni exige que les parents âgés de plus de 65 ans soient non seulement dépendants financièrement, mais également sur le plan des soins ou de la santé.

Restrictions visant à éviter les mariages forcés et blancs

La plupart des pays de l'OCDE s'efforcent de prévenir les mariages blancs. Néanmoins, les pays n'ont pas tous recours à un entretien personnel ou à un autre mécanisme pour déterminer si un mariage est réel ou blanc. Parmi les mesures visant à décourager le recours

abusif à l'immigration au titre de la fondation d'une famille, on peut citer une règle canadienne empêchant les nouveaux résidents permanents, parrainés en tant que conjoint ou partenaire, de parrainer un nouveau conjoint ou partenaire s'ils ont quitté rapidement leur propre parrain. La plupart des permis accordés aux conjoints et partenaires sont soumis à conditions, et sont réévalués au bout d'un certain temps pour vérifier l'authenticité de la relation avant d'accorder un droit de séjour permanent. L'Australie, par exemple, effectue cette vérification au bout de deux ans. Tous les pays n'ont pas défini légalement le mariage blanc, même si tous prennent des mesures pour détecter les unions frauduleuses. Ces mesures varient en Europe, bien que les techniques de filtrage des risques et de prévention des fraudes convergent (Réseau européen des migrations, 2012).

Les mariages internationaux arrangés, dans lesquels les couples sont présentés par des intermédiaires rémunérés pour ce service, sont de plus en plus ciblés par l'action publique, afin de lutter contre les abus potentiels et l'exploitation. En Corée, le gouvernement a commencé à s'inquiéter du taux de divorce élevé et du risque d'abus dans les mariages arrangés, lorsque le conjoint étranger ne parle pas coréen (Chaloff, 2012). Lorsque le secteur a été réglementé en 2012, environ un mariage sur quatre entre un Coréen et un étranger avait été arrangé par une agence. Depuis 2014, le ministère coréen de la Justice demande aux conjoints étrangers de passer un test de langue coréenne avant de délivrer un visa. Les candidats qui échouent doivent attendre six mois avant de repasser le test. Une condition de revenu est également imposée au parrain coréen. Le ministère de la Justice peut dispenser le conjoint du test s'il est prouvé que le couple est capable de communiquer.

Revenu et indépendance financière

Les conditions de revenu imposées au parrain ou au ménage visent à prévenir la dépendance aux prestations et la pauvreté, mais les conditions de revenu réelles varient en fonction du pays et des circonstances. La tendance consiste à maintenir ou à relever le seuil de revenu. Il peut être fixé en fonction du niveau de pauvreté, du salaire minimum ou du seuil de revenu permettant de bénéficier des aides publiques. Aux Pays Bas, par exemple, le revenu minimum exigé est généralement au moins égal au salaire minimum obligatoire. En Norvège, il s'agit d'avoir un niveau de vie correct avec les revenus de la « personne de référence », sans bénéficier des aides publiques. La Norvège examine le revenu minimum attendu, et demande de justifier d'un revenu similaire par le passé. Aux États-Unis, le parrain doit prouver que le revenu de son ménage égale au moins 125 % du niveau national de pauvreté pour la taille du ménage, au moyen d'avis d'imposition et de justificatifs de revenu. Au Danemark, les candidats doivent prouver qu'ils n'ont pas perçu d'aides publiques soumises à conditions de revenu au cours des trois années précédentes, et déposer une caution avec garantie bancaire en vue de couvrir toute aide sociale éventuellement versée à leur conjoint après son déménagement au Danemark. Le Royaume-Uni a mis en place un seuil fixe pour les migrants familiaux en 2012. Il définit un revenu annuel brut minimum pour le parrainage, sur la base d'un calcul de la somme nécessaire pour vivre « indépendamment, sans devenir une charge pour l'État » (*Migration Advisory Committee*, 2011). Puisqu'il ne s'agit pas d'un seuil fixe prévu par la loi, le *Migration Advisory Committee* du Royaume-Uni (2011) a proposé un seuil fondé sur certaines prestations soumises à conditions de revenus (il a été fixé à 18 600 GBP, environ 22 000 EUR).

Dans quelques pays, certains permis ne sont accessibles qu'aux travailleurs à haut revenu. Ce groupe est donc dispensé du critère de revenu. C'est le cas pour les travailleurs immigrés qualifiés au Japon et en Corée par exemple, ainsi que pour les titulaires de la

Carte bleue européenne et pour la famille des travailleurs très qualifiés au Royaume-Uni, où les seuils de revenu dépendent du permis du parrain.

Dans la plupart des cas, les seuils varient en fonction de la taille de la famille, avec un renforcement progressif des conditions pour les membres de la famille supplémentaires. Ce renforcement progressif n'a pas toujours existé ; par exemple, l'Espagne n'a mis en place des paliers supplémentaires qu'en 2011. En outre, des dispenses sont possibles dans certains cas, notamment pour les ressortissants.

Logement

Les conditions de logement sont fréquentes mais pas systématiques, puisque le critère de revenu peut être considéré comme une preuve suffisante qu'un logement adéquat peut être fourni. C'est le cas par exemple aux États-Unis, au Japon et en Norvège, qui n'imposent pas de conditions de logement. Lorsqu'il faut apporter la preuve des conditions d'hébergement, le critère principal est que le logement soit habitable et qu'il ne soit pas suroccupé selon la définition nationale de la suroccupation. Cela peut nécessiter une certification des municipalités ou des autorités de santé, ou une inspection, des procédures qui peuvent allonger et compliquer les demandes de regroupement familial. Certains groupes de parrains peuvent déroger à l'obligation d'apporter la preuve d'un logement adéquat, principalement les réfugiés et ceux qui bénéficient d'une protection humanitaire subsidiaire. L'annexe 4.A4 de Dumont et al. (2016) détaille les conditions applicables aux migrants familiaux lorsque le parrain est un réfugié, un bénéficiaire de la protection subsidiaire ou un mineur isolé.

Conditions de maîtrise de la langue et d'intégration

Des conditions de maîtrise de la langue peuvent être imposées aux migrants familiaux potentiels ou aux migrants familiaux dont le permis doit être renouvelé. Dans de nombreux pays de l'OCDE, la condition de maîtrise de la langue intervient plus tard au cours du séjour, soit dans le cadre de l'obtention d'un permis de séjour permanent, soit dans le cadre d'une naturalisation, mais les conditions d'obtention d'un droit de séjour permanent sont généralement les mêmes pour toutes les catégories de migrants, les migrants familiaux ne bénéficiant d'aucun traitement particulier.

Les pays n'imposent généralement pas de connaître la langue avant l'admission, et le cas échéant, seul le conjoint est concerné, pas les enfants mineurs. Les Pays-Bas appliquent un critère de langue en vertu leur loi de 2006 relative à l'intégration civique (préparation à l'étranger), selon laquelle le niveau des migrants familiaux en néerlandais doit correspondre au minimum au niveau A1 du Cadre européen commun de référence, ce qui correspond au plus faible niveau de connaissance de la langue. L'Allemagne impose un critère de langue préalable à l'entrée depuis 2007, en vertu duquel les conjoints doivent posséder une connaissance de base de l'allemand. Depuis 2010, le Royaume-Uni exige de posséder un niveau A1 en anglais avant l'entrée. L'Autriche a mis en place un critère de langue en 2011.

La Nouvelle-Zélande exige que certains membres de la famille apportent la preuve qu'ils savent parler anglais, ou qu'ils achètent à l'avance des cours de langue auprès des autorités néo-zélandaises. Les tarifs dépendent de leur niveau d'anglais, et sont compris entre 1 700 et 6 700 NZD (1 100 à 4 400 EUR). En Europe, les membres de la famille des principaux candidats à certaines catégories de visa dont on estime qu'ils ne possèdent pas des compétences fonctionnelles en anglais, doivent payer des frais supplémentaires élevés d'un montant de 4 890 AUD (3 500 EUR) par candidat secondaire adulte avant d'obtenir leur visa.

Des conditions de maîtrise de la langue postérieures à l'entrée sont en place dans les pays utilisant un modèle de contrat d'intégration. Par exemple, en France et en Italie, les migrants familiaux entreprennent d'acquérir un niveau de base dans la langue du pays d'accueil après leur arrivée. Aux Pays-Bas, des conditions post-admission sont en place depuis 1998. Les migrants doivent atteindre au minimum le niveau A2 dans les quelques années suivant leur entrée. Au Royaume-Uni, depuis 2016, les partenaires ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE (et les parents) bénéficiant du regroupement familial doivent passer un test d'anglais de niveau A2 (à l'oral uniquement) après 30 mois passés au Royaume-Uni s'ils souhaitent prolonger leur permis.

Prestations et droits accordés aux migrants familiaux

Les critères d'acceptation du regroupement familial décrits plus haut reflètent souvent la crainte que les migrants familiaux aient recours aux prestations publiques. Pour cette raison, le recours aux prestations peut être restreint, notamment au début du séjour.

Le droit à chercher un emploi dépend de la situation au regard des règles déterminant la résidence. Les migrants familiaux adultes ont accès au marché du travail dans la plupart des pays de l'OCDE, bien que cet accès ne soit pas universel et que certaines restrictions puissent s'appliquer, du moins jusqu'à l'obtention d'un droit de séjour permanent. Dans les pays d'installation, la famille des immigrés permanents a le droit de travailler sans restriction.

Dans la plupart des cas, les membres de la famille des travailleurs temporaires qualifiés bénéficient du même accès sans restriction au marché du travail. Un certain nombre de pays européens exigent que les conjoints obtiennent une autorisation de travail (p. ex. la Belgique), comme le font les États-Unis pour certains travailleurs temporaires (comme les transferts intra-entreprises et les personnes en attente d'une carte verte). Le Japon exige que la famille accompagnante obtienne un permis de travail, à l'exception des familles des travailleurs temporaires les plus qualifiés.

Les conditions sont plus compliquées pour les membres de la famille des étudiants, qui doivent généralement demander un permis de travail individuel. Font exception le Canada, qui accorde un accès illimité ; la Nouvelle-Zélande, pour les partenaires des étudiants de niveau supérieur ; et l'Australie, qui limite le nombre d'heures de travail autorisées pour les partenaires des étudiants, bien qu'aucune limite ne soit définie pour les partenaires des étudiants diplômés. Aux États-Unis et en Israël, les partenaires des étudiants n'ont pas le droit de travailler.

Arbitrages

La politique d'immigration familiale doit concilier un certain nombre d'objectifs redondants et concurrents, ce qui explique la diversité des conditions appliquées à différents moments et à différents individus et constellations familiales.

Tout d'abord, elle doit concilier le respect du droit à la vie familiale et la nécessité de garantir l'intégrité du programme. Cela se traduit par des efforts d'identification des mariages blancs et des mariages forcés. Cela explique également l'application de critères d'âge minimum pour le mariage, ainsi que de conditions de stabilité. Les conditions de stabilité supposent que le requérant démontre que sa vie familiale est centrée de façon prioritaire dans le pays dans lequel elle espère se réunir, plutôt que dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Par exemple, au Danemark, le conjoint qui vit au Danemark et la « connexion combinée au Danemark » du requérant doivent « excéder la connexion

combinée avec un autre pays ». Cela peut supposer d'accorder un droit de séjour temporaire aux migrants venus fonder une famille, pendant que l'authenticité de leur relation est vérifiée. Toutefois, ces périodes temporaires rendent l'époux dépendant du parrain, et plus vulnérable à d'éventuels abus de la part de son conjoint. Le Canada, par exemple, a introduit une période de résidence conditionnelle de deux ans pour les conjoints (en l'absence d'enfants) en 2012 avant de la supprimer en 2017. Un renforcement des mesures d'intégrité peut également entraîner des retards. Ces retards ont des conséquences négatives non seulement pour les individus qui attendent d'être réunis, mais peuvent décourager l'immigration du candidat principal ou l'inciter à partir, conduire les électeurs proches des requérants ou des parrains à exprimer leur mécontentement lors des élections, et mobiliser des ressources au détriment des autres catégories de migrants.

Ensuite, la politique d'immigration familiale doit concilier le respect de la vie familiale avec la nécessité de s'assurer que des conditions propices à l'intégration des migrants familiaux sont en place. Les conditions d'intégration et de maîtrise de la langue, telles que celles qui prévalent en Allemagne par exemple, reflètent cette préoccupation. En s'assurant que les migrants familiaux possèdent un niveau minimum de connaissance de la langue et de familiarité avec la société, on devrait favoriser leur intégration. Ces conditions affectent de manière disproportionnée les membres de la famille les moins éduqués, en termes de coût de satisfaction des conditions et de probabilités de réussite. En outre, plus les conditions sont strictes, plus des dérogations sont nécessaires pour les catégories ayant besoin d'une protection et pour les groupes visés, ainsi que pour les plus qualifiés, dont le risque d'exclusion sociale est jugé faible.

Troisièmement, la recherche de stabilité économique de la famille doit être conciliée avec le risque que des conditions excessives retardent le regroupement familial, ce qui aurait des conséquences négatives sur l'éducation des enfants et les résultats professionnels des adultes. Des conditions minimales de logement et de revenu permettent de garantir que le candidat principal est en mesure de maintenir la famille au-dessus des seuils donnant droit à des prestations, du seuil de pauvreté, et de réduire au maximum les risques d'exclusion. Toutefois, il peut être difficile d'obtenir et de conserver d'un revenu supérieur à ces seuils, notamment en temps de crise. Les conditions de revenu pénalisent les jeunes, qui se situent toujours au bas de la courbe des revenus, et les femmes, qui sont susceptibles de gagner moins et dont les revenus sont également affectés par des événements de la vie, comme la naissance d'un enfant. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le marché du logement peut être tendu, et les familles de migrants, qui sont moins souvent propriétaires que les personnes nées dans le pays, font également face à un risque de suroccupation plus important. Plusieurs années peuvent s'écouler avant que le migrant puisse satisfaire ces conditions. Il peut également être nécessaire d'accorder des dérogations dans l'intérêt des enfants qui ont besoin d'un tuteur. De même, la condition de durée de séjour minimale sert à prouver qu'un étranger est suffisamment ancré et installé dans son pays d'accueil pour pouvoir faire venir sa famille, mais ce délai peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être de la famille et les résultats des enfants. Des problèmes de respect de la loi peuvent également survenir, avec l'émergence d'un marché de logements et de justificatifs de revenu frauduleux.

Enfin, accepter des membres de la famille plus éloignée peut accroître l'effet multiplicateur des migrations. Il n'est pas justifié sur le plan économique d'élargir le regroupement familial aux membres plus âgés, en particulier, mais cela peut avoir de l'importance pour la situation économique des familles individuelles, lorsque les parents et les grands-parents jouent un rôle important dans la provision de travail non rémunéré.

Quelques pays, comme le Japon, ont expérimenté des options de migration familiale élargie pour certaines catégories. D'autres, comme le Canada, ont trouvé le moyen de garantir la présence de la famille sans donner accès aux prestations, accorder de droit de séjour, ni appliquer de quotas aux différentes catégories de membres de la famille élargie.

Le devenir des migrants familiaux : informations tirées des données en termes d'effectifs

Si la plupart des pays de l'OCDE ont récemment permis aux membres de la famille des travailleurs immigrés très qualifiés de les rejoindre et d'accéder plus facilement au marché du travail, et continuent de mettre en œuvre des politiques qui accordent beaucoup de latitude à leurs ressortissants lorsqu'ils fondent une famille par le biais des mariages internationaux, nombre d'autres pays ont durci les conditions d'immigration familiale pour les autres groupes de citoyens étrangers. La justification implicite de cette mesure repose en partie sur l'hypothèse qu'une immigration familiale facilitée peut encourager les migrations futures, et en partie sur la perception que les migrants familiaux ne s'intègrent pas suffisamment bien au pays de destination. Les données à l'appui de ces deux hypothèses sont toutefois particulièrement rares et peu concluantes. Cette section apporte des éléments permettant d'approfondir l'analyse des caractéristiques socio-économiques et du devenir professionnel des migrants dans les pays de l'OCDE, ainsi que des changements qui se sont produits au fil du temps.

Des données relatives aux effectifs ou aux cohortes sont nécessaires pour se faire une idée de leur situation après leur arrivée, et de son évolution au fil du temps (voir encadré 3.5 pour plus d'informations sur les sources de données disponibles).

Encadré 3.5. **Principales sources de données sur les effectifs et les cohortes de migrants familiaux**

En dehors des données sur les flux d'immigration décrites à l'encadré 3.1, rares sont les sources de données incluant des informations essentielles sur les catégories d'immigration, sans lesquelles il ne serait pas possible d'identifier les migrants familiaux. Les données utilisées en termes d'effectifs ou de cohortes présentent l'avantage d'inclure un vaste ensemble de variables, notamment des informations socio-économiques sur l'éducation, les compétences en langue et les caractéristiques des ménages.

Les données en termes d'effectifs utilisées ici incluent deux ensembles de données internationales sur les pays européens de l'OCDE : l'Enquête européenne sur les forces de travail et la base de données *Eurostat Residence Permit database* (voir encadré 3.1). On utilise des ensembles de données nationales pour l'Australie, le Canada et les États-Unis. Ces ensembles contiennent des données en termes de cohortes plutôt que d'effectifs : bien qu'elles donnent des informations sur les migrants plusieurs années après leur arrivée, ces informations font toujours référence à des migrants arrivés au cours d'une ou deux années particulières (à savoir des cohortes particulières). Cela signifie que dans les données par cohorte, tous les migrants d'une même cohorte affichent une durée de séjour similaire. À l'inverse, les données en termes d'effectifs relatives aux pays européens de l'OCDE couvrent tous les migrants présents au moment de l'enquête, quel que soit le moment de leur arrivée et leur durée de séjour.

En présence de données en termes de cohorte et d'effectifs, il convient de garder à l'esprit qu'elles ne tiennent pas compte des immigrés qui ont quitté le pays. Dans la mesure où les caractéristiques de ceux qui sont restés peuvent être systématiquement différentes des caractéristiques de ceux qui sont partis, et où certaines caractéristiques évoluent au fil du temps, les résultats des immigrés obtenus à partir de données en termes de cohorte ou d'effectifs ne sont pas nécessairement conformes aux résultats obtenus à partir des données relatives aux flux migratoires.

Encadré 3.5. **Principales sources de données sur les effectifs et les cohortes de migrants familiaux** *(suite)*

Enquête européenne sur les forces de travail

Pour produire l'Enquête annuelle européenne sur les forces de travail, Eurostat fusionne les données des enquêtes réalisées auprès des ménages des 28 pays membres de l'Union européenne, des 3 pays de l'AELE (Norvège, Suisse et Islande), ainsi que de la Turquie et de l'Ex-République yougoslave de Macédoine. Les données en termes d'effectifs de l'Enquête européenne sur les forces de travail portent sur la situation au regard de l'emploi, l'âge, le sexe, le statut marital et le niveau d'éducation des individus âgés de 15 ans et plus. Les éléments d'identification des ménages permettent d'établir un lien entre les personnes adultes vivant dans le même foyer, si bien qu'il est possible de faire des comparaisons entre les caractéristiques de deux époux dans un couple marié.

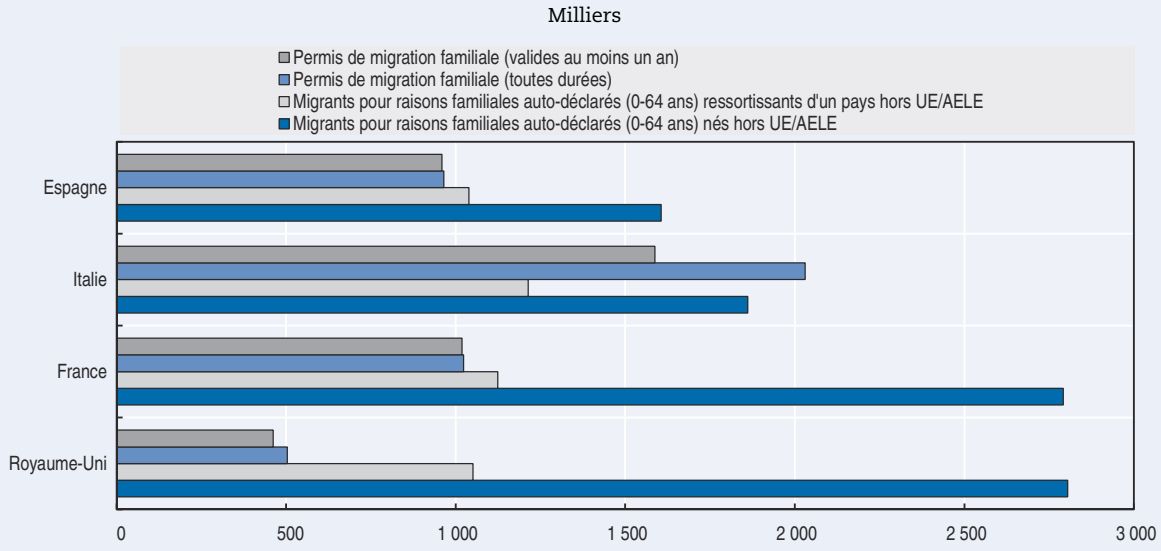
Lors de deux années (2008 et 2014), l'Enquête européenne sur les forces de travail a été complétée par un module ad hoc qui a procédé à un suréchantillonnage des migrants et a introduit un petit nombre de questions supplémentaires pour étudier spécifiquement la situation des migrants et de leurs familles. Ces données permettent d'obtenir des informations sur la principale raison de migrer telle que déclarée par le migrant (migrants de travail, migrants familiaux, étudiants en mobilité internationale, migrants humanitaires) qui peuvent être croisées avec plusieurs variables, notamment l'éducation, la situation au regard de l'emploi et la durée de séjour. Toutefois, certains pays européens de l'OCDE ne sont pas couverts par le module ad hoc en 2014 : il s'agit du Danemark, de l'Irlande et des Pays-Bas. Les données de l'Allemagne n'étaient pas disponibles au niveau microéconomique lors de la rédaction de ce chapitre. Dans le module ad hoc 2008, les migrants pour raisons familiales ne peuvent être identifiés que pour les pays qui étaient membres de l'UE avant 2004.

Les raisons auto-déclarées de l'immigration ne coïncident pas toujours avec le motif d'immigration suggéré par le permis de séjour. Le graphique 3.13 montre que les effectifs de migrants familiaux peuvent varier selon la façon dont ils sont identifiés : il compare les stocks de permis de séjour valides délivrés aux migrants familiaux avec les effectifs calculés à partir du module ad hoc 2014 de l'Enquête européenne sur les forces de travail. Les effectifs de migrants familiaux auto-déclarés nés en dehors de l'UE sont considérablement plus importants en Espagne et en France que le nombre de permis de migration familiale. Cet écart est dû aux citoyens de l'UE/AELE nés en dehors de l'UE. Une grande partie de l'écart entre les effectifs de personnes nées en dehors de l'UE et le nombre de permis de séjour au Royaume-Uni s'explique de la même façon. Le reste est dû au fait que les données relatives aux permis de séjour ne permettent pas de connaître la catégorie d'entrée initiale de tous les résidents à long terme. À l'inverse, le nombre total de permis de séjour accordés aux migrants familiaux en Italie est supérieur aux effectifs de migrants familiaux auto-déclarés. Cet écart entre le nombre de permis de séjour et le nombre de migrants familiaux auto-déclarés originaires de pays non membres de l'UE/AELE peut être lié au fait que de nombreux migrants titulaires d'un permis de séjour valide ont quitté le pays. Il peut également être dû au fait que l'EFT de l'UE ne tient pas souvent pleinement compte des migrants à court terme. Globalement, les données de l'EFT semblent pertinentes pour connaître les effectifs de migrants familiaux originaires de pays tiers, mais il convient de faire preuve de prudence dans la mesure où des écarts subsistent avec les sources de données administratives (qui sont également rares).

Enfin, dans le module ad hoc de 2014, tous les migrants arrivés pendant leur enfance (moins de 15 ans) sont codés comme des migrants familiaux. Dans le module ad hoc de 2008, leur catégorie d'immigration était codée comme une valeur manquante. Cette différence n'est pas négligeable après quelques années de séjour, lorsque ceux arrivés enfants entrent dans la population adulte et sur le marché du travail : lorsqu'ils sont codés comme migrants familiaux, ils deviennent indiscernables des migrants familiaux arrivés à l'âge adulte (les informations sur l'âge et les années de séjour ne sont pas suffisamment détaillées pour identifier les adultes arrivés enfants). Cela affecte les résultats, notamment pour les migrants familiaux adultes séjournant depuis longtemps – nombre d'entre eux sont arrivés enfants et ont grandi dans le pays d'accueil. Pour garantir la comparabilité entre les modules ad hod de 2008 et 2014, ceux arrivés enfants sont recodés comme des migrants familiaux dans le module ad hoc de 2008 également.

Encadré 3.5. **Principales sources de données sur les effectifs et les cohortes de migrants familiaux** *(suite)*

Graphique 3.13. **Comparaison entre le nombre de migrants pour raisons familiales auto-déclarés et le nombre de permis en vigueur pour migrants familiaux, quelques pays de l'OCDE, 2014**



Note: Les permis de résidence comprennent tous les groupes d'âge tandis que les migrants pour raisons familiales auto-déclarés ne comprennent pas les plus de 64 ans. Les migrants pour raisons familiales nés en dehors de l'Union européenne comprennent tous les enfants nés en dehors de l'Union européenne et les migrants pour raisons familiales ressortissants de pays non UE/AELE comprennent tous les enfants ressortissants de pays hors UE/AELE.
Source: Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules* et sur données sur les permis de résidence (Eurostat), *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519147

New Immigrant Survey (NIS)

L'enquête New Immigrant Survey (NIS) est une étude de panel portant sur les nouveaux immigrés en situation régulière aux États-Unis. À la suite d'un projet d'étude pilote en 1996, un échantillon représentatif d'immigrés adultes (18 ans et plus) a été mis en place en 2003 à partir des registres administratifs du *U.S. Immigration and Naturalization Service*. Tous les migrants présents dans l'échantillon avaient obtenu un droit légal de séjour permanent entre mai et novembre 2003. L'échantillon comprend donc des migrants arrivés récemment, ainsi que des migrants arrivés avant cette période (légalement ou illégalement) et ayant obtenu leur statut légal de résident permanent au cours de cette période. L'échantillon est constitué de 8 600 migrants « principaux » et de 4 300 conjoints.

Les entretiens ont été réalisés en face à face ou par téléphone. La première vague d'entretiens (NIS-2003-1) a été menée entre juin 2003 et juin 2004, les taux de réponse étant respectivement de 69 % pour les migrants « principaux » et de 65 % pour les conjoints. Les entretiens ont été menés en anglais et dans sept langues différentes. Le questionnaire couvrait en détail un large éventail de variables socio-économiques, et contenait des informations sur les membres de la famille et les antécédents migratoires de l'enquêté. Les informations relatives à la catégorie d'admission ont été obtenues à partir des registres administratifs. La deuxième vague d'entretiens (NIS-2003-2) s'est déroulé entre juin 2007 et décembre 2009, de manière à ce que le suivi ait lieu 4 à 6 ans après le premier entretien. Le taux de réponse des enquêtés ayant participé à la première vague a atteint 45 % pendant cette deuxième vague.

Encadré 3.5. **Principales sources de données sur les effectifs et les cohortes de migrants familiaux** *(suite)*

Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM)

La Base de données longitudinales sur l'immigration du Canada (BDIM) couple des fichiers administratifs sur les immigrés à des données fiscales. Une personne est incluse dans la banque de données si elle a obtenu le statut de résidant permanent ou un permis de séjour non permanent depuis 1980, et depuis 1982. Les immigrés ayant obtenu un permis de résidence ou un statut de résident permanent sont inclus dans la base depuis le début des années 80, à partir du moment où ils ont déposé leur première déclaration d'impôt. Comme ces revenus imposables sont très souvent issus des salaires, de nombreux immigrés sont inclus dans les données uniquement lorsqu'ils acceptent un emploi rémunéré. Les mises à jour annuelles de la base de données ne font pas qu'inclure des données sur les cohortes d'immigrés nouvellement arrivées dans l'année, mais intègrent également les nouvelles données d'imposition des cohortes précédentes. En conséquence, les cohortes sont suivies dans le temps. La catégorie de migration et les variables démographiques et socio-économiques fondamentales sont incluses dans les données disponibles, ainsi que la connaissance de la langue à l'arrivée, les revenus et les prestations reçues.

Characteristics of Recent Migrants Survey (CORMS)

L'Enquête sur les caractéristiques des immigrés récents (Characteristics of Recent Migrants Survey) est conduite régulièrement par le Bureau australien des statistiques (ABS), en complément de l'enquête mensuelle sur les forces de travail. Ce chapitre s'appuie également sur les informations de la CORMS 2013 et de la CORMS 2007. Depuis 2007, le plan d'étude n'a été que légèrement modifié, si bien que les résultats sont comparables dans le temps. Les vagues de cette enquête couvrent les immigrés permanents arrivés en Australie au cours des dix années précédentes et qui avaient au moins 15 ans à leur arrivée. Elles couvrent également les résidents temporaires souhaitent séjourner au moins 12 mois. Par contre, elles ne couvrent pas les personnes nées à l'étranger ayant la nationalité australienne à l'arrivée, ainsi que les ressortissants néo-zélandais, qui bénéficient de la libre circulation. Le type de visa à l'arrivée, les compétences linguistiques, ainsi que différentes caractéristiques démographiques et d'emploi sont renseignées dans l'enquête.

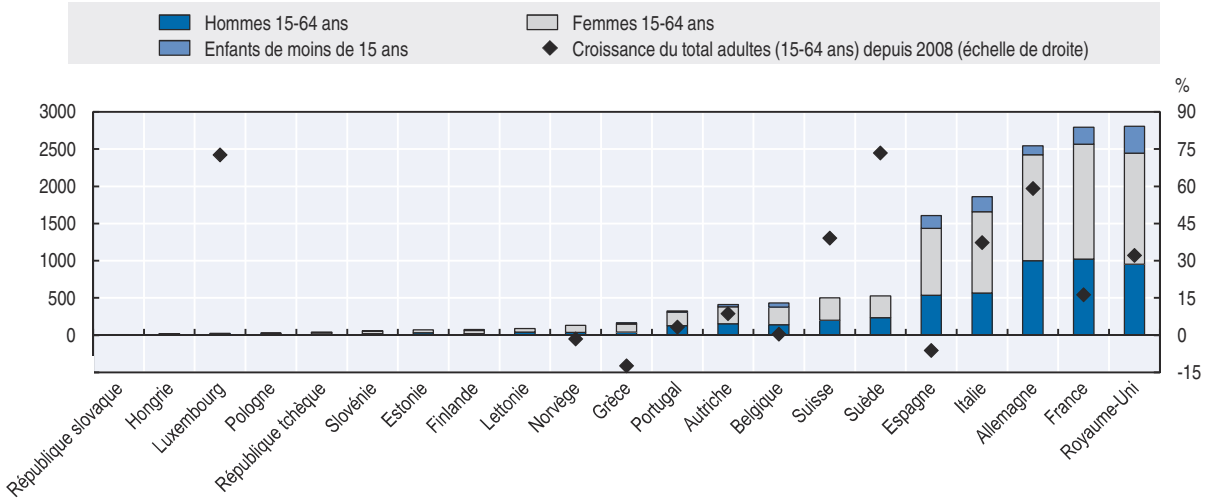
L'analyse des données en termes d'effectifs relatives aux migrants familiaux met en lumière leurs caractéristiques

Le graphique 3.14 s'appuie sur le nombre de migrants familiaux auto-déclarés nés en dehors de l'UE pour déterminer le nombre total de migrants familiaux dans les pays européens de l'OCDE. On peut distinguer quatre groupes de pays dans ce graphique. L'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni accueillaient tous un nombre important de migrants familiaux en 2014, entre 1.6 million en Espagne et 2.8 millions en France et au Royaume-Uni. Plusieurs populations de migrants familiaux ont considérablement augmenté entre 2008 et 2014, des taux de croissance élevés étant observés en Allemagne particulièrement (59 %), mais également en Italie (37 %) et au Royaume-Uni (32 %). Un deuxième groupe est composé de la Suède et de la Suisse, qui accueillent un demi-million de migrants familiaux chacune, ainsi que du Luxembourg, qui accueille 21 000 migrants familiaux. Les populations de migrants familiaux, beaucoup plus restreintes dans ces pays, semblent particulièrement dynamiques, avec une croissance de 73 % en Suède et au Luxembourg entre 2008 et 2014, et de 39 % en Suisse.

Un troisième groupe de pays – Autriche, Belgique, Grèce, Norvège et Portugal – associe différentes populations de migrants familiaux comptant entre 150 000 et 450 000 personnes, avec un taux de croissance faible, voire négatif (graphique 3.14). Un nombre comparativement faible de migrants familiaux (inférieur à 100 000) a été observé dans les pays de l'OCDE

Graphique 3.14. **Migrants pour raisons familiales selon le groupe démographique, pays européens de l'OCDE, 2014**

Effectifs en milliers et taux de croissance en pourcentages



Note : Les données font référence aux migrants pour raisons familiales auto-déclarés nés hors de l'Union européenne, et ceux âgés de plus de 64 ans ne peuvent être identifiés. Tous les enfants (âgés de moins de 15 ans) nés dans les pays hors UE sont considérés comme migrants pour raisons familiales, mais les taux de croissance sont calculés en excluant les enfants. L'information n'est pas disponible pour les enfants s'agissant de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, et les tailles d'échantillon sont trop petites pour identifier les effectifs en Estonie, Lettonie et dans la République slovaque. Les taux de croissance peuvent être seulement calculés pour les pays ayant participé aux deux modules ad hoc 2008 et 2014 de l'Enquête sur les forces de travail.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) modules ad hoc 2008 et 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519166

d'Europe centrale et orientale, et les taux de croissance sont inconnus dans ce cas. On ne dispose pas d'informations comparables sur les effectifs totaux de migrants familiaux dans les pays non européens de l'OCDE.

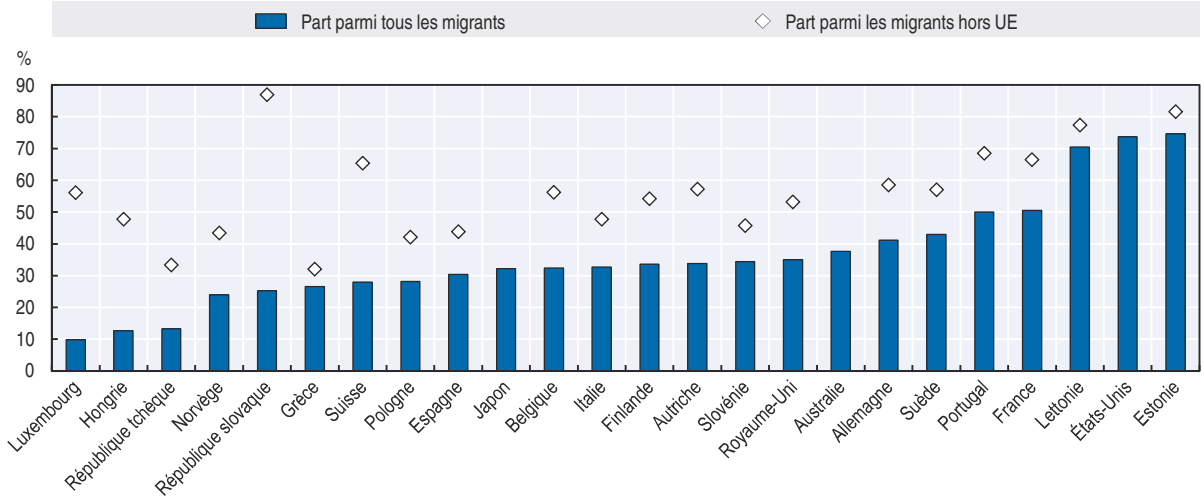
Les migrants familiaux représentent une part importante de la population immigrée

Comme c'est le cas en ce qui concerne les flux d'immigration totale, les migrants familiaux représentent généralement une part importante de la population immigrée totale (graphique 3.15). Dans les pays de l'OCDE, ils représentaient généralement entre 25 et 50 % de la population immigrée totale en 2014, alors que leur part approchait 75 % en Estonie, en Lettonie et (en 2003) aux États-Unis. Des parts inférieures à 20 % n'ont été observées qu'en Hongrie, au Luxembourg et en République tchèque. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le graphique 3.15, les parts de migrants familiaux seraient considérablement supérieures dans les pays européens de l'OCDE si la libre circulation en provenance des pays de l'UE était également exclue du dénominateur.

Le regroupement familial se distingue, notamment en Europe

Les dernières données disponibles relatives au Japon et aux États-Unis permettent de connaître plus en détail la composition de la population immigrée totale (graphique 3.16). En 2015, les migrants familiaux représentaient 30 % de l'ensemble des résidents non permanents au Japon. Les conjoints ou les enfants de ressortissants japonais représentaient la moitié de cette part (14 %), et la plupart des personnes restantes étaient des membres de

Graphique 3.15. **Migrants pour raisons familiales en pourcentage de la population migrante, Australie, pays européens de l'OCDE, Japon et États-Unis, dernière année disponible**

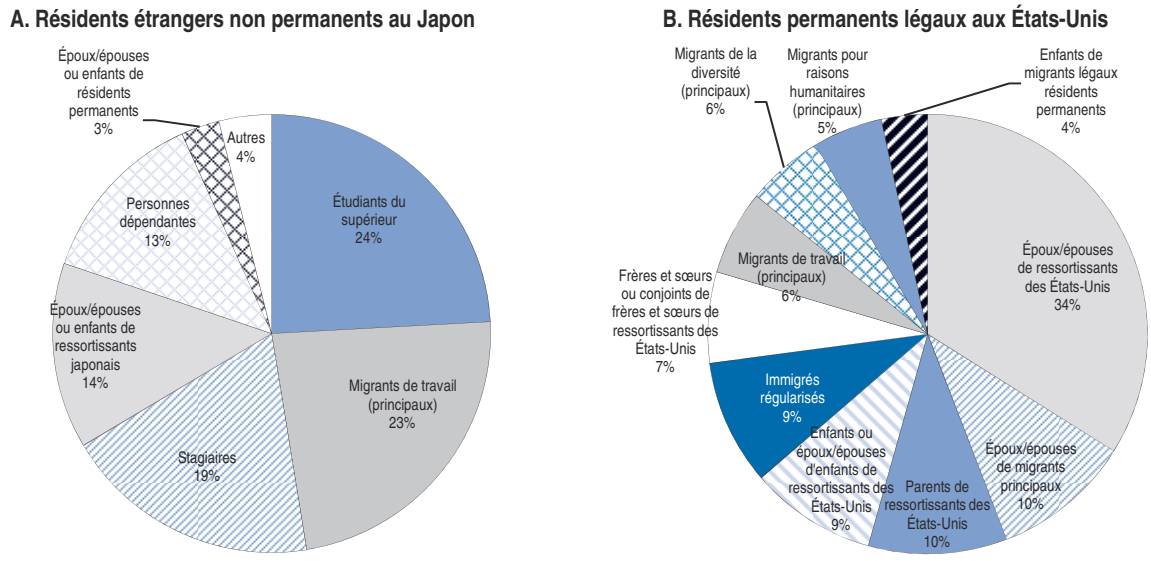


Note : Les données pour les pays européens de l'OCDE font référence aux migrants pour raisons familiales auto-déclarés nés hors de l'Union européenne et ceux âgés de plus de 64 ans ne peuvent pas être identifiés. Les données pour le Japon font référence aux migrants permanents non-résidents, les données pour l'Australie font référence aux migrants permanents récents à l'exception des ressortissants de la Nouvelle-Zélande. Les données pour l'Australie concernent les 15 ans et plus, pour les pays européens : les 15-64 ans, pour les États-Unis : les 18 ans et plus, pour le Japon : tous les âges.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*, *the New Immigrant Survey (US Immigration and Naturalization Service)*, *http://nis.princeton.edu/index.html* pour la cohorte 2003 des résidents permanents légaux aux États-Unis, caractéristiques des migrants récents (Bureau australien des statistiques), *www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/6250.0* pour l'Australie (2013), et Ministère japonais de la Justice (2014).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519185

Graphique 3.16. **Composition de la population migrante par catégorie de permis de résidence**



Source : *The New Immigrant Survey (United States Immigration and Naturalization Service, INS)*, *http://nis.princeton.edu/index.html* et Ministère japonais de la Justice.

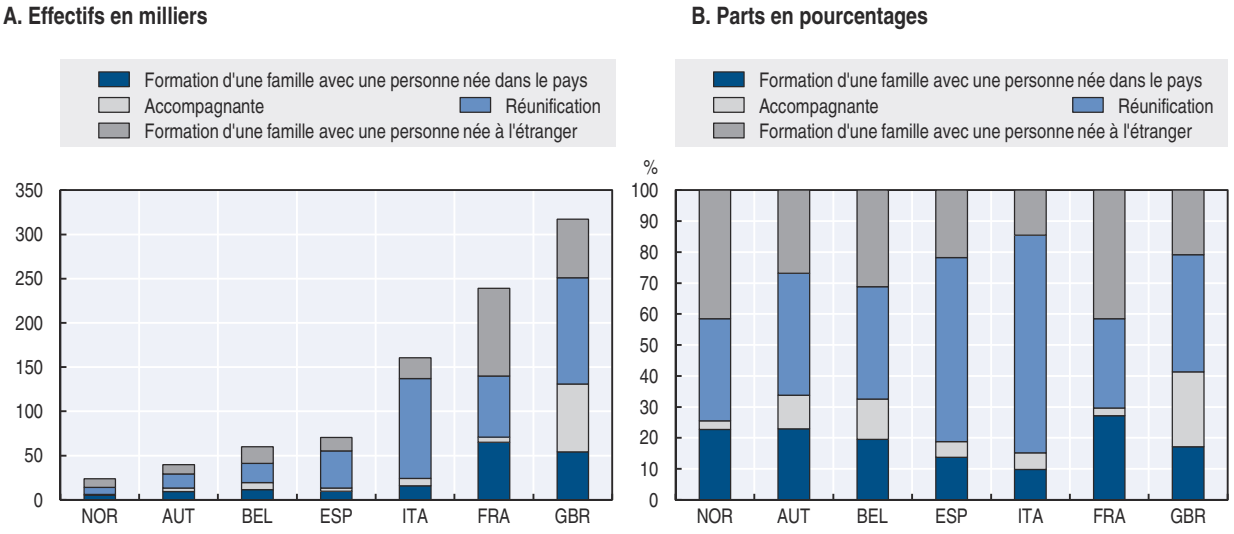
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519204

la famille à charge des résidents non permanents (13 %). Alors que les conjoints des ressortissants représentaient une part considérable de la population immigrée totale, les parts des autres groupes, comme les étudiants en mobilité internationale ou les migrants de travail principaux, étaient bien plus élevées. À l'inverse, les conjoints de ressortissants nationaux représentaient de loin le groupe le plus important aux États-Unis, soit plus d'un tiers des résidents permanents en situation régulière. Avec les parents de ressortissants américains (10 %), les enfants et conjoints d'enfants (10 %), et les frères et sœurs et conjoints de frères et sœurs (7 %), les membres de la famille des ressortissants américains représentent plus de 60 % de la population immigrée totale aux États-Unis.

Le graphique 3.17 présente une décomposition similaire pour un ensemble de pays européens de l'OCDE. Les estimations[7] soulignent l'importance quantitative du regroupement familial pour les effectifs de migrants familiaux dans les pays européens de l'OCDE : en 2014, le regroupement familial représentait environ 30 à 40 % des effectifs de migrants familiaux récents en Autriche, en Belgique, en France, et au Royaume-Uni, et près de 60 % en Espagne et 70 % en Italie. Dans tous ces pays, la fondation d'une famille avec une personne née à l'étranger était la deuxième sous-catégorie la plus importante, généralement suivie par la fondation d'une famille avec une personne née dans le pays, devant la famille accompagnante.

Graphique 3.17. **Migrants pour raisons familiales récents par sous-catégorie de migration familiale, quelques pays européens de l'OCDE, 2014**

Migrants pour raisons familiales récents mariés âgés de 15 à 64 ans



Note : Les migrants sont considérés comme des migrants récents s'ils sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les migrants pour raisons familiales (ici seulement les époux/épouses) qui rejoignent le requérant principal dans les cinq années suivant l'arrivée de ce dernier dans le pays hôte sont comptabilisés dans la réunification familiale, tandis que ceux qui le rejoignent plus tard sont comptabilisés dans la formation d'une famille avec une personne née à l'étranger. Données indisponibles pour le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.

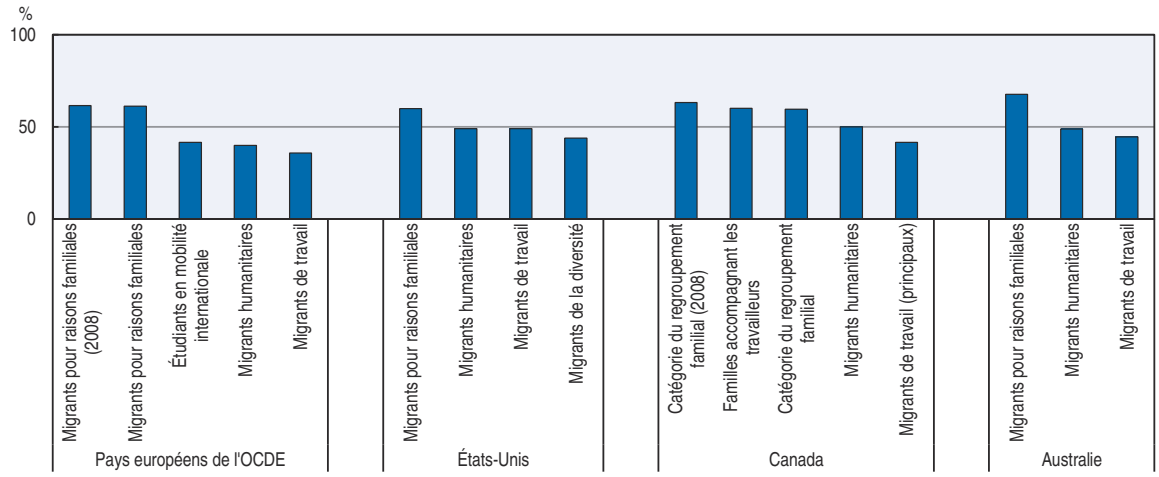
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519223

Par rapport aux autres immigrés, les migrants familiaux récents sont plus jeunes

La prédominance des femmes dans les entrées de migrants familiaux évoquée plus haut est confirmée par l'analyse des données en termes d'effectifs. Le graphique 3.18 montre que les femmes adultes (âgées entre 15 et 64 ans) représentaient la majorité des

Graphique 3.18. **Pourcentage de femmes parmi les migrants, par catégorie d'entrée, Australie, Canada, pays européens de l'OCDE et États-Unis, dernière année disponible**



Note : Les données pour les États-Unis sur les migrants pour raisons familiales font référence à la catégorie famille (cohorte 2003) et ne comprennent pas les membres de famille accompagnant les migrants de travail, les migrants au titre de la diversité ou les réfugiés. Pour le Canada, les données 2014 font référence à la cohorte 2010 et les données 2008 font référence à la cohorte 2004. Les données pour l'Australie (2013) font référence aux migrants permanents récents à l'exception des ressortissants de la Nouvelle-Zélande. Les données pour les pays européens de l'OCDE font référence à l'année 2014. Les données pour l'Australie concernent les 15 ans et plus, pour les pays européens : les 15-64 ans, pour les États-Unis : les 18 ans et plus, pour le Canada : tous les âges.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*, *the New Immigrant Survey (US Immigration and Naturalization Service), http://nis.princeton.edu/index.html*, Base de données longitudinales sur l'immigration (Statistique Canada), *www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl ?Function=getSurvey&SDDS=5057* et Caractéristiques des migrants récents (Bureau australien des statistiques), *www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/6250.0*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519242

migrants familiaux dans les pays européens de l'OCDE en 2014, ainsi que dans les pays d'installation de l'OCDE, où elles représentent au moins 60 % des effectifs.

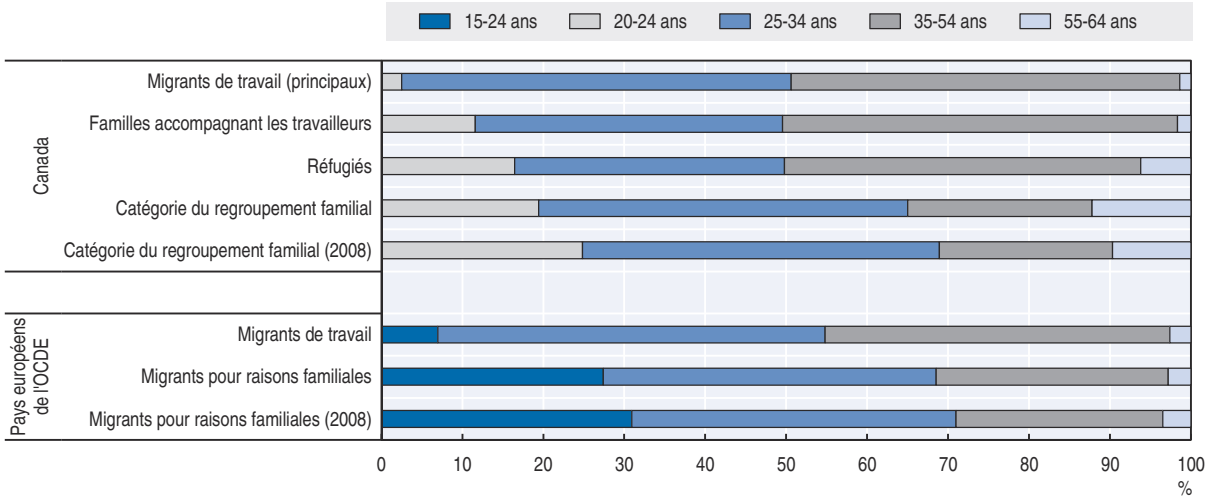
Si on limite l'analyse aux immigrés récents, c'est-à-dire à ceux arrivés au cours des cinq années précédentes, les migrants familiaux dans les pays européens de l'OCDE et au Canada sont généralement beaucoup plus jeunes que les migrants de travail récents (graphique 3.19). On observe également un vieillissement des migrants familiaux récents entre 2008 et 2014, dans les pays européens de l'OCDE comme au Canada. Cette tendance pourrait être due entre autres à une réforme des politiques d'immigration en faveur d'une immigration économique plus sélective, et à des conditions de regroupement familial plus strictes.

Dans le cas des États-Unis, comme l'a rapporté Jasso (2011), les immigrés entrés en qualité de conjoints de ressortissants des États-Unis sont âgés en moyenne de 30 ans, ce qui vaut à la fois pour les conjoints des ressortissants nés dans le pays et nés à l'étranger. L'âge moyen des conjoints de résidents permanents ou de migrants humanitaires est d'environ 40 ans. En ce qui concerne les conjoints des migrants de travail et de migrants au titre du *diversity programme*, l'âge moyen se situe au milieu de cette fourchette. Un âge moyen comparativement élevé – proche de 50 ans – est observé pour les frères et sœurs de ressortissants américains et leurs conjoints.

Les migrants familiaux sont susceptibles de s'installer

Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, la majorité des migrants familiaux ont déjà passé 15 ans ou plus de façon continue dans le pays d'accueil (graphique 3.20). C'est notamment le cas en Allemagne et en France, mais également dans les pays baltes qui

Graphique 3.19. **Composition des migrants récents selon le groupe d'âge et la catégorie d'entrée, Canada (2014) et pays européens de l'OCDE (2014)**



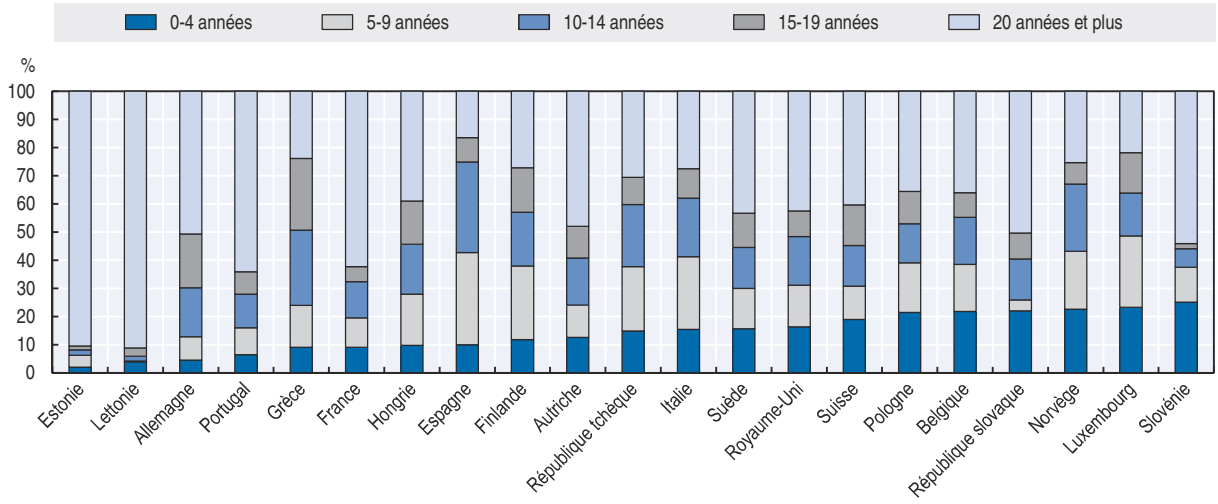
Note : Les migrants sont considérés comme des migrants récents s'ils sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les migrants pour raisons familiales comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants. Les tailles d'échantillon sont insuffisantes pour inclure dans l'analyse les étudiants en mobilité internationale ou les réfugiés s'agissant des pays européens de l'OCDE. Pour le Canada, les données 2014 font référence à la cohorte 2010 et les données 2008 font référence à la cohorte 2004.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*, Base de données longitudinales sur l'immigration (Statistique Canada), *www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl ?Function=getSurvey&SDDS=5057*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519261*

Graphique 3.20. **Effectifs de migrants pour raisons familiales par durée de séjour, pays européens de l'OCDE, 2014**

Personnes âgées de 15 à 64 ans



Note : Y compris les migrants qui sont arrivés comme enfants.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519280*

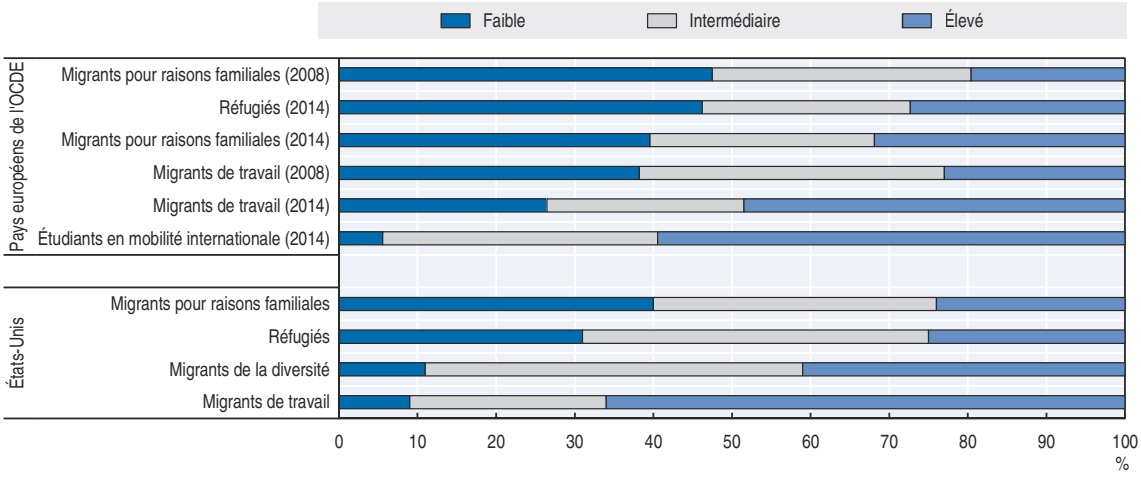
accueillent des populations relativement importantes de personnes âgées nées dans les autres Républiques soviétiques (OCDE, 2015b). À l'inverse, en Espagne, en Italie, au Luxembourg et en Norvège, on enregistre une faible part de migrants familiaux séjournant

depuis 20 ans ou plus, et une part élevée d'immigrés séjournant depuis 9 ans maximum. Cette composition montre que l'immigration familiale à destination de ces pays s'est produite principalement au cours des dernières années, mais peut également traduire une moindre tendance à s'y installer d'une manière générale.

Le niveau d'éducation des migrants familiaux était comparativement bas, mais s'est amélioré

D'après les données des pays européens de l'OCDE et des États-Unis, le niveau d'éducation formel des migrants familiaux était généralement faible par rapport à celui des migrants des autres catégories (graphique 3.21). Aux États-Unis, 40 % des adultes migrants pour raisons familiales n'avaient qu'un faible niveau d'éducation en 2003, une part bien plus importante que dans les autres groupes de migrants. Les adultes migrants pour raisons familiales affichaient le taux le plus bas de diplômés du supérieur (25 %) comparé aux autres immigrés. Dans les pays européens de l'OCDE, près de la moitié de l'ensemble des migrants familiaux récents possédaient un faible niveau d'éducation en 2008, alors que 20 % seulement étaient diplômés du supérieur.

Graphique 3.21. **Distribution des migrants par catégorie d'entrée et niveau d'éducation, pays européens de l'OCDE et États-Unis, dernière année disponible**



Note : Les données sur les migrants pour raisons familiales dans les pays européens de l'OCDE (2014) comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants ; tous les calculs concernant les pays européens de l'OCDE sur les migrants sont par conséquent limités aux migrants qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les données pour les États-Unis sur les migrants pour raisons familiales font référence à la catégorie famille (cohorte 2003) et ne comprennent pas les membres de famille accompagnant les migrants de travail, les migrants au titre de la diversité ou les réfugiés. Les données pour les pays européens concernent les 15-64 ans et pour les États-Unis : les 18 ans et plus.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ad-hoc module 2008 et 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules* et *New Immigrant Survey (US Immigration and Naturalization Service), http://nis.princeton.edu/index.html.*

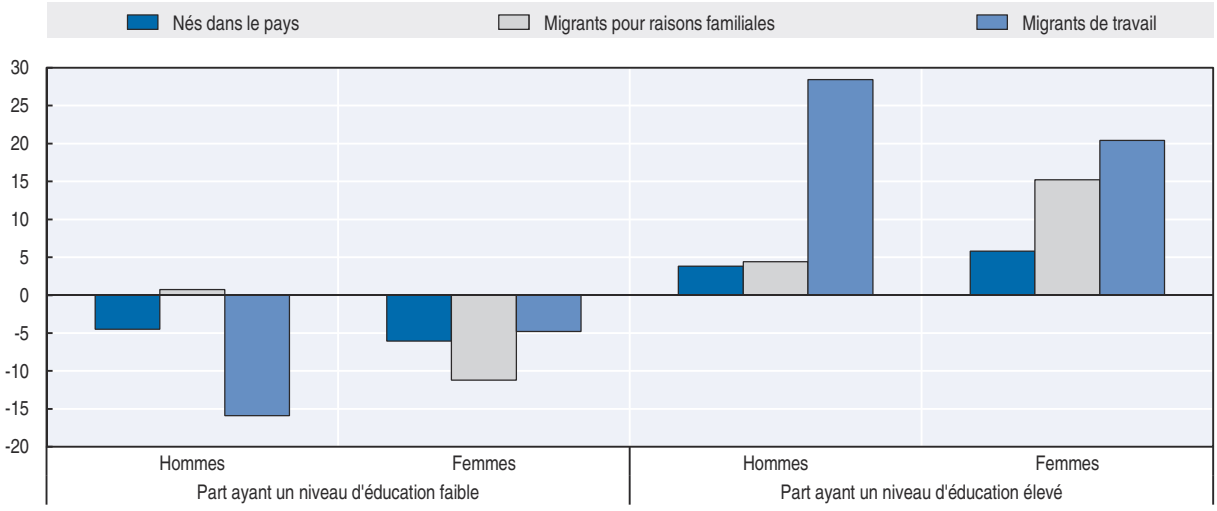
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519299

Toutefois, le niveau d'éducation des migrants familiaux s'est considérablement amélioré au cours des dernières années. C'est ce que montre le graphique 3.21 pour les pays européens de l'OCDE : en 2014, la part des immigrés familiaux récents possédant un faible niveau d'éducation est tombée à 40 %, alors que la part possédant un niveau d'éducation élevé est passée à 32 %. Par conséquent, les migrants familiaux récents observés dans les pays européens de l'OCDE en 2014 possédaient généralement un niveau d'éducation supérieur à celui des réfugiés.

Le graphique 3.22 examine de plus près l'évolution de la composition de la population de migrants familiaux récents dans les pays européens de l'OCDE en termes de niveau d'éducation. Il montre qu'elle est principalement imputable à l'évolution du niveau d'éducation des immigrées à titre familial : la part des immigrées ayant un niveau d'éducation élevé a considérablement augmenté, alors que celle des immigrées ayant un faible niveau d'éducation a fortement diminué. L'amélioration du niveau d'éducation des migrantes de travail récentes a été plus prononcée que chez les personnes nées dans le pays sur la même période, mais le graphique 3.22 montre une amélioration encore plus marquée au fil du temps pour les migrantes de travail récentes.

Graphique 3.22. **Évolution du niveau d'éducation des migrants et des personnes nées dans le pays selon le sexe et la catégorie d'entrée, pays européens de l'OCDE (2008 et 2014)**

Évolutions en points de pourcentage, migrants récents âgés de 15 à 64 ans



Note : Les migrants pour raisons familiales comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants ; tous les calculs sur les migrants sont par conséquent limités aux migrants qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les données n'étaient pas disponibles pour le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas. De plus, les données de 2008 ne comprennent pas la Finlande, et les migrants pour raisons familiales ne peuvent pas être identifiés en dehors des pays de l'UE15. Étant donné les petits effectifs de migrants vivant dans les nouveaux États membres de l'UE en 2008, les résultats ne peuvent être impactés par cette limitation.

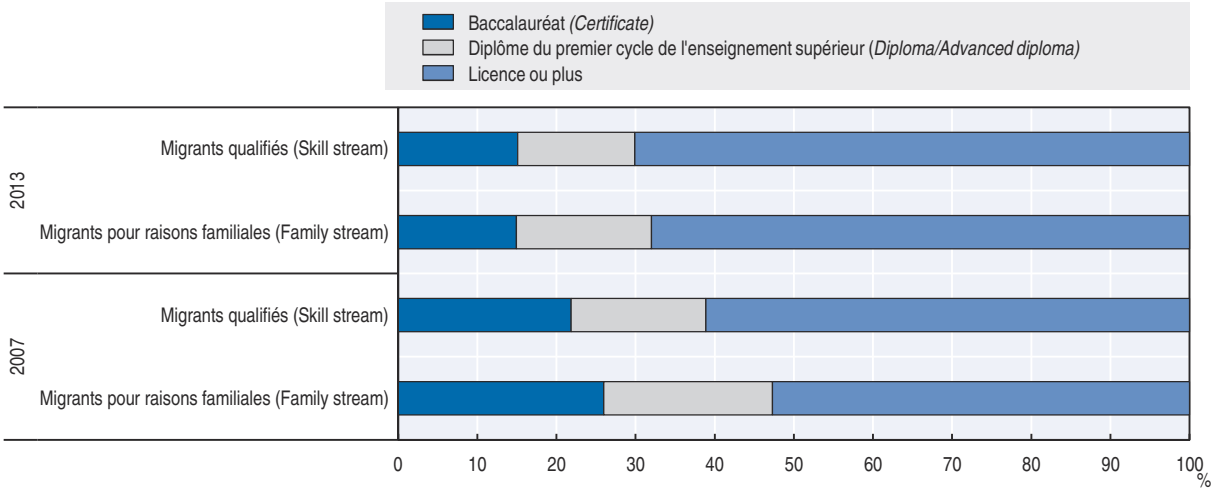
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) ad-hoc module 2008 et 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519318

Une amélioration globale du niveau d'éducation des migrants familiaux a également été observée en Australie (graphique 3.23). En 2007, les migrants familiaux affichaient une part avec un faible niveau d'éducation significativement inférieure à celle des migrants de travail. En 2013, les niveaux d'éducation des migrants familiaux et des migrants de travail étaient quasiment identiques. Bien que le niveau d'éducation des migrants de travail se soit amélioré, celui des migrants familiaux s'est amélioré davantage.

Les améliorations observées en Australie sont liées à l'accroissement de l'immigration de travail hautement qualifiée observé dans de nombreux pays de l'OCDE. Cette évolution est susceptible d'avoir amélioré le niveau d'éducation, notamment celui des migrants familiaux accompagnants : les conjoints et partenaires des travailleurs immigrés ayant un niveau d'éducation élevé ont souvent eux-mêmes un niveau d'éducation élevé, un

Graphique 3.23. **Niveau d'éducation des migrants récents selon la catégorie d'entrée, Australie (2007 et 2013)**



Note : Les données font référence aux migrants permanents récents à l'exception des ressortissants de la Nouvelle-Zélande et correspondent au niveau d'éducation secondaire ou tertiaire le plus élevé obtenu avant l'entrée dans le pays.
Source : Caractéristiques des migrants récents (Bureau australien des statistiques), *www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/6250.0*.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519337

phénomène connu sous le nom d'appariement assortatif (par exemple Mare, 1991). Aydemir (2011) démontre qu'un tel mécanisme a modifié le niveau d'éducation observé dans les flux d'immigration familiale à destination du Canada.

L'éducation des migrants familiaux est liée à celle du conjoint, et varie d'une sous-catégorie à l'autre

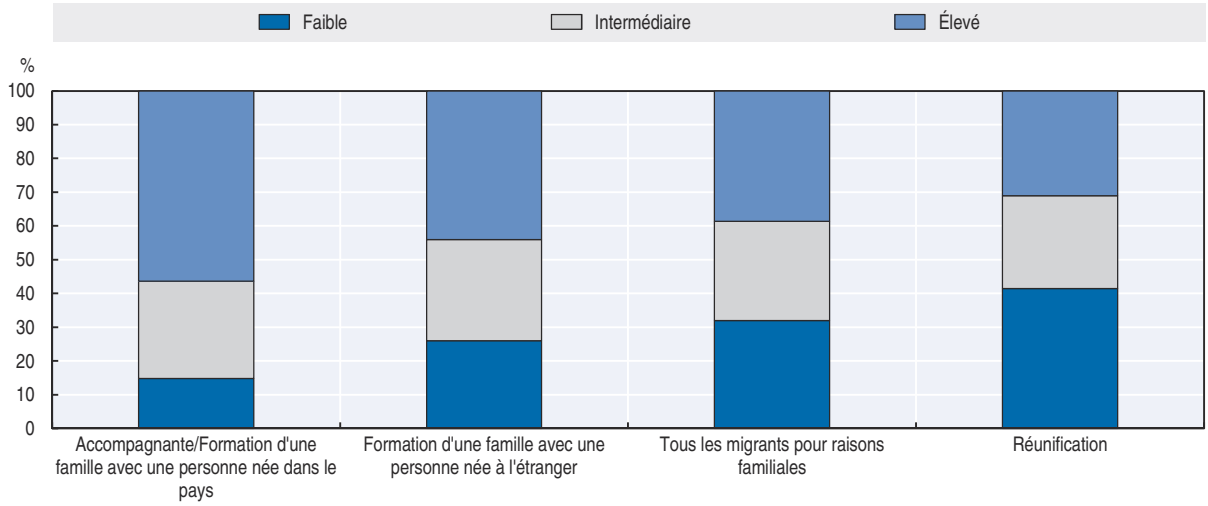
L'hétérogénéité des migrants familiaux largement documentée dans ce chapitre s'observe également en termes de niveau d'éducation. Les résultats estimés pour les pays de l'OCDE dans le graphique 3.24 suggèrent que les migrants familiaux accompagnants et ceux mariés avec des personnes nées dans le pays possèdent généralement un niveau d'éducation supérieur à celui des migrants familiaux d'autres sous-catégories.

Dans ce groupe, la part affichant un niveau d'éducation élevé atteint 56 % et moins de 15 % ont un faible niveau d'éducation. Parmi les migrants familiaux mariés avec un étranger, on estime que la part de ceux possédant un niveau d'éducation élevé est considérablement inférieure (44 %), alors que la part des migrants ayant un faible niveau d'éducation atteint 25 %. Ce sont les conjoints bénéficiant du regroupement familial qui affichent généralement le niveau d'éducation le plus bas, d'après ces estimations : la part estimée de conjoints ayant un faible niveau d'éducation bénéficiant du regroupement familial (42 %) est très supérieure à la part estimée possédant un niveau d'éducation élevé (31 %).

Les indications précédentes selon lesquelles les niveaux d'éducation des migrants familiaux pourraient être corrélés à ceux de leur conjoint sont étayées par les estimations présentées dans le graphique 3.25. Cet appariement assortatif semble être particulièrement marqué pour la famille accompagnante et les personnes mariées avec une personne née dans le pays : près de 60 % des migrants familiaux de cette sous-catégorie affichent le même niveau d'éducation que leur conjoint. On estime que les parts correspondantes sont quelque

Graphique 3.24. **Niveau d'éducation des migrants pour raisons familiales récents selon la sous-catégorie de migration familiale, pays européens de l'OCDE, 2014**

Migrants pour raison familiales mariés arrivés récemment âgés de 15 à 64 ans



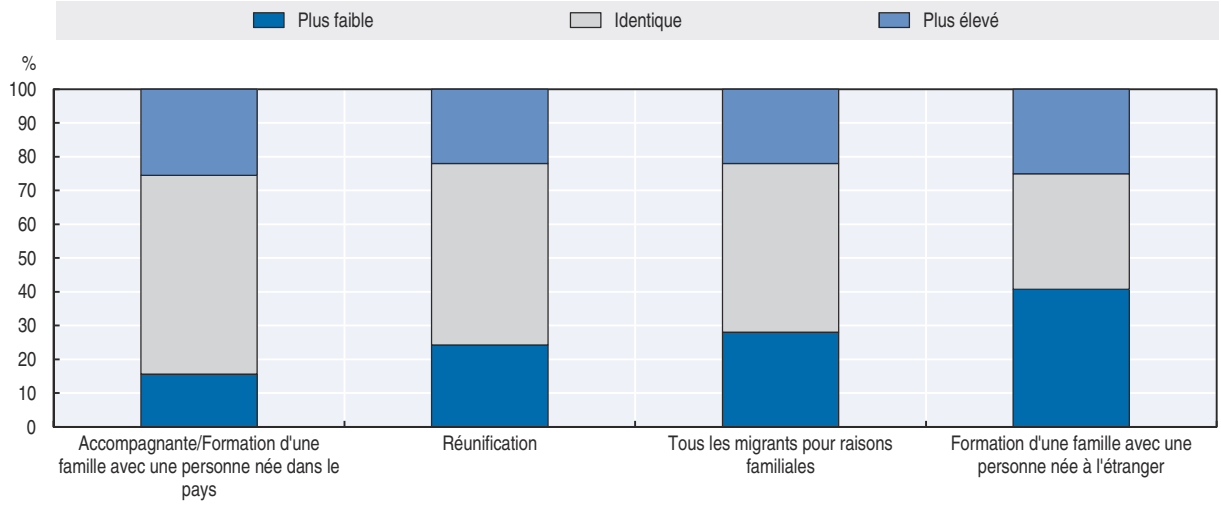
Note : Les migrants sont considérés comme des migrants récents s'ils sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les migrants pour raisons familiales (ici seulement les époux/épouses) qui rejoignent le requérant principal dans les cinq années suivant l'arrivée de ce dernier dans le pays hôte sont comptabilisés dans la réunification familiale, tandis que ceux qui le rejoignent plus tard sont comptabilisés dans la formation d'une famille avec une personne née à l'étranger. Données indisponibles pour le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519356*

Graphique 3.25. **Niveau d'éducation des migrants pour raisons familiales récents comparé au niveau de leur époux/épouse selon la sous-catégorie de migration familiale, pays européens de l'OCDE, 2014**

Migrants pour raisons familiales mariés arrivés récemment âgés de 15 à 64 ans



Note : Les migrants sont considérés comme des migrants récents s'ils sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les migrants pour raisons familiales (ici seulement les époux/épouses) qui rejoignent le requérant principal dans les cinq années suivant l'arrivée de ce dernier dans le pays hôte sont comptabilisés dans la réunification familiale, tandis que ceux qui le rejoignent plus tard sont comptabilisés dans la formation d'une famille avec une personne née à l'étranger. Données indisponibles pour le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.

Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

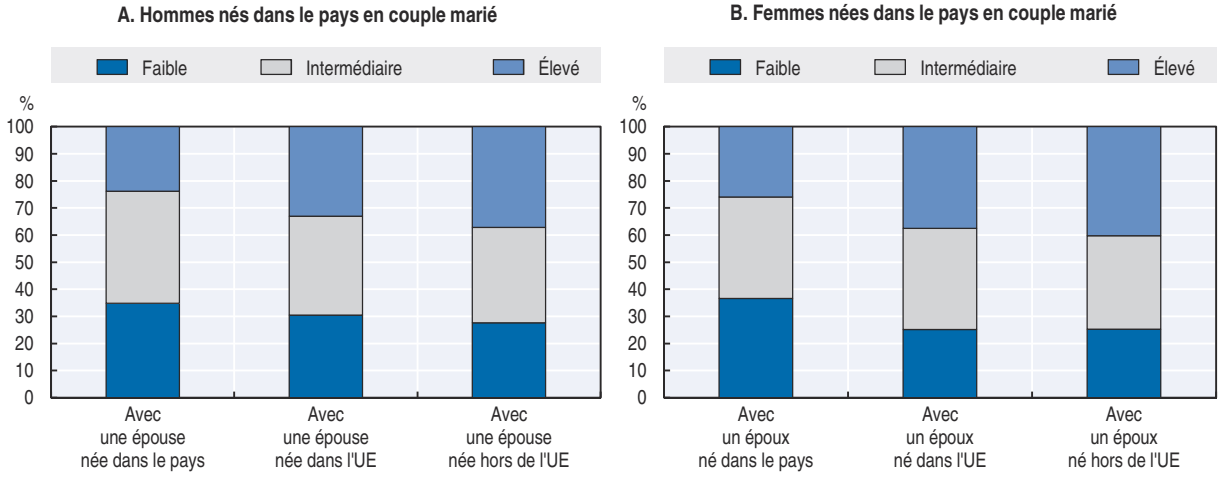
StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519375*

peu inférieures (54 %) dans la sous-catégorie du regroupement familial. Toutefois, les migrants familiaux en couple avec une personne née à l'étranger ont souvent un niveau d'éducation inférieur à celui de leur conjoint.

Les résultats correspondants pour le Canada en 2011 sont présentés dans un rapport par Bonikowska et Hou (2017). Ils constatent que les femmes qui accompagnent les migrants de travail tendent à avoir des niveaux d'éducation plus élevés que les femmes mariées admises dans la catégorie famille, reflétant un degré élevé d'appariement assortatif en matière d'éducation entre les migrants économiques et leurs épouses qui les accompagnent.

Le graphique 3.26 compare les hommes nés dans le pays vivant en couple mixte aux hommes nés dans le pays vivant en couple non mixte, et fait de même pour les femmes nées dans le pays. Les résultats pour les pays européens de l'OCDE montrent très peu de différences entre les hommes et les femmes : ils indiquent que les personnes nées dans le pays mariées à une personne née à l'étranger ont un niveau d'éducation supérieur à celui des personnes nées dans le pays mariées à une autre personne née dans le pays. Cette règle s'applique de façon à peu près équivalente dans le cas d'un époux né en dehors de l'UE ou né dans l'UE. Toutefois, ces résultats sont imputables au moins en partie à des groupes d'âge particuliers : non seulement les groupes d'âge plus jeunes possèdent généralement un niveau d'instruction formelle plus élevé, mais ils sont également souvent plus mobiles, ce qui accroît la probabilité de rencontrer un conjoint étranger. Cela suggère une corrélation entre le niveau d'éducation et la probabilité de former un couple mixte.

Graphique 3.26. **Niveau d'éducation des hommes et femmes nés dans le pays vivant dans un couple marié, selon l'origine de l'époux/épouse, pays européens de l'OCDE, 2014**



Note : La méthode d'identification des couples implique l'exclusion des couples de même sexe de l'analyse. Données indisponibles pour le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.

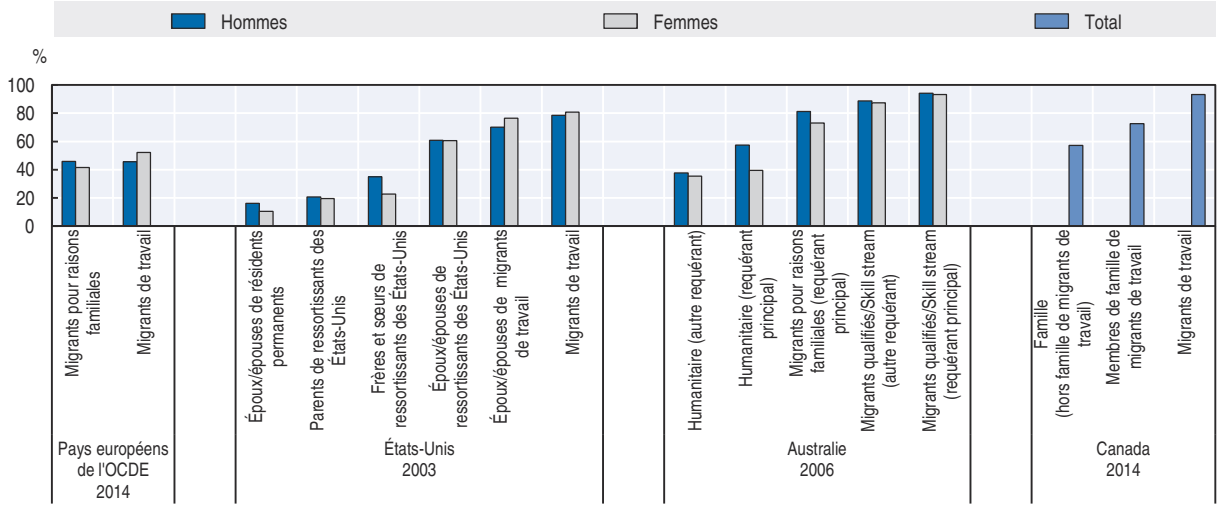
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519394

Les compétences linguistiques des migrants familiaux sont initialement faibles par rapport à celles des migrants de travail

Comme nous le voyons dans le graphique 3.27, la part de migrants familiaux qui possèdent ou déclarent posséder des compétences avancées dans la langue du pays d'accueil (y compris à la fois en anglais et en français au Canada) est presque toujours

Graphique 3.27. **Part de migrants ayant des compétences linguistiques bonnes ou très bonnes selon la catégorie d'entrée, pays européens de l'OCDE (2014), États-Unis (2003), Australie (2006), et Canada (2014)**



Note : On considère les migrants compétents dans une langue lorsqu'ils se déclarent eux-mêmes avoir de bonnes ou très bonnes compétences, lorsque leurs compétences sont jugées par l'enquêteur comme très bonnes voire « langue maternelle » ou quand l'entretien s'est déroulé entièrement dans la langue en question. Les données sur les migrants pour raisons familiales dans les pays européens de l'OCDE font référence aux migrants récents uniquement, c'est-à-dire à ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les données sur les migrants pour raisons familiales aux États-Unis font référence à la classe famille et ne comprennent pas les membres de famille accompagnant les migrants de travail, les migrants au titre de la diversité ou les réfugiés. Les données pour les pays européens de l'OCDE font référence aux personnes âgées de 15 à 64 ans, les données pour l'Australie font référence aux personnes âgées de 35 ans et plus et les données pour les États-Unis font référence aux personnes âgées de 18 ans et plus.

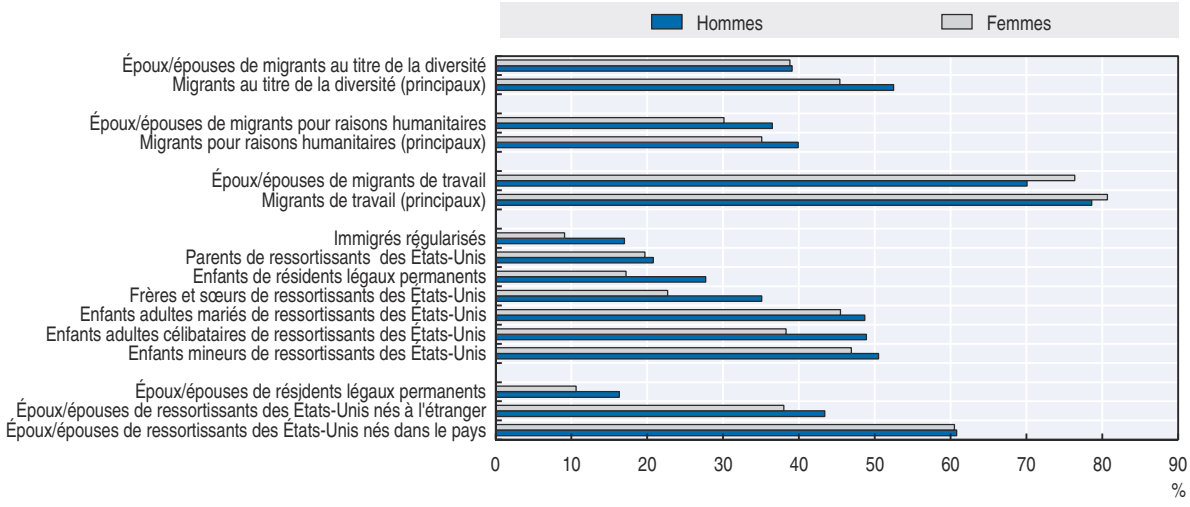
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*, *the New Immigrant Survey (US Immigration and Naturalization Service), http://nis.princeton.edu/index.html*, the Statistical Longitudinal Census Dataset (Bureau australien des statistiques) et *Faits et chiffres 2014* (Citoyenneté et Immigration Canada), *www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519413

inférieure à celle des migrants de travail. Au sein du groupe de migrants familiaux, la part de conjoints ou de partenaires des ressortissants du pays d'accueil et de membres de la famille des migrants de travail possédant des compétences linguistiques avancées est relativement élevée.

Le graphique 3.28 donne des informations sur les compétences de groupes de migrants familiaux plus spécifiques dans la langue du pays d'accueil. S'appuyant sur les données des États-Unis, il met en évidence une forte hétérogénéité des compétences linguistiques de ces groupes. Par exemple, des compétences avancées sont beaucoup plus répandues parmi les conjoints de ressortissants américains que parmi les conjoints de ressortissants américains nés à l'étranger. Bien que les migrants entrés en qualité de parents de ressortissants des États-Unis ne soient que peu nombreux à posséder des compétences avancées, les enfants mineurs des ressortissants américains ont souvent un assez bon niveau d'anglais. Mis à part dans le cas des conjoints de migrants de travail, il semble que les femmes soient moins nombreuses que les hommes à posséder des compétences avancées dans la langue du pays d'accueil. Puisque les données disponibles les plus récentes relatives aux États-Unis portent sur une cohorte qui a obtenu le statut de résident légal permanent en 2003, et tenant compte de l'évolution observée dans d'autres régions de l'OCDE, les compétences linguistiques des migrants familiaux arrivés récemment se sont vraisemblablement améliorées dans la plupart des catégories.

Graphique 3.28. **Pourcentage de migrants qui parlent couramment anglais selon la catégorie d'entrée, États-Unis (cohorte 2003)**



Note : Les migrants sont considérés comme parlant couramment anglais lorsque l'entretien s'est déroulé entièrement en anglais.
Source : Tableau 4 dans G. Jasso (2011).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519432

L'intégration sur le marché du travail des migrants familiaux prend du temps

Les données des pays de l'OCDE montrent que les taux d'emploi des migrants familiaux sont – du moins au cours des premières années suivant leur arrivée – comparativement faibles. Leurs taux d'emploi s'améliorent généralement au fil du temps, mais plusieurs années sont souvent nécessaires pour atteindre les taux d'emploi observés pour les autres catégories de migrants ou les personnes nées dans le pays.

S'appuyant sur les données des États-Unis, le graphique 3.30 présente ces dynamiques pour une cohorte d'immigrés qui ont obtenu le statut légal de résidents permanents dans un délai défini de deux ans. Lorsqu'ils ont été interrogés pour la première fois en 2003, les taux d'emploi des membres de la famille des migrants de travail et des immigrés au titre du *diversity programme*, et des frères et sœurs des ressortissants américains étaient tous inférieurs aux taux d'emploi des immigrés principaux à titre professionnel et au titre du *diversity programme*, hommes et femmes confondus. Seuls les conjoints entrant dans la catégorie familiale – généralement les conjoints de ressortissants des États-Unis – affichaient des taux d'emploi égaux ou supérieurs à celui des immigrés principaux au titre du *diversity programme*, mais toujours très inférieurs aux taux d'emploi des migrants de travail principaux.

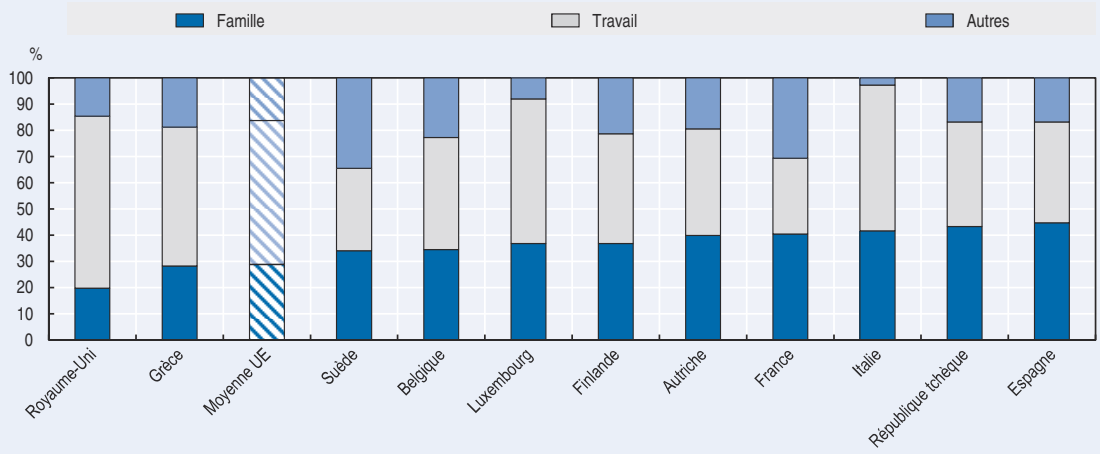
Entre quatre et six ans après leur arrivée, on a collecté de nouveau les informations relatives à la situation de ces mêmes migrants au regard de l'emploi. À cette époque, les taux d'emploi des migrants familiaux, hommes et femmes, avaient augmenté, sauf pour les conjoints de sexe masculin entrés dans la catégorie familiale. La hausse était particulièrement marquée pour ceux dont le taux d'emploi était faible en 2003. Toutefois, au cours de la même période, les taux d'emploi des immigrés principaux au titre du *diversity programme* ont considérablement augmenté.

La Nouvelle-Zélande, où la *Longitudinal Immigrant Survey* suit la situation des immigrés dont la demande de séjour permanent a été approuvée entre novembre 2004 et octobre 2005, obtient les mêmes résultats. Les taux d'emploi (environ 70 %) des membres de la famille des migrants de travail et des migrants appartenant à la catégorie des conjoints et des

Encadré 3.6. **Caractéristiques des migrants familiaux au sein de l'Union européenne**

Bien que les ressortissants d'un pays de l'Union européenne n'aient pas besoin de permis de séjour pour s'installer dans un autre pays de l'UE, ces migrations peuvent néanmoins être motivées par des raisons familiales. Le graphique 3.29 présente les motifs d'immigration auto-déclarés des citoyens d'un pays de l'UE en 2014 qui ont migré récemment dans un autre pays de l'UE que leur pays de naissance. Comme indiqué précédemment, il s'avère qu'environ 30 % des flux de libre circulation au sein de l'UE sont liés à des motifs familiaux, et cette part est particulièrement élevée en Espagne et en République tchèque, et particulièrement basse parmi les nombreux migrants récents en provenance de l'UE au Royaume-Uni.

Graphique 3.29. **Migrants récents dans le cadre de la libre circulation à l'intérieur de l'Union européenne, selon la raison auto-déclarée de la migration, 2014**



Note : Seuls les ressortissants des pays de l'UE sont pris en considération. Les migrants sont considérés comme des migrants récents s'ils sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les migrants pour raisons familiales comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants. La moyenne pour l'UE ne comprend pas le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas.
Source: Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519451

L'importance de l'immigration familiale par rapport aux autres motifs d'immigration dans les migrations intra-européennes, mise en évidence par l'Enquête européenne sur les forces de travail, pose la question de savoir dans quelle mesure ce groupe présente les mêmes caractéristiques que d'autres groupes de migrants intra-UE.

Ces comparaisons montrent que la part des femmes est également beaucoup plus élevée parmi les immigrés à titre familial originaires de pays de l'UE (61 %) que parmi les immigrés à titre professionnel originaires de pays de l'UE (42 %). L'écart est toutefois plus faible qu'entre les immigrés à titre familial et à titre professionnel originaires de pays extérieurs à l'UE (61 % contre 36 %). La comparaison des immigrés récents en termes d'âge montre que les différences entre les immigrés à titre familial et professionnel originaires de pays de l'UE sont également moindres : la part âgée de moins de 35 ans est approximativement la même dans les deux cas, et la part des immigrés âgés de moins de 25 ans arrivés récemment pour raisons familiales et originaires de pays de l'UE est environ deux fois plus importante que la part correspondante des immigrés arrivés récemment pour raisons professionnelles et originaires de pays de l'UE.

En termes de niveau d'éducation, les immigrés arrivés récemment pour raisons familiales et professionnelles et originaires de pays de l'UE semblent également plus proches que les immigrés arrivés récemment pour raisons familiales et professionnelles et originaires de pays extérieurs à l'UE. Près de

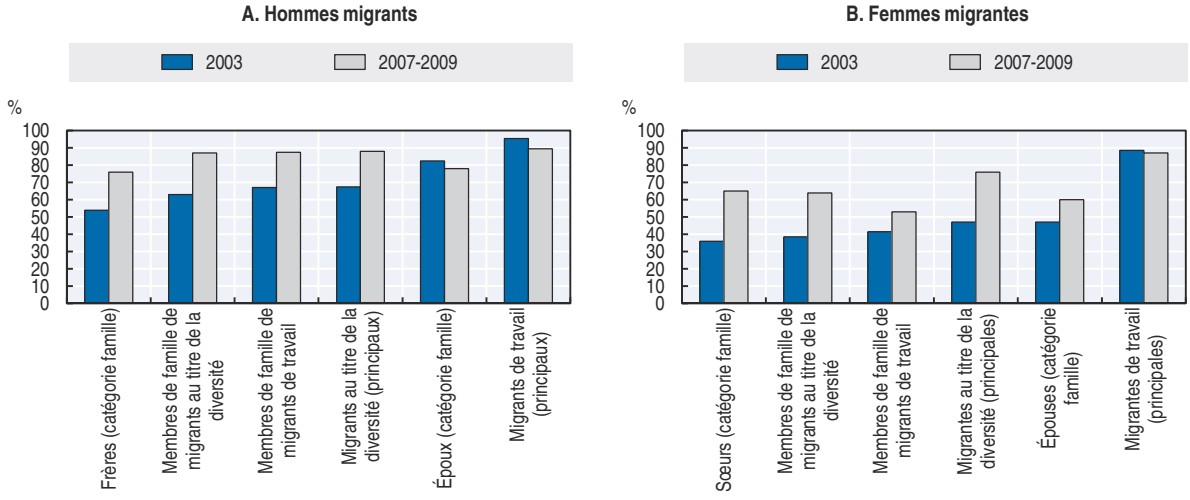
Encadré 3.6. **Caractéristiques des migrants familiaux au sein de l'Union européenne** *(suite)*

24 % des immigrés arrivés récemment pour raisons familiales et originaires de pays de l'UE ont un faible niveau d'éducation, contre 17 % de leurs homologues arrivés pour raisons professionnelles (contre 40 % et 26 % pour les immigrés originaires de pays extérieurs à l'UE). Il en va de même pour la part des diplômés du supérieur, les immigrés arrivés récemment pour raisons familiales et professionnelles et originaires de pays de l'UE affichant à peu près la même part de diplômés du supérieur (36 et 39 %, respectivement), bien que cette part varie considérablement entre les immigrés à titre familial (32%) et les immigrés à titre professionnel (48 %) originaires de pays extérieurs à l'UE.

En conclusion, les immigrés à titre familial originaires des pays de l'UE ne diffèrent pas autant des autres migrants que les immigrés à titre professionnel originaires des pays de l'UE, mais tous ont en commun leur relative jeunesse et une nette majorité de femmes.

Graphique 3.30. **Taux d'emploi selon le sexe et la catégorie d'entrée pour une cohorte donnée, États-Unis (2003 et 2007-09)**

Pourcentages des immigrés âgés de 18 ans et plus



Note : Les données font référence aux cohortes de migrants qui ont obtenu le statut de résident permanent légal en mai-novembre 2003.
Source : The New Immigrant Survey (United States Immigration and Naturalization Service, INS), *http://nis.princeton.edu/index.html*.
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519470

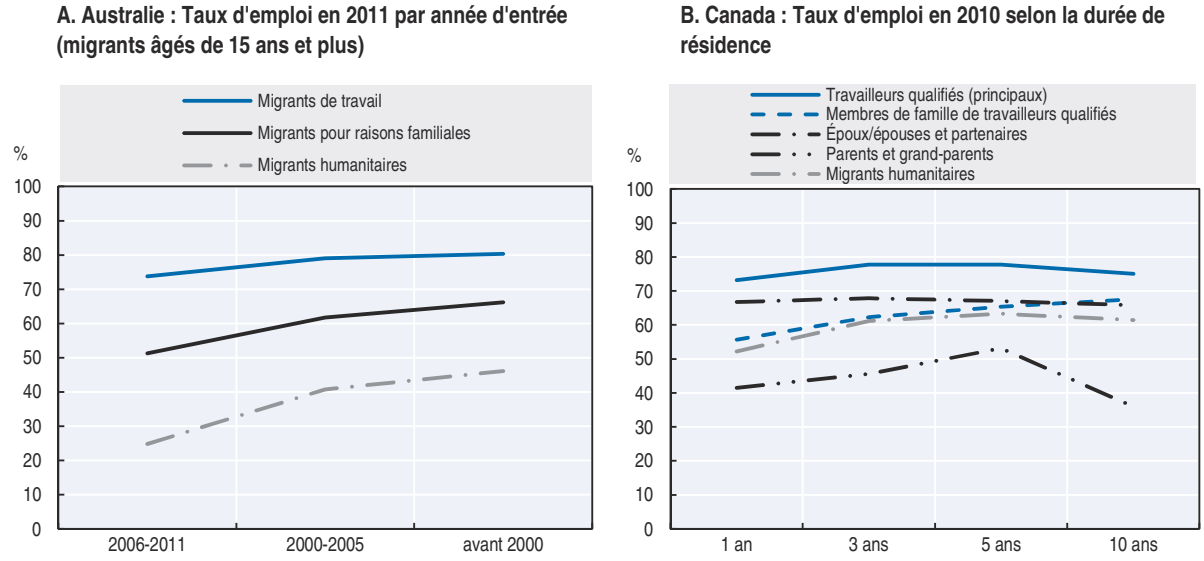
partenaires étaient initialement très inférieurs à ceux des migrants de travail principaux (environ 94 %). Leurs deux taux ont augmenté au fil du temps, mais demeurent très inférieurs au taux d'emploi des migrants de travail principaux trois ans après leur arrivée.

Il est possible de réaliser des analyses similaires pour les pays européens de l'OCDE, l'Australie et le Canada, mais les données disponibles prennent une forme différente : les taux d'emploi des immigrés affichant différentes durées de séjour ne sont observés qu'à un unique moment. Ainsi, il est possible que les différences de taux d'emploi soient liées aux différences entre les cohortes de migrants en termes de caractéristiques. Toutefois, les résultats qualitatifs des pays européens de l'OCDE ainsi que de l'Australie et du Canada sont parfaitement conformes aux résultats précédents fondés sur les données longitudinales, qui ne peuvent être affectés par les différences entre les cohortes[8].

En Australie, le taux d'emploi des immigrés arrivés récemment pour raisons familiales atteignait deux tiers du taux d'emploi des migrants de travail (51 % contre 74 %, comme

illustré dans la partie A du graphique 3.31). Bien que le taux d'emploi des immigrés à titre familial semble ensuite augmenter plus vite que celui des migrants de travail, un écart considérable demeure plus de dix ans plus tard. De même, les données du Canada (partie B) indiquent que le taux d'emploi des immigrés à titre familial est initialement très inférieur à celui des migrants de travail principaux, et reste très inférieur dix ans après l'arrivée. Le taux d'emploi des conjoints et partenaires entrés dans la catégorie familiale est initialement supérieur au taux d'emploi des membres de la famille des migrants de travail, mais l'écart avec ces derniers se resserre lentement à mesure que la durée du séjour augmente. Globalement, le taux d'emploi des membres de la famille des migrants de travail au Canada suit la même évolution que celui des réfugiés.

Graphique 3.31. **Taux d'emploi selon la catégorie d'entrée, Australie (2011) et Canada (2010)**



Note : Pour l'Australie, la période d'arrivée 2006-11 se termine en août 2011. Les données pour le Canada font référence aux pourcentages de personnes pour lesquelles on observe des revenus du travail. Les migrants humanitaires et les membres de famille accompagnant les travailleurs au Canada comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants.
Source : "Understanding Migrant Outcomes – Enhancing the Value of Census Data" (Bureau australien des statistiques), *www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/3417.0* et Base de données longitudinales sur l'immigration (Statistique Canada), *www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl ?Function=getSurvey&SDDS=5057*.

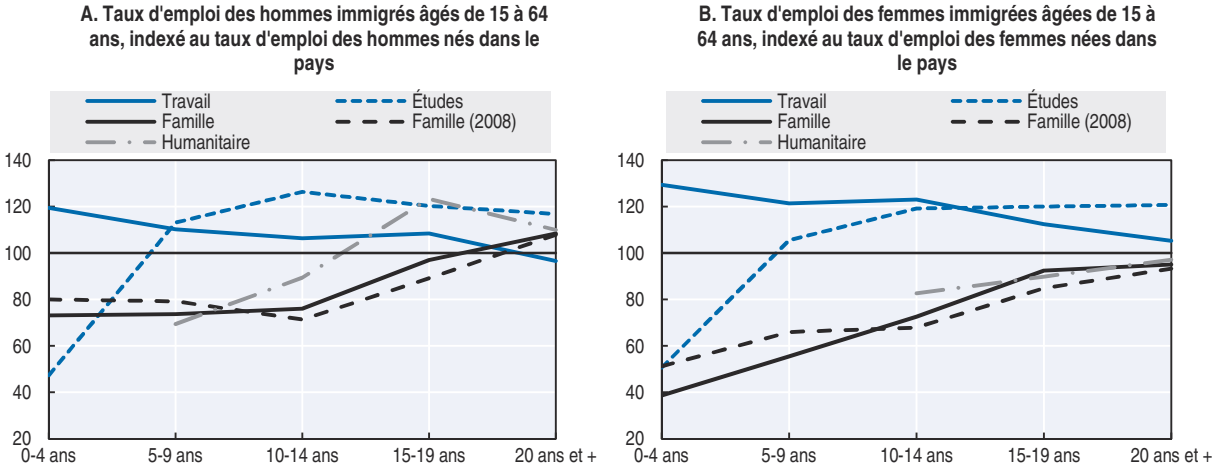
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519489

Le graphique 3.32 présente les données des pays européens de l'OCDE en 2014. Pour tenir compte des différences de taux d'emploi entre les sexes évoquées plus haut, les taux d'emploi sont déclarés séparément pour les immigrés hommes et femmes, et sont indexés sur le taux d'emploi des personnes nées dans le pays du même sexe. Des tendances globalement similaires se dégagent pour les immigrés hommes et femmes dans les pays européens de l'OCDE. Le taux d'emploi des migrantes pour raisons familiales est initialement inférieur de plus de moitié à celui des femmes nées dans le pays (partie B du graphique 3.32). Il semble s'accroître à mesure que la durée du séjour augmente, et au bout de 15 à 19 ans, il approche la parité avec les femmes nées dans le pays, mais pas avec les immigrées économiques ni avec celles qui sont arrivées en tant qu'étudiantes en mobilité internationale. Étant donné que la hausse des taux d'emploi à l'issue d'une longue période de séjour est en partie liée à l'entrée sur le marché du travail des femmes immigrées arrivées

pendant leur enfance, l'intégration sur le marché du travail des femmes immigrées arrivées en qualité d'immigrées familiales adultes est vraisemblablement lente.

Le taux d'emploi des migrants familiaux de sexe masculin dans les pays européens de l'OCDE atteint initialement trois quarts du taux d'emploi des hommes nés dans le pays (partie A du graphique 3.32). Il semble se maintenir à ce niveau pendant plus d'une décennie, mais augmente considérablement par la suite, et dépasse le taux d'emploi des hommes nés dans le pays après 20 ans ou plus. Toutefois, ces hausses tardives pourraient être une fois encore imputables à l'entrée sur le marché du travail des hommes arrivés pendant leur enfance. Bien que l'écart entre les migrants familiaux de sexe masculin d'une part et les migrants de travail ou étudiants en mobilité internationale de sexe masculin d'autre part soit inférieur à celui constaté chez les femmes, il demeure considérable et ne disparaît complètement qu'après 20 ans.

Graphique 3.32. **Situation des immigrés sur le marché du travail selon la catégorie d'entrée et la durée de résidence, pays européens de l'OCDE, 2014**



Note : Les valeurs font référence aux taux d'emploi moyens calculés pour tous les migrants de la même catégorie à travers la plupart des pays européens de l'OCDE, indexés au taux moyen constaté pour toutes les personnes nées dans ces mêmes pays. Données indisponibles pour le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas et les données 2008 sont indisponibles pour la Finlande. Les migrants pour raisons familiales comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants. La taille des échantillons est insuffisante pour les tous les réfugiés avec 0 à 4 ans de résidence et pour les femmes réfugiées avec 5 à 9 ans de résidence.

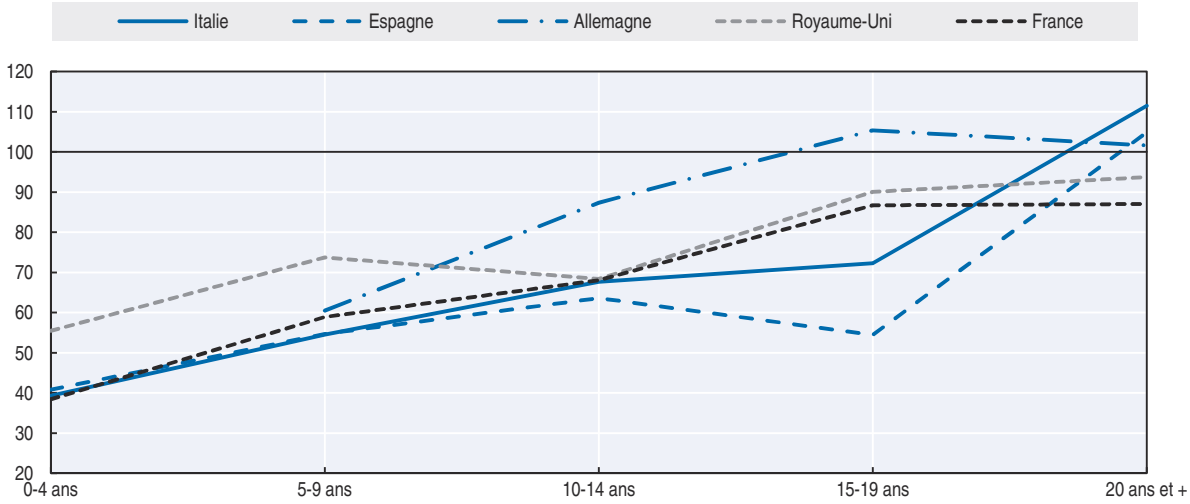
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) modules ad hoc 2008 et 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519508

Hommes et femmes confondus, les tailles des échantillons sont suffisantes pour présenter les résultats individuellement pour certains pays européens de l'OCDE (graphique 3.33). En Espagne, en France, et en Italie, le taux d'emploi des immigrés à titre familial n'atteint initialement que 40 % environ du taux d'emploi des personnes nées dans le pays ; un taux d'emploi très supérieur (environ 55 % du taux d'emploi des personnes nées dans le pays) est observé uniquement au Royaume-Uni. À mesure que la durée du séjour augmente, les taux d'emploi des immigrés à titre familial divergent entre les pays. Une partie de ces différences est très vraisemblablement imputable à des différences entre les cohortes de migrants familiaux dans le pays représenté. Des résultats similaires pour la Norvège ont été obtenus récemment par Bratsberg et al. (2017).

Graphique 3.33. **Situation des immigrés sur le marché du travail selon la catégorie d'entrée et la durée de résidence, quelques pays de l'OCDE, 2014**

Taux d'emploi des migrants pour raisons familiales âgés de 15 à 64 ans, indexés aux taux d'emploi des personnes nées dans le pays en 2014

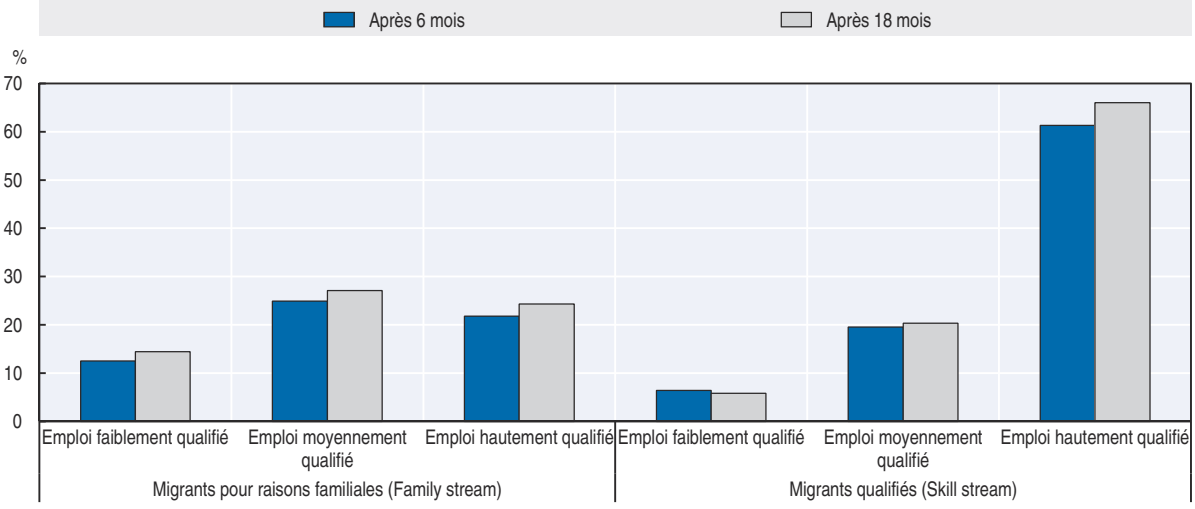


Note : Les migrants pour raisons familiales comprennent les migrants adultes qui sont arrivés comme enfants. Les tailles d'échantillon sont insuffisantes pour les migrants pour raisons familiales en Allemagne avec 0 à 4 ans de résidence.
Source : Enquête sur les forces de travail (Eurostat) module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519527

Enfin, le graphique 3.34 s'appuie sur des données australiennes récentes pour décomposer les taux d'emploi par niveau de qualification de l'emploi. On obtient ainsi un premier aperçu de l'évolution de la qualité de l'emploi des migrants familiaux avec la durée du séjour, un aspect dont les seuls taux d'emploi ne rendent pas compte. Alors que plus de

Graphique 3.34. **Part des migrants selon la catégorie d'entrée et le niveau de qualification des emplois, Australie, 2015/16**



Note : Les données concernant les migrations pour raisons familiales *(family stream)* font uniquement référence aux époux/épouses et partenaires.
Source : Sources nationales.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519546

60 % des migrants de travail qualifiés qui arrivent en Australie occupent des emplois très qualifiés seulement six mois après leur arrivée, c'est le cas de 22 % seulement des immigrés à titre familial (en comptant uniquement les conjoints et les partenaires de la filière familiale). Un quart des immigrés à titre familial occupent des emplois moyennement qualifiés, et un huitième, des emplois faiblement qualifiés ; ces parts sont supérieures à celles des migrants de travail. Au cours de l'année suivante, la part des migrants de travail occupant un emploi moyennement ou faiblement qualifié diminue, alors que la part de ceux occupant un emploi très qualifié augmente de 5 points. À l'inverse, la part des migrants familiaux dans l'emploi augmente à tous les niveaux de qualification, d'environ 2 points à chaque fois. D'autres résultats relatifs à des durées de séjour plus longues et d'autres pays seraient toutefois nécessaires pour tirer une conclusion générale.

L'intégration relativement lente en comparaison des migrants familiaux sur le marché du travail résulte vraisemblablement de divers facteurs. Comme indiqué dans la section précédente, les différentes sous-catégories de migrants familiaux sont très hétérogènes en termes de capital humain, notamment d'éducation formelle et de compétences linguistiques. Il s'agit toutefois de déterminants essentiels des résultats professionnels à court et à plus long terme, qui expliquent en grande partie pourquoi les immigrés à titre familial obtiennent des résultats inférieurs à ceux des autres groupes d'immigrés. En outre, contrairement à de nombreux migrants de travail, les immigrés à titre familial n'ont pas d'offre d'embauche préalable. En revanche, lorsque l'immigré principal est un immigré de travail, les migrants familiaux peuvent être moins contraints de tirer leur propre revenu de l'emploi.

D'autres facteurs non spécifiques aux migrants familiaux peuvent néanmoins avoir un impact plus important sur leur devenir professionnel que sur celui des personnes nées dans le pays ou des migrants d'autres catégories. Par exemple, les migrants familiaux incluent de nombreux adultes comparativement jeunes, ainsi que des personnes plus âgées entrant en qualité de parents ou de grands-parents. Des taux d'emploi très faibles par rapport à celui des personnes d'âge très actif (25-54 ans) sont souvent constatés dans ces deux groupes dans d'autres contextes. Les migrants familiaux peuvent choisir de ne pas participer au marché du travail du pays d'accueil, mais d'élever des enfants ou de s'occuper d'autres membres de la famille. Les résultats d'enquêtes rapportés par Khoo et al. (2013) et Büttner et Stichs (2013) indiquent qu'en Australie et en Allemagne, s'occuper des enfants est la principale raison invoquée par les immigrées à titre familial pour ne pas travailler.

On ne comprend pas encore très bien ces dynamiques au sein des couples et des ménages, mais il est vraisemblable qu'elles contribuent fortement à la lente intégration des migrants familiaux sur le marché du travail. Lorsqu'ils projettent de migrer dans un pays en particulier, les couples se répartissent vraisemblablement les rôles de façon que la personne qui a le plus de chances d'être admise en tant qu'immigré de travail, étudiant en mobilité internationale, ou réfugié endosse le rôle de migrant principal. Dans de nombreux cas, cela signifie que le migrant principal a plus de chances d'être employable dans le pays d'accueil, ou qu'il tient plus à travailler que l'autre partenaire du couple. Cette sélection non observée est susceptible de biaiser considérablement les résultats observés sur le marché du travail.

Principaux obstacles à l'amélioration de la gestion de l'immigration familiale

Vu l'ampleur de l'immigration familiale, et ce qu'elle implique, cette section évoque un certain nombre de défis actuels et émergeants de la gestion des migrations familiales, auxquels doivent faire face les responsables politiques des pays de l'OCDE. Il s'agit notamment de savoir comment anticiper les flux d'immigration familiale, et comment

définir les règles applicables aux migrations familiales en tenant compte de la nécessité de rester attractif pour les migrants de travail visés. Autre problématique, comment tirer parti des conditions applicables aux migrants familiaux pour accélérer leur intégration. Enfin, la prise en charge des mineurs isolés pose de plus en plus question.

Anticiper le nombre de migrants familiaux

Le regroupement familial, par définition, a un effet multiplicateur sur les autres catégories de migrants, si bien que l'admission d'un candidat principal ou l'octroi d'un droit de séjour pour raisons humanitaires peut aboutir au parrainage de migrants supplémentaires. Il est possible de connaître les tendances en matière de regroupement familial en observant les migrants qui ont le droit de parrainer des membres de leur famille. La plupart des regroupements familiaux ont lieu au cours des cinq premières années de séjour, et la plupart des migrants font venir au moins un membre de leur famille. Cela dit, il est difficile de connaître les chiffres exacts pour chacune des catégories et des caractéristiques des immigrés, ou d'élaborer un multiplicateur unique. Les caractéristiques des immigrés diffèrent selon les catégories, et leur comportement migratoire en termes de séjour et de regroupement familial peut évoluer au fil du temps ; par exemple, les immigrés seuls ne feront pas tous venir un conjoint étranger – certains fonderont une famille avec des résidents. Plus généralement, le comportement en termes de mariage et de procréation est soumis à des évolutions structurelles dans plusieurs pays d'origine et de destination, alors que les cellules familiales ont tendance à devenir de plus en plus hétérogènes et complexes.

Une meilleure compréhension des futurs flux d'immigration familiale serait utile, tant pour la gestion des programmes que pour la conception des mesures d'intégration à plus long terme qui leur sont associées. En anticipant les flux, il est possible de savoir où il est souhaitable de placer des ressources humaines pour traiter les demandes – pour éviter ou gérer les retards – ou évaluer l'admissibilité. De même, à la lumière des caractéristiques des migrants familiaux associés aux différentes catégories de parrains, des mesures d'intégration peuvent être envisagées.

Dans les pays où des objectifs d'immigration par catégorie sont en place, un effet multiplicateur peut être intégré aux objectifs fixés pour les migrants économiques. Les États-Unis, le Canada et l'Australie, par exemple, incluent les conjoints et les personnes à charge (les enfants mineurs, dans la plupart des cas) dans leurs plafonds et objectifs d'immigration économique permanente. La part de la famille accompagnante dans cette catégorie est comprise entre 50 % et 60 %, ce qui permet d'obtenir une estimation implicite de l'effet multiplicateur des admissions utilisé par ces pays dans ces catégories. Ce résultat correspond en réalité à la fourchette identifiée dans des études théoriques appliquées au contexte des États-Unis (Jasso et Rosenzweig 1986, 1989).

Les pays de destination ont toutefois une certaine maîtrise de « l'effet multiplicateur de l'immigration », puisqu'ils peuvent imposer des limites et des restrictions, du moins pour certaines sous-catégories de migrants familiaux. En fonction du cadre juridique, le regroupement familial ou la fondation d'une famille peut être un droit garanti pour les conjoints et enfants de ressortissants nationaux, voire d'étrangers, mais d'autres catégories peuvent être contraintes d'attendre. En effet, lorsque le regroupement familial est soumis à des quotas, les dossiers en souffrance s'accumulent du fait que les familles doivent attendre leur tour[9]. Le fait de tenter de contrôler l'immigration familiale en réduisant les droits ou en retardant le processus d'immigration peut toutefois avoir des conséquences importantes et inattendues.

Un autre mécanisme visant à régir les migrations des membres de famille restés à l'étranger consiste à accorder des droits de visite étendus sans droit à des prestations, à un emploi ni droit de séjour. Il peut s'agir d'un moyen d'inclure des catégories familiales (comme les grands-parents) qui n'ont pas droit au regroupement familial habituellement. Exemple récent, le « super visa » canadien pour les grands-parents, qui permet de séjourner jusqu'à deux ans.

Utiliser les politiques d'immigration familiale pour attirer et retenir les migrants de travail

Les conjoints étrangers d'immigrés, qu'ils entrent dans le pays en qualité d'accompagnants, au titre du regroupement familial ou de la fondation une famille, possèdent généralement des caractéristiques similaires à celles de leur parrain sur le plan de l'éducation. Dans la pratique, cela signifie que l'immigration familiale amplifie la contribution de l'immigration de travail aux compétences[10].

Ce chapitre a montré comment procèdent la plupart des pays de l'OCDE pour limiter la capacité des étrangers à parrainer des membres de leur famille, principalement par le biais de durées de séjour minimales, mais souvent également de conditions de revenu et d'hébergement. Ces restrictions visent manifestement à éviter que les familles ne vivent dans la pauvreté ou dans des conditions inférieures aux normes, et garantissent l'indépendance des immigrés économiques ou des membres de la famille des autres immigrés vis-à-vis des prestations. À l'instar des nombreuses incitations à rester visant les immigrés économiques très recherchés, les incitations au départ – à retourner dans le pays d'origine – peuvent également faire partie des objectifs des programmes visant les travailleurs temporaires, ou des programmes d'immigration sélectifs, dans lesquels la période de séjour temporaire correspond à une période d'essai pendant laquelle les immigrés doivent prouver qu'ils sont capables de subvenir à leurs besoins. Une fois les migrants familiaux admis, leur accès au marché du travail est soumis à des restrictions en termes de profession, conditionné à autorisation, ou n'est accordé qu'après une certaine durée de séjour dans le pays.

Les restrictions peuvent avoir un effet dissuasif et limiter l'attractivité pour les migrants de travail hautement qualifiés. De plus en plus souvent, les conjoints des migrants de travail hautement qualifiés sont tout aussi qualifiés, et ils forment des familles avec deux apporteurs de revenus. La perspective que le conjoint soit exclu du marché du travail peut avoir un effet négatif sur la capacité à attirer et à retenir des candidats principaux qualifiés. En effet, les responsables politiques identifient les restrictions au regroupement familial et au droit des conjoints à travailler comme une désincitation pour les migrants potentiels. Les pays de l'OCDE sont en concurrence pour proposer les conditions les plus favorables aux migrants économiques qui apportent des compétences jugées nécessaires. Dans la plupart des cas, les sévères restrictions au regroupement familial et au droit des membres de la famille à travailler ont été assouplies pour les immigrés très qualifiés (voir par exemple Strik et al., 2013). C'était l'objectif de la Carte bleue européenne, qui pour de nombreux pays de l'UE s'est traduite par la mise en place de droits inédits pour la famille accompagnante (OCDE, 2016a). Néanmoins, dans la plupart des cas, les conjoints des migrants de travail qualifiés bénéficiaient déjà d'un accès au marché du travail dans les pays de l'UE, et la Directive de l'UE relative au regroupement familial exige que l'accès au marché du travail soit accordé dans les 12 mois suivant l'arrivée.

L'emploi des conjoints est également important pour retenir les immigrés, les immigrés économiques dont les conjoints travaillent étant plus susceptibles de rester. Aux Pays-Bas, la

probabilité que les travailleurs migrants très qualifiés soient encore dans le pays cinq années après leur arrivée augmente de 18 points si leur conjoint travaille, par rapport à un conjoint inactif ou au chômage (OCDE, 2016b). En Norvège, les migrants de travail dont le partenaire est inactif sont plus susceptibles de quitter le pays que ceux dont le partenaire travaille, quel que soit le pays d'origine ou le sexe du migrant principal. En ce qui concerne les hommes, par exemple, ils sont près de deux fois plus nombreux à rester lorsque le conjoint travaille (OCDE, 2014).

Dans les pays d'installation, un droit de séjour permanent est accordé au candidat principal ainsi qu'aux personnes dont il a la charge, qui ont tous pleinement accès au marché du travail. D'autres pays, où les premiers permis sont presque toujours accordés pour une période fixe, bien que renouvelable, ont manifestement opté pour la levée des restrictions à l'emploi des conjoints des immigrés économiques les plus qualifiés. Citons l'exemple du Japon, qui a levé toutes les restrictions d'accès au marché du travail pour les conjoints des professionnels étrangers très qualifiés, alors que les conjoints des autres immigrés qualifiés ont l'obligation de demander un visa de travail.

Même les pays de l'OCDE, où les personnes à charge des travailleurs qualifiés temporaires se sont vu longtemps refuser l'accès au marché du travail, prennent désormais des dispositions pour lever ces restrictions. C'est le cas aux États-Unis, par exemple, où les titulaires du visa H-4 – à savoir les conjoints des titulaires du visa H-1B – n'avaient pas le droit de travailler. En 2015, ceux dont les parrains ont demandé un droit de séjour permanent – le délai d'attente pour certains candidats principaux peut atteindre dix ou douze ans – ont été autorisés à demander un permis de travail, bien que cette disposition soit actuellement en cours d'examen. De même, Israël n'autorise normalement pas les personnes à charge des experts étrangers titulaires d'un visa B-1 à travailler, mais a approuvé en 2017 une disposition visant à autoriser l'emploi des personnes à charge de certains travailleurs. Dans les deux cas, l'objectif est d'attirer des travailleurs étrangers très qualifiés ; aux États-Unis, il s'agissait également d'améliorer le taux de rétention de ces travailleurs.

Les conjoints des migrants de travail très qualifiés, malgré leur niveau d'éducation, sont encore susceptibles de rencontrer des difficultés sur le marché du travail. En Norvège, par exemple, le potentiel des conjoints des migrants de travail n'est pas pleinement exploité, notamment dans le cas des conjoints de travailleurs immigrés originaires de pays non membres de l'UE : bien que deux tiers soient diplômés du supérieur, moins de la moitié occupaient un emploi en 2012 (OCDE, 2014). Dans tous les pays, les obstacles à l'accès au marché du travail peuvent prendre la forme de restrictions formelles, mais sont également liés à la barrière de la langue ou à la difficulté pour les conjoints d'accéder à des offres et à des réseaux locaux. Peu de politiques actives sont en place pour les conjoints des travailleurs immigrés, notamment pour les conjoints de travailleurs immigrés très qualifiés, et les programmes d'intégration subventionnés par les pouvoirs publics visant les autres immigrés ne sont pas forcément disponibles ou gratuits pour les conjoints ou les autres personnes à charge des immigrés économiques, en vertu du principe selon lequel cette catégorie doit être capable de subvenir à ses besoins sans recourir aux aides publiques.

Un arbitrage clair doit être fait lors de l'octroi de droits de regroupement familial différents aux différents groupes de travailleurs immigrés. La nécessité de garantir le séjour temporaire, de s'assurer que toutes les familles peuvent bénéficier d'un niveau de vie minimum et de limiter l'effet multiplicateur des migrations familiales doit être mise en balance avec l'effet stabilisant de la présence de la famille des immigrés temporaires, et l'attractivité globale du pays pour les compétences étrangères.

Tirer parti des conditions imposées aux migrants familiaux pour accélérer leur intégration

Les conditions d'admission applicables aux migrants familiaux sont en général introduites en raison d'inquiétudes quant à leur intégration. Il existe différentes options. Les conditions de revenu peuvent être définies sur la base des normes objectives utilisées pour déterminer le salaire minimum, le droit aux prestations sociales ou d'autres critères financiers, et les conditions de logement peuvent prendre appui sur des normes de santé et de sécurité. Pour les autres conditions telles que la maîtrise de la langue et l'intégration civique, les critères sont difficiles à définir. Les conditions de maîtrise de la langue, soit avant l'arrivée, soit dans un certain délai après l'arrivée, constituent à la fois un critère de sélection et une incitation à acquérir des compétences manifestement importantes pour l'intégration sociale et sur le marché du travail. Les contrats d'intégration comme ceux fournis aux migrants familiaux en France et en Italie, par exemple, comportent un engagement à atteindre un niveau minimum de connaissance de la langue nationale, afin de pouvoir obtenir un permis de séjour plus stable.

Certaines données indiquent que les conditions de maîtrise de la langue et d'intégration civique ont un effet positif sur les compétences dans la langue du pays d'accueil et sur les résultats professionnels. Sur la base des réponses aux enquêtes de 2 500 migrants familiaux adultes arrivés en Allemagne entre 2005 et 2012, Büttner et Stichs (2013) consignent les capacités auto-déclarées des répondants en langue allemande à leur arrivée. Les résultats indiquent que les immigrés arrivés après la mise en place d'une condition de maîtrise préalable de la langue en 2007 avaient des compétences en allemand bien supérieures à celles des immigrés arrivés avant (graphique 3.35). Le pourcentage de personnes sans aucune notion d'allemand (24 %) était notamment très inférieur au pourcentage enregistré avant la mise en place de cette condition (60 %). Alors qu'environ un tiers de l'ensemble des migrants familiaux jugent cette condition de maîtrise de la langue très contraignante, près de 90 % des migrants soumis à cette condition la jugent utile selon d'autres résultats de la même enquête.

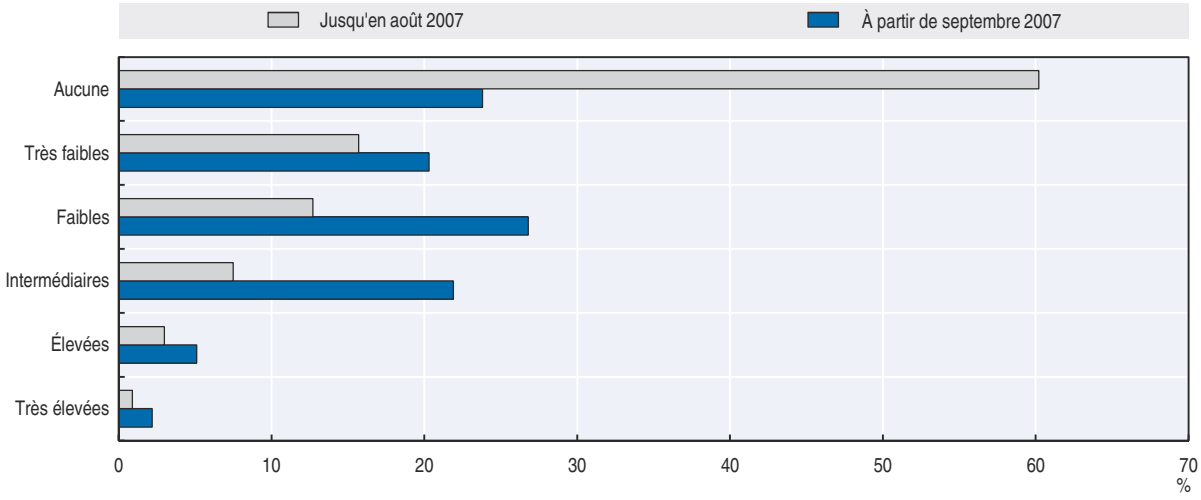
Les effets de l'intégration civique aux Pays-Bas ont été examinés par Witvliet et al. (2013). Ils ont conclu que le passage d'un examen d'intégration civique – qui est assorti d'une condition de maîtrise de la langue postérieure à l'arrivée – a un effet très positif sur la probabilité que les immigrés récents trouvent un emploi aux Pays-Bas. Ces effets positifs semblent plus importants pour les immigrés possédant un plus faible niveau d'éducation que pour les diplômés du supérieur. Toutefois, pour les immigrés qui résident aux Pays-Bas depuis longtemps déjà, Witvliet et al. (2013) ne constatent pas d'effet significatif lié au passage de cet examen. Cela indique que les interventions ciblant les capacités linguistiques des immigrés pourraient être plus efficaces à un stade précoce de leur processus d'intégration.

Les conditions de maîtrise de la langue ne s'appliquent généralement pas aux membres de la famille des immigrés très qualifiés ; en effet, l'Allemagne dispense la famille des titulaires de la Carte bleue européenne des conditions de maîtrise de la langue applicables aux autres migrants familiaux, une fois encore sur la base de l'hypothèse que ces conditions empêchent d'attirer de nouveaux migrants, et que les immigrés à plus haut revenu ne constituent pas un groupe à risque d'exclusion. De même, en France et en Italie, le contrat d'intégration ne s'applique pas aux membres de la famille des immigrés très qualifiés.

Dans les pays d'installation, les caractéristiques des membres de la famille sont prises en compte dans les décisions d'admission des candidats ; au Canada et en Australie, par

Graphique 3.35. **Capacités linguistiques dans la langue du pays hôte des adultes migrant pour des raisons familiales avant et après l'introduction de conditions linguistiques avant l'entrée, Allemagne, 2013**

Pourcentages des migrants pour raisons familiales enquêtés



Note : Les résultats sont basés sur 2 481 observations d'adultes migrant pour des raisons familiales (époux/épouses) qui sont entrés en Allemagne en provenance de pays hors UE (essentiellement de Turquie et de la région de l'Ex-Yougoslavie) sur la période 2005-12.
Source : Büttner et Stichs, 2013.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519565

exemple, les points attribués aux candidats tiennent compte des caractéristiques du conjoint, du fait qu'elles sont susceptibles d'améliorer le classement du candidat. Cela favorise les familles dont le conjoint répond également aux critères d'admission. D'autres mesures sont possibles pour modifier le profil de compétences des migrants familiaux, comme l'application de pénalités financières aux familles de migrants qui ne parlent pas la langue. L'Australie, par exemple, facture des frais forfaitaires aux migrants familiaux qui ne parlent pas anglais. Cela peut encourager les candidats à investir dans une formation en anglais, ou compenser partiellement les résultats inférieurs des migrants qui ne parlent pas anglais sur le marché du travail.

La nécessité de s'assurer que les familles disposent de moyens suffisants pour vivre et ne sont pas exposées à un risque d'exclusion doit être mise en balance avec le principe de l'unité familiale et des avantages qu'elle apporte aux migrants. Cette problématique récurrente est associée à des enjeux majeurs, les conditions strictes étant contestées devant les tribunaux pour les personnes dont le regroupement familial a été refusé en raison, par exemple, d'un revenu insuffisant.

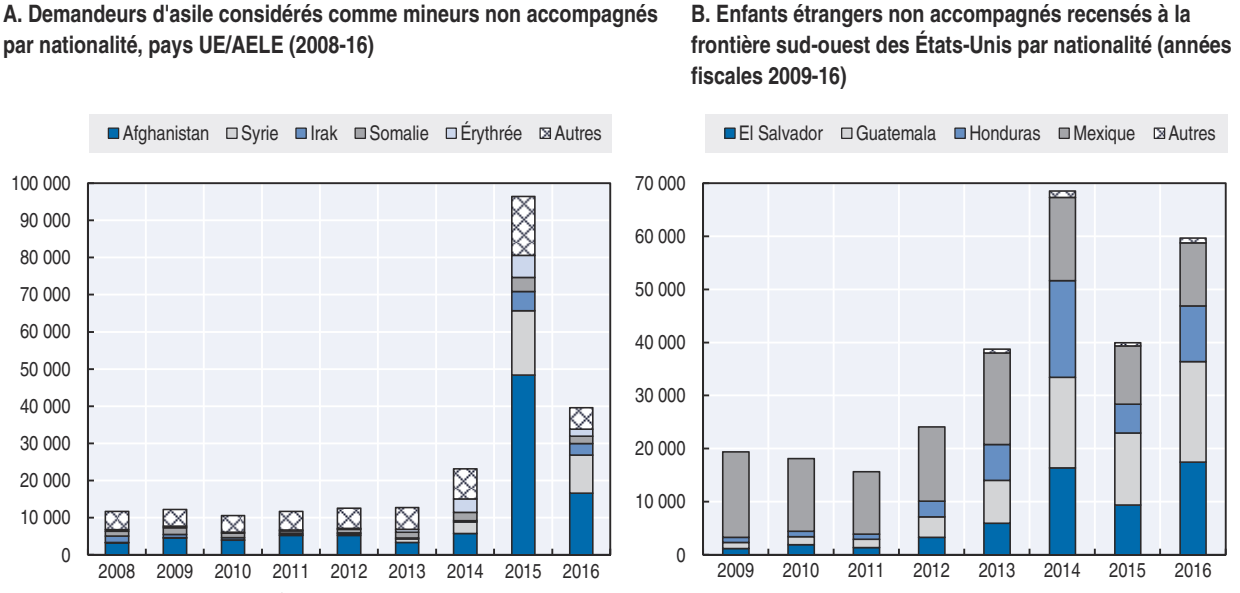
Les conditions de revenu minimum applicables aux familles sont généralement calculées sur la base du revenu du migrant principal ou du parrain. Toutefois, en Espagne, pendant la crise économique, les travailleurs immigrés étrangers ayant perdu leur emploi ne parvenaient généralement pas à remplir les conditions minimales pour conserver leur permis de séjour et celui des personnes à leur charge ; dans ces circonstances, le revenu global du ménage – y compris celui des personnes à charge – était pris en compte. Cette approche reconnaît que de nombreuses familles comportent deux apporteurs de revenus, et que la situation des familles doit être déterminée en fonction du revenu du ménage, plutôt que de l'individu seul.

Le dilemme de la prise en charge des mineurs isolés

La hausse rapide du nombre de mineurs isolés met à rude épreuve les systèmes des pays de l'OCDE, conçus pour gérer quelques cas seulement. En 2015 et 2016, pas moins de 100 000 et 167 000 mineurs isolés ont été accueillis aux États-Unis et dans l'Union européenne respectivement. Par rapport aux adultes, les mineurs isolés nécessitent des mesures particulières, comme la désignation de tuteurs par les tribunaux, l'accès à l'éducation et à la santé, et la mise à disposition d'un hébergement. L'inscription à l'école est particulièrement complexe pour les mineurs isolés, dont la plupart ne parlent pas la langue du pays d'accueil et ont manqué plusieurs années de scolarité, voire n'ont jamais été scolarisés. Dans certains cas, les tribunaux peuvent juger que la nécessité de trouver un tuteur est une bonne raison d'admettre un parent. La prise en charge des mineurs isolés est susceptible de présenter des points communs avec la procédure d'évaluation des demandes de protection humanitaire. Les mineurs isolés posent des difficultés lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, et une décision doit être prise quant à l'aide à leur apporter ; s'ils n'ont pas demandé l'asile et n'ont pas obtenu de protection, il convient de décider s'il faut les renvoyer, et où, auprès de qui, et selon quelles modalités. L'estimation de l'âge des mineurs isolés est également problématique, puisque la fiabilité des différentes méthodes est toujours contestée.

Même avant l'explosion du nombre de mineurs isolés en 2013-14, cette question était prioritaire dans de nombreux pays de l'OCDE, en raison du coût élevé et de la complexité de ces cas. En Europe, la hausse de la fréquentation des routes migratoires a entraîné une explosion du nombre de mineurs isolés demandeurs d'asile en 2015 (partie A du graphique 3.36). Aux États-Unis, les flux de mineurs isolés à la frontière entre les États-Unis et le Mexique ont augmenté depuis 2012, hausse imputable aux arrivées d'enfants des pays d'Amérique centrale, qui dans la plupart des cas ont déclaré fuir les violences (partie B du graphique 3.36).

Graphique 3.36. **Entrées de mineurs non accompagnés, UE/AELE (2008-16) et États-Unis (2009-16)**



Note : Les années fiscales aux États-Unis commencent au 1er octobre et se terminent au 30 septembre.
Source : États-Unis : *Border Patrol* ; Europe : données sur les permis de résidence (Eurostat), *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics.*

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519584

Étant donné le traitement spécial dont ils bénéficient, on craint que les mineurs isolés soient envoyés de plus en plus souvent sur des routes illégales et dangereuses, dans le but d'acquérir un droit de séjour et de permettre à terme à leurs parents les plus proches de les rejoindre. L'un des moyens de lutter contre le recours à ces filières dangereuses consiste à collaborer avec les pays de transit, et à mieux informer sur l'issue probable des procédures d'immigration dans le pays de destination. Cette double approche s'est traduite par une baisse des entrées en 2015 à la frontière entre les États-Unis et le Mexique (OCDE, 2015a), bien que les chiffres soient repartis à la hausse en 2016. Il peut être nécessaire de restreindre temporairement le droit au regroupement familial pour les mineurs isolés pendant les périodes de flux massifs pour réduire les incitations à envoyer des mineurs en premier, mais cette restriction doit être mise en balance avec les difficultés auxquelles que les jeunes très vulnérables font face lorsqu'ils tentent de refaire leur vie ailleurs.

Conclusions

La gestion des migrations familiales est de plus en plus complexe puisqu'elle tente de concilier des priorités individuelles et des objectifs de politique publique concurrents – alors que l'immigration familiale doit être maîtrisée, un certain nombre de contraintes limitent la marge de manœuvre. Néanmoins, il est important que les pays de l'OCDE continuent d'améliorer la gestion de l'immigration familiale.

Tout d'abord, parce que la plupart des migrations sont des migrations familiales. Ce chapitre a montré que les migrants familiaux sont majoritaires, tant en termes d'entrées d'immigrés permanents (plus de 1.6 million en 2015, mais pas moins de 2 millions si l'on inclut les mouvements intra-UE pour raisons familiales), que dans les populations immigrées résidant dans les pays de l'OCDE (entre 25 et 50 % dans la plupart des pays de l'OCDE).

Ensuite, parce que l'immigration familiale est corrélée à l'immigration permanente. Pour l'ensemble des immigrés, la présence de leur famille augmente la probabilité qu'ils restent dans le pays, et la durée de séjour des migrants familiaux est généralement longue. Les décisions de gestion de l'immigration familiale prises aujourd'hui ont d'importants effets en aval sur la taille et la composition futures de la population née à l'étranger.

Troisièmement, ce chapitre a montré que les migrants familiaux ne s'en sortent pas aussi bien en termes d'emploi que les autres groupes de migrants. Les flux, toutefois, peuvent être gérés de manière à améliorer les résultats d'intégration, par le biais de conditions et d'aides ciblées. Des enseignements pratiques en matière de politiques d'intégration adressées aux migrants familiaux sont présentées dans OCDE (2017b, à paraître).

Quatrièmement, la filière de l'immigration familiale existe dans tous les pays de l'OCDE, et s'inscrit dans un cadre juridique. L'existence de cette filière peut entrainer son utilisation par de personnes non légitimes y recourant de manière abusive pour entrer dans un pays, soit par une déclaration frauduleuse des liens de parenté, soit par des mariages blancs ou forcés. Ce risque n'est pas abordé en détail dans ce chapitre, mais reste une des préoccupations principales dans la conception des politiques.

La capacité des pays de l'OCDE à réguler l'immigration familiale est toutefois limitée. Comme l'a montré ce chapitre, la fondation d'une famille avec des ressortissants des pays de l'OCDE représente une part importante et parfois croissante de l'immigration familiale. Dans ce cas, il n'est pas vraiment possible de restreindre légalement l'entrée des conjoints. Par ailleurs, même si c'était possible, cela pourrait être difficile à mettre en œuvre sur le plan politique.

Les restrictions au regroupement familial risquent d'avoir pour seul effet de le retarder, et non de l'empêcher. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les limites numériques, mais cela peut également s'appliquer à d'autres mécanismes régissant les migrations familiales, comme les conditions de revenu, les « conditions d'attaches » ou les durées de séjour minimum. Des incitations peuvent être mises en place pour garantir que les migrants familiaux font venir leurs enfants au bon moment et ne retardent pas le regroupement ; elles peuvent également être utilisées pour encourager et récompenser l'investissement dans le capital humain. Et étant donné l'importance des liens familiaux, les personnes qui ne sont pas en mesure de faire venir leur famille par le biais des filières d'immigration familiale peuvent recourir à d'autres filières comme les visas touristiques ou étudiants, ou les filières irrégulières.

Enfin, la limitation de l'immigration familiale peut restreindre la capacité d'un pays à attirer les migrants visés, puisque la mise en place d'un accès et de conditions favorables aux migrants familiaux est l'une des principales variables de la concurrence internationale pour attirer les migrants de travail très qualifiés. Comme nous l'avons vu ci-dessus, cela incite également les travailleurs immigrés à rester. Puisque les conjoints des immigrés très qualifiés sont eux-mêmes très qualifiés généralement, le fait d'attirer et de retenir des familles entières confère un avantage supplémentaire.

Immigration et famille sont étroitement liées. Il s'agit d'une simple réalité de la vie à laquelle les pays sont de plus en plus confrontés, puisque l'immigration familiale représente une part importante et croissante de l'ensemble des mouvements migratoires. Les données présentées dans ce chapitre contribueront à dissiper certains des mythes les plus fréquemment associés aux migrations familiales, et d'identifier les principaux arbitrages et goulets d'étranglement justifiant une action publique plus proactive dans ce domaine.

Notes

1. La « libre circulation » fait référence aux cas dans lesquels les migrations internationales ne sont pas soumises à des conditions de permis de séjour au sein d'une zone spécifique. C'est le cas principalement pour les migrations intra-européennes des ressortissants des pays de l'UE et l'AELE.
2. Au Mexique, les flux d'immigration familiale ont plus que doublé d'une année à l'autre (2012-2013). Cette hausse est principalement due à une réforme autorisant les migrants familiaux titulaires d'un permis de séjour temporaire – qui ne sont pas inclus dans les flux dans le graphique 3.3 – à obtenir un permis de séjour permanent.
3. Australie, Autriche, Canada, Corée, Danemark, États-Unis, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède.
4. Le graphique exclut les mariages entre étrangers, bien qu'ils aient également des répercussions sur la situation au regard des règles déterminant la résidence lorsque l'un des étrangers possède la qualité de résident. Les graphiques des pays européens incluent les mariages avec des étrangers ressortissants de pays de l'UE/AELE bénéficiant de la libre circulation. Les mariages intra-UE/AELE ne permettent généralement pas au conjoint étranger d'obtenir un permis de séjour dans la catégorie familiale.
5. Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant (1989) Art. 9.1. : « Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré » et Art 9.2. : « Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents. »
6. Les membres de la famille couverts par cet instrument sont les conjoints, les enfants à charge et les parents.
7. Afin de distinguer le regroupement familial de la fondation d'une famille avec une personne née à l'étranger, un conjoint dont on observe qu'il rejoint un immigré dans les cinq ans suivant l'arrivée de ce dernier est compté dans la catégorie du regroupement familial. Les conjoints qui rejoignent

les immigrés plus tard sont comptés dans la catégorie de la fondation d'une famille avec une personne née à l'étranger.

8. Le tableau correspondant du *Longitudinal Immigrant Survey* est en ligne : *http://nzdotstat.stats.govt.nz/WBOS/Index.aspx?DataSetCode=TABLECODE13*.

9. Aux États-Unis, en ce qui concerne les conjoints et les enfants de résidents légaux permanents, l'attente atteignait deux ans environ début 2017. Pour les fils et filles non mariés de ressortissants des États-Unis, le délai d'attente était de cinq ans minimum, et pouvait atteindre 22 ans pour les ressortissants mexicains. Le délai d'attente pour les frères et sœurs adultes de ressortissants des États-Unis était de 13 ans minimum.

10. Il existe toutefois une différence entre hommes et femmes, un écart en termes de niveau d'éducation étant constaté avec les parrains de sexe masculin – nés dans le pays notamment.

Références

Aydemir, A. (2011), « Immigrant selection and short-term labor market outcomes by visa category », *Journal of Population Economics,* vol. 24, pp. 451-475, *http://dx.doi.org/10.1007/s00148-009-0285-0*.

Bielby, W.T. et D.D. Bielby (1992), « I will follow him : Family ties, gender-role beliefs, and reluctance to relocate for a better job », *American Journal of Sociology*, vol. 97, pp. 1241-1267.

Bonikowska, A. et F. Hou (2017), « Labour Market Outcomes of Immigrant Women who Arrive as Dependants of Economic Immigrant Principal Applicants », Statistics Canada, *www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2017390-eng.htm*.

Brandén, M. (2014), « Gender, gender ideology, and couples' migration decisions », *Journal of Family Issues*, vol. 35, pp. 950-971, *http://dx.doi.org/10.1177/0192513X14522244*.

Bratsberg, B., O. Raaum et K. Røed (2017), « Immigrant labor market integration across admission classes », CReAM document de travail n° 2/2017, *www.cream-migration.org/publ_uploads/CDP_02_17.pdf*.

Büttner, T. et A. Stichs (2013), *Die Integration von zugewanderten Ehegattinnen und Ehegatten in Deutschland,* Bundesamt für Migration und Flüchtlinge, Nuremberg, *www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Forschungsberichte/fb22-heiratsmigration.pdf ?__blob=publicationFile*.

Chaloff, J. (2012), « L'évolution du rôle de l'Asie dans les migrations internationales », dans *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2012-8-fr*.

Chiswick, B.R., Y.L. Lee et P.W. Miller (2006), « Immigrants' Language Skills and Visa Category », *International Migration Review*, vol. 40, pp. 419-450, *http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2006.00023.x*.

Chung, C., K. Kim et N. Piper (2016), « Marriage migration in Southeast and East Asia revisited through a migration-development nexus lens », *Critical Asian Studies*, vol. 48, pp. 463-472, *http://dx.doi.org/10.1080/14672715.2016.1226600*.

Cooke, T.J. (2008), « Migration in a family way », *Population, Space and Place*, vol. 14, pp. 255 265, *http://dx.doi.org/10.1002/psp.500*.

Department of Health and Human Services (2016), « Planning for Adoption : Knowing the Costs and Resources », Children's Bureau factsheet for families, *www.childwelfare.gov/pubPDFs/s_costs.pdf*.

Department of Immigration and Citizenship (2011), « Trends in Migration : Australia 2010-11 », rapport 2011 du SOPEMI.

Dumont, J.-C. et al. (2016), « Les migrations internationales dans le sillage des chocs environnementaux et géopolitiques : quelles mesures les pays de l'OCDE peuvent-ils prendre ? », dans *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-7-fr*.

Jasso, G. et M.R. Rosenzweig (1989), « Sponsors, Sponsorship Rates and the Immigration Multiplier », *International Migration Review*, vol. 23, n° 4, pp. 856-88.

Jasso, G. et M.R. Rosenzweig (1986), « Family Reunification and the Immigration Multiplier : U.S. Immigration Law, Origin-Country Conditions, and the Reproduction of Immigrants », *Demography*, vol. 23, n° 3, août, pp. 291-311.

Jasso, G. (2011), « Migration and stratification », *Social Science Research*, vol. 40, pp. 1292-1336, *http://dx.doi.org/10.1016/j.ssresearch.2011.03.007*.

Jefferys, K. et N. Rytina (2006), « U.S. Legal Permanent Residents : 2005 », *Department of Homeland Security Annual Flow Report*, *www.dhs.gov/sites/default/files/publications/USLegalPermEst_5.pdf*.

Junge, M., M. Munk et P. Poutvaara (2014), « International Migration of Couples », *IZA document de travail* n° 8352, *http://ftp.iza.org/dp8352.pdf*.

Khoo, S.-E., P. McDonald et B. Edgar (2013), *Contribution of Family Migration to Australia*, Rapport au Department of Immigration and Citizenship, *www.border.gov.au/ReportsandPublications/Documents/research/family-migration-contribution-january-2014.pdf*.

Mare, R.D. (1991), « Five decades of educational assortative mating », *American Sociological Review*, vol. 56, pp. 15-32.

Mignot, J.F. (2015), « L'adoption internationale dans le monde : les raisons du déclin », *Population & Sociétés*, n° 519, *https ://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01326715/document*.

Migration Advisory Committee (2011), « Review of the minimum income requirement for sponsorship under the family migration route », *www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/257244/family-migration-route.pdf*.

Nivalainen, S. (2004), « Determinants of family migration : Short moves vs. long moves », *Journal of Population Economics*, vol. 17, pp. 157-175, *http://dx.doi.org/10.1007/s00148-003-0131-8*.

OCDE (à paraître 2017a), *Making Integration Work : Family Migrants*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (à paraître 2017b), « Migration and Gender », Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016a), « What have EU labour migration Directives changed and how can they be improved ? », dans *Recruiting Immigrant Workers : Europe 2016*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-7-en*

OCDE (2016b), « Attracting and retaining skilled migrants and international students in the Netherlands », dans*Recruiting Immigrant Workers : The Netherlands 2016*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264259249-9-en*

OCDE (2015a), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr*.

OCDE (2015b), « Can we put an end to human smuggling ? », *Débats sur les politiques migratoires*, n°9, Éditions OCDE, Paris, *www.oecd.org/migration/Can%20we%20put%20an%20end%20to%20human%20smuggling.pdf*.

OCDE (2014), *Recruiting Immigrant Workers : Norway 2014*, Éditions OCDE, Paris, *http://dx.doi.org/10.1787/9789264226135-9-en*.

Réseau européen des migrations (REM) (2017), « EMN Synthesis Report for the EMN Focussed Study 2016 : Family Reunification of Third-Country Nationals in the EU plus Norway : National Practices », *https ://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/00_family_reunification_synthesis_report_final_en_print_ready_0.pdf*.

REM (2012), « Marriages of convenience and false declarations of parenthood : Misuse of the right to family reunification », Commission européenne, Bruxelles, *http://dx.doi.org/10.2837/80172*.

Selman, P. (2016), « Global Statistics for Intercountry Adoption : Receiving States and States of Origin 2004-2015 », *https ://assets.hcch.net/docs/3bead31e-6234-44ae-9f4e-2352b190ca21.pdf*.

Selman, P. (2009), « The rise and fall of intercountry adoption in the 21st century », *International Social Work*, vol. 52, pp. 575-594, *http://dx.doi.org/10.1177/0020872809337681*.

Shuman, M. et V.E. Flango (2013), « Trends in U.S. Adoptions : 2000 to 2009 », *Journal of Public Child Welfare*, vol. 7, pp. 329-349, *http://dx.doi.org/10.1080/15548732.2013.798247*.

Strik, T., B. de Hart et E. Nissen (2013), *Regroupement Familial : Barrière ou Facilitateur d'Intégration ? Une étude comparative*, (en anglais seulement) rapport de recherche pour la DG Migration et Affaires intérieures de la Commission européenne, *https ://emnbelgium.be/fr/publication/regroupement-familial-barriere-ou-facilitateur-dintegration-une-etude-comparative ?q=/publication/family-reunification-barrier-or-facilitator-integration-comparative-study*.

Vandivere, S., K. Malm et L. Radel (2009), *Adoption USA : A chartbook based on the 2007 National Survey of Adoptive Parents*, U.S. Department of Health and Human Services, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation, Washington, DC, *https ://aspe.hhs.gov/report/adoption-usa-chartbook-based-2007-national-survey-adoptive-parents*.

Witvliet, M., M. Paulussen-Hoogeboom et A. Odé (2013), *Inburgering en participatie. De bijdrage van inburgering aan de participatie van migranten in de Nederlandse samenleving*, Regioplan Beleidsonderzoek, Amsterdam, *www.regioplan.nl/publicaties/rapporten/volgsysteem_effecten_inburgering*.

Références des bases de données

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, *http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr*.

Characteristics of Recent Migrants, novembre 2013 et Characteristics of Recent Migrants, novembre 2007 (Australian Bureau of Statistics), *www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/mf/6250.0*.

Collecte de données sur les permis de résidence (Eurostat), *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Residence_permits_statistics*.

Enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT-UE) (Eurostat), *http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview*.

Family Migration Survey (Australian Department of Immigration and Citizenship), *http://aussurveys.com/case-studies/diac-family-migration*.

Enquête sur les forces de travail (EFT) (Eurostat), modules ad-hoc 2008 et 2014 relatifs à la situation des migrants et de leurs descendants directs sur le marché du travail, *http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules*.

Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) (Statistique Canada), *www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl ?Function=getSurvey&SDDS=5057*.

Longitudinal Immigrant Survey : New Zealand (Statistics New Zealand), *www.stats.govt.nz/browse_for_stats/population/Migration/lisnz.aspx*.

New Immigrant Survey (United States Immigration and Naturalization Service), *http://nis.princeton.edu/index.html*.

ANNEXE 3.A1

Chiffres et tableaux complementaires

Tableau 3.A1.1. **Conditions au regroupement familial dans les pays de l'OCDE, 2016**

	Durée de résidence minimale pour le parrain	Revenu minimal ou autre condition financière pour le parrain	Conditions de logement	Conditions de compétences linguistiques avant l'arrivée (pour le membre de famille)	Exceptions si le parrain est un réfugié
Allemagne	Non (sauf dans le cas de formation d'une famille : 3 ans)	Oui	Oui	Oui : A1 (les membres de famille de travailleurs hautement qualifiés, de travailleurs indépendants ou de migrants pour raisons humanitaires et les ressortissants de AUS, CAN, ISR, JPN, KOR, NZL, USA ou des pays de l'UE/AELE sont exemptés)	Oui
Australie	Non (sauf pour réunification avec les parents)	Oui	Oui	Non	Oui (mais non prioritaire si le parrain est arrivé illégalement par la mer)
Autriche	Non (mais soumis à un quota s'agissant des membres de famille de migrants pour raisons humanitaires ou de migrants détenteurs d'une Carte RWR Plus, d'un titre de résidence permanent et/ou d'un permis d'installation)	Oui (seuil minimum mensuel de subsistance)	Oui	Oui : A1 (sauf si le parrain est un travailleur hautement qualifié, un résident de long-terme ou un immigré pour raisons humanitaires)	Oui
Belgique	Non (sauf dans le cas de la formation d'une famille sans enfant)	Oui (120% du revenu minimum moyen garanti par la sécurité sociale)	Oui	Non	Oui
Canada	Non	Oui (ne pas dépendre de l'assistance sociale)	Oui	Non	Oui
Chili	Non	Non	Non	Non	Non
Corée	Variable selon la catégorie de parrains	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui : 3 ans (exception pour les parrains détenant certains permis pour raisons humanitaires ou de travail)	Oui (ne pas dépendre de l'assistance publique dans les trois dernières années et, s'agissant d'une réunification avec un époux/une épouse ou les parents, se porter garant bancaire)	Oui	Non	Non (mais des conditions peuvent être levées au cas par cas)

Tableau 3.A1.1. **Conditions au regroupement familial dans les pays de l'OCDE, 2016** *(suite)*

	Durée de résidence minimale pour le parrain	Revenu minimal ou autre condition financière pour le parrain	Conditions de logement	Conditions de compétences linguistiques avant l'arrivée (pour le membre de famille)	Exceptions si le parrain est un réfugié
Espagne	Oui : 1 an (sauf si le parrain est détenteur d'un permis de résidence de long-terme européen, d'une Carte bleue européenne, d'un permis pour études, recherche s'il bénéficie du Programme de mobilité internationale)	Oui	Oui (sauf si le parrain est étudiant, chercheur ou bénéficiaire du Programme de mobilité internationale)	Non	Oui
Estonie	Non	Oui (conditions légales de revenu minimal, dans le cas des enfants : déclaration signée que le sponsor assure les frais d'entretien et l'assurance médicale)	Oui (des exceptions s'appliquent pour certains cas de migration légale)	Non	Oui
États-Unis	Oui (pour réunification avec un époux/une épouse)	Oui	Non	Non	Oui
Finlande	Non	Oui	Non	Non	Oui
France	Oui : 18 mois	Oui	Oui	Non	Oui
Grèce	Oui : 2 ans	Oui (120% du salaire minimum pour réunification avec un époux/une épouse + 15% par enfant)	Oui	Non	Oui (sauf pour réunification avec les parents)
Hongrie	Non	Oui	Oui	Non	Oui (si la demande est déposée dans les 3 mois suivant l'obtention du statut)
Irlande	Variable selon la catégorie de parrains (1 an pour la famille nucléaire et 2 ans pour le reste de la famille des détenteurs de permis de travail en provenance de pays pour lesquels un visa est requis) Pas de délai pour la famille de détenteurs d'un permis de travail pour un métier en pénurie, d'un permis d'investisseur, d'entrepreneur, de chercheur, de transfert intra-entreprises, d'étudiant en doctorat, et pour les migrants pour raisons humanitaires	Oui (ne pas dépendre des aides gouvernementales dans les deux dernières années)	Non	Non	Oui
Islande	Non	Oui (critère d'aide minimale pour la ville de Reykjavík)	Oui	Non	Non
Israël	Non (pour la famille nucléaire des immigrés ayant droit au statut de migrant permanent)	Non (pour les immigrés ayant droit au statut de migrant permanent)	Non (pour les immigrés ayant droit au statut de migrant permanent)	Non	Non
Italie	Non	Oui	Oui (facilité pour les enfants de moins de 14 ans)	Non	Oui
Japon	Non	Oui	Non	Non	Examen au cas par cas
Lettonie	Non (sauf si le parrain bénéficie d'une protection subsidiaire : 2 ans)	Oui	Oui	Non	Oui

Tableau 3.A1.1. **Conditions au regroupement familial dans les pays de l'OCDE, 2016** *(suite)*

	Durée de résidence minimale pour le parrain	Revenu minimal ou autre condition financière pour le parrain	Conditions de logement	Conditions de compétences linguistiques avant l'arrivée (pour le membre de famille)	Exceptions si le parrain est un réfugié
Lituanie	Oui : 2 ans (sauf si le parrain détient une Carte bleue européenne, un permis de dirigeant, d'investisseur, de chercheur ou de réfugié)	Oui	Oui	Non	Oui
Luxembourg	Oui : 1 an (sauf si le parrain détient une Carte bleue européenne, un permis de chercheur, de transfert intra-entreprise ou de résidence)	Oui	Oui	Non	Oui
Mexique	Non	Oui	Non	Non	Non
Norvège	Non (sauf dans le cas de la formation d'une famille, auquel cas certains parrains doivent justifier de 4 années de travail à temps plein ou d'études en Norvège)	Oui	Non (sauf pour réunification avec les parents)	Non	Oui
Nouvelle-Zélande	Non (sauf pour réunification avec les parents, auquel cas une condition de résidence de 3 ans s'applique à moins que le parrain soit un réfugié)	Non (sauf pour réunification avec les parents à moins que le parrain soit un réfugié)	Non (sauf pour réunification avec les parents)	Oui (sauf les enfants dépendants déclarés dans la demande intitale du parrain ; alternativement, les membres de famille peuvent pré-payer un cours de langue dispensé en NZL)	Oui (mais quota annuel)
Pays-Bas	Oui : 1 an (sauf si le parrain est étudiant, hautement qualifié, chercheur en sciences, employé ou travailleur indépendant)	Oui	Non	Oui, A1 (mais les membres de famille des migrants de travail ou pour études sont exemptés)	Oui
Pologne	Oui, 2 ans	Oui	Oui	Non	Oui (réfugiés et protection subsidiaire)
Portugal	Non	Oui (150% du salaire minimum pour les réunifications avec un époux/une épouse + 30% par enfant)	Oui	Non	Oui
République slovaque	Non	Oui	Oui	Non	Oui
République tchèque	• 6 mois si le parrain a une Carte d'employé • 15 mois si le parrain a un titre de résident permanent ou de long-terme Pas d'attente pour les membres de famille de chercheurs, de détenteurs de Carte bleue européenne, pour les résidents de long-terme dans un autre pays de l'UE ou pour les personnes sous protection internationale)	Oui (seuil minimum mensuel de subsistance)	Oui	Non	Oui

Tableau 3.A1.1. **Conditions au regroupement familial dans les pays de l'OCDE, 2016** *(suite)*

	Durée de résidence minimale pour le parrain	Revenu minimal ou autre condition financière pour le parrain	Conditions de logement	Conditions de compétences linguistiques avant l'arrivée (pour le membre de famille)	Exceptions si le parrain est un réfugié
Royaume-Uni	Non (sauf pour la réunification avec un membre de famille hors la famille nucléaire, c'est-à-dire pour les parrains installés au Royaume-Uni ou détenteurs d'un statut de réfugié/de protection humanitaire)	Oui (un seuil de revenu minimal ou conditions de subsistance s'applique si le parrain est installé au Royaume-Uni ou a un statut de réfugié/de protection humanitaire)	Oui	Oui : A1 (si le parrain est installé au Royaume-Uni ou a un statut de réfugié/de protection humanitaire, sauf pour les réunifications avec les enfants mineurs et les adultes dépendants membres de famille)	Oui
Slovénie	Oui : 1 an (pour les parrains détenteurs d'un permis de résidence temporaire sauf les détenteurs d'une Carte bleue européenne, les chercheurs et les personnes travaillant dans l'enseignement supérieur)	Oui	Non	Non	Oui
Suède	Non	Oui	Oui (sauf pour réunification avec un enfant mineur)	Non	Oui
Suisse	Non (mais les parrains détenteus d'un permis temporaire doivent obtenir l'autorisation du gouvernement cantonal)	Oui (ne pas dépendre des aides sociales s'agissant des parrains avec un permis temporaire)	Oui	Non	Oui
Turquie	Oui : 1 an (sauf pour les scientifiques et les anciens ressortissants)	Oui	Oui	Non	Non, mais la demande d'asile peut être déposée pour le compte de toute la famille

Source : Questionnaire OCDE sur l'intégration des migrants pour raisons familiales, Réseau européen des migrations (2017).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519736

Chapitre 4

Notes par pays : développements récents des mouvements et des politiques migratoires

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Allemagne

Le solde migratoire a fortement progressé ces dernières années, passant de 180 000 en 2010 à 680 000 en 2014. Il a cependant presque doublé en 2015, atteignant près de 1.2 million, en grande partie du fait de la forte augmentation des demandeurs d'asile en Allemagne. L'immigration humanitaire a reculé considérablement en 2016. Entre janvier et septembre 2016, les principaux pays d'origine des nouveaux immigrés originaires de l'Union européenne étaient la Roumanie (134 000), la Pologne (99 000) et la Bulgarie (51 000). Près de 80 % de l'ensemble des immigrés issus de l'UE et arrivés en Allemagne au cours de cette période venaient de pays de l'UE où les restrictions aux déplacements ont été levées en 2011 ou ultérieurement. Environ 51 000 citoyens croates, pour qui les restrictions aux déplacements ont été entièrement levées en juillet 2015, sont entrés dans le pays en 2015, contre 37 000 en 2014 et 40 000 entre janvier et septembre 2016.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans les universités allemandes a connu une croissance constante ces dernières années, atteignant le chiffre record de 250 000 sur le semestre d'hiver 2015/16. Les principaux pays d'origine étaient la Chine (13 %), l'Inde (5 %) et la Fédération de Russie (5 %).

En 2015, 82 400 personnes sont entrées en Allemagne au titre du regroupement familial, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2014. Les principaux pays d'origine étaient la Syrie (19 %), la Turquie (9 %) et la Fédération de Russie (6 %).

Selon le ministère de l'Intérieur, l'immigration de travailleurs originaires de pays tiers a augmenté de près de 4 % en 2015, pour atteindre 38 800 individus, dont environ 28 000 travailleurs hautement qualifiés. La même année, près de 6 800 personnes sont arrivées en Allemagne avec une carte bleue européenne, soit une augmentation de 30 % comparé à 2014.

En 2016, 722 000 premières demandes d'asile ont été déposées, contre 442 000 l'année précédente. Cette progression des demandes ne correspond toutefois pas à un flux plus important d'immigration humanitaire en 2016, mais laisse plutôt transparaître un décalage entre l'entrée des migrants dans le pays et le dépôt officiel d'une demande. À l'instar de 2015, le groupe de demandeurs le plus important était celui des ressortissants syriens (37 % de l'ensemble des demandeurs pour les deux années), suivi des ressortissants afghans (18 %) et irakiens (13 %). Le nombre de demandeurs issus des Balkans occidentaux, précédemment élevé, a fortement chuté en 2016.

Au total, 696 000 demandes d'asile ont été traitées, représentant une augmentation de plus de 146 % comparé à 2015 (283 000 demandes). Près de 37 % des demandeurs ont obtenu le statut de réfugié, tandis que 22 % se sont vu accorder une protection subsidiaire. En 2015, 49 % des demandeurs avaient reçu le statut de réfugié, alors que seulement 0.6 % s'était vu octroyer une protection subsidiaire. Depuis mars 2016, le regroupement familial pour les immigrés bénéficiant d'une protection subsidiaire n'est possible qu'après un délai de deux ans.

La loi sur l'intégration (*Integrationsgesetz*) est entrée en vigueur en août 2016. Elle vise à améliorer l'offre en termes de cours de langue et, sous certaines conditions, permet à des personnes bénéficiant d'un séjour « toléré » en formation professionnelle de rester dans le pays le temps de leur formation. Si elles trouvent un emploi à la suite de leur formation, elles bénéficient d'un titre de séjour de deux ans. Dans le cas contraire, elles disposent de six mois pour trouver du travail. De plus, dans la majorité des districts, le test du marché du travail (« vérification de priorité d'accès à l'emploi ») a été en partie interrompu pour les demandeurs d'asile et les personnes « tolérées ». La « vérification de priorité d'accès à l'emploi » évalue la personne la plus apte à occuper un poste déterminé entre un Allemand, un citoyen européen ou un ressortissant d'un pays tiers avec les mêmes droits d'accès à l'emploi et tous enregistrés comme demandeurs d'emploi. Néanmoins, l'Agence fédérale pour l'emploi vérifie toujours si les conditions de travail ne sont pas moins favorables que celles des travailleurs allemands comparables. L'interruption de la « vérification de priorité d'accès à l'emploi » est une mesure temporaire, limitée dans le temps jusqu'au 5 août 2019.

Les réfugiés doivent rester trois ans dans la région (*Bundesland*) où ils ont été assignés au cours de leur procédure d'asile. Cette restriction peut être levée lorsqu'ils trouvent un emploi, intègrent le système éducatif ou ont des membres de la famille proche dans une autre partie de l'Allemagne. La loi sur l'intégration permet également aux administrations régionales de voter des décrets-lois renforçant les restrictions portant sur le libre choix de la résidence au sein de chaque Land. Elles peuvent par exemple exiger que les immigrés humanitaires restent dans une commune déterminée ou un district donné. Ils peuvent aussi se voir interdire certaines zones pour s'installer, en particulier lorsque la proportion d'allochtones y est déjà élevée. Depuis février 2017, quatre administrations régionales sur seize ont adopté de tels décrets imposant aux immigrés humanitaires de vivre dans une commune ou un district défini.

En outre, la formation linguistique à visée professionnelle sera renforcée ; ainsi, il est prévu de pourvoir près de 175 000 places en 2017.

Pour en savoir plus

www.bmas.de

www.bmi.bund.de

www.bamf.de

www.destatis.de

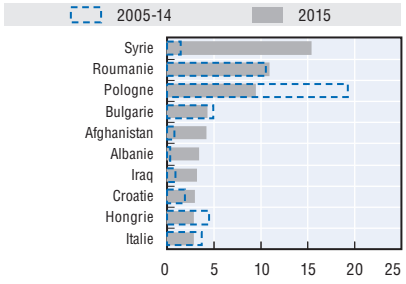
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ALLEMAGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.1	8.5	16.6	25.0	7.2	12.3	*2 016.2*
Sorties	6.0	6.6	9.5	10.6	6.4	7.6	*859.3*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	27.9	27.1	4.8	4.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	63.7	82.4	11.1	12.0
Humanitaire	42.4	143.2	7.4	20.9
Libre circulation	434.9	427.1	75.7	62.3
Autres	5.6	6.1	1.0	0.9
Total	574.5	686.0	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	23.5	40.4	44.1	30.8
Stagiaires	4.9	3.8	4.3	4.3
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	296.5	0.0	0.0	93.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	5.9	9.4	9.1	7.5
Autres travailleurs temporaires	33.9	12.6	12.8	25.6

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.4	0.5	2.1	5.5	0.3	1.1	*441 900*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-0.8	-0.6	5.3	12.0	-1.7	2.3	*978.1*
Accroissement naturel	-1.7	-2.2	-1.9	-2.3	-1.9	-2.3	*-187.6*
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.0	1.6	7.2	14.3	0.2	4.5	*1 165.8*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.8	13.2	13.5	14.2	13.0	12.9	*11 453*
Population étrangère	8.3	8.4	10.1	11.3	8.3	9.1	*9 108*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	1.7	1.5	1.4	1.3	1.6	1.5	*107 181*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	72.4	75.9	78.3	78.2	74.8	77.2
Hommes nés à l'étranger	64.7	74.4	76.8	76.6	68.5	75.9
Femmes nées dans le pays de résidence	61.8	67.8	71.4	72.1	65.0	69.7
Femmes nées à l'étranger	48.1	55.9	60.0	60.0	51.6	58.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	10.1	7.0	4.8	4.5	8.1	5.6
Hommes nés à l'étranger	17.9	11.3	8.3	8.0	15.2	9.2
Femmes nées dans le pays de résidence	9.9	6.1	4.2	3.7	8.2	4.9
Femmes nées à l'étranger	16.9	10.1	7.4	7.3	14.4	8.7

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519964

Australie

En 2015/16, l'immigration à caractère permanent a progressé de 2 %, avec la délivrance de 209 500 visas, essentiellement sous l'effet d'une augmentation de 28 % des entrées sur le territoire au titre du programme humanitaire. Parmi les visas délivrés, 189 800 ont été octroyés au titre du programme d'immigration (dont 3 500 visas enfant), soit une augmentation de 0.4 % par rapport à 2014/15, 17 600 au titre du programme humanitaire et 2 200 visas ont été accordés à des ressortissants néo-zélandais.

Plus des deux tiers des visas du programme d'immigration (128 550 visas) ont été octroyés au titre de l'immigration qualifiée (*Skill stream*) et environ un tiers (60 900 visas) pour raisons familiales (*Family stream*). Les 308 visas restants (0.2 %) ont été octroyés au titre des catégories de visas spéciaux (*Special Eligibility*).

En 2015/16, 128 550 visas ont été délivrés au titre de l'immigration qualifiée, soit une légère hausse (+776 visas) par rapport à l'année précédente. Les visas de travail à points et les visas parrainés par les employeurs ont respectivement représenté 56.7 % et 37.5 % des visas octroyés aux travailleurs qualifiés. Les visas restants étaient ceux délivrés pour affaires, innovation et investissement (5.6 %) et pour talent exceptionnel (0.2 %).

Pour la cinquième année consécutive, l'Inde était le premier pays d'origine des migrants bénéficiant du programme d'immigration, avec 39 771 visas (21.4 %), soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. La Chine (avec 28 460 visas) et le Royaume-Uni (18 758 visas) venaient ensuite. Près de 20 000 ressortissants néo-zélandais se sont établis en Australie à titre permanent en vertu de l'Accord trans-tasmanien relatif aux voyages, ce qui représente une baisse de 12.4 % par rapport à l'année précédente.

En 2015/16, 17 555 visas ont été octroyés au titre du programme humanitaire, dont 15 552 dans le cadre de la réinstallation de demandeurs situés à l'étranger et 2 003 dans le cadre de la protection des demandeurs déjà présents sur le territoire. Les cinq principaux pays de naissance des individus ayant obtenu un visa depuis l'étranger en 2015/16 étaient l'Iraq, la Syrie, le Myanmar, l'Afghanistan et la République démocratique du Congo. En réponse aux conflits en Syrie et en Iraq, le gouvernement a annoncé en septembre 2015 que, dans le cadre de son programme humanitaire, l'Australie offrirait 12 000 places supplémentaires pour les réfugiés qui ont été déplacés en raison de la situation dans ces pays, avec près de 10 900 places octroyées entre le 1er juillet 2015 et le 3 février 2017.

Les demandes de visas de travail temporaire (qualifié – sous-catégorie 457) ont diminué pour s'établir à 85 611 en 2015-16, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente. Pour la quatrième année consécutive, l'Inde était en tête des pays d'origine des travailleurs temporaires qualifiés, suivie du Royaume-Uni et de la Chine (avec respectivement 22 959, 12 821 et 5 616 visas délivrés).

Le nombre de visas étudiant délivrés a atteint son plus haut niveau en 2015/16 depuis le pic enregistré en 2008/09, s'établissant à 310 845, soit une hausse de 3.8 % par rapport à 2014/15. Les étudiants chinois sont de loin le groupe de bénéficiaires le plus important avec 70 465 visas accordés (soit une augmentation de 7.2 % par rapport à l'année précédente) lesquels dépassent en nombre – bien que légèrement – les visas étudiants octroyés à l'ensemble des ressortissants de pays de l'OCDE (70 140). L'Inde est le deuxième pays d'origine des étudiants avec 29 591 visas accordés (en hausse de 0.1 %) suivie du Brésil avec 15 461 visas (en hausse de 18.6 %).

En 2015/16, 214 583 visas de vacanciers actifs ont été délivrés, soit une baisse de 5.4 % par rapport aux 226 812 visas octroyés l'année précédente. Cette catégorie est en recul pour la troisième année consécutive et enregistre une diminution de 16.9 % par rapport au niveau record de 2012/13 (258 248 visas délivrés).

En 2015/16, l'Australie a délivré un nombre record de visas de visiteurs demandés depuis l'étranger : 4.8 millions, soit une hausse de 11.4 % par rapport à 2014/15. Le premier pays d'origine des visiteurs était la Chine (798 217 visas délivrés), suivie du Royaume-Uni (584 544) et des États-Unis (464 978).

Un examen indépendant en matière d'intégrité a été mené sur le programme des visas relevant de la sous-catégorie 457. En 2016, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de recommandations de cet examen ; d'autres recommandations devraient être appliquées d'ici 2017.

En septembre 2016, une nouvelle catégorie de visa dite « Entrepreneur » a été mise en place et s'adresse aux individus porteurs d'idées novatrices et disposant de la caution d'un tiers d'un montant minimum de 200 000 AUD.

Le programme de visa étudiant a fait l'objet de profondes réformes qui ont pris effet le 1er juillet 2016 : en vue d'assurer la pérennité du secteur des étudiants en mobilité internationale, la procédure d'octroi de visas a été simplifiée et une approche plus ciblée de l'intégrité des demandeurs a été développée. Dans le cadre de ces réformes, le nombre de sous-catégories de visas étudiant est passé de huit à deux. Conformément au nouveau cadre unique simplifié pour la gestion du risque migratoire, applicable aux étudiants en mobilité internationale, les exigences relatives aux documents attestant la capacité financière et le niveau en langue anglaise varient selon l'établissement d'enseignement et le pays dont l'étudiant est ressortissant.

Compte tenu de la forte croissance du nombre de visiteurs en provenance de Chine, le ministère de l'Immigration et de la Protection des frontières œuvre actuellement à la mise en place des dispositions s'appliquant aux visas de visiteurs annoncées par le gouvernement en juin 2015, dans le cadre du Livre blanc « Our North, Our Future: White Paper on Developing Northern Australia ». Les mesures prévoient la mise à l'essai d'un visa de visiteur d'une validité de dix ans pour les ressortissants chinois. Les demandeurs qui choisissent ce service seront autorisés à séjourner en Australie pour une durée maximale de trois mois à chaque visite. Le programme est entré en vigueur le 12 décembre 2016.

Pour en savoir plus

www.immi.gov.au

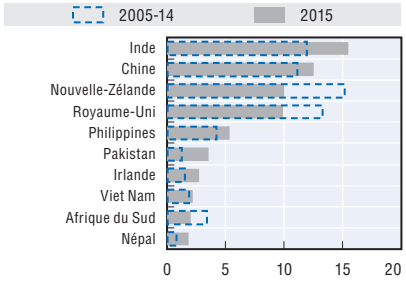
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUSTRALIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.0	9.1	9.9	9.3	9.0	9.8	*223.7*
Sorties	1.4	1.3	1.4	..	1.4	1.4	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	61.6	59.5	26.6	26.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	128.1	129.3	55.4	57.2
Humanitaire	13.8	13.8	6.0	6.1
Libre circulation	27.3	23.4	11.8	10.3
Autres	0.3	0.2	0.1	0.1
Total	231.4	226.2	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	76.3	125.4	126.3	97.8
Stagiaires	3.7	3.5	4.4	3.6
Vacanciers actifs	183.2	239.6	226.8	219.4
Travailleurs saisonniers	..	2.0	3.2	1.2
Personnel transféré au sein de leur entreprise	4.3	..	7.8	7.9
Autres travailleurs temporaires	85.1	125.5	115.8	120.3

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.4	0.4	0.5	0.2	0.5	*12 360*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	13.2	13.9	13.8	13.6	17.4	..	*323.0*
Accroissement naturel	6.7	7.2	6.2	6.2	7.1	..	*146.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	6.8	7.8	7.6	7.4	10.7	..	*177.0*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	24.1	26.5	27.8	28.0	25.1	27.1	*6 711*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*135 596*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	79.9	79.2	77.2	77.5	80.1	78.3
Hommes nés à l'étranger	76.7	78.0	77.8	78.9	77.4	78.3
Femmes nées dans le pays de résidence	67.1	68.5	68.3	69.6	68.5	68.6
Femmes nées à l'étranger	58.4	60.7	61.7	61.5	59.6	61.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	5.3	6.3	6.4	4.7	5.6
Hommes nés à l'étranger	5.2	5.1	5.6	5.7	5.0	5.2
Femmes nées dans le pays de résidence	5.2	5.2	6.1	5.9	4.8	5.5
Femmes nées à l'étranger	5.5	6.1	6.6	6.9	5.7	6.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519983

Autriche

En 2015, 198 700 ressortissants étrangers ont établi leur résidence principale en Autriche pour une période d'au moins 90 jours consécutifs, ce qui représente 44 400 entrées (29 %) supplémentaires par rapport à 2014. Dans le même temps, 80 100 ressortissants étrangers ont quitté le pays, soit une hausse de 5 % par rapport à 2014. L'immigration nette était une nouvelle fois positive et s'établissait à 118 500 ressortissants étrangers, en hausse de 53 % par rapport à l'année précédente. Si l'on tient compte des flux migratoires des ressortissants autrichiens (-5 500 en 2015), l'immigration nette totale passe à 113 100 entrées. En janvier 2017, le nombre de ressortissants étrangers s'élevait à 1.3 million (15 % de la population totale), soit une augmentation de 75 000 personnes par rapport à janvier 2016, et de 200 000 par rapport à janvier 2015. Les principaux groupes représentés étaient les Allemands (181 700), les Serbes (118 700) et les Turcs (116 900).

Parmi les 198 700 ressortissants étrangers arrivés dans l'année, la majorité (54 % ou 106 700 personnes) venait de pays non membres de l'UE/AELE ; ce chiffre était de 38 % en 2014. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'afflux massif de demandeurs d'asile qui se reflète également dans les principaux pays d'origine : Syrie (22 900), Afghanistan (19 400) et Iraq (10 400). Les ressortissants de pays de l'UE/AELE représentaient 46 % (92 000) des arrivées en 2015. Parmi eux, 16 % étaient des ressortissants des pays de l'UE15, principalement d'Allemagne (17 600) et d'Italie (5 000), et 30 % des ressortissants des pays de l'UE13, essentiellement de Roumanie (16 900), de Hongrie (14 000), de Pologne (6 100), de République slovaque (6 100) et de Croatie (5 500). Sur les 80 100 ressortissants étrangers qui ont quitté l'Autriche, près des deux tiers (63 %) se sont rendus dans des pays de l'UE/AELE.

En 2015, au total, 28 100 nouveaux permis de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE, en légère hausse (+5 %) par rapport à 2014. Parmi ces derniers, comme en 2014, près des deux tiers (63 % ou 17 700 permis) étaient des permis de séjour permanent (permis d'installation). Au total, 14 % (3 900 permis) ont été octroyés à des membres de la famille de ressortissants de pays non membres de l'Union européenne sur la base d'un quota et environ la moitié (13 800 permis) ont été délivrés à des membres de la famille de ressortissants autrichiens ou de pays de l'EEE, de titulaires de la Carte Rouge-Blanc-Rouge (délivrée aux travailleurs migrants), de diplômés des universités autrichiennes ou de migrants humanitaires. Les permis de résidence temporaire représentaient les 37 % restants (10 300) des nouveaux titres de séjour délivrés en 2015, en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente. Comme en 2014, ils ont été principalement accordés à des étudiants et aux membres de leur famille (62 %), ainsi qu'à des travailleurs temporaires et aux membres de leur famille. Les prolongations de permis temporaires ont surtout été accordées à des étudiants (13 400, 69 % du total). En 2015, 29 800 permis de travail ont été octroyés, contre 28 500 en 2014 et 52 000 en 2013.

Après avoir fortement augmenté en 2015, le nombre de demandes d'asile a reculé au cours de l'année 2016. Selon les données nationales, à la fin de l'année 2016, 42 100 demandes d'asile avaient été déposées, contre 88 300 l'année précédente. Au total, 36 000 demandes ont été acceptées aux fins d'être examinées, chiffre qui se situe en-deçà du plafond fixé à 37 500 demandes. À nouveau, les nationalités les plus représentées étaient les Afghans (11 700) et les Syriens (8 800), suivis des Iraquiens (2 800), des Pakistanais (2 500) et des Iraniens (2 400). Quelque 26 500 demandeurs ont obtenu l'asile ou une autre protection à titre humanitaire en 2016, représentant 42 % de l'ensemble des décisions prises durant cette année. En outre, 174 migrants humanitaires ont été réinstallés en Autriche en 2016, alors qu'ils avaient été 758 à l'être en 2015. Parallèlement, un nombre record (10 700) de retours ont été organisés, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2015.

Selon le ministère autrichien de l'Intérieur, 94 300 arrestations d'étrangers qui entrent ou résident de manière illégale sur le territoire national ont été effectuées en 2015, contre 34 100 en 2014 et 27 500 en 2013. Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre de personnes qui entrent sur le territoire autrichien dans l'intention de demander l'asile ailleurs dans l'Union européenne.

En juin 2016, le parlement autrichien a voté en faveur d'une réforme visant à durcir sa législation en matière d'asile. Le droit d'asile est désormais réexaminé au bout de trois ans et le regroupement familial pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire n'est autorisé qu'après un délai de trois ans. Le gouvernement autrichien a par ailleurs la possibilité de décréter – pour une période de six mois, renouvelable jusqu'à deux ans – un état d'urgence national lui permettant de refouler des demandeurs d'asile en provenance de pays de transit voisins à moins qu'ils soient exposés à un danger immédiat ou qu'ils aient déjà de la famille en Autriche, ou qu'ils puissent faire valoir d'autres motifs d'exception.

Une loi générale portant sur la reconnaissance des qualifications est entrée en vigueur en juillet 2016 ; elle instaure un droit à la procédure d'évaluation des qualifications et diplômes étrangers et simplifie cette dernière, y compris pour les migrants humanitaires dépourvus de documents attestant leurs diplômes et qualifications.

Un ensemble complet de mesures d'intégration a été présenté en 2016 mais n'a pas été adopté. Début 2017, le gouvernement est convenu d'une nouvelle proposition législative qui prévoit l'instauration d'une « année d'intégration » obligatoire pour les migrants humanitaires et les demandeurs d'asile dont l'admission au séjour a de fortes chances d'être approuvée. Selon les besoins de chacun, les mesures d'intégration proposées peuvent inclure une évaluation des compétences et une aide à la reconnaissance des qualifications étrangères, une formation linguistique, un enseignement civique, une orientation professionnelle, une formation professionnelle et un travail d'intérêt général. Les mesures menées à leur terme sont consignées dans une « attestation d'intégration ». La participation est obligatoire pendant une période minimale de 12 mois ou jusqu'à ce que les participants trouvent un emploi. La proposition prévoit également d'aider les employeurs qui recrutent des participants et permet aux demandeurs d'asile d'être payés en chèques-services pour la réalisation de tâches ménagères et de garde d'enfant. La date d'entrée en vigueur du projet de loi a été fixée à septembre 2017.

Pour en savoir plus

www.bmi.gv.at

www.sozialministerium.at

www.statistik.gv.at

www.migration.gv.at/en

www.bmeia.gv.at/en

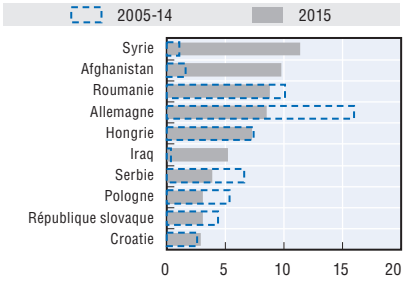
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

AUTRICHE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	11.9	11.5	18.1	23.2	11.0	14.7	*198.7*
Sorties	6.0	8.2	9.0	9.4	7.0	8.7	*80.1*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	4.9	5.3	6.1	5.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.6	10.5	13.1	10.2
Humanitaire	7.6	15.8	9.4	15.3
Libre circulation	57.5	70.9	71.1	68.9
Autres	0.3	0.4	0.4	0.4
Total	80.9	103.0	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	3.5	5.4	5.9	4.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	10.5	7.2	6.9	12.7
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.1	0.1	0.2
Autres travailleurs temporaires	2.6	0.7	0.7	3.1

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	2.7	1.3	3.3	10.0	1.8	2.1	*85 620*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.4	2.8	8.1	13.2	3.6	5.3	*113.8*
Accroissement naturel	0.4	0.2	0.4	0.2	0.2	0.1	*1.3*
Solde migratoire et ajustements statistiques	6.1	2.6	7.7	13.0	3.4	5.1	*112.5*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	14.5	15.4	17.4	18.7	14.9	16.3	*1 595*
Population étrangère	9.7	10.9	13.5	14.8	10.1	12.0	*1 268*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	4.5	0.7	0.7	0.7	2.3	0.7	*8 144*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	77.9	76.2	76.0	78.0	77.7
Hommes nés à l'étranger	71.1	73.5	71.1	71.7	73.2	73.8
Femmes nées dans le pays de résidence	63.5	67.9	68.9	69.5	66.3	68.8
Femmes nées à l'étranger	54.2	59.8	59.3	58.2	55.9	59.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.9	3.8	4.8	5.0	3.4	3.9
Hommes nés à l'étranger	10.8	8.8	10.8	11.1	9.4	9.2
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	3.6	4.5	4.2	4.1	3.9
Femmes nées à l'étranger	10.5	7.6	9.5	10.2	9.2	8.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520002

Belgique

En 2015, l'immigration nette d'étrangers (demandeurs d'asile compris), en augmentation de plus de 64 %, s'élevait à 78 000 personnes, contre 47 500 en 2014. Le solde migratoire des Belges est demeuré cependant négatif (-11 000 environ). Comme les années précédentes, en 2015, l'accroissement de la population de la Belgique était dû en majeure partie à l'immigration nette.

La population étrangère de Belgique a augmenté de 4.5 % pour atteindre 1.36 million de personnes en 2015. Elle n'a cessé de croître au cours des dix dernières années, notamment en raison de l'intensification des flux d'immigration et d'une diminution du taux d'acquisition de la nationalité belge (27 000 en 2015 et 18 700 en 2014, contre 36 100 en 2007). Fin 2015, la population étrangère de Belgique représentait 12 % de la population totale. Les nationalités les plus représentées étaient les Français, les Italiens et les Néerlandais (environ 150 000 personnes dans chaque groupe). La population née à l'étranger représentait 17 % de la population totale, le Maroc (211 000 personnes) et la France (184 000 personnes) étant les deux premiers pays d'origine.

S'agissant des ressortissants de pays tiers, le nombre de premiers permis de travail est passé à 5 000 (+4 %) en 2015 ; la moitié des titulaires étaient des travailleurs hautement qualifiés. Plus de la moitié des travailleurs hautement qualifiés étaient des ressortissants de l'Inde, des États-Unis et du Japon. Les citoyens des États-Unis représentaient, quant à eux, un quart des autres travailleurs immigrés, suivis de la Chine et de la Turquie. En 2015, le nombre de premières autorisations de séjour pour raisons familiales est passé à 26 000 (+13 %). Les migrants familiaux étaient essentiellement des ressortissants du Maroc, de l'Inde et de la Turquie. Le nombre de nouveaux étudiants ressortissants de pays tiers était stable, restant inférieur à 6 500 personnes ; la Chine, le Cameroun et les États-Unis étant les principaux pays d'origine. La mobilité intracommunautaire permanente a diminué de 3 % par rapport à 2014, représentant environ 63 000 nouveaux immigrants de l'Union européenne.

Après avoir quasiment triplé entre 2014 et 2015, le nombre de premières demandes d'asile est redescendu à son niveau de 2014 (14 000). Les deux premiers pays d'origine (la Syrie et l'Afghanistan) représentaient un tiers des demandes en 2016. Sur les 22 200 décisions rendues en première instance en 2016, 58 % étaient positives. Au total, 10 800 migrants humanitaires ont obtenu un statut de protection internationale en 2015 en Belgique ; 15 500 l'ont obtenu en 2016. Les deux tiers des migrants humanitaires étaient des ressortissants syriens et irakiens.

La Belgique envisage de mettre en place un nouveau dispositif d'accueil des « groupes vulnérables ». Ainsi, certains groupes de demandeurs d'asile tels que les mineurs non accompagnés, les LGBT, les personnes atteintes de troubles mentaux, les femmes et les mères célibataires auraient droit à des structures d'accueil individuelles. L'accueil collectif continuerait de s'appliquer en règle générale aux autres demandeurs d'asile. En raison de la crise de l'asile, un grand nombre de structures d'accueil supplémentaires ont été créées pour les mineurs non accompagnés en 2015. La Belgique a également augmenté sa capacité d'accueil des demandeurs d'une protection internationale, la faisant passer de 16 200 places en juillet 2015 à 36 000 places, 12 mois plus tard. En juin 2016, en raison d'une demande décroissante, le gouvernement fédéral a décidé de supprimer 10 000 places.

Une mesure législative visant à limiter la durée de l'autorisation de séjour des réfugiés statutaires, proposée en 2015, a été approuvée ; cette mesure est entrée en vigueur en juillet 2016. Ainsi, les réfugiés ne bénéficient plus d'une résidence permanente immédiate en Belgique mais d'une résidence temporaire pendant cinq ans, après quoi, si leur situation n'a pas changé, ils se voient accorder une résidence permanente.

En décembre 2015, un décret royal est entré en vigueur qui réduit de six à quatre mois, à compter du dépôt de la demande, la période durant laquelle un demandeur d'asile n'est pas autorisé à travailler.

En 2016, le gouvernement fédéral a décidé de porter à neuf mois (contre six auparavant) la durée maximale de la procédure de regroupement familial pour les ressortissants de pays tiers, avec des prorogations possibles dans les cas complexes. La période de contrôle du regroupement familial (pendant laquelle l'Office des étrangers peut vérifier si les conditions sont toujours remplies) a été portée à cinq ans (contre trois auparavant).

Les politiques d'intégration ont été modifiées dans les régions belges. Ainsi, en Flandre, le gouvernement flamand a annoncé qu'à partir de janvier 2016, un certificat d'intégration civique sera remis à l'issue du programme d'intégration sous réserve de la réussite d'un test et de l'attestation de la connaissance de la langue néerlandaise. À Bruxelles, le gouvernement a annoncé, en novembre 2015, la mise en place en 2017 d'un parcours d'intégration obligatoire, incluant une formation linguistique. En Wallonie, un programme d'intégration obligatoire a été proposé début 2016. Le projet de décret rendrait obligatoires toutes les composantes du programme (module d'accueil, apprentissage du français, formation à la citoyenneté et aide socio-professionnelle adaptée).

En 2015, les différentes régions belges ont facilité l'accès des résidents de longue durée au marché du travail. Ainsi, les résidents de longue durée ayant déjà exercé un métier en tension pendant 12 mois n'auront plus besoin d'un permis de travail.

Depuis le 1er mai 2016, les employeurs et les salariés dont la relation de travail n'est pas déclarée sont tous deux soumis à des pénalités.

Pour en savoir plus

www.cgra.be
https://dofi.ibz.be
www.emploi.belgique.be
http://fedasil.be
www.ibz.be
www.myria.be
www.statbel.fgov.be

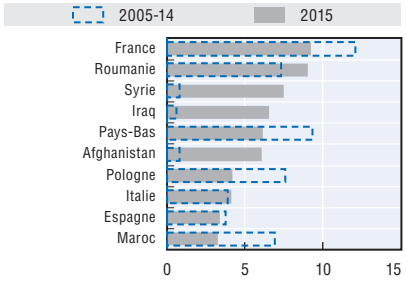
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BELGIQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	7.3	10.4	11.0	13.2	8.6	10.9	*149.2*
Sorties	3.6	4.6	6.8	6.3	3.9	6.0	*71.3*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	4.8	4.9	4.8	4.8
Famille (y compris la famille accompagnante)	23.1	26.2	23.4	25.7
Humanitaire	6.1	8.1	6.2	8.0
Libre circulation	64.6	62.8	65.5	61.5
Autres	..	..	..	..
Total	98.6	102.1	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	5.2	5.8	5.8	5.4
Stagiaires	0.2	..	..	0.2
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	6.2	..	..	7.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	6.2	..	..	6.2

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.5	2.0	1.2	3.4	1.3	1.7	*38 700*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	6.3	10.2	5.0	6.5	7.4	6.7	*73.8*
Accroissement naturel	1.6	2.3	1.8	1.0	2.0	1.9	*11.7*
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.7	7.9	3.2	5.5	5.4	4.8	*62.1*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.0	14.9	16.1	16.6	12.9	15.3	*1 877*
Population étrangère	8.5	10.2	11.6	12.1	9.1	11.0	*1 363*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	3.6	3.3	1.5	2.1	3.6	2.7	*27 071*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	69.3	68.5	66.9	66.5	69.1	67.9
Hommes nés à l'étranger	61.2	61.4	60.3	60.5	61.8	60.7
Femmes nées dans le pays de résidence	56.0	58.7	60.5	60.7	57.2	59.5
Femmes nées à l'étranger	39.7	45.0	45.6	46.6	41.8	45.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.5	6.7	7.2	7.4	6.0	6.4
Hommes nés à l'étranger	15.7	16.9	18.7	17.9	15.6	17.4
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	7.1	6.5	6.2	7.5	6.5
Femmes nées à l'étranger	18.9	17.3	16.3	16.0	17.2	16.0

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520021

Bulgarie

En 2015, comme lors des années précédentes, le solde migratoire a été négatif (-4 200 personnes). La différence entre l'émigration nette de Bulgares (-13 700) et l'immigration nette d'étrangers (+9 500) s'est accrue en 2015, contribuant à une nouvelle baisse de la population. Il faut cependant noter que ces chiffres reposent sur les changements de résidence permanente et qu'ils sont susceptibles de sous-estimer l'ampleur réelle des flux migratoires.

Dans la continuité des tendances passées, l'émigration de Bulgares a continué d'augmenter pour atteindre 24 500 en 2015. Environ 60 % des émigrants ont entre 30 et 50 ans et émigrent au titre du travail pour des périodes de courte ou moyenne durée. Les étudiants représentent également une part importante de ceux qui quittent le pays.

L'immigration totale (de nationaux et de personnes nées à l'étranger) a commencé à diminuer en 2015, après une reprise enregistrée en 2014. Cette tendance est due à la diminution de l'immigration d'étrangers (-15 %), essentiellement de Syriens, contrairement aux migrants de retour dont une augmentation (+12 %) a été enregistrée par rapport à 2014.

Le nombre d'étrangers entrés dans le pays en 2015 s'élevait à 14 500, provenant pour la plupart d'entre eux de pays non européens. Les immigrants étrangers étaient principalement originaires de Syrie (demandeurs d'asile), de la Fédération de Russie et de Turquie (essentiellement des étudiants).

Les effectifs de personnes nées à l'étranger et résidant en Bulgarie a augmenté de 10 % en 2015 pour atteindre 137 800 personnes, ce qui correspond à 1.9 % de la population totale. Au cours des dernières années, la population née à l'étranger a augmenté du fait de personnes provenant à la fois de pays aux caractéristiques culturelles et économiques proches ainsi que d'autres pays de l'UE suite à l'adhésion de la Bulgarie à l'UE. Les personnes nées à l'étranger provenaient essentiellement de la Fédération de Russie (18.9 % du total de la population née à l'étranger), de Syrie (8.6 %), de Turquie (7 %) et d'Ukraine (5.6 %). Parmi les pays de l'UE, la Grèce, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les principaux pays d'origine, tout comme ils constituent les principaux pays de destination des émigrants bulgares.

La situation fragile du marché du travail en Bulgarie semble être la principale explication de la baisse du nombre de travailleurs venant de l'étranger. En 2015, les autorités ont délivré environ 200 nouveaux permis de travail (le chiffre le plus bas depuis le début des années 2000) et 290 permis ont été renouvelés, représentant une baisse globale des permis de travail de 15.5 %.

En 2015, la plupart des permis de travail ont été délivrés à des ressortissants des États-Unis (73), essentiellement des enseignants, suivis de travailleurs, majoritairement des techniciens, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, de Serbie et de Turquie. De plus, 71 ressortissants de Turquie, du Japon et d'Inde sont venus en tant que travailleurs de courte durée, dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail. Outre ces catégories de travail, les délivrances de la Carte bleue européenne ont significativement augmenté (116 en 2015 par rapport à 31 en 2014). L'Ukraine, la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Inde et l'Ex-République yougoslave de Macédoine constituent les principaux pays des ressortissants bénéficiaires de la Carte bleue européenne.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits lors de l'année universitaire 2015/16 était de 11 616 (4.4 % du total). Près de 80 % d'entre eux provenaient de pays voisins, dont 27 % de Grèce, 21 % de Turquie, 8 % du Royaume-Uni et 6 % d'Allemagne. Les étudiants d'origine bulgare à l'étranger sont encouragés à venir étudier en Bulgarie où ils bénéficient d'aides financières pour leurs études à l'Université.

Après une augmentation des demandes de protection internationale lors des dernières années, celles-ci ont chuté en 2016 avec 18 990 demandes (-5.8 %). Parmi ces demandes, 764 personnes ont reçu le statut de réfugié et 587 une protection subsidiaire. Près de 90 % des demandes provenaient des pays suivants : Afghanistan, Iraq et Syrie. Depuis le début de l'année 2015, le nombre de demandeurs d'asile syriens a baissé en raison du renforcement des contrôles aux frontières, tandis que les demandeurs d'Afghanistan et d'Iraq ont augmenté.

Afin de rendre la législation bulgare conforme aux principes de l'UE sur la libre circulation, la loi portant sur les migrations de travail et sur la mobilité de la main-d'œuvre a été adoptée en mai 2016. Son but est, d'une part, d'assurer un traitement égal des travailleurs indépendamment de leur nationalité et, d'autre part, de protéger les travailleurs bulgares en dehors de l'UE. La législation sur le travail saisonnier (jusqu'à 90 jours) a elle aussi été amendée ; ces travailleurs peuvent dorénavant obtenir un visa spécial ainsi qu'un permis de travail délivré par le ministère du Travail et des Affaires sociales.

En juin 2016, un amendement portant sur la Loi des étrangers a été adopté en première lecture par le Parlement. Cette modification prévoit une baisse considérable (six fois moins) du montant de l'achat d'une propriété requis pour l'obtention d'un permis de séjour de longue durée. Après cinq années de séjour dans le pays, l'investisseur immobilier devient éligible à l'obtention d'un permis de séjour permanent. Un autre amendement récent à la loi encadre quant à lui la procédure de délivrance de visa de longue durée destiné aux étrangers sans nationalité.

Le nombre de personnes arrêtées pour franchissement illégal des frontières bulgares a considérablement augmenté après 2013, et a représenté environ 29 000 personnes pour les neuf premiers mois de 2016. La surveillance de la frontière entre la Bulgarie et la Turquie a été renforcée et des soutiens financiers et techniques de l'UE ont été approuvés en décembre 2016.

Pour en savoir plus

www.aref.government.bg/

www.nsi.bg/

www.mvr.bg

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.5	3.7	3.5	..	1.9	*25.2*
Sorties	..	3.7	4.0	4.1	..	2.8	*29.5*

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	0.3	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	1.5	2.8	0.1	0.6	*20 160*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-7.7	-7.1	-6.0	-6.7	-7.1	-6.0	*-48.4*
Accroissement naturel	-5.5	-4.7	-5.7	-6.2	-4.7	-5.2	*-44.2*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-2.2	-2.4	-0.3	-0.6	-2.3	-0.8	*-4.2*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	1.1	1.7	1.9	..	1.4	*138*
Population étrangère	..	0.3	0.9	1.1	..	0.6	*78*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	3.6	1.6	1.9	16.6	2.8	*1 275*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	63.4	63.8	66.0	67.1	62.3
Hommes nés à l'étranger	..	49.7	68.8	62.6	65.7	61.9
Femmes nées dans le pays de résidence	..	56.3	58.2	60.2	58.3	56.7
Femmes nées à l'étranger	..	45.1	50.1	53.8	57.2	48.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	11.0	12.5	9.9	7.1	12.7
Hommes nés à l'étranger	..	3.7	6.4	9.1	6.9	7.2
Femmes nées dans le pays de résidence	..	9.6	10.4	8.5	6.7	10.6
Femmes nées à l'étranger	..	17.6	10.3	-	7.5	16.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520040

Canada

En 2015, près de 272 000 résidents permanents ont été admis au Canada, ce qui représente le niveau d'admission le plus élevé depuis 2010 et rentre dans la fourchette des quotas d'immigration prévus pour 2015. En 2015, le nombre d'admissions dans la catégorie économique a dépassé les 170 000 personnes, famille accompagnante comprise (+3 % par rapport à 2014). Sur ces 170 000 personnes, 70 100 ont été admises au titre du programme des travailleurs spécialisés, soit un peu plus qu'en 2014. Le programme des candidats des provinces occupait la deuxième place du classement des groupes les plus importants avec 44 500 entrées, même si ce nombre était en baisse par rapport à 2014 (47 600 entrées). Les aidants sont restés le troisième groupe le plus important dans la catégorie économique, avec 27 200 admissions en 2015.

La plus grande augmentation du nombre d'immigrés permanents, tant en chiffres absolus qu'en proportion, a été recensée dans la catégorie des réfugiés et des personnes protégées, avec plus de 58 000 admissions en 2016, ce qui représente une hausse par rapport à 2015 (31 500) et 2014 (23 300). Ce phénomène est une conséquence de la crise des réfugiés syriens, qui a incité le Canada à réinstaller plus de 40 000 réfugiés syriens entre novembre 2015 et janvier 2017, dont 25 000 étaient déjà réinstallés à la fin du mois de février 2016. Le Canada a également continué de réinstaller d'autres réfugiés venus du monde entier dans le cadre d'un engagement pluriannuel. Au total, le Canada a réinstallé plus de 46 000 réfugiés en 2016. La réinstallation de 33 000 à 40 000 réfugiés et personnes protégées est prévue pour 2017, une fourchette supérieure à celle des années antérieures à l'opération visant les réfugiés syriens de 2016.

En 2016, une série d'initiatives visant à faciliter l'immigration familiale ont été lancées. Ainsi, près de 61 000 conjoints, partenaires et enfants à charge ont été admis en 2016 dans la fourchette prévue, contre 50 000 en 2015. En février 2016, le nombre maximum de demandes de parrainage des parents et des grands-parents déposées en 2016 a été multiplié par deux, passant de 5 000 à 10 000, afin de réunir davantage de familles. Plus de 17 000 parents et grands-parents ont été admis en 2016. Le planning 2017 prévoit une fourchette de 80 000 à 86 000 immigrés familiaux, soit davantage que les années précédentes. Parallèlement, des efforts ont été déployés pour raccourcir les délais de traitement et réduire le nombre de dossiers d'immigration familiale en attente.

À titre de première révision majeure du système Entrée express depuis son introduction début 2015, des modifications importantes ont été apportées en novembre 2016, l'objectif étant de prévoir des conditions d'obtention de points pour une offre d'emploi qui répondent mieux aux besoins du marché du travail canadien et permettent aux étudiants en mobilité internationale ayant achevé leurs études au Canada d'accumuler des points supplémentaires. En revanche, le nombre de points disponibles pour une offre d'emploi a été considérablement réduit. De plus, les candidats disposent de davantage de temps pour déposer une demande de résidence permanente à compter de la réception de l'avis de dépôt de dossier.

Au total, 281 000 résidents temporaires étaient titulaires d'un permis initial en 2015 (sachant qu'une personne peut avoir plus d'un permis initial de travail et d'études sur une année), ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à 2014. Parmi eux, 157 700 étaient titulaires d'un permis de travail. Plus de 126 700 étudiants étaient titulaires d'un permis initial en 2015, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2014 et un nombre multiplié par presque deux depuis 2006. Un quart de ces étudiants étaient originaires de Chine et un cinquième d'Inde.

À la différence du nombre d'étudiants, le nombre d'immigrants temporaires titulaires d'un permis de travail initial a diminué en 2015. Si la baisse de 2014 était imputable à la révision du Programme des travailleurs étrangers temporaires, l'année 2015 a enregistré une nouvelle baisse de 38 %, faisant passer le nombre de titulaires d'un permis initial à 20 500. En septembre 2016, un comité parlementaire canadien a recommandé une série de nouveaux changements. En vertu de la réponse initiale du gouvernement, en décembre 2016, la durée cumulée maximale de quatre ans fixée précédemment pour certains types de travailleurs étrangers temporaires ne s'appliquera plus. La Stratégie en matière de compétences mondiales adoptée par le Canada, annoncée pour la première fois en novembre 2016 et lancée officiellement en mars 2017, aidera à attirer des investisseurs et des travailleurs hautement qualifiés de tous les pays pour créer ou développer des entreprises au Canada et créer de nouveaux emplois au Canada.

L'immigration continue d'être un facteur essentiel qui va dans le sens des priorités du gouvernement du Canada, à savoir le renforcement de l'économie et de la classe moyenne du pays en 2016 et 2017. Les objectifs fixés pour 2017 sont d'atteindre le record historique de 300 000 nouvelles admissions de résidents permanents au Canada et d'attirer les meilleures compétences et les meilleurs talents du monde pour qu'ils contribuent à la croissance des entreprises innovantes. Ces objectifs sont compatibles avec le maintien de l'engagement du Canada d'offrir une protection aux personnes déplacées et persécutées et de veiller à l'amélioration du regroupement familial.

Pour en savoir plus

www.cic.gc.ca

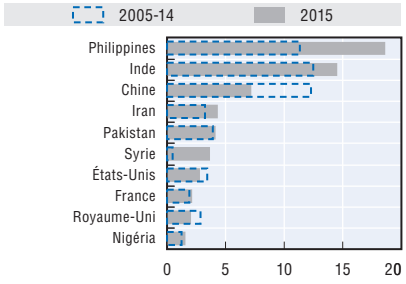
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CANADA

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	8.1	8.2	7.3	7.6	7.6	7.5	*271.8*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	78.1	76.7	29.9	28.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	154.6	159.2	59.2	58.6
Humanitaire	28.6	36.0	10.9	13.2
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	261.3	271.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	56.3	80.7	83.5	68.8
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	42.9	43.4	40.5	45.4
Travailleurs saisonniers	24.0	29.9	30.7	26.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	10.4	11.3	9.9	11.3
Autres travailleurs temporaires	80.8	78.0	63.6	90.3

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.6	0.7	0.4	0.4	0.9	0.5	*16 070*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	9.9	11.2	10.9	8.6	11.2	..	*308.1*
Accroissement naturel	3.5	3.9	3.5	3.5	4.0	..	*123.9*
Solde migratoire et ajustements statistiques	7.0	7.3	7.4	5.1	7.4	..	*184.2*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	18.7	19.9	20.1	20.3	19.2	19.9	*7 287*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	11.4	5.8	*252 178*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	74.0	74.9	74.8	75.3	74.6
Hommes nés à l'étranger	..	74.5	76.5	78.3	75.9	75.8
Femmes nées dans le pays de résidence	..	70.4	70.9	71.1	71.0	70.7
Femmes nées à l'étranger	..	63.4	64.5	64.3	63.7	64.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	8.6	7.5	7.8	8.0	7.9
Hommes nés à l'étranger	..	9.9	7.4	6.8	8.7	8.3
Femmes nées dans le pays de résidence	..	6.6	5.9	5.8	5.8	6.3
Femmes nées à l'étranger	..	9.7	8.3	8.0	8.5	8.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520059

Chili

L'immigration au Chili a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Ainsi, en 2006, près de 155 000 étrangers étaient comptabilisés – soit 1 % de la population totale – et ce nombre atteint 456 000 en 2015, correspondant à 2.7 % de la population totale.

Depuis les années 90, les immigrés sont principalement originaires de pays voisins (Pérou, Argentine et Bolivie). Toutefois, au cours de la dernière décennie, le pays a connu une forte progression des flux en provenance d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les principaux pays de naissance sont le Pérou (30 %), la Colombie (14 %), l'Argentine (12 %) et la Bolivie (10 %). En dehors de l'Amérique du Sud, Haïti (3 %), les États-Unis (2 %) et l'Espagne (2 %) sont les principaux pays de naissance de la population immigrée.

En 2015, près de 70 % des résidents étrangers étaient concentrés dans la région de la capitale, et les régions minières d'Antofagasta et de Tarapacá concentraient à elles deux 13% des étrangers. Les estimations les plus récentes indiquent que les immigrés se rendent davantage dans les régions du Nord, tandis que les flux en direction des régions métropolitaines et méridionales diminuent. D'après une enquête menée en 2015 dans les bidonvilles par le *Centro de Investigación Social (TECHO)*, cette même année, un tiers des habitats informels de la région d'Antofagasta et 18 % des habitats informels de Tarapacá étaient occupés par des étrangers.

En 2016, le nombre d'autorisations de séjour permanent a augmenté pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 53 600 (+9.8 %). Ces autorisations étant réservées exclusivement aux personnes déjà titulaires d'un visa temporaire d'une validité d'un an ou deux, l'augmentation correspond aux personnes qui sont entrées au Chili avant 2016. Les titulaires d'une autorisation de séjour permanent étaient principalement des Péruviens (25 %), des Colombiens (23 %), des Boliviens (15 %), ainsi que des Vénézuéliens et des Haïtiens (7 % chacun). Par rapport à 2015, le nombre d'autorisations de séjour permanent délivrées aux Haïtiens et aux Vénézuéliens a augmenté de, respectivement, 208 % et 174 %.

Le nombre de nouveaux titres de séjour temporaire délivrés a augmenté de 5 % en 2016, s'établissant à 175 000. Après un à deux ans sous le régime des visas (ou à la fin de leurs études), les immigrés peuvent demander un titre de séjour permanent. En 2016, le principal groupe de bénéficiaires d'un titre de séjour temporaire était les Péruviens (23 %), suivis des Colombiens (20 %), des Vénézuéliens (13 %) et des Haïtiens (13 %). De plus, le Chili a accordé 2 400 visas à des étudiants en mobilité internationale en 2016. La Colombie, le Pérou, l'Équateur et les États-Unis demeurent les principaux pays d'origine. En outre, 4 600 titres de séjour temporaire ont été délivrés à des personnes en possession d'un contrat de travail en 2015. Dans ce cas, l'employeur est tenu de financer le retour au pays d'origine du travailleur et de sa famille à l'expiration du contrat de travail.

La plupart des visas accordés en 2016 étaient des « visas temporaires », avec 168 000 visas délivrés à des étrangers principalement originaires du Pérou, de Bolivie et de Colombie ; cette catégorie inclut les membres de famille de ressortissants chiliens ou de résidents permanents, les spécialistes et les techniciens ainsi que les ressortissants de quelques autres pays d'Amérique du Sud qui sont signataires de l'Accord de résidence du Marché commun du Sud (Mercosur).

Outre l'accord du Mercosur, le Chili est également l'un des membres fondateurs, avec la Colombie, le Mexique et le Pérou, de l'Alliance du Pacifique. L'objectif étant d'instaurer progressivement « la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes », l'Alliance a lancé des programmes d'échange d'informations immédiates pour la sécurité des migrations, la mobilité des universitaires et des étudiants (2011) ainsi que pour les vacanciers actifs (2014).

En 2016, le Chili a reçu 2 300 nouvelles demandes d'asile et a accordé le statut de réfugié à 63 personnes.

Entre 2015 et 2016, le Chili a instauré d'importantes réformes en ce qui concerne l'intégration de la population immigrée et le respect des droits des plus vulnérables d'entre eux. En 2015, un nouveau visa de travail ainsi que trois Conseils sur les politiques migratoires ont été créés. Ces Conseils ont tenu leurs premières séances en 2016.

Les réformes de 2016 ont essentiellement porté sur l'intégration. Le ministère chargé des étrangers a soutenu plusieurs initiatives visant à encourager les enfants nés de parents en situation irrégulière entre 1996 et 2014 et déclarés à la naissance enfants d'étrangers en transit à demander la nationalité chilienne. Parallèlement, le programme *Escuela Somos Todos* favorise la délivrance d'un visa d'études aux enfants inscrits à l'école qui n'ont pas encore demandé la nationalité chilienne. En janvier 2016, le Congrès national a adopté une loi qui ramène l'âge auquel un étranger peut demander la nationalité chilienne de 21 à 18 ans, voire moins, dans le cas des réfugiés. Pour favoriser l'intégration des immigrés sur le marché du travail chilien, la commission nationale chargée de la certification technique, appelée *ChileValora*, a étendu la reconnaissance des compétences aux immigrés résidents. Au niveau local, le programme *Sello Migrante* vise à accréditer les communes qui adoptent des mesures concrètes d'intégration de la population immigrée, en fonction de certaines normes de qualité et en mettant particulièrement l'accent sur les droits relatifs à l'intégration et sur la non-discrimination.

Pour en savoir plus

www.extranjeria.gov.cl

www.interior.gov.cl

www.minrel.gov.cl

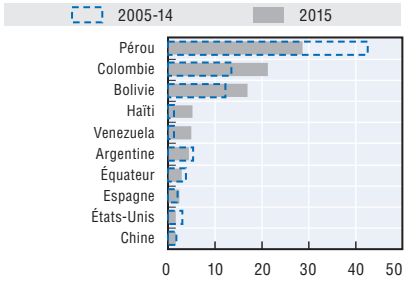
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CHILI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.4	3.8	7.8	9.3	3.5	5.9	*166.5*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	2.3	2.3	2.2
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*630*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	10.3	11.2	10.5	..	10.8	10.8	..
Accroissement naturel	9.0	9.0	8.2	..	9.2	8.5	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.2	1.9	2.3	..	1.6	2.2	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.2	2.6	..	1.8	2.4	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*686*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	71.1	70.5	70.9
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	83.9	75.6	81.7
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	48.8	41.5	45.3
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	65.1	55.9	63.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	7.2	7.8	6.7
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	4.9	5.4	4.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	8.8	11.4	9.3
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	6.7	8.7	5.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520078

Corée

En 2015, le nombre d'immigrés admis en Corée pour un séjour permanent s'est établi à 80 700 (+7 % par rapport à 2014). Parmi les immigrés permanents pouvant être classés en fonction du motif d'entrée (46 %), les migrants familiaux représentaient le pourcentage le plus élevé (37 %) et les travailleurs immigrés seulement 2 %. Le nombre d'admissions d'immigrés temporaires est passé de 206 000 en 2014 à 180 000 en 2015, dont 138 000 étaient des travailleurs temporaires et 23 000 des étudiants en mobilité internationale. Le nombre de ressortissants coréens de retour (12 %) a continué d'augmenter en 2015, mais à une cadence plus lente qu'en 2014.

L'effectif de résidents étrangers en Corée ne cesse d'augmenter ; en 2015, ils représentaient 2.9 % de la population totale. Le nombre d'immigrés résidant depuis longtemps dans le pays est passé de 1.38 million fin 2014 à 1.47 million un an plus tard. Le nombre d'étrangers d'origine coréenne (22 % des résidents étrangers) a progressé de 5 % par rapport à 2014, tandis que celui des autres étrangers enregistrés a augmenté de 13 %.

Au cours de la période 2014-15, l'effectif de travailleurs immigrés a augmenté de 12 % en 2014 et de 1.3 % en 2015, le nombre de travailleurs étrangers (625 100) dépassant ainsi son niveau de 2011 (595 100) après avoir chuté pendant deux ans. Les trois premiers pays d'origine des nouveaux travailleurs immigrés étaient le Cambodge, le Népal et l'Indonésie. En 2015, le nombre de travailleurs peu qualifiés entrant dans le pays munis d'un permis de travail (E-9) est resté stable (51 000 personnes). Globalement, la Corée comptait, en 2015, 276 000 titulaires d'un visa E-9, dont la majorité travaillaient dans l'industrie manufacturière. Le nombre de travailleurs immigrés qualifiés et spécialisés a continué de diminuer lentement (de 3 % par rapport à 2013), s'établissant à 48 600 en 2015. Les filières d'entrée les plus courantes sont restées les visas attribués aux enseignants de langue étrangère (E-2) et aux professionnels exerçant une activité spéciale (E-7), utilisés respectivement par 13 000 personnes (33 % du nombre total d'immigrés qualifiés) et 20 000 personnes (48 %).

Le visa H-2 est délivré aux étrangers d'origine coréenne qui effectuent des missions professionnelles en Corée. Le nombre de titulaires d'un visa H-2 s'est établi à 285 000 en 2015, dont 65 000 sont entrés en Corée en 2015. Cela a marqué une réduction du flux d'immigration de 28 % par rapport à l'année précédente, laquelle s'explique par une diminution du taux de remplacement et par les transitions vers le visa F-4 (résidents coréens d'outre-mer).

Au cours des dix dernières années, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 150 %; en 2015, ils étaient 96 400, dont 23 400 sont arrivés dans l'année. Leur composition a changé au fil du temps. Depuis 2010, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans un cursus diplômant n'a cessé de diminuer (jusqu'à 60 500 en 2013), mais il est reparti de nouveau à la hausse les années suivantes pour atteindre 66 300 en 2015. En revanche, le nombre d'étudiants suivant des cours de langue ne cesse d'augmenter depuis 2010, s'établissant à 30 000 en 2015. En 2015, les ressortissants chinois représentaient 59 % des étudiants étrangers, suivis des Vietnamiens (7 %) et des Mongols (5 %).

Le nombre total d'étrangers immigrant à la suite d'un mariage et résidant en Corée s'est établi à 152 000 en 2015 ; la plupart d'entre eux étaient des femmes. Les pays d'origine les plus représentés étaient la Chine (59 %), le Viet Nam (41 %), le Japon (13 %) et les Philippines (11 %).

En 2015, le nombre total d'immigrés non autorisés qui sont restés illégalement sur le territoire après l'expiration de leur visa a légèrement augmenté, s'établissant à 214 000 personnes. Bien que leur nombre soit en hausse ces dernières années, par rapport à la période 2007-11, le nombre d'immigrés non autorisés en pourcentage du nombre total de résidents immigrés ne cesse de diminuer depuis 2001, passant de 48 % à 11 %. Le statut d'immigré non autorisé est davantage probable chez les immigrés n'ayant pas besoin de visa et chez les travailleurs immigrés peu qualifiés.

Les demandes d'asile ont augmenté ces dernières années. Au cours de la période 1994-2010, le nombre de demandeurs d'asile était en moyenne de 180 par an et restait toujours en deçà de 1 000. Depuis 2011, le nombre de demandeurs d'asile est en forte hausse, s'établissant à 5 700 en 2015. Au cours de la période 2011-15, 1 100 personnes ont bénéficié de certaines formes de protection ; 31 % d'entre elles ont obtenu le statut de réfugié.

En 2015, le recrutement de travailleurs étrangers a ralenti. Un système à points visant à sélectionner les travailleurs peu qualifiés (au titre du visa E-9) a été mis à l'essai puis adopté en 2016. Les points dépendent du niveau de maîtrise de la langue coréenne, de l'expérience professionnelle et du niveau de compétences dans leur branche. En outre, la durée de l'appréciation de la situation de l'emploi qui incombe aux employeurs pour vérifier la possibilité de recruter des travailleurs nationaux avant de recruter des travailleurs étrangers a été modifiée. En effet, cette durée a été raccourcie à une semaine (contre deux auparavant) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les quotas de travailleurs étrangers peu qualifiés pour les petites entreprises en forte croissance ont été relevés de 20 %. Ces quotas peuvent maintenant être ajustés entre les différents secteurs, en fonction de l'évolution de la demande de main-d'œuvre étrangère.

S'agissant des travailleurs hautement qualifiés, la durée de résidence préalable qui conditionne l'obtention d'un titre de séjour permanent (visa F-5) a été ramenée à un an (contre cinq auparavant), pour certains travailleurs étrangers spécialisés. Les conditions de séjour des étudiants étrangers ont également été simplifiées : le seuil d'investissement pour le lancement d'une nouvelle entreprise a été abaissé, et la durée maximale du visa de recherche d'emploi délivré aux anciens diplômés a été portée à deux ans (contre un an auparavant). Le quota fixé pour les investisseurs a été relevé, de sorte que deux investisseurs pour 100 millions KRW peuvent bénéficier d'un visa D-8 (investisseur relevant d'un traité).

Pour en savoir plus

www.eps.go.kr

www.immigration.go.kr

www.kostat.go.kr

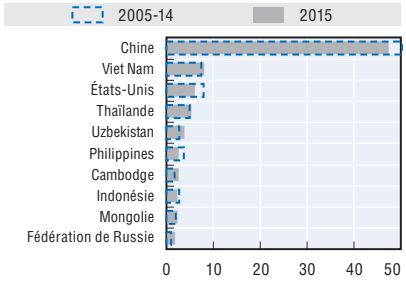
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

CORÉE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.3	6.0	8.1	7.4	5.8	6.7	*372.9*
Sorties	5.6	4.0	5.4	6.0	4.3	5.0	*301.0*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	1.2	1.1	1.6	1.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	33.1	34.1	43.7	42.2
Humanitaire	0.6	0.2	0.8	0.3
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	40.8	45.6	53.9	56.4
Total	75.7	80.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	16.8	21.9	23.4	17.8
Stagiaires	11.8	15.1	17.0	13.0
Vacanciers actifs	0.5	1.3	1.4	1.0
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	133.4	167.0	137.8	140.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	*5 710*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.0	6.0	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	4.0	4.3	..	..	..	..	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	-2.0	1.7	..	..	..	..	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.1	2.0	2.2	2.3	1.6	2.0	*1 143*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	3.5	1.9	1.4	1.3	2.3	1.6	*13 934*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520097

Danemark

Le nombre d'immigrés au Danemark (définis comme les personnes nées à l'étranger, dont les parents ne sont ni citoyens danois ni nés au Danemark) a augmenté de 6 % en 2016. Au 1er janvier 2017, ils étaient 570 000, soit exactement 10 % de la population totale. Les immigrés d'origine polonaise sont le groupe le plus important (39 000), suivis des immigrants syriens (34 000) – les Syriens n'étaient que le 14e groupe le plus important début 2015 – et turques (33 000).

En 2016, l'immigration au Danemark a reculé pour la première fois depuis 2009, mais s'est maintenue à des niveaux relativement élevés. Selon Statistiques Danemark, 73 000 ressortissants étrangers se sont installés au Danemark en 2016, ce qui représente un recul de 5 % par rapport aux 77 000 de 2015. Le solde migratoire des étrangers est resté positif mais a diminué à 33 000 personnes, et celui des nationaux s'est élevé à moins de 1 000 personnes. En 2016, la Syrie était encore le principal pays d'origine, suivie par la Roumanie et la Pologne. Mais la chute brutale du nombre d'entrées de ressortissants syriens (-3 000) explique en grande partie le déclin des flux migratoires vers le Danemark. Les flux d'immigration en provenance d'Érythrée ont également diminué (-2 000). Les entrées de ressortissants de l'Union européenne sont stables (21 000) mais leur part reste en-deçà des 30 %, ce qui n'avait pas été constaté avant 2015.

Après de très fortes hausses entre 2012 et 2015, le nombre de titres de séjour accordés a chuté de 5 % en 2016, tombant à 80 000. Encore une fois, le chiffre global est plus élevé que ceux des années antérieures à 2015. Comme en 2015, 37 000 titres ont été délivrés à des citoyens de l'UE/EEA. Le nombre des nouveaux titres octroyés à des étudiants (y compris les travailleurs au pair et les stagiaires) et à des travailleurs a augmenté de plus de 10 % pour chaque catégorie, passant respectivement à 14 300 et à 12 900. Les autorisations de séjour accordées au titre du regroupement familial (8 100) et pour des motifs humanitaires (7 500) ont reculé d'un tiers, marquant le déclin général. Parmi les bénéficiaires de ces autorisations, les ressortissants syriens représentaient le groupe le plus important, tandis que la plupart des permis de travail étaient délivrés à des Indiens, la majorité des permis d'études à des citoyens des États-Unis et que 80 % des travailleurs au pair venaient des Philippines.

Le Danemark a reçu 6 000 nouvelles demandes d'asile en 2016, correspondant à une diminution de 70 % par rapport aux chiffres de 2015. La Syrie restait le principal pays d'origine, mais les citoyens syriens ne représentaient que 10 % des demandeurs en 2016, contre plus de 40 % en 2015. Plus de 7 000 décisions en matière d'asile ont reçu une réponse positive en 2016, ce qui représente 68 % du nombre total des décisions prises en première instance, contre 62 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

En 2016, 15 000 personnes ont acquis la citoyenneté danoise, soit plus du triple qu'en 2015. L'Afghanistan, l'Iraq, la Somalie et la Turquie sont les principaux pays d'origine des nouveaux citoyens danois. Cette progression rapide est due en partie à l'amendement de la loi sur la nationalité, entré en vigueur en septembre 2015, qui facilite l'acquisition de la nationalité danoise, en permettant notamment aux citoyens étrangers de conserver leur nationalité antérieure.

Parmi les récents changements de fond, un certain nombre de mesures législatives et administratives portant sur l'asile et l'immigration ont été mises en place fin 2015. Celles-ci incluent la limitation de la durée des autorisations de séjour accordées aux réfugiés, le report du droit au regroupement familial pour les réfugiés bénéficiant d'une protection temporaire, le durcissement des conditions d'obtention des titres de séjour permanent, le renforcement des règles en matière de révocation des titres de séjour des réfugiés et la réduction des avantages économiques pour les demandeurs d'asile. Les modifications comprennent également de nouvelles règles sur la détention et sur l'interruption de l'accès automatique au contrôle judiciaire dans un délai de trois jours. La suspension du contrôle judiciaire dans un délai de trois jours n'est applicable que dans certaines circonstances, lorsque les demandeurs d'asile nouvellement arrivés sont trop nombreux pour que les tribunaux respectent la période de contrôle de trois jours. Dans certains cas particuliers, des règles visant la saisie des biens des demandeurs d'asile afin de couvrir les frais d'entretien et autres dépenses engendrées durant le processus de demande d'asile ont également été instaurées.

En janvier 2016, le Danemark a remis en place des contrôles temporaires aux frontières avec l'Allemagne. Ceux-ci ont été prolongés jusqu'en février 2017, en accord avec la décision du Conseil de l'Union européenne du 12 mai 2016, formulant une recommandation qui autorise le contrôle temporaire aux frontières intérieures en cas de circonstances exceptionnelles qui constituent une menace au fonctionnement d'ensemble de la zone Schengen.

En février 2016, le gouvernement a lancé le projet « Unis pour une meilleure intégration » et a appelé à des négociations avec les partenaires sociaux et les communes pour parvenir à une entente en matière d'intégration. Il proposait de remanier le programme d'intégration afin de le renforcer, d'obtenir de meilleurs résultats sur l'insertion professionnelle des réfugiés et des immigrés et d'orienter davantage les cours de danois vers le marché du travail.

En mars 2016, le gouvernement a signé deux accords avec les partenaires sociaux (l'accord tripartite) et avec les collectivités locales du Danemark (représentant les 98 communes danoises), faisant suite aux propositions du gouvernement datant de février. Les accords visent à améliorer en particulier le cadre d'intégration sur le marché du travail et comptent plus de 80 initiatives. La plupart de celles-ci ont été mises en œuvre par des amendements de la loi sur l'intégration et par le vote d'une nouvelle loi relative à l'éducation de base pour l'intégration (IGU), entrée en vigueur le 1er juillet 2016.

Pour en savoir plus

www.uim.dk

www.newtodenmark.dk

www.workindenmark.dk

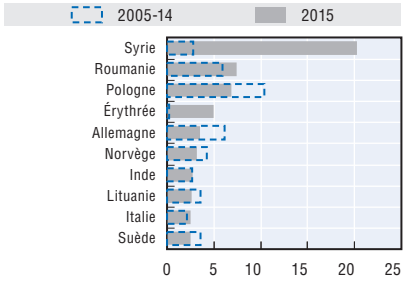
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

DANEMARK

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.7	6.0	8.7	10.1	5.3	6.9	*57.1*
Sorties	3.0	4.9	5.4	..	3.7	5.1	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	7.9	7.5	14.4	11.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.0	15.5	18.1	23.3
Humanitaire	6.1	10.8	11.1	16.3
Libre circulation	26.2	27.8	47.6	41.7
Autres	4.8	5.1	8.7	7.6
Total	55.1	66.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	5.8	7.4	8.2	6.4
Stagiaires	1.6	1.5	1.1	1.5
Vacanciers actifs	0.3	0.6	0.8	0.4
Travailleurs saisonniers	1.6	1.5	1.1	1.5
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	3.8	4.4	3.9	3.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.4	0.9	2.6	3.7	0.4	1.3	*21 230*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.0	4.7	5.8	8.4	4.5	4.5	*47.5*
Accroissement naturel	1.7	1.6	1.0	1.0	1.7	1.1	*5.7*
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.2	3.0	4.8	7.4	2.8	3.4	*41.9*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	6.5	7.7	8.9	9.5	7.0	8.2	*541*
Population étrangère	5.0	6.2	7.5	8.2	5.5	6.8	*463*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	3.8	0.9	1.2	1.0	2.4	0.9	*4 064*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	80.4	76.5	76.5	77.5	81.1	76.5
Hommes nés à l'étranger	71.7	67.2	70.9	70.6	71.9	67.6
Femmes nées dans le pays de résidence	73.2	72.6	71.8	72.6	74.5	72.1
Femmes nées à l'étranger	56.1	60.5	57.4	57.3	58.9	58.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.2	7.8	6.0	5.4	3.9	6.9
Hommes nés à l'étranger	8.7	15.5	10.8	10.8	8.3	12.9
Femmes nées dans le pays de résidence	4.9	5.8	6.0	5.5	4.3	6.3
Femmes nées à l'étranger	10.7	12.2	13.9	13.8	8.7	14.1

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520116

Espagne

Pour la première fois depuis le début de la crise économique, la migration nette de ressortissants étrangers a été positive en 2015 (+38 300 personnes), ce qui est un indicateur de reprise économique. Cette situation résulte d'une augmentation modérée de l'immigration (+10 %) et d'une chute de l'émigration (plus de 20 %). Malgré un léger déclin du nombre d'immigrés roumains, ces derniers représentaient près de 10 % des 290 000 entrées de ressortissants étrangers en 2015 et restaient donc la première nationalité d'immigration. Les Marocains arrivaient en deuxième position, avec 23 000 immigrés (+4 000 environ). Les Vénézuéliens étaient la deuxième nationalité à afficher la plus forte hausse, le nombre d'immigrés augmentant de 46 % pour atteindre 10 500 personnes, en réaction à la crise dans leur pays d'origine. En outre, l'Espagne est la principale destination des citoyens britanniques en Europe.

Contrairement à l'émigration des étrangers, qui a chuté, l'émigration des ressortissants espagnols a continué d'augmenter, passant de 80 400 personnes en 2014 à plus de 99 000 personnes en 2015, soit plus du double du niveau de 2010. Le premier pays de destination était le Royaume-Uni, suivi de la France, de l'Allemagne et des États-Unis.

La reprise économique est également visible dans l'amélioration de la situation du marché de l'emploi pour les immigrés. Ainsi, le nombre de ressortissants étrangers inscrits au régime de sécurité sociale a augmenté de 3.4 % en 2015, et le chômage a baissé de plus de 3.5 %.

Après le plan de traitement intensif, le nombre de naturalisations a continué de baisser. Ainsi, entre 2014 et 2015, le nombre de naturalisations au titre de la résidence est passé de 94 000 à 78 000, ce qui représente le niveau le plus bas depuis 2007. Les principaux pays d'origine étaient le Maroc, l'Équateur, la Colombie et la Bolivie. La législation relative à la nationalité a été réformée en 2015, ce qui a permis aux Séfarades, descendants de la population juive d'Espagne, d'obtenir plus facilement la nationalité espagnole (jusqu'au 1er octobre 2016, 4 500 Séfarades l'avaient obtenue). De même, la réforme a entrainé la mise en place d'un test d'intégration pour l'acquisition de nationalité au titre de la résidence avec un examen sur la connaissance de la langue et des valeurs constitutionnelles.

Malgré une augmentation des détections de franchissements irréguliers de frontières aux îles Canaries, à Ceuta et à Melilla (+3 000), leur nombre est resté modeste, à un peu plus de 10 000 personnes. Cela s'explique en partie par le fait que la coopération entre l'Espagne et le Maroc, le Sénégal et la Mauritanie a permis de maintenir le nombre d'immigrés en situation irrégulière à un niveau relativement faible.

Les demandes de protection internationale ont atteint le nombre record de 14 800 en 2015, soit une hausse de 150 % par rapport à 2014. Les chiffres préliminaires pour 2016 montrent que cette tendance va s'accentuer, le nombre de demandes passant à 16 500. La majorité des demandes de protection internationale étaient déposées par les Vénézuéliens (4 200), les Syriens (3 100) et les Ukrainiens (2 800).

En 2015, le nouveau bureau d'asile aux frontières de Melilla a enregistré 44.6 % des demandes. Au total, 340 personnes ont été transférées de Grèce et 50 d'Italie à la date du 1er octobre 2016 ; 280 personnes (60 originaires de Turquie et 220 du Liban) ont été réinstallées. Face à cette situation nouvelle, le système d'asile et d'accueil a été renforcé grâce au relèvement du montant des fonds alloués, à l'agrandissement des installations d'accueil et au développement des ressources humaines. En 2015, le système général de protection des enfants et des adolescents a été réformé, l'objectif étant de renforcer le fondement juridique de la protection des mineurs étrangers, en général, et des mineurs non accompagnés, en particulier.

L'Espagne a été l'un des moteurs de la création du Fonds d'affectation spéciale après le sommet de La Valette sur la migration, qui vise à promouvoir la coopération avec les pays d'origine et de transit et à s'attaquer aux causes profondes des migrations. Ainsi, un groupe interministériel visant à renforcer la participation au Fonds a été créé. Plusieurs projets visant, d'une part, à promouvoir la résilience et à améliorer la formation des autorités compétentes dans les pays d'origine et de transit et, d'autre part, à promouvoir la réinsertion des migrants rapatriés ont été lancés.

Le programme de mobilité de la main-d'œuvre qualifiée, prévu dans la Loi de soutien aux entrepreneurs, a été modifié en 2015 aux fins de transposition de la nouvelle directive européenne sur le transfert temporaire intragroupe et aux fins d'amélioration et de simplification de sa gestion (guichet unique, procédures simplifiées, création d'un registre authentique, etc.). Plus de 2 000 contrôles systématiques ont eu lieu en 2016 pour lutter contre la fraude et les abus dans le cadre de ce programme, ce qui a entraîné le retrait de 30 permis. D'après les estimations du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de la Compétitivité, ce programme de mobilité a attiré près de 2 milliards EUR d'investissements et devrait créer 18 000 emplois directs et 8 700 emplois indirects. Pour susciter l'intérêt des entrepreneurs étrangers, des actions de promotion sont en cours de lancement ; un programme permettant aux entrepreneurs étrangers de s'installer en Espagne, appelé *Rising Start-up Spain*, a également été créé.

En juillet 2016, le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports (SEPIE) ont lancé un projet pilote proposant des stages professionnels aux États-Unis aux jeunes diplômés espagnols en sciences et ingénierie.

Pour en savoir plus

http://extranjeros.empleo.gob.es/es/index.html

www.empleo.gob.es/es/estadisticas/index.htm

www.ine.es

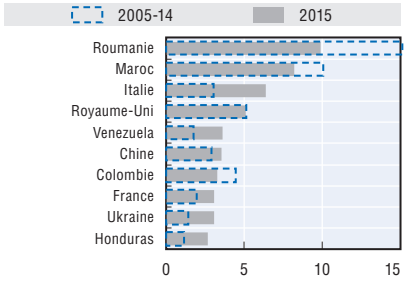
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESPAGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	15.6	7.1	5.7	6.3	14.8	6.2	*291.4*
Sorties	1.1	7.8	6.9	5.5	4.2	8.1	*253.1*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	31.6	33.6	17.2	17.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	38.9	39.5	21.2	20.3
Humanitaire	1.6	1.0	0.9	0.5
Libre circulation	102.1	108.1	55.6	55.5
Autres	9.3	12.7	5.1	6.5
Total	183.6	194.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	22.9	27.7	31.2	27.1
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	8.7	3.1	2.9	4.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.7	1.6	2.8	0.8
Autres travailleurs temporaires	12.0	4.6	4.4	8.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.1	0.3	0.1	0.1	*13 370*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	16.3	3.9	-1.3	-0.1	14.2	-0.1	*-3.7*
Accroissement naturel	1.8	2.3	0.7	0.0	2.4	1.3	*-2.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	14.5	1.6	-2.0	0.0	11.8	-1.5	*-1.8*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	11.0	14.3	13.3	13.2	12.9	13.9	*6 109*
Population étrangère	9.4	12.3	10.2	10.0	11.2	11.5	*4 601*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	1.1	2.2	1.9	1.6	1.4	2.5	*78 000*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	74.6	66.1	61.5	63.4	73.3	62.6
Hommes nés à l'étranger	79.6	57.9	56.0	60.0	74.5	56.5
Femmes nées dans le pays de résidence	50.0	52.2	51.7	53.0	52.3	51.4
Femmes nées à l'étranger	59.2	52.7	49.1	50.9	57.9	50.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.8	16.9	21.8	19.3	8.6	20.9
Hommes nés à l'étranger	9.1	32.9	34.0	29.5	14.9	33.8
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	18.8	24.1	22.3	12.5	22.4
Femmes nées à l'étranger	13.8	27.6	32.6	30.1	17.2	31.7

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520135

Estonie

La population estonienne était estimée à 1.31 million d'habitants en 2016 (soit une baisse de 0.3 % par rapport à l'année précédente), dont 16 % étaient des ressortissants étrangers. La grande majorité des étrangers sont des immigrés de longue date originaires de différentes régions de l'URSS avant 1991, et leurs descendants.

L'Office statistique d'Estonie calcule la migration externe en fonction de la résidence : une personne qui passe du statut de résident à celui de non-résident est un émigré et le changement de statut inverse correspond à une immigration. Les flux migratoires se sont intensifiés. Au total, 15 400 personnes ont immigré en Estonie et plus de 13 000 personnes en sont parties en 2015. Cette immigration nette de 2 400 personnes contraste avec l'émigration nette de 730 personnes enregistrées l'année précédente. Les citoyens estoniens représentaient 52 % des immigrés et 69 % des émigrés. Les ressortissants de pays de l'Union européenne représentaient 21 % des immigrés et les ressortissants de pays tiers, 27 %. Le nombre de délivrances et de renouvellements d'autorisations de séjour pour les Ukrainiens a augmenté de 48 % en 2015, à la suite des événements qui se sont produits en Ukraine ; il a également augmenté en ce qui concerne les citoyens du Nigéria (+85 %), du Bélarus (+13 %) et de Russie (+11 %).

La Finlande est restée le principal pays de destination des émigrés (près de 2 700 Estoniens). Les autres principaux pays de destination étaient le Royaume-Uni et l'Allemagne, ainsi que l'Ukraine et la Russie. Environ 15 % des émigrés étaient des citoyens de l'Union européenne et 10 % des citoyens de pays tiers.

En 2015, 4 900 autorisations de séjour temporaire (+21 % par rapport à 2014) ont été délivrées à des étrangers (changements de statut d'une catégorie à l'autre inclus) et 6 400 (+34 %) ont été prolongées. Alors qu'en 2014, la plus importante catégorie de personnes ayant obtenu une autorisation de séjour temporaire avait demandé le regroupement familial, en 2015, la principale catégorie était celle des migrations de travail (34 %). Le nombre de personnes ayant obtenu une autorisation de séjour au motif de la poursuite d'études a progressé de 28 %. Le nombre d'extensions a augmenté en 2015, car de nombreuses autorisations de séjour, accordées pour une durée de validité de cinq ans et délivrées principalement sur la base d'un traité ou au motif de la poursuite d'études, ont expiré.

L'Estonie accueille peu de demandeurs d'asile, mais leur nombre augmente, tout comme la part des procédures interrompues – notamment du fait de demandeurs d'asile en provenance d'Ukraine qui retirent leur demande. Sur les 230 demandes d'asile déposées en 2015, la protection internationale a été accordée à 80 personnes, soit cinq fois plus qu'en 2014. Les Ukrainiens représentent la plus forte part de cette augmentation (40 %). Au cours des huit premiers mois de l'année 2016, 60 personnes ont bénéficié du statut de réfugié (dont 20 au titre de l'Agenda européen en matière de migration) et 50 d'une protection subsidiaire (dont 30 au titre de l'Agenda européen en matière de migration).

En 2016, les modalités d'obtention d'une autorisation de séjour de longue durée ont été simplifiées. Ainsi, des autorisations de séjour permanent peuvent être délivrées aux étrangers qui se sont installés en Estonie avant juillet 1990, vivent en Estonie et ne nuisent pas aux intérêts de l'État.

Les amendements à la Loi relative aux étrangers visent à accroître la compétitivité économique et à disposer d'une main-d'œuvre qualifiée. Les nouveaux amendements de 2016 et 2017 prévoient la création d'une autorisation de séjour temporaire valable cinq ans et prolongée de dix ans, ainsi que l'extension de la période d'emploi temporaire, qui passe de 180 jours à 270 jours par an. En outre, de nouvelles catégories d'immigrés ont le droit d'occuper un emploi temporaire ; il s'agit notamment des personnes séjournant en Estonie après l'expiration de leur autorisation de séjour de 90 ou 183 jours. Depuis janvier 2016, un étranger qui vient travailler en Estonie peut travailler pour plusieurs employeurs à la fois, si les dispositions relatives au travail sont conformes à son autorisation de séjour. L'obligation pour les étrangers de s'enregistrer auprès de l'Administration de la police et des gardes-frontière s'ils quittent l'Estonie pendant plus de 183 jours a été levée.

La catégorie des personnes travaillant dans le secteur informatique et la catégorie des demandeurs d'une autorisation de séjour aux fins de création d'entreprise font désormais partie des catégories de personnes non assujetties à des quotas. De nouvelles conditions de demande d'autorisation de séjour s'appliquent également aux investisseurs à grande échelle qui ont réalisé un investissement d'au moins 1 million EUR.

La politique estonienne de naturalisation vise à réduire le nombre de personnes de nationalité indéterminée ayant leur résidence permanente en Estonie. Ce nombre a diminué de 2 800 personnes (3 %) en 2015, passant de 88 100 à 85 300. En 2015, 82 % des personnes ayant acquis la nationalité estonienne étaient des personnes de nationalité indéterminée.

Pour en savoir plus

www.politsei.ee/en/

www.stat.ee/en

www.siseministeerium.ee

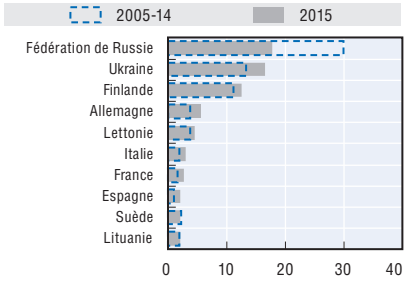
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ESTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.7	0.9	1.0	5.6	1.3	1.1	*7.3*
Sorties	0.5	0.5	0.2	2.5	0.4	0.3	*3.3*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	0.4	0.8	1.0	0.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1	*230*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-6.0	-2.7	-1.9	0.8	-3.8	-3.0	*1.1*
Accroissement naturel	-2.2	0.0	-1.5	-1.0	-1.2	-0.9	*-1.3*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-3.8	-2.8	-0.5	1.8	-2.6	-2.2	*2.4*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	16.9	16.0	10.1	10.2	16.6	11.2	*134*
Population étrangère	..	..	16.1	16.1	..	..	*212*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	0.8	0.4	..	0.7	*897*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	65.6	61.4	72.8	75.3	68.7	68.4
Hommes nés à l'étranger	73.2	60.8	74.6	75.7	75.1	69.3
Femmes nées dans le pays de résidence	61.2	60.9	66.8	68.9	63.7	64.3
Femmes nées à l'étranger	65.6	57.8	62.5	65.4	68.7	61.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.9	19.4	7.9	6.3	8.7	12.0
Hommes nés à l'étranger	9.4	23.6	8.8	7.0	9.5	15.1
Femmes nées dans le pays de résidence	6.3	13.4	6.7	5.9	6.3	9.7
Femmes nées à l'étranger	11.4	22.2	9.7	8.6	8.4	14.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520154

États-Unis

Le nombre d'immigrés admis aux États-Unis comme résidents permanents légaux (*LPR, Lawful Permanent Resident*) a augmenté de 3.4%, passant de 1 016 518 au cours de l'exercice budgétaire 2014 à 1 051 031 en 2015. Plus de la moitié d'entre eux ont obtenu le statut de LPR après leur entrée sur le territoire. Sauf indication contraire, les années mentionnées dans le présent rapport correspondent à des exercices budgétaires. L'exercice budgétaire 2015 a débuté le 1er octobre 2014 et s'est achevé le 30 septembre 2015.

En 2015, la population née à l'étranger résidant aux États-Unis représentait 43.3 millions de personnes, soit 13.3 % de la population totale. Les principaux pays d'origine de cette catégorie de population étaient le Mexique (27 %), suivi de l'Inde (5.5 %), de la République populaire de Chine (4.8 %) et des Philippines (4.6 %). Ces quatre pays représentent à eux seuls environ un tiers du nombre total d'immigrés admis comme résidents permanents légaux (LPR) au cours des dix dernières années. La part des immigrés asiatiques admis comme LPR est passée de 35 à 40 % au cours des dix dernières années.

Le nombre d'immigrés parrainés par un membre de leur famille représentait 65 % des bénéficiaires d'un visa de résident permanent légal aux États-Unis (soit 678 978 personnes) en 2015, tandis que 14 % des nouveaux résidents permanents légaux (soit 144 047 personnes) ont obtenu leur visa pour des raisons professionnelles et 14 % (membres de la famille accompagnante compris) ont obtenu le statut de réfugié ou l'asile. Le programme en faveur de la diversité (*Green Card Lottery*) représentait 5 % des visas LPR. Le nombre de réfugiés ayant obtenu par la suite le statut de LPR a augmenté de 23 % entre 2014 et 2015, principalement en raison d'une augmentation du nombre de ressortissants cubains ayant obtenu le statut de LPR en 2015 alors qu'ils étaient entrés sur le territoire avant 2015. Le nombre d'immigrés enregistré pour chacune des autres catégories de visa était comparable à celui de 2014.

Au total, 69 920 réfugiés ont été admis en 2015, soit un niveau équivalent à celui de 2014. La Birmanie (18 386), l'Iraq (12 676), la Somalie (8 858), la République démocratique du Congo (7 876) et le Bhoutan (5 775) étaient les principaux pays d'origine des réfugiés réinstallés ; aucun autre pays n'a représenté plus de 3 500 réfugiés. Au total, 26 124 réfugiés ont obtenu l'asile en 2015. Parmi ceux-ci, 17 878 ont reçu une réponse positive à leur demande d'asile de la part du Département de la sécurité intérieure des États-Unis et 8 246 ont reçu une réponse défensive à leur demande d'asile de la part du ministère de la Justice. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Chine (6 192), El Salvador (2 173), le Guatemala (2 082), l'Égypte (1 666) et le Honduras (1 416).

Hormis les visiteurs de courte durée, les principales catégories d'admissions de non-immigrés étaient les travailleurs temporaires et leur famille (3.7 millions d'admissions), les étudiants et leur famille (2 millions) et les visiteurs participant à un programme d'échange et leur famille (600 000).

Au total, 783 062 personnes ont déposé des pétitions pour devenir citoyens des États-Unis en 2015, ce qui équivaut à la moyenne annuelle des dix années précédentes. Ces pétitions ont donné lieu à 730 259 naturalisations, ce qui est proche également de la moyenne des dix années précédentes (762 249), mais représente une hausse de 12 % par rapport à 2014. Les demandes de naturalisation ont surtout été acceptées pour les Mexicains (105 958), suivis des Indiens (42 213), des Philippins (40 815) et des Chinois (31 241).

Ces dernières années, l'administration Obama a annoncé une série de changements en matière de politique d'immigration par l'intermédiaire du Département de la sécurité intérieure des États-Unis (DHS). Ces actions administratives incluaient une proposition d'élargissement du champ d'application du dispositif *Deferred Action for Childhood Arrivals (DACA)* créé en 2012 et du dispositif *Deferred Action for Parents of Americans and Lawful Permanent Residents (DAPA)* proposé, lesquels étaient bloqués par une cour fédérale. Les autres mesures administratives relevant du DHS comprenaient la possibilité de travailler accordée aux conjoints de certains travailleurs temporaires, l'élargissement des possibilités d'emploi après obtention du diplôme pour certains étudiants étrangers, la clarification des règles d'admissibilité des personnes en mobilité au titre de transferts intra-entreprises et l'autorisation d'une plus grande mobilité professionnelle dans certaines circonstances pour les personnes en attente de leur visa LPR. Certaines de ces actions sont contestées devant une cour fédérale. Le DHS examine actuellement la légalité de ces actions administratives.

Le Congrès a instauré une exemption exceptionnelle du plafond fixé pour le programme de visas H-2B (travailleurs temporaires dans les secteurs non agricoles) pour l'exercice budgétaire 2016. Ainsi, le programme H-2B était toujours plafonné à 66 000 visas, comme les années précédentes, mais les « travailleurs de retour » ayant participé au programme H-2B au cours des trois exercices budgétaires précédents n'y étaient pas soumis. Cette exemption a expiré depuis.

Cette année, le président Donald Trump a pris une série d'ordonnances en ce qui concerne la politique d'immigration. Ces ordonnances visent à renforcer la sécurité aux frontières, à renforcer l'application des lois relatives à l'immigration et à améliorer le filtrage des ressortissants étrangers qui cherchent à être admis aux États-Unis.

Pour en savoir plus

www.dhs.gov/immigration-statistics

www.uscis.gov/tools/reports-studies/immigration-forms-data

http://travel.state.gov/content/visas/english/law-and-policy/statistics.html

www.foreignlaborcert.doleta.gov/

www.ice.gov./removal-statistics/

www.cbp.gov/newsroom/media-resources/stats

www.justice.gov/eoir/statistics-and-publications

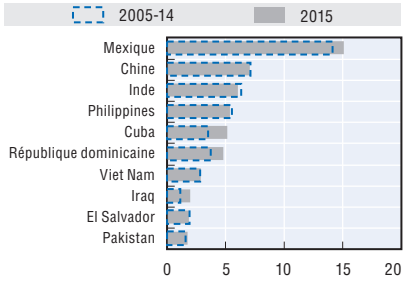
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ÉTATS-UNIS

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.8	3.4	3.2	3.3	3.8	3.3	*1051.0*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	71.0	68.6	7.0	6.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	726.2	754.4	71.4	71.8
Humanitaire	134.2	152.0	13.2	14.5
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	85.1	76.0	8.4	7.2
Total	1 016.5	1 051.0	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	385.2	595.6	644.2	489.9
Stagiaires	1.8	2.2	1.7	2.4
Vacanciers actifs	118.2	90.3	95.0	94.5
Travailleurs saisonniers	55.9	89.3	108.1	68.0
Personnel transféré au sein de leur entreprise	74.7	71.5	78.5	69.2
Autres travailleurs temporaires	217.6	296.8	310.7	254.4

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.4	0.5	0.1	0.2	*172 740*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	9.2	8.4	..	..	9.0	..	..
Accroissement naturel	5.7	5.2	..	..	5.9	..	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.2	2.3	..	..	2.8	..	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.1	12.9	13.3	13.5	12.4	13.0	*43 290*
Population étrangère	7.0	7.2	7.0	7.0	7.1	7.1	*22 426*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	3.0	2.9	3.0	3.3	3.5	3.2	*730 259*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	74.9	68.2	70.2	70.9	73.4	69.1
Hommes nés à l'étranger	82.7	77.4	80.9	81.3	82.0	78.9
Femmes nées dans le pays de résidence	65.8	62.2	63.0	63.6	65.2	62.3
Femmes nées à l'étranger	57.7	57.4	57.6	57.4	58.6	57.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	5.5	10.9	6.8	5.8	6.5	8.9
Hommes nés à l'étranger	4.3	10.0	5.1	4.4	5.6	7.6
Femmes nées dans le pays de résidence	5.2	8.7	6.1	5.2	5.7	7.7
Femmes nées à l'étranger	5.6	9.5	6.6	5.7	6.1	8.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520173

Fédération de Russie

L'immigration nette en Fédération de Russie a augmenté, s'établissant à 262 000 personnes en 2016, soit 7 % de plus qu'en 2015 (245 000). Le flux d'immigrés permanents était de 575 000 personnes (contre 598 000 en 2015). Les principaux pays d'origine des immigrés étaient l'Ukraine (178 000), le Kazakhstan (69 000), l'Ouzbékistan (61 000), le Tadjikistan (53 000) et l'Arménie (44 000). L'émigration au départ de la Fédération de Russie a diminué de manière significative, passant de 353 000 départs en 2015 à 313 000 départs en 2016, mais elle reste supérieure à celle de 2014 (308 000 départs). Ces départs sont essentiellement imputables aux travailleurs immigrés temporaires, qui n'ont pas pu renouveler leur permis de travail en raison des conditions économiques défavorables. Les principaux pays de destination des émigrés étaient l'Ukraine (59 000), l'Ouzbékistan (41 000), l'Arménie (32 000) et le Kazakhstan (32 000).

En 2016, le Service fédéral de l'immigration a délivré 323 000 autorisations de séjour temporaire (-11 % par rapport à 2015) et 185 000 autorisations de séjour permanent (+26 % par rapport à 2015). La plupart des autorisations ont été délivrées à des ressortissants de l'Ukraine (38 %), de l'Ouzbékistan (12 %), du Kazakhstan (11 %), du Tadjikistan (10 %) et de l'Arménie (8 %). Fin 2016, le nombre de titulaires d'une autorisation de séjour a atteint 1.1 million de personnes, soit près de 6 % de plus que fin 2015.

Les migrations temporaires de travail ont continué de diminuer : seulement 1.6 million de licences (pour les citoyens de pays ne nécessitant pas de visa) et de permis de travail ont été délivrés en 2016, contre 2 millions environ en 2015 et 3.7 millions en 2014. La baisse de 2015 s'explique par la crise économique, les nouvelles règles d'accès au marché du travail russe et l'accroissement des frais à engager pour y accéder. Elle s'explique également en partie par l'extension de la zone de libre circulation aux ressortissants arméniens et kirghizes, qui sont donc exemptés de l'obligation d'être titulaires d'un permis de travail ou d'un brevet. En 2016, la plupart des licences et des permis (85 %) ont été délivrés à des travailleurs d'Ouzbékistan (857 000), du Tadjikistan (395 000) et d'Ukraine (165 000). Cependant, tous les étrangers doivent s'enregistrer auprès des autorités locales à leur arrivée et indiquer l'objet de leur visite. En 2016, le flux de travailleurs en provenance de pays de l'Union économique eurasienne donnant la possibilité de travailler sans licence représentait 17-20 % environ du flux total, tandis que les immigrés en provenance d'Ouzbékistan en représentaient un sur trois.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur en Russie a continué de croître. Ainsi, au cours de l'année universitaire 2015/16, l'enseignement supérieur a enregistré 89 000 nouvelles inscriptions d'étudiants étrangers, sachant qu'il en comptait déjà 242 000 environ. La plupart d'entre eux étaient originaires des pays de l'ex-URSS, dont le Kazakhstan (67 000), l'Ukraine (22 000) et l'Ouzbékistan (20 000). En 2015/16, le quota d'admission des étudiants étrangers à l'enseignement gratuit dans les universités russes a été porté à 15 000 par an, contre 10 000 les années précédentes.

La Russie compte très peu de réfugiés (600 seulement fin 2016). L'asile temporaire est le principal type de protection offert par la Russie. Depuis le début du conflit armé dans les régions du Sud-Est de l'Ukraine en 2014, plus de 300 000 migrants personnes ont dû quitter le pays et ont obtenu l'asile temporaire en Russie. Alors que le nombre de demandes d'asile avait atteint le niveau record de 151 000 en 2015, il a diminué de façon spectaculaire en 2016 (25 000). L'intégration des bénéficiaires de l'asile temporaire dans le programme national de réinstallation des compatriotes a permis à beaucoup d'entre eux d'obtenir la nationalité russe par le biais de la procédure simplifiée. Fin 2016, le nombre de personnes bénéficiant de l'asile temporaire était tombé à 228 000, contre 314 000 en 2015.

La réorganisation du Service fédéral de l'immigration de Russie a été l'une des principales évolutions de la politique migratoire russe en 2015 et 2016. En avril 2016, le Service de l'immigration, qui était auparavant une agence indépendante, a été rattaché au ministère de l'Intérieur.

En juillet 2016, le gouvernement fédéral a préparé un projet de loi relatif aux interdictions d'entrée et aux expulsions administratives de Russie applicables à certaines catégories de ressortissants étrangers. Il permet aux tribunaux locaux de ne pas appliquer de sanctions aux titulaires d'une autorisation de séjour respectueux de la loi pour des infractions administratives ponctuelles et mineures.

Pour en savoir plus

https://мвд.рф

https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravlenija/guvm

https://мвд.рф/Deljatelnost/statistics/migracionnaya

www.mid.ru

www.gks.ru

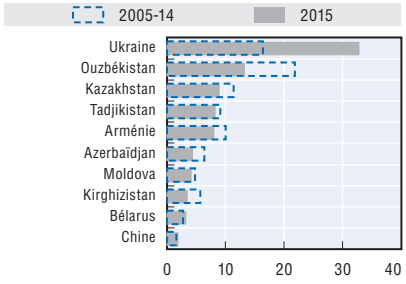
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.2	1.4	3.1	3.0	1.7	2.1	*425.0*
Sorties	0.5	0.2	2.2	2.5	0.3	1.0	*353.2*

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	37.3	..	..	36.2
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	1 262.7	..	..	1 638.4

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*1 267*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-5.0	6.6	17.9	1.9	-2.2	..	*277.4*
Accroissement naturel	-5.9	-1.7	0.2	0.2	-3.7	..	*32.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.9	8.3	17.7	1.7	1.5	..	*245.4*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	7.8	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	0.5	0.6	0.7	..	0.5	*1 052*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	22.0	24.0	..	20.0	*209 799*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520192

Finlande

Entre 2014 et 2015, le solde migratoire de la Finlande a diminué de plus de 22 %, passant ainsi à +12 400 personnes. Cependant, il représentait toujours la principale composante de la croissance de la population en 2015. La diminution du solde migratoire a été induite notamment par celle du nombre d'immigrés arrivés en Finlande (28 700 personnes), en deçà du pic de 2014 (31 500 personnes). En outre, l'émigration a augmenté, avec plus de 16 000 personnes quittant la Finlande en 2015. En 2016, le solde migratoire s'élevait à 12 400 personnes, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 2007. Le solde migratoire se décompose en un gain de 14 700 étrangers et une émigration nette de nationaux de 2 300 personnes.

La plupart des immigrés étaient des ressortissants de pays tiers. Les Russes représentaient près de 10 % de ces immigrés, suivis des ressortissants indiens et irakiens (4 % chacun), ainsi que des ressortissants chinois, vietnamiens, somaliens et thaïlandais (3 % chacun). La part des immigrés en provenance d'autres pays de l'Union européenne a baissé de 20 %, passant de 9 500 à 7 600 personnes, soit 36 % des arrivées en 2015. Les arrivées d'Estonie (3 400 personnes) représentaient 16 % des arrivées, et celles de Suède 3 %.

En 2015, le premier pays d'origine des citoyens étrangers émigrant de Finlande était l'Estonie (près de 1 400 personnes soit 21 %), suivie de l'Inde (7 %), de la Suède (5 %) et de la Russie (4 %). Malgré ces flux d'émigration relativement importants, les Estoniens représentent le groupe le plus important dans les chiffres afférents au solde migratoire, avec une immigration nette de 2 000 personnes. Cependant, étant donné que beaucoup moins de Russes retournent dans leur pays d'origine, le solde migratoire de ressortissants russes est du même ordre (1 800 personnes).

En 2016, l'Office national de l'immigration a reçu 26 100 demandes d'autorisation de séjour. La majorité de ces demandes étaient déposées au titre du regroupement familial (41 %), pour des raisons professionnelles (28 %) ou pour poursuivre des études (28 %). Ce découpage est resté à peu près stable par rapport aux cinq années précédentes. Après une baisse en 2012, les demandes déposées pour des raisons professionnelles et au titre du regroupement familial ont augmenté, mais sont toujours moins nombreuses qu'en 2011. Au total, 84 % des demandes traitées en 2015 ont été acceptées.

La plupart des immigrés (54 %) qui se sont installés définitivement en Finlande en 2015 étaient des hommes. Cependant, la représentation des deux sexes dans la composition de la population immigrée varie considérablement selon le pays d'origine. Alors que la répartition entre hommes et femmes parmi les immigrés originaires d'Estonie et de Lettonie est relativement équitable, les femmes représentent 64 % des arrivées du Japon et 20 % des arrivées du Royaume-Uni et des Pays Bas.

Au total, 32 500 personnes ont demandé l'asile en Finlande en 2015, soit plus de 12 fois plus qu'en 2014. Le record précédent remonte à l'année 2009, au cours de laquelle 6 000 personnes avaient demandé l'asile en Finlande. En 2015, il y avait 3 000 mineurs non accompagnés, contre 200 l'année précédente. Environ les deux tiers des demandeurs d'asile de 2015 arrivaient d'Iraq ; ils étaient également originaires d'Afghanistan (17 %) et de Somalie (6 %).

En 2016, le nombre de demandeurs d'asile est revenu à un niveau modéré, soit 5 700 personnes environ. Ce nombre reste supérieur à celui de la période 2010-14, où le nombre de demandeurs d'asile variait entre 3 000 et 4 000 par an. Début 2017, la tendance était similaire à celle de 2016.

En 2015, seulement 25 % des demandes d'asile ont été acceptées (bien que chez les mineurs non accompagnés, 110 demandes sur 170 aient été acceptées). Le plus grand nombre de demandes d'asile provenait d'Irakiens (dont 18 % ont vu leur demande acceptée). Les demandes déposées par des Somaliens et des Syriens avaient davantage de chances d'aboutir, et ont de fait été acceptées dans respectivement 73 % et 69 % des cas.

En 2016, l'Office national de l'immigration a rendu 28 200 décisions relatives à des demandes d'asile, dont 27 % ont été positives. Alors que la plupart des décisions rendues concernaient les Irakiens (16 300), 17 % d'entre elles seulement ont été positives.

Depuis plus de 25 ans, la Finlande accueille des réfugiés soumis à quotas, lesquels sont désignés par le HCR comme ayant besoin d'une protection internationale. Depuis 2001, le quota de réfugiés est fixé à 750 personnes par an. En 2014-15, un quota supplémentaire de 300 personnes a bénéficié de l'asile en Finlande en raison de la crise en Syrie. Cependant, en décembre 2015, le quota de réfugiés a été ramené de nouveau à 750 personnes.

La Finlande devait réinstaller 290 personnes au titre des engagements pris par les États membres de l'Union européenne le 20 juillet 2015. Ceci a été fait dès la fin du mois de septembre 2016 et la Finlande a ainsi été l'un des premiers pays à tenir ses engagements.

La Finlande doit également relocaliser 2 100 demandeurs d'asile de Grèce et d'Italie au titre du programme temporaire de relocalisation d'urgence. Au début du mois d'avril 2017, 1 340 personnes avaient déjà été accueillies au titre de ce programme.

Depuis mai 2016, les autorisations de séjour ne sont plus accordées pour des raisons humanitaires. En raison de l'amélioration, semble-t-il, de la situation en Afghanistan, en Iraq et en Somalie, il a été annoncé qu'il serait plus difficile de bénéficier d'une protection subsidiaire pour des raisons humanitaires. En avril 2016, il a été décidé que les premières demandes d'autorisation de résidence déposées par les membres de la famille des personnes sous protection internationale seraient payantes. En outre, en juillet 2016, les conditions de revenus pour le regroupement familial s'appliquent également aux membres de la famille des personnes sous protection internationale.

Au premier semestre de l'année 2016, le ministère de l'Économie et de l'Emploi a alloué 800 000 EUR à l'intégration des immigrés et 20 millions EUR supplémentaires à la formation pour l'intégration des adultes immigrés. En septembre 2016, le ministère de l'Économie et de l'Emploi a lancé un projet pilote axé sur les performances, proposant une formation professionnelle à 2 000 immigrés, l'objectif étant qu'ils trouvent un emploi dans un délai de quatre mois. La formation prévue se poursuivra alors en entreprise.

Pour en savoir plus

www.migri.fi

www.stat.fi

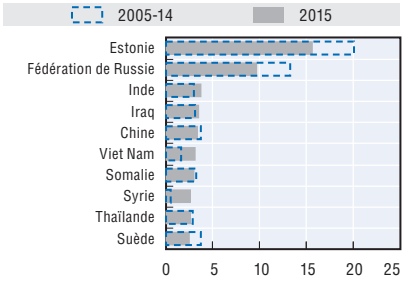
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FINLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.4	3.4	4.3	3.9	3.1	4.0	*21.4*
Sorties	0.5	0.6	1.0	1.2	0.6	0.8	*6.7*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	1.4	1.4	5.9	6.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	9.6	8.5	40.4	39.8
Humanitaire	2.9	3.5	12.2	16.5
Libre circulation	9.5	7.6	40.1	35.6
Autres	0.3	0.3	1.4	1.4
Total	23.6	21.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	4.5	5.6	5.9	5.3
Stagiaires	..	0.3	0.2	0.2
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	12.0	14.0	12.0	13.2
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	9.0	1.0	..	5.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.7	0.7	0.6	5.9	0.7	0.6	*32 270*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.6	4.4	3.8	2.8	4.3	4.4	*15.6*
Accroissement naturel	1.9	1.9	0.9	0.5	1.9	1.4	*3.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	2.6	2.8	2.3	2.4	3.0	*12.6*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	3.4	4.6	5.9	6.1	3.8	5.3	*337*
Population étrangère	2.2	3.1	4.0	4.2	2.5	3.6	*230*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	5.2	2.8	4.0	3.6	4.1	3.8	*7 921*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	71.2	68.9	69.7	69.6	71.6	69.9
Hommes nés à l'étranger	61.7	69.0	66.2	65.2	67.7	68.3
Femmes nées dans le pays de résidence	68.0	67.2	68.8	68.7	68.5	68.1
Femmes nées à l'étranger	49.7	59.9	55.1	53.9	56.5	57.8
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	9.3	8.9	9.1	9.7	7.8	8.7
Hommes nés à l'étranger	22.4	16.4	16.5	17.0	15.6	15.3
Femmes nées dans le pays de résidence	9.4	7.6	7.5	8.4	7.8	7.2
Femmes nées à l'étranger	22.7	10.5	17.1	18.0	18.5	14.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520211

France

D'après Eurostat, en 2015, la France affichait un solde migratoire de +65 000 personnes (mineurs et ressortissants français compris), soit un tiers de plus qu'en 2014. Le nombre total d'émigrés s'élevait à 298 000 personnes, en majorité des ressortissants français.

En 2015, la France (territoires d'outre-mer non compris) a délivré 217 500 nouveaux permis de résidence (cartes de résident permanent et cartes de séjour temporaire, mineurs non compris) à des ressortissants de pays non membres de l'Union européenne, contre 211 000 en 2014. Un tiers de ces permis de résidence ont été délivrés à des ressortissants nord-africains (Algérie, Maroc et Tunisie) et plus d'un cinquième à des ressortissants d'Afrique subsaharienne. Le nombre d'entrées permanentes de ressortissants de pays hors UE est estimé à 168 000 personnes par l'OCDE. En outre, environ 88 000 citoyens de l'UE, dont la moitié en provenance d'Italie, d'Espagne, du Portugal et de Roumanie, sont entrés en France pour un séjour de 12 mois minimum en 2015.

Même si seulement 20 500 nouveaux permis de résidence ont été délivrés pour raisons professionnelles en 2015, les migrations de travail ont connu une forte augmentation en 2015 (+8 %). Cette hausse a été particulièrement marquée chez les chercheurs, avec un niveau record de +14 %. En outre, le nombre de régularisations de travailleurs étrangers est resté stable en 2015. Environ un tiers des travailleurs immigrés de pays hors UE étaient originaires du Maroc, des États-Unis et de la Tunisie.

Les migrations familiales, qui sont la principale composante des flux migratoires de ressortissants de pays hors UE, avec 90 000 nouveaux titres de séjour, ont fléchi de 3.1 % en 2015. Cela s'explique par la réduction du nombre de régularisations pour motif familial, après le pic de 2013, année qui a suivi l'entrée en vigueur de la circulaire du 28 novembre 2012. Le nombre de régularisations a diminué par la suite. L'admission des étudiants, qui représentent la deuxième composante des flux migratoires, a progressé de 7.4 % en 2015 ; 70 000 nouveaux permis de résidence ont ainsi été délivrés, un niveau record qui confirme l'attractivité croissante de la France. Les principaux pays d'origine des nouveaux étudiants non ressortissants de l'UE étaient la Chine et le Maroc.

Le nombre de premières demandes d'asile (membres de la famille compris) est passé à 75 000 en 2015, ce qui représente une augmentation de 25.5 %. Cette croissance s'est poursuivie en 2016, la France atteignant le nombre record de 78 000 premières demandes (+7.4 %), dont 64 000 adultes. En 2016, les principaux pays d'origine étaient le Soudan, l'Afghanistan et Haïti, représentant à eux trois 25 % des premières demandes. Le nombre de premières demandes déposées par des ressortissants d'Afghanistan (+166 %) et d'Albanie (+105 %) était particulièrement élevé en 2016.

Sur les 70 000 décisions rendues en première instance en 2016, 29 % ont été positives, contre 62 % dans l'UE28 (d'après les chiffres d'Eurostat). Pourtant, de par l'augmentation à la fois des demandes d'asile et du taux d'acceptation, 16 300 nouveaux titres ont été délivrés à des migrants humanitaires en 2015 (+18 %). D'après les données préliminaires du ministère de l'Intérieur, ce nombre a augmenté de deux tiers en 2016, pour atteindre 25 400 personnes au total.

Une nouvelle loi relative au droit d'asile a été promulguée en 2015. Elle accroit les droits des demandeurs d'asile (systématisation du recours suspensif, diagnostic et prise en compte des vulnérabilités). De plus, elle accélère les procédures de traitement des demandes d'asile et crée un hébergement directif des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle loi relative au droit des étrangers en France a été promulguée en 2016. Elle introduit de nouvelles règles visant à sécuriser le parcours d'accueil et d'intégration. Au terme d'une première année de séjour, l'étranger peut bénéficier d'une carte de séjour pluriannuelle, d'une durée de validité de deux à quatre ans.

La nouvelle loi a notamment pour objectif d'améliorer l'attractivité de la France vis-à-vis des étrangers hautement qualifiés. Le changement de statut des étudiants ayant obtenu un diplôme au moins équivalent au niveau master et qui possèdent un contrat de travail en France sera facilité. Une carte de séjour portant la mention « passeport talent », d'une durée maximale de quatre ans, peut être délivrée à des étrangers hautement qualifiés et aux membres de leur famille. Elle est délivrée à certaines catégories de ressortissants de pays tiers hautement qualifiés, à savoir : les étudiants ayant obtenu un diplôme de master et qui sont recrutés dans une entreprise en France (à hauteur de deux fois le salaire minimum); les salariés d'entreprises innovantes (à hauteur de deux fois le salaire minimum); les investisseurs (à hauteur de 500 000 EUR); les entrepreneurs innovants et/ou hautement qualifiés ; les personnels clés (à hauteur de trois fois le salaire minimum); les chercheurs ; les titulaires de la « Carte bleue européenne »; les étrangers bénéficiant d'un transfert temporaire intragroupe (à hauteur de 1.8 fois le salaire minimum); les artistes, écrivains ou professionnels du spectacle de renommée internationale. La situation de l'emploi n'est plus opposable à ces catégories (à l'exception des personnels clés).

En outre, la nouvelle loi modifie les règles d'accueil et d'intégration des citoyens de pays hors UE. L'ancien Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est remplacé par le Contrat d'intégration républicaine (CIR). À l'issue d'un entretien, deux types de formation sont dispensés aux étrangers par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). La formation civique est obligatoire et remplace le bilan de compétences. Cette nouvelle formation civique est deux fois plus longue que la précédente et repose sur des exemples plus concrets.

À l'issue d'un test de positionnement écrit et oral organisé par l'OFII, les étrangers suivent également une formation linguistique, si nécessaire. En fonction des résultats du test, le parcours de formation linguistique prescrit peut durer 50, 100 ou 200 heures (et non plus 200 ou 400 heures). Ce dispositif de formation vise une progression vers le niveau A1 (au lieu du niveau A1.1 précédemment requis). Il repose désormais sur des parcours personnalisés, mettant l'accent sur l'utilisation des outils informatiques. Il prévoit trois volets : le français de la vie pratique, de la vie publique et de la vie professionnelle. La participation à cette formation et l'acquisition du niveau A1 sont obligatoires pour l'obtention de la carte de séjour pluriannuelle délivrée au terme d'une année de séjour. L'atteinte du niveau A2 est désormais nécessaire pour obtenir la carte de résident, délivrée au terme de cinq ans de séjour.

Enfin, diverses mesures visent à renforcer la capacité d'action de l'administration dans la lutte contre l'immigration irrégulière, sous contrôle du juge et avec une transparence accrue.

Pour en savoir plus

www.immigration.interieur.gouv.fr

www.ofii.fr/

www.ofpra.gouv.fr

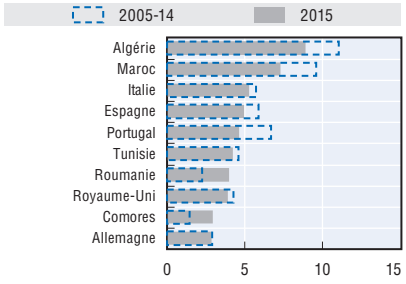
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

FRANCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.2	3.5	4.0	3.9	3.2	3.8	*252.6*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	22.9	25.6	9.1	10.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	104.3	103.7	41.4	40.4
Humanitaire	14.1	16.6	5.6	6.5
Libre circulation	87.6	88.3	34.8	34.4
Autres	23.0	22.3	9.1	8.7
Total	251.9	256.5	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	65.5	65.2	70.0	63.6
Stagiaires	..	0.0	..	0.0
Vacanciers actifs	..	4.7	4.9	4.7
Travailleurs saisonniers	6.2	6.6	6.7	6.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	2.2	2.3	2.3	2.5
Autres travailleurs temporaires	3.7	2.5	3.9	3.3

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.8	0.9	1.2	0.6	0.9	*74 300*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	7.3	4.9	4.8	4.1	5.9	4.9	*271.8*
Accroissement naturel	4.3	4.4	3.9	3.1	4.5	4.0	*205.9*
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	0.6	0.9	1.0	1.5	0.9	*65.9*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	11.3	11.7	12.4	12.3	11.5	12.0	*7 952*
Population étrangère	5.8	6.2	6.8	6.8	6.0	6.4	*4 400*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	3.7	2.5	2.6	3.8	2.8	*113 608*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	69.4	68.5	67.8	67.7	69.2	68.2
Hommes nés à l'étranger	67.2	66.0	63.5	62.7	67.2	65.4
Femmes nées dans le pays de résidence	59.7	61.3	62.1	62.5	60.6	61.6
Femmes nées à l'étranger	48.2	50.2	49.7	48.7	49.6	49.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.5	8.4	9.8	9.9	7.4	8.9
Hommes nés à l'étranger	12.4	14.0	16.7	17.9	12.7	15.2
Femmes nées dans le pays de résidence	9.0	8.7	9.2	9.0	8.6	9.1
Femmes nées à l'étranger	16.8	15.1	16.4	16.8	15.0	16.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520230

Grèce

D'après l'Enquête sur les forces de travail, la Grèce comptait 586 200 personnes nées à l'étranger, soit 5.5 % de la population totale en 2015. La baisse par rapport au nombre de 900 000 recensé en 2011 est significative même s'il est possible que l'estimation récente soit sous-estimée. Six migrants sur dix étaient originaires d'Albanie ; d'autres groupes, à savoir les Bulgares (31 600), les Roumains (23 200) et les Pakistanais (15 300), étaient également bien représentés.

Au total, 579 700 cartes de résident de ressortissants des pays tiers de l'UE étaient en cours de validité fin décembre 2016, ce qui représente une augmentation par rapport à 2015. Par ailleurs, 61 600 autres demandes d'autorisation étaient en cours de traitement, les deux tiers étant classées dans la catégorie « divers », qui comprend les autorisations délivrées pour des motifs humanitaires ou exceptionnels ainsi que les cartes de résident de longue durée. Si l'on additionne ces chiffres, la Grèce comptait 641 400 ressortissants des pays tiers de l'UE, ce qui représentait 6 % de la population nationale.

En décembre 2016, plus de la moitié des titulaires d'une carte de résident étaient des Albanais (402 500), suivis des Ukrainiens (19 900), des Géorgiens (19 400) et des Pakistanais (17 100). Les cartes de résident de longue durée représentaient 36 % des titres valides en 2016, contre 23 % en 2012, ce qui tend à montrer que la population immigrée est établie dans le pays depuis longtemps. La diminution de la part relative des permis de travail (pour les hommes) et des autorisations de regroupement familial (pour les femmes) au profit des autorisations d'une durée de dix ans ou à durée indéterminée ou, plus récemment, des cartes de résident UE de longue durée ou de « seconde génération » (toutes deux valables cinq ans, renouvelables) reflète également cette tendance.

L'émigration a considérablement augmenté ces dernières années en raison de la crise économique persistante et des perspectives économiques moroses. En 2014, le nombre total d'émigrants était estimé à 106 800 personnes. Cette nouvelle vague d'émigration est composée de personnes plus jeunes et plus instruites qu'auparavant. De 2008 à 2013, près de 223 000 ressortissants grecs, âgés de 25 à 39 ans, ont quitté définitivement la Grèce, cherchant du travail ou de meilleures conditions d'emploi, essentiellement dans d'autres pays de l'UE. Les trois quarts des émigrés étaient diplômés du supérieur et un tiers d'entre eux étaient titulaires d'un diplôme post-licence ou bien d'un diplôme de médecine ou d'ingénierie.

La fermeture de la route des Balkans et la Déclaration UE-Turquie, entrée en vigueur le 20 mars 2016, ont entraîné une forte réduction des entrées d'immigrés en situation irrégulière et de demandeurs d'asile en Grèce. Néanmoins, 192 300 personnes sont arrivées en Grèce en 2016. Les Syriens restent le groupe le plus représenté, suivi des Afghans, des Irakiens et des Pakistanais. Au total, 180 200 arrivées en provenance de la Turquie ont été recensées, dont 155 100 au premier trimestre. Dans le même temps, 800 ressortissants de pays tiers ont été renvoyés en Turquie en vertu de la Déclaration UE-Turquie d'avril à décembre 2016.

28 500 ressortissants de pays tiers ont été recensés dans les centres d'accueil et d'identification en 2016, dont 2 400 jusqu'au 19 mars et 26 100 entre le 20 mars et la fin de l'année 2016.

En 2016, le service d'asile a recensé 51 100 demandes de protection internationale, les principaux pays d'origine étant la Syrie, le Pakistan, l'Iraq et l'Afghanistan. En 2016, le taux de reconnaissance (statut de réfugié et statut de protection subsidiaire) s'élevait à 29 %. Sur le nombre total de demandes d'asile déposées en 2016, 21 100 cas étaient éligibles à la relocalisation dans d'autres États membres de l'UE. Seules 10 800 demandes de relocalisation ont été acceptées par d'autres États membres de l'UE, et sur les 63 300 demandeurs d'asile que l'UE s'était engagée à relocaliser de Grèce au plus tard en septembre 2017, 7 200 étaient effectivement relocalisés à la fin de l'année 2016.

En vertu d'une nouvelle loi, adoptée en avril 2016, une partie du processus de demande d'asile a été réformée pour permettre l'application de la déclaration UE-Turquie. Un régime exceptionnel applicable dans les zones frontalières ainsi que des dispositions permettant de traiter les cas en suspens avec la possibilité d'accorder des cartes de résident de deux ans pour des raisons humanitaires ont été instaurés. D'autres réformes concernaient le premier accueil des migrants et les procédures d'asile conformément à la Directive de l'UE sur les procédures d'asile et les droits en matière d'emploi pour les demandeurs ou les bénéficiaires d'une protection internationale. Cette loi a également permis de renforcer le service d'asile et de mettre en place le Secrétariat général chargé de l'accueil, dont relève le service d'accueil et d'identification.

En juin-juillet 2016, le service d'asile, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA), a lancé un exercice à grande échelle de pré-enregistrement des demandeurs d'asile situés en Grèce continentale qui sont entrés dans le pays entre le 1er janvier 2015 et le 20 mars 2016. Au total, 27 600 personnes, dont 1 200 mineurs non accompagnés, ont été pré-enregistrées.

D'autres actions montrent les circonstances exceptionnelles auxquelles le pays a été confronté en 2016. En mars 2016, un plan d'urgence visant à résoudre le problème émergent de l'hébergement des réfugiés et des migrants a été élaboré; ce plan prévoit l'accueil de 50 000 personnes dans des structures d'accueil, des hôtels et des appartements. En février 2016, un organe de coordination pour la gestion de la crise des réfugiés a été créé. En septembre 2016, un Secrétaire spécial, chargé de coordonner la communication officielle sur la politique en matière de réfugiés et de migrants, a été nommé. En novembre 2016, le ministère chargé de la politique migratoire a été créé. Le plan pour l'éducation des enfants réfugiés et leur intégration dans le système éducatif grec, présenté par les ministères compétents en septembre 2016, vise à permettre à tous les mineurs vivant dans des structures d'hébergement d'accéder plus facilement à l'éducation.

La nouvelle législation de 2016 facilite encore l'entrée en Grèce d'investisseurs en provenance de pays tiers, tandis qu'à compter du mois de janvier 2017, les cartes de résident seront délivrées sous forme de feuillet séparé, conformément aux règlements de l'UE.

Pour en savoir plus

www.statistics.gr

www.ypes.gr

www.asylo.gov.gr

www.firstreception.gov.gr

www.astynomia.gr

www.ypakp.gr

www.yptp.gr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

GRÈCE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.9	3.2	2.7	3.1	4.5	2.9	*34.0*
Sorties	..	4.2	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	1.3	0.4	0.3	0.9
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.9	0.9	1.0	1.5	0.8	*11 370*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.2	0.4	-6.3	-6.9	2.7	-4.7	*-74.3*
Accroissement naturel	0.2	0.5	-2.0	-2.7	0.6	-1.0	*-29.4*
Solde migratoire et ajustements statistiques	2.9	-0.1	-4.3	-4.1	2.1	-3.7	*-44.9*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	6.6	..	..	..	..
Population étrangère	5.0	7.2	6.4	6.3	6.0	6.7	*686*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	1.1	3.2	1.8	2.3	2.6	*12 837*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.5	70.2	57.9	59.1	73.6	62.5
Hommes nés à l'étranger	82.6	76.7	58.9	61.0	83.1	64.7
Femmes nées dans le pays de résidence	45.7	47.8	40.9	42.3	47.6	43.1
Femmes nées à l'étranger	50.2	51.2	42.5	44.4	50.3	44.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	9.4	22.6	20.9	5.8	17.8
Hommes nés à l'étranger	6.7	15.2	33.8	31.4	6.7	27.8
Femmes nées dans le pays de résidence	15.4	16.2	29.8	28.7	13.3	25.2
Femmes nées à l'étranger	15.6	17.7	35.4	32.8	14.3	29.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520249

Hongrie

Selon Eurostat, au 1er janvier 2016, 156 400 ressortissants étrangers résidaient en Hongrie. Ils comptaient pour 1.6 % de la population totale, ce qui représentait une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine de ces ressortissants étaient, comme les années antérieures, la Roumanie (29 700), la Chine (19 800) et l'Allemagne (19 400).

En 2015, le flux d'immigration de ressortissants étrangers en Hongrie restait stable, s'élevant à 25 800 entrées, bien que largement en-deçà du pic de 2008 (35 000 entrées). Sur la même période, 10 400 ressortissants étrangers quittaient le pays, soit un peu moins qu'en 2014. Si l'on prend en considération l'émigration nette de 300 nationaux hongrois, le solde migratoire atteignait un total de 15 000 individus en 2015. La même année, selon Eurostat, 20 800 nouveaux titres de séjour étaient délivrés à des non ressortissants de l'UE/AELE, approchant les chiffres de 2014. Parmi ceux-ci, 28 % (5 900) étaient délivrés à des étudiants provenant principalement de Chine et de Turquie (700 pour chaque pays) ainsi que des États-Unis (500), au titre de leurs études. Parallèlement, 28 % (5 700, contre 6 700 en 2014) étaient accordés pour des motifs familiaux. La plupart des migrants familiaux étaient des ressortissants chinois (2 100), suivis par des ressortissants russes et ukrainiens (500 pour chaque pays). Les autorisations de séjour pour motif de travail correspondaient à 4 200 nouveaux titres, en nette hausse par rapport aux 3 700 l'année précédente, principalement délivrés à des personne de nationalité ukrainienne (800), chinoise et serbe (500 pour chacune).

Suite à l'instauration de mesures de restrictions aux frontières après l'augmentation spectaculaire du nombre de demandeurs d'asile observée en Hongrie en 2015, les demandes d'asile ont largement reculé au cours de l'année 2016. Selon les chiffres d'Eurostat, 29 400 demandes d'asile ont été déposées en 2016, contre 177 100 en 2015, le groupe le plus important étant celui des ressortissants afghans (11 100), suivi des Syriens (5 000) et des Pakistanais (3 900). Au total, 5 100 décisions ont été prises en 2016, représentant une augmentation de 50 % par rapport à 2015. Les données d'Eurostat indiquent que 400 personnes ont bénéficié d'une protection, ce qui équivaut à un taux de reconnaissance de 8 %. Cependant, près de 49 500 dossiers ont été clos en 2016 suite à la fuite des demandeurs d'asile. Pour répondre à l'important afflux de demandeurs d'asile, la loi relative au droit d'asile a été modifiée en plusieurs points en 2015, afin de simplifier et d'accélérer les procédures de demande d'asile. L'autorité compétente en matière d'asile a maintenant quinze jours pour arrêter une décision et, dans le cas d'un contrôle juridictionnel, le tribunal doit rendre sa décision dans un délai de huit jours afin d'éviter les abus de procédures. D'autres amendements ont permis aux demandeurs d'asile de participer aux programmes publics pour l'emploi, de s'inscrire en tant que chômeurs et d'avoir recours aux services de recrutement proposés par les organismes pour l'emploi. De plus, deux centres d'accueil temporaire ont été mis en place à l'ouest et au sud de la Hongrie entre juillet 2015 et mars 2016.

En avril 2016, le Premier ministre hongrois a présenté son plan d'action « Schengen 2.0 » pour protéger les frontières extérieures de l'UE. Celui-ci prévoit des conséquences plus lourdes en cas d'abus du régime d'asile et une application plus stricte des accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit, ainsi que le retour des immigrés en situation irrégulière vers des pays tiers sûrs ou des pays de transit. Parallèlement, la Hongrie a achevé l'instauration du système d'information sur les visas (VIS) à ses points de passage aux frontières extérieures de Schengen. Ce système offre à l'organisme chargé de délivrer les visas la couverture mondiale du VIS et permet l'échange des données relatives aux visas entre les États membres et les pays associés à Schengen.

En octobre 2016, la Hongrie a organisé un référendum sur le projet de l'UE visant à imposer des quotas pour l'admission des réfugiés. Moins de la moitié de l'électorat y a participé, rendant la consultation nulle au regard de la constitution. Parmi les participants, plus de 98 % ont voté contre l'admission des réfugiés.

D'autres modifications de fond concernent l'admission d'investisseurs fortunés. À compter de janvier 2015, le montant de la souscription à des bons du Trésor spéciaux permettant l'acquisition des droits de résidence habituelle ou à long terme en Hongrie, est passé de 250 000 EUR à 300 000 EUR.

Depuis janvier 2017, les questions de citoyenneté, qui relevaient jusque-là de la compétence du Bureau de l'immigration et de la nationalité, sont du ressort de la municipalité de Budapest. Le Bureau de l'immigration et de la nationalité a été rebaptisé « Bureau de l'immigration et de l'asile ».

En mars 2017, le gouvernement prévoyait d'introduire de nouvelles modifications à la législation en matière de droit d'asile en cas d'afflux massif en Hongrie. L'objectif de ces mesures est d'éviter les mouvements secondaires incontrôlés de ressortissants de pays tiers au sein du territoire de l'UE. Les demandeurs d'asile devront attendre la décision finale relative à leur demande dans les zones de transit désignées.

Pour en savoir plus

www.bmbah.hu

www.kormany.hu/en

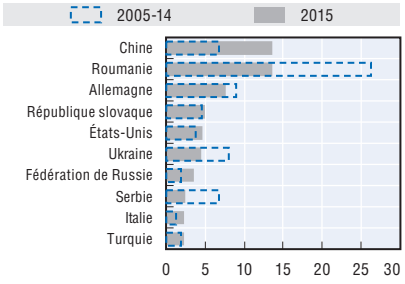
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

HONGRIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.5	2.4	2.6	2.6	2.6	2.3	*25.8*
Sorties	0.3	0.6	1.1	1.1	0.4	0.9	*10.4*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	4.0	5.1	5.8	4.4
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.2	4.2	17.7	0.3	1.3	*174 430*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-2.1	-2.9	-2.2	-2.5	-1.7	-2.7	*-25.1*
Accroissement naturel	-3.8	-4.0	-3.3	-4.0	-3.4	-3.8	*-39.4*
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	1.2	1.1	1.5	1.7	1.2	*14.4*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	3.3	4.4	4.8	5.1	3.7	4.4	*504*
Population étrangère	1.5	2.1	1.5	1.6	1.7	1.6	*157*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	6.9	3.1	6.2	2.8	4.8	7.7	*4 048*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	63.0	60.2	67.6	70.0	62.8	63.0
Hommes nés à l'étranger	72.3	69.2	82.7	82.4	73.0	75.4
Femmes nées dans le pays de résidence	50.9	50.4	55.8	57.7	50.6	52.2
Femmes nées à l'étranger	54.3	62.4	59.5	61.0	56.1	58.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.1	11.7	7.7	6.7	7.9	10.4
Hommes nés à l'étranger	3.0	7.6	-	5.2	5.0	7.5
Femmes nées dans le pays de résidence	7.4	10.8	7.9	7.0	8.2	10.1
Femmes nées à l'étranger	6.4	7.4	8.3	8.7	7.7	9.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520268

Irlande

Au total, 593 900 étrangers résidaient en Irlande en avril 2016. Ce nombre dépasse le niveau record précédent, enregistré avant la récession de 2008 même si leur part dans la population totale est stable (12.7 %). Les principaux pays d'origine sont les nouveaux États membres de l'UE (238 700 personnes en 2016), comme les années précédentes. Le nombre d'immigrés en provenance des plus anciens pays membres de l'Union européenne a chuté, passant de 52 000 en 2010 à 32 000 en 2016 (soit une baisse de 40 %). Dans le même temps, le nombre de ressortissants de pays hors UE a continué d'augmenter (+4 %) jusqu'à atteindre 207 000 personnes en 2016.

L'Irlande a enregistré une immigration nette de 3 100 personnes de mai 2015 à avril 2016, pour la première fois positive depuis 2009. L'immigration à la fois des étrangers et des ressortissants nationaux a augmenté de 15 % environ, passant de 69 300 l'année précédente à 79 300. L'émigration a continué de diminuer (-6 %) pour s'établir à 76 200 personnes. L'émigration nette de ressortissants irlandais se poursuit, mais à des niveaux inférieurs à ceux des dernières années.

En 2016, les entrées en provenance de pays hors UE, de l'Australie, du Canada ou des États-Unis ont chuté; malgré cela, leur part dans l'immigration totale a augmenté pour atteindre 25 %. Dans l'ensemble, le nombre d'immigrés en âge de travailler (25-44 ans) a fortement augmenté; ainsi, ces derniers représentaient plus de la moitié du nombre total d'immigrés en 2016.

Plus de 20 % des émigrants (16 600) se sont rendus au Royaume-Uni, tandis que d'autres pays de l'UE devenaient également des destinations importantes. Les douze nouveaux États membres de l'UE ont accueilli 10 700 émigrants tandis que les autres pays de l'Union européenne en ont accueilli 16 000. En 2016, les ressortissants irlandais représentaient 42 % de l'émigration totale. L'émigration irlandaise concerne principalement les jeunes : en avril 2016, 42 % environ des candidats au départ étaient âgés de 25 à 44 ans.

Environ 115 700 demandes de visa d'entrée pour des séjours de courte et de longue durée ont été reçues en 2015, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2014. Le taux d'obtention de visas était de 91 %, les demandes de visas émanant essentiellement de ressortissants de l'Inde (18 %), de la Chine (12 %), de la Russie (10 %), du Pakistan (7 %) et du Nigéria (5 %). En 2015, plus de 6 000 nouveaux permis de travail ont été accordés, une augmentation qui reflète la relance de l'emploi et la reprise économique ainsi qu'un afflux de travailleurs en provenance de pays hors UE. Les ressortissants de l'Inde (29 %), du Pakistan (13 %) et des États-Unis (10 %) étaient les trois principaux groupes à bénéficier de ces nouveaux permis de travail.

Au total, 3 300 personnes ont déposé une demande d'asile en Irlande en 2015, soit 2.5 fois plus qu'en 2014. Au total, 1 200 demandes ont été traitées en 2015. La plus forte hausse de demandes d'asile a été observée chez les ressortissants pakistanais : de 290 en 2014, elles sont passées à 1 350 en 2015, ce qui représente plus de 40 % du nombre total de demandes. D'autres pays, comme le Bangladesh, l'Albanie, le Nigéria et l'Inde, représentaient une part importante des demandes d'asile. Les personnes âgées de plus de 18 ans, dont 80 % sont des hommes, représentent 88 % des demandes. Le nombre de recours formés par des demandeurs d'asile a également augmenté de 37 %, passant de 1 000 en 2014 à 1 400 en 2015.

La Loi relative à la protection internationale, promulguée le 30 décembre 2015, est entrée en vigueur en 2016. Cette loi crée une procédure de demande unique et harmonise le traitement irlandais des demandes de protection avec celui des autres États membres de l'UE. Outre la Loi relative à la protection internationale, l'Irlande a mis en place l'attribution de bourses conformément au système national d'octroi de bourses aux étudiants pour permettre aux jeunes arrivés en fin de scolarité de poursuivre des études supérieures ; l'objectif est également d'examiner le cas des personnes frappées d'un arrêté d'expulsion qui évoluent dans le système depuis cinq ans ou plus pour voir si elles peuvent rester et d'exempter les bénéficiaires du système *Direct Provision* du coût des médicaments délivrés sur ordonnance.

L'Irlande a choisi de participer à deux décisions de l'UE sur la relocalisation en septembre 2015. Conformément au Programme irlandais de protection des réfugiés (IRPP) approuvé en septembre 2015, l'Irlande a confirmé son intention de relocaliser et de réinstaller jusqu'à 4 000 réfugiés en 2017, dont 520 réfugiés du Liban d'ici à la fin 2016. En 2015, 180 réfugiés ont été transférés de Jordanie et du Liban.

Une série de réformes relatives au régime d'immigration des étudiants ont été adoptées en 2015. Au mois de mai, la liste provisoire des programmes admissibles a été annoncée ; cette liste restreint la liste des programmes éducatifs admissibles à des fins d'immigration. De même, certaines attentes, telles que les niveaux d'assiduité minimale et la transparence des programmes, ont été créées pour l'apprentissage de l'anglais. Le droit d'exercer une activité professionnelle accordé aux étudiants a également été uniformisé.

En 2015, le dispositif relatif aux emplois atypiques (AWS) – un mécanisme visant à rationaliser l'entrée de travailleurs spécialisés en contrat à durée déterminée sans l'obligation d'un permis de travail – a été élargi afin que les ressortissants de pays hors EEE soient également autorisés à travailler dans les flottilles de pêche, comme médecins suppléants et comme personnel infirmier. En 2015, 1 900 demandes ont été approuvées dans le cadre de l'AWS, ce qui représente une augmentation de près de 50 % par rapport à 2014.

Une initiative entre partenaires de confiance pour les demandes de permis de travail a été conclue en mai 2015. S'agissant des entreprises en expansion, des nouvelles entreprises et d'autres types d'employeurs, cette initiative simplifie le processus de demande pour employer des ressortissants de pays tiers. En 2015, 25 demandes d'entrepreneurs migrants ont été approuvées au titre du Programme en faveur des créateurs d'entreprise (STEP), programme d'entrée destiné à la création d'entreprise à fort potentiel.

Pour en savoir plus

www.inis.gov.ie

www.entemp.ie/labour/workpermits

www.ria.gov.ie

www.cso.ie/en/statistics/population/

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

IRLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	15.7	5.2	10.5	12.2	19.0	7.7	*57.2*
Sorties	..	8.7	8.8	9.7	..	8.5	*45.6*

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	4.0	4.8	13.2	13.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	2.7	3.7	8.8	10.3
Humanitaire	0.2	0.3	0.7	0.9
Libre circulation	23.6	26.7	77.3	75.2
Autres	..	..	..	..
Total	30.5	35.5	100.0	100.0

Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	10.8
Stagiaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Vacanciers actifs	1.6	2.3	2.5	1.7
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.3	0.6	0.9	0.4
Autres travailleurs temporaires	..	0.0	0.2	0.0

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.0	0.4	0.3	0.7	0.9	0.3	*3 280*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	23.2	4.7	5.1	20.5	20.2	3.5	*95.8*
Accroissement naturel	8.0	10.4	8.2	7.6	9.4	9.3	*35.5*
Solde migratoire et ajustements statistiques	15.2	-5.6	-3.2	12.9	10.8	-5.8	*60.3*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.4	16.7	16.4	16.8	15.1	16.3	*789*
Population étrangère	..	12.1	12.1	12.3	..	11.9	*578*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	1.1	3.8	2.4	1.1	3.2	*13 565*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	75.8	63.3	66.5	68.4	73.9	63.8
Hommes nés à l'étranger	78.8	64.6	68.5	69.9	77.7	65.8
Femmes nées dans le pays de résidence	58.0	56.2	57.3	58.5	58.8	56.1
Femmes nées à l'étranger	57.7	54.0	54.3	55.8	60.1	54.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.5	16.9	13.0	10.7	6.8	16.1
Hommes nés à l'étranger	6.0	19.9	14.2	12.9	9.1	17.9
Femmes nées dans le pays de résidence	3.5	9.2	8.6	7.2	4.4	9.6
Femmes nées à l'étranger	6.0	13.2	12.7	9.7	7.6	13.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520287

Israël

Israël distingue deux catégories principales d'étrangers pouvant résider légalement sur son territoire : les individus d'origine juive ou ayant un lien avec la communauté juive, qui peuvent immigrer de façon permanente en Israël en application de la Loi relative au retour, ainsi que les membres de la famille des ressortissants israéliens qui jouissent d'un statut légal en vertu de la Loi relative à l'entrée en Israël, et les ressortissants étrangers qui peuvent séjourner provisoirement sur le territoire en qualité de touristes, étudiants, travailleurs étrangers, etc. Au 30 juin 2016, le nombre total de ressortissants étrangers vivant en Israël s'élevait à 217 200 individus, un chiffre en baisse par rapport aux 228 000 individus enregistrés l'année précédente. Ce groupe de ressortissants étrangers est principalement composé de travailleurs temporaires, de demandeurs d'asile ou de touristes dont le visa a expiré, étant donné que les immigrés permanents qui entrent dans le pays en vertu de la Loi relative au retour obtiennent généralement la citoyenneté de façon immédiate dès leur arrivée.

Selon le ministère de l'Alya et de l'Intégration, le nombre d'immigrés entrés en Israël en 2016 en application de la Loi relative au retour (hors ressortissants et résidents de retour) s'est élevé à 27 000 personnes, soit une baisse de 13 % par rapport au chiffre record de 31 000 personnes atteint en 2015. Le principal pays d'origine était la Russie, avec 7 100 nouveaux immigrés. Les flux d'immigration en provenance d'Ukraine et de France ont diminué mais sont restés élevés (5 900 et 4 700 personnes, respectivement), tandis que les arrivées en provenance des États-Unis sont restées stables à environ 3 000 personnes.

Le nombre de ressortissants étrangers entrés en Israël en tant que travailleurs temporaires augmente régulièrement depuis 2012. Au 31 décembre 2016, il s'élevait à 100 000 personnes, soit davantage que l'année précédente avec 93 000 entrées (+8 %). Sur ce total, 84 500 individus occupaient un emploi légal et 15 700 étaient en dehors du système légal de travail temporaire à la suite d'un changement d'employeur non autorisé ou d'un dépassement de séjour.

Israël négocie actuellement des accords bilatéraux avec différents pays pour le recrutement dans le domaine des soins à domicile et a négocié des accords pour le recrutement légal et transparent de soignants, catégorie la plus importante de travailleurs étrangers légaux (49 200 individus). De plus, Israël mène des programmes pilotes portant sur le recrutement bilatéral d'un nombre limité de soignants en provenance du Népal et du Sri Lanka. En août 2016, la Haute Cour de Justice a enjoint l'État de trouver un accord avec les Philippines. Toujours dans le secteur des soins, en 2016 le Tribunal national du Travail a fixé la durée du repos hebdomadaire à 25 heures pour les soignants logés au domicile de personnes âgées ou handicapées.

Israël demande aux employeurs de certains travailleurs étrangers de faire des versements sur des comptes bloqués détenus par l'Autorité en charge de la population, de l'immigration et des frontières (PIBA), qui sont récupérés au départ des intéressés ; le but est à la fois de s'assurer que les indemnités de départ et de retraite sont versées et d'inciter les travailleurs à quitter le pays à la fin de leur contrat. En août 2016, de nouvelles réglementations précisant les montants et critères relatifs aux dépôts des employeurs pour les travailleurs étrangers du bâtiment et des soins à domicile sont entrées en vigueur. Les travailleurs étrangers reçoivent les sommes accumulées de la PIBA en espèces ou par transfert bancaire à leur départ. Ceux qui sont restés en Israël illégalement après l'expiration de leur visa sans motif perdent une partie des sommes ci-dessus ; au-delà de 6 mois, ils perdent l'intégralité de ces sommes. À compter de juin 2017, des dispositions équivalentes s'appliqueront aux personnes qui franchissent illégalement la frontière. Dans ce cas, 20 % de leur salaire est prélevé, prélèvement qui est complété par un versement de l'employeur équivalent à 16 % de ce salaire. Si le travailleur dépasse la durée de séjour autorisée après qu'il lui a été donné ordre de quitter le pays, une partie du dépôt de 16 % de l'employeur peut être prélevée par la PIBA pour chaque mois de dépassement de séjour non justifié.

Israël a signé des accords relatifs aux visas de vacanciers actifs avec l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la République tchèque en 2016 et avec l'Autriche début 2017, ce qui porte le nombre total de pays partenaires à six.

En 2015-16, la hausse du nombre de travailleurs palestiniens transfrontaliers autorisés en Israël s'est poursuivie, portant cet effectif à près de 60 000 individus, dont 5 700 étaient des travailleurs saisonniers.

Le nombre d'étrangers ayant prolongé indûment leur séjour après expiration de leur visa de touristes est estimée à 79 000 à la fin de l'année 2016, comme en 2015, mais il est en recul par rapport aux 91 000 dépassements de séjour touristique enregistrés en 2014, année où la méthode de calcul a été modifiée.

Une résolution a été adoptée en 2016, fixant un quota de 1 300 visas de regroupement familial en 2016 et 2017 pour les membres de la communauté des Falash Mura originaires d'Éthiopie, qui, lorsqu'il sera appliqué, pourrait entraîner une augmentation du nombre d'immigrés en provenance de ce pays.

Les franchissements irréguliers de frontières, qui ont culminé à 1 500 par mois en 2011, ont presque totalement cessé, tombant à 20 en 2016 en raison de l'application de mesures coercitives, parmi lesquelles l'édification d'une clôture le long de la frontière avec l'Égypte et la construction d'un centre d'hébergement dans le désert où les immigrés clandestins sont tenus de séjourner, même s'ils sont libres de sortir pendant la journée. Par conséquent, le nombre de personnes en situation irrégulière en Israël (40 300 en décembre 2016) diminue régulièrement depuis quatre ans. La majorité d'entre elles (92 %) sont originaires de l'Érythrée ou du Soudan et bénéficient d'une protection de groupe. La durée maximale obligatoire du séjour des immigrés clandestins dans le centre d'hébergement a été raccourcie de 20 à 12 mois en février 2016.

L'année 2016 a été marquée par un phénomène nouveau, à savoir l'arrivée de milliers de ressortissants de Géorgie et d'Ukraine qui sont entrés en Israël en tant que touristes et ont demandé l'asile directement auprès de l'Autorité en charge de la population, de l'immigration et des frontières. Les statistiques nationales sur les demandes d'asile indiquent que 14 800 demandes ont été déposées en 2016, un chiffre en hausse par rapport aux 7 300 demandes enregistrées en 2015, 46 % émanant de ressortissants ukrainiens et 25 % de ressortissants géorgiens.

Pour en savoir plus

www.cbs.gov.il

www.economy.gov.il

www.piba.gov.il

www.moia.gov.il

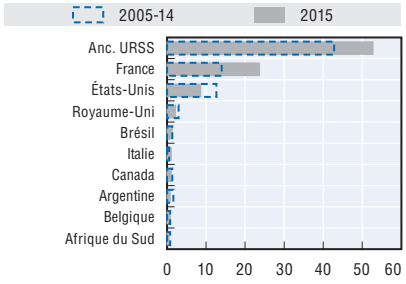
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.2	2.2	3.0	3.5	2.2	2.4	*27.9*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	...	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.9	0.0	0.6	0.6	0.6	*5 010*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	28.2	..	..	..	..	..	..
Accroissement naturel	26.4	..	..	..	..	..	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	2.4	..	..	..	..	..	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	29.5	25.2	22.9	22.5	27.7	23.9	*1 818*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	69.6	70.4	..	69.3
Hommes nés à l'étranger	..	..	79.5	80.1	..	78.7
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	60.9	61.2	..	60.0
Femmes nées à l'étranger	..	..	75.6	76.2	..	73.7
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	6.0	5.3	..	6.5
Hommes nés à l'étranger	..	..	5.2	4.4	..	5.3
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	6.5	5.8	..	7.1
Femmes nées à l'étranger	..	..	4.1	4.1	..	4.4

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520306

Italie

Environ cinq millions d'immigrés résidaient en Italie en 2015, ce qui correspond à 8.3 % de la population totale. Près d'un tiers d'entre eux étaient nés dans l'Union européenne (UE). Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie (1.1 million), l'Albanie (467 000) et le Maroc (437 000). La région accueillant la plus forte proportion d'immigrés était la Lombardie, suivie du Latium et de l'Émilie-Romagne.

D'après les données du registre de la population, les flux d'immigration en 2015 sont restés stables par rapport à 2014, tandis que les flux d'émigration ont sensiblement augmenté sur la même période. Le solde migratoire est resté positif (+133 000) mais inférieur à l'année précédente (-6 %). Parmi les 280 000 personnes qui ont enregistré leur résidence en Italie depuis l'étranger, près de 90 % étaient des ressortissants étrangers. Les principaux pays d'origine étaient la Roumanie (46 400), le Maroc (15 000) et la Chine (14 800). Par rapport à 2014, les arrivées en provenance de l'Afrique sub-saharienne ont considérablement augmenté, tandis que celles en provenance des Philippines, du Pérou et de la Republique de Moldova ont reculé. Les flux d'émigration s'élevaient à 147 000 personnes (+8 % par rapport à 2014), poursuivant leur tendance à la hausse. Plus de 100 000 (70 %) étaient des Italiens, dont un quart avec un niveau d'education élevé. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse et la France étaient les principaux pays de destination.

Au total, 238 900 nouveaux permis de séjour ont été délivrés en 2015, ce qui équivaut à une baisse de 3.9 % par rapport à 2014. Le recul a été plus marqué chez les femmes que chez les hommes (-5 % contre -3 %). Les principaux bénéficiaires de ces premiers permis ont été les Marocains et les Albanais (principalement au titre du regroupement familial), ainsi que les Nigérians (protection humanitaire). Si la situation sur le front de l'emploi s'est légèrement améliorée en 2015, le nombre de permis de travail a reculé de 62 %, représentant seulement 9 % de l'ensemble des nouveaux permis de résidence, contre 23 % en 2014. En revanche, les permis délivrés au titre de la protection humanitaire ont augmenté, représentant 28 % de l'ensemble des permis, devenant ainsi la catégorie de permis la plus fréquente après le regroupement familial.

Comme l'année précédente, en 2016 les quotas d'admissions ont été fixés à 13 000 travailleurs saisonniers (en réalité leur nombre a été inférieur à ce plafond, avec 3 600 admissions) et à 17 850 travailleurs non saisonniers.

Selon le HCR, plus de 180 000 migrants irréguliers ont atteint les côtes italiennes en 2016, soit une hausse de 18 % par rapport à 2015. Il s'agissait principalement de ressortissants nigérians, érythréens et guinéens. Le nombre d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille a été multiplié par deux au cours de l'année et a atteint 14 % de l'ensemble des arrivées par la mer. Au vu de la rapide augmentation du nombre d'entrées, au cours de l'été 2016, la Commission européenne a octroyé à l'Italie (ainsi qu'à la Grèce) des fonds d'urgence supplémentaires pour financer les activités de recherche et de sauvetage.

En 2016, l'Italie a reçu plus de 120 000 demandes d'asile (+47 % par rapport à 2015), dont 38 % ont abouti : 5 % des demandeurs ont obtenu le statut de réfugié, 12 % ont bénéficié d'une protection subsidiaire et 21 % ont reçu une protection humanitaire. Les trois pays les plus représentés étaient le Nigéria (22 %), le Pakistan (11 %) et la Gambie (7 %).

En 2015, l'Agenda européen en matière de migration a adopté l'approche des « points d'accès » (*hotspots*) pour fournir un soutien opérationnel aux États membres de l'UE confrontés à une forte pression migratoire. Toutefois, fin 2016, seuls 29 % des individus arrivés par la mer avaient transité par les quatre points d'accès opérationnels.

Entre septembre 2015 et décembre 2016, plus de 25 000 candidats potentiels à la relocalisation sont arrivés en Italie par la mer. Parmi eux, 2 700 demandeurs d'asile ont été relocalisés dans d'autres pays européens, ce qui correspond à 6.7 % de l'objectif de 39 600 relocalisations à atteindre d'ici à la fin septembre 2017.

Parallèlement à l'accueil des demandeurs d'asile, l'Italie a mis en place un programme de réinstallation en 2015. Le budget initial de ce programme est prévu pour réinstaller 500 réfugiés par an sur la période 2014-20. Le premier groupe de bénéficiaires devrait venir du Liban et du Soudan. Les 500 réfugiés en question seraient inclus dans l'effectif de 2 000 personnes que l'Italie s'est engagée à réinstaller dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration ; cet engagement inclut des ressortissants syriens en provenance de la Turquie, conformément à la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.

Un nouveau décret portant sur la procédure d'évaluation de l'âge des enfants non accompagnés victimes de trafic d'êtres humains est entré en vigueur début 2017. Il apporte des éclaircissements sur la procédure visant à déterminer l'âge des enfants et prévoit plusieurs garanties majeures. La police ne peut ordonner une évaluation pluridisciplinaire de l'âge d'un enfant qu'en cas de doutes sérieux.

En 2014, le ministère du Développement économique a lancé le programme *Italia Startup Visa*, une procédure de demande de visa en ligne gratuite, plus rapide que la procédure existante, pour les travailleurs indépendants non ressortissants de l'UE qui ont pour projet, individuellement ou en équipe, de créer une nouvelle entreprise innovante en Italie. Les projets sont sélectionnés par une commission technique présidée par le ministère et composée d'associations représentant le capital-risque, la technologie, la recherche et le développement.

En 2016, le programme *Italia Startup Visa* a enregistré 100 nouvelles demandes, contre 40 en 2015 et 20 en 2014. Parmi elles, 65 % ont été approuvées, principalement pour des ressortissants de la Russie, suivis des ressortissants de la Chine, des États-Unis et du Pakistan.

En ce qui concerne la politique d'intégration, le ministère du Travail et des Politiques sociales a inauguré deux nouveaux projets en 2016 pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle de trois groupes cibles : les réfugiés installés dans le cadre du système d'accueil SPRAR ; les mineurs non accompagnés parvenant à l'âge adulte ; et les jeunes issus de l'immigration. Les projets proposent des formations et des services actifs et personnalisés du marché du travail. De plus, les régions ont bénéficié de financements pour mettre en œuvre des projets sur les thèmes suivants liés à l'intégration : l'éducation dans des contextes multiculturels et la sortie prématurée du système scolaire, l'accès à des services d'intégration, la diffusion d'informations sur les services accessibles aux immigrés, et le renforcement des associations de migrants.

Enfin, la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe en 2016 a un impact sur la politique d'immigration eu égard à la naturalisation et au regroupement familial pour les couples de même sexe.

Pour en savoir plus

www.interno.it

www.istat.it

www.lavoro.gov.it/lavoro

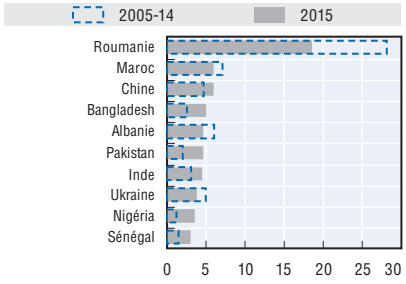
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ITALIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	4.8	7.1	4.2	4.2	6.6	5.5	*250.2*
Sorties	0.3	0.6	0.8	0.7	0.4	0.7	*44.7*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	48.5	13.8	23.8	8.6
Famille (y compris la famille accompagnante)	61.4	48.6	30.1	30.2
Humanitaire	20.6	29.6	10.1	18.4
Libre circulation	68.4	63.8	33.5	39.6
Autres	5.2	5.0	2.6	3.1
Total	204.1	160.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	17.6	15.0	14.2	18.3
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	0.4	0.5	0.7	0.4
Travailleurs saisonniers	27.7	4.8	3.6	13.0
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.2	1.1	1.4	0.3	0.5	*83 240*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	3.3	2.9	0.2	-2.1	4.5	5.3	*-130.1*
Accroissement naturel	-0.2	-0.4	-1.6	-2.7	-0.2	-1.1	*-161. 8*
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.5	3.4	1.8	0.5	4.7	6.5	*31.7*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	9.7	9.7	9.9	..	9.6	*5 907*
Population étrangère	4.6	6.5	8.4	8.4	5.4	7.5	*5 027*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	1.2	1.8	2.6	3.6	1.5	2.0	*178 035*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	69.2	66.7	64.1	64.9	69.1	65.5
Hommes nés à l'étranger	79.9	76.1	68.7	70.0	80.3	72.1
Femmes nées dans le pays de résidence	45.1	45.7	46.4	46.9	46.0	46.2
Femmes nées à l'étranger	47.6	49.5	49.7	49.0	50.1	49.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.4	11.6	11.1	5.8	9.4
Hommes nés à l'étranger	6.8	10.0	15.6	14.5	6.7	12.8
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	9.2	13.3	12.0	8.6	11.1
Femmes nées à l'étranger	14.5	13.3	17.4	17.0	12.6	15.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520325

Japon

Fin 2016, le nombre de résidents étrangers recensés au Japon a atteint le niveau record de 2.38 millions, soit 1.9 % de la population japonaise. Le groupe le plus important était les Chinois (696 000 personnes, soit 29 % du nombre total de résidents étrangers), suivis des Coréens (453 000 personnes, soit 19 %) et des Philippins (244 000 personnes, soit 10 %).

Au total, 428 000 ressortissants étrangers sont entrés au Japon en 2016 (visiteurs temporaires et titulaires d'un permis de retour non compris), ce qui représente une augmentation de 9.3 % par rapport à 2015.

Le nombre de nouveaux arrivants entrant sur le territoire à des fins professionnelles a suivi la même tendance à la hausse, avec 85 000 nouveaux arrivants en 2016 (+8.4 % par rapport à 2015). Les professionnels du spectacle représentaient 46.2 % des nouveaux arrivants (+5.1 % par rapport à 2015), tandis que les ingénieurs et les spécialistes en sciences humaines / experts des services internationaux représentaient 25 % du nombre total d'entrées (+18.4 % par rapport à 2015). Les transferts intra-entreprises (+6.2 % par rapport à 2015) représentaient 9.1 % du nombre total d'entrées, et les professionnels hautement qualifiés 0.3 % des travailleurs immigrés. Professionnels du spectacle et transferts intra-entreprises non compris, le nombre de nouveaux travailleurs immigrés a augmenté de 12.4 %, passant de 33 600 en 2015 à 37 800 en 2016. D'après le ministère japonais de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, en octobre 2016, le Japon comptait 1 080 000 travailleurs étrangers, dépassant ainsi pour la première fois le seuil d'un million et affichant une augmentation de 19 % par rapport à l'année précédente. Quelque 413 000 travailleurs étaient enregistrés sur la base de leur statut (en tant que résidents permanents, descendants de Japonais, etc.), 210 000 étaient des étudiants étrangers travaillant à temps partiel, 201 000 travaillaient dans un domaine spécialisé ou technique et 211 000 effectuaient un stage technique.

En 2016, les nouveaux arrivants à des fins d'études étaient 108 000, en hausse de 8.6 % par rapport à 2015. D'après les données de la JASSO (Organisation des services étudiants du Japon), en mai 2016, les établissements japonais comptaient 239 287 étudiants étrangers (+14.8 %). La plupart des étudiants étrangers (72 %) étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, tandis qu'une minorité (28 %) étaient inscrits dans des instituts d'enseignement de la langue japonaise. Dans l'ensemble, le plus gros contingent d'étudiants venait d'Asie. Les ressortissants chinois représentaient 41 % du nombre total d'étudiants étrangers, suivis par les Vietnamiens (22 %) et les Népalais (8 %). Le nombre de nouveaux arrivants effectuant un stage technique a également augmenté, s'établissant à 106 000 (+9.4 % par rapport à 2015). Enfin, de même que le nombre d'arrivants indépendants, le nombre d'immigrés dépendants accompagnant des travailleurs étrangers et des étudiants a augmenté, passant à 27 000 (+15 %).

Début 2017, le Japon comptait 65 000 ressortissants étrangers restés illégalement sur le territoire après l'expiration de leur visa (+3.9 % par rapport à 2016). Cette catégorie de ressortissants étrangers était essentiellement de nationalité coréenne (13 300), chinoise (8 900) et thaïlandaise (6 500).

En outre, le Japon a enregistré une forte hausse du nombre de demandes du statut de réfugié, qui s'est établi à 10 900 en 2016 (+43.7 % par rapport à 2015). Cinq pays d'origine (Indonésie, Népal, Philippines, Turquie et Viet Nam) représentaient plus de 60 % des demandes de statut de réfugié. En 2016, 28 personnes ont obtenu le statut de réfugié et 97 ont bénéficié d'une protection humanitaire. Dans le cadre du programme de réinstallation au départ de trois États indochinois (Viet Nam, Laos et Cambodge) et du Myanmar, qui remonte à 1979, le Japon a réinstallé 18 personnes en 2016.

En septembre 2015, le cinquième Plan de contrôle de l'immigration a été élaboré; il contient des directives pour les services chargés du contrôle de l'immigration ainsi que d'autres mesures connexes. Ce plan quinquennal aborde des questions clés telles que l'acceptation proactive de ressortissants étrangers pour dynamiser l'économie et la société japonaise, la promotion de la protection adaptée et rapide des réfugiés ainsi que des mesures contre le séjour illégal.

En avril 2015, un amendement à la Loi relative au contrôle de l'immigration et à l'octroi du statut de réfugié approuvée en juin 2014 a été promulgué. Cet amendement instaure un statut de résident à durée indéterminée pour les professionnels étrangers hautement qualifiés, participant à des recherches universitaires de haut niveau, à des activités spécialisées/techniques de pointe ou à la gestion améliorée des entreprises.

Parmi les actions visant à diminuer le nombre de personnes qui restent illégalement au Japon après l'expiration de leur visa, les autorités japonaises ont encouragé les départs volontaires dans le cadre du « système d'injonction à quitter le territoire », qui permet aux résidents illégaux qui se sont présentés volontairement aux autorités de retourner dans leur pays d'origine et d'échapper à la détention.

Le Japon encourage activement l'emploi de travailleurs étrangers dans des domaines spécialisés ou techniques, notamment par le biais de mesures destinées aux étudiants étrangers souhaitant travailler au Japon après l'obtention de leur diplôme. Dans le cadre de la « Stratégie de revitalisation du Japon », la Loi relative au Programme de stages techniques, qui régit dûment le Programme, prolonge la période de stage et accroit les quotas de stagiaires reçus par des organisations qui les supervisent très bien, etc., a été promulguée en novembre 2016.

En janvier 2017, le gouvernement japonais a annoncé des plans permettant à certains demandeurs d'obtenir plus rapidement le statut de résident permanent (au bout d'un ou trois ans, au lieu de cinq) au titre de son système à points destiné aux professionnels hautement qualifiés.

Pour en savoir plus

www.immi-moj.go.jp

www.mhlw.go.jp

www8.cao.go.jp/teiju-portal/eng/index.html

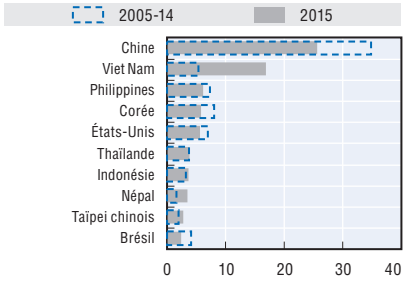
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

JAPON

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.9	2.3	2.7	3.1	2.6	2.4	*391.2*
Sorties	2.3	1.9	1.7	1.8	1.9	1.8	*223.5*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	29.3	41.3	45.8	50.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	22.5	26.1	35.1	31.9
Humanitaire	0.1	0.1	0.2	0.2
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	12.1	14.3	18.9	17.5
Total	63.9	81.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	63.5	82.5	99.6	64.7
Stagiaires	77.7	98.7	112.7	85.7
Vacanciers actifs	10.1	8.1	10.4	8.8
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	5.8	7.2	7.2	6.2
Autres travailleurs temporaires	38.4	45.5	48.6	42.1

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	*7 580*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	..	-2.0	..	..	0.5	..	..
Accroissement naturel	..	-1.4	..	..	-0.1	..	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	..	-0.6	..	..	-0.3	..	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	1.6	1.7	1.7	1.8	1.7	1.6	*2 232*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	0.8	0.6	0.4	0.4	0.7	0.5	*9 469*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Hommes nés à l'étranger	..	..	..	..	..	..
Femmes nées dans le pays de résidence	..	..	..	..	..	..
Femmes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520344

Lettonie

Entre 2014 et 2015, la population de la Lettonie a diminué de 17 100 personnes, passant ainsi à 1.97 million, notamment en raison de l'émigration. Les statistiques officielles du Bureau central de statistique de la Lettonie indiquent que les sorties (20 100) ont dépassé les entrées (9 500), ce qui a entraîné une émigration nette de 10 600 personnes en 2015. Les ressortissants lettons représentaient 52.5 % du nombre total d'entrées et 82.4 % du nombre total de sorties. Les non-citoyens de Lettonie étaient 288 900 au début de l'année 2016, représentant ainsi 14.7 % de la population totale. Les 232 100 non-citoyens de Lettonie, principalement des résidents de longue date venus d'autres régions de l'ex-URSS, représentaient 80 % de la population non lettone et 11.8 % de la population totale. Les 42 300 ressortissants russes représentaient le principal groupe de résidents non lettons, et leur part a augmenté de 1 % par rapport à 2014 (41 900 personnes).

Le nombre de personnes titulaires d'une autorisation de séjour valide a progressivement augmenté pour atteindre 88 600 personnes en 2015 (84 300 en 2014). Sur ces 88 600 personnes, 52 000 étaient titulaires d'une autorisation de séjour permanent (51 000 en 2014) et 36 600 d'une autorisation de séjour temporaire, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2014 (33 200 personnes). En 2015, 81 % des titulaires d'une autorisation de séjour permanent étaient des ressortissants russes. S'agissant des titulaires d'une autorisation de séjour temporaire, la proportion de ressortissants russes était de 37 %. Les ressortissants de l'UE/l'AELE représentaient 30 % des titulaires d'une autorisation de séjour temporaire et 8 % des titulaires d'une autorisation de séjour permanent.

En 2015, le nombre de personnes ayant obtenu une autorisation de séjour permanent est passé à 2 100 (3 100 en 2014). Au total, 7 200 personnes ont bénéficié d'une autorisation de séjour temporaire, soit 31 % de moins que l'année précédente. En 2015, le nombre d'autorisations de séjour temporaire initiales délivrées à des investisseurs et à leur famille a diminué de 75 %, passant à 1 400 (5 600 en 2014). Les travailleurs immigrés et leur famille représentaient 37 % des autorisations de séjour temporaire initiales délivrées (2 700 autorisations en 2015, dont 2 100 délivrées à des déposants principaux et 600 à leurs personnes à charge), et 16 % d'entre eux étaient des travailleurs hautement qualifiés et des membres de leur famille.

Au cours de l'année universitaire 2015/16, 6 200 étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en Lettonie, soit 23 % de plus qu'en 2014/15 (5 000 étudiants). En 2015, 1 600 autorisations de séjour temporaire ont été délivrées à des étudiants, soit 4 % de plus qu'en 2014.

La plus grande proportion d'étudiants provenait d'Ouzbékistan (18 % du total) et d'Inde (18 %); 46 % provenaient de pays de l'UE/l'AELE.

Les modifications apportées à la Loi relative à l'immigration entrées en vigueur le 1er juillet 2016 disposent que, les étudiants étrangers sont autorisés à travailler 20 heures par semaine, tandis que les étudiants inscrits en dernière année de master ou de doctorat peuvent travailler sans restriction de temps. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de master ou de doctorat ont le droit de demander une autorisation de séjour temporaire d'une durée de six mois.

En 2015, 1 500 personnes (dont 500 enfants qui ont été naturalisés avec leurs parents) ont obtenu la citoyenneté lettone par naturalisation ; plus de 90 % de ces personnes étaient des non-citoyens de Lettonie.

En 2015, le nombre de demandeurs d'asile est passé à 330 et a donc diminué par rapport à 2014 (360). L'Iraq (90) et le Viet Nam (80) étaient les principaux pays d'origine. Le statut de protection internationale a été accordé dans 12 % des cas. La Lettonie a pris une décision politique quant à la relocalisation et la réinstallation de 780 demandeurs d'asile pour une période de deux ans. La Lettonie a pris l'engagement de réinstaller 50 personnes. Pour respecter ses engagements vis-à-vis de l'UE, la Lettonie a d'ores et déjà relocalisé 80 personnes et réinstallé 6 personnes.

Le 2 décembre 2015, par le biais du décret n° 759, le conseil des ministres a adopté le Plan d'action pour le transfert et l'admission en Lettonie de personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Une nouvelle Loi relative au droit d'asile a été adoptée le 17 décembre 2015 puis promulguée le 19 janvier 2016. Elle a été élaborée aux fins de transposition des directives 2013/32/UE et 2013/33/UE dans la législation nationale. Afin de garantir l'efficacité de la procédure d'asile et de prévenir tout abus, la loi stipule que les demandes déposées à un point de passage frontalier ou dans une zone de transit sont soumises à une procédure d'examen particulière.

En 2016 (données recueillies jusqu'au 16 septembre), 300 immigrés en situation irrégulière et 40 passeurs ont été placés en détention alors qu'ils tentaient de franchir la frontière. À titre de comparaison, en 2015, 500 immigrés illégaux et 90 passeurs ont été incarcérés.

Pour en savoir plus

www.plmp.gov.lv

www.csb.gov.lv

www.emn.lv

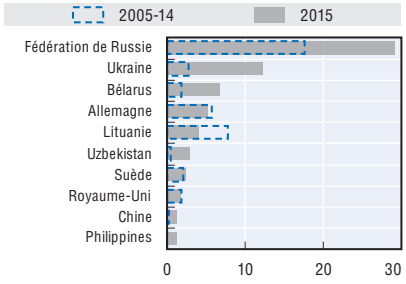
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LETTONIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.8	1.3	2.2	2.3	1.3	1.7	*4.5*
Sorties	..	..	0.7	1.3	..	..	*2.6*

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	0.3	1.0	1.1	0.6
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	..	..	0.2	0.2	..	..	*330*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-9.8	-21.9	-7.7	-8.7	-11.8	-13.1	*-17.1*
Accroissement naturel	-4.9	-4.9	-3.4	-3.3	-4.1	-4.3	*-6.5*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.9	-17.0	-4.3	-5.4	-7.8	-8.8	*10.6*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	14.5	13.3	13.1	..	13.9	*259*
Population étrangère	20.5	16.4	15.0	14.7	18.8	15.5	*289*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	4.1	1.0	0.7	0.5	..	..	*1 515*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	57.7	68.4	70.0	63.9	63.7
Hommes nés à l'étranger	72.8	59.5	68.4	69.1	71.4	64.8
Femmes nées dans le pays de résidence	58.8	59.0	64.8	67.2	59.9	62.1
Femmes nées à l'étranger	62.5	59.3	60.9	60.3	63.9	59.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	9.3	22.8	12.2	11.3	14.9	16.5
Hommes nés à l'étranger	8.2	24.9	11.3	11.7	8.1	17.8
Femmes nées dans le pays de résidence	8.6	17.0	10.0	8.5	11.3	13.1
Femmes nées à l'étranger	10.0	14.3	11.1	11.0	7.0	14.7

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520363

Lituanie

La population lituanienne a continué de décroître, passant, selon les estimations, de 3 millions d'habitants lors du recensement de 2011 à 2.85 millions au début de l'année 2017. Le nombre de ressortissants étrangers résidant en Lituanie a augmenté de 0.8 % en 2016 pour s'établir à 44 600 individus début 2017, soit 1.6 % de la population totale. Les non-citoyens de l'EEE représentaient 86 % des résidents étrangers. Près de la moitié d'entre eux étaient titulaires d'une autorisation de séjour de longue durée.

La Lituanie reste l'un des principaux pays d'émigration en Europe, et l'émigration continue de croître. En 2016, 50 300 individus ont quitté la Lituanie, contre 44 500 en 2015 et 36 600 en 2014. En 2015, le Royaume-Uni demeure leur principale destination (43 %), suivi de l'Allemagne (7 %), de l'Irlande (7 %) et de la Norvège (6 %). Cette même année, 49 % des émigrés étaient âgés de 20 à 34 ans, et plus de 80 % étaient lituaniens.

L'immigration est tombée à 22 100 en 2015 et à 20 200 en 2016, ce qui est légèrement en deçà du niveau enregistré les deux années précédentes, mais demeure nettement supérieur au point bas atteint en 2011 (5 200). Aucune donnée n'est encore disponible sur les caractéristiques des immigrés en 2016, mais en 2015, dans 83 % des cas, il s'agissait de ressortissants lituaniens de retour au pays, et 31 % des ressortissants étrangers étaient ukrainiens. En 2016, la Lituanie a enregistré une émigration nette de 30 200 individus, soit un niveau nettement supérieur à celui de 2015 (22 400).

La Lituanie n'a pas fait l'objet d'un afflux massif de demandeurs d'asile en 2016, bien que le nombre de demandes ait augmenté, passant de 180 en 2015 à 425 en 2016 selon le Département des Migrations. Près de la moitié des demandeurs d'asile arrivant en Lituanie étaient des étrangers réinstallés/relocalisés de Grèce et de Turquie ; la plupart étaient des Syriens. Le statut de réfugié a été accordé à 180 demandeurs d'asile, et 14 ont bénéficié d'une protection subsidiaire. La Lituanie s'est engagée à accueillir 170 personnes déplacées au titre de l'accord sur la répartition de la charge entre les États membres de l'UE.

Le 11 août 2016, le gouvernement lituanien et le bureau de Vilnius de l'Organisation internationale pour les migrations ont signé un accord-cadre de coopération visant à réinstaller jusqu'à 410 demandeurs d'asile de Turquie. Le 7 septembre 2016, les 20 premiers migrants étaient réinstallés.

Le nombre de personnes réintégrées dans leur nationalité est passé de 1 080 en 2014 à 1 200 environ en 2015 et 1 400 environ en 2016. Cette procédure s'applique aux personnes qui étaient de nationalité lituanienne avant le 15 juin 1940 ou à leurs descendants, et qui ont été expulsées de Lituanie ou bien ont quitté le pays pour des raisons politiques. Par ailleurs, 70 déposants d'origine lituanienne ont obtenu la nationalité lituanienne par le biais d'une procédure simplifiée (110 en 2016). Quelque 180 citoyens étrangers ont été naturalisés chaque année en 2015 et 2016.

Depuis 2015, certains parents accompagnants peuvent obtenir une autorisation de séjour. Il s'agit des familles accompagnant certaines catégories d'immigrés, à savoir les enseignants travaillant dans un certain type d'établissement, les investisseurs atteignant un certain seuil de création d'emplois ou d'investissement financier, les étrangers en mobilité dans le cadre de transferts intra-entreprises ainsi que les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire. Cette dernière catégorie devait auparavant justifier de deux années de séjour dans le pays avant de pouvoir faire venir les membres de sa famille.

Le 1er janvier 2017, le *Startup visa* (visa pour démarrage d'entreprise), destiné aux étrangers qui ont l'intention d'exercer des activités licites en lien avec les nouvelles technologies ou d'autres innovations à fort potentiel d'impact socio-économique, est entré en vigueur. *Enterprise Lithuania* évalue les demandes en fonction du plan de développement et des qualifications du déposant. Ce visa est valable un an, renouvelable, et les bénéficiaires étrangers peuvent être accompagnés des membres de leur famille.

Le 20 juin 2016, le gouvernement lituanien a adopté un plan d'action visant à juguler l'émigration et à accroitre l'immigration de retour. Ce plan d'action porte sur différents aspects qui influent sur la décision de partir ou de revenir, notamment : la promotion de l'esprit d'entreprise et la création d'emplois ; l'attraction des investisseurs et des talents ; la valorisation des salaires et l'amélioration des services sociaux ; l'amélioration des procédures d'immigration ; le renforcement des liens avec la diaspora ; l'amélioration des services d'information et la diffusion d'informations ciblées sur la Lituanie et ses conditions de vie et d'emploi. Ce plan d'action ne disposant pas d'une ligne budgétaire distincte, ces mesures doivent être mises en œuvre dans le cadre des budgets de fonctionnement ministériels ordinaires.

Pour en savoir plus

www.migracija.lt

www.stat.gov.lt/en

www.123.emn.lt/en/home

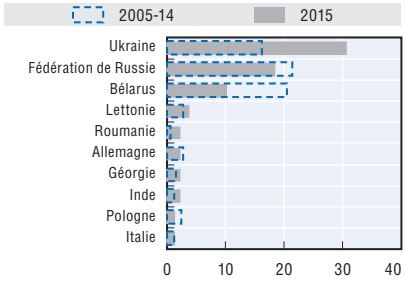
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LITUANIE

Flux migratoires d'étrangers *Définition nationale*	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Milliers 2015
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.6	0.3	1.6	1.3	0.7	0.9	*3.7*
Sorties	0.7	1.2	1.2	..	1.0	1.0	..

Entrées d'étrangers par catégorie Statistiques de permis de résidence *(données standardisées)*	Milliers 2014	Milliers 2015	Distribution (%) 2014	Distribution (%) 2015
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	2010	2014	2015	Moyenne 2010-14
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Niveau 2015
Pour 1 000 habitants	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	*290*

Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Milliers 2015
Pour 1 000 habitants							
Total	-19.7	-28.9	-7.6	-11.3	-13.1	-14.6	*-32.7*
Accroissement naturel	-4.3	-3.7	-3.4	-3.5	-4.1	-3.6	*-10.3*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-15.4	-25.2	-4.2	-7.7	-9.0	-11.0	*-22.4*

Effectifs de migrants	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Milliers 2015
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	6.7	9.1	4.5	..	..	*130*
Population étrangère	1.0	1.1	0.8	0.7	1.2	0.9	*19*

Naturalisations	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14	Niveau 2015
En % de la population étrangère	1.3	0.4	0.7	0.8	1.0	0.7	*177*

Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2014	2015	Moyenne 2005-09	Moyenne 2010-14
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	65.7	56.2	66.3	67.9	62.5	61.7
Hommes nés à l'étranger	76.6	64.1	72.9	71.5	67.2	68.5
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	58.5	64.8	66..5	60.0	61.6
Femmes nées à l'étranger	59.7	60.0	66.0	65.2	61.7	62.2
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.2	21.6	12.5	10.2	12.7	16.3
Hommes nés à l'étranger	10.8	19.9	10.9	12.4	5.7	14.4
Femmes nées dans le pays de résidence	8.1	14.6	9.4	8.4	9.3	11.8
Femmes nées à l'étranger	16.6	17.7	9.7	7.3	5.4	15.1

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520382

Luxembourg

L'immigration nette des étrangers a atteint son plus haut niveau en 2015 (11 200 individus), avec une augmentation de 1 % par rapport à 2014. Les arrivées comme les départs ont augmenté régulièrement au cours des cinq dernières années. Globalement, 23 800 personnes sont arrivées au Luxembourg au cours de l'année 2015, dont 5 % de Luxembourgeois, 69 % de ressortissants d'autres pays de l'UE et 26 % de ressortissants de pays tiers non membres de l'UE/EFTA. Les Syriens représentaient le groupe le plus important de ressortissants de pays tiers, avec 680 individus, suivis des ressortissants des États-Unis (550), de l'Iraq (500) et de la Chine (450).

Durant l'année 2015, 3 700 premiers permis de résidence ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers (avec une augmentation dans pratiquement toutes les catégories), 5 500 permis de résidence ont été renouvelés et près de 900 permis de séjour de longue durée ont été octroyés. Les premiers permis de résidence ont encore été majoritairement accordés au titre du regroupement familial (1 300), du travail salarié (600) et de la Carte bleue européenne (300). Des augmentations notables ont été observées dans des catégories telles que les travailleurs au pair (hausse de 92 %), les travailleurs indépendants (79 %) et les détenteurs de la Carte bleue européenne (29 %). Globalement, les ressortissants des États-Unis, de Chine et de l'Inde sont restés les nationalités les plus représentées.

Le nombre de nouveaux étudiants étrangers enregistrés a reculé de 9 % pour s'établir à 2 400 individus durant l'année universitaire 2015/16. Cette baisse s'explique par un recul de 3.2 % des nouvelles inscriptions d'étudiants ressortissants de l'UE (1 200) et par une augmentation de 5.3 % de la part des ressortissants de pays tiers, qui ont été au nombre de 300 au cours de l'année universitaire 2015/16.

En janvier 2016, 46.7 % des résidents du Luxembourg étaient des étrangers. Représentant un tiers de la population étrangère totale (34.6 %), les Portugais sont restés le groupe le plus important, suivis des Français (15.5 %) et des Italiens (7.5 %), tandis que les ressortissants de pays tiers les plus nombreux étaient les Monténégrins. En raison de la guerre en Syrie et de l'afflux qui a suivi de demandeurs de la protection internationale, la population syrienne vivant au Luxembourg a affiché l'augmentation proportionnellement la plus élevée au cours de l'année 2015, avec une hausse de 462 % en un an.

Au premier trimestre de 2016, les ressortissants étrangers de l'UE représentaient 24.2 % de la main-d'œuvre salariée tandis que la part des ressortissants de pays tiers était de 3.3 %. De plus, les travailleurs transfrontaliers de France, de Belgique et d'Allemagne représentaient 45 % de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée au Luxembourg. Ils travaillent principalement dans l'industrie manufacturière, le bâtiment et le commerce. Le personnel recruté dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés est en majorité d'origine étrangère.

La Direction de l'immigration a enregistré près de 2 500 demandes de protection internationale en 2015, contre environ 1 100 demandes annuelles au cours des deux années précédentes. Le profil des demandeurs de la protection internationale au Luxembourg a profondément changé en 2015 par rapport aux années précédentes. La Syrie (670), l'Iraq (540), le Kosovo (240) et l'Afghanistan (210) sont devenus les quatre principaux pays d'origine des requérants. En 2016, 2 000 demandes ont été enregistrées. La Syrie est restée le premier pays d'origine (290), suivie de l'Albanie (230), du Kosovo (210), de l'Iraq (160) et de la Serbie (150). Si en 2015 le statut de réfugié a été accordé dans 16 % des décisions prises par la Direction de l'immigration, ce pourcentage a augmenté pour atteindre 33 % en 2016.

En 2015, le Luxembourg s'est engagé à relocaliser 560 individus sur son territoire au titre de la décision du Conseil de l'UE de relocaliser 160 000 demandeurs de la protection internationale en provenance de la Grèce et de l'Italie d'ici la fin de l'année 2017. De plus, 50 réfugiés ont été réinstallés depuis la Turquie en 2015, suivis de 50 personnes supplémentaires en 2016, comme suite à la promesse du Luxembourg de réinstaller 190 réfugiés en provenance de la Turquie dans le cadre de l'accord UE-Turquie conclu en mars 2016. De plus, le Luxembourg a assuré qu'il réinstallerait 50 individus dans le cadre du programme de réinstallation de l'UE et d'un engagement pris auprès du HCR.

Parmi les évolutions majeures figurent la mise sur pied de projets d'intégration par les municipalités dans le cadre du « Plan communal intégration » et la création du Centre luxembourgeois d'intégration et de cohésion sociale (LISKO), un service qui apporte de l'aide aux bénéficiaires de la protection internationale dans leur processus d'intégration dans la société luxembourgeoise.

La loi d'application de la Directive de l'UE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles a été présentée devant le Parlement en 2015, et celle relative aux travailleurs saisonniers et aux permis de résidence des personnes faisant l'objet d'un transfert intragroupe et des investisseurs a été présentée en 2016. En ce qui concerne la Directive relative à la Carte bleue européenne, en mai 2015 un arrêté du gouvernement a défini les professions auxquelles s'applique le seuil salarial minimal dans le cadre du recrutement de travailleurs hautement qualifiés.

Une loi nationale sur la jeunesse, présentée au parlement en février 2015, donne aux travailleurs frontaliers accès au système du chèque-service accueil qui était auparavant uniquement accessible aux résidents du Luxembourg. Une loi sur la reconnaissance des qualifications a été présentée au Parlement en 2015.

Lors d'un référendum organisé le 7 juin 2015, l'octroi du droit de vote aux résidents étrangers a été rejeté à une large majorité. Les autorités ont donc pris des mesures pour assouplir les conditions à remplir pour acquérir la nationalité et élargir de cette manière la participation aux élections.

La loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise prévoit la réduction de sept à cinq ans de la durée de résidence requise. Le niveau exigé de maîtrise du luxembourgeois reste inchangé. La possibilité d'acquérir la nationalité par naturalisation en cas de liens étroits avec le Luxembourg a été réintroduite. La loi établit un lien entre le respect des engagements découlant du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) et l'accès à la nationalité. La naturalisation est possible pour les adultes qui ont satisfait aux obligations du CAI, qui résident dans le pays depuis au moins cinq ans, qui ont une connaissance certifiée de la langue luxembourgeoise et qui ont participé au cours « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » ou réussi l'examen sanctionnant ce cours. Les participants au CAI peuvent être dispensés de cette dernière obligation.

Pour en savoir plus

www.mae.lu

www.statistiques.public.lu

www.olai.public.lu

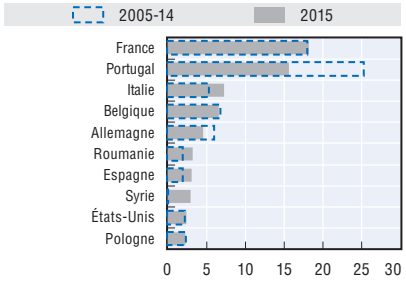
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

LUXEMBOURG

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	30.1	31.1	37.8	39.9	31.4	35.7	*22.6*
Sorties	15.7	15.1	17.0	18.4	16.3	15.8	*10.4*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	0.7	1.0	3.6	5.0
Famille (y compris la famille accompagnante)	1.3	1.5	6.9	8.0
Humanitaire	0.2	0.3	1.2	1.3
Libre circulation	16.6	16.5	87.5	84.9
Autres	0.1	0.2	0.7	0.8
Total	19.0	19.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	0.1	0.2	0.2	0.2
Stagiaires	0.0	0.0	0.0	0.0
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	0.2	0.1
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.8	1.5	1.7	4.1	1.1	2.6	*2 300*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	16.9	19.3	23.9	23.3	17.0	22.8	*13.3*
Accroissement naturel	3.8	4.2	4.0	3.7	3.8	4.0	*2.1*
Solde migratoire et ajustements statistiques	13.1	15.1	19.9	19.6	13.2	18.8	*11.2*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	36.8	40.4	44.7	45.9	38.6	42.5	*261*
Population étrangère	41.8	43.4	46.5	47.5	43.2	44.9	*269*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	0.5	2.0	2.0	2.1	0.8	1.9	*5 306*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	68.8	68.3	66.6	66.7	68.3	66.5
Hommes nés à l'étranger	80.1	78.8	78.9	74.5	78.5	78.6
Femmes nées dans le pays de résidence	50.5	52.9	56.1	58.4	51.7	54.5
Femmes nées à l'étranger	58.3	61.9	65.0	62.4	60.3	62.9
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.0	2.4	4.7	4.4	2.8	3.6
Hommes nés à l'étranger	4.2	5.3	7.1	7.2	5.2	6.0
Femmes nées dans le pays de résidence	4.5	3.6	4.0	4.4	4.4	3.9
Femmes nées à l'étranger	7.5	6.8	7.3	9.2	7.4	7.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520401

Mexique

L'immigration au Mexique a fortement augmenté au cours des vingt dernières années. D'après l'enquête intercensitaire de 2015, le nombre d'habitants nés à l'étranger a atteint le niveau sans précédent d'un million, soit le double du niveau enregistré en l'an 2000 ; la part de la population née à l'étranger dans la population totale reste cependant inférieure à 1 %. Malgré le nombre croissant d'entrées, le Mexique demeure essentiellement un pays d'émigration et de transit.

En 2015, près des trois quarts des habitants nés à l'étranger étaient originaires des États Unis. Beaucoup d'entre eux sont des descendants d'immigrés mexicains qui n'ont pas la nationalité mexicaine. Cette catégorie d'immigrés est concentrée dans les États du nord de Basse-Californie et du Chihuahua. Les autres catégories d'immigrés sont surtout originaires du Guatemala, d'Espagne, de Colombie et du Venezuela, et près de la moitié d'entre eux vivent dans trois États, à savoir l'État de Mexico, Mexico et le Chiapas.

Les États Unis demeurent le principal pays d'origine des entrées permanentes sur le territoire mexicain. Les entrées permanentes d'immigrés cubains, vénézuéliens et chinois au Mexique ont pris progressivement de l'ampleur au cours des cinq dernières années, l'emportant sur celles des immigrés colombiens ou guatémaltèques. En 2015, un permis de résidence permanente a été délivré à 500 immigrés qui étaient initialement entrés au Mexique en tant qu'étudiants. En 2015, 53 000 nouveaux permis de résidence temporaire ont été délivrés. Les bénéficiaires comprenaient 6 800 nouveaux étudiants étrangers, contre 10 700 en 2014. Les principaux flux d'immigrés temporaires proviennent des États Unis, du Venezuela, de Colombie, d'Espagne, de Cuba et de Chine.

Environ 12 millions de Mexicains résidaient à l'étranger en 2015, dont 97 % aux États-Unis, mais depuis 2009, les flux de Mexicains qui retournent au Mexique dépassent les flux de Mexicains émigrant aux États Unis.

En 2015, 34 400 étrangers ont obtenu un nouveau permis de résidence permanente. Ces chiffres sont faibles par rapport aux pics observés en 2013 et 2014 à la suite des modifications législatives de 2012 qui ont facilité l'obtention par les résidents temporaires d'un permis de résidence permanente ; ils restent cependant bien supérieurs aux niveaux enregistrés les années précédentes. En 2015, des permis de résidence permanente ont été délivrés pour des raisons familiales (48 %), professionnelles (25 %), humanitaires (2 %), et le pourcentage restant à des rentiers ou pour d'autres motifs.

En 2015, environ 377 000 immigrés d'Amérique centrale ont transité par le Mexique pour rejoindre les États Unis. Au total, 149 000 sans-papiers non-citoyens du Mexique ont été appréhendés par la patrouille frontalière des États Unis à la frontière avec le Mexique entre octobre 2014 et septembre 2015, soit moins qu'en 2014 (257 000). Les mineurs non accompagnés représentaient une part accrue de ces sans-papiers. En outre, des vagues croissantes de Cubains et d'Haïtiens (respectivement, 46 600 et 12 800 au premier semestre 2016) ainsi que d'Asiatiques et d'Africains sont entrées au Mexique dans le but de déposer une demande d'asile ultérieure aux États Unis. Certains ont obtenu des autorités mexicaines une autorisation de transit d'une durée de validité de 30 jours. L'entrée étant refusée par les États Unis, les villes de Tijuana et de Mexicali, situées au nord du Mexique, accueillent des milliers de migrants n'ayant nulle part où aller.

En 2015, le nombre de demandeurs d'asile a atteint le record historique de 3 400 personnes ; un nombre de demandes identique a d'ores et déjà été enregistré au premier semestre 2016. En 2015, 950 déposants ont obtenu le statut de réfugiés, et 150 ont bénéficié d'une protection complémentaire. La plupart des déposants étaient originaires du Honduras, du Salvador et, dans une moindre mesure, du Guatemala et de Cuba ; les mineurs non accompagnés représentaient une part accrue des déposants.

En mars 2016, l'*Institut Nacional de Migración* a procédé au transfert de 6 000 migrants cubains bloqués au Costa Rica et au Panama depuis décembre 2015. Ces migrants ont bénéficié d'un permis humanitaire temporaire pour rejoindre la frontière nord du Mexique, et réclament une autorisation d'entrée aux États Unis. Les actions menées en 2016 portaient également sur la question des cartes d'électeur dans les représentations mexicaines à l'étranger (février 2016), un programme Vacances-Travail, signé par le Mexique et la France (avril 2016), un accord signé avec les États Unis dans le cadre du programme *Soy México* pour faciliter la reconnaissance par les bureaux d'état civil mexicains, des actes de naissance émis aux États Unis (juin 2016), le programme *Construye en tu Tierra* visant à aider les Mexicains vivant aux États Unis à devenir propriétaires au Mexique (juin 2016), et enfin la facilitation de l'entrée des visiteurs en provenance du Canada, du Chili, de Colombie, des États Unis, du Japon, du Pérou, du Royaume-Uni et de l'espace Schengen (août 2016). Le Protocole visant à faire respecter les droits de l'enfant dans le cadre des procédures administratives d'immigration est entré en vigueur en août 2016.

Pour en savoir plus

www.politicamigratoria.gob.mx

www3.inegi.org.mx/sistemas/temas/default.aspx?s=est&c=17484

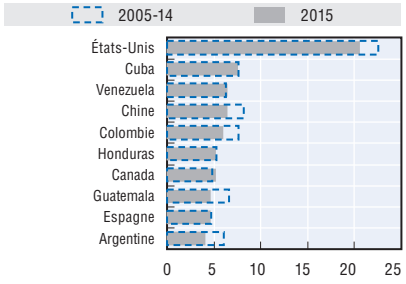
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

MEXIQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.1	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3	*34.4*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	10.3	8.7	23.7	25.2
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.0	16.5	48.4	48.0
Humanitaire	0.3	0.6	0.8	1.8
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	11.8	8.6	27.1	25.0
Total	43.5	34.4	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	4.6	10.7	6.8	6.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	27.4	14.6	15.9	21.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	34.2	40.0	46.2	35.5

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	*3 420*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	11.8	12.5	10.9	..	12.6	11.7	..
Accroissement naturel	16.3	14.1	13.0	..	15.4	13.6	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.5	-1.6	-2.1	..	-2.8	-1.9	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	0.6	0.8	0.7	0.8	0.6	0.8	*1 007*
Population étrangère	..	0.2	0.2	0.3	..	..	*355*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	0.8	..	0.8	..	1.0	*2 736*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	80.7	77.8	78.2	78.4	80.2	78.2
Hommes nés à l'étranger	70.9	67.4	67.7	66.6	70.6	66.8
Femmes nées dans le pays de résidence	41.8	43.5	44.3	44.7	43.2	44.3
Femmes nées à l'étranger	38.5	31.8	39.9	37.4	34.6	38.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.5	5.6	5.0	4.4	4.1	5.2
Hommes nés à l'étranger	3.3	6.8	7.2	5.8	4.6	6.8
Femmes nées dans le pays de résidence	4.0	5.5	5.0	4.6	4.5	5.2
Femmes nées à l'étranger	2.8	6.7	6.1	4.5	6.2	6.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520420

Norvège

Le nombre de nouveaux immigrés en Norvège s'élevait à 67 300 en 2015, soit une baisse de 2 800 personnes par rapport à l'année précédente. Quelque 88 % étaient des étrangers et parmi eux, la moitié était originaire de pays de l'UE. La Pologne (8 200 individus) demeurait le principal pays d'origine, suivie de la Syrie (4 000) et de la Suède (3 600). L'immigration en provenance de la Syrie, de l'Érythrée, de la Somalie et de l'Afghanistan a fortement augmenté entre 2014 et 2015.

En 2015, 27 400 étrangers ont quitté la Norvège, soit 4 000 individus de plus qu'en 2014, ce qui représente le niveau d'émigration le plus élevé jamais enregistré au cours de l'histoire récente. Globalement, l'immigration nette des étrangers s'est élevée à 31 700 entrées en 2015, soit un recul d'environ 6 400 personnes par rapport à 2014.

Au début de l'année 2016, 698 600 immigrés et 149 700 personnes nées en Norvège de parents immigrés étaient enregistrés en qualité de résidents, représentant 16.3 % de la population, soit une augmentation de 0.7 point de pourcentage par rapport à 2015. Le plus gros contingent de personnes nées en Norvège de parents immigrés est d'origine pakistanaise. La part de résidents syriens a pratiquement doublé en 2015.

L'immigration de travail a reculé de 16 % en 2015, mais les niveaux demeurent élevés par rapport à la période antérieure à l'élargissement de l'UE en 2004. Près de 18 000 travailleurs migrants originaires de pays non nordiques se sont installés en Norvège en 2015. De même, environ 6 500 ressortissants de pays nordiques, qui occupaient un emploi pour la plupart, ont immigré en Norvège en 2015. En raison de l'émigration, l'immigration nette de ressortissants de pays nordiques a diminué pour s'établir à 250 personnes en 2015. En 2015, le nombre de permis de travail octroyés à des travailleurs qualifiés ressortissants de pays non nordiques a reculé de 23 %, et celui des travailleurs ne possédant pas le statut de résident de 20 %.

L'immigration familiale représentait 34 % de l'immigration non nordique en 2015, soit deux points de pourcentage de plus qu'en 2014. Le nombre total de permis de résidence accordés pour des raisons familiales a augmenté de 1 500 en 2015 pour s'établir à 12 600. Au total, 9 400 ressortissants de pays européens non nordiques ont déclaré que les liens familiaux étaient la principale raison de leur immigration, en particulier ceux originaires de Pologne et de Lituanie. Les pays tiers d'origine les plus représentés eu égard aux permis de résidence pour raisons familiales étaient la Somalie, les Philippines, la Thaïlande et l'Érythrée.

Parmi les immigrés originaires de pays non nordiques qui ont obtenu un permis de résidence, 19 % en ont bénéficié dans le cadre d'une demande de protection ou pour d'autres raisons humanitaires, un taux en hausse par rapport aux 14 % enregistrés en 2014. En 2015, le nombre de demandeurs d'asile (31 100 individus) était le plus élevé jamais enregistré en une année en Norvège. En 2015, 73 % des décisions prises en matière d'asile par la Direction norvégienne de l'immigration (UDI) ont donné lieu à l'octroi du statut de réfugié, soit une hausse de 10 points de pourcentage par rapport à 2014. Plus de 2 500 réfugiés se sont vu proposer une réinstallation. Toutefois, le nombre de demandeurs d'asile a très fortement reculé depuis décembre 2015.

En 2015, 1 200 immigrés étrangers ne possédant pas de permis de résidence sont rentrés dans leur pays d'origine avec l'aide de l'État, tandis que plus de 7 800 y ont été renvoyés par la force. Parmi ces derniers, 1 100 ont été renvoyés en vertu de la procédure de Dublin et environ 1 600 après que leur demande d'asile en Norvège a été rejetée ; les autres individus se trouvant dans cette situation étaient notamment des personnes reconnues coupables d'un crime et d'autres étrangers sans permis de résidence. Entre janvier et août 2016, plus de 5 100 étrangers ont été renvoyés par la force et près de 1 200 ont bénéficié d'une aide au retour.

En 2015 et 2016, la Norvège a adopté plusieurs mesures législatives pour assurer la pérennité de la politique d'asile et d'immigration et renforcer les contrôles aux frontières. Les demandeurs d'asile notamment peuvent désormais être refoulés aux frontières avec les autres pays nordiques en cas d'arrivées massives, et les demandes peuvent être refusées à ceux qui résident déjà dans des pays tiers sûrs. Les demandes au titre du regroupement familial peuvent être refusées si le parrain a obtenu une protection subsidiaire et non un permis de résidence permanente, et si la famille vit dans un pays tiers sûr avec lequel elle entretient dans l'ensemble des liens plus forts qu'avec la Norvège. Dans les cas de fondation d'une famille, les deux parties doivent avoir au moins 24 ans pour faire une demande en tant que famille, mais des exemptions sont possibles si la relation est de toute évidence volontaire. De plus, de nouveaux critères pour l'octroi des permis de résidence permanente ont été mis en place pour encourager l'intégration, tels que l'indépendance économique au cours des douze derniers mois, un niveau minimum de maîtrise du norvégien, et la réussite d'un test de connaissances sociales.

La Norvège a mis en place des centres d'accueil et d'intégration spéciaux qui proposent des programmes de qualification à plein temps, une formation de 50 heures à la culture et à la société norvégiennes s'adressant aux demandeurs d'asile, ainsi qu'une cartographie des carrières et des compétences. Parmi les autres mesures en faveur de l'intégration figure l'octroi d'heures fixes gratuites au jardin d'enfants pour les familles à faible revenu (tous les enfants âgés de 4-5 ans à compter d'août 2015 et, à compter d'août 2016, à partir de 3 ans). Les élèves qui ont le droit de suivre un enseignement secondaire du deuxième cycle peuvent si nécessaire recevoir un enseignement complémentaire de niveau primaire ou secondaire du premier cycle. Des efforts seront déployés dans le cadre d'un programme pilote pour que les adultes puissent suivre un enseignement de niveau primaire ou secondaire. Les réglementations relatives à l'éducation et à la formation des adultes seront réexaminées, en application de la loi sur l'accueil et de la loi sur l'éducation, en vue d'éliminer les obstacles et d'améliorer la coordination. De nouvelles procédures de reconnaissance des qualifications professionnelles du secondaire et du supérieur obtenues à l'étranger ainsi que des cours passerelles pour le personnel infirmier et enseignant seront mis en place.

Une procédure accélérée d'accès au marché du travail pour les réfugiés qualifiés dans des secteurs connaissant une forte demande a été créée et des changements ont été apportés au programme relatif aux débouchés professionnels pour mieux cibler les groupes. Le permis de recherche d'emploi destiné aux étudiants en mobilité internationale et aux chercheurs a été prolongé de 6 à 12 mois maximum.

En décembre 2015, la Norvège a nommé son premier ministre de l'Immigration et de l'Intégration et a adopté une proposition visant à participer volontairement à un programme européen de relocalisation temporaire pour les demandeurs d'asile.

Pour en savoir plus

www.udi.no/en

www.ssb.no/en

www.regjeringen.no/en/dep/jd

www.imdi.no/en

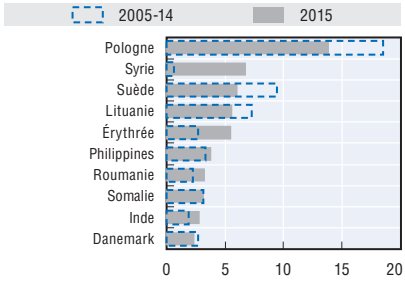
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NORVÈGE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	6.8	13.3	11.9	11.3	10.0	13.3	*59.1*
Sorties	2.7	4.6	4.5	5.3	3.0	4.6	*27.4*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	3.7	2.9	6.7	5.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	11.0	12.2	19.8	22.7
Humanitaire	6.3	8.9	11.3	16.6
Libre circulation	34.6	29.7	62.1	55.4
Autres	..	..	..	..
Total	55.6	53.7	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	3.4	4.6	3.8	4.3
Stagiaires	0.1	0.2	0.2	0.3
Vacanciers actifs	0.1	0.2	0.2	0.2
Travailleurs saisonniers	2.3	2.5	2.3	2.4
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.3	1.4	0.7	0.7
Autres travailleurs temporaires	1.3	2.2	2.6	1.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.2	2.1	2.5	5.9	2.1	2.1	*30 520*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	7.3	12.7	11.4	8.5	10.6	12.3	*44.2*
Accroissement naturel	3.4	4.1	3.6	3.5	3.7	3.7	*18.1*
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.0	8.6	7.8	5.0	6.9	8.6	*26.1*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	8.2	11.6	14.4	14.8	9.5	13.1	*772*
Population étrangère	4.8	7.5	9.9	10.3	5.8	8.8	*538*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	5.9	3.6	3.2	2.4	5.0	3.3	*12 432*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	78.8	77.9	77.4	77.1	79.4	77.7
Hommes nés à l'étranger	67.0	72.8	74.6	73.1	72.4	74.2
Femmes nées dans le pays de résidence	72.9	74.1	74.8	47.6	74.3	74.5
Femmes nées à l'étranger	59.8	65.8	64.7	63.8	65.0	65.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.0	3.6	3.2	3.7	2.9	3.1
Hommes nés à l'étranger	12.5	9.1	7.6	10.1	8.7	8.0
Femmes nées dans le pays de résidence	3.9	2.6	2.5	3.0	2.7	2.5
Femmes nées à l'étranger	8.5	6.6	8.3	10.7	6.1	7.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520439

Nouvelle-Zélande

Une immigration nette de 69 100 individus a été enregistrée en 2015/16, niveau le plus élevé jamais atteint, avec une augmentation de 19 % par rapport aux 58 300 arrivées enregistrées en 2014/15. Ces chiffres s'expliquent par le faible nombre de ressortissants néo-zélandais qui ont émigré (3 100 personnes, contre 12 300 en 2013/14 et 32 700 en 2012/13), associé à une immigration étrangère nette d'un niveau inédit (72 200 personnes).

En 2015/16, 52 100 personnes ont obtenu un visa de résident, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2014/15. Les autorisations de séjour accordées aux travailleurs et salariés qualifiés (*Skilled/Business stream*) (+22 %) et au titre du regroupement familial (*Family stream*) (+20 %) ont augmenté dans les mêmes proportions. Les principaux pays d'origine des immigrés permanents en Nouvelle-Zélande étaient la Chine (18 %), l'Inde (16 %) et le Royaume-Uni (9 %).

Au total, 192 700 personnes ont reçu un visa de travail, soit une hausse de 13 % par rapport à 2014/15. L'Inde a détrôné le Royaume-Uni en tant que principal pays d'origine. Le nombre de personnes autorisées à travailler en Nouvelle-Zélande dans le cadre du dispositif relatif aux compétences essentielles (catégorie *Essential Skills*, travailleurs temporaires soumis à un test du marché du travail) a augmenté de 11 % par rapport à 2014/15. Il s'agissait de la quatrième augmentation en glissement annuel du nombre de travailleurs titulaires d'un visa *Essential Skills* depuis la crise financière mondiale, laquelle s'explique par la demande continue de main-d'œuvre en Nouvelle-Zélande. En outre, 13 100 personnes ont bénéficié d'un visa de travail au titre des politiques de travail saisonnier dans le secteur horticole et viticole (qui prévoient un allongement du visa de vacancier actif), soit une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes qui ont obtenu des visas de travail dans des catégories non soumises à un test du marché du travail en 2015/16 a augmenté par rapport à 2014/15 – hausse de 6 % et 14 % respectivement pour les travailleurs admis au titre du programme de vacanciers actifs (*Working Holiday Schemes*) et de la politique familiale.

Au 30 juin 2016, 18 % des travailleurs temporaires avaient obtenu un permis de résidence trois ans après leur premier visa de travail. La plupart (92 %) des 14 700 immigrés principaux ayant obtenu un visa de résident au titre des catégories de travailleurs et salariés qualifiés en 2015/16 étaient auparavant détenteurs d'un visa temporaire, la quasi-totalité de ces visas étant des visas de travail (96 %). Le nombre de personnes qui ont reçu un visa de travail au titre du dispositif d'études conduisant à l'emploi (*Study to Work Policy*) a augmenté de 61 % pour atteindre 22 100 titulaires.

En 2015/16, 49 800 nouveaux étudiants en mobilité internationale ont été autorisés à étudier en Nouvelle-Zélande, soit une hausse de 4 % par rapport à 2014/15. Ils représentaient 55 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale. En termes absolus, la Chine a enregistré la hausse la plus forte du nombre de nouveaux étudiants (+13 %) par comparaison avec 2014/15. Les étudiants en mobilité internationale sont devenus une source non négligeable d'immigrés qualifiés pour la Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays de l'OCDE. Au 30 juin 2016, 19 % des étudiants avaient obtenu un permis de résidence cinq ans après leur premier visa étudiant. En 2015/16, 45 % des immigrés principaux qualifiés étaient d'anciens étudiants en mobilité internationale.

En 2015/16, près de 1 600 personnes ont obtenu un permis de résidence au titre du programme de quota de ressortissants des Samoa (*Samoan Quota Scheme*) et de la catégorie réservée aux habitants du Pacifique (*Pacific Access Category*). Outre les quotas pour ces derniers, 1 500 personnes ont été admises au titre du programme d'admission de réfugiés soumis à quota (*Refugee Quota Programme*). Les pays d'origine les plus représentés parmi les réfugiés soumis à quota en 2015/2016 étaient la Syrie et le Myanmar (24 % chacun), suivis de l'Afghanistan (14 %).

Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes demandant l'asile en Nouvelle-Zélande a sensiblement baissé. En 2015/16, 340 personnes ont demandé l'asile, contre 710 en 2003/04. L'Inde et la Chine étaient les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (11 % et 9 %), suivi de Fiji (8 %), de l'Iraq (7 %) et du Pakistan (6 %). Le statut de réfugié a été accordé dans 110 cas (35 % des décisions).

Les modifications apportées à la catégorie des immigrés qualifiés (*Skilled Migrant Category*, ou SMC) sont effectives depuis juillet 2017. En particulier, le nombre de points nécessaires pour être invité à faire une demande de visa SMC a été relevé et la définition de l'emploi qualifié a été modifiée afin que cette catégorie donne la priorité aux immigrés mieux rémunérés et plus qualifiés. Le plafond des catégories d'immigration familiale a été réduit pour passer à 2 000 personnes par an (contre 5 500 dans le dernier programme de résidence) et toute possibilité de déposer une nouvelle demande au titre de la catégorie des parents (*Parent Category*) a été suspendue le temps de la réexaminer. Le plafond imposé au programme de recrutement de travailleurs saisonniers (*Recognised Seasonal Employers* – RSE) a été augmenté pour la deuxième année consécutive pour passer à 9 500 recrutements en février 2016.

Un visa de parcours étudiant (*Pathway Student Visa*) peut être accordé pour une période maximale de cinq ans depuis décembre 2015 et supprime l'obligation de demander un nouveau visa étudiant lorsqu'il progresse dans ses études.

Un accord de libre-échange (ALE) avec la Corée est entré en vigueur en décembre 2015. Il permet aux ressortissants de la Corée d'entrer plus facilement en Nouvelle-Zélande, notamment au titre du programme de vacanciers actifs et d'une nouvelle catégorie d'emplois spéciaux (*Special Work Category*).

Une stratégie visant à attirer l'investissement sur le territoire pour la période 2015 17 (*Investment Attraction Strategy 2015-17*) a été mise en place pour soutenir l'investissement fondé sur la demande, pour mobiliser les fonds des investisseurs étrangers dans des investissements à forte valeur ajoutée et pour définir et mettre en œuvre des stratégies d'attraction sur des marchés étrangers de premier plan. Cette stratégie a pour objectif ambitieux de multiplier par deux le niveau d'investissement consacré à la Nouvelle-Zélande par le biais des catégories d'investisseurs étrangers, afin qu'il passe de 3.5 à 7 milliards NZD d'ici à décembre 2017.

En septembre 2015, le gouvernement a annoncé que la Nouvelle-Zélande accueillerait 750 réfugiés syriens en réponse au conflit se déroulant dans leur pays. En juin 2016, le quota de réfugiés a été relevé pour passer de 750 à 1000 places par an à compter de 2018/19, auxquelles viennent s'ajouter 500 réfugiés syriens supplémentaires sur les périodes 2016/17 et 2017/18.

Pour en savoir plus

www.immigration.govt.nz

www.mbie.govt.nz/info-services/immigration

www.newzealandnow.govt.nz/investing-in-nz

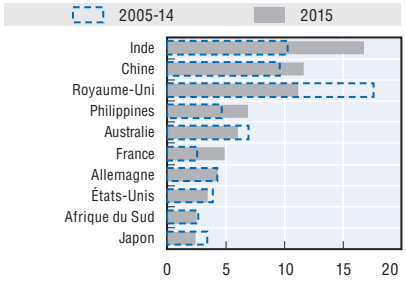
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

NOUVELLE-ZÉLANDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	13.3	13.2	17.9	20.3	14.0	14.8	*91.8*
Sorties	5.5	6.0	4.8	4.9	5.3	5.5	*22.1*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	11.7	13.9	23.4	25.5
Famille (y compris la famille accompagnante)	29.8	31.3	59.7	57.4
Humanitaire	3.6	3.8	7.1	6.9
Libre circulation	4.9	5.5	9.8	10.2
Autres	..	..	..	..
Total	49.9	54.6	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	22.7	28.6	28.3	22.2
Stagiaires	1.4	1.1	1.1	1.2
Vacanciers actifs	43.3	61.3	65.2	50.2
Travailleurs saisonniers	7.7	9.4	9.8	8.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	30.9	37.3	39.8	31.8

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	*350*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	11.4	9.6	17.3	..	10.3	10.0	..
Accroissement naturel	7.5	8.3	6.0	..	8.0	7.1	..
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.7	2.4	11.3	..	2.5	3.6	..

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	20.3	21.6	23.4	24.5	21.1	22.2	*1 108*
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	*27 585*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	82.9	79.1	80.0	79.2	82.0	78.7
Hommes nés à l'étranger	76.2	75.9	79.0	80.6	77.8	77.5
Femmes nées dans le pays de résidence	69.9	68.6	70.6	70.2	70.3	68.8
Femmes nées à l'étranger	59.4	61.6	65.3	66.7	61.3	64.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.4	6.1	5.3	5.5	4.1	6.1
Hommes nés à l'étranger	4.3	7.2	5.2	5.5	4.6	6.3
Femmes nées dans le pays de résidence	4.3	6.9	6.5	6.5	4.4	7.0
Femmes nées à l'étranger	4.9	7.7	7.5	6.7	5.5	7.5

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520458

Pays-Bas

L'augmentation du nombre d'entrées aux Pays-Bas (de 183 000 individus en 2014 à 205 000 en 2015) a considérablement dépassé celle des sorties (de 148 000 individus en 2014 à près de 150 000 en 2015), de sorte que l'immigration nette a continué de croître pour s'établir à 55 000 individus en 2015. Parmi les individus qui se sont installés aux Pays-Bas en 2015, 45 000 étaient des citoyens néerlandais et 160 000 des étrangers. Un peu plus de la moitié des étrangers (81 000) étaient des ressortissants de l'UE.

Parmi les immigrés qui se sont installés aux Pays-Bas en 2015, beaucoup étaient nés dans des pays européens, notamment en Pologne (23 000), en Allemagne (8 500), au Royaume-Uni (5 200), en Italie (5 000), en Bulgarie (4 700), en Roumanie et en Espagne (4 200 chacun). Au total, 38 000 étaient nés dans des pays de l'UE15 (hors Pays-Bas) et 38 000 autres dans des pays qui ont rejoint l'UE en 2004 ou à une date ultérieure. Environ 13 000 étaient nés dans d'autres pays européens, ainsi qu'en Turquie et dans des pays de l'ex-Union soviétique. Toutefois, des effectifs importants de personnes nées à l'étranger sont également arrivés de Syrie (21 000) et d'Érythrée (3 300), affichant le taux de croissance le plus rapide. Les autres grands pays d'origine non européens étaient l'Inde (6 300), la Chine (5 700) et les États-Unis (5 100).

En 2015, le Service néerlandais d'immigration et de naturalisation (IND) a accordé 11 200 permis de résidence dans le cadre des programmes dédiés au développement des connaissances et des talents, contre 10 500 en 2014. Les demandeurs étaient le plus souvent originaires de l'Inde, des États-Unis et de la Chine. En 2015, 1 600 permis de résidence supplémentaires ont été accordés au titre d'autres programmes d'immigration de travail, soit considérablement plus qu'en 2014 (1 200). Les demandeurs venaient principalement de la Chine, des États-Unis et du Japon. Les candidats à l'immigration familiale venaient le plus souvent de l'Inde, de la Turquie et des États-Unis, et au total 21 000 permis de résidence leur ont été accordés en 2015, soit légèrement plus qu'en 2014 (20 400). Enfin, 15 200 permis de résidence ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale, un nombre nettement supérieur à celui de 2014 (12 400). D'après les statistiques publiées par le Nuffic (l'organisation néerlandaise pour la coopération en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur), 62 700 étudiants en mobilité internationale étaient inscrits dans des universités néerlandaises durant l'année universitaire 2014/15, ce qui représente 9 % de la population étudiante des Pays-Bas. Ils venaient principalement d'Allemagne, de Chine et de Belgique.

La citoyenneté néerlandaise a été acquise par 22 400 personnes en 2015, soit considérablement moins qu'en 2014 (26 500).

Le nombre de demandes d'asile aux Pays-Bas a fortement augmenté entre 2014 et 2015, passant de 24 500 à 45 000. La proportion de décisions positives s'est considérablement accrue sur cette période, en particulier en ce qui concerne le statut défini par la Convention de Genève. En 2015, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient la Syrie (18 700, 43 % du total), l'Érythrée (7 400), l'Iraq (3 000), l'Afghanistan (2 600) et l'Iran (1 900). Ces mêmes pays étaient également les principaux pays d'origine en 2014. Le nombre de demandes d'asile de mineurs non accompagnés a été multiplié par quatre en 2015, passant à 3 900, dont un tiers a émané de ressortissants de la Syrie et de l'Érythrée.

Depuis mars 2016, plutôt que d'appliquer la même procédure à tous les demandeurs d'asile, ceux-ci sont orientés vers des filières appliquant des procédures différentes. Ce système a pour but de traiter plus efficacement les demandes d'asile. Depuis janvier 2016, les citoyens étrangers qui n'ont pas besoin d'un visa pour entrer aux Pays-Bas n'ont plus le droit à une aide au rapatriement, à la suite de plusieurs cas de pratiques abusives. Les négociations entre les municipalités et le gouvernement n'ayant pas débouché sur un accord, les municipalités qui hébergent des immigrés clandestins ne seront pas indemnisées, puisque cela pourrait nuire à l'efficacité des politiques de retour mises en œuvre par le gouvernement.

Les réglementations qui régissent le programme relatif aux investisseurs étrangers ont été assouplies en juillet 2016. Il n'est plus nécessaire de produire une attestation de vérification de la source du capital investi et le système de points appliqué dans le cadre de ce programme a été simplifié. La durée du permis de résidence a été prolongée d'un an à trois ans, ce qui donne aux investisseurs étrangers plus de temps pour mettre en œuvre leur plan d'activité, mais aussi, aux investisseurs et à leur famille davantage d'assurances quant à leur résidence aux Pays-Bas.

En mars 2016 est entrée en vigueur une législation qui renforce les possibilités de déchéance de la nationalité néerlandaise aux personnes reconnues coupables d'activités terroristes. En juin 2016, le parlement a également adopté une proposition visant à allonger de cinq à sept ans la durée de résidence minimale requise pour acquérir la nationalité néerlandaise, mais la loi n'est pas encore entrée en vigueur.

Un nouveau programme d'action national visant à lutter contre la discrimination a été annoncé en janvier 2016. Il prévoit notamment de mettre davantage l'accent sur la prévention et la sensibilisation à la discrimination, de renforcer les moyens institutionnels pour traiter les cas de discrimination, de mettre en place une approche plus locale et de mener des travaux de recherche plus poussés.

Pour en savoir plus

www.ind.nl

www.cbs.nl

www.epnuffic.nl/en/internationalisation/mobility-statistics

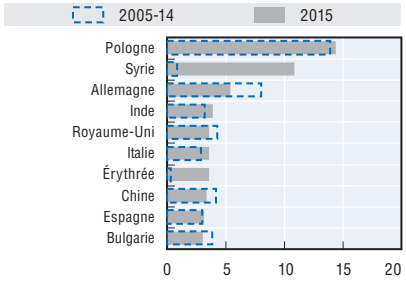
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	3.9	6.6	8.3	9.4	5.7	7.2	*159.5*
Sorties	2.9	3.9	4.9	5.0	3.1	4.6	*85.2*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	11.9	13.1	9.6	8.9
Famille (y compris la famille accompagnante)	20.4	21.0	16.5	14.3
Humanitaire	19.4	41.2	15.7	28.1
Libre circulation	72.3	71.4	58.3	48.7
Autres	..	..	..	..
Total	124.1	146.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	10.5	12.3	14.9	11.4
Stagiaires	3.2	..	..	3.3
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	13.6	..	..	12.1

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.8	1.4	2.5	0.8	0.9	*43 100*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.8	4.9	4.2	4.6	3.3	3.9	*78.4*
Accroissement naturel	3.2	2.9	2.1	1.4	3.0	2.3	*23.4*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-1.4	2.0	2.1	3.2	0.2	1.6	*55.0*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	10.6	11.2	11.8	12.2	10.7	11.5	*2 057*
Population étrangère	4.2	4.6	5.0	5.3	4.3	4.8	*901*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	4.1	3.6	4.0	3.3	4.2	3.7	*27 877*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	81.5	81.2	79.4	80.3	82.7	80.5
Hommes nés à l'étranger	69.5	72.1	69.7	70.5	71.3	70.5
Femmes nées dans le pays de résidence	68.6	71.3	70.4	71.9	70.9	71.6
Femmes nées à l'étranger	53.1	57.3	54.8	54.1	54.6	57.1
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.0	6.5	5.9	3.0	5.0
Hommes nés à l'étranger	10.8	7.8	12.2	11.0	8.8	11.1
Femmes nées dans le pays de résidence	4.4	4.0	7.0	6.5	3.7	4.9
Femmes nées à l'étranger	9.9	8.7	13.3	13.0	8.5	10.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520477

Pologne

En 2015, le flux d'immigration est resté élevé: 91 400 personnes arrivant de l'étranger ont été enregistrées pour un séjour de plus de trois mois, soit un niveau similaire à celui de 2014 et 13 % de plus qu'en 2013. Les principaux flux d'immigration provenaient d'Ukraine : en 2015, les Ukrainiens représentaient 43 % environ du nombre total d'étrangers, contre respectivement 40 % et 33 % en 2014 et 2013. Ils étaient suivis des Biélorusses (4.7 %), des Vietnamiens (4.4 %), des Allemands (3.9 %), des Chinois (3.5 %) et des Russes (3.2 %).

Les autorisations de séjour connaissent une augmentation comparable, notamment en raison de la nouvelle réglementation adoptée en mai 2014, du processus de régularisation qui a débuté en 2012 et de l'immigration à grande échelle de citoyens ukrainiens. En 2015, 65 000 autorisations de séjour temporaire ont été délivrées (+35 % par rapport à 2014), ainsi que 9 900 autorisations de séjour permanent (+33 %), tandis que 9 000 déclarations de séjour de la part de citoyens de l'UE ont été enregistrés (+5 %). Au total, 77 700 autorisations de séjour ont été délivrées en 2015, contre 44 300 en 2013.

Le nombre de permis de travail délivrés à des ressortissants de pays tiers a continué d'augmenter pour s'établir à 127 400 en 2016 (+94 % par rapport à 2015). Le programme de travail temporaire de la Pologne pour les citoyens des pays voisins (Bélarus, Russie et Ukraine) ainsi que de Moldova, de Géorgie et d'Arménie a poursuivi son expansion rapide. Ce programme, où les employeurs font des déclarations d'intention d'embaucher un travailleur étranger jusqu'à 6 mois sur 12, a donné lieu à 1.3 million d'enregistrements de déclarations en 2016 (+68 % par rapport à 2015). L'augmentation du nombre de permis de travail et le programme de travail temporaire reflètent l'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie polonaise, notamment dans l'agriculture, le bâtiment et les services à domicile.

Environ 57 100 étudiants en mobilité internationale ont été enregistrés en Pologne au cours de l'année universitaire 2015/16, soit une augmentation significative de 24 % environ par rapport à l'année universitaire précédente. Ces étudiants étaient essentiellement originaires d'Ukraine (54 %), mais aussi du Bélarus (8 %), de Norvège, de Suède, d'Espagne, de Turquie, de la Fédération de Russie et de Lituanie.

En 2015, environ 263 000 citoyens polonais se sont rendus à l'étranger pour un séjour de plus de trois mois. Environ 95 % d'entre eux étaient des migrants de travail. Les principales destinations étaient le Royaume-Uni et l'Allemagne. Au cours de la période 2011-15, selon les estimations établies à partir des registres de titulaires d'un permis de résidence permanente, le nombre d'émigrés s'élevait à 129 400 environ (soit une réduction de 50 % par rapport à la période 2001-10).

Le nombre de demandeurs d'asile est resté comparable à celui de 2015, mais il reste faible par rapport à celui des autres pays de l'UE. En 2016, 12 300 demandeurs d'asile ont déposé 5 000 demandes, dont 91 % émanaient de trois nationalités. Les principaux groupes déposant une demande d'asile étaient les Russes (8 900, soit 73 % du total), les Ukrainiens (1 300, soit 11 %) et les Tadjiks (900, soit 7 %).

En 2016, le gouvernement a présenté un projet d'amendements à la Loi relative aux étrangers. L'un des principaux changements proposés concerne l'accès des étrangers au statut de résident permanent. Ainsi, les immigrés qui demandent à la fois une autorisation de séjour permanent et une carte de résident de longue durée-UE devront présenter un certificat d'État attestant leur connaissance de la langue polonaise. Seules certaines catégories d'étrangers seront exemptées de cette obligation : les étrangers d'origine polonaise, les titulaires de la carte polonaise (les personnes d'ascendance polonaise ou ayant un rattachement avec des pays de l'ex-URSS), les étrangers ayant obtenu l'asile, les victimes de trafic d'êtres humains, et enfin les enfants nés en Pologne et les mineurs de moins de 16 ans. D'autres propositions concernent l'introduction de nouveaux types de permis de séjour et de travail temporaires pour les personnes en mobilité dans le cadre de transferts intra-entreprises, la création d'un type particulier de permis de séjour et de travail temporaire pour les immigrés dotés de compétences qui répondent aux besoins de l'économie polonaise (les titulaires de ce permis spécial obtiendront plus facilement une autorisation de séjour permanent) et la simplification de la procédure de régularisation des étudiants en mobilité internationale qui sont diplômés des universités polonaises et envisagent de chercher un emploi en Pologne.

En 2016, un projet d'amendements à la Loi relative à la promotion de l'emploi et aux institutions du marché du travail a été proposé aux fins de transposition dans la législation nationale de la Directive européenne relative aux travailleurs saisonniers et de meilleure gestion de l'immigration temporaire en Pologne. Un nouveau type de permis de travail est conçu pour le travail saisonnier ; ce permis est valable jusqu'à neuf mois au cours de l'année civile dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et du tourisme et s'applique à tous les ressortissants de pays hors UE, tandis que pour les ressortissants d'Arménie, du Bélarus, de Géorgie, de Moldova, de Russie et d'Ukraine, d'autres assouplissements sont prévus (sans conditions d'appréciation de la situation de l'emploi). Ainsi, certains amendements sont prévus uniquement pour les ressortissants d'Arménie, du Bélarus, de Géorgie, de Moldova, de Russie et d'Ukraine (permis valable jusqu'à six mois sur une période de douze mois consécutifs) et s'appliqueront à tous les secteurs hormis le travail saisonnier. Ces propositions doivent entrer en vigueur à partir de 2018.

Pour en savoir plus

www.udsc.gov.pl

www.stat.gov.pl

www.mpips.gov.pl

http://cudzoziemcy.gov.pl

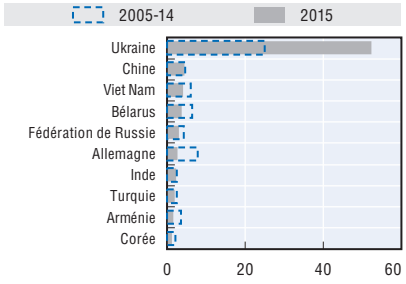
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

POLOGNE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.0	1.1	0.8	2.2	1.0	1.1	*86.1*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	7.3	22.9	29.8	11.4
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	73.2	176.1	321.0	124.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	*10 250*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-0.4	1.0	-0.3	-1.0	0.0	-0.1	*-38.4*
Accroissement naturel	-0.1	0.9	0.0	-0.7	0.4	0.1	*-25.6*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-0.3	0.1	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3	*-12.8*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	..	..	..	..
Population étrangère	..	..	..	..	..	..	..

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	5.9	..	..	2.9	6.4	*4 048*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	59.0	65.3	68.2	69.2	63.2	66.5
Hommes nés à l'étranger	35.9	58.8	72.1	73.1	44.9	67.2
Femmes nées dans le pays de résidence	47.0	52.6	55.2	56.7	50.3	53.4
Femmes nées à l'étranger	24.0	43.4	54.2	49.3	30.4	49.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	16.9	9.4	8.6	7.4	10.7	9.3
Hommes nés à l'étranger	10.2	12.1	-	-	8.4	4.1
Femmes nées dans le pays de résidence	19.4	10.1	9.7	7.8	12.4	10.5
Femmes nées à l'étranger	15.3	11.0	-	-	10.2	14.8

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520496

Portugal

En 2015, le solde migratoire est resté négatif (10 500 personnes), quoiqu'un peu moins que les années précédentes (-30 100 personnes en 2014 et -37 400 en 2012). Dans l'ensemble, le nombre total d'étrangers au Portugal a continué de diminuer, passant de 454 000 personnes en 2009 à 389 000 en 2015 (-1.6 % par rapport à 2014). La part relative des ressortissants des pays lusophones dans le nombre total d'étrangers (43.5 % en 2015) reste importante mais régresse, contrairement à celles des ressortissants britanniques, espagnols et chinois.

Le nombre de nouvelles autorisations de séjour, qui avait chuté à 33 200 en 2013, est remonté à 37 900 en 2015, en raison de l'arrivée au Portugal d'un nombre plus important de travailleurs salariés et de ressortissants de l'UE. En 2015, 20 500 autorisations de séjour ont été délivrées à des ressortissants de l'UE et à des proches de ressortissants de l'UE, alors que seulement 15 200 avaient été délivrées à cette même catégorie de migrants en 2013. Le Brésil reste le premier pays d'origine (5 700 personnes en 2015, 15 % de tous les nouveaux titres de séjour), suivi de la Chine, de la Roumanie, de la France et du Cap-Vert. Depuis 2012, la part des femmes parmi les nouveaux immigrés diminue légèrement : en 2015, moins de la moitié des nouveaux titres de séjour ont été délivrés à des femmes.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale a continué de chuter en 2015, pour s'établir à 3 100 individus.

Le nombre de personnes acquérant la nationalité portugaise a diminué, jusqu'à atteindre 40 200 individus en 2015 (sur les 52 400 demandes déposées). Le Brésil et les pays africains lusophones représentaient respectivement 31 % et 33 % des naturalisations.

Le nombre de titres de séjour délivrés à des investisseurs immigrés (ARI), également appelés « visas d'or », lancés en 2013, a chuté à 800 (plus 1 100 membres de la famille) en 2015. Ce phénomène est dû à une suspension du programme pendant plusieurs mois, à la suite d'une enquête judiciaire qui a permis d'identifier des problèmes de fraude et d'administration lors du traitement. La loi sur les ARI a été réformée, et un manuel clarifiant les procédures administratives pour les agents chargés de cette catégorie d'étrangers a été élaboré. En 2016, les chiffres sont revenus à la normale avec 1 400 dossiers.

Entre 2014 et 2015, le nombre d'émigrés a diminué, passant de 101 400 à 134 500 individus. Cette diminution a été plus marquée chez les émigrés de courte durée, qui représentaient 60 % du total, contre 63 % en 2014. Presque tous les émigrés de longue durée (99 %) étaient des ressortissants portugais. En 2015, 68.5 % des émigrés de longue durée ont rejoint l'Europe occidentale. Il s'agit de la part la plus élevée jamais observée ces dernières années – en 2010, seulement 62.5 % des émigrés de longue durée avaient choisi l'Europe occidentale comme destination. Les émigrés restent majoritairement des hommes d'âge actif.

Au premier semestre de l'année 2016, 300 personnes avaient effectué une demande de protection internationale. Les demandeurs d'asile étaient essentiellement originaires d'Ukraine et de Guinée. Sur les 900 demandeurs d'asile recensés en 2015, 190 ont obtenu le statut de réfugiés ou ont été placés sous protection humanitaire. Dans le cadre du programme européen de relocalisation et du système européen de réinstallation, le Portugal s'est engagé à accueillir 500 personnes avant septembre 2017. À la fin du premier semestre 2016, 480 personnes avaient été réinstallées sur l'ensemble du territoire portugais.

Pour préparer la réinstallation, la réorientation et l'intégration des nouveaux arrivants, un groupe de travail gouvernemental a été créé en août 2015. Des mesures de communication et d'information pour l'accueil des demandeurs d'asile ont été élaborées (portail Internet, trousse d'accueil pour les réfugiés, campagne nationale de sensibilisation). Le Service des étrangers et des frontières (SEF) a continué de travailler sur l'accueil des groupes de migrants, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux migrations (ACM), l'institut public chargé de l'intégration des migrants au Portugal. En 2016, l'ACM a mis en place un bureau d'appui pour l'intégration des réfugiés dans le cadre de son approche à guichet unique, diffusant une nouvelle trousse d'accueil pour les réfugiés ; il a commencé à gérer le réseau de structures d'accueil des demandeurs d'asile à l'échelle locale.

La Loi 26/214 relative aux conditions et procédures d'asile est entrée en vigueur en 2015. Les demandeurs d'asile bénéficient d'une meilleure protection et de conseils juridiques de la part du Conseil portugais pour les réfugiés, qui est informé de toutes les nouvelles demandes et de tous les documents pertinents par le SEF. La Loi a fixé à 30 jours le délai maximal de prise de décision quant à une demande d'asile.

La Loi sur la nationalité n°37/81 a été modifiée, élargissant le champ des personnes qui peuvent acquérir la nationalité portugaise, alors que l'existence de menaces d'actes terroristes est devenue un motif de refus d'octroi de la nationalité.

En 2015, le Portugal a adopté son troisième Plan d'action pour l'intégration des migrants (« *Plan stratégique pour les migrations 2015-2020* »). Ce plan réunit les besoins en matière d'émigration et d'immigration dans un seul et même document. S'appuyant sur une démarche globale, il implique différents ministères et définit une centaine de mesures déclinées en sections thématiques.

Dans le cadre du Plan d'action, l'Observatoire des migrations est désormais responsable de la systématisation et de la diffusion des rapports statistiques annuels, qui analysent près de 200 indicateurs sur l'intégration des immigrés définis à partir de 25 sources statistiques et administratives.

En 2016, un Réseau national pour l'appui à l'intégration des migrants, géré par l'ACM, a adopté les Centres nationaux d'appui à l'intégration des migrants (CNAIM, guichets uniques) ainsi que les Centres locaux d'appui à l'intégration des migrants, en partenariat étroit avec les communes et les institutions locales.

Depuis 2015, les émigrants portugais inscrits sur les listes électorales pour voter aux élections législatives portugaises peuvent élire directement les membres du Conseil consultatif des communautés portugaises, dont le nombre de membres a augmenté.

Une nouvelle loi a été adoptée en ce qui concerne certains groupes d'étudiants qui sont des ressortissants de pays tiers ; ces derniers ont ainsi obtenu le droit d'exercer une activité professionnelle et d'obtenir un titre de séjour sans être obligés d'avoir un visa.

Pour en savoir plus

www.ine.pt

www.om.acm.gov.pt

www.sef.pt

www.acm.gov.pt

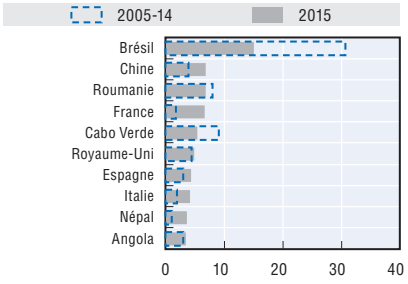
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PORTUGAL

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	2.7	4.8	3.4	3.7	4.1	3.9	*37.9*
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	6.1	6.7	20.1	21.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	10.9	10.2	35.7	32.5
Humanitaire	0.1	0.2	0.4	0.6
Libre circulation	12.4	13.1	40.6	41.9
Autres	1.0	1.1	3.2	3.7
Total	30.5	31.2	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	5.3	2.8	2.7	5.3
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	*900*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	1.6	-0.1	-5.0	-3.2	1.5	-3.8	*-33.5*
Accroissement naturel	0.2	-0.4	-2.2	-2.2	0.0	-1.4	*-23.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	1.5	0.4	-2.9	-1.0	1.5	-2.4	*-10.5*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	7.1	8.0	8.5	8.6	7.4	8.4	*893*
Population étrangère	4.0	4.2	3.8	3.8	4.1	4.0	*389*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	0.2	4.8	5.3	5.2	2.6	5.2	*20 396*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.1	69.7	65.4	66.5	72.9	66.3
Hommes nés à l'étranger	78.1	74.3	69.5	71.5	77.9	69.4
Femmes nées dans le pays de résidence	61.2	60.8	59.1	60.7	61.5	59.1
Femmes nées à l'étranger	67.3	64.5	64.3	65.2	67.0	64.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.0	10.2	13.9	12.6	7.3	13.8
Hommes nés à l'étranger	8.3	12.7	17.2	14.9	9.0	18.1
Femmes nées dans le pays de résidence	9.1	12.0	14.6	12.9	9.6	14.4
Femmes nées à l'étranger	10.4	17.2	16.7	14.7	11.7	17.9

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520515

République slovaque

L'immigration totale vers la République slovaque a augmenté, passant de 5 400 personnes environ en 2014 à près de 7 000 personnes en 2015. De même, l'émigration n'a cessé de croitre, le nombre de personnes émigrant au départ de la République slovaque étant deux fois supérieur à celui de 2010. Le solde migratoire a augmenté pour atteindre +3 000 personnes environ en 2015 (+1 700 personnes en 2014). Tous ces chiffres incluent les ressortissants slovaques.

Les flux migratoires continuent d'être fortement dominés par les Européens. Ainsi, en 2015, près de 5 400 des immigrés étaient originaires d'Europe, notamment de Slovaquie (46 %). Les principaux flux d'immigration étrangère provenaient de la République tchèque (600), de Hongrie (600) et de Roumanie (500). Pratiquement tous les émigrés (99 %) étaient des Slovaques.

Le nombre de nouvelles autorisations de séjour délivrées, qui fluctuaient autour de 10 000 par an de 2010 à 2012, a augmenté régulièrement depuis, pour s'établir à 23 800 en 2015. Cette augmentation est essentiellement imputable au nombre d'immigrés de pays tiers, qui est passé de 11 000 en 2014 à 17 400 en 2015. Les nouvelles autorisations délivrées à des ressortissants de pays tiers étaient surtout des autorisations de séjour temporaire (14 200) et de séjour toléré (1 100), tandis que les nouvelles autorisations de séjour permanent étaient délivrées essentiellement à des citoyens de l'EEE (près de 6 400 en 2015). Les cinq principaux pays d'origine des ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une nouvelle autorisation de séjour étaient l'Ukraine, la Serbie, la Russie, la Syrie et la Corée.

La situation du marché de l'emploi en République slovaque s'améliore chaque année depuis 2013. Cependant, la situation continue d'être tendue, avec un taux de chômage de 11.5 % en 2015, à forte proportion du chômage de longue durée. La baisse substantielle du nombre d'entrées de travailleurs étrangers qui s'était amorcée en 2013 s'est inversée en 2015, avec l'entrée de 9 300 travailleurs étrangers, dont 2 200 étaient titulaires d'un permis de travail et 7 000 (principalement des ressortissants de l'EEE) étaient exemptés de l'obligation de permis de travail et étaient seulement titulaires d'une carte d'information. En 2015, les nouveaux travailleurs de pays tiers étaient majoritairement des hommes âgés de 25 à 34 ans, titulaires d'un permis de travail de longue durée. Les données à la mi-2016 confirment cette tendance. Malgré les fluctuations de l'immigration, le nombre de travailleurs étrangers a continué d'augmenter, s'établissant à 30 000 au premier semestre 2016. À titre de comparaison, la République slovaque comptait seulement 14 300 travailleurs étrangers en 2012.

Le nombre de Slovaques qui travaillent à l'étranger mais qui résident toujours en République slovaque ne cesse d'augmenter, passant de 134 000 en 2014 à 163 000 à la mi-2016. Ils représentaient alors 6 % environ de la population active slovaque occupée, d'après les données de l'Enquête sur la population active. Près des deux tiers d'entre eux étaient des hommes. Les cinq principaux pays de destination des Slovaques travaillant à l'étranger au cours du premier semestre 2016 étaient l'Autriche, la République tchèque, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Hongrie.

La République slovaque n'a jamais fait partie des principales destinations des réfugiés. Ainsi, 330 personnes ont demandé l'asile en 2015, soit le même nombre que l'année précédente. Le statut de réfugié a été accordé à 14 personnes en 2014 et à 8 personnes en 2015 (à des citoyens d'Afghanistan, du Cameroun, de Cuba et de Syrie). La majorité des demandeurs d'asile sont encore une fois des hommes âgés de 18 à 25 ans et de 26 à 39 ans. De plus, la République slovaque a accordé le statut de protection subsidiaire à 99 réfugiés en 2014 (essentiellement originaires d'Afghanistan, de Somalie et de Syrie) et à 41 réfugiés en 2015 (essentiellement originaires d'Iran, d'Ukraine et de Syrie). En 2016, la République slovaque a accepté un certain nombre d'arrivées dans le cadre de transferts humanitaires. Entre 2009 et 2016, la République slovaque a accordé un hébergement temporaire à plus de 1 000 réfugiés qui ont rejoint par la suite leur pays de destination finale.

Le nombre de situations de séjour irrégulier détectées a plus que doublé entre 2014 et 2015 (respectivement, 1 100 et 2 300 cas). Malgré sa frontière commune avec l'Ukraine, la République slovaque n'a pas recensé d'augmentation substantielle des mouvements irréguliers depuis le début de la crise ukrainienne.

Les modifications législatives entrées en vigueur le plus récemment comprennent l'introduction de nouvelles règles applicables aux travailleurs détachés à compter du 1er janvier 2016. Ainsi, avant de détacher un travailleur hors de la République slovaque, même dans le cadre de la coopération transfrontalière, l'employeur est désormais tenu de fournir au salarié des informations écrites sur les conditions de travail et d'emploi (date de début et de fin du détachement, type de travail, lieu de travail, conditions de rémunération, horaires de travail et congés). L'inspection du travail peut infliger jusqu'à 100 000 EUR d'amende administrative aux employeurs qui ne respectent pas ces règles.

Un amendement à la Loi régissant l'octroi des permis de travail a été proposé récemment, l'objectif étant de clarifier les obligations des employeurs de ressortissants de l'Union européenne ou de pays tiers. Cette nouvelle législation oblige les employeurs à justifier l'emploi d'un ressortissant d'un pays tiers et à informer le Centre national du travail des postes à pourvoir dans leur entreprise avant de lancer une demande de délivrance d'un permis de travail, d'une autorisation de séjour temporaire et d'une « Carte bleue européenne ». Il a également été proposé que la définition du travail illégal et de l'emploi illégal de ressortissants de pays tiers soit clarifiée afin qu'elle reflète le non-respect des conditions stipulées pour leur emploi.

Pour en savoir plus

www.minv.sk

www.employment.gov.sk

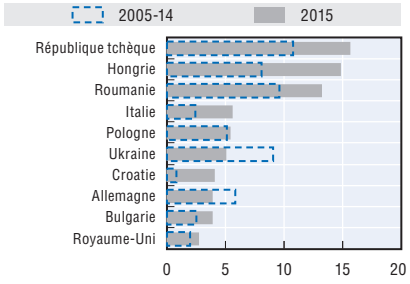
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	1.4	2.3	0.4	0.7	2.4	1.1	*3.8*
Sorties	0.2	0.5	0.0	0.0	0.4	0.4	*0.0*

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	0.3	0.9	1.3	0.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.7	0.1	0.0	0.0	0.4	0.1	*270*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	0.8	1.9	1.0	0.9	1.5	1.4	*4.9*
Accroissement naturel	0.2	1.3	0.7	0.3	0.5	0.9	*1.8*
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.6	0.6	0.3	0.6	0.9	0.5	*3.1*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	4.6	2.7	3.3	3.3	5.6	3.0	*182*
Population étrangère	0.5	1.3	1.1	1.2	0.8	1.2	*66*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	6.3	0.4	0.4	0.6	3.5	0.4	*376*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	64.6	65.2	67.6	69.5	67.5	66.4
Hommes nés à l'étranger	67.1	74.5	78.6	65.0	71.6	73.8
Femmes nées dans le pays de résidence	51.0	52.4	54.3	56.0	52.7	53.0
Femmes nées à l'étranger	37.7	38.9	54.7	53.1	48.8	52.3
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	15.5	14.3	12.9	10.4	11.5	13.7
Hommes nés à l'étranger	17.4	8.9	-	-	10.7	10.1
Femmes nées dans le pays de résidence	17.2	14.6	13.7	12.9	13.7	14.2
Femmes nées à l'étranger	28.6	16.7	-	-	15.8	12.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520534

République tchèque

En 2015, environ 35 000 immigrés sont arrivés en République tchèque, soit une baisse de 16 % par rapport aux 42 000 recensés en 2014. Le nombre d'émigrés était de 19 000 environ (ressortissants tchèques compris). Ainsi, le solde migratoire de la République tchèque était positif en 2015 (+16 000), mais en baisse de 27 % par rapport à 2014 (+22 000). À la fin de l'année 2015, 465 000 étrangers, dont 20 % environ de ressortissants ukrainiens, étaient des résidents en situation régulière. Si le nombre de migrants titulaires d'un visa temporaire était en baisse depuis 2012, une légère augmentation de 3 % a été observée en 2015, le nombre total de migrants titulaires d'un permis de séjour temporaire dans le pays atteignant 205 000 en fin d'année.

Comme les années précédentes, les migrants nouvellement arrivés en 2015 étaient essentiellement originaires de l'Europe de l'Est, notamment de la République slovaque (6 700), de l'Ukraine (5 500) et de la Russie (2 800). Environ 55 % des immigrés arrivés en 2015 étaient des hommes.

Quelque 14 000 demandes de visas long séjour (pour des séjours supérieurs à 90 jours) ont été déposées en 2015, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2014. Près de 25 % de ces demandes émanaient de ressortissants américains, russes ou ukrainiens. Près de 70 % étaient déposées à des fins de poursuite d'études ou d'autres activités éducatives ; 17 % étaient des demandes de regroupement familial. Ces dix dernières années, la République tchèque a connu une forte hausse du nombre d'étudiants étrangers, qui est passé de 13 100 en 2003 à 42 200 en 2015. Environ 65 % des étudiants étrangers inscrits dans les universités tchèques étaient des ressortissants de l'Union européenne. Comme les années précédentes, les ressortissants slovaques constituaient le groupe le plus important (22 200 individus en 2015).

En 2015, les demandes d'autorisation de séjour de longue durée se sont multipliées : 8 200 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié étaient des demandes de « carte d'employé », un document unique créé pour les ressortissants de pays tiers en 2014, qui remplace les visas de travail pour les séjours supérieurs à trois mois. En 2015, 407 000 ressortissants étrangers occupaient un emploi (salarié ou non), ce qui représentait 8 % de la population active.

L'émigration des ressortissants tchèques a augmenté en 2015. Alors qu'en 2014, le premier groupe à quitter le pays était les Ukrainiens, en 2015, les émigrés étaient essentiellement des Tchèques (3 900); venaient ensuite les Ukrainiens (3 200) et les Russes (2 100).

En 2015, la République tchèque a connu une légère augmentation des demandes d'asile (1 500 contre 1 200 en 2014). Dans 70 cas, la demande d'asile a été acceptée et 400 autres personnes ont bénéficié d'une protection subsidiaire. De même qu'en 2014, l'Ukraine était le principal pays d'origine des demandeurs d'asile (700 déposants), suivie de la Syrie (130) et de Cuba (130). Le nombre de demandes de ressortissants cubains a nettement augmenté par rapport à 2014 (40 demandes). En 2015, 68 % des déposants étaient des hommes et 18 % environ étaient des mineurs. Cent-cinquante enfants, principalement âgés de 16 à 18 ans, ont été identifiés comme mineurs non accompagnés (contre 23 en 2014). Toutefois, dix seulement ont déposé une demande d'asile en 2015.

En 2015, la Loi relative au séjour des ressortissants étrangers a été modifiée ; elle est entrée en vigueur en décembre 2015. Elle prolonge la validité des visas long séjour jusqu'à un an et repousse l'échéance des dépôts de demande d'autorisation de séjour de longue durée. En outre, elle précise qui entre dans la catégorie des membres de la famille de citoyens de l'Union européenne et définit de nouvelles exigences afférentes au passage de l'examen visant à évaluer la connaissance de la langue tchèque. En outre, une série de modifications apportées au droit d'asile sont entrées en vigueur en janvier 2016 ; ces modifications mettent l'accent sur les mesures d'intégration dans le domaine du logement, de l'emploi et de l'apprentissage de la langue. De plus, une liste de pays d'origine sûrs a été créée.

En 2015, le ministère de l'Intérieur a également lancé un site internet spécialement dédié aux migrations ainsi qu'un nouveau portail d'information à l'intention des immigrés. En outre, un Groupe d'information sur les migrations a été mis en place pour améliorer la communication avec le public sur les questions de migration et d'intégration.

En novembre 2015, un nouveau projet pilote relatif aux migrations de travail, dédié aux travailleurs ukrainiens hautement qualifiés, appelé « Procédures spéciales applicables aux travailleurs hautement qualifiés d'Ukraine », a été lancé. Ce projet pilote donne aux participants un accès prioritaire aux ambassades lors de la demande de la « carte d'employé ». Il est actuellement plafonné à 500 migrants par an. En mai 2016, le projet a fait l'objet d'un remaniement visant à modifier l'admissibilité des employeurs. Les employeurs qui recrutent dans le cadre de ce programme doivent verser le salaire moyen qui prévaut dans la profession et le bassin d'emploi concernés, au lieu de 1.5 fois le salaire moyen national. La taille minimale des entreprises admises à participer au projet pilote a été abaissée à trois salariés. En août 2016, un projet similaire, appelé « Traitement spécial applicable aux travailleurs qualifiés d'Ukraine », a été lancé, avec une capacité de 3 800 travailleurs spécialisés par an. En raison de l'engouement suscité par ce projet, la capacité a été relevée en février 2017. En outre, à la suite de la transposition de la directive 2014/66/UE, une nouvelle carte de transferts intra-entreprises a été créée, laquelle réunit le permis de travail et l'autorisation de séjour dans un seul et même document.

Pour en savoir plus

www.mvcr.cz

www.emncz.eu

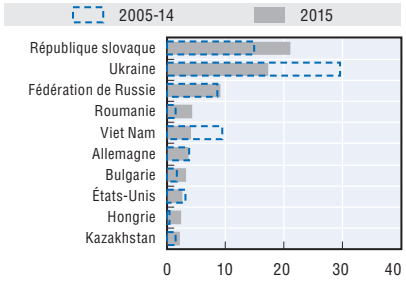
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.7	2.7	3.7	3.0	6.6	2.7	*31.6*
Sorties	2.1	1.2	1.5	1.4	1.6	1.4	*15.0*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	38.5	31.6	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	1.4	2.5	5.5	1.8
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	*1 250*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.4	2.4	2.5	1.5	5.1	1.5	*15.6*
Accroissement naturel	-0.6	1.0	0.4	0.0	0.6	0.3	*-0.4*
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	1.4	2.1	1.5	4.5	1.2	*16.0*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	5.1	6.3	7.2	7.3	5.9	6.9	*770*
Population étrangère	2.7	4.0	4.3	4.4	3.6	4.1	*465*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	1.0	0.3	1.2	1.1	0.7	0.6	*4 925*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	73.4	73.4	76.8	77.7	74.2	75.0
Hommes nés à l'étranger	71.0	79.1	84.1	82.9	74.2	81.1
Femmes nées dans le pays de résidence	56.4	56.3	60.7	62.5	57.0	58.4
Femmes nées à l'étranger	51.3	56.2	59.5	59.3	54.6	57.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	6.5	5.2	4.3	5.2	5.9
Hommes nés à l'étranger	9.6	5.6	5.7	5.3	7.6	6.4
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	8.5	7.4	6.1	7.7	8.1
Femmes nées à l'étranger	15.8	9.5	8.8	8.8	12.3	9.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520553

Roumanie

Après une diminution de la forte émigration nette de la Roumanie en 2014, l'émigration nette a de nouveau augmenté en 2015, jusqu'à atteindre près de 58 000 personnes. Le nombre d'immigrés temporaires résidant en Roumanie a diminué (-5 % par rapport à 2014) pour la deuxième année consécutive, pour s'établir à près de 130 000 personnes. Selon l'Institut national de Statistique, la population totale résidant en Roumanie en janvier 2016 était de 19,8 millions de personnes, soit une baisse de 110 700 personnes par rapport à 2015 ; les immigrés représentaient 0,5 % de la population totale.

En 2015, le nombre total d'immigrés en situation régulière en Roumanie était de 104 100 personnes, dont 60 600 ressortissants des pays tiers et 43 900 ressortissants des États membres de l'EEE et de la Suisse. En 2015, les cinq principaux pays d'origine des ressortissants des pays tiers en situation régulière en Roumanie étaient la Moldova (9 300), la Turquie (8 900), la Chine (7 500), la Syrie (4 500) et Israël (2 300). Les citoyens de l'UE installés en Roumanie étaient essentiellement originaires d'Italie (12 500), d'Allemagne (5 300), de France (4 700), de Hongrie (2 900) et de Bulgarie (2 200).

Comme les années précédentes, près de la moitié des ressortissants des pays tiers qui séjournent en Roumanie étaient des membres de la famille, des migrants ressortissant des pays tiers ou des citoyens roumains. Une part supplémentaire de 20 % venait en Roumanie pour étudier. S'agissant des migrations de main-d'œuvre, le gouvernement décide chaque année du nombre de permis délivrés aux nouveaux travailleurs migrants. Il a fixé le quota à 5 500 pour 2015 : 3 300 travailleurs permanents ; 200 travailleurs saisonniers ; 900 travailleurs transférés temporairement ; 200 stagiaires ; 100 travailleurs transfrontaliers ; 800 travailleurs hautement qualifiés. Le nombre de permis de travail émis chaque année sur la période 2010 15 est resté plutôt stable, à moins de 50 % du quota annuel fixé.

En 2015, les flux d'émigration temporaire ont augmenté (+8 % par rapport à 2014) pour la deuxième année consécutive, jusqu'à atteindre 187 500 personnes. Ces flux sont dominés par une migration économique de courte et moyenne durée. Selon l'*International Migration Report* des Nations Unies, entre 2000 et 2015, la taille de la diaspora roumaine a connu une croissance rapide (+7.3 % par an). Le nombre total de Roumains résidant à l'étranger, notamment en Italie (30 %), en Espagne (19 %) et en Allemagne (17 %), était estimé à plus de 3 400 000 personnes à la fin du premier semestre 2015.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile en Roumanie ainsi que de demandes à l'étude reste faible par rapport aux autres pays européens, y compris les pays voisins : en 2015, 1 300 demandes d'asile ont été déposées. Toutefois, le taux d'acceptation était de 59 %, ce qui est élevé par rapport aux autres États membres de l'UE.

Le droit d'asile en vigueur a été modifié aux fins de transposition de l'intégralité des directives européennes 2013/33 et 2013/32. Il permet à la Roumanie d'accepter les étrangers qui sont des réfugiés sur le territoire des pays tiers ainsi que les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection subsidiaire accordée par un État membre de l'Union européenne

En 2015, le gouvernement a approuvé une ordonnance qui définit le cadre juridique dans lequel doit s'inscrire l'intégration des activités de contrôle aux frontières, la protection de la santé publique et la clarification de la situation des étrangers en cas d'afflux massif d'immigrés aux frontières roumaines. Cette loi normative établit un instrument de coordination intégrée des actions des autorités roumaines afin de prévenir et d'écarter les menaces d'atteinte à la sécurité nationale et de maintenir l'ordre public et un climat de sécurité.

La Roumanie a transposé la directive de l'UE et a créé un nouveau type de permis de travail pour les travailleurs des pays tiers qui sont en mobilité dans le cadre de transferts intra-entreprises. Les nouvelles dispositions donnent aux sociétés multinationales le droit d'allonger la durée du détachement (jusqu'à trois ans). Le processus d'immigration a été simplifié: les étrangers peuvent obtenir une autorisation de séjour valable jusqu'à trois ans, au lieu d'un an selon la procédure d'attribution standard. L'ordonnance accorde également le droit aux entreprises de confier des postes de direction à des étrangers.

De nouveaux quotas d'admission au marché du travail ont été décidés en 2016. Ainsi, les quotas suivants ont été fixés pour chaque type de permis de travail : 3 500 travailleurs permanents (contre 3 300 en 2015); 800 employés hautement qualifiés ; 700 travailleurs détachés (contre 900 en 2015); 200 stagiaires ; 200 travailleurs saisonniers (renouvellements compris); 100 travailleurs transfrontaliers. En 2017, le niveau d'admission fixé reste identique, avec une diminution de la part relative des travailleurs permanents au profit des transferts intra-entreprises.

La Loi sur la citoyenneté a été modifiée en 2015 pour régulariser la situation des personnes qui demandent la citoyenneté roumaine. Elle permet aux citoyens étrangers ou aux apatrides qui ont contribué de manière significative à la préservation et à la promotion de la culture et de la civilisation roumaines d'acquérir plus facilement la citoyenneté roumaine.

Des accords bilatéraux sur la sécurité sociale conclus avec le Québec et l'Albanie ainsi que des accords bilatéraux sur la double imposition conclus avec l'Italie, la Bulgarie et la Norvège ont été approuvés en 2015. En outre, certains accords conclus au niveau européen, notamment en matière de visas, ont été transposés dans la législation roumaine.

Pour en savoir plus

www.insse.ro

www.mai.gov.ro

www.igi.mai.gov.ro

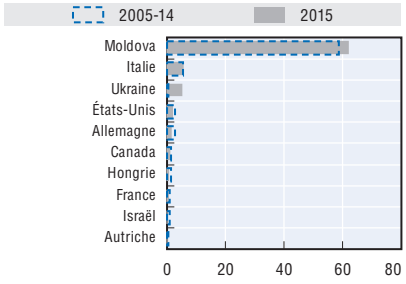
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROUMANIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	0.2	0.3	1.9	1.2	0.4	1.1	*23.1*
Sorties	0.5	0.4	0.6	0.8	0.5	0.7	*15.2*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	*1 270*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	-5.9	-4.7	-3.9	-5.6	-10.4	-4.2	*-110.3*
Accroissement naturel	-1.9	-2.3	-3.1	-3.2	-1.7	-2.7	*-63.8*
Solde migratoire et ajustements statistiques	-4.0	-2.4	-0.8	-2.3	-8.7	-1.5	*-46.5*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	0.8	1.4	1.8	..	1.0	*351*
Population étrangère	..	0.3	0.5	0.5	..	0.4	*104*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	..	2.5	2.6	9.7	2.6	*2 611*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	63.7	67.9	68.7	69.5	64.5	67.1
Hommes nés à l'étranger	76.2	89.2	61.5	-	65.0	72.5
Femmes nées dans le pays de résidence	51.5	52.5	53.3	53.2	51.7	52.6
Femmes nées à l'étranger	33.7	56.4	40.6	-	52.7	46.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	8.1	7.8	7.6	7.7	8.0	7.9
Hommes nés à l'étranger	4.0	5.0	-	-	7.7	3.1
Femmes nées dans le pays de résidence	6.8	6.5	6.4	6.1	6.5	6.6
Femmes nées à l'étranger	-	-	-	-	5.7	7.0

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520572

Royaume-Uni

Entre 2015 et 2016, la population des citoyens étrangers a progressé de 6.4 %, pour atteindre 5.95 millions de personnes, soit 9.2 % de la population totale. Les pays de l'UE/l'AELE représentaient la totalité de la croissance de la population nationale étrangère en 2014-15. Le nombre de personnes en provenance de pays hors UE/AELE a diminué de 26 000, pour s'établir à 2.29 millions.

En 2015, le solde migratoire du Royaume-Uni affichait un gain de 332 000 personnes, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré. Le nombre estimé de personnes arrivées au Royaume-Uni pour y vivre au moins un an s'élevait à 631 000, un niveau similaire à celui de 2014. L'émigration de 299 000 personnes était cependant inférieure à celle de 2014 (319 000) et l'une des plus faibles depuis 1999. La hausse du solde migratoire net entre 2014 et 2015 s'explique par la baisse de l'émigration. L'émigration nette de longue durée de 40 000 ressortissants britanniques a été largement compensée par une immigration nette de longue durée de 372 000 non-Britanniques.

En 2015, le Royaume-Uni a enregistré un gain net de 189 000 ressortissants de pays hors UE et de 184 000 citoyens de l'UE, dont 80 000 étaient des citoyens de l'UE15, 58 000 des Bulgares et des Roumains et 46 000 des citoyens des pays ayant adhéré en 2004. En 2015, pour la première fois, la Roumanie a été le premier pays de dernière résidence, comptabilisant 10 % de tous les immigrés. Entre septembre 2015 et septembre 2016, l'immigration nette totale s'élevait à 273 000 personnes, avec un gain net de 164 000 ressortissants de pays hors UE et de 165 000 citoyens de l'UE et une perte nette de 56 000 citoyens britanniques.

Au total, 90 800 demandes d'installation au Royaume-Uni ont été acceptées en 2015, soit 12.7 % de moins qu'en 2014 et le niveau le plus bas depuis 1998. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de demandes pour raisons familiales acceptées (18.5 % du total, contre 32 % en 2014). En 2016, le nombre de demandes acceptées a encore baissé de 35 % pour s'établir à 59 000, ce qui s'explique par la diminution du nombre de demandes pour raisons professionnelles ou familiales et de demandes d'asile donnant lieu à une décision favorable.

En 2015, 37 700 visas pour raisons familiales ont été délivrés, soit une augmentation de 8.2 % par rapport à 2014. En outre, 68 600 visas ont été délivrés aux personnes à charge (visas de visiteur non compris) qui rejoignent ou accompagnent des personnes immigrant au Royaume-Uni, ce qui représente une baisse de 12 % sur l'année. La majorité de ces visas (63 %) ont été délivrés aux personnes à charge de travailleurs, 22 % aux personnes à charge d'étudiants et 14 % aux autres personnes à charge qui accompagnent ou rejoignent une personne émigrant au Royaume-Uni.

En 2016, il y a eu 56 100 demandes de permis de travail qualifié correspondant au niveau 2, niveau comparable à celui de 2015 (56 000). Personnes à charge comprises, 93 200 permis de travail qualifié correspondant au niveau 2 ont été délivrés en 2016, soit 1 % de plus qu'en 2015 ; de plus, 42 000 visas au titre du niveau 5 (mobilité des jeunes et travailleurs temporaires) ont été délivrés, soit une baisse de 6 % (-2 900).

Les demandes d'asile au Royaume-Uni des principaux déposants ont diminué de 7 % pour s'établir à 30 600 en 2016, ce qui représente la première baisse annuelle du nombre de demandes d'asile depuis 2010 (17 900). Les chiffres des deux derniers trimestres 2016 (7 100 de juillet à septembre et 7 400 d'octobre à décembre) étaient nettement inférieurs à ceux des deux derniers trimestres 2015 (10 200 de juillet à septembre et 10 200 d'octobre à décembre).

Après une chute prononcée en 2014, les demandes de nationalité britannique ont augmenté de 45 % pour s'établir à 154 600 en 2015, bien que la comparaison du nombre de décisions rendues d'une année sur l'autre puisse être affectée par les réformes de l'allocation de ressources versée au titre de l'aide individualisée. En 2016, le nombre de demandes a baissé de nouveau, pour s'établir à 130 600.

En 2015, 174 000 étudiants ont été autorisés à entrer sur le territoire britannique à des fins de poursuite d'études, soit moins que l'année précédente (180 000). En outre, le Royaume-Uni a enregistré 306 000 visiteurs étudiants prévoyant de rester moins d'un an sur le territoire, ce qui représente une augmentation non négligeable par rapport à 2014 (280 000). Si l'on applique une ventilation séparée, en 2016, 207 200 visas d'études ont été délivrés, soit 1 % de moins qu'en 2014. Ce nombre inclut les personnes à charge, mais exclut la catégorie des étudiants de courte durée non parrainés, anciennement appelés « visiteurs étudiants ». Au cours de la même période, le nombre de demandes de visas d'études parrainées par des universités (déposants principaux) a légèrement augmenté de 1 % pour s'établir à 167 600.

En mars 2016, la politique vis-à-vis des étudiants en mobilité internationale s'est durcie, l'objectif étant d'éviter qu'ils ne prolongent leur séjour au Royaume-Uni afin de suivre un cursus de niveau inférieur à celui qu'ils ont suivi précédemment et de changer de cursus sans obtenir un nouveau visa.

En 2016, le seuil minimal de rémunération exigible pour l'obtention d'un visa correspondant au niveau 2 a été porté à 30 000 GBP ; le seuil minimal de rémunération applicable aux cadres supérieurs et aux travailleurs spécialisés dans le domaine des TIC a été porté, quant à lui, à 41 500 GBP.

Le principal enjeu de l'année 2016 a été le référendum de juin 2016 sur l'adhésion à l'UE, une grande partie du débat portant sur la perspective de limiter l'immigration au Royaume-Uni. À la suite du vote en faveur de la sortie de l'Union européenne, le gouvernement devra définir une politique visant à déterminer les conditions qui s'appliqueront dorénavant aux citoyens de l'UE qui vivent au Royaume-Uni ou qui envisagent d'émigrer au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus

www.gov.uk/government/collections/migration-statistics

www.ons.gov.uk

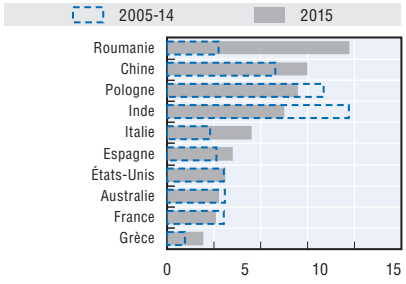
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	6.7	7.3	7.8	7.4	7.2	6.9	*479.0*
Sorties	2.6	2.9	2.7	2.5	3.1	2.8	*164.0*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	64.4	58.0	17.6	15.3
Famille (y compris la famille accompagnante)	49.5	49.3	13.6	13.0
Humanitaire	17.8	18.2	4.9	4.8
Libre circulation	211.2	229.3	57.8	60.5
Autres	22.5	24.0	6.2	6.3
Total	365.4	378.8	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	271.3	177.2	229.1	215.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	21.3	23.5	25.3	21.2
Travailleurs saisonniers	21.3	..	..	18.8
Personnel transféré au sein de leur entreprise	29.2	36.6	36.4	31.6
Autres travailleurs temporaires	102.3	..	..	102.7

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.5	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	*39 970*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	7.3	8.2	8.1	7.8	7.6	7.4	*507.4*
Accroissement naturel	2.3	3.9	3.2	2.7	3.1	3.6	*175.5*
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.9	4.2	4.9	5.1	4.4	3.8	*331.9*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	9.2	11.3	13.2	13.9	10.1	12.1	*8 988*
Population étrangère	5.0	7.2	8.7	9.2	6.1	7.7	*5 951*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	5.7	4.5	2.5	2.1	4.8	3.9	*118 053*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	77.6	73.8	76.4	77.3	76.5	74.7
Hommes nés à l'étranger	72.3	76.2	78.9	79.0	75.9	77.0
Femmes nées dans le pays de résidence	66.8	65.4	68.4	69.2	66.5	66.5
Femmes nées à l'étranger	55.8	58.1	60.6	62.3	57.0	58.5
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	4.8	9.0	6.6	5.6	6.2	8.3
Hommes nés à l'étranger	7.5	7.7	6.1	5.7	7.4	7.6
Femmes nées dans le pays de résidence	3.8	6.8	5.5	4.8	4.8	6.6
Femmes nées à l'étranger	7.1	8.5	8.2	7.3	7.7	9.3

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520591

Slovénie

Le nombre total de citoyens étrangers est passé de 91 400 en 2013 à 107 800 en décembre 2016. Les citoyens étrangers représentaient ainsi 5 % environ de la population totale (qui s'élève à deux millions de personnes environ). Quelque 37 % des citoyens étrangers étaient des femmes.

En 2015, les entrées de ressortissants étrangers en Slovénie se sont maintenues à un niveau modéré et stable. Selon l'Office statistique national, 15 400 personnes se sont installées en Slovénie en 2015, contre 13 800 en 2014. Environ 14 900 personnes ont quitté le pays en 2015, soit un peu plus qu'en 2014. Par conséquent, le solde migratoire négatif enregistré en 2014 (-500 personnes) s'est transformé en solde migratoire légèrement positif (+500 personnes) en 2015. Environ 80 % des immigrés étaient des citoyens étrangers. Sur les 14 900 personnes quittant le pays, 40 % environ étaient des ressortissants étrangers.

Comme les années précédentes, les 12 700 immigrés de nationalité étrangère arrivés en Slovénie en 2015 étaient essentiellement originaires des pays de l'ex-Yougoslavie (71 %). La plupart des immigrés étrangers de 2015 étaient originaires de Bosnie-Herzégovine (37 %), du Kosovo (12 %) et de Serbie (10 %). Environ 20 % des immigrés étaient originaires de pays de l'UE, notamment de la Croatie (7 %) et de la Bulgarie (5 %).

Plus d'un quart (26 %) des citoyens slovènes quittant le pays se sont rendus en Autriche. Les autres nouveaux pays de résidence habituellement choisis étaient l'Allemagne (21 %), la Suisse et la Croatie. Les ressortissants étrangers quittant la Slovénie ont choisi la Bosnie-Herzégovine (20 %), la Croatie (12 %) et la Serbie (11 %) comme nouveaux pays de résidence.

Entre janvier et septembre 2016, la Slovénie a délivré 17 400 autorisations de séjour temporaire pour des raisons d'emploi ou de travail, contre 21 400 en 2015. Au cours de la même période, 1 700 permis temporaires ont été délivrés à des étudiants poursuivant leurs études en Slovénie. En 2016, 680 autorisations de séjour permanent ont été délivrées au titre du regroupement familial avec des citoyens de l'UE ou slovènes, contre 850 en 2015. Un nombre restreint d'autorisations au titre du regroupement familial (14) a été délivré à des réfugiés.

Environ un demi-million de réfugiés (essentiellement originaires de Syrie, d'Afghanistan et d'Iraq) ont franchi les frontières de la Slovénie entre la mi-septembre 2015 et début mars 2016. Ce nombre a considérablement diminué au cours de l'année 2016. Si la part des migrants humanitaires demandant une protection internationale en Slovénie était très faible, le nombre total de demandes déposées en 2016 était beaucoup plus élevé qu'en 2015 : à la fin du mois de septembre 2016, 890 demandes d'asile étaient déposées, contre 280 en 2015. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile étaient l'Afghanistan (28 %), la Syrie (26 %), l'Iraq (13 %) et l'Iran (7 %). Les femmes représentaient 19 % des demandeurs. La protection internationale a été accordée à 108 demandeurs (12 %), contre 45 en 2015 (16 %).

En avril 2016, la Slovénie a adopté la Loi sur la protection internationale, qui fixe les conditions d'octroi de la protection internationale en Slovénie. En janvier 2017, le gouvernement a adopté des amendements à la Loi sur les étrangers. L'objectif principal de ces amendements était de prescrire les activités à entreprendre en cas de modification des conditions applicables dans le domaine des migrations, lorsque l'ordre public ou la sécurité de l'État sont menacés ou pourraient l'être. Ces amendements comprenaient également la création d'une nouvelle administration à laquelle a été transférée la responsabilité de la prise en charge et de l'intégration des migrants par l'autorité précédemment responsable en la matière (ministère de l'Intérieur). En outre, le gouvernement s'est engagé à relocaliser les migrants humanitaires, notamment d'Italie et de Grèce, en Slovénie dans le cadre de son plan de relocalisation à partir d'autres États membres de l'UE. Dans l'ensemble, au cours des trois premiers trimestres de l'année 2016, 80 personnes ont été relocalisées, notamment de Grèce. Sur ces 80 personnes, 30 ont bénéficié d'une protection internationale.

Les politiques d'intégration applicables aux demandeurs d'asile ont fait l'objet de quelques changements mineurs. Ainsi, les personnes bénéficiant d'une protection internationale suivent des cours de slovène avec les ressortissants des pays tiers (auparavant, ils prenaient leurs cours de langue séparément). En outre, si les cours de langue restent gratuits, les ressortissants des pays tiers qui souhaitent obtenir un certificat de maîtrise de la langue doivent désormais s'acquitter de frais administratifs.

Pour en savoir plus

www.mddsz.gov.si/en

www.mnz.gov.si/en

www.stat.si/eng

www.infotujci.si

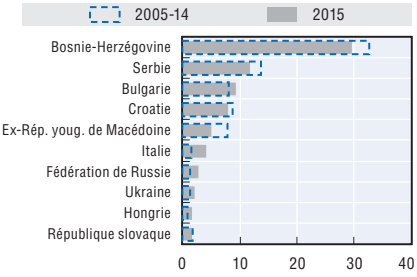
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SLOVÉNIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	5.5	8.9	9.6	..	7.8	*19.9*
Sorties	3.3	5.9	0.5	0.8	5.1	1.7	*1.7*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	0.4	0.5	0.9	0.5
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	0.4	0.3	0.3	0.3
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.8	0.1	0.2	0.1	0.3	0.1	*260*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	2.9	1.6	0.9	0.6	6.4	1.6	*1.3*
Accroissement naturel	-0.3	1.8	1.1	0.4	0.8	1.3	*0.8*
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.2	-0.3	-0.2	0.2	5.6	0.2	*0.5*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	11.1	16.5	16.5	..	14.3	*340*
Population étrangère	..	4.7	5.7	6.1	..	1.4	*127*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	1.8	1.1	1.2	..	1.4	*1 423*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	70.2	69.6	67.6	69.2	71.5	67.7
Hommes nés à l'étranger	72.7	70.3	66.8	69.0	72.6	69.6
Femmes nées dans le pays de résidence	61.3	62.8	61.2	61.9	62.9	61.4
Femmes nées à l'étranger	61.6	59.8	49.1	53.0	61.6	53.4
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	7.4	8.9	8.0	5.0	8.5
Hommes nés à l'étranger	6.2	9.4	11.1	10.0	5.6	9.9
Femmes nées dans le pays de résidence	7.1	6.9	10.3	9.7	6.2	8.8
Femmes nées à l'étranger	7.8	9.8	15.7	14.6	7.5	15.0

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520610

Suède

En 2015, l'immigration totale s'élevait à 134 200 personnes (dont 20 400 ressortissants suédois), soit un nombre record et une hausse de 5.7 % par rapport à l'année précédente. Les Syriens formaient le groupe le plus nombreux (28 000), suivis des Érythréens (7 600) et des Polonais (5 600). L'émigration a également été plus forte que jamais (55 800 personnes). Le premier groupe d'émigrants était les Suédois (24 500), suivis des Chinois (2 700), des Indiens (2 200) et des Danois (2 100). Le solde migratoire était de +78 400 personnes en 2015, ce qui représente le nombre le plus élevé jamais enregistré, les Syriens représentant 36 % du solde migratoire total. En 2016, le nombre total d'immigrés a augmenté jusqu'à atteindre 163 000 personnes, tandis que le nombre d'émigrés a diminué, atteignant 46 000 personnes, de sorte que le solde migratoire a augmenté jusqu'à dépasser 117 000 personnes. En 2016, le solde migratoire représentait 81 % de la croissance démographique totale.

Près de 29 000 personnes ont déposé une demande d'asile en Suède en 2016 – en forte baisse par rapport à l'année précédente, où l'arrivée de quelque 163 000 demandeurs d'asile a fait de la Suède le pays de l'UE comptant le plus grand nombre de demandeurs d'asile par habitant. Comme les années précédentes, en 2016, les demandeurs d'asile étaient surtout originaires de Syrie (19 %), d'Afghanistan (10 %), d'Iraq (10 %) et de Somalie (6 %). En 2016, 7.6 % des nouveaux demandeurs d'asile étaient des mineurs non accompagnés, soit une diminution relativement importante par rapport à 2015 (21.7 %). La majorité des mineurs non accompagnés étaient des garçons âgés de 13 à 17 ans ; en effet, ce groupe représentait plus de 91 % des mineurs non accompagnés demandant l'asile en Suède en 2016. Parmi les 9 500 mineurs non accompagnés ayant déposé une demande d'asile prise en considération en 2016, 38 % étaient originaires d'Afghanistan.

Près de 112 000 décisions quant aux demandes d'asile ont été rendues au cours de l'année 2016 sachant que l'Agence suédoise des migrations continuait de traiter les 163 000 dossiers de demande d'asile reçus en 2015. Environ 60 % des décisions ont été positives. 65.7 % de ces décisions positives ont concerné des ressortissants syriens, 8.9 % des Erythréens, 8.7% des apatrides, 5.2% des Afghans et 2.6 des Irakiens. Dans l'ensemble, en 2016, le nombre d'autorisations de séjour délivrées aux demandeurs d'asile a quasiment doublé, passant d'un peu plus de 36 000 personnes en 2015 à près de 72 000 en 2016. Par conséquent, en 2016, les permis humanitaires représentaient près de la moitié des permis de séjour délivrés. Toutefois, à la suite de la modification de la législation, adoptée en juillet 2016 (voir ci-dessous), la proportion d'autorisations temporaires délivrées aux demandeurs d'asile a augmenté de façon spectaculaire – passant de 1 % en janvier 2016 à 57 % à la fin de l'année (soit 31 % au total en 2016).

Environ 13 000 personnes se sont vu délivrer un permis de travail en Suède en 2016, ce qui représente une réduction de 6 % par rapport à l'année précédente. Si la vaste majorité des demandes sont déposées par des personnes vivant à l'extérieur des frontières de la Suède, près de 400 (3 %) sont déposées par des personnes en train de poursuivre leurs études en Suède. De plus, 1.4 % de permis de travail supplémentaires ont été délivrés à des personnes dont la demande d'asile avait été rejetée. La majorité des permis de travail ont été accordés à des spécialistes, des techniciens, des travailleurs saisonniers (notamment des cueilleurs de baies) ou des personnes travaillant dans le secteur des services et des soins. Outre les migrants de travail, qui représentaient 11 % environ du nombre total de permis de séjour délivrés en 2016, 8 600 permis (soit 6 % du total) ont été délivrés aux proches de ces migrants.

Plusieurs changements ont été opérés en 2016 suite à l'arrivée de 163 000 demandeurs d'asile en 2015. Une loi temporaire, d'une durée prévue de trois ans, a été adoptée à la fin du mois de juillet 2016 pour limiter l'accès des réfugiés accueillis en vertu du quota associé au permis de séjour permanent. Les réfugiés bénéficient désormais d'un permis temporaire de trois ans ; ceux bénéficiant d'une protection subsidiaire ont un permis de séjour d'un an et ne sont pas éligibles au regroupement familial. Ceux qui sont éligibles au regroupement familial sont tenus de démontrer qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et qu'ils ont les moyens de se procurer un logement décent.

Les contrôles aux frontières et contrôles d'identité temporaires, mis en place en novembre 2015 et associés à une chute des demandes d'asile, ont été maintenus. Les activités de retour s'intensifient et, depuis juin 2016, les demandeurs d'asile frappés d'un arrêté d'expulsion ne bénéficient plus du droit au logement ou à une indemnité journalière allouée par l'Agence suédoise des migrations.

Dans le cadre du budget défini au printemps 2016, davantage de fonds ont été alloués à l'Agence suédoise des migrations pour lui permettre de gérer le grand nombre de demandeurs d'asile, avec également un investissement de 56 millions EUR visant à renforcer les mesures d'intégration. Ces fonds seront destinés aux initiatives d'enseignement de la langue, aux évaluations et à la validation des compétences des demandeurs d'asile, aux réformes du programme de suédois et de l'organisation des cours de suédois pour les immigrés et à une nouvelle procédure accélérée pour les entrepreneurs nouvellement arrivés.

Les mesures de sécurité ont également été renforcées, avec davantage de ressources consacrées à la lutte contre le terrorisme, davantage de mesures de maintien de l'ordre et une sécurité accrue dans les centres d'asile.

Pour en savoir plus

www.migrationsverket.se

www.scb.se

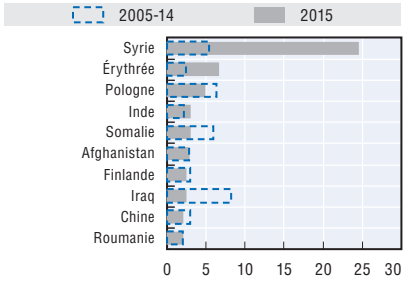
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUÈDE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	5.7	8.4	10.9	11.6	8.3	9.2	*113.9*
Sorties	1.8	2.4	2.7	3.2	2.1	2.6	*31.3*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	3.7	3.9	3.7	3.7
Famille (y compris la famille accompagnante)	32.9	32.6	32.8	31.7
Humanitaire	35.6	36.6	35.5	35.6
Libre circulation	28.1	29.8	28.0	28.9
Autres	..	..	..	..
Total	100.3	102.9	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	14.2	9.3	9.4	9.0
Stagiaires	0.5	0.5	0.5	0.5
Vacanciers actifs	..	0.4	0.4	0.4
Travailleurs saisonniers	4.5	2.9	3.8	4.6
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	12.9	18.5	18.9	17.3

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.9	3.4	7.7	16.0	2.8	4.9	*156 460*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	4.0	8.0	10.6	10.6	7.2	8.5	*103.7*
Accroissement naturel	1.1	2.7	2.7	2.4	1.7	2.5	*24.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	3.0	5.3	7.9	8.1	5.4	6.1	*79.7*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	12.5	14.8	16.5	17.1	13.4	15.5	*1 676*
Population étrangère	5.3	6.8	7.6	8.0	5.8	7.1	*783*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	8.2	5.3	6.2	6.5	7.3	6.5	*48 249*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	76.2	76.0	78.5	79.3	77.0	77.5
Hommes nés à l'étranger	63.7	67.0	68.0	67.7	66.8	67.5
Femmes nées dans le pays de résidence	72.6	72.8	76.8	77.7	73.5	75.0
Femmes nées à l'étranger	58.4	55.9	59.2	60.7	58.3	58.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	7.0	7.6	6.6	5.7	6.1	6.8
Hommes nés à l'étranger	15.1	16.1	16.6	16.6	13.6	16.7
Femmes nées dans le pays de résidence	6.9	7.0	5.9	5.3	6.2	6.4
Femmes nées à l'étranger	13.7	16.8	16.2	15.9	13.4	16.0

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520629

Suisse

En 2016, 143 100 étrangers ont immigré en Suisse pour des séjours de longue durée, soit 5 % de moins qu'en 2015. C'est la troisième année consécutive que l'immigration étrangère est à la baisse. Les citoyens des pays de l'UE/AELE ont représenté près de 70% des entrées. Les deux groupes les plus importants, les citoyens allemands et italiens, ont compté respectivement pour 15 % et 13 % du total. Tandis que 63 % des ressortissants de l'UE/AELE se sont rendus en Suisse à des fins professionnelles, les citoyens des pays non membres de l'UE/AELE ont principalement immigré au titre du regroupement familial (49 % des entrées).

Les flux d'émigration (radiations des registres) ont atteint le chiffre de 77 600 résidents étrangers en 2016, en augmentation de 5.6 % par rapport à 2015, dont 75 % concernaient des ressortissants de l'UE/AELE en 2016. L'immigration nette en Suisse a concerné 60 200 personnes en 2016, soit 16 % de moins qu'en 2015. En 2016, les flux d'immigration nette les plus élevés provenaient d'Italie, d'Allemagne et de France.

Fin 2016, un peu plus de 2 millions de ressortissants étrangers résidaient de façon permanente en Suisse, soit 35 600 personnes de plus qu'en 2015. La population étrangère représentait près d'un quart de la population résidente totale, chiffre sensiblement identique à celui de l'année précédente. Les nationalités les plus représentées en 2016 restaient inchangées par rapport à 2015 avec les Italiens et les Allemands (respectivement 15.7 % et 15 % de la population étrangère) en tête.

Environ 67 000 ressortissants étrangers se sont installés en Suisse de façon permanente en 2016 dans le but de travailler, soit 5.6 % de moins qu'en 2015. Sur ce total, la part des citoyens de l'UE/AELE était, comme en 2015, d'environ 94 %, principalement en provenance d'Allemagne (14 500 personnes), d'Italie (10 800 personnes), de France (8 200) et du Portugal (5 800 personnes).

La population étudiante suivant une formation tertiaire au cours de l'année 2015/16 comptait 43 600 personnes étrangères dans les hautes écoles universitaires, dont 36 300 ont été précédemment scolarisées à l'étranger et sont entrées en Suisse afin d'étudier. À ces chiffres s'ajoutent 15 600 étudiants dans les Hautes écoles spécialisées et Hautes écoles pédagogiques, dont 10 090 précédemment scolarisées à l'étranger. Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année universitaire 2014/15.

Selon le Secrétariat d'état aux migrations, 27 200 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse en 2016, soit une baisse de 31.2% par rapport à 2015. Les trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile restent l'Érythrée, l'Afghanistan et la Syrie. Parmi les 31 300 cas réglés en première instance en 2016, le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) était de 22.7 % et le taux de protection (octroi de l'asile ou admission provisoire) de 48.7 %.

Depuis le lancement du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en août 2015, près de 1 000 personnes ont trouvé refuge en Suisse dans le cadre de ce programme, dont 620 en 2016. Ce programme s'adresse à des personnes particulièrement vulnérables qui se trouvent en Syrie et dans les pays voisins auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié. Depuis son lancement en mars 2016 et jusqu'à la fin de cette même année, le programme européen de relocalisation a quant à lui permis d'accueillir 368 personnes en Suisse (340 en provenance d'Italie, 28 de Grèce).

Par ailleurs, un projet de loi destiné à accélérer les procédures d'asile a été adopté par vote populaire le 5 juin 2016. Cette révision dont la mise en œuvre est en cours vise à accélérer les procédures d'asile, tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable, dans le respect des principes de l'État de droit. Les demandes d'asile pour lesquelles aucune clarification supplémentaire n'est nécessaire doivent être traitées dans une procédure accélérée, laquelle prévoit une protection juridique étendue pour les requérants d'asile. Les demandes relevant de la procédure Dublin font également l'objet d'une procédure accélérée. Au titre de mesure d'accompagnement à la procédure rapide, les requérants ont droit à des conseils gratuits sur la procédure d'asile et à une représentation juridique gratuite.

En décembre 2016, le Parlement a mis en œuvre l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » et a opté pour une solution compatible avec l'accord de libre circulation des personnes (ALCP), signalant ainsi sa ferme volonté de préserver les accords bilatéraux signés avec l'Union européenne. Une modification importante prévoit l'annonce des postes vacants au service public de l'emploi afin de protéger les demandeurs d'emploi dans des groupes de métiers, des secteurs d'activité ou des régions où les taux de chômage sont supérieurs à la moyenne. L'objectif de cette mesure et de quelques autres est de développer le potentiel de la main-d'œuvre résidente. Le Conseil fédéral a engagé de suite les travaux de mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles. En parallèle, le Parlement a adopté diverses modifications de la loi fédérale sur les étrangers, dont plusieurs visent à améliorer l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et autres personnes relevant du domaine de l'asile.

Pour en savoir plus

www.sem.admin.ch

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/themen/01/07.html

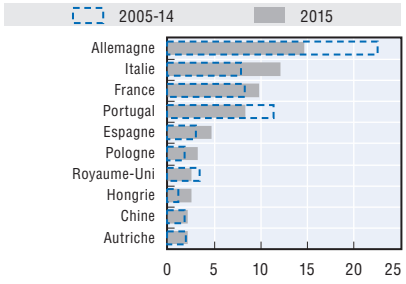
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	12.7	17.1	18.5	18.1	16.5	18.1	*150.4*
Sorties	6.7	8.4	8.4	8.8	7.1	8.3	*73.4*

Entrées d'étrangers par catégorie **Statistiques de permis de résidence** ***(données standardisées)***	**Milliers**		**Distribution (%)**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	1.9	1.8	1.4	1.4
Famille (y compris la famille accompagnante)	19.5	21.0	14.5	16.0
Humanitaire	6.4	7.1	4.7	5.4
Libre circulation	103.8	98.6	77.1	75.1
Autres	3.1	2.8	2.3	2.1
Total	134.6	131.2	100.0	100.0

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	12.4	10.9	11.9	11.7
Stagiaires	0.0	0.1	0.1	0.0
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	92.4	89.4	93.6	93.9

Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	1.4	1.7	2.7	4.6	1.7	2.5	*38 120*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	5.9	10.0	12.0	10.8	9.7	11.1	*89.5*
Accroissement naturel	1.6	2.3	2.6	2.3	1.8	2.3	*19.0*
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.3	7.7	9.4	8.5	7.9	8.8	*70.5*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	23.9	26.5	28.7	29.1	25.0	27.7	*2 416*
Population étrangère	20.4	22.0	23.7	24.0	20.9	22.8	*1 994*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	2.6	2.3	1.8	2.1	2.8	2.0	*40 888*

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	85.3	84.8	84.7	85.6	85.3
Hommes nés à l'étranger	..	82.9	83.7	83.7	82.6	83.7
Femmes nées dans le pays de résidence	..	75.1	78.0	79.2	74.6	76.4
Femmes nées à l'étranger	..	66.6	69.0	69.3	65.4	68.0
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	3.2	3.4	3.2	2.4	3.1
Hommes nés à l'étranger	..	6.9	7.1	7.6	6.3	6.8
Femmes nées dans le pays de résidence	..	3.6	3.3	3.2	3.3	3.3
Femmes nées à l'étranger	..	8.9	8.3	8.2	8.6	8.1

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520648

Turquie

En 2015, environ 423 000 autorisations de séjour ont été délivrées en Turquie, contre 380 000 en 2014. En outre, près de 900 000 Syriens ont été admis en Turquie au titre du dispositif de protection temporaire en 2015 (contre près d'1 million en 2014). En 2015, les principaux pays d'origine des titulaires d'une autorisation de séjour étaient l'Iraq, la Syrie et l'Azerbaïdjan (environ 33 000 autorisations chacun), suivis de la Russie et du Turkménistan (environ 22 000 autorisations chacun). Par rapport à 2014, il y a eu une augmentation particulièrement notable du nombre d'autorisations délivrées aux immigrés d'Azerbaïdjan, du Turkménistan et de Russie, tandis que le nombre de ressortissants irakiens et surtout afghans a diminué.

Environ la moitié des autorisations de séjour délivrées en 2015 étaient des autorisations de séjour de courte durée, une catégorie englobant de nombreux cas différents. La deuxième catégorie principale (73 000 autorisations) était celle des autorisations accordées pour des raisons familiales. En outre, 68 000 autorisations ont été délivrées à des fins de poursuite d'études, et 64 500 pour des raisons professionnelles. Environ 27 % des permis de travail délivrés en 2015 étaient destinés à des emplois à domicile et à des emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Selon les statistiques fournies par le Conseil turc de l'enseignement supérieur, on comptait 90 500 étudiants en mobilité internationale en Turquie en 2015/16, contre 72 200 l'année précédente et 48 200 en 2013/14. En 2016, les étudiants en mobilité internationale étaient essentiellement originaires d'Azerbaïdjan (13 000), du Turkménistan (10 400), de Syrie (9 900), d'Iran (5 800) et d'Afghanistan (4 500).

L'émigration de main-d'œuvre régulée ne cesse de diminuer ces dernières années, passant d'une moyenne annuelle de près de 60 000 travailleurs au cours des dix dernières années à environ 32 000 travailleurs en 2015. En 2015, les principales destinations de ces travailleurs turcs étaient l'Iraq (17 %), la Russie (14 %), l'Algérie (13 %), ainsi que le Turkménistan et l'Arabie Saoudite (9 % chacun).

En février 2017, 2.9 millions de ressortissants syriens (dont 45 % de mineurs) bénéficiaient d'une protection temporaire en Turquie. Environ 260 000 d'entre eux résidaient dans des camps de réfugiés situés principalement à proximité de la frontière syrienne et administrés par l'AFAD, le pôle de gestion des catastrophes et des urgences du gouvernement turc. En dehors des camps, les réfugiés syriens représentent désormais près de 10 % de la population de plusieurs villes frontalières. Les plus grandes régions métropolitaines, notamment Istanbul et Ankara, ainsi que la côte égéenne, attirent également de nombreux réfugiés à la recherche d'un emploi.

L'accès au marché du travail est un véritable problème pour les réfugiés syriens et beaucoup acceptent des emplois informels. Avant janvier 2016, les réfugiés ne pouvaient demander un permis de travail que s'ils étaient titulaires d'une autorisation de séjour, ce qui était le cas pour une infime minorité d'entre eux. En vertu de la réglementation actuelle, les réfugiés syriens peuvent demander un permis de travail six mois après leur enregistrement au titre du dispositif de protection temporaire. Le permis de travail en question n'est valable que dans la localité où ils sont enregistrés ; or, la plupart des réfugiés syriens sont enregistrés dans des zones frontalières offrant peu de possibilités d'emploi. Pour obtenir un emploi formel dans une autre localité, les réfugiés doivent donc s'enregistrer et obtenir un permis de travail dans cette autre localité. En raison de ces contraintes, moins de 14 000 permis de travail avaient été délivrés à des Syriens fin 2016. Les travailleurs saisonniers syriens du secteur de l'agriculture demeurent exemptés de l'obligation d'un permis de travail.

En mars 2016, la Turquie et l'Union européenne sont parvenues à un accord selon lequel tous les migrants sans papiers qui arrivent en Grèce doivent être renvoyés en Turquie, en échange de la réinstallation dans l'Union européenne d'un nombre équivalent de Syriens enregistrés en Turquie. Cet accord précisait également que l'Union européenne aiderait à financer à hauteur de 3 milliards EUR le soutien et les efforts d'aide de la Turquie destinés aux migrants syriens. En outre, les citoyens turcs devaient être exemptés de l'obligation de visa avant fin juin 2016. Les passages frontaliers irréguliers entre la Turquie et la Grèce ont diminué.

Une nouvelle loi relative aux migrations de travail, promulguée en août 2016, instaure une approche sélective de l'immigration de travail. Elle a créé un organe spécialement dédié à l'encadrement de la politique nationale en matière de migration de travail et a ouvert la voie à l'adoption d'un système à points en ce qui concerne l'évaluation des demandes de permis de travail. Elle a également instauré la « carte turquoise » pour les étrangers qui devraient contribuer de manière significative à l'économie (en matière d'emploi ou d'investissement) ou à la recherche scientifique du pays. À l'issue d'une période de transition de trois ans, cette carte accordera à l'étranger qui en est titulaire un droit de travail permanent en Turquie ainsi qu'une autorisation de séjour à son conjoint et à ses enfants à charge. Les étrangers bénéficiant d'une protection temporaire sont exclus de ce régime. La carte turquoise sera mise en place en 2017.

Pour en savoir plus

www.iskur.gov.tr

www.tuik.gov.tr

www.nvi.gov.tr

www.csgb.gov.tr

www.mfa.gov.tr

www.goc.gov.tr

www.workinturkey.gov.tr

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

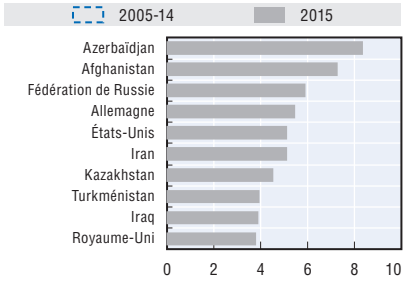
TURQUIE

Flux migratoires d'étrangers ***Définition nationale***	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Entrées	..	0.4	..	..	..	..	..
Sorties	..	..	..	..	..	..	..

Entrées d'étrangers par catégorie	**Milliers**		**Distribution (%)**	
Statistiques de permis de résidence ***(données standardisées)***	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Travail	..	..	..	..
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	..	..	..
Humanitaire	..	..	..	..
Libre circulation	..	..	..	..
Autres	..	..	..	..
Total	..	..	..	..

Migrations temporaires	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2010-14**
Milliers				
Étudiants	..	..	..	..
Stagiaires	..	..	..	..
Vacanciers actifs	..	..	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..	..	..
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	..	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..	..	..

10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers



Entrées de demandeurs d'asile	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
Pour 1 000 habitants	0.1	0.1	1.1	1.7	0.1	0.5	*133 590*

Composantes de la croissance de la population	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
Pour 1 000 habitants							
Total	12.4	15.9	13.3	13.4	12.9	13.7	*1045.1*
Accroissement naturel	12.3	11.8	12.3	11.8	12.5	11.8	*920.6*
Solde migratoire et ajustements statistiques	0.1	4.1	1.0	1.6	0.5	1.8	*124.6*

Effectifs de migrants	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Milliers 2015**
En % de la population totale							
Personnes nées à l'étranger	..	..	..	2.0	..	..	*1 592*
Population étrangère	..	0.3	0.7	0.8	..	0.4	*650*

Naturalisations	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**	**Niveau 2015**
En % de la population étrangère	..	5.7	..	..	6.9	5.3	..

Résultats sur le marché du travail	**2005**	**2010**	**2014**	**2015**	**Moyenne 2005-09**	**Moyenne 2010-14**
Emploi / population (%)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	66.7	69.6	69.9	65.6	68.9
Hommes nés à l'étranger	..	64.5	70.5	64.6	63.5	65.0
Femmes nées dans le pays de résidence	..	26.1	29.5	30.5	23.8	28.4
Femmes nées à l'étranger	..	27.8	37.2	26.5	28.1	29.6
Taux de chômage (% de la population active)						
Hommes nés dans le pays de résidence	..	10.5	9.2	9.3	11.3	8.7
Hommes nés à l'étranger	..	12.4	10.5	12.1	12.6	11.2
Femmes nées dans le pays de résidence	..	11.6	12.0	12.8	11.6	10.8
Femmes nées à l'étranger	..	14.1	14.7	14.4	13.5	13.2

Les notes et sources se trouvent à la fin du chapitre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933520667

Notes et sources des tableaux du chapitre 4

Flux migratoires des étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : nombre de permis de résidence permanente ou à long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur); Lituanie : arrivées et départs de résidents (source : Département de statistique du gouvernement lituanien); Roumanie : Changements de résidence (Source : Annuaire de statistiques de Roumanie).

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (*cf. www.oecd.org/migrations/pmi*).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (*www.unhcr.org/statistics*).

Composantes de la croissance de la population totale

Statistiques de population et statistiques vitales (ALFS), OECD, 2015 ; Eurostat : Évolution de la population – Bilan démographique et taux bruts au niveau national. Australie, Canada, Chili : sources nationales.

Effectifs d'immigrés

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

Population étrangère

Sources nationales. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5).

Lituanie : service d'enregistrement des résidents (ministère de l'Intérieur); Roumanie : ministère de l'Intérieur.

Naturalisations

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique pour les pays de l'OCDE (métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6.). Bulgarie et Lituanie : ministère de l'Intérieur.

Résultats sur le marché du travail

Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active. Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE)*; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN);* États-Unis : *Current Population Survey.*

Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères 266
A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie 268
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité 269
A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE 287
Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères 288

Entrées de demandeurs d'asile 292
A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie 294
B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité 295
Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. Entrées de demandeurs d'asile 312

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger 312
A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie . . 315
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance 317
Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger 334
A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie 336
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité 338
Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. Effectifs de personnes étrangères 353

Acquisitions de la nationalité 354
A.6. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie 356
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité 358
Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. Acquisitions de nationalité 376

Note concernant Israël: Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie: Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne: La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Système d'observation permanente des migrations désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Fédération de Russie. Le Système d'observation permanente des migrations n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

- Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2005-15.
- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.

- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (*www.oecd.org/migrations/pmi*).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car: i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages *(Quartely National Household Survey)* et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers *(International Passenger Survey)* qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. **Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie**

Milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie											
Entrées permanentes	161.7	176.2	189.5	203.9	219.4	202.2	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7
Entrées temporaires	289.4	299.4	361.5	418.1	447.5	371.9	387.1	452.9	512.1	530.6	534.9
Autriche	98.0	82.9	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7
Belgique	77.4	83.4	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	128.9	117.6	123.6	149.2
Canada											
Entrées permanentes	262.2	251.6	236.8	247.2	252.2	280.7	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8
Entrées temporaires	151.8	175.6	203.3	229.9	227.1	223.1	239.9	267.9	281.3	258.0	241.1
Chili	38.1	48.5	79.4	68.4	57.1	63.9	76.3	105.1	132.1	138.0	166.5
République tchèque	58.6	66.1	102.5	76.2	38.2	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6
Danemark	20.1	24.0	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3	49.0	57.1
Estonie	1.0	1.5	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.3
Finlande	12.7	13.9	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4
France	135.9	228.7	213.7	216.0	211.4	221.8	228.1	247.0	256.5	255.7	252.6
Allemagne	579.3	558.5	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1	1 342.5	2 016.2
Grèce	65.3	63.2	46.3	41.5	35.8	35.4	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0
Hongrie	25.6	23.6	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8
Islande	4.7	7.1	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0
Irlande	66.1	88.9	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7	32.1	40.2	49.0	57.2
Israël	21.2	19.3	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9
Italie	282.8	254.6	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0	248.4	250.5
Japon	372.3	325.6	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2
Corée	253.7	303.0	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9
Lettonie	1.9	2.8	3.5	3.5	2.7	2.8	3.0	3.7	3.5	4.4	4.5
Luxembourg	13.8	13.7	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6
Mexique	9.2	6.9	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4
Pays-Bas	63.4	67.7	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5
Nouvelle-Zélande	54.8	58.7	59.6	63.9	60.3	57.6	61.0	62.0	67.5	80.3	91.8
Norvège	31.4	37.4	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1
Pologne	38.5	34.2	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1
Portugal	28.1	22.5	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9
Fédération de Russie	177.2	186.4	287.0	281.6	279.9	199.3	214.9	290.6	350.7	443.1	425.0
République slovaque	7.7	11.3	14.8	16.5	14.4	12.7	8.2	2.9	2.5	2.4	3.8
Slovénie	..	..	30.5	43.8	24.2	11.3	18.0	17.3	15.7	18.4	19.9
Espagne	682.7	803.0	920.5	567.4	365.4	330.3	335.9	272.5	248.4	264.5	291.4
Suède	51.3	80.4	83.5	83.3	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9
Suisse	94.4	102.7	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4
Turquie	..	..	..	..	..	29.9	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	405.1	451.7	455.0	456.0	430.0	459.0	453.0	383.0	406.0	504.0	479.0
Etats-Unis											
Entrées permanentes	1 122.3	1 266.1	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6	1 016.5	1 051.0
Entrées temporaires	901.8	1 037.6	1 170.3	1 188.5	934.1	1 004.2	1 065.3	1 109.7	1 229.3	1 371.2	1 485.8

Notes : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519755

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Syrie	2.1	1.7	1.7	2.0	2.3	3.0	4.6	8.5	19.0	69.1	309.7	30
Roumanie	23.3	23.4	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	120.5	139.5	198.7	221.4	36
Pologne	147.7	151.7	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	177.8	190.4	192.2	190.8	36
Bulgarie	9.1	7.5	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	60.2	60.9	80.1	86.3	39
Afghanistan	1.6	1.3	1.2	1.9	4.6	7.4	9.3	8.6	9.1	12.9	84.9	27
Albanie	1.3	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	1.4	2.2	4.1	15.2	69.4	38
Iraq	3.3	3.4	5.0	8.9	13.1	9.5	7.5	6.7	5.2	7.1	64.8	29
Croatie	9.3	8.3	8.4	8.7	9.1	10.2	11.5	12.9	25.8	46.1	61.0	35
Hongrie	18.6	18.6	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	54.5	60.0	58.8	58.1	33
Italie	18.3	17.7	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	36.9	47.5	56.7	57.2	40
Serbie	17.5	10.9	2.2	7.0	9.1	19.1	18.4	24.1	28.7	41.1	45.2	44
Grèce	9.0	8.2	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	32.7	32.1	28.8	28.3	41
Inde	8.4	8.9	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	18.1	19.5	22.4	26.1	32
Chine	12.0	12.9	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	19.7	22.4	23.2	25.5	53
Ex-Rép. youg. de Macédoine	2.6	2.5	2.3	2.3	2.4	7.6	5.7	11.3	14.4	15.6	24.8	48
Autres pays	295.3	280.5	278.4	270.6	282.7	300.1	342.8	371.3	429.6	474.6	662.8	
Total	**579.3**	**558.5**	**574.8**	**573.8**	**606.3**	**683.5**	**841.7**	**965.9**	**1 108.1**	**1 342.5**	**2 016.2**	**35**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUSTRALIE (ENTRÉES PERMANENTES)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Inde	12.8	15.2	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	27.8	38.1	39.6	34.7	51
Chine	15.2	17.3	21.1	20.7	22.3	24.5	28.7	25.3	27.9	27.1	27.9	57
Nouvelle-Zélande	22.4	23.8	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	44.3	41.2	27.3	22.4	51
Royaume-Uni	26.2	30.9	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	27.0	23.1	23.8	22.2	47
Philippines	4.8	5.4	6.1	7.1	8.9	10.2	10.7	12.8	11.0	10.3	11.9	58
Pakistan	1.7	1.6	1.8	1.9	2.0	1.8	1.8	3.9	3.6	5.7	8.0	45
Irlande	1.6	1.8	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	5.0	5.3	6.3	6.3	43
Viet Nam	2.5	2.9	3.4	3.0	3.3	3.8	4.8	4.8	5.7	5.2	5.1	63
Afrique du Sud	5.7	4.8	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	8.0	5.8	4.9	4.7	51
Népal	0.6	0.6	0.7	0.9	1.0	1.3	2.1	2.5	4.0	4.4	4.2	50
Malaisie	4.7	4.8	4.8	5.1	5.4	4.9	4.9	5.4	5.6	4.5	4.0	56
Iran	1.0	0.9	1.0	1.2	2.0	1.8	2.6	3.0	3.1	2.7	3.9	47
Sri Lanka	3.0	3.3	3.8	4.8	4.8	5.2	4.5	5.7	5.3	4.5	3.9	51
Corée	3.5	4.0	4.2	5.0	5.2	4.3	4.3	5.0	5.4	3.8	3.6	58
États-Unis	3.0	2.9	2.8	3.0	3.1	3.2	3.0	3.3	3.8	3.8	3.5	53
Autres pays	53.1	56.0	53.7	53.3	56.0	52.3	49.6	52.1	55.7	60.1	57.4	
Total	**161.7**	**176.2**	**189.5**	**203.9**	**219.4**	**202.2**	**206.4**	**236.0**	**244.8**	**233.9**	**223.7**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Syrie	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.9	1.7	7.4	22.6	35
Afghanistan	0.7	0.5	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	3.8	2.3	3.2	19.5	27
Roumanie	5.1	4.5	9.3	9.2	9.3	11.3	12.9	13.4	13.5	20.7	17.5	47
Allemagne	14.7	15.9	18.0	19.2	17.6	18.0	17.4	17.8	17.7	16.8	17.0	46
Hongrie	3.4	3.6	4.5	5.2	5.8	6.4	9.3	13.1	14.9	14.5	14.4	48
Iraq	0.2	0.2	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.8	10.4	27
Serbie	11.7	7.4	6.4	6.1	4.6	7.2	6.1	6.8	7.2	7.6	7.8	43
Pologne	6.8	5.7	5.3	4.4	3.8	4.0	6.4	7.1	7.3	6.9	6.1	41
République slovaque	3.6	3.5	3.6	4.9	4.0	4.0	5.3	6.0	6.2	6.5	6.1	53
Croatie	2.8	2.5	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	4.2	6.0	5.8	45
Bulgarie	1.4	1.2	2.2	2.5	2.6	3.1	3.2	3.6	3.9	5.8	5.2	46
Bosnie-Herzégovine	4.6	3.2	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	4.1	5.0	5.2	5.2	45
Iran	1.0	2.2	2.0	1.7	1.9	1.6	1.3	2.4	2.6	2.6	4.7	36
Italie	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	4.1	4.6	41
Turquie	7.7	4.9	5.2	5.0	4.7	4.3	3.8	4.1	4.5	3.7	3.7	42
Autres pays	32.8	26.1	26.9	27.8	28.9	28.5	32.2	37.0	39.7	42.5	48.1	
Total	**98.0**	**82.9**	**91.5**	**94.4**	**91.7**	**96.9**	**109.9**	**125.6**	**135.2**	**154.3**	**198.7**	**41**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
France	10.4	11.6	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	13.3	13.6	13.7	13.7	51
Roumanie	2.3	3.1	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	11.2	10.0	13.7	13.4	38
Syrie	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	1.0	3.0	11.1	37
Iraq	..	..	..	0.2	0.4	0.4	0.6	1.1	0.6	1.2	9.8	23
Pays-Bas	10.1	11.5	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	9.1	9.0	9.2	9.1	49
Afghanistan	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.3	2.8	1.3	1.2	9.0	18
Pologne	4.8	6.7	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	8.6	7.5	6.9	6.3	47
Italie	2.5	2.6	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	5.2	5.7	6.3	6.1	46
Espagne	1.8	1.8	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	6.0	6.1	6.1	5.0	50
Maroc	7.1	7.5	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	5.9	4.7	4.8	4.8	54
Bulgarie	0.9	0.8	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	4.5	3.9	5.0	4.3	46
Portugal	1.9	2.0	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	4.2	4.3	3.6	3.4	42
Inde	1.3	1.5	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3	2.6	2.7	3.0	41
Allemagne	3.3	3.3	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9	2.8	2.9	51
États-Unis	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6	2.5	2.7	51
Autres pays	28.6	28.5	30.0	33.7	34.8	39.1	39.5	48.3	41.7	41.1		44.4
Total	**77.4**	**83.4**	**93.4**	**106.0**	**102.7**	**113.6**	**117.9**	**128.9**	**117.6**	**123.6**	**149.2**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CANADA (ENTRÉES PERMANENTES)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Philippines	18.1	18.4	19.8	24.9	28.6	38.6	36.8	34.3	29.5	40.0	50.8	56
Inde	36.2	33.8	28.7	28.3	29.4	34.2	27.5	30.9	33.1	38.3	39.5	46
Chine	42.6	33.5	27.6	30.0	29.6	30.4	28.5	33.0	34.1	24.6	19.5	55
Iran	5.8	7.5	7.0	6.5	6.6	7.5	7.5	7.5	11.3	16.8	11.7	50
Pakistan	14.3	13.1	10.1	9.0	7.2	6.8	7.5	11.2	12.6	9.1	11.3	51
Syrie	1.5	1.1	1.1	0.9	0.9	1.0	1.0	0.6	1.0	2.1	9.9	49
États-Unis	8.4	9.6	9.5	10.2	9.0	8.1	7.7	7.9	8.5	8.5	7.5	51
France	4.4	4.0	4.3	4.5	5.1	4.6	4.1	6.3	5.6	4.7	5.8	46
Royaume-Uni	7.3	7.1	8.2	9.0	8.9	8.7	6.1	6.2	5.8	5.8	5.5	41
Nigéria	2.2	2.6	2.4	2.1	3.2	3.9	3.1	3.4	4.2	4.2	4.1	48
Corée	5.8	6.2	5.9	7.3	5.9	5.5	4.6	5.3	4.5	4.5	4.1	56
Iraq	2.2	1.8	2.4	3.5	5.5	5.9	6.2	4.0	4.9	3.9	4.0	50
Égypte	2.5	2.2	2.4	3.3	3.5	6.0	4.7	5.6	4.2	3.2	3.8	49
Jamaïque	1.9	1.7	2.1	2.3	2.5	2.3	2.1	2.2	2.5	3.1	3.4	44
Bangladesh	4.2	4.0	2.9	2.9	2.1	4.7	2.7	2.6	3.8	2.2	3.3	51
Autres pays	104.8	105.0	102.4	102.4	104.4	112.2	98.8	96.7	93.5	89.4	87.6	
Total	**262.2**	**251.6**	**236.8**	**247.2**	**252.2**	**280.7**	**248.7**	**257.8**	**259.0**	**260.3**	**271.8**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CHILI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Pérou	20.0	28.6	53.2	39.0	27.6	27.7	30.7	38.6	39.3	39.7	47.6	49
Colombie	1.7	2.4	3.3	4.4	5.3	7.2	12.5	17.8	26.6	28.1	35.4	53
Bolivie	1.6	1.9	6.0	4.5	3.6	5.8	7.2	13.6	26.9	27.4	28.2	54
Haïti	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	1.8	2.6	3.6	8.9	31
Venezuela	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	1.1	1.2	1.5	2.9	8.4	49
Argentine	4.1	3.5	3.0	3.7	3.9	3.8	3.8	4.9	6.0	6.6	7.4	40
Équateur	1.9	2.2	3.1	3.1	2.7	2.5	2.9	3.6	4.0	4.2	5.0	48
Espagne	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.2	2.5	4.9	4.6	3.9	35
États-Unis	1.5	1.5	1.5	2.1	2.2	2.9	3.0	3.5	3.3	3.3	2.9	41
Chine	0.7	0.7	0.9	1.3	1.3	1.3	1.6	1.9	1.9	2.2	2.7	37
Brésil	0.8	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.4	1.7	1.6	1.7	2.3	52
République dominicaine	0.1	0.2	0.3	0.0	0.6	1.0	1.8	4.4	3.7	2.5	1.9	64
Paraguay	0.3	0.4	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.1	1.0	1.2	59
Mexique	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0	1.1	1.1	47
Cuba	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	1.1	47
Autres pays	3.8	4.0	4.0	5.8	5.4	6.2	6.3	7.2	7.4	8.3	8.4	
Total	**38.1**	**48.5**	**79.4**	**68.4**	**57.1**	**63.9**	**76.3**	**105.1**	**132.1**	**138.0**	**166.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Chine	115.8	161.2	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	127.3	178.6	192.9	177.0	51
Viet Nam	18.0	20.0	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	24.7	22.2	28.0	30.2	53
États-Unis	18.0	17.8	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	28.9	26.6	24.5	22.7	54
Thaïlande	13.7	15.8	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	13.8	18.3	48.3	20.1	55
Ouzbékistan	3.2	4.8	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	11.4	12.3	12.9	14.2	36
Philippines	16.5	17.9	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	9.9	12.0	10.7	9.9	44
Cambodge	0.8	2.2	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	9.5	10.5	9.5	9.6	31
Indonésie	10.2	6.9	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	8.3	11.8	10.5	8.5	14
Mongolie	8.3	9.6	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	5.7	4.3	4.0	8.3	50
Fédération de Russie	4.2	3.7	3.4	2.6	2.9	2.6	2.6	2.7	2.8	3.2	6.8	48
Népal	0.6	1.1	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	6.9	6.0	6.8	6.5	11
Sri Lanka	5.0	4.1	2.5	4.8	1.7	4.2	5.9	4.7	5.3	4.8	5.5	4
Canada	5.5	5.6	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	6.0	5.6	5.5	5.3	56
Myanmar	0.6	1.8	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4.1	4.6	5.1	5.2	3
Japon	6.8	5.5	5.0	4.7	4.4	4.7	5.5	5.8	5.9	4.7	4.6	74
Autres pays	26.3	25.1	21.7	23.4	21.3	26.2	28.4	30.6	33.6	35.7	38.5	
Total	**253.7**	**303.0**	**300.4**	**302.2**	**232.8**	**293.1**	**307.2**	**300.2**	**360.5**	**407.1**	**372.9**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Syrie	0.0	0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	1.6	5.4	11.6	..
Roumanie	0.3	0.3	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	3.2	3.6	4.2	4.2	..
Pologne	1.3	2.5	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	3.3	3.6	4.0	3.9	..
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	2.8	..
Allemagne	1.3	1.9	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	..
Norvège	1.2	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	1.7	1.8	..
Inde	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	0.9	1.1	1.4	1.5	..
Lituanie	0.6	0.8	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	1.5	1.4	..
Italie	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.1	1.4	1.4	..
Suède	0.9	1.2	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.4	..
Bulgarie	0.1	0.1	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.2	1.4	1.4	1.4	..
Royaume-Uni	0.7	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	1.4	..
Philippines	0.5	0.8	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.4	1.7	1.5	1.3	..
Chine	1.0	0.8	1.0	1.3	1.0	0.8	0.8	0.8	1.2	1.2	1.2	..
Ukraine	0.9	1.3	1.8	1.8	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.2	..
Autres pays	10.4	11.3	13.3	14.3	13.8	14.8	14.6	14.8	17.7	19.2	18.5	
Total	**20.1**	**24.0**	**31.4**	**37.0**	**32.0**	**33.4**	**34.6**	**35.5**	**41.3**	**49.0**	**57.1**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Roumanie	108.3	131.5	197.6	61.3	44.1	51.9	50.8	27.3	22.8	29.7	28.9	49
Maroc	82.5	78.5	85.0	71.8	43.2	30.2	28.0	22.4	20.5	20.0	24.0	44
Italie	16.5	18.6	21.2	15.9	11.8	11.2	11.6	12.0	12.2	14.9	18.6	45
Royaume-Uni	44.7	42.5	38.2	23.8	17.9	16.2	15.7	16.4	14.1	14.2	14.9	46
Venezuela	12.5	11.7	12.9	8.7	5.7	6.5	6.8	4.6	4.7	7.2	10.5	57
Chine	18.4	16.9	20.4	20.1	11.9	10.5	10.7	9.2	9.1	9.4	10.2	56
Colombie	24.9	35.6	41.7	36.0	20.4	13.7	13.2	10.0	8.7	8.5	9.5	56
France	11.1	12.7	13.0	8.9	7.7	7.8	7.8	7.4	7.3	8.1	9.0	49
Ukraine	10.0	10.7	11.1	6.9	4.8	4.9	5.1	3.7	3.3	5.7	8.8	53
Honduras	2.8	6.5	8.8	4.6	3.7	4.7	6.3	5.3	4.3	5.7	7.7	74
Brésil	24.6	32.6	36.1	20.5	10.5	8.7	7.9	6.4	5.1	5.6	7.1	58
Fédération de Russie	7.8	8.0	7.3	5.8	5.3	6.2	7.6	7.6	8.4	8.2	7.0	61
Allemagne	15.2	16.9	17.8	11.3	9.3	8.3	8.3	8.0	7.2	6.8	6.8	51
République dominicaine	12.2	14.7	18.1	16.2	9.5	6.9	10.4	10.0	8.1	7.7	6.7	54
États-Unis	4.0	4.3	4.6	3.7	3.5	3.7	5.0	4.9	5.5	5.3	5.8	54
Autres pays	287.2	361.2	386.7	252.2	156.2	139.0	140.7	117.3	106.8	107.5	116.0	
Total	**682.7**	**803.0**	**920.5**	**567.4**	**365.4**	**330.3**	**335.9**	**272.5**	**248.4**	**264.5**	**291.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	0.5	0.5	0.4	1.3	50
Ukraine	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	1.2	33
Finlande	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	35
Allemagne	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	49
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	42
Italie	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	35
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	42
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	36
Suède	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	20
Lituanie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	42
Royaume-Uni	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	20
Pologne	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	49
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	22
États-Unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	35
Bélarus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	63
Autres pays	0.2	0.2	0.4	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.3	1.9	
Total	**1.0**	**1.5**	**2.0**	**1.9**	**2.2**	**1.2**	**1.7**	**1.1**	**1.6**	**1.3**	**7.3**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS (ENTRÉES PERMANENTES)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Mexique	161.4	173.7	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	146.4	135.0	134.1	158.6	55
Chine	69.9	87.3	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	81.8	71.8	76.1	74.6	57
Inde	84.7	61.4	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	66.4	68.5	77.9	64.1	51
Philippines	60.7	74.6	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	57.3	54.4	50.0	56.5	63
Cuba	36.3	45.6	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	32.8	32.2	46.7	54.4	50
République dominicaine	27.5	38.1	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	41.6	41.3	44.6	50.6	55
Viet Nam	32.8	30.7	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	28.3	27.1	30.3	30.8	60
Iraq	4.1	4.3	3.8	4.8	12.1	19.9	21.1	20.4	9.6	19.2	21.1	47
El Salvador	21.4	31.8	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	16.3	18.3	19.3	19.5	56
Pakistan	14.9	17.4	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	14.7	13.3	18.6	18.1	51
Jamaïque	18.3	25.0	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	20.7	19.4	19.0	17.6	56
Colombie	25.6	43.1	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	20.9	21.1	18.2	17.3	63
Corée	26.6	24.4	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	20.8	23.2	20.4	17.1	58
Haïti	14.5	22.2	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	22.8	20.4	15.3	17.0	54
Bangladesh	11.5	14.6	12.1	11.8	16.7	14.8	16.7	14.7	12.1	14.6	13.6	55
Autres pays	512.1	571.8	447.5	449.3	496.7	428.5	429.6	425.6	423.0	412.4	420.1	
Total	**1 122.3**	**1 266.1**	**1 052.4**	**1 107.1**	**1 130.8**	**1 042.6**	**1 062.0**	**1 031.6**	**990.6**	**1 016.5**	**1 051.0**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Estonie	1.9	2.5	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	6.0	5.9	4.7	3.4	44
Fédération de Russie	2.1	2.1	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	3.1	2.9	2.4	2.1	58
Inde	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	42
Iraq	0.1	0.1	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	28
Chine	0.6	0.5	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	57
Viet Nam	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	52
Somalie	0.4	0.3	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	0.4	0.7	0.6	0.7	41
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.6	0.6	42
Thaïlande	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	82
Suède	0.7	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	42
Ukraine	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	51
Pologne	0.1	0.2	0.4	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4	35
Afghanistan	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	48
Philippines	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	72
Népal	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	37
Autres pays	5.4	5.6	7.1	7.9	6.5	6.1	6.9	8.0	8.0	9.1	8.6	
Total	**12.7**	**13.9**	**17.5**	**19.9**	**18.1**	**18.2**	**20.4**	**23.3**	**23.9**	**23.6**	**21.4**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Algérie	24.8	31.1	26.8	24.4	23.1	21.4	21.2	23.7	23.6	24.1	22.4	52
Maroc	20.0	23.0	22.1	24.9	21.5	20.1	18.8	19.8	20.0	21.1	18.4	57
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12.6	13.2	..
Espagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12.9	12.4	..
Portugal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	14.7	11.6	..
Tunisie	8.0	9.3	8.8	8.8	10.3	10.7	10.3	11.3	11.6	11.9	10.5	39
Roumanie	1.7	..	..	..	..	..	..	..	..	8.0	10.1	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	9.3	9.8	..
Comores	1.1	2.8	2.8	3.1	3.3	2.9	2.5	3.1	4.8	5.6	7.3	59
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.4	7.1	..
Belgique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6.6	6.4	..
Chine	2.8	6.0	5.0	5.2	5.5	5.7	5.5	6.3	7.6	7.6	5.0	56
Turquie	8.9	9.3	7.9	7.2	6.7	5.7	5.5	5.8	5.9	5.3	4.9	44
États-Unis	2.4	2.9	2.7	2.8	3.5	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	4.4	58
République démocratique du Congo	2.4	4.0	3.6	3.7	3.5	3.4	3.6	3.9	4.3	4.3	4.2	54
Autres pays	63.9	140.4	134.0	136.0	134.0	148.9	157.6	170.2	175.5	102.0	104.9	
Total	**135.9**	**228.7**	**213.7**	**216.0**	**211.4**	**221.8**	**228.1**	**247.0**	**256.5**	**255.7**	**252.6**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Albanie	..	..	..	17.6	18.6	16.4	9.2	9.5	10.3	13.1	26.3	..
Russie	..	..	..	1.0	1.0	1.2	1.3	1.1	1.3	1.4	1.2	..
Géorgie	..	..	..	0.6	0.6	0.8	0.6	0.7	0.8	1.1	1.1	..
Chine	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	0.9	..
Ukraine	..	..	..	0.6	0.7	1.0	0.8	0.7	0.9	0.8	0.9	..
Philippines	..	..	..	0.7	0.9	0.5	0.3	0.2	0.4	0.4	0.7	..
Égypte	..	..	..	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	..
Pakistan	..	..	..	0.4	0.4	0.5	0.4	0.2	0.3	0.4	0.5	..
Inde	..	..	..	0.6	0.7	0.6	0.8	0.6	0.4	0.4	0.5	..
Iran	..	..	..	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	..
États-Unis	..	..	..	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	..
Syrie	..	..	..	0.5	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	..
Arménie	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	..
Serbie	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	..
Bangladesh	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	..
Autres pays	..	..	..	3.0	2.7	2.5	1.8	1.5	2.1	2.3	2.6	
Total	**..**	**..**	**..**	**27.1**	**28.1**	**25.7**	**17.1**	**16.2**	**18.3**	**22.5**	**37.5**	**..**

1. Ces chiffres sont basés sur des données de permis et excluent les ressortissants de l'UE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Chine	0.5	1.4	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	1.1	2.2	4.7	3.5	50
Roumanie	8.9	7.9	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	4.2	4.0	3.7	3.5	29
Allemagne	3.9	0.7	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	43
République slovaque	1.6	0.6	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	56
États-Unis	0.4	0.6	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	51
Ukraine	2.1	3.7	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	0.9	0.6	0.7	1.1	38
Fédération de Russie	0.2	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	0.9	56
Serbie	1.1	2.4	4.4	4.1	1.2	1.0	0.9	0.7	0.6	0.5	0.6	26
Italie	0.3	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	31
Turquie	0.1	0.3	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	44
Japon	0.3	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	41
Inde	0.1	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	37
Iran	0.2	0.4	0.2	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	47
Royaume-Uni	0.7	0.1	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	38
Autriche	0.8	0.4	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	33
Autres pays	4.4	3.8	3.1	6.4	5.7	5.7	5.8	6.1	6.6	8.0	8.2	
Total	**25.6**	**23.6**	**22.6**	**35.5**	**25.6**	**23.9**	**22.5**	**20.3**	**21.3**	**26.0**	**25.8**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Inde	..	..	..	1.9	1.1	0.7	0.9	1.0	1.3	1.4	1.6	..
Brésil	..	..	..	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.8	1.1	1.5	..
États-Unis	..	..	..	1.4	0.9	0.8	0.9	1.0	1.1	1.3	1.4	..
Nigéria	..	..	..	1.4	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	1.1	..
Chine	..	..	..	0.6	0.7	0.5	0.6	0.8	0.8	0.7	1.0	..
Canada	..	..	..	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.5	0.6	0.9	..
Pakistan	..	..	..	0.6	0.4	0.2	0.5	0.4	0.5	0.6	0.9	..
Malaisie	..	..	..	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	..
Philippines	..	..	..	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	..
Afrique du Sud	..	..	..	0.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	..
Israël	..	..	..	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.3	..
Russie	..	..	..	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	..
Australie	..	..	..	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	..
Afghanistan	..	..	..	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	..
Ukraine	..	..	..	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	..
Autres pays	..	..	..	4.9	3.4	2.3	2.4	2.5	3.0	3.1	4.0	
Total	**..**	**..**	**..**	**14.3**	**9.6**	**6.9**	**7.9**	**8.3**	**10.1**	**11.0**	**14.6**	**..**

Note : Ces chiffres sont basés sur des données de permis d'Eurostat et excluent les ressortissants de l'UE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Pologne	1.5	3.3	5.7	3.9	1.2	0.8	0.8	0.9	1.3	1.4	1.6	36
Lituanie	0.2	0.4	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	34
États-Unis	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	43
Allemagne	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	65
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	46
Roumanie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	39
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	40
Danemark	0.2	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	43
République tchèque	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	46
France	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	54
Lettonie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	35
Portugal	0.2	0.4	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	38
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	41
Philippines	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	72
Hongrie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	41
Autres pays	1.6	1.5	1.4	1.3	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.2	1.2	
Total	**4.7**	**7.1**	**9.3**	**7.5**	**3.4**	**3.0**	**2.8**	**2.8**	**3.9**	**4.3**	**5.0**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISRAËL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Anc. URSS	9.4	7.5	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	7.2	7.3	11.6	14.7	52
France	2.5	2.4	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	2.9	6.5	6.6	53
États-Unis	2.0	2.2	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.5	50
Royaume-Uni	0.4	0.6	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	50
Brésil	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	50
Italie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	51
Canada	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	52
Argentine	0.4	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	51
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	51
Afrique du Sud	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	44
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	57
Australie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	50
Colombie	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	61
Maroc	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	49
Éthiopie	3.6	3.6	3.6	1.6	0.2	1.7	2.7	2.4	1.4	0.2	0.1	49
Autres pays	1.7	1.7	1.5	1.1	1.2	1.4	1.2	1.1	1.3	1.1	1.2	
Total	**21.2**	**19.3**	**18.1**	**13.7**	**14.6**	**16.6**	**16.9**	**16.6**	**16.9**	**24.1**	**27.9**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Roumanie	45.3	39.7	271.4	174.6	105.6	92.1	90.1	81.7	58.2	50.7	46.4	64
Maroc	26.1	21.8	23.5	37.3	33.1	30.0	23.9	19.6	19.6	17.6	15.0	51
Chine	14.7	13.6	9.7	12.8	16.8	22.9	20.1	20.5	17.6	15.8	14.9	50
Bangladesh	5.8	5.6	5.2	9.3	8.9	9.7	10.3	10.1	10.5	12.7	12.4	22
Albanie	28.4	23.1	23.3	35.7	27.5	22.6	16.6	14.1	12.2	11.4	11.5	57
Pakistan	6.5	4.1	3.5	5.7	7.9	10.8	7.5	8.8	7.8	9.6	11.4	21
Inde	7.2	6.3	7.1	12.5	12.8	15.2	13.3	11.2	10.8	11.1	11.2	41
Ukraine	15.7	14.8	15.5	24.0	22.6	30.4	17.9	11.5	12.8	9.7	9.3	69
Nigéria	2.7	2.6	2.5	3.7	4.0	4.8	4.5	6.7	6.3	5.3	8.9	25
Sénégal	2.9	2.3	2.3	4.8	4.9	8.9	6.6	5.5	6.5	6.3	7.5	24
Égypte	5.6	5.0	3.7	5.3	8.0	9.3	9.6	8.6	9.8	8.7	7.4	28
Brésil	8.8	10.2	11.9	12.6	9.7	8.6	7.1	5.7	5.0	5.0	7.0	53
Gambie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.4	1.7	5.1	1
Sri Lanka	3.9	3.7	3.8	6.6	6.3	7.1	6.8	7.1	6.3	5.3	4.8	53
Mali	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	1.5	1.3	2.0	4.8	1
Autres pays	109.2	101.7	131.6	151.4	138.5	151.7	119.8	108.4	94.1	75.7	72.7	
Total	**282.8**	**254.6**	**515.2**	**496.5**	**406.7**	**424.5**	**354.3**	**321.3**	**279.0**	**248.4**	**250.5**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Chine	105.8	112.5	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	107.0	93.0	98.6	100.6	..
Viet Nam	7.7	8.5	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	19.5	31.7	43.0	65.9	..
Philippines	63.5	28.3	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	15.4	16.4	19.9	24.0	..
Corée	22.7	24.7	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	25.7	24.2	21.1	22.6	..
États-Unis	22.1	22.2	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	21.0	21.1	22.0	21.5	..
Thaïlande	9.0	8.7	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	15.4	15.4	14.3	14.5	..
Indonésie	12.9	11.4	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	9.3	9.6	11.8	14.3	..
Népal	..	1.6	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	4.8	8.3	11.5	13.4	..
Taïpei chinois	..	4.5	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	6.6	6.6	7.7	10.8	..
Brésil	33.9	27.0	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	5.8	4.8	6.1	9.1	..
Inde	..	4.9	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	5.6	5.6	6.9	6.9	..
Royaume-Uni	6.3	6.6	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	5.5	6.1	5.9	6.7	..
Myanmar	..	1.2	1.5	1.4	1.4	1.1	1.1	1.5	2.1	3.3	5.2	..
France	..	3.8	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	4.0	4.5	4.5	5.0	..
Allemagne	..	4.7	4.9	4.8	4.5	4.3	3.7	4.1	4.1	4.3	4.8	..
Autres pays	88.4	55.1	54.1	56.2	49.5	50.0	43.2	52.7	53.2	55.5	66.1	
Total	**372.3**	**325.6**	**336.6**	**344.5**	**297.1**	**287.1**	**266.9**	**303.9**	**306.7**	**336.5**	**391.2**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LETTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2014 (%)
Fédération de Russie	0.2	0.8	0.4	0.4	0.7	0.9	..	..	..	1.3	..	..
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	0.5	..	..
Bélarus	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	..	..	..	0.3	..	..
Allemagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	..	..	..	0.2	..	..
Lituanie	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	..	..	..	0.2	..	..
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..
Suède	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	0.1	..	..
Royaume-Uni	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	0.1	..	..
Chine	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	..	..
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..
Finlande	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	..	..	..	0.0	..	..
Norvège	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..
Autres pays	1.0	1.1	2.2	2.1	1.2	1.2	..	..	..	1.2	..	
Total	**1.9**	**2.8**	**3.5**	**3.5**	**2.7**	**2.8**	**3.0**	**3.7**	**3.5**	**4.4**	**4.5**	**33**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
France	2.2	2.5	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	3.5	3.5	3.9	4.1	43
Portugal	3.8	3.8	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	5.2	4.6	3.8	3.5	43
Italie	0.6	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	38
Belgique	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	41
Allemagne	0.8	0.9	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	47
Roumanie	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.8	0.7	60
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	47
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	36
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.5	56
Pologne	0.3	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	53
Iraq	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	28
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	45
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	54
Grèce	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	47
Inde	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	40
Autres pays	3.9	3.3	4.0	3.9	3.4	3.9	5.1	4.5	4.8	5.0	5.5	
Total	**13.8**	**13.7**	**15.8**	**16.8**	**14.6**	**15.8**	**19.1**	**19.4**	**19.8**	**21.0**	**22.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
États-Unis	..	..	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	4.0	14.4	9.4	7.1	44
Cuba	..	..	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	1.8	3.2	2.7	2.6	51
Venezuela	..	..	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	1.2	2.8	2.6	2.2	54
Chine	..	..	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	0.8	5.2	2.6	2.2	37
Colombie	..	..	0.3	1.1	1.9	2.3	1.8	1.4	3.2	2.5	2.1	59
Honduras	..	..	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	0.4	2.4	2.3	1.8	55
Canada	..	..	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	3.5	2.0	1.8	45
Guatemala	..	..	0.1	1.0	2.1	1.8	1.3	0.5	3.1	2.6	1.6	59
Espagne	..	..	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	1.0	2.6	1.8	1.6	34
Argentine	..	..	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	0.9	3.2	2.1	1.4	45
El Salvador	..	..	0.1	0.5	0.8	0.7	0.7	0.4	1.6	1.2	1.1	55
France	..	..	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	1.4	1.0	0.7	40
Italie	..	..	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4	1.5	0.9	0.7	32
Pérou	..	..	0.2	0.4	0.7	0.8	0.6	0.4	1.2	0.9	0.6	47
Brésil	..	..	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3	1.1	0.7	0.6	55
Autres pays	..	..	2.4	4.2	4.8	5.0	4.2	3.5	12.4	8.1	6.2	
Total	**9.2**	**6.9**	**7.2**	**15.9**	**23.9**	**26.2**	**22.0**	**18.2**	**63.0**	**43.5**	**34.4**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Pologne	3.3	7.4	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	11.5	10.5	9.9	8.2	39
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.8	2.1	4.0	37
Suède	2.7	3.4	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	5.7	5.3	4.6	3.6	47
Lituanie	0.8	1.3	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	6.6	5.6	4.4	3.3	41
Érythrée	0.3	0.3	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	2.4	2.7	2.8	3.3	31
Philippines	0.8	1.1	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	2.5	2.8	2.2	2.2	84
Roumanie	0.2	0.2	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	2.0	2.5	2.1	1.9	44
Somalie	1.1	1.2	1.6	1.2	1.3	1.6	1.7	3.6	2.8	1.7	1.9	52
Inde	0.4	0.6	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	1.5	1.5	1.8	1.7	43
Danemark	1.5	1.5	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	1.7	1.4	46
Afghanistan	0.8	0.6	0.6	0.8	1.4	1.4	1.1	1.2	1.0	0.8	1.4	39
Allemagne	1.7	2.3	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	1.8	1.6	1.5	1.3	52
Espagne	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	1.5	1.4	1.3	44
Thaïlande	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	1.1	0.8	1.0	84
Islande	0.3	0.3	0.3	0.3	1.6	1.7	1.7	1.5	1.1	1.1	1.0	48
Autres pays	16.0	15.9	19.6	21.3	21.6	22.5	24.1	25.0	24.1	22.3	21.6	
Total	**31.4**	**37.4**	**53.5**	**58.8**	**56.7**	**65.1**	**70.8**	**70.0**	**66.9**	**61.4**	**59.1**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Inde	3.0	3.1	4.3	6.3	7.1	7.8	6.6	6.9	7.1	12.2	15.5	32
Chine	4.2	4.4	4.0	4.7	5.6	5.8	7.2	7.6	7.9	9.1	10.7	54
Royaume-Uni	14.0	14.8	12.6	11.6	10.1	8.9	9.5	9.3	9.8	10.2	10.3	47
Philippines	0.9	2.6	3.6	4.1	2.8	2.0	2.4	2.9	3.2	4.7	6.3	46
Australie	5.1	4.8	4.9	4.3	3.9	4.1	3.7	3.6	4.4	4.9	5.5	50
France	0.6	0.7	0.8	1.1	1.4	1.4	1.9	1.9	2.7	3.8	4.5	44
Allemagne	2.1	2.3	2.4	2.6	2.6	2.4	2.7	2.6	3.3	3.7	4.0	54
États-Unis	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.5	2.8	2.9	3.2	53
Afrique du Sud	1.5	1.8	2.1	3.1	1.7	1.2	1.2	1.1	1.2	1.6	2.3	50
Japon	3.1	2.8	2.3	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.2	65
Corée	1.7	1.9	2.1	1.8	2.1	1.9	1.7	1.6	1.8	1.7	1.9	57
Samoa	1.4	1.3	1.2	1.3	1.2	1.0	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	46
Canada	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	1.5	55
Irlande	1.2	1.0	1.0	1.1	1.4	1.4	2.1	1.9	2.2	1.7	1.4	46
Fidji	2.7	2.5	2.7	3.1	2.7	1.3	1.1	1.2	1.2	1.3	1.4	45
Autres pays	10.2	11.3	12.3	13.3	12.5	13.0	13.9	14.7	15.5	17.8	19.4	
Total	**54.8**	**58.7**	**59.6**	**63.9**	**60.3**	**57.6**	**61.0**	**62.0**	**67.5**	**80.3**	**91.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Pologne	5.7	6.8	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	18.3	20.4	23.8	23.0	46
Syrie	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	6.9	17.3	42
Allemagne	5.9	7.2	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	8.7	8.1	8.2	8.6	55
Inde	1.2	2.0	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	4.0	4.5	5.1	6.1	40
Royaume-Uni	3.2	3.6	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	4.7	5.1	5.3	5.8	42
Italie	1.4	1.6	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	3.6	4.2	5.1	5.7	43
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	2.9	5.7	36
Chine	3.0	2.9	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	5.2	4.7	4.8	5.4	57
Espagne	1.3	1.4	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	4.6	5.3	5.0	5.0	50
Bulgarie	0.4	0.5	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	5.0	4.5	5.2	4.8	45
États-Unis	2.5	3.1	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	3.7	3.6	3.8	4.7	54
Roumanie	0.5	0.7	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	2.5	4.6	4.3	46
France	1.8	2.0	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.6	4.0	51
Hongrie	0.6	0.6	1.0	1.7	2.2	2.4	2.6	3.1	2.9	2.9	3.0	43
Turquie	3.1	2.8	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	49
Autres pays	32.7	32.6	34.1	44.5	47.8	48.6	48.9	45.8	49.6	49.4	53.2	
Total	**63.4**	**67.7**	**80.3**	**103.4**	**104.4**	**110.2**	**118.5**	**115.7**	**122.3**	**139.3**	**159.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Ukraine	9.8	9.6	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	11.8	11.9	7.8	45.2	41
Chine	0.6	0.4	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	2.9	3.0	1.6	3.8	46
Viet Nam	1.9	1.7	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	4.0	2.8	2.0	3.3	45
Bélarus	2.4	2.3	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	2.6	2.3	1.4	3.2	52
Fédération de Russie	1.9	1.8	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	1.1	2.5	59
Allemagne	6.1	4.6	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	18
Inde	0.7	0.7	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	0.8	1.9	28
Turquie	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	0.9	1.7	18
Arménie	1.5	1.3	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.6	1.1	0.9	1.2	50
Corée	0.4	0.5	0.9	1.1	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	0.6	1.0	46
Italie	0.7	0.3	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	21
Espagne	0.3	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	0.9	0.8	34
Arabie saoudite	..	..	..	..	0.1	0.2	0.4	0.4	0.3	0.2	0.8	33
France	1.1	0.5	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	33
Serbie	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	22
Autres pays	10.5	9.4	12.2	13.6	13.3	13.3	13.6	14.1	15.1	10.2	16.2	
Total	**38.5**	**34.2**	**40.6**	**41.8**	**41.3**	**41.1**	**41.3**	**47.1**	**46.6**	**32.0**	**86.1**	**39**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Brésil	9.5	6.1	5.0	32.8	23.1	16.2	12.9	11.7	6.7	5.6	5.7	58
Chine	0.3	0.5	1.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	1.9	3.7	2.6	52
Roumanie	0.8	0.6	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	3.0	2.7	2.5	2.6	39
France	0.4	0.2	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.5	0.7	1.9	2.5	43
Cabo Verde	3.5	3.3	4.1	5.3	4.6	4.2	4.6	3.4	2.7	2.2	2.0	55
Royaume-Uni	1.0	0.8	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	1.2	1.4	1.5	1.9	44
Espagne	0.6	0.3	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	49
Italie	0.3	0.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	0.8	1.1	1.6	45
Népal	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	0.9	1.4	30
Angola	1.2	0.4	0.4	2.0	1.5	1.3	1.4	1.3	1.5	1.5	1.3	50
Guinée-Bissau	1.1	1.3	1.6	2.5	1.5	1.6	1.7	1.6	1.2	1.2	1.1	51
Inde	0.3	0.5	0.5	0.9	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	31
Ukraine	1.6	1.5	2.0	3.6	2.4	2.1	1.8	1.5	1.1	1.0	1.1	58
Allemagne	0.5	0.3	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8	1.0	1.0	49
Bulgarie	0.3	0.3	0.1	0.9	1.5	1.4	1.0	0.7	0.8	0.8	0.9	57
Autres pays	6.8	6.2	9.0	10.7	9.2	9.1	9.0	8.0	7.7	8.1	9.5	
Total	**28.1**	**22.5**	**32.6**	**72.8**	**61.4**	**50.7**	**45.4**	**38.5**	**33.2**	**35.3**	**37.9**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
République tchèque	1.1	1.3	1.2	1.4	1.6	1.2	0.9	0.5	0.4	0.4	0.6	47
Hongrie	0.4	0.5	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	0.4	0.5	0.6	29
Roumanie	0.1	0.4	3.0	2.3	0.8	0.9	0.6	0.3	0.3	0.3	0.5	30
Italie	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	17
Pologne	0.5	1.1	0.7	0.6	0.7	0.5	0.3	0.1	0.2	0.1	0.2	42
Ukraine	0.6	1.0	1.2	1.8	1.6	1.3	0.7	0.1	0.1	0.1	0.2	55
Croatie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	22
Allemagne	0.9	0.9	0.9	1.1	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	24
Bulgarie	0.1	0.1	0.8	0.5	0.2	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	32
Royaume-Uni	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	34
Autriche	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1	12
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	35
France	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	21
Grèce	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	35
Fédération de Russie	0.2	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.1	64
Autres pays	2.5	4.1	4.5	6.2	5.9	5.1	3.0	0.5	0.5	0.4	0.6	
Total	**7.7**	**11.3**	**14.8**	**16.5**	**14.4**	**12.7**	**8.2**	**2.9**	**2.5**	**2.4**	**3.8**	**34**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
République slovaque	10.1	6.8	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	47
Ukraine	23.9	30.2	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	5.9	3.7	8.4	5.5	50
Fédération de Russie	3.3	4.7	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	3.2	3.1	4.9	2.9	62
Roumanie	0.4	0.4	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	0.9	1.2	1.3	31
Viet Nam	4.9	6.4	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	1.6	1.2	1.7	1.3	55
Allemagne	1.4	0.8	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	1.3	1.7	1.6	1.1	19
Bulgarie	0.8	0.8	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	0.7	1.0	1.1	1.0	39
États-Unis	1.4	1.8	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	1.1	0.8	0.9	0.8	46
Hongrie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	0.8	31
Kazakhstan	0.4	0.5	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	1.0	0.7	64
Pologne	1.3	0.9	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	43
Mongolie	0.9	1.5	3.3	3.5	0.5	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.6	53
Inde	0.2	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	32
Chine	0.8	1.4	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	59
Corée	0.1	0.2	0.5	0.7	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	47
Autres pays	8.6	9.3	15.7	15.0	9.2	6.8	5.6	6.5	6.2	7.8	6.9	
Total	**58.6**	**66.1**	**102.5**	**76.2**	**38.2**	**28.0**	**20.7**	**28.6**	**27.8**	**38.5**	**31.6**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Roumanie	..	..	..	..	10	7	8	6	19	37	56	..
Chine	22	23	21	18	22	28	45	41	46	39	43	..
Pologne	49	60	88	55	32	34	33	30	28	32	40	..
Inde	47	57	55	48	64	68	61	36	30	46	36	..
Italie	..	..	..	14	8	9	10	10	17	17	26	..
Espagne	..	..	..	..	11	5	8	17	21	21	20	..
États-Unis	15	16	15	17	17	16	16	17	12	20	18	..
Australie	20	26	18	14	12	18	13	16	11	15	16	..
France	..	..	..	..	14	11	17	14	15	24	15	..
Grèce	..	..	..	..	..	..	6	6	4	4	11	..
Portugal	..	..	..	..	..	4	5	7	12	15	10	..
Allemagne	..	13	15	18	11	7	13	8	10	13	10	..
Hongrie	..	..	..	..	..	..	4	5	7	8	9	..
Nigéria	9	9	9	11	12	10	8	9	7	7	8	..
Malaisie	..	..	8	11	7	9	4	6	9	6	8	..
Autres pays	..	..	..	..	210	233	202	155	158	200	153	
Total	**405**	**452**	**455**	**456**	**430**	**459**	**453**	**383**	**406**	**504**	**479**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RUSSIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Ukraine	30.8	32.7	51.5	49.1	45.9	37.2	30.1	35.4	40.1	89.5	139.7	52
Ouzbékistan	30.4	37.1	52.8	43.5	42.5	37.1	53.7	75.3	103.3	115.1	57.1	35
Kazakhstan	51.9	38.6	40.3	40.0	38.8	6.4	7.2	22.8	28.5	34.8	38.3	53
Tadjikistan	4.7	6.5	17.3	20.7	27.0	27.8	25.7	31.7	40.2	44.6	35.6	27
Arménie	7.6	12.9	30.8	35.2	35.8	31.4	24.5	27.6	31.0	35.1	34.1	41
Azerbaïdjan	4.6	8.9	21.0	23.3	22.9	21.1	16.6	17.1	18.0	21.5	19.4	42
Moldova	6.6	8.6	14.1	15.5	16.4	11.7	9.2	11.9	15.4	18.8	18.3	47
Kirghizistan	15.6	15.7	24.7	24.0	23.3	2.4	5.0	11.7	14.2	17.0	15.1	43
Bélarus	6.8	5.6	6.0	5.9	5.5	2.2	4.9	12.4	12.0	14.5	14.1	21
Chine	0.4	0.5	1.7	1.2	0.8	2.3	6.9	8.4	8.0	10.5	8.9	34
République populaire démocratique de Corée	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	1.9	4.1	5.0	6.3	6.1	5
Turkménistan	4.1	4.1	4.8	4.0	3.3	1.5	2.2	2.8	3.8	4.3	4.5	37
Viet Nam	0.1	0.2	0.9	0.7	1.0	3.0	3.2	3.5	3.7	3.7	3.9	36
Géorgie	5.5	6.8	10.6	8.8	7.5	5.1	3.9	4.3	4.2	4.3	3.8	45
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	1.4	1.0	1.4	1.8	2.8	36
Autres pays	8.0	8.0	10.3	9.6	9.1	9.7	18.5	20.4	21.8	21.4	23.2	
Total	**177.2**	**186.4**	**287.0**	**281.6**	**279.9**	**199.3**	**214.9**	**290.6**	**350.7**	**443.1**	**425.0**	**42**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	4.4	3.7	5.1	5.9	30
Serbie	..	..	6.3	7.6	2.6	1.6	1.9	1.7	1.5	1.6	2.4	22
Bulgarie	..	..	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	2.4	2.5	2.1	1.8	15
Croatie	..	..	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	2.2	0.8	2.4	1.6	29
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	0.8	0.6	0.6	1.0	55
Italie	..	..	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	29
Fédération de Russie	..	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.7	0.6	48
Ukraine	..	..	0.5	0.5	0.0	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.4	51
Hongrie	..	..	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	21
République slovaque	..	..	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	43
Espagne	..	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	49
Allemagne	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	48
République tchèque	..	..	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	63
Roumanie	..	..	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	31
Pologne	..	..	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	0.8	0.3	0.2	67
Autres pays	..	..	1.7	6.2	9.2	2.7	3.2	2.7	2.8	3.0	3.6	
Total	**..**	**..**	**30.5**	**43.8**	**24.2**	**11.3**	**18.0**	**17.3**	**15.7**	**18.4**	**19.9**	**34**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Syrie	0.5	0.9	0.5	0.5	0.7	1.0	1.5	4.7	11.7	21.7	28.0	41
Érythrée	0.6	0.8	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	2.2	3.3	5.9	7.6	36
Pologne	3.4	6.3	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	4.4	4.6	5.1	5.6	41
Inde	1.1	1.0	1.1	1.5	1.8	2.2	1.7	2.0	2.4	3.0	3.5	38
Somalie	1.3	3.0	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	4.5	11.0	4.2	3.5	50
Afghanistan	0.7	1.7	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	4.7	4.2	3.8	3.4	43
Finlande	2.9	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.6	2.8	60
Iraq	2.9	10.9	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	3.6	2.3	2.4	2.8	48
Chine	1.7	2.0	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	2.5	2.1	2.4	2.3	53
Roumanie	0.4	0.3	2.6	2.5	1.8	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.3	45
Allemagne	2.0	2.9	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	49
Danemark	4.0	5.1	5.1	4.1	3.8	3.4	3.2	2.6	2.5	2.0	2.1	47
Norvège	2.4	2.5	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1	2.0	52
Serbie	2.1	4.2	2.0	1.9	1.1	0.9	1.1	1.4	1.1	1.8	1.8	49
Royaume-Uni	1.1	1.5	1.5	1.7	1.6	1.4	1.8	1.5	1.6	1.8	1.7	33
Autres pays	24.1	34.7	31.6	34.9	39.1	39.2	37.9	40.1	40.3	43.1	42.2	
Total	**51.3**	**80.4**	**83.5**	**83.3**	**83.8**	**79.0**	**75.9**	**82.6**	**95.4**	**106.1**	**113.9**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2015 (%)
Allemagne	20.4	24.8	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	27.1	26.6	23.8	22.1	42
Italie	5.4	5.5	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	13.6	17.5	17.8	18.2	38
France	6.9	7.6	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	11.4	13.5	13.8	14.8	44
Portugal	12.2	12.5	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	18.6	19.9	14.9	12.6	45
Espagne	1.5	1.6	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	6.5	8.8	7.6	7.0	48
Pologne	0.8	1.3	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	3.3	2.9	4.8	4.8	44
Royaume-Uni	3.0	3.4	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	4.4	4.6	4.2	3.9	42
Hongrie	0.3	0.5	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	2.5	2.5	4.2	3.9	44
Chine	..	..	..	..	..	1.9	2.1	2.4	2.9	2.9	3.3	59
Autriche	1.9	2.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2	41
États-Unis	2.9	3.2	..	..	..	4.0	4.2	3.5	3.4	3.1	2.9	52
Inde	..	..	..	..	..	2.4	2.4	2.6	2.5	2.6	2.9	42
République slovaque	0.2	0.2	0.2	1.2	1.1	1.0	1.9	1.6	1.5	2.7	2.6	43
Érythrée	..	..	..	..	..	2.1	2.4	1.1	1.5	1.8	2.2	35
Roumanie	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.4	1.7	2.3	2.7	2.4	2.0	68
Autres pays	38.2	39.6	49.6	52.8	50.1	41.6	41.3	39.8	41.7	42.5	44.0	
Total	**94.4**	**102.7**	**139.7**	**157.3**	**132.4**	**134.2**	**142.5**	**143.8**	**155.4**	**152.1**	**150.4**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau B.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

TURQUIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont:* femmes 2010 (%)
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	2.5	..	..	..	..	..	52
Afghanistan	..	..	..	..	..	2.2	..	..	..	..	..	36
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	76
Allemagne	..	..	..	..	..	1.6	..	..	..	..	..	57
États-Unis	..	..	..	..	..	1.5	..	..	..	..	..	54
Iran	..	..	..	..	..	1.5	..	..	..	..	..	40
Kazakhstan	..	..	..	..	..	1.4	..	..	..	..	..	55
Turkménistan	..	..	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	47
Iraq	..	..	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	43
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	1.1	..	..	..	..	..	51
Bulgarie	..	..	..	..	..	1.1	..	..	..	..	..	71
Kirghizistan	..	..	..	..	..	1.0	..	..	..	..	..	54
Ukraine	..	..	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	85
Syrie	..	..	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	79
Chine	..	..	..	..	..	0.8	..	..	..	..	..	24
Autres pays	..	..	..	..	..	9.1	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**29.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519869

Tableau A.2. **Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE**

Milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	27.8	29.0	29.7	30.9	27.6	29.3	31.2	29.9	31.7	32.6	..
Autriche	49.8	55.0	56.6	60.2	67.2	68.4	72.8	74.4	74.5	76.5	80.1
Belgique	38.5	39.4	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	69.5	78.8	76.1	71.3
République tchèque	21.8	31.4	18.4	3.8	9.4	12.5	2.5	16.7	27.2	16.1	15.0
Danemark	16.3	17.3	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6	29.1	29.7	30.4	..
Estonie	0.6	0.6	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3	3.3
Finlande	2.6	2.7	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	4.2	4.2	5.5	6.7
Allemagne	483.6	483.8	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	578.8	657.6	765.6	859.3
Hongrie	3.3	4.0	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	9.9	13.1	10.8	10.4
Islande	0.9	1.5	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	2.2	2.3	2.5	2.2
Irlande	..	20.7	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	40.6	38.1	41.2	45.6
Italie	16.0	17.0	20.3	27.0	32.3	32.8	32.4	38.2	43.6	48.0	44.7
Japon	292.0	218.8	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	219.4	213.4	212.9	223.5
Corée	264.6	174.2	152.1	210.0	233.5	196.1	217.7	290.0	268.1	270.5	301.0
Lettonie	..	..	..	..	..	..	6.7	4.7	3.4	1.4	2.6
Luxembourg	7.2	7.7	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	8.6	8.9	9.5	10.4
Pays-Bas	47.2	52.5	47.9	49.8	57.5	64.0	70.2	80.8	83.1	83.4	85.2
Nouvelle-Zélande	22.8	20.5	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	24.4	23.2	21.7	22.1
Norvège	12.6	12.5	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	21.3	25.0	23.3	27.4
République slovaque	1.1	1.5	2.0	3.3	3.3	2.9	1.9	2.0	2.8	0.1	0.0
Slovénie	6.5	11.0	11.8	7.3	15.1	12.0	2.1	1.7	0.7	1.0	1.7
Espagne	48.7	120.3	199.0	254.9	344.1	363.2	353.6	389.3	459.0	320.0	253.1
Suède	15.9	20.0	20.4	19.2	18.4	22.1	23.7	26.6	24.6	26.4	31.3
Suisse	49.7	53.0	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	65.9	70.0	69.2	73.4
Royaume-Uni	154.1	173.4	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	165.0	170.0	171.0	164.0

Note : Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519774

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	*Entrées :* Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. *Sorties :* Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande *(Aussiedler*). En 2008, les municipalités ont commencé à apurer leur fichier, entrainant une augmentation des flux de sortie à compter de cette année.	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	*Migrants permanents :* Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (*Settler Arrivals*) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Migrants temporaires :* Octrois de visas de résidence temporaire (non compris les visiteurs) : *Working Holiday Maker ;* Étudiants internationaux ; résidents temporaires qualifiés (catégorie de visa 457); autres résidents temporaires entrés pour motif culturel, social, relations internationales, formation et recherche et travailleurs qualifiés recrutés pour de courtes missions. *Sorties :* Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données *Net Overseas Migration - departures.*	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). Le tableau B.1 porte sur les entrées permanentes. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	*Entrées et sorties :*Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles proviennent du registre central de population. Les données de 2002 à 2007 ont été révisées pour accorder les statistiques migratoires avec les résultats du recensement de 2006. Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. *Sorties :* Y compris les corrections administratives.	À partir de 2012, les demandeurs d'asile sont compris dans les entrées et les sorties.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	*Migrants permanents :* Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada. *Migrants temporaires :* Premières entrées légales au Canada de personnes titulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à rester temporairement au Canada pour des raisons humanitaires, et les autres personnes entrées au Canada temporairement et qui ne sont pas soumises à un permis de travail ou d'étudiant et qui ne demandent pas l'asile.	Le tableau B.1 présente uniquement les entrées de personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure aléatoire. Ainsi, les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Permis de résidence temporaire accordés.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	*Entrées :* Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Depuis 2006, une nouvelle méthode de calcul rend les données peu comparables avec celles des années antérieures. *Sorties :* Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	*Entrées et sorties :* Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population *(Padron municipal de habitantes),* Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	*Migrants permanents :* Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte). *Migrants temporaires :* Les données se réfèrent aux visas octroyés aux *non-immigrants,* à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des membres d'équipage (visas D). Y compris les membres de famille.	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Fédération de Russie	Nombre de permis de résidence temporaire ou permanente délivrés. Les données de 2005 à 2010 se rapportent au pays de résidence précédent. Les données depuis 2011 se rapportent à la nationalité.		Service fédéral de la migration.
Finlande	*Entrées et sorties :*Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'Union européenne s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'Union européenne peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2005, les données sont basées sur le nombre de permis à caractère permanent délivrés. Ces flux sont calculés à partir des premiers titres à caractères permanent délivrés, complétés des changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent.	Les données pour les années 2008 à 2014 ont été révisées rétroactivement en 2015.	Ministère de l'Intérieur
Grèce	Jusqu'en 2007, premiers permis de résidence émis. À partir de 2008, estimation par les Autorités statistiques helléniques.		Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative ; Autorités statistiques helléniques.
Hongrie	*Entrées :* Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données sont estimées.		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Irlande	Estimations à partir des enquêtes trimestrielles sur les ménages. *Entrées :* Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger douze mois auparavant. *Sorties :* Personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger.	Flux annuel de mai à avril de l'année indiquée.	Bureau central de la statistique.
Islande	*Entrées e sorties :* Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistiques Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	*Entrées et sorties :* Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population *(Anagrafe)* analysé par ISTAT.
Japon	*Entrées :* Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. *Sorties :* Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie			Registre de population, Bureau central de la statistique.
Luxembourg	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. *Sorties :* Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois *(inmigrante FM2)*. 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré *(inmigrado)*. À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. *Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).		Statistique Nouvelle-Zélande.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Pays-Bas	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. *Sorties :* Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'Union européenne et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.		Bureau pour les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. À partir de 2008, suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou non. Y compris les régularisations continues.	En 2005, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés dans l'année. En 2006 et 2007, les données comprennent les visas de long terme pour les étrangers non ressortissants d'un pays de l'UE 25 et les nouveaux titres de résidence attribués aux ressortissants d'un pays de l'UE 25 (qui n'ont pas besoin d'un visa).	Service de l'immigration et des frontières (SEF); Institut national statistique (INE); Ministère des Affaires étrangères (avant 2008).
République slovaque	*Entrées et sorties :* Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée. Rupture de série en 2012.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. À partir de mai 2004, non compris les ressortissants des pays de l'Union européenne qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. *Sorties :* Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'Union européenne sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Royaume-Uni	*Entrées :* Étrangers admis au Royaume-Uni. *Sorties :* Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.	Les données du tableau A.1 ont été ajustées pour inclure les migrants de court terme (y compris les demandeurs d'asile) qui ont résidé plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalité du tableau B.1 ne sont pas ajustées. Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans "Autres pays".	*International Passenger Survey*, Institut national de statistique.
Slovénie	*Entrées :* Nombre de premiers permis temporaires. *Sorties :* Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.		Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.
Suède	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'Union européenne). *Sorties :* Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.

Métadonnées relatives aux tableaux A.1, B.1 et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères** *(suite)*

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Suisse	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. *Sorties :* Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins douze mois.		Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.

Note : Les données qui se rapportent à la Serbie peuvent inclure des personnes originaires du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des données antérieures à 2004 ou des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (*http://stats.oecd.org/*).

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (*www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html*).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. **Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Australie	3 200	3 200	3 520	3 980	4 770	6 210	8 250	11 510	15 790	11 740	8 960	12 360	27 630
Autriche	24 630	22 460	13 350	11 920	12 840	15 820	11 010	14 420	17 410	17 500	28 060	85 620	39 950
Belgique	15 360	15 960	11 590	11 120	12 250	17 190	21 760	26 000	18 530	12 500	13 870	38 700	14 670
Canada	25 750	20 790	22 870	28 340	34 800	33 970	22 540	24 990	20 220	10 360	13 450	16 070	23 830
Chili	200	380	570	760	870	..	260	310	170	250	280	630	2 300
République tchèque	5 460	4 160	3 020	1 880	1 710	1 360	980	760	750	500	920	1 250	1 210
Danemark	3 240	2 260	1 920	1 850	2 360	3 820	4 970	3 810	6 190	7 560	14 820	21 230	6 240
Estonie	10	10	10	10	10	40	30	70	80	100	150	230	70
Finlande	3 860	3 570	2 330	1 430	4 020	5 910	4 020	3 090	2 920	3 020	3 520	32 270	5 320
France	58 550	49 730	30 750	29 390	35 400	42 120	48 070	52 150	55 070	60 230	59 030	74 300	77 890
Allemagne	35 610	28 910	21 030	19 160	22 090	27 650	41 330	45 740	64 540	109 580	173 070	441 900	722 360
Grèce	4 470	9 050	12 270	25 110	19 880	15 930	10 270	9 310	9 580	8 220	9 450	11 370	49 850
Hongrie	1 600	1 610	2 120	3 430	3 120	4 670	2 100	1 690	2 160	18 570	41 370	174 430	28 070
Islande	80	90	40	40	80	40	50	80	110	170	160	360	1 130
Irlande	4 770	4 320	4 310	3 990	3 870	2 690	1 940	1 420	1 100	950	1 440	3 280	2 240
Israël	..	940	860	5 760	4 630	4 140	5 580	6 460	5 700	4 760	5 560	5 010	8 150
Italie	9 720	9 550	10 350	14 050	30 320	17 600	10 050	34 120	17 350	25 720	63 660	83 240	122 120
Japon	430	380	950	820	1 600	1 390	1 200	1 870	2 550	3 260	5 000	7 580	10 900
Corée	150	410	280	720	360	320	430	1 010	1 140	1 570	2 900	5 710	7 540
Lettonie	..	..	..	..	..	..	..	335	189	185	364	330	340
Luxembourg	1 580	800	520	430	460	480	740	2 080	2 000	990	970	2 300	1 940
Mexique	400	690	480	370	320	680	1 040	750	810	1 300	1 520	3 420	8 780
Pays-Bas	9 780	12 350	14 470	7 100	13 400	14 910	13 330	11 590	9 660	14 400	23 850	43 100	18 410
Nouvelle-Zélande	580	350	280	250	250	340	340	310	320	290	290	350	390
Norvège	7 950	5 400	5 320	6 530	14 430	17 230	10 060	9 050	9 790	11 470	12 640	30 520	3 200
Pologne	8 080	6 860	4 430	7 210	7 200	10 590	6 530	5 090	9 170	13 760	6 810	10 250	9 840
Portugal	110	110	130	220	160	140	160	280	300	510	440	900	1 460
Russie	910	960	1 170	3 370	5 420	5 700	2 180	1 270	1 240	1 960	6 670	1 267	26 410
République slovaque	11 400	3 550	2 870	2 640	910	820	540	490	730	280	230	270	100
Slovénie	1 170	1 600	520	430	240	180	250	370	310	240	360	260	1 260
Espagne	5 540	5 250	5 300	7 660	4 520	3 010	2 740	3 410	2 580	4 510	5 900	13 370	16 270
Suède	23 160	17 530	24 320	36 370	24 350	24 190	31 820	29 650	43 880	54 260	75 090	156 460	22 410
Suisse	14 250	10 060	10 540	10 390	16 610	16 010	13 520	19 440	25 950	19 440	22 110	38 120	25 870
Turquie	3 910	3 920	4 550	7 650	12 980	7 830	9 230	16 020	26 470	44 810	87 820	133 590	77 850
Royaume-Uni	40 630	30 840	28 320	28 300	31 320	30 680	22 640	25 900	27 980	29 400	31 260	39 970	38 380
États-Unis	44 970	39 240	41 100	40 450	39 360	38 080	42 970	60 590	66 100	68 240	121 160	172 740	261 970
OCDE	**370 600**	**316 330**	**285 290**	**319 760**	**361 490**	**366 040**	**350 750**	**424 165**	**467 599**	**560 645**	**836 484**	**1 661 490**	**1 639 940**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.3.
Informations sur les données concernant Israël: *http://dx.doi.org/10.1787/888932315602.*

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519793*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	609	634	775	819	1 490	2 634	6 201	11 851	39 332	158 657	266 248
Afghanistan	531	338	657	3 375	5 905	7 767	7 498	7 735	9 115	31 382	127 011
Iraq	2 117	4 327	6 836	6 538	5 555	5 831	5 352	3 958	5 345	29 784	96 115
Iran	611	631	815	1 170	2 475	3 352	4 348	4 424	3 194	5 394	26 426
Érythrée	281	335	262	346	642	632	650	3 616	13 198	10 876	18 854
Albanie	114	70	63	49	39	78	232	1 247	7 865	53 805	14 853
Pakistan	464	301	320	481	840	2 539	3 412	4 101	3 968	8 199	14 484
Serbie	3 237	2 057	1 645	2 038	6 651	6 053	10 673	15 111	25 015	53 360	12 757
Nigéria	481	503	561	791	716	759	892	1 923	3 924	5 207	12 709
Fédération de Russie	1 040	772	792	936	1 199	1 689	3 202	14 887	4 411	5 257	10 985
Somalie	146	121	165	346	2 235	984	1 243	3 786	5 528	5 126	9 851
Gambie	73	72	145	158	163	155	244	663	1 912	2 993	5 656
Turquie	1 949	1 437	1 408	1 429	1 340	1 578	1 457	1 521	1 565	1 500	5 383
Liban	601	592	525	434	324	405	464	496	695	1 284	5 202
Arménie	303	239	198	264	296	335	570	1 159	2 113	1 965	5 185
Autres pays	8 472	6 735	6 918	8 475	11 462	10 950	18 101	33 102	45 892	67 111	90 645
Total	**21 029**	**19 164**	**22 085**	**27 649**	**41 332**	**45 741**	**64 539**	**109 580**	**173 072**	**441 900**	**722 364**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

AUSTRALIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Malaisie	109	145	238	231	249	182	173	209	704	2 767	7 258
Iran	77	84	161	312	458	2 152	1 851	967	262	844	2 971
Sri Lanka	324	445	422	555	589	370	2 468	806	176	806	2 662
Afghanistan	21	20	52	940	1 265	1 720	3 064	370	123	567	2 563
Chine	1 033	1 207	1 232	1 192	1 187	1 189	1 155	1 537	1 541	1 456	1 914
Iraq	188	216	199	298	373	490	778	362	422	1 043	1 378
Pakistan	90	145	220	260	428	817	1 538	1 104	828	642	1 334
Inde	316	349	373	213	409	769	949	1 163	964	652	1 117
Viet Nam	27	34	52	37	78	130	81	128	264	223	772
Bangladesh	57	66	131	69	97	127	162	382	250	217	433
Fidji	34	70	81	262	375	277	236	413	287	250	390
Indonésie	296	183	238	192	179	174	126	190	152	208	318
Liban	65	75	91	115	200	158	326	349	246	157	238
Thaïlande	38	27	5	8	27	17	24	22	16	98	204
Soudan	5	13	14	8	5	4	12	18	..	..	186
Autres pays	835	901	1 262	1 514	2 327	2 929	2 843	3 721	2 753	2 430	3 894
Total	**3 515**	**3 980**	**4 771**	**6 206**	**8 246**	**11 505**	**15 786**	**11 741**	**8 988**	**12 360**	**27 632**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afghanistan	699	761	1 382	2 237	1 582	3 609	4 003	2 589	4 916	25 143	11 506
Syrie	88	166	140	279	194	422	922	1 991	7 661	24 314	8 723
Iraq	380	472	490	399	336	484	491	468	1 051	13 285	2 737
Iran	274	248	250	340	387	457	761	595	726	3 381	2 415
Pakistan	110	103	106	183	276	949	1 827	1 037	330	2 892	2 414
Nigéria	421	394	535	837	573	414	400	691	544	1 245	1 659
Somalie	183	467	411	344	190	610	483	433	1 152	2 040	1 500
Fédération de Russie	2 441	2 676	3 435	3 559	2 322	2 314	3 098	2 841	1 484	1 340	1 235
Maroc	77	55	140	90	137	313	353	516	220	666	953
Algérie	138	109	173	248	304	447	573	949	442	821	867
Inde	479	385	355	427	433	476	401	339	266	371	407
Ukraine	176	182	139	120	82	63	79	64	419	481	338
Turquie	668	659	417	554	369	414	273	302	163	..	312
Gambie	72	93	83	126	97	73	57	73	75	..	167
Géorgie	564	400	511	975	370	261	300	257	348	..	124
Autres pays	6 579	4 751	4 274	5 103	3 360	3 110	3 392	4 358	8 263	9 641	4 595
Total	**13 349**	**11 921**	**12 841**	**15 821**	**11 012**	**14 416**	**17 413**	**17 503**	**28 060**	**85 620**	**39 952**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	167	199	281	347	374	494	798	944	2 524	10 185	2 612
Afghanistan	365	696	879	1 659	1 124	2 774	2 349	892	744	7 562	2 227
Iraq	695	825	1 070	1 386	1 637	2 005	636	295	965	9 180	759
Somalie	124	168	163	216	262	454	293	156	260	1 994	727
Guinée	413	526	661	1 052	1 455	2 046	1 370	1 023	657	619	721
Turquie	380	250	284	259	275	430	340	204	144	182	652
Albanie	125	193	172	256	208	1 152	607	472	487	599	649
République démocratique du Congo	843	716	579	670	813	1 080	1 392	1 166	632	620	503
Fédération de Russie	1 582	1 436	1 620	1 605	1 886	1 747	1 190	791	536	535	410
Érythrée	20	27	35	69	106	62	65	57	745	333	331
Serbie	778	1 223	1 057	2 065	4 556	3 106	1 074	759	540	647	322
Burundi	88	80	106	120	149	149	133	133	51	251	271
Cameroun	335	279	367	302	289	451	457	360	345	278	257
Iran	631	411	614	732	261	366	347	210	170	443	253
Rwanda	370	321	273	308	361	368	284	193	211	167	191
Autres pays	4 671	3 765	4 091	6 140	7 999	9 319	7 190	4 845	4 865	5 105	3 785
Total	**11 587**	**11 115**	**12 252**	**17 186**	**21 755**	**26 003**	**18 525**	**12 500**	**13 876**	**38 700**	**14 670**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

CANADA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nigéria	685	759	766	760	846	696	700	468	578	793	1 493
Hongrie	48	24	288	2 440	2 300	4 423	1 823	95	390	982	1 204
Chine	1 645	1 456	1 711	1 592	1 650	1 922	1 741	762	1 189	1 500	1 180
Pakistan	652	361	403	437	526	882	808	630	776	897	1 137
Iraq	179	264	282	198	130	143	174	237	576	597	1 119
Turquie	270	172	232	247	299	332	369	178	174	263	1 096
Syrie	40	67	70	84	126	181	336	493	558	581	958
Colombie	1 361	2 632	3 132	2 299	1 384	904	724	597	579	701	848
Érythrée	151	164	212	200	138	171	92	230	252	288	779
Burundi	443	278	264	125	116	152	185	201	98	260	694
Somalie	206	231	505	508	425	416	413	291	331	506	662
Afghanistan	268	308	488	445	399	373	362	386	461	494	638
Haïti	759	3 741	4 936	1 597	1 062	523	419	329	364	295	616
Venezuela	100	148	170	180	149	111	106	27	161	257	565
Inde	764	554	561	502	532	632	765	228	294	374	557
Autres pays	15 302	17 183	20 780	22 356	12 461	13 124	11 206	5 204	6 880	7 282	10 287
Total	**22 873**	**28 342**	**34 800**	**33 970**	**22 543**	**24 985**	**20 223**	**10 356**	**13 661**	**16 070**	**23 833**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

CHILI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Colombie	540	713	816	601	220	267	..	..	..	..	1 804
Venezuela	0	0	0	3	0	2	..	..	..	..	245
République dominicaine	0	0	1	0	0	0	..	..	..	..	64
Cuba	0	4	2	2	14	9	..	..	..	..	56
Haïti	3	9	17	6	1	2	..	..	..	..	23
Équateur	14	4	19	4	1	4	..	..	..	..	20
El Salvador	..	..	..	..	..	3	..	..	..	..	14
Pérou	6	3	8	6	5	1	..	..	..	..	13
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12
Turquie	0	0	4	0	0	0	..	..	..	..	9
Zones administratives palestiniennes	0	0	0	0	0	0	..	..	..	..	7
Fédération de Russie	0	1	0	0	0	2	..	..	..	..	5
Mexique	0	0	0	0	0	0	..	..	..	..	5
Iraq	0	0	0	2	1	1	..	..	..	..	4
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Autres pays	10	22	5	20	18	14	..	..	..	..	16
Total	**573**	**756**	**872**	**644**	**260**	**305**	**168**	**249**	**282**	**630**	**2 299**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chine	28	29	30	19	7	8	3	46	359	401	1 062
Égypte	4	3	1	3	0	4	6	97	568	812	1 002
Pakistan	5	4	47	95	129	434	244	275	396	1 143	809
Kazakhstan	..	..	..	0	2	0	0	0	..	39	539
Bangladesh	8	23	30	41	41	38	32	45	52	388	335
Fédération de Russie	1	3	1	5	0	4	1	2	..	16	324
Nigéria	16	100	27	16	19	39	102	206	203	265	324
Viet Nam	0	1	0	0	0	0	0	1	..	202	275
Philippines	0	0	0	2	3	1	4	2	..	128	260
Inde	0	1	0	2	6	15	7	2	34	292	218
Népal	78	275	12	2	5	14	43	90	79	230	217
Syrie	..	..	..	0	0	2	146	295	204	404	171
Libéria	6	15	15	1	4	20	28	42	59	68	155
Ouzbékistan	2	2	0	2	6	2	3	1	..	71	145
Thaïlande	..	..	..	0	0	1	0	0	..	96	139
Autres pays	130	261	201	136	203	429	524	470	942	1 155	1 567
Total	**278**	**717**	**364**	**324**	**425**	**1 011**	**1 143**	**1 574**	**2 896**	**5 710**	**7 542**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	55	71	105	380	821	428	907	1 702	7 185	8 604	1 251
Afghanistan	122	138	418	1 049	1 476	903	576	425	321	2 288	1 122
Iraq	507	695	543	305	237	115	133	115	148	1 531	449
Maroc	14	7	19	31	29	45	108	162	226	183	347
Iran	89	106	196	334	597	461	548	374	285	2 771	299
Érythrée	5	6	15	37	26	20	57	98	2 293	1 738	267
Somalie	57	35	58	177	110	107	914	964	688	259	262
Libye	11	4	6	18	12	67	79	57	36	44	171
Algérie	15	16	38	46	46	103	134	111	120	92	164
Nigéria	52	22	29	53	24	52	115	142	93	110	121
Ukraine	3	5	7	9	6	19	15	38	118	92	96
Albanie	21	7	15	12	6	4	39	66	47	65	88
Serbie	272	95	121	273	407	326	695	553	180	196	87
Fédération de Russie	61	114	183	335	340	304	521	983	526	175	81
Pakistan	31	17	14	49	26	57	67	75	59	84	75
Autres pays	603	514	593	711	802	800	1 278	1 692	2 449	2 998	1 355
Total	**1 918**	**1 852**	**2 360**	**3 819**	**4 965**	**3 811**	**6 186**	**7 557**	**14 774**	**21 230**	**6 235**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Venezuela	20	46	48	29	19	52	28	35	122	515	4 099
Syrie	15	31	97	30	19	97	255	725	1 666	5 627	3 052
Ukraine	6	5	4	8	4	12	21	14	937	2 570	2 422
Algérie	230	247	152	181	176	122	202	351	302	650	752
Colombie	2 239	2 497	752	255	123	104	60	62	91	87	641
El Salvador	8	21	6	12	35	21	36	23	48	90	439
Honduras	5	10	10	15	42	45	41	38	39	111	397
Zones administratives palestiniennes	0	70	56	59	106	131	78	130	208	776	367
Maroc	281	263	121	73	114	37	47	46	91	397	343
Nigéria	632	680	808	458	238	259	204	173	161	182	290
Uruguay	0	0	0	1	0	2	0	1	..	..	275
Mali	25	7	11	29	14	41	101	1 478	619	176	229
Guinée	23	91	98	130	166	150	73	89	57	61	213
Fédération de Russie	110	88	66	55	44	65	36	57	51	54	183
Pakistan	23	23	52	57	63	78	88	102	137	62	181
Autres pays	1 680	3 583	2 236	1 615	1 581	2 198	1 309	1 189	1 418	2 012	2 391
Total	**5 297**	**7 662**	**4 517**	**3 007**	**2 744**	**3 414**	**2 579**	**4 513**	**5 947**	**13 370**	**16 274**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Iran	..	..	..	..	..	..	0	3	0	0	10
Ukraine	0	0	1	0	0	2	0	0	37	84	9
Fédération de Russie	4	3	3	5	7	4	8	15	0	6	8
Albanie	..	..	..	..	..	..	1	3	0	0	8
Soudan	..	..	..	0	1	0	0	3	0	0	6
Arménie	0	0	0	1	1	7	5	0	0	7	6
Turquie	1	0	1	0	1	1	3	1	0	0	5
Yémen	..	..	..	..	..	..	0	0	0	0	3
Géorgie	0	0	2	6	0	6	35	9	0	5	3
Cameroun	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	4	26	0	0	1
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1
Togo	..	..	..	..	..	..	0	0	0	0	1
Nigéria	1	0	1	1	3	0	0	1	0	0	1
Libye	..	..	..	0	0	3	0	0	0	0	1
Autres pays	..	..	..	..	..	..	21	36	106	128	3
Total	**7**	**14**	**14**	**36**	**30**	**67**	**77**	**97**	**143**	**230**	**69**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
El Salvador	2 393	3 455	2 789	2 366	2 685	4 324	4 587	5 692	10 093	18 883	33 620
Mexique	1 673	2 551	2 713	2 295	3 879	8 304	11 067	10 077	13 987	19 294	27 879
Guatemala	1 515	2 388	1 853	1 740	2 171	3 671	4 152	4 865	9 098	16 419	25 723
Chine	9 362	8 781	9 825	10 725	12 510	15 649	15 884	12 295	13 716	15 083	19 868
Honduras	986	1 096	893	850	1 030	1 559	2 115	3 165	6 798	14 255	19 470
Venezuela	954	754	709	430	584	764	716	882	3 113	7 354	18 312
Inde	602	576	734	751	755	2 477	1 998	1 633	3 395	3 650	6 162
Équateur	85	89	168	174	404	807	1 394	1 848	3 545	3 732	4 423
Haïti	5 135	3 079	2 078	1 649	1 223	1 377	1 612	1 879	2 196	2 220	3 969
Ukraine	276	232	182	263	264	318	358	398	1 271	2 194	2 350
Fédération de Russie	638	615	677	806	828	888	881	950	1 103	1 699	2 158
Népal	494	532	680	1 068	1 054	1 321	1 666	1 507	1 316	1 294	2 097
Éthiopie	1 168	1 124	1 168	1 249	1 193	1 066	1 145	1 493	1 456	1 416	1 989
Colombie	1 810	1 399	910	650	623	642	574	631	817	1 058	1 767
Pakistan	512	433	491	491	538	674	586	578	729	1 064	1 559
Autres pays	13 498	13 345	13 492	12 573	13 230	16 746	17 366	20 350	48 527	63 125	33 464
Total	**41 101**	**40 449**	**39 362**	**38 080**	**42 971**	**60 587**	**66 101**	**68 243**	**121 160**	**172 740**	**204 810**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Iraq	225	327	1 253	1 183	575	588	784	764	807	20 427	1 083
Afghanistan	97	96	249	445	265	292	188	172	198	5 198	697
Syrie	17	8	24	36	41	109	180	148	146	876	600
Somalie	92	82	1 176	1 169	571	365	173	196	407	1 974	426
Érythrée	3	1	3	12	14	7	5	2	..	104	279
Inde	34	11	16	15	10	10	10	4	..	16	181
Fédération de Russie	176	172	208	599	436	294	199	219	167	160	174
Nigéria	64	41	76	130	84	105	93	202	157	153	162
Iran	91	79	143	159	142	125	121	147	84	601	141
Turquie	41	73	65	140	117	74	56	55	13	40	98
Maroc	0	4	12	29	15	28	37	70	70	115	96
Pakistan	4	8	8	11	5	23	20	32	26	42	93
Cameroun	29	12	20	24	21	21	22	37	29	28	86
Albanie	21	13	16	9	12	11	18	51	98	753	83
Bangladesh	29	13	9	13	11	20	15	22	..	86	77
Autres pays	1 408	494	738	1 936	1 699	1 014	1 001	902	1 315	1 697	1 043
Total	**2 331**	**1 434**	**4 016**	**5 910**	**4 018**	**3 086**	**2 922**	**3 023**	**3 517**	**32 270**	**5 319**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Albanie	306	198	334	536	479	477	2 647	5 016	2 843	3 228	5 769
Syrie	21	45	32	61	192	119	629	1 303	3 129	5 110	5 521
Afghanistan	82	184	263	688	772	653	522	526	605	2 453	5 466
Soudan	452	404	399	811	817	785	752	840	1 948	5 338	5 144
Haïti	1 844	677	930	1 458	2 008	2 016	1 602	1 473	1 854	3 198	4 936
République démocratique du Congo	2 283	2 154	2 543	2 800	3 426	3 845	5 321	5 263	5 170	3 984	3 063
Serbie	3 047	3 122	3 257	5 313	5 843	3 664	4 275	6 110	3 214	5 458	2 796
Iraq	116	144	637	588	437	254	174	93	904	3 077	2 424
Guinée	859	981	1 270	1 671	2 034	2 033	1 884	2 445	2 166	2 131	2 387
Algérie	1 127	967	978	1 118	1 171	1 132	1 162	1 479	1 601	2 323	2 290
Bangladesh	607	960	1 249	1 441	3 145	3 572	1 093	3 069	2 646	3 358	2 198
Chine	1 214	1 286	821	1 602	1 937	2 187	2 226	2 293	2 675	2 961	1 853
Pakistan	393	343	325	634	893	1 433	1 941	1 735	2 130	1 810	1 691
Fédération de Russie	2 313	3 265	3 595	3 392	4 334	4 062	5 366	4 676	3 596	2 974	1 631
Nigéria	434	446	462	689	744	802	967	1 306	1 375	1 586	1 612
Autres pays	15 650	14 211	18 309	19 316	19 842	25 113	24 507	22 607	23 185	25 311	21 967
Total	**30 748**	**29 387**	**35 404**	**42 118**	**48 074**	**52 147**	**55 068**	**60 234**	**59 041**	**74 300**	**70 748**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	143	1 311	808	965	167	352	275	485	791	3 319	26 614
Iraq	1 415	5 474	1 760	886	342	257	315	145	175	579	4 773
Pakistan	2 378	9 144	6 914	3 716	2 748	2 309	2 339	1 358	1 623	1 503	4 417
Afghanistan	1 087	1 556	2 287	1 510	524	637	584	1 223	1 711	1 544	4 293
Albanie	20	51	202	517	693	276	384	579	570	913	1 295
Iran	528	354	312	303	125	247	211	188	358	187	1 084
Bangladesh	3 750	2 965	1 778	1 809	987	615	1 007	727	635	536	1 053
Algérie	17	19	18	44	79	79	105	144	187	93	869
Zones administratives palestiniennes	0	0	0	0	150	27	28	41	61	48	848
Géorgie	428	1 559	2 241	2 170	1 162	1 121	893	532	350	297	583
Maroc	7	9	18	156	57	161	91	114	100	50	459
Érythrée	28	26	47	47	59	37	138	157	258	131	415
Égypte	27	75	95	145	104	306	249	308	280	233	259
République démocratique du Congo	15	1	12	11	16	12	20	153	75	112	224
Cameroun	5	4	29	44	20	39	24	84	281	155	211
Autres pays	2 419	2 565	3 363	3 605	3 040	2 836	2 914	1 986	1 977	1 670	2 450
Total	**12 267**	**25 113**	**19 884**	**15 928**	**10 273**	**9 311**	**9 577**	**8 224**	**9 432**	**11 370**	**49 847**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afghanistan	13	35	116	1 194	702	649	880	2 279	8 539	45 560	10 774
Syrie	32	48	16	19	23	91	145	960	6 749	64 081	4 735
Pakistan	18	15	246	41	41	121	327	3 052	296	15 011	3 652
Iraq	68	136	125	57	48	54	28	56	468	9 173	3 357
Iran	20	14	10	87	62	33	45	59	247	1 780	1 248
Maroc	4	5	4	5	14	30	47	494	5	245	937
Algérie	22	48	19	11	35	56	59	1 105	18	529	606
Turquie	43	56	70	114	59	25	30	84	99	275	411
Somalie	42	99	185	75	51	61	69	185	171	335	321
Bangladesh	15	10	35	26	4	3	15	678	222	4 000	256
Sri Lanka	0	10	12	28	6	4	10	9	5	112	220
Égypte	20	41	50	19	14	20	8	102	11	78	208
Zones administratives palestiniennes	37	52	41	23	225	36	17	86	829	1 010	195
Serbie	384	911	1 604	2 325	447	239	253	6 155	21 206	23 752	126
Inde	19	8	12	7	3	11	12	83	..	337	119
Autres pays	1 380	1 937	573	641	370	260	212	3 178	2 246	8 152	905
Total	**2 117**	**3 425**	**3 118**	**4 672**	**2 104**	**1 693**	**2 157**	**18 565**	**41 111**	**174 430**	**28 070**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	25	9	17	3	3	12	14	37	5	68	244
Pakistan	167	185	237	257	347	295	104	91	291	1 353	233
Albanie	35	71	51	47	49	54	46	48	91	214	221
Zimbabwe	77	87	114	91	126	107	48	70	74	88	192
Nigéria	1 038	1 028	1 009	569	630	340	158	129	139	186	176
Afghanistan	88	78	79	68	92	127	31	32	7	119	121
Iraq	215	285	203	76	73	37	11	27	12	18	99
Afrique du Sud	38	39	75	54	71	73	33	28	33	39	94
Géorgie	171	174	181	88	98	44	18	15	..	9	75
Libye	9	1	7	3	4	8	7	5	..	40	69
République démocratique du Congo	109	149	173	102	148	136	58	72	61	44	66
Algérie	49	47	65	71	70	79	29	51	73	77	63
Bangladesh	5	24	47	30	97	45	21	29	93	285	55
Malawi	8	14	22	14	30	35	23	55	36	93	50
Inde	16	24	15	30	31	14	6	11	..	139	45
Autres pays	2 264	1 773	1 571	1 186	70	13	497	246	533	508	434
Total	**4 314**	**3 988**	**3 866**	**2 689**	**1 939**	**1 419**	**1 104**	**946**	**1 448**	**3 280**	**2 237**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ex-Rép. youg. de Macédoine	0	0	0	0	4	2	0	2	5	10	468
Albanie	0	5	5	3	0	2	11	22	10	103	231
Iraq	1	1	4	2	5	5	3	6	5	19	73
Géorgie	2	0	4	0	1	4	8	3	5	..	42
Syrie	0	5	1	3	2	1	3	5	5	13	37
Afghanistan	2	1	5	2	7	3	9	4	..	14	23
Somalie	0	0	2	2	5	2	1	1	..	..	21
Nigéria	1	1	5	2	2	7	17	2	..	..	21
Iran	2	1	3	7	6	3	12	1	..	..	20
Zones administratives palestiniennes	0	0	1	0	0	2	2	0	..	..	15
Algérie	1	1	0	1	0	6	6	5	..	..	15
Serbie	2	1	15	0	0	2	1	0	..	7	15
Maroc	0	0	0	0	0	0	2	0	..	..	14
Pakistan	0	1	2	0	1	2	3	0	..	..	13
Ukraine	1	1	1	0	0	0	0	0	15	..	11
Autres pays	27	24	29	13	18	35	35	121	125	194	113
Total	**39**	**42**	**77**	**35**	**51**	**76**	**113**	**172**	**170**	**360**	**1 132**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nigéria	830	1 336	5 673	3 991	1 385	6 208	1 613	3 170	9 689	17 779	26 698
Pakistan	203	176	1 143	1 362	929	2 058	2 601	3 175	7 095	10 287	13 516
Gambie	49	142	413	307	80	282	321	1 701	8 492	8 015	8 874
Sénégal	16	67	131	156	162	775	939	988	4 661	6 371	7 584
Côte d'Ivoire	508	982	1 653	643	235	1 938	629	237	1 481	3 084	7 464
Érythrée	2 151	2 260	2 934	890	181	498	734	2 088	476	698	7 457
Bangladesh	283	315	1 684	1 338	222	1 595	566	460	4 524	6 017	6 611
Mali	97	268	419	215	67	2 582	785	1 714	9 758	5 446	6 347
Guinée	70	217	465	242	167	517	183	153	933	1 683	6 088
Ghana	530	673	1 815	991	278	3 128	846	478	2 102	3 621	4 515
Afghanistan	177	663	1 732	711	873	1 289	1 495	2 049	3 104	3 986	2 843
Ukraine	46	26	14	18	21	17	37	34	2 071	4 681	2 567
Somalie	99	757	4 864	1 604	84	1 205	807	2 761	807	719	2 405
Cameroun	74	120	194	136	56	176	74	70	184	332	1 989
Maroc	354	25	194	160	81	265	282	307	312	576	1 554
Autres pays	4 861	6 026	6 996	4 839	5 231	11 584	5 440	6 335	7 968	9 945	15 612
Total	**10 348**	**14 053**	**30 324**	**17 603**	**10 052**	**34 117**	**17 352**	**25 720**	**63 657**	**83 240**	**122 124**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

JAPON

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indonésie	0	0	0	0	3	3	15	19	..	969	1 829
Népal	11	4	20	29	109	251	320	544	1 293	1 768	1 451
Philippines	0	1	4	10	9	15	18	57	73	295	1 412
Turquie	149	76	156	94	126	234	422	655	845	925	1 143
Viet Nam	0	3	5	3	2	5	7	30	287	573	1 072
Sri Lanka	27	43	90	234	171	224	255	346	485	468	939
Myanmar	626	500	979	568	342	491	368	380	434	808	651
Inde	2	2	17	59	91	51	125	163	225	228	470
Cambodge	..	..	..	..	..	..	0	0	..	61	318
Pakistan	12	27	37	92	83	169	298	241	212	296	289
Bangladesh	15	14	33	51	33	98	169	190	284	244	241
Ghana	0	1	4	3	13	15	104	111	50	36	174
Chine	13	17	18	18	17	20	32	35	43	159	156
Nigéria	10	6	10	17	33	51	112	68	79	148	108
Iran	27	19	38	40	35	48	46	51	56	50	107
Autres pays	62	103	188	170	136	192	254	370	..	552	541
Total	**954**	**816**	**1 599**	**1 388**	**1 203**	**1 867**	**2 545**	**3 260**	**5 000**	**7 580**	**10 901**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

LETTONIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	..	..	..	..	..	..	18	15	24	5	149
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	4	0	5	33	35
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	8	5	..	..	27
Inde	..	..	..	..	..	..	0	0	..	..	20
Pakistan	..	..	..	..	..	..	2	0	..	5	17
Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	0	0	..	..	14
Népal	..	..	..	..	..	..	0	0	..	..	10
Érythrée	..	..	..	..	..	..	0	1	..	..	10
Arménie	..	..	..	..	..	..	1	0	5	..	8
Ukraine	..	..	..	..	..	..	0	0	66	39	6
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	0	1	..	..	6
Iraq	..	..	..	..	..	..	0	2	15	85	6
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	0	0	8	69	4
Turquie	..	..	..	..	..	..	2	1	..	..	4
Géorgie	..	..	..	..	..	..	106	144	163	25	4
Autres pays	..	..	..	..	..	..	48	16	78	69	24
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**335**	**189**	**185**	**364**	**330**	**344**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Serbie	207	240	233	155	302	1 164	884	275	242	266	344
Syrie	0	0	0	1	19	10	14	24	78	635	289
Albanie	20	16	14	26	18	24	302	70	80	122	212
Iraq	16	14	29	37	95	41	31	27	..	527	161
Érythrée	6	0	11	11	11	14	7	5	15	23	105
Algérie	8	11	4	11	43	30	33	38	26	6	75
Maroc	4	1	1	3	4	4	8	25	..	6	74
Géorgie	1	1	1	2	7	16	6	16	..	12	63
Nigéria	14	7	5	6	5	9	24	53	15	12	60
Bosnie-Herzégovine	17	24	31	35	11	38	286	139	144	44	59
Afghanistan	8	3	4	13	15	22	11	17	..	211	56
Iran	31	16	18	24	23	22	30	22	..	55	50
Ex-Rép. youg. de Macédoine	3	5	7	6	13	452	169	33	..	15	39
Tunisie	3	1	0	2	3	42	46	52	18	..	38
Ukraine	19	3	3	0	6	0	2	2	5	18	32
Autres pays	166	84	102	145	169	188	150	191	350	348	281
Total	**523**	**426**	**463**	**477**	**744**	**2 076**	**2 003**	**989**	**973**	**2 300**	**1 938**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Honduras	39	31	55	184	135	168	..	..	..	..	4 119
El Salvador	31	45	51	119	159	181	..	..	..	..	3 488
Guatemala	20	15	18	39	59	69	..	..	..	..	437
Venezuela	2	4	1	0	6	2	..	..	..	..	361
Nicaragua	4	7	9	29	15	6	..	..	..	..	70
Haïti	17	41	61	65	39	38	..	..	..	..	47
Colombie	52	57	41	62	82	43	..	..	..	..	44
Cuba	65	27	7	42	42	48	..	..	..	..	43
Cameroun	8	3	2	2	2	4	..	..	..	..	23
Équateur	1	1	5	1	4	6	..	..	..	..	20
Ghana	2	1	3	3	9	14	..	..	..	..	16
États-Unis	1	2	1	4	10	4	..	..	..	..	15
Iraq	21	8	18	3	6	0	..	..	..	..	9
Albanie	0	1	0	0	1	0	..	..	..	..	9
Fédération de Russie	1	0	0	0	..	..	..	..	..	..	8
Autres pays	216	131	45	127	470	170	..	..	..	..	72
Total	**480**	**374**	**317**	**680**	**1 039**	**753**	**811**	**1 296**	**1 524**	**3 420**	**8 781**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	49	49	115	278	119	198	312	868	1 978	10 520	510
Afghanistan	224	234	1 363	3 871	979	979	987	720	549	6 916	373
Érythrée	316	789	1 799	2 667	1 711	1 256	1 600	3 766	2 805	2 785	353
Iraq	1 002	1 227	3 137	1 214	460	357	229	179	165	2 939	214
Éthiopie	143	241	354	706	505	293	221	356	365	662	157
Somalie	632	187	1 293	1 901	1 397	2 216	2 803	2 530	756	501	154
Iran	218	222	720	574	429	355	435	274	84	1 308	132
Albanie	43	31	53	29	24	43	167	179	202	431	130
Turquie	69	49	82	82	74	42	38	62	34	78	89
Maroc	23	16	44	72	95	87	136	110	132	137	87
Fédération de Russie	548	863	1 078	867	628	365	294	339	172	105	76
Serbie	369	592	681	408	454	251	225	316	214	201	60
Nigéria	54	108	436	582	354	240	331	480	318	112	52
Soudan	36	37	118	251	181	209	486	622	792	362	42
Algérie	37	27	100	161	133	101	110	103	80	83	42
Autres pays	1 557	1 856	3 058	3 563	2 521	2 061	1 411	563	3 994	3 380	731
Total	**5 320**	**6 528**	**14 431**	**17 226**	**10 064**	**9 053**	**9 785**	**11 467**	**12 640**	**30 520**	**3 202**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chine	30	26	24	20	22	20	33	21	6	7	64
Inde	18	7	14	24	1	1	9	2	..	..	31
Arabie saoudite	3	2	3	3	16	7	20	4	..	..	24
Iraq	35	30	33	25	11	11	6	15	..	..	24
Turquie	4	3	1	2	4	4	9	12	..	..	20
Afrique du Sud	2	2	3	9	20	14	0	9	..	11	15
Iran	29	27	28	24	43	29	39	22	..	..	15
Pakistan	11	8	3	18	8	22	24	18	10	11	14
Malaisie	0	7	8	6	2	1	4	1	..	..	12
Fidji	10	10	7	45	66	29	21	37	10	22	12
Sri Lanka	30	25	25	30	28	19	25	41	6	7	11
Bangladesh	16	18	9	7	6	8	8	6	..	..	11
Syrie	1	1	2	8	3	2	13	10	5	6	9
Hongrie	4	8	3	0	2	10	2	4	..	..	9
Colombie	1	1	2	3	2	4	1	1	..	..	8
Autres pays	82	70	89	112	106	124	110	88	251	286	108
Total	**276**	**245**	**254**	**336**	**340**	**305**	**324**	**291**	**288**	**350**	**387**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	293	36	48	101	125	168	454	2 673	8 748	18 675	2 226
Albanie	27	24	11	15	17	20	16	42	83	1 008	1 673
Érythrée	175	153	236	475	392	458	424	978	3 833	7 344	1 523
Serbie	607	24	32	76	108	120	170	326	247	1 135	1 418
Maroc	20	9	16	23	26	22	24	69	42	76	1 274
Afghanistan	932	143	395	1 281	1 364	1 885	1 022	673	452	2 550	1 045
Algérie	57	28	23	36	21	13	28	29	0	29	992
Iraq	2 766	2 004	5 027	1 991	1 383	1 435	1 391	1 094	616	3 009	952
Iran	921	187	322	502	785	929	834	728	505	1 890	890
Géorgie	156	66	64	412	587	189	226	209	319	261	584
Ex-Rép. youg. de Macédoine	26	2	4	7	389	266	54	125	109	111	430
Mongolie	110	96	103	237	227	128	110	99	445	362	403
Libye	34	22	63	101	165	136	96	147	94	58	341
Ukraine	44	16	13	18	24	38	25	36	241	717	319
Turquie	341	103	71	69	92	96	89	59	35	33	298
Autres pays	7 956	4 189	6 971	9 561	7 628	5 687	4 701	7 112	8 081	5 842	4 046
Total	**14 465**	**7 102**	**13 399**	**14 905**	**13 333**	**11 590**	**9 664**	**14 399**	**23 850**	**43 100**	**18 414**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fédération de Russie	4 018	6 668	6 647	5 726	4 795	3 034	4 940	11 933	2 079	6 985	7 488
Tadjikistan	0	1	0	2	0	0	9	5	107	526	835
Ukraine	43	26	25	36	45	43	58	32	2 147	1 573	589
Arménie	15	22	33	147	107	168	380	150	99	160	321
Viet Nam	27	40	57	67	47	26	50	32	33	41	72
Turquie	10	10	17	11	19	11	8	12	..	10	65
Géorgie	31	12	54	4 213	1 082	1 427	2 960	1 057	561	232	56
Kirghizistan	13	7	5	13	37	41	30	53	96	114	43
Syrie	0	4	8	7	8	11	107	255	98	278	42
Kazakhstan	18	5	17	5	11	17	120	76	18	14	42
Iraq	16	22	66	21	27	25	25	24	19	33	41
Bélarus	55	62	33	37	46	64	61	23	..	..	35
Azerbaïdjan	2	5	1	10	10	2	4	3	..	5	21
Pakistan	46	25	15	19	27	8	34	24	22	..	20
Afghanistan	11	9	4	14	25	35	88	43	14	5	19
Autres pays	125	287	221	259	248	174	293	36	1 517	274	151
Total	**4 430**	**7 205**	**7 203**	**10 587**	**6 534**	**5 086**	**9 167**	**13 758**	**6 810**	**10 250**	**9 840**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	0	0	0	0	0	0	20	146	6	12	428
Érythrée	4	0	5	21	0	0	2	5	..	5	248
Ukraine	1	0	1	5	0	6	2	2	154	366	141
Iraq	2	3	4	0	0	5	1	4	..	12	117
Guinée	6	14	8	18	43	46	64	81	..	25	52
Congo	1	0	2	0	0	3	2	3	..	..	50
République démocratique du Congo	16	11	20	5	9	13	18	13	..	5	42
Angola	6	5	3	4	12	5	4	2	5	7	30
Sénégal	1	1	7	1	2	5	7	36	..	..	26
Pakistan	1	2	0	1	4	11	9	26	..	44	25
Sierra Leone	4	3	1	3	7	7	4	5	..	..	24
Mali	..	..	..	0	0	0	2	26	7	73	24
Gambie	0	0	0	2	2	2	1	6	..	..	22
Afghanistan	0	7	1	0	2	4	5	2	..	..	18
Venezuela	0	2	0	0	0	0	0	0	..	..	16
Autres pays	86	176	109	79	79	168	158	150	270	351	200
Total	**128**	**224**	**161**	**139**	**160**	**275**	**299**	**507**	**442**	**900**	**1 463**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ukraine	32	36	32	13	20	8	5	5	..	..	15
Pakistan	182	648	109	168	34	15	5	8	..	..	13
Iraq	206	131	42	13	9	8	0	6	..	165	12
Syrie	6	38	7	10	4	10	4	13	27	..	10
Afghanistan	41	67	72	51	76	75	63	84	67	23	8
Libye	1	1	0	1	0	1	1	3	..	..	7
Algérie	2	3	2	1	9	8	13	1	..	..	6
Inde	727	619	88	57	44	24	1	0	..	..	5
Iran	5	2	5	10	12	13	0	3	..	..	4
Ouganda	..	..	..	..	..	..	0	0	..	..	2
Nigéria	13	10	3	9	6	3	0	3	..	..	2
République démocratique du Congo	1	2	2	2	3	7	25	2	..	..	2
Burundi	0	0	0	0	0	0	0	0	..	..	2
Yémen	0	1	0	0	0	0	0	0	..	..	1
Sri Lanka	10	20	13	18	6	1	0	0	..	..	1
Autres pays	1 645	1 065	535	469	318	318	615	153	..	..	10
Total	**2 871**	**2 643**	**910**	**822**	**541**	**491**	**732**	**281**	**228**	**270**	**100**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ukraine	571	293	323	220	141	152	101	68	416	574	356
Iraq	80	49	30	12	7	9	5	11	6	22	141
Cuba	20	94	19	12	18	20	14	36	15	107	80
Syrie	20	31	36	54	17	23	57	69	102	121	73
Chine	114	38	34	18	9	7	3	5	..	29	64
Viet Nam	124	100	109	65	49	46	35	37	42	37	53
Fédération de Russie	171	99	85	66	62	47	29	40	5	12	53
Arménie	51	37	33	23	19	11	19	29	..	11	51
Azerbaïdjan	3	6	3	1	5	1	8	2	..	..	49
Géorgie	43	45	39	33	9	17	6	12	..	5	46
Afghanistan	1	20	36	4	10	26	10	8	6	6	36
Turquie	66	213	253	69	68	32	10	11	..	..	23
Nigéria	96	69	39	43	0	18	7	11	..	..	22
Kazakhstan	236	30	80	192	57	18	18	17	..	5	19
Ouzbékistan	25	25	17	19	16	26	9	6	..	..	17
Autres pays	1 395	729	575	524	492	303	422	141	322	321	131
Total	**3 016**	**1 878**	**1 711**	**1 355**	**979**	**756**	**753**	**503**	**914**	**1 250**	**1 214**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Iran	2 685	2 510	2 595	2 145	2 225	3 047	3 155	2 967	2 499	3 716	4 780
Pakistan	1 850	1 765	2 075	2 100	2 150	3 947	4 783	4 576	3 976	3 365	3 701
Iraq	1 315	2 075	2 040	995	495	367	411	450	911	2 648	3 644
Afghanistan	2 660	2 815	3 725	3 540	1 845	1 528	1 234	1 456	1 753	2 852	3 099
Bangladesh	495	590	510	495	500	666	1 155	1 246	919	1 320	2 226
Inde	715	600	775	715	610	611	1 180	1 111	922	1 324	2 008
Nigéria	990	905	1 070	910	1 150	1 058	1 428	1 450	1 519	1 590	1 827
Albanie	185	190	175	235	220	427	987	1 641	1 972	1 998	1 756
Syrie	185	190	180	185	160	499	1 289	2 020	2 353	2 794	1 587
Soudan	750	400	290	255	645	791	732	834	1 615	3 018	1 462
Érythrée	2 735	1 905	2 335	1 410	770	836	764	1 431	3 291	3 756	1 278
Sri Lanka	620	1 250	1 865	1 445	1 635	2 126	2 128	2 278	1 715	1 411	1 233
Chine	2 030	2 185	1 615	1 585	1 375	921	859	1 086	1 117	770	906
Viet Nam	95	185	235	470	465	329	412	466	400	620	774
Libye	130	55	75	100	125	1 187	408	497	733	953	595
Autres pays	10 880	10 680	11 755	14 090	8 274	7 558	7 053	5 886	6 649	7 835	7 504
Total	**28 320**	**28 300**	**31 315**	**30 675**	**22 644**	**25 898**	**27 978**	**29 395**	**32 344**	**39 970**	**38 380**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink *http://dx.doi.org/10.1787/888933519888*

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

RUSSIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ukraine	10	20	19	10	23	16	..	..	..	..	23 534
Syrie	0	0	18	6	6	44	..	..	..	..	1 265
Afghanistan	827	2 211	2 047	1 577	1 611	1 005	..	..	..	..	788
Ouzbékistan	37	63	90	136	164	118	..	..	..	..	103
Géorgie	138	586	2 684	3 580	1 353	626	..	..	..	..	101
Yémen	0	0	0	0	0	9	..	..	..	..	58
République populaire démocratique de Corée	7	11	26	59	39	110	..	..	..	..	58
Iraq	13	36	61	37	16	19	..	..	..	..	51
Tadjikistan	7	43	48	29	37	34	..	..	..	..	38
Bélarus	1	15	16	4	6	16	..	..	..	..	34
République démocratique du Congo	2	34	23	11	18	20	..	..	..	..	32
Moldova	6	7	8	4	3	8	..	..	..	..	30
Azerbaïdjan	21	31	48	4	20	16	..	..	..	..	26
Kirghizistan	0	5	3	7	291	68	..	..	..	..	21
Turkménistan	16	27	36	27	15	2	..	..	..	..	20
Autres pays	85	280	291	210	- 1 421	- 846	..	..	..	..	250
Total	**1 170**	**3 369**	**5 418**	**5 701**	**2 181**	**1 265**	**1 243**	**1 962**	**6 980**	**1 267**	**26 409**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afghanistan	2	12	10	11	31	69	50	14	58	31	409
Syrie	0	0	0	0	4	11	32	56	77	8	273
Iraq	6	4	0	3	10	8	1	0	..	32	108
Pakistan	6	11	4	6	0	29	6	19	20	17	104
Iran	3	2	11	9	11	11	2	6	6	5	73
Turquie	62	38	72	12	32	51	26	11	5	..	60
Algérie	0	0	2	2	6	11	23	14	..	..	41
Maroc	0	0	0	1	4	9	7	9	..	..	38
Serbie	243	237	74	41	33	44	28	38	6	15	36
Érythrée	0	0	0	1	4	1	4	2	..	..	26
Libye	..	..	..	0	0	6	3	1	..	..	17
Tunisie	0	0	0	0	3	25	8	3	..	..	11
Nigéria	1	4	7	9	11	5	6	5	5	..	8
Inde	2	4	4	2	0	3	0	0	..	..	7
Fédération de Russie	7	9	3	5	8	4	6	13	..	..	6
Autres pays	186	104	51	81	89	86	103	52	184	152	46
Total	**518**	**425**	**238**	**183**	**246**	**373**	**305**	**243**	**361**	**260**	**1 263**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Syrie	433	440	551	587	421	640	7 814	16 317	30 313	50 909	4 731
Afghanistan	594	609	784	1 694	2 393	4 122	4 755	3 011	2 882	41 281	2 144
Iraq	8 951	18 559	6 083	2 297	1 977	1 633	1 322	1 476	1 743	20 259	2 046
Somalie	1 066	3 349	3 361	5 874	5 553	3 981	5 644	3 901	3 783	4 695	1 279
Iran	494	485	799	1 144	1 182	1 120	1 529	1 172	799	4 281	935
Érythrée	608	878	857	1 000	1 443	1 647	2 356	4 844	11 057	6 513	744
Albanie	95	118	118	114	61	263	1 490	1 156	1 636	2 559	729
Turquie	305	290	254	272	240	139	149	187	152	222	690
Géorgie	134	143	211	359	291	280	748	625	735	782	638
Ukraine	90	68	60	139	118	194	133	173	1 278	1 327	543
Serbie	2 001	2 601	2 040	1 842	7 949	4 033	3 720	3 003	2 653	2 465	506
Éthiopie	83	113	127	192	194	269	339	383	467	1 602	376
Mongolie	461	519	791	753	727	773	463	487	546	972	348
Maroc	52	75	62	78	100	154	381	648	714	791	312
Nigéria	104	136	176	321	321	340	501	601	438	409	303
Autres pays	8 851	7 987	8 079	7 528	8 853	10 060	12 532	16 275	15 900	17 393	6 087
Total	**24 322**	**36 370**	**24 353**	**24 194**	**31 823**	**29 648**	**43 876**	**54 259**	**75 096**	**156 460**	**22 411**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Érythrée	1 201	1 662	2 849	1 724	1 708	3 225	4 295	2 490	6 820	9 859	5 040
Afghanistan	233	307	405	751	632	1 006	1 349	863	727	7 800	3 183
Syrie	161	290	388	400	387	688	1 146	1 852	3 768	4 649	2 040
Somalie	273	395	2 014	753	302	558	762	552	769	1 214	1 530
Sri Lanka	328	618	1 262	1 415	892	433	443	455	906	1 777	1 317
Iraq	816	935	1 440	935	501	378	382	351	279	2 286	1 251
Nigéria	209	310	988	1 786	1 597	1 303	2 353	1 574	848	906	1 065
Gambie	16	21	204	178	192	295	533	441	371	950	1 033
Éthiopie	255	245	231	183	142	184	293	221	312	565	1 008
Guinée	74	102	239	301	239	295	323	307	206	259	883
Maroc	39	30	37	36	113	429	860	974	666	372	793
Iran	302	232	393	259	276	326	315	178	117	570	529
Algérie	161	132	236	300	313	464	681	714	337	284	521
Turquie	693	621	519	559	462	508	515	373	264	387	475
Géorgie	287	199	481	638	531	281	614	565	402	365	396
Autres pays	5 489	4 288	4 920	5 787	5 234	9 066	11 084	7 530	5 321	5 877	4 808
Total	**10 537**	**10 387**	**16 606**	**16 005**	**13 521**	**19 439**	**25 948**	**19 440**	**22 113**	**38 120**	**25 872**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Tableau B.3. **Nouvelles demandes d'asile par nationalité**

Milliers

TURQUIE

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Afghanistan	261	705	2 642	1 009	1 248	2 486	14 146	8 726	15 652	63 292	34 669
Iraq	722	3 470	6 904	3 763	3 656	7 912	6 942	25 280	50 510	56 332	28 479
Iran	2 297	1 685	2 116	1 981	2 881	3 411	3 589	5 897	8 202	11 023	11 856
Pakistan	3	12	9	36	42	29	24	528	1 597	429	660
Somalie	680	1 125	647	295	448	744	776	1 276	642	618	474
Ouganda	1	0	1	0	1	48	13	218	359	137	256
Zones administratives palestiniennes	51	157	..	72	64	157	236	686	367	435	254
Turkménistan	6	2	3	3	8	14	44	103	143	146	201
Ouzbékistan	24	42	35	38	101	147	76	181	162	152	143
Tadjikistan	1	0	0	22	37	27	14	50	54	72	91
Égypte	0	1	8	7	4	8	20	86	76	70	71
Éthiopie	58	54	17	23	39	29	51	100	103	47	69
Chine	31	16	27	12	11	32	5	16	29	5	57
Yémen	1	0	0	2	0	72	58	192	123	118	53
Érythrée	57	45	76	66	33	27	27	76	91	49	48
Autres pays	360	332	496	505	653	878	449	1 392	9 710	665	470
Total	**4 553**	**7 646**	**12 981**	**7 834**	**9 226**	**16 021**	**26 470**	**44 807**	**87 820**	**133 590**	**77 851**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519888

Métadonnées relatives aux tableaux A.3 et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Les données par pays d'origine pour 2014 et 2015 peuvent être légèrement sous-estimées car elles découlent de données mensuelles où seules les cellules supérieures à 5 observations sont renseignées.

Remarques sur les pays d'asile :

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement des demandeurs d'asile (dénommé EASY). Les données de demandes d'asile présentées dans cette section sont largement en deçà des pré-enregistrements (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données de l'annexe B3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications).
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

- Serbie (et Kosovo) : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Sources pour tous les pays : données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Unité des données de population, *www.unhcr.org/statistics*.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie**

Milliers et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	4 877.1	5 031.6	5 233.3	5 477.9	5 729.9	5 881.4	6 018.2	6 209.5	6 399.4	6 557.6	6 710.9
% de la population totale	24.1	24.4	24.9	25.6	26.3	26.5	26.7	27.1	27.5	27.8	28.0
Autriche	1 195.2	1 215.7	1 235.7	1 260.3	1 275.5	1 294.7	1 323.1	1 364.8	1 414.6	1 484.6	1 594.7
% de la population totale	14.5	14.7	14.9	15.1	15.3	15.4	15.7	16.1	16.7	17.4	18.7
Belgique	1 268.9	1 319.3	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 748.3	1 775.6	1 811.7	1 877.2
% de la population totale	12.0	12.4	12.9	13.4	13.9	14.9	14.9	15.8	15.9	16.1	16.6
Canada	*6 026.9*	6 187.0	*6 331.7*	*6 471.9*	*6 617.6*	*6 777.6*	6 775.8	*6 913.6*	*7 029.1*	*7 155.9*	*7 286.9*
% de la population totale	*18.7*	19.0	*19.2*	*19.4*	*19.6*	*19.9*	19.6	*19.8*	*20.0*	*20.1*	*20.3*
Chili	247.4	258.8	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5	441.5	465.3	..
% de la population totale	1.5	1.6	1.8	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	..
République tchèque	*523.4*	*566.3*	*636.1*	*679.6*	*672.0*	*661.2*	745.2	*744.1*	*744.8*	*755.0*	*769.6*
% de la population totale	*5.1*	*5.5*	*6.2*	*6.5*	*6.4*	*6.3*	7.1	*7.1*	*7.1*	*7.2*	*7.3*
Danemark	350.4	360.9	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4	476.1	501.1	540.5
% de la population totale	6.5	6.6	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9	8.1	8.5	8.9	9.5
Estonie	228.6	226.5	224.3	221.9	217.9	212.7	132.3	132.0	132.6	133.2	134.4
% de la population totale	16.9	16.8	16.7	16.6	16.3	16.0	10.0	10.0	10.0	10.1	10.2
Finlande	176.6	187.9	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5	304.3	322.0	337.2
% de la population totale	3.4	3.6	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.3	5.6	5.9	6.1
France	6 910.1	7 017.2	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 372.7	7 474.7	7 590.9	7 778.1	7 967.7	7 952.0
% de la population totale	11.3	11.4	11.5	11.6	11.6	11.7	11.8	11.9	12.2	12.4	12.3
Allemagne	10 399.0	10 431.0	10 529.0	10 623.0	10 582.0	10 591.0	9 807.0	10 102.0	10 465.0	10 853.0	11 453.0
% de la population totale	12.8	12.9	13.0	13.2	13.1	13.2	12.2	12.6	13.0	13.5	14.2
Grèce	..	..	..	..	..	828.4	750.7	729.9	..	727.5	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	7.4	6.7	6.6	..	6.6	..
Hongrie	331.5	344.6	381.8	394.2	407.3	443.3	402.7	424.2	447.7	476.1	504.3
% de la population totale	3.3	3.4	3.8	3.9	4.1	4.4	4.0	4.3	4.5	4.8	5.1
Islande	24.7	30.4	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4	37.2	39.2	42.0
% de la population totale	8.3	10.1	11.8	12.1	11.2	10.9	10.8	11.0	11.4	12.0	12.8
Irlande	*520.8*	601.7	*682.0*	*739.2*	*766.8*	*772.5*	752.5	*749.2*	*754.2*	*767.8*	*788.9*
% de la population totale	*12.4*	14.0	*15.5*	*16.5*	*16.8*	*16.7*	16.2	*16.1*	*16.1*	*16.4*	*16.8*
Israël	1 947.6	1 930.0	1 916.2	1 899.4	1 877.7	1 869.0	1 850.0	1 835.0	1 821.0	1 817.0	1 817.5
% de la population totale	29.5	28.6	27.7	26.8	25.9	25.2	24.5	23.8	23.3	22.9	22.5
Italie	..	..	..	5 813.8	5 787.9	5 759.0	5 715.1	5 695.9	5 737.2	5 805.3	5 907.5
% de la population totale	..	..	..	9.8	9.7	9.7	9.6	9.5	9.6	9.7	9.9
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée		..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lettonie	..	..	335.8	324.9	313.8	302.8	289.0	279.2	271.1	265.4	258.9
% de la population totale	..	..	15.5	15.2	14.8	14.5	14.0	13.7	13.5	13.3	13.1
Luxembourg	*168.3*	*175.4*	*183.7*	*194.5*	*197.2*	205.2	*215.3*	*226.1*	*237.7*	*248.9*	*260.6*
% de la population totale	*36.8*	*37.7*	*38.7*	*40.1*	*39.7*	40.4	*41.4*	*42.5*	*43.6*	*44.7*	*45.9*
Mexique	611.8	631.2	722.6	772.5	885.7	961.1	966.8	973.7	991.2	939.9	1 007.1
% de la population totale	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8
Pays-Bas	1 734.7	1 732.4	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7	1 953.4	1 996.3	2 056.5
% de la population totale	10.6	10.6	10.6	10.9	11.1	11.2	11.4	11.5	11.6	11.8	12.2
Nouvelle-Zélande	840.6	879.5	898.3	916.6	931.0	945.7	956.3	965.0	1 001.8	1 050.2	1 108.5
% de la population totale	20.3	21.0	21.2	21.4	21.5	21.6	21.7	21.8	22.4	23.4	24.5
Norvège	380.4	405.1	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9	704.5	741.8	772.5
% de la population totale	8.2	8.7	9.4	10.2	10.9	11.6	12.4	13.2	13.9	14.4	14.8
Pologne	..	..	..	..	..	..	674.9	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	1.7	..	..	..	..
Portugal	*742.1*	*753.0*	*769.6*	*790.3*	*834.8*	*851.5*	871.8	*902.5*	*879.6*	*885.4*	*893.3*
% de la population totale	*7.1*	*7.2*	*7.3*	*7.5*	*7.9*	*8.0*	8.3	*8.6*	*8.4*	*8.5*	*8.6*

Tableau A.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Russie						11 194.7		..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	7.8	..	..	..	..	..
République slovaque	249.4	301.6	366.0	442.6	140.7	145.7	156.9	158.2	174.9	177.6	181.6
% de la population totale	4.6	5.6	6.8	8.2	2.6	2.7	2.9	2.9	3.2	3.3	3.3
Slovénie	..	..	..	..	..	228.6	271.8	299.7	331.0	341.2	340.3
% de la population totale	..	..	..	..	..	11.1	13.2	14.5	16.0	16.5	16.5
Espagne	4 837.6	5 250.0	6 044.5	6 466.3	6 604.2	6 677.8	6 759.8	6 640.5	6 283.7	6 162.9	6 109.2
% de la population totale	11.0	11.8	13.4	14.1	14.3	14.3	14.5	14.2	13.5	13.3	13.2
Suède	1 125.8	1 175.2	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3	1 533.5	1 603.6	1 676.3
% de la population totale	12.5	12.9	13.4	13.9	14.4	14.8	15.1	15.4	15.9	16.5	17.1
Suisse	1 772.8	1 811.2	1 882.6	1 974.2	2 037.5	2 075.2	2 158.4	2 218.4	2 289.6	2 354.8	2 416.4
% de la population totale	23.9	24.2	24.9	25.8	26.3	26.5	27.2	27.7	28.2	28.7	29.1
Turquie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1 592.4
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2.0
Royaume-Uni	5 557.0	5 757.0	6 192.0	6 633.0	6 899.0	7 056.0	7 430.0	7 588.0	7 860.0	8 482.0	8 988.0
% de la population totale	9.2	9.5	10.1	10.8	11.1	11.3	11.8	11.9	12.3	13.2	13.9
États-Unis	35 769.6	37 469.4	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2	41 344.4	42 390.7	43 289.6
% de la population totale	12.1	12.5	12.6	12.5	12.5	12.9	12.9	12.9	13.0	13.3	13.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4.
Les chiffres en italiques sont des estimations

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519812

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ALLEMAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Turquie	1 472	1 477	1 511	1 508	1 489	1 497	1 301	1 296	1 318	1 347	1 364	49
Pologne	719	723	532	508	1 103	1 112	1 081	1 151	1 207	1 260	1 334	53
Fédération de Russie	1 005	875	513	445	992	977	964	954	963	939	957	55
Kazakhstan	..	340	206	140	628	696	736	729	731	727	737	53
Roumanie	317	318	209	168	386	372	379	424	462	487	547	52
Italie	437	431	431	433	434	420	374	373	418	427	442	38
Grèce	233	229	240	232	227	231	199	212	222	234	257	45
Croatie	268	256	251	256	249	226	200	205	209	220	255	51
Ukraine	..	202	193	181	228	227	206	206	211	215	212	58
Serbie	..	..	334	321	209	204	177	193	203	204	205	53
Autriche	191	191	194	198	199	197	167	180	188	186	191	50
Hongrie	87	80	94	85	104	102	102	111	135	154	186	47
Bosnie-Herzégovine	237	225	217	207	176	154	134	148	148	157	165	52
Anc. URSS	..	..	77	56	286	218	140	139	132	152	154	53
Bulgarie	40	49	45	50	62	64	67	91	97	119	146	51
Autres pays	5 393	5 035	5 482	5 835	3 810	3 894	3 580	3 690	3 821	4 025	4 301	
Total	**10 399**	**10 431**	**10 529**	**10 623**	**10 582**	**10 591**	**9 807**	**10 102**	**10 465**	**10 853**	**11 453**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUSTRALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Royaume-Uni	1 119.4	1 133.5	1 150.6	1 168.5	1 182.9	1 187.9	1 196.0	1 212.1	1 221.7	1 217.6	1 207.1	49
Nouvelle-Zélande	423.6	437.9	458.0	483.7	504.4	517.8	544.0	577.1	600.8	605.8	611.4	49
Chine	227.6	252.0	278.3	313.0	345.0	371.6	387.4	401.6	422.6	451.8	481.8	55
Inde	149.0	169.7	204.4	251.2	307.6	329.5	337.1	354.1	375.7	407.9	432.7	46
Philippines	134.6	141.9	151.2	163.0	175.0	183.8	193.0	206.3	218.9	230.5	236.4	61
Viet Nam	174.4	178.0	182.7	189.5	197.8	203.8	207.6	211.7	218.9	227.1	230.2	54
Italie	220.6	218.0	215.0	211.3	208.1	204.7	201.7	199.9	199.7	198.8	198.2	48
Afrique du Sud	114.2	119.5	127.6	138.3	150.7	156.0	161.6	168.0	172.9	176.0	178.7	50
Malaisie	101.4	105.7	111.5	118.4	124.8	129.9	134.1	139.5	144.2	147.8	156.5	53
Allemagne	123.0	124.7	125.8	126.5	126.4	126.3	125.8	125.8	125.4	124.2	125.9	52
Grèce	129.0	129.0	127.5	125.8	124.2	122.5	121.2	121.2	121.2	120.4	118.5	51
Sri Lanka	70.6	73.8	78.9	85.6	92.1	96.5	99.7	103.9	108.5	111.8	114.4	49
États-Unis	70.5	74.7	78.9	80.7	82.2	85.3	90.1	95.6	98.8	100.4	102.7	50
Corée	51.2	56.0	64.7	73.8	81.4	84.2	85.9	89.7	94.0	96.1	102.6	52
Hong-Kong, Chine	79.9	81.4	82.3	83.3	84.4	85.5	86.0	86.4	88.1	89.9	94.5	52
Autres pays	1 688.3	1 736.0	1 795.8	1 865.4	1 943.0	1 996.4	2 047.0	2 116.7	2 188.0	2 251.7	2 319.6	
Total	**4 877.1**	**5 031.6**	**5 233.3**	**5 477.9**	**5 729.9**	**5 881.4**	**6 018.2**	**6 209.5**	**6 399.4**	**6 557.6**	**6 710.9**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUTRICHE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Allemagne	163.0	169.8	178.7	186.2	191.2	196.9	201.4	205.9	210.7	215.0	219.9	53
Bosnie-Herzégovine	131.2	132.1	149.4	149.9	149.6	149.7	150.5	151.7	155.1	158.9	162.0	50
Turquie	152.5	154.1	155.1	156.6	157.8	158.5	158.7	159.2	160.0	160.0	160.2	47
Serbie	187.7	188.5	133.7	132.8	131.9	132.4	131.7	132.4	134.2	136.4	138.8	52
Roumanie	47.8	48.2	53.0	57.0	60.0	64.5	69.1	73.9	79.3	91.3	98.7	54
Pologne	51.8	54.2	56.4	57.1	57.0	57.8	60.5	63.2	66.8	69.9	72.2	52
Hongrie	33.2	33.9	34.7	36.2	37.6	39.3	42.6	48.1	55.0	61.5	67.7	54
Croatie	35.2	35.1	40.3	40.0	39.7	39.3	39.1	39.0	39.8	41.7	43.3	53
République tchèque	52.9	51.5	47.8	46.4	45.0	43.6	42.5	41.6	40.8	40.3	39.6	63
République slovaque	18.3	19.3	22.5	24.5	25.3	26.0	27.7	30.0	32.6	35.5	38.0	63
Afghanistan	4.7	5.1	5.6	6.4	7.5	8.4	11.0	13.6	18.2	20.3	36.6	30
Syrie	2.3	2.4	2.6	2.7	2.9	3.0	3.4	4.2	5.2	12.3	33.6	33
Fédération de Russie	21.2	22.8	23.5	25.1	25.9	26.4	27.5	29.4	30.2	31.7	33.0	59
Italie	25.7	25.5	25.1	25.0	25.0	25.2	25.3	26.2	27.7	29.3	31.2	47
Ex-Rép. youg. de Macédoine	17.3	17.6	20.0	20.5	20.7	21.1	21.3	21.7	22.4	23.2	24.2	47
Autres pays	250.2	255.5	287.2	294.0	298.4	302.5	310.7	324.6	336.5	357.2	395.6	
Total	**1 195.2**	**1 215.7**	**1 235.7**	**1 260.3**	**1 275.5**	**1 294.7**	**1 323.1**	**1 364.8**	**1 414.6**	**1 484.6**	**1 594.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

BELGIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	147.9	155.1	162.6	170.2	178.9	189.1	197.1	201.9	204.8	208.1	211.4	49
France	156.2	159.3	164.6	169.0	171.3	175.0	177.0	179.3	180.9	182.8	184.3	54
Pays-Bas	111.6	115.8	120.4	123.8	124.8	126.4	127.0	127.6	128.1	128.8	129.8	50
Italie	125.1	123.6	122.2	121.4	120.5	120.2	119.7	119.7	119.9	120.4	120.6	49
Turquie	83.8	86.4	89.0	91.4	93.6	97.0	97.4	99.0	98.9	98.6	98.6	48
République démocratique du Congo	68.5	70.5	72.4	74.2	76.2	81.3	80.0	84.3	84.7	84.7	85.2	54
Allemagne	83.6	83.6	83.8	84.2	84.1	84.2	83.8	83.4	82.6	81.7	81.4	55
Pologne	29.0	33.7	40.5	45.5	51.7	57.7	63.1	68.0	71.1	73.8	76.0	56
Roumanie	12.6	15.3	20.4	26.2	30.6	37.7	45.0	53.1	58.2	65.9	72.8	47
Anc. URSS	17.6	..	..	..	..	..	..	54.6	54.3	54.7	54.1	60
Espagne	35.5	35.4	35.5	36.1	37.0	38.8	40.5	42.9	44.8	46.5	47.4	53
Anc. Yougoslavie	30.3	..	..	..	..	..	41.0	47.9	47.1	46.6	46.5	49
Portugal	23.3	24.0	25.0	26.5	27.5	28.3	29.5	31.6	33.4	34.5	35.4	49
Bulgarie	..	..	8.2	11.7	14.4	18.7	21.0	24.2	26.4	29.1	31.7	50
Algérie	18.5	19.4	20.3	21.2	22.4	24.3	24.6	25.7	25.8	26.0	26.4	43
Autres pays	325.5	397.1	415.6	442.5	470.8	550.1	496.9	505.2	514.6	529.5	575.7	
Total	**1 268.9**	**1 319.3**	**1 380.3**	**1 443.9**	**1 503.8**	**1 628.8**	**1 643.6**	**1 748.3**	**1 775.6**	**1 811.7**	**1 877.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CANADA

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Inde	..	443.7	..	..	..	..	547.9	..	..	..	..	50
Chine	..	466.9	..	..	..	..	545.5	..	..	..	..	55
Royaume-Uni	..	579.6	..	..	..	..	537.0	..	..	..	..	52
Philippines	..	303.2	..	..	..	..	454.3	..	..	..	..	58
États-Unis	..	250.5	..	..	..	..	263.5	..	..	..	..	56
Italie	..	296.9	..	..	..	..	256.8	..	..	..	..	49
Hong-Kong, Chine	..	215.4	..	..	..	..	205.4	..	..	..	..	53
Viet Nam	..	160.2	..	..	..	..	165.1	..	..	..	..	53
Pakistan	..	133.3	..	..	..	..	156.9	..	..	..	..	49
Allemagne	..	171.4	..	..	..	..	152.3	..	..	..	..	53
Pologne	..	170.5	..	..	..	..	152.3	..	..	..	..	55
Portugal	..	150.4	..	..	..	..	138.5	..	..	..	..	51
Sri Lanka	..	105.7	..	..	..	..	132.1	..	..	..	..	50
Jamaïque	..	123.4	..	..	..	..	126.0	..	..	..	..	58
Iran	..	92.1	..	..	..	..	120.7	..	..	..	..	49
Autres pays	..	2 523.8	..	..	..	..	2 821.2	..	..	..	..	
Total	**..**	**6 187.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**6 775.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CHILI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2012 (%)
Pérou	58.4	66.1	83.4	107.6	130.9	138.5	146.6	157.7	..	..	..	57
Argentine	53.8	57.7	59.7	59.2	60.6	61.9	63.2	64.9	..	..	..	49
Bolivie	13.5	14.7	20.2	22.2	24.1	25.1	26.7	30.5	..	..	..	54
Équateur	11.8	13.3	14.7	17.5	19.1	20.0	20.9	21.9	..	..	..	55
Colombie	6.6	7.7	9.2	10.9	12.9	14.4	16.1	19.1	..	..	..	59
Espagne	..	..	..	..	11.0	11.3	11.6	12.1	..	..	..	46
Brésil	..	..	..	..	9.6	10.1	10.5	11.2	..	..	..	55
États-Unis	..	..	..	..	9.7	10.0	10.4	10.9	..	..	..	46
Allemagne	..	..	..	..	6.5	6.7	6.9	7.1	..	..	..	50
Chine	..	..	..	..	4.6	5.2	5.9	6.6	..	..	..	47
Autres pays	103.3	99.3	103.8	99.8	63.2	66.2	69.4	73.5	..	..	..	
Total	**247.4**	**258.8**	**290.9**	**317.1**	**352.3**	**369.4**	**388.2**	**415.5**	**441.5**	**465.3**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	12.4	14.7	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	29.9	32.0	34.5	37.1	48
Turquie	31.0	31.1	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	32.2	32.4	32.4	32.5	48
Allemagne	23.0	23.9	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	28.7	28.7	28.7	29.1	52
Syrie	..	..	1.8	1.9	2.0	2.4	3.1	4.0	5.8	11.6	24.1	40
Roumanie	2.5	2.6	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	12.9	15.7	18.7	21.9	43
Iraq	20.7	20.7	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	21.2	21.1	21.2	21.2	45
Bosnie-Herzégovine	17.7	17.6	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	17.4	17.3	17.3	17.2	50
Norvège	14.1	14.2	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	14.9	14.9	15.1	15.6	64
Iran	11.7	11.8	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	13.3	14.1	14.9	15.6	42
Pakistan	10.6	10.5	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	12.3	12.9	13.5	13.8	46
Suède	12.5	12.7	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	13.1	13.2	13.4	13.6	62
Royaume-Uni	10.8	11.1	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	12.5	12.8	13.0	13.4	35
Afghanistan	9.5	9.6	9.6	9.7	10.0	10.6	11.1	11.6	12.1	12.6	12.8	45
Liban	12.0	12.0	12.0	12.0	12.0	12.1	12.0	12.1	12.2	12.3	12.6	46
Somalie	10.7	10.4	10.4	10.2	10.1	10.1	10.0	10.2	10.7	11.4	11.8	47
Autres pays	151.4	158.1	165.7	177.8	186.2	195.3	202.3	210.1	220.1	230.5	248.3	
Total	**350.4**	**360.9**	**378.7**	**401.8**	**414.4**	**428.9**	**441.5**	**456.4**	**476.1**	**501.1**	**540.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESPAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	606.0	621.3	683.1	737.8	760.2	769.1	779.5	777.6	774.5	775.2	786.6	43
Roumanie	397.3	511.0	706.2	762.2	784.8	810.3	833.8	801.4	726.1	678.8	639.7	52
Équateur	456.6	434.7	458.4	479.1	484.6	480.6	471.6	456.2	439.0	422.2	410.5	53
Colombie	287.0	291.7	330.4	358.8	371.1	374.0	375.5	370.8	363.7	356.5	354.1	59
Royaume-Uni	283.7	322.0	358.3	379.3	390.0	392.9	398.3	385.6	303.5	287.1	259.0	50
Argentine	271.4	273.0	290.3	295.4	291.7	286.4	280.3	271.1	259.9	253.0	249.5	49
France	199.4	208.8	220.2	227.1	229.7	228.1	226.1	221.9	209.0	205.2	202.8	52
Pérou	123.5	137.0	162.4	188.2	197.6	198.1	198.6	195.5	191.7	188.3	188.1	56
Chine	104.8	108.3	127.0	146.3	154.1	160.8	168.3	170.7	173.2	177.3	183.6	53
Venezuela	124.9	130.6	144.6	152.4	155.1	159.3	162.1	162.1	160.6	165.9	180.1	54
Allemagne	208.9	222.1	237.9	246.7	251.0	251.1	250.9	236.0	196.1	186.9	175.6	52
Bolivie	140.7	200.7	240.9	229.4	213.9	202.7	193.6	185.2	177.1	171.4	169.0	60
République dominicaine	87.1	96.7	114.7	129.7	136.8	141.2	149.4	155.4	158.5	161.2	163.8	61
Cuba	79.2	83.1	92.6	100.5	104.5	111.2	120.3	125.2	128.6	131.2	133.9	55
Bulgarie	100.8	120.2	150.7	160.0	163.6	165.7	168.1	160.2	142.6	133.4	124.7	50
Autres pays	1 366.4	1 489.0	1 726.7	1 873.4	1 915.5	1 946.3	1 983.5	1 965.5	1 879.5	1 869.3	1 888.3	
Total	**4 837.6**	**5 250.0**	**6 044.5**	**6 466.3**	**6 604.2**	**6 677.8**	**6 759.8**	**6 640.5**	**6 283.7**	**6 162.9**	**6 109.2**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	83.8	81.7	79.5	77.5	75.5	59
Ukraine	..	..	..	..	..	..	15.7	15.5	15.4	15.6	16.1	45
Bélarus	..	..	..	..	..	..	9.1	8.8	8.6	8.4	8.2	57
Finlande	..	..	..	..	..	..	4.1	4.7	5.4	5.9	6.5	33
Lettonie	..	..	..	..	..	..	2.7	3.0	3.3	3.5	3.8	48
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	50
Allemagne	..	..	..	..	..	..	1.5	1.7	2.0	2.2	2.5	44
Lituanie	..	..	..	..	..	..	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	51
Italie	..	..	..	..	..	..	0.5	0.7	0.9	1.0	1.2	32
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	38
France	..	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.0	40
Pologne	..	..	..	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	41
Géorgie	..	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	42
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	21
Suède	..	..	..	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.7	0.8	18
Autres pays	..	..	..	..	..	..	6.5	7.1	8.3	9.5	10.6	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**132.3**	**132.0**	**132.6**	**133.2**	**134.4**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Mexique	10 993.9	11 535.0	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	11 489.4	11 556.5	11 714.5	11 643.3	..
Inde	1 410.7	1 505.4	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	1 974.3	2 036.3	2 205.9	2 389.6	..
Chine	1 202.9	1 357.5	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	1 719.8	1 786.1	1 929.5	2 065.4	..
Philippines	1 594.8	1 634.1	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	1 862.0	1 863.5	1 926.3	1 982.4	..
El Salvador	988.0	1 042.2	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	1 254.5	1 247.5	1 315.5	1 352.4	..
Viet Nam	1 072.9	1 116.2	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	1 264.2	1 308.2	1 291.8	1 300.5	..
Cuba	902.4	932.6	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	1 114.9	1 138.2	1 172.9	1 210.7	..
République dominicaine	708.5	764.9	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	960.2	1 010.7	997.7	1 063.2	..
Corée	993.9	1 021.2	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	1 105.7	1 081.2	1 079.8	1 060.0	..
Guatemala	644.7	741.0	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	880.9	900.5	915.6	927.6	..
Canada	830.3	847.2	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	799.1	841.1	806.4	830.6	..
Jamaïque	579.2	643.1	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	668.8	705.3	705.8	711.1	..
Colombie	554.8	589.1	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	705.0	679.6	706.8	699.4	..
Royaume-Uni	676.6	677.1	678.1	692.4	688.3	676.6	684.6	686.7	706.0	679.1	683.5	..
Haïti	483.7	495.8	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	616.0	599.6	628.0	675.5	..
Autres pays	12 132.2	12 567.1	12 815.5	12 837.6	12 964.4	13 318.2	13 535.1	13 636.9	13 883.9	14 315.1	14 694.3	
Total	**35 769.6**	**37 469.4**	**38 048.5**	**38 016.1**	**38 452.8**	**39 916.9**	**40 381.6**	**40 738.2**	**41 344.4**	**42 390.7**	**43 289.6**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FINLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Anc. URSS	40.2	41.9	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	52.3	53.7	54.7	55.6	62
Estonie	12.6	14.5	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	35.0	39.5	42.7	44.5	51
Suède	29.5	29.8	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	31.6	31.8	31.9	32.0	48
Fédération de Russie	4.7	5.3	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	10.0	11.1	12.0	12.8	55
Iraq	4.4	4.4	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	8.4	9.3	10.0	10.7	37
Somalie	5.1	5.3	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	9.1	9.6	10.1	10.6	47
Chine	4.1	4.6	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	8.3	8.9	9.4	10.0	58
Thaïlande	3.6	4.1	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	8.1	8.7	9.2	9.7	79
Anc. Yougoslavie	5.0	5.2	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	6.5	6.7	6.9	7.1	44
Viet Nam	3.3	3.4	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.5	6.0	6.6	55
Allemagne	4.6	4.9	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	6.2	6.4	6.5	6.6	44
Turquie	3.4	3.7	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	5.7	6.1	6.3	6.5	30
Iran	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	4.9	5.3	5.8	6.1	44
Royaume-Uni	3.5	3.7	4.0	4.2	4.4	4.5	4.8	5.1	5.3	5.5	5.7	28
Inde	2.1	2.5	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	4.6	4.9	5.4	5.7	40
Autres pays	47.4	51.1	56.4	62.2	66.9	71.8	77.8	84.5	91.5	99.5	107.0	
Total	**176.6**	**187.9**	**202.5**	**218.6**	**233.2**	**248.1**	**266.1**	**285.5**	**304.3**	**322.0**	**337.2**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FRANCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2012 (%)
Algérie	1 356.6	1 359.3	1 366.5	1 361.0	1 364.5	1 357.5	1 359.8	1 363.9	..	..	..	50
Maroc	846.9	859.0	870.9	881.3	888.0	895.6	907.8	924.0	..	..	..	50
Portugal	592.0	598.0	604.7	608.6	614.2	618.3	625.2	633.2	..	..	..	49
Tunisie	365.8	368.5	370.6	370.7	374.7	377.3	381.2	387.6	..	..	..	45
Italie	372.3	364.4	357.0	350.2	343.3	337.5	331.7	327.6	..	..	..	52
Espagne	307.0	300.0	295.9	290.3	286.2	282.5	282.5	283.4	..	..	..	56
Turquie	237.4	243.4	246.8	251.1	255.8	257.6	259.5	260.2	..	..	..	47
Allemagne	225.6	224.6	223.5	221.7	219.0	217.6	213.8	211.6	..	..	..	57
Royaume-Uni	148.8	158.0	164.0	166.8	169.1	169.9	170.1	168.0	..	..	..	50
Belgique	139.0	140.5	143.6	145.8	146.9	148.2	148.5	149.7	..	..	..	55
Sénégal	103.3	106.1	108.3	112.1	114.0	116.4	119.6	124.1	..	..	..	47
Madagascar	108.5	110.7	112.5	114.5	115.8	118.1	120.1	122.3	..	..	..	59
Viet Nam	119.6	119.8	120.1	119.7	118.9	119.4	120.2	119.0	..	..	..	56
Chine	75.4	80.3	85.3	90.2	95.4	98.5	102.2	105.3	..	..	..	59
Pologne	101.6	101.7	102.6	102.9	102.4	102.8	102.5	102.3	..	..	..	62
Autres pays	1 810.3	1 882.9	1 957.0	2 015.2	2 079.6	2 155.7	2 229.9	2 308.9	..	..	..	
Total	**6 910.1**	**7 017.2**	**7 129.3**	**7 202.1**	**7 287.8**	**7 372.7**	**7 474.7**	**7 590.9**	**7 778.1**	**7 967.7**	**7 952.0**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2014 (%)
Albanie	..	..	..	..	..	384.6	346.2	357.1	..	337.7	..	49
Géorgie	..	..	..	..	..	62.6	53.0	54.2	..	45.1	..	60
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	55.7	44.4	37.8	..	43.0	..	67
Bulgarie	..	..	..	..	..	45.7	43.9	35.0	..	40.9	..	65
Roumanie	..	..	..	..	..	32.4	34.9	32.7	..	27.2	..	60
Allemagne	..	..	..	..	..	29.3	25.1	21.2	..	25.7	..	63
Pakistan	..	..	..	..	..	20.1	22.5	24.0	..	18.0	..	3
Pologne	..	..	..	..	..	10.8	7.3	9.4	..	16.6	..	61
Turquie	..	..	..	..	..	9.5	6.1	9.4	..	12.5	..	68
Chypre[1, 2]	..	..	..	..	..	10.2	12.8	10.3	..	10.9	..	56
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	5.2	7.0	8.8	..	10.7	..	64
Ukraine	..	..	..	..	..	13.3	13.5	11.5	..	10.7	..	89
Égypte	..	..	..	..	..	10.2	13.6	11.4	..	9.8	..	44
Bangladesh	..	..	..	..	..	14.2	10.5	7.5	..	8.4	..	9
Syrie	..	..	..	..	..	7.5	8.2	10.0	..	8.3	..	30
Autres pays	..	..	..	..	..	117.1	101.7	89.7	..	102.0	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**828.4**	**750.7**	**729.9**	**..**	**727.5**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. Note de la Turquie :
   Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :
   La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

HONGRIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Roumanie	155.4	170.4	196.1	202.2	198.2	201.9	183.1	190.9	198.4	203.4	208.4	51
Ukraine	..	4.9	4.9	4.6	6.5	13.4	25.5	28.8	33.3	42.0	50.2	52
Serbie	..	0.1	0.2	0.3	0.3	8.6	24.4	27.4	30.3	32.6	34.3	46
Allemagne	21.9	24.5	27.4	28.7	31.3	29.4	25.7	27.3	29.2	30.2	31.7	47
République slovaque	..	2.1	3.0	3.2	3.3	5.7	21.1	21.3	21.3	21.1	21.1	61
Chine	4.5	4.7	5.0	5.4	5.6	10.9	9.0	9.9	11.1	14.8	18.2	49
Anc. URSS	31.9	27.4	28.5	30.1	31.2	30.7	13.1	14.1	13.5	13.2	13.3	65
Autriche	5.4	6.2	6.9	7.3	7.9	7.8	7.6	8.1	8.8	9.3	9.9	45
Royaume-Uni	..	3.2	3.8	4.3	4.8	4.7	4.9	5.6	6.8	7.9	9.4	45
États-Unis	3.4	4.0	4.3	4.6	5.0	6.9	7.0	7.2	7.4	7.8	8.2	47
Anc. Yougoslavie	29.6	28.6	28.5	28.0	33.7	33.2	10.9	8.5	7.3	7.1	7.2	41
Anc. Tchécoslovaquie	32.6	30.4	29.6	28.5	28.5	24.1	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	65
Italie	..	2.6	3.0	3.3	3.6	3.5	3.4	3.9	4.3	4.7	5.3	36
France	2.7	3.1	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	3.7	3.9	4.2	4.4	47
Fédération de Russie	..	0.7	0.7	0.7	0.7	2.8	3.1	3.2	3.2	3.7	4.1	60
Autres pays	44.1	31.5	36.2	39.1	42.6	55.8	54.9	58.5	62.7	67.9	72.5	
Total	**331.5**	**344.6**	**381.8**	**394.2**	**407.3**	**443.3**	**402.7**	**424.2**	**447.7**	**476.1**	**504.3**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

IRLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Royaume-Uni	..	266.1	..	..	..	..	281.1	..	..	..	..	51
Pologne	..	62.5	..	..	..	..	114.3	..	..	..	..	48
Lituanie	..	24.6	..	..	..	..	34.6	..	..	..	..	52
États-Unis	..	24.6	..	..	..	..	26.9	..	..	..	..	54
Lettonie	..	13.9	..	..	..	..	19.8	..	..	..	..	56
Nigéria	..	16.3	..	..	..	..	19.4	..	..	..	..	54
Roumanie	..	8.5	..	..	..	..	17.8	..	..	..	..	49
Inde	..	9.2	..	..	..	..	17.7	..	..	..	..	46
Philippines	..	9.4	..	..	..	..	13.6	..	..	..	..	58
Allemagne	..	11.5	..	..	..	..	12.7	..	..	..	..	55
Chine	..	11.0	..	..	..	..	11.3	..	..	..	..	52
République slovaque	..	8.1	..	..	..	..	10.6	..	..	..	..	47
France	..	9.1	..	..	..	..	9.9	..	..	..	..	50
Brésil	..	4.7	..	..	..	..	9.2	..	..	..	..	50
Pakistan	..	5.8	..	..	..	..	8.2	..	..	..	..	35
Autres pays	..	116.3	..	..	..	..	145.4	..	..	..	..	
Total	**..**	**601.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**752.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	3.6	6.6	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	9.4	10.2	11.0	12.0	46
Danemark	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.3	51
États-Unis	1.7	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.1	46
Suède	1.8	1.8	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	51
Allemagne	1.5	1.6	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	61
Philippines	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	66
Lituanie	0.5	0.9	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	48
Royaume-Uni	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	40
Thaïlande	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	74
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	53
Lettonie	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	50
Viet Nam	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	55
Portugal	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	38
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	43
France	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	48
Autres pays	7.4	8.5	8.6	8.7	8.3	8.3	8.5	8.9	9.2	9.8	10.6	
Total	**24.7**	**30.4**	**35.9**	**37.6**	**35.1**	**34.7**	**34.7**	**35.4**	**37.2**	**39.2**	**42.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ISRAËL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Anc. URSS	935.1	929.1	921.7	913.8	877.5	875.5	867.0	862.4	858.7	859.4	863.1	55
Maroc	155.4	153.2	150.7	148.5	154.7	152.0	149.6	147.2	145.4	143.1	140.9	53
États-Unis	..	..	..	..	..	82.7	84.8	86.2	88.0	90.5	92.6	52
Éthiopie	72.8	76.1	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	84.6	85.9	85.6	85.7	50
Roumanie	106.9	103.7	100.2	96.9	96.4	93.1	90.0	87.0	84.0	80.8	77.8	56
France	35.4	37.6	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	44.2	46.3	51.1	57.0	54
Iraq	68.3	66.7	65.1	63.5	63.7	61.8	60.0	58.5	56.8	54.9	53.0	53
Iran	48.8	48.2	47.6	46.8	49.8	48.9	48.1	47.4	46.7	46.0	45.2	51
Pologne	60.6	57.0	53.4	50.1	54.0	50.7	48.0	45.0	42.2	39.7	37.2	57
Argentine	38.2	37.7	37.2	36.7	37.6	37.5	37.6	36.8	36.3	36.0	35.6	53
Tunisie	..	..	..	..	..	29.9	29.2	28.8	28.4	28.6	28.3	54
Royaume-Uni	20.3	21.1	21.7	22.2	21.8	22.5	23.0	23.0	23.2	23.5	24.0	53
Turquie	27.5	26.9	26.2	25.6	26.1	25.6	24.9	24.1	23.4	22.8	22.1	53
Yémen	31.8	30.8	29.9	28.9	28.9	27.9	26.9	24.1	25.4	22.5	21.6	56
Allemagne	..	..	..	..	..	21.4	20.7	20.2	19.7	19.2	18.7	57
Autres pays	346.4	341.9	343.5	344.7	348.5	217.7	214.8	215.4	210.9	213.4	214.8	
Total	**1 947.6**	**1 930.0**	**1 916.2**	**1 899.4**	**1 877.7**	**1 869.0**	**1 850.0**	**1 835.0**	**1 821.0**	**1 817.0**	**1 817.5**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ITALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Roumanie	..	..	..	1 021.4	1 016.9	1 011.7	1 003.7	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	59
Albanie	..	..	..	443.2	440.6	438.0	434.3	432.7	440.1	446.6	449.7	49
Maroc	..	..	..	419.0	416.8	414.5	411.1	409.6	418.1	424.1	428.9	45
Ukraine	..	..	..	214.7	213.6	212.4	210.8	210.0	218.5	222.9	231.6	79
Chine	..	..	..	195.7	194.7	193.5	192.0	191.3	197.1	200.4	212.2	50
Allemagne	..	..	..	223.7	222.7	221.5	219.9	220.0	216.3	214.3	211.6	57
Suisse	..	..	..	195.5	194.5	193.5	192.1	191.5	194.9	194.0	192.8	54
Moldova	..	..	..	160.7	159.9	159.0	157.7	157.1	164.0	171.3	176.2	68
Inde	..	..	..	129.7	129.0	128.3	127.3	126.8	134.1	139.1	149.5	39
Philippines	..	..	..	138.6	137.8	137.0	135.9	135.4	141.1	143.2	145.5	60
France	..	..	..	138.2	137.7	137.3	136.5	136.7	132.2	127.9	128.4	61
Pologne	..	..	..	125.3	124.7	124.1	123.1	122.7	116.7	115.0	114.4	77
Pérou	..	..	..	115.7	115.0	114.4	113.4	113.0	114.1	113.2	112.9	62
Égypte	..	..	..	107.3	107.1	106.6	105.8	105.5	106.7	108.9	112.8	29
Bangladesh	..	..	..	89.6	89.1	88.6	87.9	87.5	95.4	105.5	111.3	26
Autres pays	..	..	..	2 095.5	2 087.7	2 078.5	2 063.5	2 055.9	2 043.3	2 062.8	2 105.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**5 813.8**	**5 787.9**	**5 759.0**	**5 715.1**	**5 695.9**	**5 737.2**	**5 805.3**	**5 907.5**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LETTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	159.9	152.3	146.3	140.7	136.4	131.8	..
Bélarus	..	..	..	..	..	55.1	53.2	51.5	50.0	48.6	47.2	..
Ukraine	..	..	..	..	..	38.4	36.8	35.7	34.7	34.1	34.0	..
Lituanie	..	..	..	..	..	19.7	18.6	17.9	17.2	16.7	16.1	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	6.7	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	..
Estonie	..	..	..	..	..	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	1.0	1.0	1.2	1.7	2.2	2.6	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	..
Allemagne	..	..	..	..	..	2.5	2.2	2.1	2.3	2.4	2.1	..
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	..
Moldova	..	..	..	..	..	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	..
Géorgie	..	..	..	..	..	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	..
Irlande	..	..	..	..	..	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	..
Pologne	..	..	..	..	..	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	..
Arménie	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	..
Autres pays	..	..	..	..	..	6.4	5.9	5.9	6.3	6.8	6.8	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**302.8**	**289.0**	**279.2**	**271.1**	**265.4**	**258.9**	**61**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

LUXEMBOURG

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2010 (%)
Portugal	..	..	..	..	..	60.9	..	..	..	..	..	48
France	..	..	..	..	..	28.1	..	..	..	..	..	49
Belgique	..	..	..	..	..	16.8	..	..	..	..	..	47
Allemagne	..	..	..	..	..	14.8	..	..	..	..	..	55
Italie	..	..	..	..	..	13.2	..	..	..	..	..	43
Cabo Verde	..	..	..	..	..	4.6	..	..	..	..	..	53
Serbie	..	..	..	..	..	4.6	..	..	..	..	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	4.2	..	..	..	..	..	44
Pays-Bas	..	..	..	..	..	3.5	..	..	..	..	..	47
Espagne	..	..	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	53
Pologne	..	..	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	59
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	2.2	..	..	..	..	..	50
Roumanie	..	..	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	64
Chine	..	..	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	54
Brésil	..	..	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	63
Autres pays	..	..	..	..	..	40.8	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**205.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

MEXIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
États-Unis	..	..	..	..	..	738.1	..	..	..	..	739.2	50
Guatemala	..	..	..	..	..	35.3	..	..	..	..	42.9	54
Espagne	..	..	..	..	..	18.9	..	..	..	..	22.6	44
Colombie	..	..	..	..	..	13.9	..	..	..	..	18.7	57
Venezuela	..	..	..	..	..	10.1	..	..	..	..	15.7	56
Argentine	..	..	..	..	..	13.7	..	..	..	..	14.7	46
Honduras	..	..	..	..	..	11.0	..	..	..	..	14.5	54
Cuba	..	..	..	..	..	12.1	..	..	..	..	12.8	47
El Salvador	..	..	..	..	..	8.1	..	..	..	..	10.6	49
Canada	..	..	..	..	..	7.9	..	..	..	..	9.8	49
Chine	..	..	..	..	..	6.7	..	..	..	..	8.9	39
France	..	..	..	..	..	7.2	..	..	..	..	8.6	49
Italie	..	..	..	..	..	5.0	..	..	..	..	6.4	33
Allemagne	..	..	..	..	..	6.2	..	..	..	..	6.4	45
Brésil	..	..	..	..	..	4.5	..	..	..	..	5.8	59
Autres pays	..	..	..	..	..	62.5	..	..	..	..	69.4	
Total	**611.8**	**631.2**	**722.6**	**772.5**	**885.7**	**961.1**	**966.8**	**973.7**	**991.2**	**939.9**	**1 007.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NORVÈGE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	11.2	18.0	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	76.9	84.2	91.2	96.1	35
Suède	33.9	35.0	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	47.8	48.6	49.2	49.1	49
Lituanie	1.9	3.0	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	28.6	33.0	35.9	37.4	41
Somalie	13.5	14.5	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	23.7	25.9	27.0	28.3	47
Allemagne	15.2	16.7	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	27.8	27.9	28.2	28.2	47
Danemark	22.3	22.3	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	23.8	24.4	25.3	25.1	48
Iraq	16.7	17.4	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	22.1	22.1	22.2	22.2	44
Philippines	8.7	9.6	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	17.8	19.5	20.6	21.4	77
Pakistan	15.6	15.9	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	18.6	19.0	19.4	19.7	48
Royaume-Uni	14.7	15.1	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	18.6	19.0	19.3	19.5	39
Thaïlande	8.3	9.3	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	16.4	17.3	18.0	18.9	81
Érythrée	2.1	2.4	2.7	3.3	4.8	6.6	8.2	10.1	12.4	14.8	17.7	40
États-Unis	14.6	14.8	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3	17.5	17.6	51
Fédération de Russie	10.1	10.9	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	16.2	16.8	17.2	17.5	66
Iran	11.8	12.0	12.3	12.6	13.1	13.6	14.4	15.1	15.9	16.2	16.5	47
Autres pays	179.8	188.3	200.8	215.8	231.1	246.9	263.8	283.3	301.2	319.7	337.2	
Total	**380.4**	**405.1**	**445.4**	**488.8**	**526.8**	**569.1**	**616.3**	**663.9**	**704.5**	**741.8**	**772.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	..	243.6	..	..	..	..	..	..	255.0	..	..	50
Chine	..	78.1	..	..	..	..	..	..	89.1	..	..	54
Inde	..	43.3	..	..	..	..	..	..	67.2	..	..	44
Australie	..	62.7	..	..	..	..	..	..	62.7	..	..	53
Afrique du Sud	..	41.7	..	..	..	..	..	..	54.3	..	..	51
Fidji	..	37.7	..	..	..	..	..	..	52.8	..	..	52
Samoa	..	50.6	..	..	..	..	..	..	50.7	..	..	52
Philippines	..	15.3	..	..	..	..	..	..	37.3	..	..	57
Corée	..	28.8	..	..	..	..	..	..	26.6	..	..	53
Tonga	..	20.5	..	..	..	..	..	..	22.4	..	..	50
États-Unis	..	18.3	..	..	..	..	..	..	22.1	..	..	53
Pays-Bas	..	22.2	..	..	..	..	..	..	19.9	..	..	49
Malaisie	..	14.5	..	..	..	..	..	..	16.4	..	..	54
Îles Cook	..	14.7	..	..	..	..	..	..	13.0	..	..	53
Allemagne	..	10.8	..	..	..	..	..	..	12.9	..	..	56
Autres pays	..	176.6	..	..	..	..	..	..	199.5	..	..	
Total	**..**	**879.5**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 001.8**	**..**	**..**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Turquie	196.0	195.4	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	196.5	195.1	192.7	191.0	49
Suriname	189.2	187.8	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	184.1	182.6	181.0	179.5	55
Maroc	168.6	168.0	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	168.2	168.5	168.6	168.5	48
Indonésie	152.8	149.7	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	132.0	129.2	126.4	123.5	56
Allemagne	116.9	116.4	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	121.8	120.5	119.1	118.6	58
Pologne	30.0	35.3	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	86.5	96.2	108.5	117.9	54
Anc. URSS	35.3	36.0	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	51.8	53.7	56.4	59.1	63
Belgique	47.1	47.4	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	51.9	52.8	54.0	55.3	55
Chine	34.8	35.5	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	49.7	51.3	52.5	54.4	57
Anc. Yougoslavie	53.7	53.0	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52.5	52.5	52.6	52.7	52
Royaume-Uni	46.6	45.8	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	47.8	48.4	49.1	50.2	45
Iraq	35.3	34.8	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	40.6	40.5	40.7	40.9	44
Syrie	6.6	6.6	6.7	6.9	6.9	7.1	7.3	7.7	9.5	17.9	38.5	41
Afghanistan	32.0	31.3	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	32.8	33.1	33.1	33.0	47
Iran	23.8	23.8	24.2	24.8	25.4	26.2	27.2	28.0	28.7	29.2	29.7	46
Autres pays	566.0	565.7	577.8	602.0	624.4	644.4	663.2	675.7	690.7	714.6	743.7	
Total	**1 734.7**	**1 732.4**	**1 751.0**	**1 793.7**	**1 832.5**	**1 868.7**	**1 906.3**	**1 927.7**	**1 953.4**	**1 996.3**	**2 056.5**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

POLOGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Ukraine	..	..	..	..	..	..	227.5	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	..	..	84.0	..	..	..	..	..
Bélarus	..	..	..	..	..	..	83.6	..	..	..	..	..
Lituanie	..	..	..	..	..	..	55.6	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	38.0	..	..	..	..	..
Irlande	..	..	..	..	..	..	8.4	..	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	177.8	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**674.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PORTUGAL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Angola	..	..	..	..	..	..	162.6	..	..	..	..	54
Brésil	..	..	..	..	..	..	139.7	..	..	..	..	58
France	..	..	..	..	..	..	94.5	..	..	..	..	54
Mozambique	..	..	..	..	..	..	73.1	..	..	..	..	54
Cabo Verde	..	..	..	..	..	..	62.0	..	..	..	..	53
Guinée-Bissau	..	..	..	..	..	..	29.6	..	..	..	..	44
Allemagne	..	..	..	..	..	..	28.0	..	..	..	..	52
Venezuela	..	..	..	..	..	..	25.2	..	..	..	..	54
Roumanie	..	..	..	..	..	..	23.7	..	..	..	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	19.1	..	..	..	..	50
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	..	..	..	18.6	..	..	..	..	56
Espagne	..	..	..	..	..	..	16.5	..	..	..	..	57
Suisse	..	..	..	..	..	..	16.5	..	..	..	..	49
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	..	11.5	..	..	..	..	53
Chine	..	..	..	..	..	..	10.9	..	..	..	..	48
Autres pays	..	..	..	..	..	..	140.5	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**871.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
République tchèque	..	..	..	..	..	..	..	86.4	88.2	88.0	87.8	55
Hongrie	..	..	..	..	..	..	..	16.6	17.3	17.1	16.8	50
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	9.8	9.9	10.1	10.5	60
Roumanie	..	..	..	..	..	..	..	5.3	8.1	8.3	8.7	37
Pologne	..	..	..	..	..	..	..	4.6	6.7	6.7	6.9	53
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	4.9	4.8	5.5	6.3	44
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	3.0	4.6	4.8	5.1	33
Autriche	..	..	..	..	..	..	..	2.6	3.1	3.4	3.7	40
Italie	..	..	..	..	..	..	..	1.9	2.7	2.8	3.1	25
France	..	..	..	..	..	..	..	2.3	2.9	2.9	3.0	46
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	2.3	2.7	2.8	2.9	64
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	1.3	2.2	2.2	2.3	32
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	2.3	2.1	2.2	2.3	47
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	1.6	2.1	2.1	2.2	39
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	1.6	1.9	2.0	2.1	36
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	11.6	15.7	16.7	18.2	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**140.7**	**145.7**	**156.9**	**158.2**	**174.9**	**177.6**	**181.6**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
République slovaque	..	..	..	..	..	..	289.6	..	..	..	..	53
Ukraine	..	..	..	..	..	..	138.0	..	..	..	..	45
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	52.4	..	..	..	..	40
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	35.7	..	..	..	..	57
Pologne	..	..	..	..	..	..	26.0	..	..	..	..	62
Allemagne	..	..	..	..	..	..	16.7	..	..	..	..	32
Roumanie	..	..	..	..	..	..	12.8	..	..	..	..	51
Moldova	..	..	..	..	..	..	9.4	..	..	..	..	38
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	9.2	..	..	..	..	39
États-Unis	..	..	..	..	..	..	7.0	..	..	..	..	45
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	6.7	..	..	..	..	51
Mongolie	..	..	..	..	..	..	5.6	..	..	..	..	59
Chine	..	..	..	..	..	..	4.9	..	..	..	..	45
Hongrie	..	..	..	..	..	..	4.8	..	..	..	..	57
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	4.8	..	..	..	..	24
Autres pays	..	..	..	..	..	..	121.7	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**745.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	..	229	423	495	540	534	617	658	650	783	936	51
Inde	..	570	553	601	661	687	686	750	746	784	755	50
Pakistan	..	274	357	422	427	382	441	432	476	510	482	48
Irlande	..	417	410	420	401	401	429	429	400	372	365	51
Allemagne	..	269	253	273	296	301	292	303	343	252	337	62
Roumanie	..	16	26	39	55	77	82	118	151	220	306	49
Italie	..	86	102	108	117	130	150	135	142	168	239	44
Bangladesh	..	221	202	193	199	193	219	191	184	198	230	47
Nigéria	..	117	147	137	166	167	203	162	202	206	222	46
Afrique du Sud	..	198	194	204	220	227	208	208	224	178	195	54
Lituanie	..	47	55	70	62	91	118	117	140	171	178	57
France	..	111	134	129	144	122	132	146	128	174	167	63
États-Unis	..	169	162	173	160	193	159	203	216	158	160	54
Portugal	..	65	73	91	81	91	104	84	114	141	157	53
Philippines	..	95	107	101	134	110	140	134	129	150	145	62
Autres pays	..	2 873	2 994	3 177	3 236	3 350	3 450	3 518	3 615	4 017	4 114	
Total	**..**	**5 757**	**6 192**	**6 633**	**6 899**	**7 056**	**7 430**	**7 588**	**7 860**	**8 482**	**8 988**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

RUSSIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2010 (%)
Ukraine	..	..	..	..	..	2 942.0	..	..	..	..	..	54
Kazakhstan	..	..	..	..	..	2 481.9	..	..	..	..	..	54
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	1 111.7	..	..	..	..	..	47
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	743.9	..	..	..	..	..	44
Bélarus	..	..	..	..	..	740.9	..	..	..	..	..	57
Kirghizistan	..	..	..	..	..	573.3	..	..	..	..	..	51
Arménie	..	..	..	..	..	511.2	..	..	..	..	..	44
Tadjikistan	..	..	..	..	..	452.2	..	..	..	..	..	41
Géorgie	..	..	..	..	..	436.4	..	..	..	..	..	46
Moldova	..	..	..	..	..	285.3	..	..	..	..	..	47
Turkménistan	..	..	..	..	..	180.0	..	..	..	..	..	52
Allemagne	..	..	..	..	..	137.7	..	..	..	..	..	50
Lettonie	..	..	..	..	..	86.7	..	..	..	..	..	53
Lituanie	..	..	..	..	..	68.9	..	..	..	..	..	53
Estonie	..	..	..	..	..	57.0	..	..	..	..	..	53
Autres pays	..	..	..	..	..	385.8	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**11 194.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SLOVÉNIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	96.9	106.8	112.0	115.1	119.1	118.6	40
Croatie	..	..	..	..	..	49.2	56.6	63.3	62.2	61.6	61.6	51
Serbie	..	..	..	..	..	29.2	34.7	36.7	38.4	39.5	39.4	43
Allemagne	..	..	..	..	..	..	15.4	21.5	21.7	22.0	22.0	50
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	13.7	16.0	17.5	18.5	19.2	19.1	40
Italie	..	..	..	..	..	..	4.6	8.5	9.1	9.5	9.5	46
Autriche	..	..	..	..	..	..	5.9	8.4	8.7	9.1	9.1	51
Argentine	..	..	..	..	..	..	0.4	4.6	4.8	5.0	5.0	51
Suisse	..	..	..	..	..	..	2.0	3.7	3.8	4.0	4.0	48
France	..	..	..	..	..	..	1.8	3.6	3.6	3.6	3.6	51
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	1.3	1.9	2.5	3.0	3.0	58
Canada	..	..	..	..	..	..	0.5	2.4	2.5	2.5	2.6	52
Ukraine	..	..	..	..	..	..	1.8	1.9	2.1	2.4	2.4	66
États-Unis	..	..	..	..	..	..	0.9	1.9	2.0	2.1	2.1	47
Australie	..	..	..	..	..	..	0.5	1.9	1.9	2.0	2.0	50
Autres pays	..	..	..	..	..	39.7	22.6	9.9	34.1	36.6	36.4	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**228.6**	**271.8**	**299.7**	**331.0**	**341.2**	**340.3**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Finlande	183.7	180.9	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	163.9	161.1	158.5	156.0	60
Iraq	72.6	82.8	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	127.9	128.9	130.2	131.9	46
Syrie	16.8	17.8	18.2	18.8	19.6	20.8	22.4	27.5	41.7	67.7	98.2	42
Pologne	46.2	51.7	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	75.3	78.2	81.7	85.5	55
Iran	54.5	55.7	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	65.6	67.2	68.4	69.1	48
Anc. Yougoslavie	74.0	73.7	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	69.3	68.6	67.9	67.2	50
Somalie	16.0	18.3	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	44.0	54.2	57.9	60.6	50
Bosnie-Herzégovine	54.8	55.5	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	56.6	56.8	57.3	57.7	51
Allemagne	41.6	43.0	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	48.7	49.0	49.4	49.6	53
Turquie	35.9	37.1	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45.1	45.7	46.1	46.4	45
Norvège	44.8	44.7	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	42.9	42.5	42.3	42.1	56
Danemark	42.6	44.4	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	44.2	43.2	42.4	41.9	47
Thaïlande	18.3	20.5	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	35.6	37.0	38.1	38.8	78
Afghanistan	8.3	9.9	10.6	11.4	12.7	14.4	17.5	21.5	25.1	28.4	31.3	40
Érythrée	5.4	6.1	6.8	7.8	9.0	10.3	12.0	13.7	16.6	21.8	28.6	44
Autres pays	410.4	432.9	454.9	481.7	512.5	539.9	566.1	591.5	617.6	645.4	671.4	
Total	**1 125.8**	**1 175.2**	**1 227.8**	**1 281.6**	**1 338.0**	**1 384.9**	**1 427.3**	**1 473.3**	**1 533.5**	**1 603.6**	**1 676.3**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Tableau B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUISSE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Allemagne	..	..	..	..	..	318.9	330.0	337.4	343.6	348.1	350.5	50
Italie	..	..	..	..	..	233.1	241.0	244.7	251.3	258.3	263.3	44
Portugal	..	..	..	..	..	172.3	187.4	199.2	211.5	218.7	222.3	46
France	..	..	..	..	..	132.3	138.4	141.4	146.8	153.1	158.6	51
Turquie	..	..	..	..	..	76.0	76.9	77.4	77.9	78.2	78.7	47
Espagne	..	..	..	..	..	53.5	57.2	59.8	64.1	67.1	68.9	49
Serbie	..	..	..	..	..	59.1	61.7	62.7	65.6	66.2	67.4	51
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	..	51.7	53.5	55.1	57.0	59.2	61.4	48
Autriche	..	..	..	..	..	58.8	59.2	59.7	59.9	60.0	60.1	60
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	51.1	52.4	53.2	54.1	55.4	56.4	52
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	41.1	43.7	44.2	44.8	45.2	45.2	47
Brésil	..	..	..	..	..	32.3	33.4	34.4	35.5	36.6	37.8	71
États-Unis	..	..	..	..	..	33.7	34.9	35.4	35.9	36.3	36.6	52
Pologne	..	..	..	..	..	21.5	24.0	26.2	28.1	31.6	34.7	55
Sri Lanka	..	..	..	..	..	28.6	29.6	30.0	30.6	31.3	32.6	47
Autres pays	..	..	..	..	..	711.2	734.9	757.7	782.9	809.6	841.8	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**2 075.2**	**2 158.4**	**2 218.4**	**2 289.6**	**2 354.8**	**2 416.4**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519907

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	® Microrecensements. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler).*	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente. *Date de référence* : 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. Les données ont été révisées pour la période 2002-07 pour accorder les statistiques de population avec les résultats du recensement de 2006. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	® 2006 et 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrés installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® Registre des permis de résidence	Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. *Date de référence* : 31 décembre.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	® Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® Y compris les personne naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains.	*American Community Survey,* Bureau du recensement.
Fédération de Russie	® 2010 : Recensement.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat).
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2005, recensements de la population. Les totaux de 2013 à 2015 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	® À partir de 2010 : Enquête sur la population active Avant 2014 : 4e trimestre ; 2014 : 2e trimestre.	Service hellénique de la statistique.
Hongrie	® Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence* : 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2006 et 2011 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surrestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. *Date de référence* : 31 décembre.	Statistiques Islande.
Israël	Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	® Registre de population.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	® Registre de population. *Date de référence* : 31 décembre.	Bureau central de la statistique.
Luxembourg	® 2010 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Métadonnées relatives aux tableaux A.4 et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger** *(suite)*

Pays	Commentaires	Source
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® *Date de référence* : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2006 et 2013 : Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières administratives à la date du recensement.	Bureau central de la statistique.
Portugal	® 2011 : Recensement de la population.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2011 : Recensement de la population. Nombre de personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère ou tchèque. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® À partir de 2006 : Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. ε MP pour les autres années. Les chiffres sont arrondis au millier.	Institut national de statistique.
Slovénie	® Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	® *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® À partir de 2010 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.

Légende :
® Données observées.
ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : *http://www.oecd.org/migration/foreignborn*. Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4).
Note : Les données qui se rapportent à la Serbie peuvent inclure des personnes nées au Monténégro ou en Serbie-et-Monténégro.
Certains commentaires peuvent porter sur des données antérieures à 2004 ou des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (*http://stats.oecd.org/*).

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie**

Milliers et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autriche	796.7	804.8	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7
% de la population totale	9.7	9.7	10.0	10.3	10.6	10.9	11.3	11.9	12.6	13.5	14.8
Belgique	900.5	932.2	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 257.2	1 268.1	1 304.7	1 363.2
% de la population totale	8.5	8.8	9.1	9.4	9.7	10.2	10.6	11.3	11.4	11.6	12.1
Canada	..	1 758.9	..	..	..	..	1 957.0	..	..	..	..
% de la population totale	..	5.4	..	..	..	..	5.7	..	..	..	..
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	278.3	321.5	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2	449.4	464.7
% de la population totale	2.7	3.1	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4
Danemark	270.1	278.1	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3	422.6	463.1
% de la population totale	5.0	5.1	5.5	5.8	6.0	6.2	6.4	6.7	7.1	7.5	8.2
Estonie	..	..	..	..	..	..	211.1	210.9	211.7	211.4	211.5
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	15.9	15.9	16.0	16.1	16.1
Finlande	113.9	121.7	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5	219.7	229.8
% de la population totale	2.2	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4	3.6	3.8	4.0	4.2
France	3 541.8	3 696.9	3 731.2	3 773.2	3 821.5	3 892.8	3 980.6	4 083.9	4 177.7	4 351.0	4 399.7
% de la population totale	5.8	6.0	6.0	6.1	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.8	6.8
Allemagne	6 755.8	6 751.0	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9
% de la population totale	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.4	8.6	9.0	9.5	10.1	11.3
Grèce	553.1	570.6	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1	687.1	706.7	686.4
% de la population totale	5.0	5.1	5.8	6.6	7.5	7.2	6.8	6.9	6.2	6.4	6.3
Hongrie	154.4	166.0	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4	140.5	146.0	156.6
% de la population totale	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6
Islande	13.8	18.6	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7	24.3	26.5
% de la population totale	4.6	6.2	7.7	7.9	6.9	6.6	6.5	6.6	7.0	7.4	8.0
Irlande	..	413.2	519.6	575.6	575.4	560.1	537.0	550.4	554.5	564.3	578.0
% de la population totale	..	9.6	11.8	12.8	12.6	12.1	11.5	11.8	11.9	12.1	12.3
Italie	2 670.5	2 938.9	3 432.7	3 402.4	3 648.1	3 879.2	4 052.1	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9
% de la population totale	4.6	5.0	5.8	5.7	6.1	6.5	6.8	7.3	8.2	8.4	8.4
Japon	2 011.6	2 083.2	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2
% de la population totale	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8
Corée	510.5	660.6	800.3	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0	985.9	1 091.5	1 143.1
% de la population totale	1.1	1.4	1.7	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0	2.2	2.3
Lettonie	456.8	433.0	404.9	382.7	362.4	342.8	324.3	315.4	304.8	298.4	288.9
% de la population totale	20.5	19.7	18.6	17.8	17.1	16.4	15.7	15.5	15.2	15.0	14.7
Luxembourg	191.3	198.3	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9	258.7	269.2
% de la population totale	41.8	42.6	43.4	44.4	43.6	43.4	44.2	44.9	45.7	46.5	47.5
Mexique	..	..	..	..	262.7	281.1	303.9	296.4	..	326.0	355.2
% de la population totale	..	..	..	..	0.2	0.2	0.3	0.2	..	0.3	0.3
Pays-Bas	691.4	681.9	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0	847.3	900.5
% de la population totale	4.2	4.2	4.2	4.4	4.4	4.6	4.7	4.8	4.9	5.0	5.3
Norvège	222.3	238.3	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2	512.2	538.2
% de la population totale	4.8	5.1	5.6	6.3	6.9	7.5	8.2	8.9	9.5	9.9	10.3
Pologne	..	54.9	57.5	60.4	49.6	..	55.4	..	..	..	..
% de la population totale	..	0.1	0.1	0.2	0.1	..	0.1	..	..	..	..
Portugal	415.9	420.2	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3	395.2	388.7
% de la population totale	4.0	4.0	4.1	4.2	4.3	4.2	4.1	4.0	3.8	3.8	3.8
Russie	..	..	..	..	..	687.0	490.3	621.0	715.8	872.6	1 051.8
% de la population totale	..	..	..	..	..	0.5	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7
République slovaque	25.6	32.1	40.9	52.5	62.9	68.0	70.7	72.9	59.2	61.8	65.8
% de la population totale	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.1	1.2
Slovénie	..	..	..	..	99.8	95.7	101.9	103.3	110.9	117.7	126.9
% de la population totale	..	..	..	..	4.9	4.7	5.0	5.0	5.4	5.7	6.1

Tableau A.5. **Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie** *(suite)*

Milliers et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Espagne	4 144.2	4 519.6	5 268.8	5 648.7	5 747.7	5 751.5	5 736.3	5 546.2	5 023.5	4 729.6	4 601.3
% de la population totale	9.4	10.1	11.7	12.3	12.4	12.3	12.3	11.9	10.8	10.2	10.0
Suède	479.9	492.0	524.5	562.1	602.9	633.3	655.1	667.2	694.7	739.4	782.8
% de la population totale	5.3	5.4	5.7	6.1	6.5	6.7	6.9	7.0	7.2	7.6	8.0
Suisse	1 511.9	1 523.6	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9
% de la population totale	20.4	20.4	20.8	21.4	21.7	22.0	22.4	22.7	23.2	23.7	24.0
Turquie	..	..	98.1	104.4	167.3	190.5	242.1	278.7	456.5	518.3	650.3
% de la population totale	..	..	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8
Royaume-Uni	3 035.0	3 392.0	3 824.0	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0	4 788.0	4 941.0	5 592.0	5 951.0
% de la population totale	5.0	5.6	6.3	6.8	7.0	7.2	7.6	7.5	7.7	8.7	9.2
États-Unis	20 836.0	21 696.3	21 843.6	21 685.7	21 641.0	22 460.6	22 225.5	22 115.0	22 016.4	22 263.4	22 426.2
% de la population totale	7.0	7.3	7.2	7.1	7.0	7.2	7.1	7.0	6.9	7.0	7.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519831

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Turquie	1 764.0	1 738.8	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	48
Pologne	326.6	361.7	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	532.4	609.9	674.2	741.0	46
Italie	540.8	534.7	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	529.4	552.9	574.5	596.1	41
Roumanie	73.0	73.4	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	205.0	267.4	355.3	452.7	43
Syrie	28.2	28.1	28.2	28.5	28.9	30.1	32.9	40.4	56.9	118.2	366.6	33
Grèce	309.8	303.8	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	298.3	316.3	328.6	339.9	45
Croatie	228.9	227.5	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	225.0	240.5	263.3	297.9	48
Serbie	297.0	316.8	330.6	319.9	298.0	285.0	267.8	258.8	258.5	271.4	283.0	50
Fédération de Russie	185.9	187.5	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	202.1	216.3	221.4	231.0	63
Bulgarie	39.2	39.1	46.8	54.0	61.9	74.9	93.9	118.8	146.8	183.3	226.9	45
Autriche	174.8	175.7	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	176.3	178.8	179.8	181.8	48
Hongrie	49.5	52.3	56.2	60.0	61.4	68.9	82.8	107.4	135.6	156.8	178.2	40
Bosnie-Herzégovine	156.9	157.1	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	155.3	157.5	163.5	168.0	48
Espagne	107.8	106.8	106.3	105.5	104.0	105.4	110.2	120.2	135.5	146.8	155.9	48
Pays-Bas	118.6	123.5	128.2	133.0	134.9	136.3	137.7	139.3	142.4	144.7	147.3	44
Autres pays	2 354.9	2 324.3	2 295.3	2 296.3	2 308.9	2 344.2	2 419.3	2 529.3	2 668.4	2 843.9	3 235.5	
Total	**6 755.8**	**6 751.0**	**6 744.9**	**6 727.6**	**6 694.8**	**6 753.6**	**6 930.9**	**7 213.7**	**7 633.6**	**8 153.0**	**9 107.9**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Allemagne	100.4	109.2	118.9	128.7	136.0	144.1	150.9	157.8	164.8	170.5	176.5	50
Serbie	137.9	135.8	123.6	123.1	110.3	111.4	111.4	112.2	113.5	115.4	117.9	49
Turquie	113.1	108.2	108.8	110.0	111.3	112.5	112.9	113.7	114.7	115.4	116.0	49
Bosnie-Herzégovine	88.3	86.2	92.6	91.8	90.5	89.6	89.6	89.9	91.0	92.5	94.0	46
Roumanie	21.9	21.9	27.7	32.2	36.0	41.6	47.3	53.3	59.7	73.4	82.9	53
Croatie	58.1	56.8	59.2	58.9	58.5	58.3	58.3	58.6	62.0	66.5	70.2	47
Hongrie	16.3	17.4	19.2	21.3	23.3	25.6	29.8	37.0	46.3	54.9	63.6	52
Pologne	30.6	33.3	35.3	36.6	37.2	38.6	42.1	46.0	50.3	54.3	57.6	48
Afghanistan	3.1	3.1	4.0	4.5	5.7	6.7	9.4	12.4	14.0	16.8	35.6	29
République slovaque	13.0	14.2	15.8	17.9	19.2	20.4	22.5	25.3	28.6	32.1	35.3	61
Syrie	0.9	0.9	1.1	1.2	1.5	1.6	1.9	2.7	4.3	11.3	33.3	33
Fédération de Russie	17.2	18.8	21.1	22.5	23.4	24.2	25.5	27.3	28.8	30.0	31.2	57
Italie	12.2	12.7	13.2	13.9	14.5	15.4	16.2	17.8	20.2	22.5	25.3	42
Bulgarie	6.5	6.4	7.6	8.9	9.8	11.2	12.5	14.1	15.9	19.6	22.4	53
Ex-Rép. youg. de Macédoine	16.3	16.3	17.5	17.9	18.1	18.6	18.9	19.4	20.1	20.9	21.7	48
Autres pays	161.0	163.6	164.0	170.6	188.2	193.6	202.3	216.7	231.9	250.1	284.1	
Total	**796.7**	**804.8**	**829.7**	**860.0**	**883.6**	**913.2**	**951.4**	**1 004.3**	**1 066.1**	**1 146.1**	**1 267.7**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
France	120.6	125.1	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	153.4	156.1	159.4	162.5	52
Italie	175.5	171.9	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	157.4	156.6	157.0	157.2	46
Pays-Bas	110.5	117.0	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	144.0	146.2	149.2	152.1	47
Maroc	80.6	80.6	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	83.5	81.0	82.3	83.2	51
Roumanie	7.5	10.2	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	51.3	57.0	66.1	74.2	46
Pologne	18.0	23.2	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	61.5	65.1	68.4	70.8	53
Espagne	42.9	42.8	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	54.4	57.4	60.4	62.1	49
Portugal	28.0	28.7	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	38.8	41.2	42.8	44.4	48
Allemagne	37.0	37.6	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	39.8	39.5	39.3	39.5	51
Turquie	39.7	39.4	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	39.2	37.9	37.6	37.5	48
Bulgarie	3.3	3.9	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	23.7	25.9	29.0	31.6	49
Royaume-Uni	25.7	25.1	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	24.5	24.1	24.0	23.7	44
République démocratique du Congo	13.5	14.2	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	23.8	23.4	23.4	23.6	52
Afghanistan	..	..	..	..	..	2.8	3.8	9.6	9.4	10.1	18.7	22
Syrie	..	..	..	..	..	2.1	..	4.0	4.8	7.6	18.5	37
Autres pays	197.7	212.4	225.6	235.6	253.9	276.5	297.6	348.2	342.4	348.2	363.7	
Total	**900.5**	**932.2**	**971.4**	**1 013.3**	**1 057.7**	**1 119.3**	**1 169.1**	**1 257.2**	**1 268.1**	**1 304.7**	**1 363.2**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Chine	217.0	311.8	421.5	487.1	489.1	505.4	536.7	474.8	161.1	546.7	568.0	50
Viet Nam	35.5	52.2	67.2	79.8	86.2	98.2	110.6	114.2	113.8	122.6	128.0	52
Philippines	30.7	40.3	42.9	39.4	38.4	39.5	38.4	33.2	38.7	43.2	45.3	46
Cambodge	2.0	3.3	4.6	7.0	8.8	11.7	16.8	23.4	30.7	37.3	42.0	30
Indonésie	22.6	23.7	23.7	27.4	25.9	27.4	29.6	29.8	33.2	38.7	40.0	8
Ouzbékistan	10.8	11.6	10.9	15.0	15.9	20.8	24.4	28.0	30.7	34.7	36.9	29
Népal	4.9	5.0	4.6	5.9	7.4	9.2	12.6	17.8	20.7	25.5	29.2	11
Thaïlande	21.4	30.2	31.7	30.1	28.7	27.6	26.0	21.4	26.2	26.8	27.9	26
Sri Lanka	8.5	11.1	12.1	14.3	14.4	17.4	20.5	21.0	21.9	24.6	25.2	3
États-Unis	41.8	46.0	51.1	56.2	63.1	57.6	26.5	23.4	24.0	24.9	24.1	41
Japon	17.5	18.0	18.4	18.6	18.6	19.4	21.1	22.6	23.1	23.2	23.0	72
Taïpei chinois	22.2	22.1	22.1	27.0	21.7	21.5	21.4	21.2	21.2	21.0	20.5	50
Mongolie	13.7	19.2	20.5	21.2	21.0	21.8	21.3	19.8	18.4	17.3	18.5	48
Myanmar	2.3	3.4	3.2	2.9	3.6	3.8	5.6	8.3	11.5	14.7	18.1	3
Bangladesh	9.1	8.6	7.8	7.7	7.3	9.3	10.6	10.8	10.9	12.1	12.3	5
Autres pays	50.8	54.2	57.8	56.0	70.8	112.1	60.6	63.3	399.9	78.2	83.9	
Total	**510.5**	**660.6**	**800.3**	**895.5**	**920.9**	**1 002.7**	**982.5**	**933.0**	**985.9**	**1 091.5**	**1 143.1**	**43**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	7.4	9.7	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	26.8	29.3	32.3	35.3	45
Turquie	29.5	28.8	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	28.8	28.9	28.8	28.8	49
Allemagne	14.2	15.4	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	22.4	22.7	23.0	23.7	49
Roumanie	..	..	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	12.4	15.4	18.8	22.4	42
Syrie	..	..	0.7	0.7	0.9	1.3	1.9	2.7	4.4	9.8	21.6	40
Royaume-Uni	12.9	13.2	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	15.4	15.8	16.1	16.7	36
Norvège	13.9	14.2	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	15.3	15.5	15.8	16.4	61
Suède	11.2	11.6	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	13.4	13.9	14.4	14.9	58
Iraq	18.7	18.1	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	15.2	14.9	13.6	12.6	48
Lituanie	..	..	3.5	4.3	5.2	6.5	7.7	8.7	9.7	10.4	11.5	48
Bosnie-Herzégovine	12.7	12.2	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	11.0	10.9	10.9	10.7	48
Pakistan	6.7	6.6	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	8.6	9.2	9.8	10.1	49
Afghanistan	9.4	9.4	9.5	9.4	9.1	9.5	9.6	9.8	10.4	10.1	10.1	46
Thaïlande	5.9	6.2	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	8.8	9.2	9.5	9.8	85
Chine	6.2	6.1	6.6	7.2	7.4	7.6	7.5	7.8	8.4	8.9	9.6	57
Autres pays	121.4	126.6	131.3	140.4	145.9	154.0	160.2	167.8	178.8	190.3	209.0	
Total	**270.1**	**278.1**	**298.5**	**320.2**	**329.9**	**346.0**	**358.9**	**374.7**	**397.3**	**422.6**	**463.1**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	563.0	582.9	652.7	718.1	754.1	774.0	788.6	792.2	774.4	750.9	753.4	43
Roumanie	407.2	527.0	731.8	798.9	831.2	865.7	897.2	870.3	797.1	752.3	715.1	51
Royaume-Uni	274.7	315.0	353.0	375.7	387.7	391.2	397.9	385.2	300.3	283.2	253.9	50
Chine	104.7	106.7	125.9	147.5	158.2	167.1	177.0	181.7	186.0	191.6	199.7	49
Italie	115.8	135.1	157.8	175.3	184.3	188.0	191.9	192.4	181.0	179.4	181.8	43
Équateur	461.3	427.1	427.7	421.4	399.6	360.7	308.2	263.5	218.9	176.4	158.1	47
Colombie	265.1	261.5	284.6	296.7	292.6	273.2	246.3	222.5	181.9	151.3	140.2	55
Bulgarie	101.6	122.1	154.0	164.7	169.6	172.9	176.4	169.0	151.6	142.3	133.4	50
Allemagne	150.5	164.4	181.2	191.0	195.8	196.0	196.9	181.9	140.5	130.9	119.0	51
Bolivie	139.8	200.5	242.5	230.7	213.2	199.1	186.0	173.7	150.7	126.4	115.2	58
Ukraine	69.9	70.0	79.1	82.3	83.3	86.3	89.0	89.4	88.6	91.0	98.9	57
France	90.0	100.4	112.6	120.5	123.9	122.5	121.6	117.8	103.6	99.6	97.1	50
Portugal	80.6	100.6	127.2	140.9	142.5	140.8	138.7	129.1	109.7	98.8	90.8	42
Pakistan	42.1	42.1	47.0	54.1	56.9	70.2	80.0	81.4	79.6	77.7	78.1	27
Brésil	72.4	90.2	116.5	126.2	117.8	107.6	99.9	91.8	81.1	73.9	73.1	67
Autres pays	1 205.3	1 274.0	1 475.2	1 604.8	1 637.1	1 636.2	1 640.7	1 604.4	1 478.6	1 404.1	1 393.5	
Total	**4 144.2**	**4 519.6**	**5 268.8**	**5 648.7**	**5 747.7**	**5 751.5**	**5 736.3**	**5 546.2**	**5 023.5**	**4 729.6**	**4 601.3**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	96.5	95.1	93.6	92.6	91.4	53
Ukraine	..	..	..	..	..	..	5.4	5.5	5.7	6.3	7.2	44
Finlande	..	..	..	..	..	..	4.3	5.0	5.7	6.3	6.9	34
Lettonie	..	..	..	..	..	..	2.6	2.9	3.3	3.6	3.9	47
Allemagne	..	..	..	..	..	..	1.4	1.7	1.9	2.2	2.6	43
Lituanie	..	..	..	..	..	..	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	46
Bélarus	..	..	..	..	..	..	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	54
Italie	..	..	..	..	..	..	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	32
France	..	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	39
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	1.1	23
Suède	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	23
Pologne	..	..	..	..	..	..	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	39
Espagne	..	..	..	..	..	..	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	40
États-Unis	..	..	..	..	..	..	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	33
Roumanie	..	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	22
Autres pays	..	..	..	..	..	..	93.6	92.7	92.2	90.5	88.6	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**211.1**	**210.9**	**211.7**	**211.4**	**211.5**	**48**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Mexique	8 566.2	9 033.8	9 151.9	8 933.8	8 885.1	9 043.0	8 861.2	8 613.0	8 598.6	8 579.5	8 327.0	47
Inde	809.7	872.6	842.4	914.2	912.3	975.7	992.6	1 045.4	1 068.9	1 159.0	1 296.9	46
Chine	561.5	647.2	655.4	627.8	662.6	791.9	797.1	861.4	868.2	963.6	1 079.0	53
El Salvador	716.6	746.1	773.0	759.0	833.9	873.5	877.6	872.5	860.5	913.6	927.4	47
Guatemala	496.1	564.5	515.0	562.8	600.5	602.5	640.3	650.5	677.4	670.0	679.6	39
Philippines	593.1	608.2	616.2	621.6	598.0	611.5	638.4	635.9	595.7	596.1	615.2	58
République dominicaine	383.9	407.6	396.1	405.5	415.0	462.9	457.4	487.0	502.9	474.4	493.6	53
Cuba	345.3	377.4	411.9	410.2	409.6	498.4	489.0	474.2	470.5	502.1	491.4	46
Honduras	298.6	315.5	328.9	354.4	361.5	405.9	386.8	412.8	421.9	441.3	462.8	46
Canada	453.6	470.6	440.9	455.3	444.2	430.2	428.8	444.9	452.8	422.0	445.9	52
Corée	456.2	460.7	479.4	468.7	446.6	472.3	476.7	475.3	435.7	418.0	409.5	56
Royaume-Uni	363.4	351.5	357.4	370.0	361.0	344.8	343.3	346.4	336.9	339.1	335.6	46
Viet Nam	304.5	303.3	292.9	289.8	282.9	313.5	296.5	299.6	316.9	318.0	320.0	56
Colombie	307.3	328.3	325.4	312.9	323.6	335.3	327.2	322.8	294.5	294.3	304.1	56
Haïti	256.6	264.3	290.6	281.5	266.5	297.7	292.9	312.3	268.3	272.2	284.0	53
Autres pays	5 923.4	5 944.5	5 966.0	5 918.2	5 837.8	6 001.4	5 919.6	5 860.9	5 846.6	5 900.3	5 954.3	
Total	**20 836.0**	**21 696.3**	**21 843.6**	**21 685.7**	**21 641.0**	**22 460.6**	**22 225.5**	**22 115.0**	**22 016.4**	**22 263.4**	**22 426.2**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Estonie	15.5	17.6	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	39.8	44.8	48.4	50.4	50
Fédération de Russie	24.6	25.3	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	30.2	30.8	30.6	30.8	56
Suède	8.2	8.3	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	8.3	8.2	41
Chine	3.0	3.4	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	6.6	7.1	7.6	8.0	54
Somalie	4.7	4.6	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	7.5	7.5	7.4	7.3	48
Thaïlande	2.6	3.0	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	6.0	6.5	6.9	7.2	86
Iraq	3.3	3.0	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	5.9	6.4	6.8	7.1	34
Inde	1.6	2.0	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	4.0	4.4	4.7	5.0	39
Turquie	2.6	2.9	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	34
Viet Nam	1.7	1.8	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	3.3	3.6	4.0	4.6	54
Royaume-Uni	2.8	2.9	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	4.0	4.3	4.4	20
Serbie	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	3.9	3.9	4.1	4.3	43
Allemagne	2.8	3.0	3.3	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.0	4.1	41
Pologne	0.9	1.1	1.4	1.9	2.1	2.2	2.5	2.9	3.3	3.7	4.0	41
Afghanistan	1.8	2.0	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5	3.7	47
Autres pays	34.5	37.5	41.7	45.9	49.8	53.8	58.4	61.9	65.4	71.0	76.2	
Total	**113.9**	**121.7**	**132.7**	**143.3**	**155.7**	**168.0**	**183.1**	**195.5**	**207.5**	**219.7**	**229.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

FRANCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2012 (%)
Portugal	490.6	491.0	492.5	493.9	497.6	501.8	509.3	519.5	..	..	..	46
Algérie	481.0	475.3	471.3	469.0	466.4	466.6	469.6	476.5	..	..	..	47
Maroc	460.4	452.0	444.8	440.7	435.2	433.4	436.4	443.4	..	..	..	49
Turquie	223.6	223.4	220.1	220.7	221.2	219.8	217.8	216.4	..	..	..	47
Italie	177.4	175.2	174.3	173.5	172.7	172.6	174.9	177.2	..	..	..	45
Tunisie	145.9	144.2	143.9	144.0	147.1	150.4	155.0	161.5	..	..	..	40
Royaume-Uni	136.5	146.6	151.8	154.0	156.3	157.0	156.4	153.6	..	..	..	49
Espagne	133.8	131.0	130.1	128.5	128.0	129.1	133.4	138.7	..	..	..	51
Chine	66.2	72.1	76.7	81.4	86.2	90.1	93.8	96.2	..	..	..	57
Belgique	81.3	84.4	87.7	90.9	92.9	94.7	95.1	96.1	..	..	..	52
Allemagne	92.4	93.4	93.9	95.0	93.3	93.7	93.4	91.7	..	..	..	55
Roumanie	25.2	28.8	32.9	41.9	49.3	57.6	64.8	74.3	..	..	..	50
Mali	56.7	59.5	59.7	62.2	63.3	64.9	66.8	69.7	..	..	..	40
Haïti	40.4	62.0	62.2	56.6	58.0	62.7	64.2	65.8	..	..	..	54
Sénégal	49.5	50.5	50.2	51.5	51.7	52.6	54.8	57.4	..	..	..	44
Autres pays	880.9	1 007.4	1 039.1	1 069.2	1 102.2	1 145.8	1 194.9	1 245.9	..	..	..	
Total	**3 541.8**	**3 696.9**	**3 731.2**	**3 773.2**	**3 821.5**	**3 892.8**	**3 980.6**	**4 083.9**	**4 177.7**	**4 351.0**	**4 399.7**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Albanie	341.0	347.4	384.6	413.9	501.7	485.0	449.7	471.5	410.4	436.9	369.1	49
Bulgarie	27.9	29.5	30.7	40.2	54.5	48.4	47.3	38.4	46.2	43.3	31.1	70
Roumanie	18.9	18.9	25.7	29.5	33.8	33.3	40.6	38.5	30.9	28.8	23.8	52
Géorgie	16.9	15.1	23.8	33.6	33.9	32.8	28.0	23.5	19.8	19.4	16.2	73
Pakistan	5.5	6.7	13.9	18.0	23.0	21.2	24.1	24.5	17.0	19.0	12.0	9
Fédération de Russie	17.6	18.9	21.6	16.7	19.5	14.1	12.0	15.1	12.4	10.9	11.8	80
Ukraine	12.2	12.2	14.1	11.9	13.7	12.2	10.8	10.7	8.3	8.1	11.0	81
Turquie	2.8	3.9	2.2	5.4	2.8	5.6	2.5	0.2	1.6	2.9	10.5	56
Pologne	16.1	16.6	21.4	18.9	11.2	10.2	7.5	11.3	15.0	20.3	9.3	71
Chypre[1, 2]	11.0	10.6	11.2	14.2	11.8	9.9	12.1	11.2	12.0	10.4	9.0	56
Bangladesh	3.2	2.1	2.6	14.1	12.5	14.6	10.5	7.5	6.7	8.4	7.3	12
Allemagne	5.6	6.7	7.1	8.1	7.3	9.6	6.2	5.2	6.8	4.6	7.0	55
Inde	1.6	0.7	3.3	5.0	7.7	8.0	2.8	5.4	4.5	4.5	6.4	39
Royaume-Uni	7.7	7.6	8.0	7.5	7.5	7.3	7.6	9.5	8.7	12.0	5.9	74
Égypte	2.6	3.6	5.2	12.6	10.3	9.5	10.9	10.4	3.3	4.7	4.7	26
Autres pays	62.3	70.1	67.6	83.9	88.6	88.4	84.7	85.1	83.5	72.5	151.1	
Total	**553.1**	**570.6**	**643.1**	**733.6**	**839.7**	**810.0**	**757.4**	**768.1**	**687.1**	**706.7**	**686.4**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. Note de la Turquie :
   Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :
   La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Roumanie	66.2	67.0	65.8	66.4	72.7	76.9	41.6	34.8	30.9	28.6	29.7	36
Chine	8.6	9.0	10.2	10.7	11.2	11.8	10.1	11.5	12.7	16.5	19.8	49
Allemagne	10.5	15.0	14.4	16.7	18.7	20.2	15.8	17.4	18.7	18.8	19.4	44
République slovaque	3.6	4.3	4.9	6.1	6.4	7.3	6.7	7.6	8.3	8.7	9.4	59
Ukraine	15.3	15.9	17.3	17.6	17.2	16.5	11.9	10.8	8.3	6.9	6.7	57
Fédération de Russie	2.8	2.8	2.8	2.9	3.3	3.5	2.9	3.4	3.7	4.3	4.9	60
Autriche	1.5	2.2	2.6	3.0	3.7	3.9	3.3	3.7	3.9	4.0	4.0	36
États-Unis	0.0	1.9	2.3	2.4	3.1	3.3	3.1	3.1	3.0	3.1	3.3	45
Viet Nam	3.1	3.1	3.0	3.3	3.1	3.1	2.6	3.1	3.1	3.1	3.2	51
Italie	0.8	1.0	1.2	1.5	1.6	1.8	1.6	2.0	2.3	2.7	3.1	26
Royaume-Uni	1.5	1.9	2.1	2.4	2.4	2.5	2.1	2.4	2.6	2.8	3.0	35
Pays-Bas	0.7	1.1	1.2	1.4	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.7	40
France	1.3	1.5	1.5	2.2	1.9	2.1	1.9	2.1	2.3	2.4	2.6	44
Serbie	8.4	8.5	13.7	13.7	11.5	10.7	8.2	4.9	3.1	2.5	2.5	33
Pologne	2.4	2.7	2.6	2.8	2.5	2.7	1.4	1.6	1.9	2.0	2.1	62
Autres pays	27.8	28.2	28.9	31.3	36.7	40.9	28.3	30.9	33.4	37.1	40.1	
Total	**154.4**	**166.0**	**174.7**	**184.4**	**197.8**	**209.2**	**143.4**	**141.4**	**140.5**	**146.0**	**156.6**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Pologne	..	62.7	..	..	..	..	121.7	..	..	..	..	48
Royaume-Uni	..	110.6	115.5	117.9	117.1	115.9	110.0	113.0	113.4	114.9	115.5	50
Lituanie	..	24.4	..	..	..	..	36.4	..	..	..	..	52
Lettonie	..	13.2	..	..	..	..	20.4	..	..	..	..	56
Nigéria	..	16.0	..	..	..	..	17.3	..	..	..	..	54
Roumanie	..	7.6	..	..	..	..	17.1	..	..	..	..	49
Inde	..	8.3	..	..	..	..	16.9	..	..	..	..	46
Philippines	..	9.3	..	..	..	..	12.6	..	..	..	..	56
Allemagne	..	10.1	..	..	..	..	11.1	..	..	..	..	56
États-Unis	..	12.3	..	..	..	..	10.8	..	..	..	..	57
Chine	..	11.0	..	..	..	..	10.7	..	..	..	..	50
République slovaque	..	8.0	..	..	..	..	10.7	..	..	..	..	48
France	..	8.9	..	..	..	..	9.6	..	..	..	..	51
Brésil	..	4.3	..	..	..	..	8.6	..	..	..	..	49
Hongrie	..	..	..	..	..	..	8.0	..	..	..	..	48
Autres pays	..	106.5	..	..	..	..	115.1	..	..	..	..	
Total	**..**	**413.2**	**519.6**	**575.6**	**575.4**	**560.1**	**537.0**	**550.4**	**554.5**	**564.3**	**578.0**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	3.2	6.0	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	9.4	10.2	11.1	12.1	44
Lituanie	0.6	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	47
Allemagne	0.8	0.9	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	65
Danemark	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
Lettonie	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	49
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	32
Portugal	0.4	0.7	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	37
États-Unis	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	45
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	42
Philippines	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	58
Thaïlande	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	70
France	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	47
Roumanie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	44
Suède	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	56
République tchèque	0.0	0.1	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	45
Autres pays	4.7	5.4	5.1	4.7	4.2	4.1	4.0	4.2	4.2	4.4	4.8	
Total	**13.8**	**18.6**	**23.4**	**24.4**	**21.7**	**21.1**	**21.0**	**21.4**	**22.7**	**24.3**	**26.5**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ITALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Roumanie	297.6	342.2	625.3	658.8	726.2	782.0	834.5	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	57
Albanie	348.8	375.9	401.9	422.1	441.2	450.2	450.9	465.0	495.7	490.5	467.7	48
Maroc	319.5	343.2	365.9	368.6	388.4	400.7	408.7	426.8	454.8	449.1	437.5	46
Chine	127.8	144.9	156.5	154.1	168.0	184.2	197.1	223.4	256.8	265.8	271.3	0
Ukraine	107.1	120.1	132.7	134.4	150.5	171.6	180.1	191.7	219.1	226.1	230.7	79
Philippines	89.7	101.3	105.7	105.4	112.6	120.0	129.2	139.8	162.7	168.2	165.9	57
Inde	61.8	69.5	77.4	85.7	97.2	109.2	118.4	128.9	142.5	147.8	150.5	40
Moldova	47.6	55.8	68.6	85.3	99.9	122.4	132.2	139.7	149.4	147.4	142.3	66
Bangladesh	41.6	49.6	55.2	60.4	67.3	73.8	81.7	92.7	111.2	115.3	118.8	29
Égypte	58.9	65.7	69.6	54.8	58.6	62.4	66.9	76.7	96.0	103.7	109.9	31
Pérou	59.3	66.5	70.8	72.3	80.5	88.9	93.8	99.2	109.9	109.7	103.7	59
Sri Lanka	50.5	56.7	61.1	57.8	62.0	65.3	71.6	79.5	95.0	100.6	102.3	46
Pakistan	41.8	46.1	49.3	50.1	57.8	66.3	71.0	80.7	90.6	96.2	101.8	33
Sénégal	57.1	59.9	62.6	60.4	63.9	69.5	73.7	80.3	90.9	94.0	98.2	27
Pologne	60.8	72.5	90.2	77.9	81.6	83.2	84.7	88.8	97.6	98.7	98.0	73
Autres pays	900.5	969.1	1 039.8	954.4	992.5	1 029.8	1 057.6	1 141.1	1 267.8	1 269.6	1 277.0	
Total	**2 670.5**	**2 938.9**	**3 432.7**	**3 402.4**	**3 648.1**	**3 879.2**	**4 052.1**	**4 387.7**	**4 921.3**	**5 014.4**	**5 026.9**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Chine	519.6	560.7	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	652.6	649.1	654.8	665.8	57
Corée	598.7	598.2	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	530.0	519.7	501.2	457.8	55
Philippines	187.3	193.5	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	203.0	209.2	217.6	229.6	74
Brésil	302.1	313.0	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	190.6	181.3	175.4	173.4	46
Viet Nam	28.9	32.5	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	52.4	72.3	99.9	147.0	42
Népal	..	7.8	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	24.1	31.5	42.3	54.8	34
États-Unis	49.4	51.3	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	48.4	50.0	51.3	52.3	33
Taïpei chinois	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22.8	33.3	40.2	48.7	70
Pérou	57.7	58.7	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	49.2	48.6	48.0	47.7	48
Thaïlande	37.7	39.6	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	40.1	41.2	43.1	45.4	73
Indonésie	25.1	24.9	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	25.5	27.2	30.2	35.9	33
République populaire démocratique de Corée	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.9	46
Inde	17.0	18.9	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	21.7	22.5	24.5	26.2	31
Royaume-Uni	17.5	17.8	17.3	17.0	16.6	16.0	15.5	14.7	14.9	15.3	15.8	25
Myanmar	..	5.9	6.7	7.8	8.4	8.6	8.7	8.0	8.6	10.3	13.7	53
Autres pays	170.6	160.3	162.0	165.3	164.6	161.1	158.0	150.7	157.0	167.9	184.1	
Total	**2 011.6**	**2 083.2**	**2 151.4**	**2 215.9**	**2 184.7**	**2 132.9**	**2 078.5**	**2 033.7**	**2 066.4**	**2 121.8**	**2 232.2**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LETTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	33.8	37.0	36.1	38.8	51.6	56.0	..
Ukraine	..	..	..	..	..	2.5	2.4	2.3	2.4	4.1	5.9	..
Lituanie	..	..	..	..	..	3.0	3.0	2.9	2.9	4.3	4.6	..
Bélarus	..	..	..	..	..	1.7	1.6	1.6	1.7	2.6	2.9	..
Allemagne	..	..	..	..	..	0.5	0.4	0.4	0.6	1.8	2.2	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1.0	1.6	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.3	..
Estonie	..	..	..	..	..	0.7	0.7	0.7	0.7	1.1	1.2	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.8	..
Suède	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	..
Pologne	..	..	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.2	0.6	0.6	..
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	..
États-Unis	..	..	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.2	0.5	0.6	..
Autres pays	..	..	..	..	..	300.1	278.8	270.9	257.3	227.8	208.3	
Total	**456.8**	**433.0**	**404.9**	**382.7**	**362.4**	**342.8**	**324.3**	**315.4**	**304.8**	**298.4**	**288.9**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Portugal	70.8	73.7	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	88.2	90.8	92.1	93.1	..
France	24.1	25.2	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	35.2	37.2	39.4	41.7	..
Italie	19.1	19.1	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	18.3	18.8	19.5	20.3	..
Belgique	16.5	16.5	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	17.6	18.2	18.8	19.4	..
Allemagne	10.9	11.3	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	12.4	12.7	12.8	12.8	..
Serbie	..	..	..	..	..	6.0	6.5	6.4	6.3	6.3	6.2	..
Royaume-Uni	4.8	4.9	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	..
Espagne	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	4.3	4.7	5.1	5.5	..
Pologne	1.3	1.6	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.8	4.1	..
Pays-Bas	3.7	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	..
Roumanie	0.5	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	2.2	2.5	3.2	3.8	..
Cabo Verde	..	..	..	..	..	2.5	2.5	2.6	2.7	2.9	3.0	..
Chine	..	..	..	..	..	1.6	1.7	1.8	2.2	2.5	2.8	..
Grèce	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.9	2.1	2.3	2.6	..
États-Unis	..	..	..	..	..	1.3	1.4	1.7	1.9	2.2	2.3	..
Autres pays	35.2	37.1	39.5	41.5	42.0	29.5	31.6	33.4	35.6	37.9	41.5	
Total	**191.3**	**198.3**	**205.9**	**215.5**	**216.3**	**220.5**	**229.9**	**238.8**	**248.9**	**258.7**	**269.2**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
États-Unis	..	..	..	..	60.0	64.9	68.5	63.4	..	65.3	67.5	43
Espagne	..	..	..	..	18.6	18.8	19.6	20.7	..	24.7	26.7	41
Colombie	..	..	..	..	14.6	15.5	16.9	16.7	..	18.3	20.6	55
Chine	..	..	..	..	10.2	12.5	15.2	15.6	..	18.3	20.5	40
Venezuela	..	..	..	..	10.1	11.8	12.8	12.9	..	15.3	18.6	54
Cuba	..	..	..	..	10.3	11.8	14.0	14.5	..	17.0	18.4	52
Argentine	..	..	..	..	15.2	15.6	15.8	15.3	..	16.8	18.0	47
Canada	..	..	..	..	10.9	12.7	13.6	12.9	..	13.2	14.1	45
Guatemala	..	..	..	..	8.4	9.8	10.9	9.7	..	10.3	11.6	57
France	..	..	..	..	9.4	9.1	9.1	9.0	..	9.8	10.5	46
Allemagne	..	..	..	..	8.9	8.8	9.0	8.8	..	9.5	10.5	43
Honduras	..	..	..	..	4.9	6.3	7.6	6.9	..	7.8	9.3	61
Corée	..	..	..	..	6.0	6.4	6.8	6.8	..	7.0	9.0	43
Japon	..	..	..	..	4.9	5.1	5.2	5.6	..	8.0	9.0	42
Italie	..	..	..	..	5.7	6.1	6.4	6.6	..	7.7	8.4	33
Autres pays	..	..	..	..	64.6	66.0	72.5	70.9	..	76.9	82.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**262.7**	**281.1**	**303.9**	**296.4**	**..**	**326.0**	**355.2**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	6.8	13.6	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	77.1	85.6	93.6	99.6	35
Suède	26.6	27.9	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	43.1	44.2	45.1	45.1	48
Lituanie	1.9	3.0	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	30.7	35.8	39.5	41.7	41
Allemagne	10.6	12.2	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	24.4	24.6	25.0	25.2	46
Danemark	20.2	20.3	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	21.9	22.6	23.5	23.3	45
Érythrée	0.8	1.0	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	10.0	12.7	15.2	17.7	40
Somalie	10.6	10.8	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	13.0	14.4	15.1	16.8	47
Royaume-Uni	11.2	11.6	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	15.5	15.8	16.3	16.3	34
Roumanie	0.9	0.9	1.4	2.4	3.4	4.5	5.7	7.5	10.0	12.0	13.8	43
Philippines	3.3	3.9	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	10.1	11.4	11.7	11.8	79
Thaïlande	5.7	6.4	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	10.8	11.4	11.5	11.6	86
Fédération de Russie	8.2	8.8	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	11.2	11.4	11.5	11.5	65
Lettonie	0.6	0.9	1.2	1.7	2.8	4.9	6.9	8.5	9.4	10.3	10.8	42
Islande	3.8	3.8	3.8	4.0	5.3	6.4	7.6	8.2	8.7	9.2	9.6	48
États-Unis	7.6	7.7	7.9	8.3	8.5	8.6	8.8	9.2	9.3	9.3	9.3	51
Autres pays	103.5	105.6	108.9	117.6	125.7	132.0	137.7	147.7	155.9	163.4	174.1	
Total	**222.3**	**238.3**	**266.3**	**303.0**	**333.9**	**369.2**	**407.3**	**448.8**	**483.2**	**512.2**	**538.2**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	15.2	19.6	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	74.6	85.8	99.6	110.9	51
Turquie	98.9	96.8	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	81.9	80.1	77.5	75.4	49
Allemagne	58.5	60.2	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	72.6	72.2	71.8	72.3	55
Royaume-Uni	41.5	40.3	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	41.7	42.3	43.0	44.2	41
Maroc	86.2	80.5	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	51.0	48.1	44.9	42.3	48
Belgique	26.0	26.0	26.2	26.6	26.9	27.2	27.6	28.2	28.8	29.6	30.6	54
Chine	15.0	15.3	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	25.9	27.2	28.2	29.7	54
Italie	18.5	18.6	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	23.6	25.0	27.1	29.5	39
Espagne	16.9	16.5	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	21.9	23.9	25.3	26.8	51
Syrie	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4	8.2	25.4	41
Bulgarie	2.1	2.2	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	17.6	17.8	19.8	21.9	51
France	14.7	14.7	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	18.3	18.7	19.7	20.9	52
Portugal	12.1	12.2	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	17.3	18.1	18.7	19.4	46
États-Unis	14.6	14.6	14.5	14.9	14.6	14.8	15.3	15.6	15.6	16.2	17.2	52
Inde	4.3	5.4	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	11.7	13.1	14.7	17.1	41
Autres pays	266.1	258.3	257.0	266.9	270.2	283.0	292.8	293.4	297.9	302.9	316.8	
Total	**691.4**	**681.9**	**688.4**	**719.5**	**735.2**	**760.4**	**786.1**	**796.2**	**816.0**	**847.3**	**900.5**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2011 (%)
Ukraine	..	5.2	6.1	7.2	10.2	..	13.4	..	..	..	..	..
Allemagne	..	11.4	11.8	12.2	4.4	..	5.2	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	..	3.3	3.4	3.5	4.2	..	4.2	..	..	..	..	..
Bélarus	..	1.5	1.8	2.2	3.2	..	3.8	..	..	..	..	..
Viet Nam	..	1.9	2.0	2.2	2.9	..	2.6	..	..	..	..	..
Arménie	..	0.8	0.8	0.9	1.4	..	1.8	..	..	..	..	..
Autres pays	..	30.8	31.5	32.3	23.3	..	24.4	..	..	..	..	
Total	**..**	**54.9**	**57.5**	**60.4**	**49.6**	**..**	**55.4**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Brésil	63.7	68.0	66.4	107.0	116.2	119.4	111.4	105.6	92.1	87.5	82.6	62
Cabo Verde	67.5	65.5	63.9	51.4	48.8	44.0	43.9	42.9	42.4	40.9	38.7	53
Ukraine	43.8	41.5	39.5	52.5	52.3	49.5	48.0	44.1	41.1	37.9	35.8	51
Roumanie	10.6	11.4	19.2	27.4	32.5	36.8	39.3	35.2	34.2	31.5	30.5	45
Chine	9.3	10.2	10.4	13.3	14.4	15.7	16.8	17.4	18.6	21.4	21.3	49
Angola	34.2	33.7	32.7	27.6	26.6	23.5	21.6	20.3	20.2	19.7	18.2	53
Royaume-Uni	19.0	19.8	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	16.6	16.5	16.6	17.2	47
Guinée-Bissau	24.7	23.8	23.7	24.4	22.9	19.8	18.5	17.8	17.8	18.0	17.1	46
Espagne	16.4	16.6	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	9.4	9.5	9.7	10.0	50
Sao Tomé-et-Principe	11.5	10.8	10.6	11.7	11.5	10.5	10.5	10.4	10.3	10.2	9.5	55
Allemagne	13.6	13.9	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	8.6	8.6	8.8	9.0	49
France	9.6	9.7	10.6	4.6	4.9	5.1	5.3	5.2	5.2	6.5	8.4	47
Moldova	14.0	14.4	14.1	21.1	20.8	15.6	13.6	11.5	10.0	8.5	6.9	54
Inde	3.7	3.8	4.1	5.5	5.8	5.3	5.4	5.7	6.0	6.4	6.9	30
Bulgarie	3.1	3.3	5.0	6.5	7.2	8.2	8.6	7.4	7.6	7.0	6.7	49
Autres pays	71.5	73.7	78.4	56.8	57.3	56.8	57.9	58.9	61.1	64.7	69.6	
Total	**415.9**	**420.2**	**435.7**	**440.6**	**454.2**	**445.3**	**436.8**	**417.0**	**401.3**	**395.2**	**388.7**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
République tchèque	4.4	5.1	6.0	6.9	8.3	9.0	14.6	14.7	11.4	11.9	12.5	47
Hongrie	1.8	2.1	2.7	3.6	4.6	5.3	9.3	9.9	8.1	8.6	9.2	34
Roumanie	0.4	0.7	3.0	5.0	5.4	5.8	5.7	6.0	4.9	5.3	5.8	29
Pologne	2.8	3.6	4.0	4.4	5.4	5.6	6.9	7.0	5.1	5.2	5.4	48
Allemagne	1.6	2.3	2.9	3.8	4.0	4.1	4.3	4.4	3.6	3.7	3.8	26
Ukraine	3.7	3.9	3.7	4.7	5.9	6.3	3.9	3.9	2.7	2.8	3.1	65
Italie	0.5	0.7	1.0	1.1	1.5	1.7	2.1	2.2	2.0	2.1	2.4	18
Autriche	0.9	1.2	1.5	1.7	2.1	2.2	2.3	2.3	1.8	1.9	1.9	26
Bulgarie	0.6	0.5	1.0	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	1.6	1.6	1.8	26
Royaume-Uni	0.5	0.7	1.0	1.2	1.4	1.5	1.8	1.9	1.6	1.6	1.7	29
France	0.6	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.6	1.6	1.4	1.4	1.5	29
Viet Nam	0.8	1.1	1.4	2.5	2.3	2.3	1.5	1.5	1.4	1.4	1.5	44
Fédération de Russie	1.2	1.3	1.4	1.5	2.0	2.2	1.8	1.8	1.4	1.4	1.5	63
Chine	0.5	0.9	1.2	1.5	1.7	1.9	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9	49
États-Unis	0.6	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	0.7	0.8	0.8	40
Autres pays	4.6	6.3	8.3	11.1	14.1	15.7	11.5	11.8	10.6	11.2	12.2	
Total	**25.6**	**32.1**	**40.9**	**52.5**	**62.9**	**68.0**	**70.7**	**72.9**	**59.2**	**61.8**	**65.8**	**38**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	87.8	102.6	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	112.5	105.1	104.2	105.6	47
République slovaque	49.4	58.4	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	85.8	90.9	96.2	101.6	46
Viet Nam	36.8	40.8	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	57.3	57.3	56.6	56.9	44
Fédération de Russie	16.3	18.6	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	33.0	33.1	34.4	34.7	58
Allemagne	7.2	10.1	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	17.1	18.5	19.7	20.5	19
Pologne	17.8	18.9	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	19.2	19.5	19.6	19.8	50
Bulgarie	4.6	4.6	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	8.2	9.1	10.1	11.0	38
Roumanie	2.7	2.9	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	5.7	6.8	7.7	9.1	34
États-Unis	4.0	4.2	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	7.0	7.1	6.5	6.5	39
Mongolie	..	..	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	5.3	5.3	5.5	6.0	58
Royaume-Uni	2.2	3.5	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	6.0	23
Chine	3.6	4.2	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.5	5.6	5.7	48
Kazakhstan	..	..	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	4.8	4.8	5.0	5.1	57
Moldova	4.7	6.2	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	6.4	5.7	5.3	5.0	46
Bélarus	3.0	3.2	3.7	3.9	4.0	4.2	4.2	4.3	4.3	4.4	4.5	61
Autres pays	38.3	43.3	44.9	52.1	53.1	53.9	56.8	58.6	60.6	63.0	66.6	
Total	**278.3**	**321.5**	**392.3**	**437.6**	**432.5**	**424.3**	**434.2**	**435.9**	**439.2**	**449.4**	**464.7**	**44**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	110	209	406	498	549	550	658	713	679	855	1 006	50
Inde	190	258	258	294	293	354	332	360	336	379	347	50
Irlande	369	335	341	359	344	344	386	356	345	329	330	52
Roumanie	..	12	19	32	52	72	79	117	148	219	324	49
Italie	88	76	95	96	107	117	153	125	138	212	262	44
Portugal	85	81	87	95	96	104	123	106	138	235	247	55
Lituanie	..	47	54	73	67	99	129	126	153	192	204	54
France	100	110	122	123	148	116	114	132	132	189	181	59
Pakistan	95	78	133	178	177	137	166	163	194	184	175	50
Allemagne	100	91	88	91	121	129	132	137	153	119	166	63
Espagne	61	45	58	66	52	61	55	82	75	167	162	51
États-Unis	106	132	109	117	112	133	109	146	149	132	127	57
Lettonie	..	14	13	29	19	44	62	81	78	117	113	54
Chine	..	73	89	109	76	107	106	87	93	122	113	52
Pays-Bas	45	56	52	41	35	58	56	59	83	81	102	49
Autres pays	1 686	1 775	1 900	1 985	2 100	2 099	2 125	1 999	2 047	2 060	2 092	
Total	**3 035**	**3 392**	**3 824**	**4 186**	**4 348**	**4 524**	**4 785**	**4 788**	**4 941**	**5 592**	**5 951**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RUSSIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	..	..	..	..	..	93.4	92.0	110.2	122.3	192.7	306.0	53
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	131.1	86.4	103.1	115.3	127.5	138.4	42
Arménie	..	..	..	..	..	59.4	73.0	90.0	102.3	115.0	116.1	47
Tadjikistan	..	..	..	..	..	87.1	64.4	75.7	82.9	91.8	100.3	27
Kazakhstan	..	..	..	..	..	28.1	16.3	42.2	65.5	79.4	85.7	56
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	67.9	53.0	62.8	67.2	77.3	85.5	42
Moldova	..	..	..	..	..	33.9	28.2	36.3	41.2	51.6	60.1	46
Kirghizistan	..	..	..	..	..	44.6	4.4	14.0	22.4	30.8	34.2	53
Bélarus	..	..	..	..	..	27.7	6.1	9.8	14.0	17.7	20.2	53
Géorgie	..	..	..	..	..	12.1	12.1	15.6	17.1	18.7	19.3	46
Viet Nam	..	..	..	..	..	11.1	8.8	10.2	10.7	11.5	12.1	42
Chine	..	..	..	..	..	28.4	7.6	8.5	8.0	8.9	8.5	36
Turkménistan	..	..	..	..	..	5.6	3.8	4.1	4.4	5.0	4.6	53
Lituanie	..	..	..	..	..	2.6	4.2	4.6	4.9	4.0	4.4	45
Turquie	..	..	..	..	..	5.4	3.4	3.8	4.2	4.4	4.4	5
Autres pays	..	..	..	..	..	48.8	26.7	30.1	33.4	36.2	52.0	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**687.0**	**490.3**	**621.0**	**715.8**	**872.6**	**1 051.8**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	42.5	41.7	42.7	45.0	46.8	50.2	53.1	28
Serbie	..	..	..	..	10.0	7.5	9.7	10.2	10.8	11.4	12.4	29
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	..	..	10.1	9.5	10.0	10.2	10.6	10.9	11.2	44
Croatie	..	..	..	..	10.2	10.3	10.8	11.6	10.9	10.3	10.4	34
Bulgarie	..	..	..	..	1.6	2.3	3.1	1.1	3.5	3.9	4.0	23
Italie	..	..	..	..	0.9	1.1	1.2	1.5	1.8	2.1	2.5	32
Fédération de Russie	..	..	..	..	0.6	0.7	0.9	1.1	1.5	2.1	2.5	56
Ukraine	..	..	..	..	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	2.0	65
Chine	..	..	..	..	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	44
Allemagne	..	..	..	..	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	47
République slovaque	..	..	..	..	0.7	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	53
Hongrie	..	..	..	..	0.3	0.3	..	0.3	0.4	0.5	0.7	35
Roumanie	..	..	..	..	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	47
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	36
Autriche	..	..	..	..	0.4	0.5	..	0.5	0.5	0.5	0.5	40
Autres pays	..	..	..	..	18.6	17.0	18.3	16.5	18.4	20.0	23.4	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**99.8**	**95.7**	**101.9**	**103.3**	**110.9**	**117.7**	**126.9**	**34**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Syrie	3.6	3.2	3.1	3.1	3.4	4.1	5.0	9.1	20.5	42.2	70.0	40
Finlande	87.1	83.5	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	65.3	62.8	59.7	57.6	58
Pologne	17.2	22.4	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	44.6	46.1	48.2	50.8	47
Somalie	9.6	11.6	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	36.1	45.0	47.1	46.2	50
Danemark	32.9	35.8	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	40.2	39.3	38.4	37.1	43
Norvège	35.4	35.5	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	34.8	34.6	34.5	34.4	51
Allemagne	21.0	22.5	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	28.0	28.1	28.2	28.2	49
Afghanistan	6.9	7.7	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	16.7	20.3	23.6	26.0	39
Érythrée	1.8	2.2	2.9	3.9	5.0	6.4	8.4	10.0	12.8	18.0	25.1	42
Iraq	31.9	30.3	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	43.2	31.2	25.9	23.2	44
Royaume-Uni	14.7	15.1	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	18.4	18.8	19.4	19.8	30
Chine	6.7	6.9	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	16.3	17.1	17.5	16.6	53
Thaïlande	11.2	12.5	13.9	15.5	17.1	18.3	19.0	19.1	18.5	17.7	15.4	79
Roumanie	2.4	2.3	4.4	6.5	7.7	8.8	10.2	11.2	12.0	13.0	14.4	46
Iran	11.5	10.5	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	14.5	14.8	14.9	14.1	48
Autres pays	186.1	190.0	195.9	207.8	224.6	239.0	249.4	259.7	272.9	291.3	303.8	
Total	**479.9**	**492.0**	**524.5**	**562.1**	**602.9**	**633.3**	**655.1**	**667.2**	**694.7**	**739.4**	**782.8**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Tableau B.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Italie	296.4	291.7	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	294.4	301.3	308.6	313.7	42
Allemagne	157.6	172.6	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	285.4	293.2	298.6	301.5	45
Portugal	167.3	173.5	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	238.4	253.8	263.0	268.1	45
France	69.0	71.5	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	103.9	110.2	116.8	123.1	45
Espagne	71.4	68.2	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	69.8	75.4	79.5	82.4	45
Turquie	75.4	73.9	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	69.6	69.2	69.1	68.6	47
Serbie	196.2	190.8	187.4	180.3	149.9	115.0	104.8	96.8	81.6	72.2	67.7	49
Ex-Rép. youg. de Macédoine	60.7	60.1	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	61.6	62.5	63.3	64.2	49
Autriche	32.8	32.9	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	39.0	39.6	40.4	41.3	46
Royaume-Uni	24.9	26.0	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	39.4	40.4	41.1	41.3	43
Bosnie-Herzégovine	43.2	41.3	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	32.9	32.2	31.8	31.3	48
Croatie	40.6	39.1	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	31.8	30.7	30.2	29.6	50
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	24.6	23.9	23.7	24.5	25.4	47
Pologne	5.3	6.0	7.3	8.9	10.2	11.5	13.9	16.2	17.9	21.4	24.7	51
Pays-Bas	15.8	16.1	17.0	18.1	18.5	19.1	19.4	19.6	20.1	20.5	20.7	45
Autres pays	255.4	259.9	270.6	289.8	329.9	376.4	378.5	402.4	434.8	465.8	490.4	
Total	**1 511.9**	**1 523.6**	**1 571.0**	**1 638.9**	**1 680.2**	**1 720.4**	**1 772.3**	**1 825.1**	**1 886.6**	**1 947.0**	**1 993.9**	**47**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519926

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger *(Aussiedler).* *Date de référence* : 31 décembre.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de population, Statistique Autriche. Avant 2002 : Enquête sur la population active, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2006 et 2011.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. *Date de référence* : 31 décembre.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. Date de référence : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Fédération de Russie	2010 : Étrangers et apatrides qui résident de façon permanente dans la Fédération de Russie au moment du recensement. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent au 31 décembre.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat) ; Service fédéral de la migration.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux de 2012 à 2015 sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. *Date de référence* : Avant 2014 : 4e trimestre ; 2014 : 2e trimestre.	Enquête force de travail, Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence :* 31 décembre.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2002, 2006 et 2011.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence* : 31 décembre.	Statistiques Islande.
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. *Date de référence* : 31 décembre.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le *Immigration Control and Refugee Recognition Act*. *Date de référence* : 31 décembre.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. *Date de référence* : 31 décembre.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence* : 31 décembre. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Métadonnées relatives aux tableaux A.5 et B.5. **Effectifs de personnes étrangères** *(suite)*

Pays	Commentaires	Source
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	À partir de 2006, les données sont issues du registre central de population.	Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires d'un permis de résidence en cours de validité. Les chiffres pour 2005-07 comprennent les titulaires de permis de résidence et de permis de séjour valides (les étrangers ayant renouvelé leur permis de séjour chaque année) et les titulaires d'un visa de long terme renouvelé dans l'année. Les visas de travail délivrés en 2004 et 2005 concernent les étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs brésiliens dans le cadre d'un accord bilatéral. À partir de 2008, les chiffres comprennent les titulaires de permis de résidence valides et les titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôles des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'Union européenne). *Date de référence :* 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). *Date de référence :* 31 décembre.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation, (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence* : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.

Note : Les données qui se rapportent à la Serbie peuvent inclure des ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des données antérieures à 2004 ou des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (*http://stats.oecd.org/*).

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. **Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie**

Unités et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie	94 164	104 333	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	34 876	25 746	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144
% de la population étrangère	4.5	3.2	1.7	1.2	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Belgique	31 512	31 860	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612	34 801	18 727	27 071
% de la population étrangère	3.6	3.5	3.9	3.9	3.2	3.3	2.7	3.3	2.8	1.5	2.1
Canada	201 062	260 838	199 907	176 632	156 385	143 699	181 469	113 161	129 040	262 642	252 178
% de la population étrangère	..	..	11.4	..	..	..	..	5.8	..	..	..
Chili	519	498	698	619	812	741	874	1 225	677	980	686
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	2 626	2 346	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925
% de la population étrangère	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	1.2	1.1
Danemark	10 197	7 961	3 648	5 772	6 537	3 006	3 911	3 489	1 750	4 747	4 064
% de la population étrangère	3.8	2.9	1.3	1.9	2.0	0.9	1.1	1.0	0.5	1.2	1.0
Estonie	7 072	4 753	4 230	2 124	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330	1 614	897
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.6	0.8	0.4
Finlande	5 683	4 433	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921
% de la population étrangère	5.2	3.9	4.0	5.0	2.4	2.8	2.7	5.0	4.6	4.0	3.6
France	154 827	147 868	131 738	137 452	135 852	143 261	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608
% de la population étrangère	..	4.2	3.6	3.7	3.6	3.7	2.9	2.4	2.4	2.5	2.6
Allemagne	117 241	124 566	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353	108 422	107 181
% de la population étrangère	1.7	1.8	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.4	1.3
Grèce	..	..	10 806	16 922	17 019	9 387	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837
% de la population étrangère	..	..	1.9	2.6	2.3	1.1	2.2	2.7	3.8	3.2	1.8
Hongrie	9 870	6 172	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048
% de la population étrangère	6.9	4.0	5.1	4.6	3.1	3.1	9.8	12.8	6.5	6.2	2.8
Islande	726	844	647	914	728	450	370	413	597	595	801
% de la population étrangère	6.8	6.1	3.5	3.9	3.0	2.1	1.7	2.0	2.8	2.6	3.3
Irlande	4 079	5 763	6 656	4 350	4 594	6 387	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565
% de la population étrangère	..	..	1.6	0.8	0.8	1.1	1.9	4.7	4.4	3.8	2.4
Italie	28 659	35 266	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035
% de la population étrangère	1.2	1.3	1.5	1.6	1.7	1.8	1.4	1.6	2.3	2.6	3.6
Japon	15 251	14 108	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469
% de la population étrangère	0.8	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Corée	16 974	8 125	10 319	15 258	26 756	17 323	18 400	12 528	13 956	14 200	13 934
% de la population étrangère	3.5	1.6	1.6	1.9	3.0	1.9	1.8	1.3	1.5	1.4	1.3
Lettonie	20 106	18 964	8 322	4 230	3 235	3 660	2 467	3 784	3 083	2 141	1 897
% de la population étrangère	4.1	4.2	1.9	1.0	0.8	1.0	0.7	1.2	1.0	0.7	0.6
Luxembourg	954	1 128	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306
% de la population étrangère	0.5	0.6	0.6	0.6	1.9	2.0	1.5	2.0	1.8	2.0	2.1
Mexique	5 610	4 175	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.2	1.2	..	0.8
Pays-Bas	28 488	29 089	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877
% de la population étrangère	4.1	4.2	4.5	4.1	4.1	3.6	3.8	3.9	3.3	4.0	3.3
Nouvelle-Zélande	24 462	29 248	29 916	23 623	18 005	15 173	19 287	27 230	28 467	28 757	27 585
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	12 655	11 955	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384	13 223	15 336	12 432
% de la population étrangère	5.9	5.4	6.2	3.9	3.8	3.6	4.0	3.0	2.9	3.2	2.4
Pologne	2 866	989	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048
% de la population étrangère	..	..	2.8	1.8	4.1	5.9	..	6.8	..	..	..
Portugal	939	3 627	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396
% de la population étrangère	0.2	0.9	1.4	5.1	5.5	4.8	5.2	5.0	5.9	5.3	5.2

Tableau A.6. **Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie** *(suite)*

Unités et pourcentages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Russie	504 518	366 488	367 699	361 363	394 137	111 298	134 980	95 737	117 381	157 791	209 799
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	19.6	19.5	18.9	22.0	24.0
République slovaque	1 393	1 125	1 478	680	262	239	272	255	282	233	376
% de la population étrangère	6.3	4.4	4.6	1.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6
Slovénie	..	..	841	1 468	1 706	1 829	1 812	768	1 470	1 262	1 423
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	1.8	1.9	0.8	1.4	1.1	1.2
Espagne	42 829	62 339	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557	261 295	93 714	78 000
% de la population étrangère	1.1	1.5	1.6	1.6	1.4	2.2	2.0	2.0	4.7	1.9	1.6
Suède	39 270	50 897	33 436	30 254	29 318	32 197	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249
% de la population étrangère	8.2	10.6	6.8	5.8	5.2	5.3	5.7	7.6	7.4	6.2	6.5
Suisse	38 437	46 711	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888
% de la population étrangère	2.6	3.1	2.9	2.8	2.7	2.3	2.1	1.9	1.9	1.8	2.1
Turquie	6 901	5 072	4 359	5 968	8 141	9 488	9 216	..	..	..	..
% de la population étrangère	..	..	..	6.1	7.8	5.7	4.8	..	..	..	..
Royaume-Uni	161 699	154 018	164 637	129 377	203 789	195 046	177 785	194 209	207 989	125 653	118 053
% de la population étrangère	5.7	5.1	4.9	3.4	4.9	4.5	3.9	4.1	4.3	2.5	2.1
États-Unis	604 280	702 589	660 477	1 046 539	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259
% de la population étrangère	3.0	3.4	3.0	4.8	3.4	2.9	3.1	3.4	3.5	3.0	3.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.6.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519850

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Turquie	32 661	33 388	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	33 246	27 970	22 463	19 674	45
Pologne	6 896	6 907	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	4 496	5 462	5 932	5 945	72
Ukraine	3 363	4 536	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	3 691	4 539	3 142	4 167	61
Iraq	4 136	3 693	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	3 510	3 150	3 172	3 446	45
Italie	1 629	1 558	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	2 202	2 754	3 245	3 403	47
Croatie	1 287	1 729	1 224	1 032	542	689	665	544	1 721	3 899	3 327	55
Grèce	1 346	1 657	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	4 167	3 498	2 800	3 057	47
Roumanie	1 789	1 379	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	2 343	2 504	2 566	2 994	70
Afghanistan	3 133	3 063	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	2 717	3 054	3 000	2 572	50
Maroc	3 684	3 546	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710	2 689	2 551	45
Iran	4 482	3 662	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	2 463	2 560	2 546	2 527	51
Fédération de Russie	5 055	4 679	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	3 167	2 784	2 743	2 322	63
Serbie	8 824	12 601	10 458	6 484	4 309	3 405	2 978	2 746	2 714	2 358	2 116	50
Syrie	1 061	1 226	1 108	1 156	1 342	1 401	1 454	1 321	1 508	1 820	2 023	44
Viet Nam	1 278	1 382	1 078	1 048	1 513	1 738	2 428	3 299	2 459	2 196	1 928	52
Autres pays	36 617	39 560	35 298	33 751	35 203	38 607	40 123	39 584	42 966	43 851	45 129	
Total	**117 241**	**124 566**	**113 030**	**94 470**	**96 122**	**101 570**	**106 897**	**112 348**	**112 353**	**108 422**	**107 181**	**53**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

AUSTRALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Inde	5 167	7 638	13 026	9 119	9 124	17 788	12 948	10 076	19 217	27 827	24 236	43
Royaume-Uni	20 510	22 637	26 922	27 032	18 206	22 284	19 101	16 401	20 478	25 884	20 583	48
Philippines	3 738	3 825	5 187	3 841	3 453	4 505	4 051	5 592	9 090	11 628	8 996	58
Chine	6 507	7 406	11 173	8 407	6 700	11 109	8 898	6 876	8 979	9 203	7 549	57
Afrique du Sud	5 181	5 111	6 760	5 538	4 162	5 218	4 389	4 206	7 900	9 286	6 211	50
Nouvelle-Zélande	9 549	7 745	7 531	6 835	3 761	4 165	4 304	3 458	3 794	5 361	4 091	51
Viet Nam	2 108	2 146	2 634	2 177	1 522	2 000	1 688	1 929	2 568	3 514	3 835	65
Sri Lanka	1 741	2 002	3 613	2 937	2 203	3 412	2 520	1 671	2 746	3 957	3 179	45
Irlande	1 094	1 236	1 442	1 423	881	1 280	1 302	1 145	1 796	2 843	3 092	43
Bangladesh	586	797	1 202	1 072	1 756	2 940	1 178	1 183	1 946	2 650	2 473	48
Népal	211	309	518	440	298	550	520	589	1 384	1 810	2 401	45
Pakistan	913	1 091	1 468	1 190	1 194	1 728	1 057	990	2 100	2 739	2 341	42
Corée	1 146	1 770	2 491	2 395	1 211	2 409	2 321	1 570	2 109	2 746	2 307	53
Malaisie	1 863	2 046	2 974	2 742	1 778	2 216	2 207	1 487	1 841	2 788	2 213	53
Iran	814	743	1 080	737	823	918	779	1 024	1 657	2 155	2 198	49
Autres pays	33 036	37 831	49 472	43 926	29 582	36 861	27 972	25 501	35 833	47 611	39 891	
Total	**94 164**	**104 333**	**137 493**	**119 811**	**86 654**	**119 383**	**95 235**	**83 698**	**123 438**	**162 002**	**135 596**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Bosnie-Herzégovine	7 026	4 596	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	1 131	1 039	1 120	1 216	57
Turquie	9 545	7 542	2 076	1 664	1 242	937	1 178	1 198	1 108	885	997	43
Serbie	6 681	4 825	4 254	2 595	2 003	1 268	1 092	723	834	678	642	58
Ukraine	182	145	81	70	80	75	106	99	134	136	298	76
Fédération de Russie	235	228	128	127	135	137	296	316	427	431	298	62
Inde	421	159	137	122	90	84	82	171	165	207	233	54
Ex-Rép. youg. de Macédoine	991	716	414	377	281	150	182	163	182	210	224	48
Roumanie	1 128	981	455	382	246	114	223	275	224	244	221	66
Égypte	506	382	100	121	124	94	97	152	174	189	214	48
Afghanistan	454	261	43	106	108	113	157	179	28	232	187	45
Iran	432	253	88	99	103	111	138	168	18	159	182	47
Nigéria	318	189	35	54	36	57	50	57	15	158	156	40
Chine	323	182	57	67	76	58	97	110	95	192	152	61
Allemagne	135	122	113	67	174	132	117	110	127	187	148	54
Croatie	2 276	2 494	1 349	824	440	456	363	401	224	184	143	63
Autres pays	4 223	2 671	1 351	1 376	1 383	1 071	1 338	1 790	2 560	2 358	2 833	
Total	**34 876**	**25 746**	**14 010**	**10 258**	**7 978**	**6 135**	**6 690**	**7 043**	**7 354**	**7 570**	**8 144**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	7 977	7 753	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926	2 408	3 170	48
Roumanie	332	429	554	480	362	395	356	777	1 155	824	1 192	50
Pologne	470	550	586	619	640	523	394	729	888	742	1 136	64
Italie	2 086	2 360	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	3 203	1 856	1 199	1 067	42
République démocratique du Congo	1 917	1 567	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	1 936	1 526	713	1 061	58
Pays-Bas	672	692	668	683	608	641	495	961	1 272	705	993	50
Fédération de Russie	297	487	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	1 439	1 525	641	950	55
Turquie	3 602	3 204	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	2 517	1 857	691	843	45
Arménie	253	206	197	291	274	374	277	360	583	361	796	52
Cameroun	242	250	317	463	401	490	600	924	915	546	738	55
France	772	820	836	838	792	717	638	903	973	586	647	47
Guinée	162	144	229	278	233	291	228	757	941	416	635	49
Iraq	154	113	236	251	298	322	184	397	612	377	546	42
Bulgarie	170	193	185	188	213	208	185	338	514	326	526	53
Iran	135	137	252	352	304	450	377	519	456	318	468	43
Autres pays	12 271	12 955	14 899	15 502	14 058	14 007	10 771	14 973	13 802	7 874	12 303	
Total	**31 512**	**31 860**	**36 063**	**37 710**	**32 767**	**34 635**	**29 786**	**38 612**	**34 801**	**18 727**	**27 071**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

CANADA

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Philippines	11 037	15 570	12 198	11 669	11 069	11 610	16 166	10 553	14 828	27 991	31 953	57
Inde	22 068	33 977	25 797	20 842	17 403	18 973	22 240	13 468	15 416	26 559	28 167	50
Chine	25 803	34 607	24 433	21 084	16 059	13 471	15 644	10 443	10 147	21 788	20 162	58
Iran	4 986	8 087	5 331	4 987	3 830	3 585	4 957	3 530	3 384	9 421	8 994	51
Pakistan	12 433	17 120	11 625	9 437	7 839	8 064	9 938	5 633	5 290	9 080	8 676	51
États-Unis	5 059	5 120	4 271	4 136	3 738	3 717	5 093	3 835	4 472	7 362	6 669	53
Royaume-Uni	7 001	6 653	5 260	4 724	4 373	4 510	6 062	4 346	4 778	7 355	6 274	47
Maroc	2 339	3 872	2 728	2 225	3 372	2 031	2 732	1 476	1 893	7 504	5 976	48
Corée	5 434	7 560	5 862	5 254	3 841	3 166	4 098	3 072	3 166	5 937	5 956	52
Algérie	2 146	3 332	2 552	2 150	3 160	2 456	3 321	1 586	1 849	7 279	5 695	49
Iraq	2 023	2 978	1 758	1 506	1 187	1 056	1 593	1 312	2 398	4 625	5 203	52
Colombie	2 086	3 138	3 784	4 672	4 290	3 812	4 080	2 540	3 371	7 103	5 118	53
Égypte	1 357	1 801	1 634	1 468	1 196	1 050	1 475	1 011	1 140	3 526	4 762	47
France	2 335	2 690	2 192	1 885	2 688	1 972	2 728	1 450	2 110	5 832	4 623	48
Nigéria	1 088	1 509	1 151	1 206	1 081	1 407	2 220	1 261	1 344	3 020	4 235	51
Autres pays	93 867	112 824	89 331	79 387	71 259	62 819	79 122	47 645	53 454	108 260	99 715	
Total	**201 062**	**260 838**	**199 907**	**176 632**	**156 385**	**143 699**	**181 469**	**113 161**	**129 040**	**262 642**	**252 178**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

CHILI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pérou	123	117	196	174	170	156	214	305	153	..	142	..
Colombie	16	19	44	26	61	54	75	149	105	..	120	..
Équateur	20	21	43	62	72	89	97	173	95	..	83	..
Cuba	88	92	109	115	107	119	137	159	88	..	83	..
Bolivie	99	93	95	69	114	93	119	115	55	..	54	..
Argentine	15	7	11	10	20	16	23	33	21	..	27	..
Venezuela	2	3	9	8	14	17	22	21	8	..	23	..
Chine	18	25	24	16	46	29	24	29	18	..	17	..
Inde	10	7	13	16	11	9	16	15	8	..	11	..
République dominicaine	1	1	1	5	..	6	4	17	2	..	10	..
Autres pays	127	113	153	118	197	153	143	209	124	..	116	
Total	**519**	**498**	**698**	**619**	**812**	**741**	**874**	**1 225**	**677**	**980**	**686**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

CORÉE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Chine	14 881	7 156	8 178	12 545	..	..	..	6 282	5 801	7 052	6 753	..
Viet Nam	362	243	461	1 147	..	..	..	3 011	4 034	3 044	2 834	..
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	1 414	1 587	1 764	1 681	..
Taïpei chinois	..	..	..	..	..	..	..	224	274	286	479	..
Cambodge	..	..	..	..	..	..	..	362	509	404	427	..
Philippines	786	317	335	579	..	..	..	339	532	400	412	..
Canada	..	..	..	..	..	..	..	158	226	250	305	..
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	99	125	93	134	..
Ouzbékistan	79	38	60	80	..	..	..	75	110	96	120	..
Mongolie	109	32	82	134	..	..	..	110	123	133	119	..
Australie	..	..	..	..	..	..	..	53	87	95	96	..
Japon	..	..	..	..	..	..	..	57	84	82	95	..
Thaïlande	69	39	57	73	..	..	..	72	91	84	81	..
Népal	..	..	..	..	..	..	..	34	60	66	71	..
Kirghizistan	..	..	..	..	..	..	..	21	23	27	34	..
Autres pays	688	300	1 146	700	..	..	..	216	290	324	293	
Total	**16 974**	**8 125**	**10 319**	**15 258**	**26 756**	**17 323**	**18 400**	**12 527**	**13 956**	**14 200**	**13 934**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

DANEMARK

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Iraq	961	1 113	515	1 166	1 201	368	838	730	356	1 588	1 131	47
Afghanistan	282	260	178	359	790	354	576	463	151	917	408	45
Somalie	1 709	923	317	527	264	142	233	185	58	404	229	53
Turquie	878	1 125	527	581	511	239	227	300	166	150	193	55
Pakistan	305	172	93	191	214	21	73	89	77	38	191	47
Suède	..	66	48	39	52	58	64	57	33	47	105	60
Iran	317	203	89	207	155	63	113	127	23	130	100	41
Bosnie-Herzégovine	..	519	224	270	265	131	110	82	39	59	96	58
Fédération de Russie	..	84	54	63	123	74	55	85	62	31	76	70
Ukraine	..	38	22	32	30	16	35	44	32	10	72	89
Maroc	147	114	40	119	104	46	34	66	17	50	65	48
Sri Lanka	332	148	73	127	74	20	58	45	13	48	56	46
Anc. Yougoslavie	324	594	165	196	228	83	62	58	54	39	51	67
Viet Nam	232	213	129	78	144	86	58	58	23	52	48	52
Pologne	103	73	39	43	44	36	33	41	39	29	45	69
Autres pays	4 607	2 316	1 135	1 774	2 338	1 269	1 342	1 059	607	1 155	1 198	
Total	**10 197**	**7 961**	**3 648**	**5 772**	**6 537**	**3 006**	**3 911**	**3 489**	**1 750**	**4 747**	**4 064**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	5 555	5 690	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	46 547	19 730	19 904	41
Équateur	10 031	19 477	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	23 763	41 612	10 783	8 291	58
Colombie	7 334	12 720	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	19 396	38 215	10 945	8 207	62
Bolivie	289	648	709	1 103	1 813	4 778	5 333	7 424	23 414	9 130	8 181	68
Pérou	3 645	4 713	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	12 008	20 788	6 131	3 896	59
République dominicaine	2 322	2 805	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	6 028	13 985	5 260	3 649	63
Cuba	2 506	2 703	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	2 921	6 843	2 894	2 401	59
Argentine	2 293	3 536	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	5 217	9 880	2 760	1 929	56
Paraguay	60	87	78	179	298	766	864	1 297	3 799	1 643	1 850	80
Venezuela	752	908	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	2 823	6 347	2 055	1 808	62
Brésil	695	782	779	1 049	943	1 738	1 854	2 540	5 572	2 178	1 650	73
Nigéria	144	147	262	234	264	461	670	711	2 487	1 157	1 271	45
Honduras	135	148	151	185	241	473	440	578	2 135	1 217	1 115	78
Algérie	199	198	310	320	235	372	544	684	2 342	1 187	1 059	34
Pakistan	147	147	176	208	262	375	491	596	2 751	1 347	1 007	21
Autres pays	6 722	7 630	8 368	9 991	8 359	12 206	12 741	13 408	34 578	15 297	11 782	
Total	**42 829**	**62 339**	**71 810**	**84 170**	**79 597**	**123 721**	**114 599**	**115 557**	**261 295**	**93 714**	**78 000**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ESTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	412	355	269	138	87	77	156	174	169	204	132	73
Ukraine	3	15	19	16	20	18	10	24	18	30	19	74
Népal	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Turquie	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	1	..
Lettonie	1	3	2	..	..	..	1	1	1	3	1	100
Kazakhstan	2	1	..	1	1	1	3	1	1	2	1	..
Jordanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Chine	..	..	..	..	..	1	..	..	1	1	1	100
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	100
Arménie	..	..	1	..	..	..	..	1	..	..	1	..
Autres pays	6 654	4 379	3 938	1 969	1 562	1 092	1 348	1 139	1 140	1 373	737	
Total	**7 072**	**4 753**	**4 230**	**2 124**	**1 670**	**1 189**	**1 518**	**1 340**	**1 330**	**1 614**	**897**	**59**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Mexique	77 089	83 979	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	102 181	99 385	94 889	105 958	55
Inde	35 962	47 542	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	42 928	49 897	37 854	42 213	51
Philippines	36 673	40 500	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	44 958	43 489	34 591	40 815	65
Chine	31 708	35 387	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	31 868	35 387	30 284	31 241	59
République dominicaine	20 831	22 165	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	33 351	39 590	23 775	26 665	59
Cuba	11 227	21 481	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	31 244	30 482	24 092	25 770	55
Viet Nam	32 926	29 917	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	23 490	24 277	18 837	21 976	63
Colombie	11 396	15 698	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	23 972	22 196	16 478	17 207	63
El Salvador	12 174	13 430	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	16 685	18 401	15 598	16 930	56
Jamaïque	13 674	18 953	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	15 531	16 442	13 547	16 566	60
Iraq	3 273	3 614	2 967	5 057	4 197	3 489	3 360	3 523	7 771	12 377	14 899	49
Corée	19 223	17 668	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	13 790	15 786	13 587	14 230	57
Haïti	9 740	15 979	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	19 114	23 480	13 676	14 053	56
Pakistan	9 699	10 411	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	11 150	12 948	11 210	11 912	53
Pérou	7 904	10 063	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	11 814	11 782	9 572	10 701	59
Autres pays	270 781	315 802	264 605	379 318	317 737	285 529	313 286	331 835	328 616	283 049	319 123	
Total	**604 280**	**702 589**	**660 477**	**1 046 539**	**743 715**	**619 913**	**694 193**	**757 434**	**779 929**	**653 416**	**730 259**	**56**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	2 094	1 399	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	2 477	2 103	2 317	1 728	64
Somalie	414	445	464	595	290	131	96	609	814	834	955	47
Iraq	346	405	443	379	207	78	106	457	521	405	560	36
Estonie	291	176	182	262	166	243	302	521	436	382	420	60
Afghanistan	48	101	102	279	186	108	100	510	479	251	242	44
Turquie	128	110	102	195	94	132	166	278	271	257	229	34
Nigéria	5	6	13	19	2	7	18	75	87	111	179	27
Suède	198	178	163	274	126	104	196	190	146	186	165	43
Thaïlande	31	15	30	34	24	41	50	75	104	125	150	83
Viet Nam	82	64	79	78	42	54	82	150	150	114	146	58
Ukraine	65	46	45	62	53	92	95	148	157	141	145	61
Iran	233	213	218	329	180	137	145	451	341	219	140	44
Inde	32	8	26	28	27	73	76	117	99	152	137	56
Pakistan	9	21	18	43	12	26	50	91	105	121	135	33
Serbie	346	248	240	371	173	122	133	374	316	160	132	52
Autres pays	1 361	998	1 034	1 523	805	1 061	1 291	2 564	2 801	2 485	2 458	
Total	**5 683**	**4 433**	**4 824**	**6 682**	**3 413**	**4 334**	**4 558**	**9 087**	**8 930**	**8 260**	**7 921**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

FRANCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	37 848	27 187	21 163	28 699	26 353	28 919	22 612	18 325	16 662	18 051	19 110	49
Algérie	25 435	33 702	19 753	20 256	20 757	21 299	15 527	12 991	13 408	15 142	17 377	48
Tunisie	12 012	8 255	7 131	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	43
Turquie	13 618	11 629	4 912	10 202	9 259	9 667	8 277	6 920	5 873	5 835	5 595	47
Mali	1 365	1 266	1 245	2 237	2 786	3 214	2 616	2 201	2 645	3 345	3 621	47
Sénégal	2 345	2 485	1 944	3 038	3 443	3 839	3 168	2 755	2 823	3 048	3 382	50
Côte d'Ivoire	1 987	2 120	1 744	2 197	2 582	3 096	2 257	1 766	2 513	3 055	3 188	58
Cameroun	2 081	3 013	1 893	2 014	2 425	2 890	2 425	1 926	2 579	3 010	3 125	60
Portugal	8 888	10 524	3 743	7 778	6 583	5 723	4 720	4 294	3 887	3 345	3 109	49
Fédération de Russie	1 132	1 520	2 031	3 530	4 157	4 507	3 390	2 203	2 517	3 040	2 654	76
République démocratique du Congo	2 631	3 210	1 939	2 402	2 375	2 562	1 946	1 599	1 585	2 335	2 547	51
Haïti	2 744	3 154	1 655	2 922	3 070	3 166	2 204	1 799	2 121	2 181	2 228	53
Congo	2 390	2 193	1 644	2 933	3 309	3 417	2 018	1 326	1 808	1 797	2 089	53
Comores	817	877	632	1 049	1 373	1 546	1 828	1 778	2 307	2 175	1 881	50
Chine	1 054	965	759	1 122	1 425	1 403	1 336	1 331	1 497	1 835	1 830	56
Autres pays	38 480	35 768	59 550	37 602	36 479	39 005	33 417	29 290	29 482	31 145	34 854	
Total	**154 827**	**147 868**	**131 738**	**137 452**	**135 852**	**143 261**	**114 569**	**96 050**	**97 276**	**105 613**	**113 608**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

GRÈCE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Albanie	..	..	5 688	9 996	14 271	6 059	15 452	17 396	25 830	18 409	10 665	42
Fédération de Russie	..	..	475	834	410	611	..	1	2	309	289	62
Géorgie	..	..	489	1 285	550	763	252	152	359	226	189	57
Ukraine	..	..	68	167	129	178	130	235	246	231	188	65
Bulgarie	..	..	105	89	62	70	101	75	192	200	142	56
Turquie	..	..	223	212	175	71	49	70	167	151	139	38
Roumanie	..	..	83	79	63	57	56	76	129	156	136	51
Moldova	..	..	22	29	32	44	91	131	159	124	114	64
Arménie	..	..	80	165	137	199	150	210	189	150	109	57
Chypre[1, 2]	..	..	109	68	87	61	46	41	118	93	73	55
États-Unis	..	..	105	175	127	189	83	84	126	65	62	48
Syrie	..	..	36	43	26	34	42	223	3	87	46	20
Pologne	..	..	29	25	33	38	25	27	52	33	46	52
Égypte	..	..	62	50	45	36	65	332	58	57	45	22
Royaume-Uni	..	..	9	15	17	47	15	29	41	43	43	53
Autres pays	..	..	3 223	3 690	855	930	976	1 220	1 791	1 495	551	
Total	**..**	**..**	**10 806**	**16 922**	**17 019**	**9 387**	**17 533**	**20 302**	**29 462**	**21 829**	**12 837**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

1. Note de la Turquie :
   Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :
   La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

HONGRIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Roumanie	6 890	4 303	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	14 392	6 999	6 200	2 605	47
Ukraine	828	541	834	857	558	646	2 189	1 765	894	858	386	59
République slovaque	161	206	116	106	97	97	414	307	202	310	208	63
Serbie	949	357	757	758	672	721	1 678	1 330	647	411	158	39
Fédération de Russie	162	111	7	156	119	111	168	151	97	170	131	75
Égypte	2	1	4	2	5	3	2	6	9	81	93	40
Viet Nam	53	40	53	95	39	75	38	29	15	67	39	56
Allemagne	25	22	28	33	35	25	55	67	35	59	29	45
Syrie	13	13	22	17	11	10	7	11	10	57	21	38
Turquie	7	4	6	13	10	9	12	8	20	58	19	21
Mongolie	11	14	10	4	14	16	18	9	8	20	18	94
Pologne	26	10	10	14	13	9	27	18	11	45	15	60
Israël	1	8	3	7	5	4	9	10	6	10	15	20
Croatie	50	148	26	34	25	26	61	50	22	27	15	40
États-Unis	3	4	12	11	9	2	17	13	9	25	13	54
Autres pays	689	390	502	462	385	393	201	213	194	347	283	
Total	**9 870**	**6 172**	**8 442**	**8 104**	**5 802**	**6 086**	**20 554**	**18 379**	**9 178**	**8 745**	**4 048**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

IRLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Inde	144	126	119	166	339	443	944	2 617	3 009	2 939	1 611	39
Nigéria	155	189	142	319	454	1 012	1 204	5 689	5 792	3 293	1 360	45
Philippines	43	70	37	84	410	630	1 755	3 830	2 486	2 184	1 167	53
Pologne	20	37	7	10	13	29	25	359	508	939	1 161	49
Roumanie	92	81	46	74	117	143	135	457	564	1 029	901	49
Pakistan	213	239	189	196	201	306	428	1 288	1 807	1 244	732	31
Chine	57	85	45	102	131	258	403	798	656	576	494	57
Brésil	31	37	36	14	21	31	86	203	245	459	393	51
Soudan du Sud	..	..	..	..	..	..	..	..	5	7	368	55
Lettonie	2	4	4	9	16	22	19	98	150	226	327	62
Ukraine	31	25	34	97	153	202	432	815	695	536	323	56
États-Unis	890	1 518	1 841	875	156	112	148	263	217	304	246	59
République démocratique du Congo	..	0	0	57	82	79	7	179	314	422	245	54
Thaïlande	29	60	18	33	28	53	139	209	227	274	208	78
Soudan	40	39	40	80	123	170	280	419	292	253	179	56
Autres pays	2 332	3 253	4 098	2 234	2 350	2 897	4 744	7 815	7 296	6 405	3 850	
Total	**4 079**	**5 763**	**6 656**	**4 350**	**4 594**	**6 387**	**10 749**	**25 039**	**24 263**	**21 090**	**13 565**	**49**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ISLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Pologne	184	222	162	164	153	50	35	30	89	149	265	62
Philippines	45	105	69	126	106	67	35	49	89	52	74	49
Thaïlande	50	54	45	62	40	28	27	26	26	43	42	79
Viet Nam	23	41	16	52	51	39	14	8	39	33	33	61
Roumanie	10	12	4	12	12	4	2	12	7	10	24	54
Lettonie	5	5	5	9	1	2	1	4	18	4	21	71
États-Unis	31	34	33	20	15	19	11	12	13	14	18	44
Ukraine	6	9	13	18	18	15	10	21	18	12	17	82
Serbie	70	78	33	109	76	27	34	27	21	7	15	80
Brésil	1	2	1	6	2	2	5	2	8	8	14	71
Suède	16	11	9	1	5	3	6	11	3	6	11	64
Sri Lanka	0	4	4	3	9	2	3	0	9	5	11	27
Danemark	9	15	8	3	6	2	6	1	0	5	11	55
Népal	7	10	5	8	10	4	9	4	9	8	10	70
Lituanie	7	5	23	23	9	11	8	6	7	16	10	60
Autres pays	262	237	217	298	215	175	164	200	241	223	225	
Total	**726**	**844**	**647**	**914**	**728**	**450**	**370**	**413**	**597**	**595**	**801**	**60**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ITALIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Albanie	..	2 330	2 605	4 546	9 523	9 129	8 101	9 493	13 671	21 148	35 134	48
Maroc	..	3 295	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	25 421	29 025	32 448	46
Roumanie	..	2 775	3 509	2 857	2 735	4 707	3 921	3 272	4 386	6 442	14 403	60
Inde	..	..	188	672	894	1 261	1 051	2 366	4 863	5 015	6 176	40
Bangladesh	..	..	68	405	839	822	972	1 460	3 511	5 323	5 953	37
Pakistan	..	..	91	219	349	535	601	1 522	3 532	4 216	5 617	37
Tunisie	..	371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	42
Pérou	..	..	883	1 064	1 947	2 235	1 726	1 589	2 055	3 136	5 503	63
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	204	697	954	923	1 141	1 219	2 089	2 847	5 455	39
Égypte	..	217	704	1 228	1 394	1 431	2 352	1 342	2 130	3 138	4 422	36
Ghana	..	213	301	1 121	1 061	790	801	1 288	2 838	3 700	3 465	47
Philippines	..	..	286	521	584	842	1 039	894	1 048	1 937	3 050	100
Serbie	..	..	397	1 267	1 332	1 141	1 152	1 149	1 409	2 134	2 733	51
Équateur	..	..	757	714	746	951	599	677	854	1 182	2 660	66
Nigéria	..	..	490	607	658	747	646	938	1 611	2 217	2 552	57
Autres pays	..	26 065	30 232	26 956	25 191	27 071	19 252	20 891	27 773	34 016	42 879	
Total	**28 659**	**35 266**	**45 485**	**53 696**	**59 369**	**65 938**	**56 153**	**65 383**	**100 712**	**129 887**	**178 035**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

JAPON

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Corée	9 689	8 531	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	5 581	4 331	4 744	5 247	..
Chine	4 427	4 347	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	3 598	2 845	3 060	2 813	..
Autres pays	1 135	1 230	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	1 443	1 470	1 473	1 409	
Total	**15 251**	**14 108**	**14 680**	**13 218**	**14 785**	**13 072**	**10 359**	**10 622**	**8 646**	**9 277**	**9 469**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

LETTONIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Fédération de Russie	98	177	132	93	54	67	49	82	71	109	70	61
Ukraine	8	19	32	24	41	34	13	8	51	54	32	44
Royaume-Uni	..	..	..	0	0	1	..	9	7	16	19	42
Bélarus	11	13	19	13	10	10	12	14	12	15	12	58
États-Unis	..	..	..	0	0	6	..	4	23	25	10	30
Lituanie	8	10	9	6	8	5	3	7	5	5	9	67
Irlande	..	..	..	0	0	1	..	13	5	10	8	50
Allemagne	..	..	..	0	0	0	..	1	2	11	6	50
Suède	..	..	..	0	0	0	..	0	2	4	5	80
Arménie	..	..	..	1	2	2	4	6	3	4	5	80
Ouzbékistan	..	..	..	0	2	1	..	0	0	1	4	75
Liban	..	..	..	1	0	0	..	3	2	0	4	0
Turquie	..	..	..	0	0	0	..	1	1	0	3	0
Canada	..	..	..	0	0	0	..	0	13	7	3	33
Suisse	..	..	..	0	0	0	..	0	0	0	2	50
Autres pays	19 981	18 745	8 130	4 092	3 118	3 533	2 386	3 636	2 886	1 880	1 705	
Total	**20 106**	**18 964**	**8 322**	**4 230**	**3 235**	**3 660**	**2 467**	**3 784**	**3 083**	**2 141**	**1 897**	**55**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Belgique	101	87	97	77	224	258	450	1 581	1 577	1 346	1 264	47
France	51	74	75	76	277	342	314	462	639	860	1 205	47
Portugal	252	338	352	293	1 242	1 351	1 085	1 155	982	1 211	1 168	51
Italie	97	161	138	109	362	665	425	411	314	418	313	51
Allemagne	79	74	95	76	322	333	208	201	195	209	279	55
Serbie	2	55	67	115	425	412	229	194	148	197	182	51
États-Unis	2	0	2	3	47	44	32	42	48	80	100	52
Royaume-Uni	1	8	5	0	62	53	44	56	37	66	75	44
Bosnie-Herzégovine	29	46	72	76	270	202	114	74	60	56	70	46
Pays-Bas	7	20	10	20	31	50	38	54	27	54	54	67
Cabo Verde	33	45	46	49	77	40	60	41	44	27	47	34
Espagne	9	7	17	10	48	58	35	38	30	48	42	52
Fédération de Russie	8	13	10	10	40	50	30	17	22	30	40	85
Pologne	10	3	4	4	30	27	27	25	23	17	30	70
Brésil	2	6	2	8	7	3	7	12	18	15	30	50
Autres pays	271	191	244	289	558	423	307	317	247	357	407	
Total	**954**	**1 128**	**1 236**	**1 215**	**4 022**	**4 311**	**3 405**	**4 680**	**4 411**	**4 991**	**5 306**	**50**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

MEXIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Venezuela	197	185	316	309	159	126	162	279	334	259	484	49
Colombie	813	689	892	690	390	305	486	634	601	397	378	52
Cuba	666	429	660	459	307	240	408	579	531	287	305	49
Espagne	301	239	286	251	227	121	152	180	163	119	169	35
États-Unis	286	334	287	246	266	117	79	108	119	120	136	36
Argentine	372	400	450	400	265	170	178	271	304	130	126	47
Pérou	191	215	292	213	166	107	138	182	159	100	93	56
Honduras	156	59	123	98	131	55	92	143	129	60	74	57
El Salvador	235	137	159	118	163	81	82	99	109	66	66	47
République dominicaine	43	47	69	48	50	29	22	75	59	53	63	49
Équateur	67	52	83	63	41	41	46	63	59	40	62	47
Guatemala	247	114	185	141	209	95	117	196	141	62	57	60
Bolivie	116	94	119	97	43	26	41	48	57	24	47	55
Chine	324	188	211	241	154	145	58	76	56	62	40	42
Nigéria	3	1	6	2	0	0	7	8	3	5	39	8
Autres pays	1 593	992	1 332	1 095	918	492	565	649	757	557	597	
Total	**5 610**	**4 175**	**5 470**	**4 471**	**3 489**	**2 150**	**2 633**	**3 590**	**3 581**	**2 341**	**2 736**	**46**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Érythrée	50	60	88	67	63	248	254	199	323	563	1 114	51
Afghanistan	75	194	674	877	857	1 054	1 281	1 013	1 005	1 371	1 088	30
Iraq	2 141	2 142	2 577	1 072	1 267	1 338	947	1 642	1 663	1 418	817	45
Pakistan	694	590	544	773	469	430	526	478	424	503	714	53
Philippines	322	246	421	233	445	322	421	341	479	851	704	74
Thaïlande	299	263	427	247	483	267	380	265	346	547	683	84
Somalie	1 250	1 281	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	1 571	1 667	1 138	451	52
Fédération de Russie	548	458	436	515	622	673	644	629	418	401	444	64
Inde	223	187	235	141	185	152	209	130	132	313	382	41
Myanmar	7	0	5	4	33	103	260	325	533	838	378	48
Iran	832	535	740	495	785	554	539	297	307	336	353	51
Éthiopie	116	140	313	341	216	225	341	236	195	362	336	46
Suède	276	376	241	211	184	248	300	213	229	253	300	46
Pologne	126	112	31	74	77	50	96	138	166	324	241	56
Congo	15	9	38	46	..	142	189	222	258	320	196	57
Autres pays	5 681	5 362	5 911	3 901	4 019	4 569	6 119	4 685	5 078	5 798	4 231	
Total	**12 655**	**11 955**	**14 877**	**10 312**	**11 442**	**11 903**	**14 637**	**12 384**	**13 223**	**15 336**	**12 432**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Royaume-Uni	2 431	2 901	3 571	3 473	2 958	2 592	4 420	5 611	4 967	4 597	3 997	49
Afrique du Sud	2 433	2 805	3 119	2 413	1 808	1 339	2 105	2 784	3 387	3 834	3 532	52
Philippines	846	1 135	1 170	718	696	848	663	2 218	2 784	2 721	2 988	55
Samoa	1 161	1 375	1 447	1 433	1 549	1 908	2 034	2 957	2 936	2 591	2 722	47
Inde	2 926	4 346	5 211	3 431	2 246	1 567	1 649	2 271	2 206	2 221	2 395	47
Fidji	1 551	1 693	1 729	1 938	1 536	1 307	1 212	2 081	2 094	2 237	2 365	53
Chine	3 339	3 901	3 084	1 919	1 131	676	846	1 159	1 184	1 243	926	57
États-Unis	289	372	418	392	331	327	437	573	630	659	516	53
Tonga	169	193	260	279	315	378	337	460	522	502	506	52
Zimbabwe	585	817	902	653	368	265	632	703	630	587	460	52
Sri Lanka	441	435	482	393	296	235	158	202	263	330	439	45
Malaisie	284	334	453	423	449	456	403	485	414	401	409	54
Corée	1 528	1 644	1 454	887	585	457	444	559	405	382	342	46
Australie	105	147	151	142	122	127	111	179	239	340	317	50
Thaïlande	290	253	210	166	165	131	222	255	298	305	287	67
Autres pays	6 084	6 897	6 255	4 963	3 450	2 560	3 614	4 733	5 508	5 807	5 384	
Total	**24 462**	**29 248**	**29 916**	**23 623**	**18 005**	**15 173**	**19 287**	**27 230**	**28 467**	**28 757**	**27 585**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Maroc	7 086	6 896	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	6 238	3 886	4 251	3 272	54
Turquie	3 493	3 407	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	4 292	2 872	3 119	2 824	53
Iraq	333	331	501	866	674	288	289	525	929	1 331	909	52
Chine	1 291	799	638	539	559	490	..	437	494	628	745	62
Inde	187	214	214	153	263	193	292	406	415	794	638	42
Suriname	2 031	1 636	1 285	1 006	1 142	967	934	875	659	828	594	62
Afghanistan	550	562	662	584	596	402	371	567	1 341	1 027	510	59
Ghana	199	296	314	283	411	367	519	540	435	575	503	59
Iran	184	225	221	273	279	217	281	361	848	690	464	55
Thaïlande	160	171	195	220	383	413	571	602	371	534	443	85
Fédération de Russie	521	466	413	436	400	275	..	427	291	446	355	78
Pakistan	204	199	199	174	251	208	279	388	248	384	322	58
Philippines	198	209	226	209	308	263	330	381	263	457	319	81
Pologne	347	238	268	237	271	202	296	360	237	421	313	68
Nigéria	139	189	214	220	300	271	267	336	352	462	306	52
Autres pays	11 565	13 251	14 821	14 848	14 242	10 938	12 316	14 220	12 241	16 631	15 360	
Total	**28 488**	**29 089**	**30 653**	**28 229**	**29 754**	**26 275**	**28 598**	**30 955**	**25 882**	**32 578**	**27 877**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	759	417	662	369	877	992	800	1 196	908	1 911	2 010	56
Bélarus	316	101	126	152	357	418	320	456	390	741	527	63
Arménie	18	27	30	16	79	101	103	163	111	367	285	54
Fédération de Russie	257	129	114	64	162	215	200	244	171	370	251	73
Viet Nam	36	29	47	12	64	97	104	150	105	289	222	51
Turquie	19	36	11	1	35	33	12	72	17	33	36	17
Kazakhstan	62	10	10	18	41	38	42	44	41	36	36	58
Inde	23	11	19	3	35	24	12	55	12	14	36	19
Bulgarie	54	8	16	8	21	21	38	29	25	27	36	22
Anc. Tchécoslovaquie	..	..	..	0	0	0	..	0	28	37	34	59
Serbie	37	8	14	15	33	18	16	17	14	15	28	43
Nigéria	16	7	17	2	35	45	4	68	8	8	26	8
États-Unis	59	8	23	27	47	50	53	75	86	26	22	27
Roumanie	13	4	7	5	9	8	9	17	11	25	22	45
République tchèque	19	0	3	11	9	9	12	10	8	23	22	55
Autres pays	1 178	194	429	351	699	857	600	1 196	1 527	596	455	
Total	**2 866**	**989**	**1 528**	**1 054**	**2 503**	**2 926**	**2 325**	**3 792**	**3 462**	**4 518**	**4 048**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Brésil	162	491	415	4 080	3 993	4 007	5 352	4 596	5 102	4 656	6 394	57
Ukraine	2	12	..	484	978	1 358	2 336	3 322	4 007	3 310	2 895	47
Cabo Verde	132	1 047	2 189	6 013	5 368	3 982	3 502	3 230	3 821	3 200	2 854	55
Guinée-Bissau	36	873	1 602	2 754	2 442	1 847	1 815	1 753	2 082	1 915	1 676	46
Angola	38	336	738	2 075	2 113	1 953	1 870	1 857	2 131	1 630	1 316	57
Moldova	3	6	..	2 230	2 896	2 675	2 324	2 043	1 816	1 363	964	52
Sao Tomé-et-Principe	7	134	448	1 391	1 289	1 097	1 156	869	1 027	938	809	57
Roumanie	5	20	..	209	258	303	469	492	796	687	515	52
Inde	6	25	32	417	1 055	919	860	628	539	490	454	34
Fédération de Russie	6	21	31	259	535	580	590	506	515	395	327	61
Sénégal	..	..	..	111	120	193	163	145	188	174	202	29
Pakistan	4	21	32	74	200	388	476	443	346	333	189	37
Mozambique	4	57	155	262	253	208	204	193	199	148	148	55
Chine	2	15	36	93	84	78	114	154	157	147	147	47
Maroc	..	..	..	203	203	188	175	132	201	192	133	47
Autres pays	532	569	342	1 753	2 395	1 974	1 832	1 456	1 549	1 546	1 373	
Total	**939**	**3 627**	**6 020**	**22 408**	**24 182**	**21 750**	**23 238**	**21 819**	**24 476**	**21 124**	**20 396**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	450	377	704	203	35	44	61	60	70	62	93	63
République tchèque	167	121	158	93	39	45	45	36	24	37	74	49
Serbie	185	42	112	53	46	57	53	56	67	5	67	43
Viet Nam	40	40	62	37	7	15	5	11	15	49	20	75
États-Unis	64	113	110	93	9	7	6	6	6	5	14	57
Allemagne	10	13	16	16	8	3	3	2	1	1	11	55
Fédération de Russie	37	35	42	31	4	8	8	3	22	5	7	57
Syrie	..	1	1	..	2	..	..	..	..	2	5	40
Roumanie	220	147	100	31	10	10	18	25	9	7	5	60
Autriche	1	1	2	1	1	..	2	..	1	..	5	40
Pologne	14	20	18	7	1	5	4	4	4	2	4	100
Hongrie	7	9	6	15	3	12	9	8	5	1	4	25
Turquie	2	2	..	1	..	1	1	3	1	1	3	33
Ex-Rép. youg. de Macédoine	12	4	10	3	1	..	..	..	1	5	3	33
Liban	2	..	..	1	..	..	..	1	..	..	3	33
Autres pays	182	200	137	95	96	32	57	40	56	51	58	
Total	**1 393**	**1 125**	**1 478**	**680**	**262**	**239**	**272**	**255**	**282**	**233**	**376**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	239	425	424	398	520	396	501	518	948	2 075	1 044	..
Fédération de Russie	134	107	102	84	58	50	68	173	162	463	305	..
Viet Nam	62	43	40	42	44	52	86	80	166	298	271	..
République slovaque	1 259	786	625	521	431	377	378	331	270	574	111	..
Roumanie	143	131	36	83	35	36	76	70	30	311	111	..
Bélarus	35	27	39	27	20	15	38	49	53	137	94	..
Serbie	26	31	28	25	17	7	11	9	26	57	65	..
Moldova	11	9	33	21	23	15	32	25	41	175	55	..
Bulgarie	48	48	14	11	12	21	28	19	27	52	51	..
Arménie	32	61	28	19	16	11	47	74	46	144	49	..
Kazakhstan	43	129	18	121	21	17	48	30	65	122	48	..
Bosnie-Herzégovine	63	37	19	11	9	9	16	27	11	59	47	..
Croatie	2	16	6	6	6	7	8	12	5	20	38	..
Pologne	167	86	50	53	58	63	198	180	176	105	34	..
Syrie	5	4	5	12	6	4	8	19	23	28	18	..
Autres pays	357	406	410	403	345	415	393	420	465	494	2 584	
Total	**2 626**	**2 346**	**1 877**	**1 837**	**1 621**	**1 495**	**1 936**	**2 036**	**2 514**	**5 114**	**4 925**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Inde	14 137	15 134	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	28 352	36 351	22 425	18 399	..
Pakistan	12 605	10 260	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	18 445	21 655	13 000	13 090	..
Nigéria	6 622	5 874	6 031	4 531	6 953	7 873	7 932	8 881	9 275	8 076	8 069	..
Afrique du Sud	7 046	7 665	8 149	5 266	8 367	7 446	6 351	6 924	6 448	5 289	4 788	..
Pologne	559	580	562	251	458	1 419	1 863	3 043	6 066	3 166	3 763	..
Bangladesh	3 637	3 724	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	5 702	8 902	3 892	3 613	..
Zimbabwe	2 128	2 556	5 592	5 707	7 703	6 301	4 877	5 647	4 412	3 103	3 378	..
Ghana	3 307	2 989	3 373	3 134	4 662	4 551	3 931	4 744	4 675	3 134	2 973	..
Philippines	3 797	8 839	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	8 122	10 374	3 095	2 971	..
États-Unis	3 319	3 021	2 792	2 205	3 116	2 926	2 591	3 350	3 119	3 761	2 908	..
Chine	2 425	2 601	3 117	2 677	6 041	7 581	6 966	7 198	7 289	3 530	2 519	..
Népal	655	916	1 047	929	1 551	2 118	3 468	4 282	7 447	2 667	2 316	..
Sri Lanka	6 997	5 717	6 496	3 284	4 762	4 944	5 886	6 163	3 855	2 335	2 294	..
Somalie	8 297	9 029	7 450	7 163	8 139	5 817	4 664	5 143	5 688	2 106	2 218	..
Australie	3 350	3 377	2 836	1 990	2 890	2 593	2 449	2 792	2 683	3 054	2 188	..
Autres pays	82 818	71 736	81 441	61 948	77 869	72 623	70 594	75 421	69 750	43 020	42 566	
Total	**161 699**	**154 018**	**164 637**	**129 377**	**203 789**	**195 046**	**177 785**	**194 209**	**207 989**	**125 653**	**118 053**	**51**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

RUSSIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Ukraine	94 133	66 502	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	12 803	15 646	24 141	67 400	..
Kazakhstan	123 286	68 087	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	14 585	20 582	32 293	32 070	..
Ouzbékistan	73 315	67 021	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	13 409	17 937	22 363	22 557	..
Arménie	39 330	34 860	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	13 176	16 550	20 922	18 653	..
Tadjikistan	16 148	12 198	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	9 773	12 476	14 638	16 758	..
Moldova	13 727	12 809	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	5 252	8 878	10 297	14 086	..
Kirghizistan	38 422	33 166	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	8 415	7 177	9 754	9 041	..
Azerbaïdjan	35 720	22 045	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	6 440	6 856	9 243	7 177	..
Bélarus	12 943	7 919	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	1 547	2 559	3 566	3 257	..
Géorgie	25 225	14 008	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	3 082	2 849	4 398	2 239	..
Turkménistan	7 713	5 577	4 737	4 444	4 026	482	544	753	825	1 162	950	..
Turquie	44	51	60	105	129	144	146	201	218	254	292	..
Afghanistan	136	101	109	153	124	188	153	135	204	176	272	..
Syrie	47	59	45	62	53	79	90	130	170	152	271	..
Viet Nam	46	58	77	94	75	90	112	105	170	240	265	..
Autres pays	24 283	22 027	14 807	13 299	13 537	11 022	7 064	5 931	4 284	4 192	14 511	
Total	**504 518**	**366 488**	**367 699**	**361 363**	**394 137**	**111 298**	**134 980**	**95 737**	**117 381**	**157 791**	**209 799**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

SLOVÉNIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	368	445	467	556	622	305	545	579	744	42
Ex-Rép. youg. de Macédoine	..	..	45	..	140	194	177	59	122	122	157	43
Serbie	..	..	159	452	396	289	211	100	219	164	121	51
Italie	..	..	72	116	179	206	205	97	186	92	106	46
Croatie	..	..	56	203	181	115	162	52	93	47	41	54
Ukraine	..	..	..	6	13	23	31	14	35	17	22	91
Argentine	..	..	15	21	59	77	56	24	32	16	11	55
Fédération de Russie	..	..	5	7	19	6	17	6	12	25	8	62
États-Unis	..	..	..	11	14	19	19	14	29	8	7	..
Moldova	..	..	..	1	2	4	10	6	7	10	6	50
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2	6	67
République slovaque	..	..	..	6	1	3	1	1	1	2	4	75
Allemagne	..	..	8	12	3	10	12	7	14	8	4	50
Chine	..	..	..	11	1	11	7	..	1	7	4	100
Bulgarie	..	..	..	2	..	3	3	1	1	1	4	75
Autres pays	..	..	113	175	231	313	278	82	173	162	178	
Total	**..**	**..**	**841**	**1 468**	**1 706**	**1 829**	**1 812**	**768**	**1 470**	**1 262**	**1 423**	**45**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

SUÈDE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Iraq	11 523	12 869	5 942	4 211	3 170	4 354	6 164	16 582	14 317	7 271	4 955	55
Somalie	685	930	652	783	882	1 075	1 087	1 547	2 482	2 925	4 776	52
Thaïlande	583	873	1 005	1 255	1 307	1 426	1 537	1 903	2 038	2 070	2 928	82
Pologne	790	995	761	679	819	1 477	1 787	1 645	2 473	2 417	2 333	54
Finlande	2 586	2 972	2 753	2 535	2 429	2 966	2 227	2 245	2 255	3 023	2 133	64
Danemark	328	431	385	404	409	483	391	475	564	603	1 510	45
Syrie	1 195	1 307	592	504	498	418	675	666	540	495	1 370	47
Iran	1 872	2 782	1 449	1 103	1 097	958	1 021	1 392	1 305	1 128	1 331	53
Serbie	3 246	3 065	27	60	132	359	820	1 170	959	961	1 224	47
Afghanistan	623	1 062	775	811	1 180	848	636	851	776	785	1 198	48
Turquie	1 693	2 905	1 439	1 117	1 179	1 036	1 322	1 303	1 124	1 005	1 182	40
Érythrée	196	294	199	251	350	326	396	743	836	997	1 113	58
Allemagne	290	450	376	597	681	912	770	654	837	920	918	50
Fédération de Russie	881	1 495	914	752	859	766	941	943	932	719	789	65
Roumanie	308	387	275	261	260	237	195	350	744	781	736	52
Autres pays	12 471	18 080	15 892	14 931	14 066	14 556	16 359	17 277	17 450	16 818	19 753	
Total	**39 270**	**50 897**	**33 436**	**30 254**	**29 318**	**32 197**	**36 328**	**49 746**	**49 632**	**42 918**	**48 249**	**54**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

SUISSE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2015 (%)
Italie	4 032	4 502	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	4 045	4 401	4 495	5 496	43
Allemagne	773	1 144	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	3 401	3 835	4 120	5 255	52
Portugal	1 505	2 383	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	2 110	2 201	2 458	3 626	54
France	1 021	1 260	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	1 229	1 580	1 750	2 598	50
Turquie	3 467	3 457	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	1 662	1 628	1 399	1 808	48
Serbie	9 503	11 721	10 441	10 252	8 453	6 859	4 359	3 463	2 611	1 913	1 765	52
Espagne	975	1 283	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	1 055	1 054	1 071	1 501	50
Ex-Rép. youg. de Macédoine	2 171	2 596	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	1 223	1 272	1 288	1 306	49
Bosnie-Herzégovine	2 790	3 149	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	1 163	1 173	966	1 103	53
Croatie	1 681	1 837	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	1 201	1 126	838	904	56
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	..	..	781	768	52
Royaume-Uni	287	323	353	319	365	298	351	396	328	449	617	44
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	455	596	80
Fédération de Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	397	397	562	73
Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	325	394	42
Autres pays	10 232	13 056	12 518	11 830	12 457	12 924	13 556	13 173	12 726	10 620	12 589	
Total	**38 437**	**46 711**	**43 889**	**44 365**	**43 440**	**39 314**	**36 757**	**34 121**	**34 332**	**33 325**	**40 888**	**52**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Tableau B.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

Milliers

TURQUIE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	*Dont :* femmes 2006 (%)
Bulgarie	3 299	1 769	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	780	563	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	346	287	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Afghanistan	312	245	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kazakhstan	272	195	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Syrie	124	175	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Iraq	146	143	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Iran	156	137	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	104	107	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	61	93	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kirghizistan	129	88	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	76	87	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ukraine	58	85	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ex-Rép. youg. de Macédoine	82	80	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	84	76	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	872	942	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**6 901**	**5 072**	**4 359**	**5 968**	**8 141**	**9 488**	**9 216**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933519945

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande *(Aussiedler)*.	Office fédéral de la statistique.
Australie	Les données de 2005 à 2010 sont basées sur l'ancienne *Reporting Assurance Section*. Les données à partir de 2011 viennent de *Citizenship Programme Management*. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques relatives aux étrangers devenus belges se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les étrangers ou les Belges résidant dans le Royaume au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modifications des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers *(Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad)* mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Fédération de Russie	Naturalisations obtenues le plus souvent par procédure simplifiée, bénéficiant par exemple aux participants au Programme de Rapatriement de Compatriotes ; aux personnes mariées à des citoyens russes ; à des ressortissants du Belarus, du Kyrgyzstan et du Kazakstan, pays qui ont signé des accords bilatéraux avec la Fédération de Russie ; sont inclus également quelques personnes dont la nationalité russe a été restituée (moins de mille personnes chaque année). Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats.	Service fédéral de la migration.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour les années 2006 et 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1er juin 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Depuis 2005, les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage (*Post nuptial citizenship*).	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leur parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible. Sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport.	Ministère de l'Intérieur.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6 et B.6. **Acquisitions de nationalité** *(suite)*

Pays	Commentaires	Source
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

Note : Les données qui se rapportent à la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des données antérieures à 2004 ou des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (*http://stats.oecd.org/*).

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

ALLEMAGNE	Farid EL KHOLY, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	Jodie BJERREGAARD, Ambassade d'Australie, Berlin
AUTRICHE	Gudrun BIFFL, Université du Danube, Krems
BELGIQUE	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
CANADA	Xiaoyi YAN, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
CHILI	Claudia SILVA, Ministère de l'Intérieur, Santiago
CORÉE	Yongjin NHO, Université nationale de sciences et technologie de Séoul
DANEMARK	Arzoo RAFIQI, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et du Logement, Copenhague
ESPAGNE	Carmen BLANCO, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Madrid
ESTONIE	Mari NELJAS, Police and Border Guard Board, Tallinn
ÉTATS-UNIS	Marc ROSENBLUM, Department of Homeland Security, Washington
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Olga CHUDINOVSKIKH, Centre d'études sur la population, Université d'État Lomonossov de Moscou
FINLANDE	Anna RUNDGREN, Ministère de l'Intérieur, Helsinki
FRANCE	Gérard BOUVIER, Ministère de l'Intérieur, Paris
GRÈCE	Anna TRIANDAFYLLIDOU, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, Athènes
HONGRIE	Orsolya KISGYÖRGY, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
IRLANDE	Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin
ISRAËL	Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jérusalem
ITALIE	Ugo MELCHIONDA, Centre d'études et de recherche IDOS, Rome
JAPON	Noriko SUGANO, Ministère de la Justice, Tokyo et Shunji KUCHIRA, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
LETTONIE	Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga
LITUANIE	Audra SIPAVIČIENĖ, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
LUXEMBOURG	Cynthia JAERLING et Véronique PIQUARD, Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, Luxembourg

MEXIQUE	Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO, Institut technologique autonome de Mexico
NORVÈGE	Espen THORUD, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Antony KENNEDY, Ministère de l'Entreprise, de l'Innovation et de l'Emploi, Wellington
PAYS-BAS	Arend ODÉ, Jeanine KLAVER et Bertine WITKAMP, Regioplan Policy Research, Amsterdam
POLOGNE	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
PORTUGAL	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Martina LUBYOVA, Académie slovaque des sciences, Bratislava
ROUMANIE	Mihaela MATEI, Bucarest
ROYAUME-UNI	John SALT, University College London, Département de géographie, Londres
SLOVÉNIE	Sonja MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
SUÈDE	Oscar BERGER, Ministère de la Justice, Stockholm et Eric HELLSING, Ministère de l'Emploi, Stockholm
SUISSE	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN, Secrétariat d'État aux migrations, Berne
TURQUIE	Ahmet IÇDUYGU, Université Koç, Istanbul

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Division des migrations internationales

Martina BELMONTE, Analyste junior
Yves BREEM, Administrateur
Sandrine CAZES, Administrateur principal
Jonathan CHALOFF, Administrateur principal
Eva DEGLER, Analyste junior
Jean-Christophe DUMONT, Chef de Division
Emily FARCHY, Administrateur
Véronique GINDREY, Statisticienne
Philippe HERVÉ, Statisticien
Ciara KEESHAN, Assistante
Charlotte LEVIONNOIS, Analyste junior
Thomas LIEBIG, Administrateur principal
John LLOYD, Assistant
Michela MEGHNAGI, Analyste junior
Friedrich POESCHEL, Administrateur
Nathan ROBERSON, Statisticien
Marguerite SALLES, Stagiaire
Anne-Sophie SCHMIDT, Analyste junior
Mireia SIROL CARRILLO, Assistante
Gilles SPIELVOGEL, Administrateur
Cécile THOREAU, Administrateur
Erik VICKSTROM, Administrateur
Theodora XENOGIANI, Administrateur principal

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(81 2017 09 2 P) ISBN 978-92-64-27651-2 – 2017

Perspectives des migrations internationales 2017

Les *Perspectives des migrations internationales* sont une publication annuelle de l'OCDE qui analyse les évolutions récentes des mouvements et politiques migratoires dans les pays de l'OCDE. Chaque édition présente les dernières informations statistiques sur les flux migratoires et les effectifs d'immigrés par pays d'origine et de destination, et principales caractéristiques. Le rapport examine également la situation des immigrés sur le marché du travail et décrit l'évolution des politiques migratoires. Des notes par pays présentent des informations détaillés sur les politiques des pays de l'OCDE et de quelques pays non OCDE, et des chapitres spéciaux traitent de thèmes particuliers en profondeur. Une annexe statistique complète la publication.

Les *Perspectives des migrations internationales 2017* – la 41e édition de cette publication annuelle – analysent les évolutions récentes des mouvements et politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non-OCDE. Le rapport examine l'impact de l'augmentation récente des migrations humanitaires dans les pays concernés. Il observe l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, et met l'accent sur les dynamiques de moyen terme et les implications des évolutions structurelles du marché du travail. Il contient un chapitre spécial sur les migrations familiales qui s'attarde sur cette composante importante des migrations et sur les politiques qui les régissent. Une annexe statistique complète la publication.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

THE LONDON BOOK FAIR WINNER
INTERNATIONAL EXCELLENCE Awards 2017
IN PARTNERSHIP WITH THE PUBLISHERS ASSOCIATION

ISBN 978-92-64-27651-2
81 2017 09 2 P

9 789264 276512